







SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

VOLUME XXX

VIÈME ANNÉE

DEMI-CHAGRIN
PL. PAPIER, TR. JASPÉES



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
33, RUE DE SEINE, 33
—
1881



768276

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. Trentième année.....	1
Assemblée générale de la Société.....	193
Rapport de M. le baron Fernand de Schickler, président, sur les travaux de la Société.....	194
Fête de la Réformation. Lettre à Messieurs les pasteurs des Églises réformées de France.....	433
Collectes de 1880.....	434
Procès-Verbaux du Comité.....	566

ÉTUDES HISTORIQUES.

Un chapitre de la polémique entre protestants et catholiques au XVII ^e siècle par M. Léon Féer.....	3
La mercuriale du 10 juin 1559 par M. Alfred Franklin.....	49
Les Églises réformées du Béarn de 1664 à 1685 par M. le pasteur Cadier.....	56, 97
Le fondateur de la caisse des conversions par M. O. Douen.....	145
Vittoria Colonna à la cour de Ferrare (1537-1538) par M. Jules Bonnet.....	207
Le protestantisme dans la Marche et l'Église d'Aubusson par M. le baron F. de Schickler.....	241, 289
Étienne Dolet. Ses opinions religieuses par M. O. Douen.....	337, 385
Une assemblée du désert à Uzès en 1750 par M. Jules Bonnet.....	436
L'Église réformée de Rochechouart en Poitou par M. Alfred Leroux.....	481
Pierre Crouzil par M. le pasteur Ph. Corbière.....	529

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

La tolérance de la papauté : Lettre de Babou de la Bourdaisière au connétable de Montmorency (25 février 1559).....	17
Lettre circulaire d'un martyr (1684).....	21
Les abjurations. Délibération du conseil général de Ribaute.....	24
Lettre de Harlay de Sancy à Th. de Bèze (11 juillet 1590).....	66

Interrogatoire de Paul Colognac, pasteur du désert et martyr (octobre 1693).....	68
Le protestantisme en Normandie. Deux lettres du ministre Mordant à M. Néel (1779-1784).....	75
L'arrêt du parlement de Paris contre Louis de Berquin (6 avril 1529).....	113
Le protestantisme à Annonay (1700-1701).....	117
Note des dépens d'un martyr, Étienne Teissier, dit Lafage.....	125
Lettre de Catherine del Piano, veuve de Th. de Bèze, à George Sigismond de Zastrissel (octobre 1605).....	161
La révocation et ses suites dans la Saintonge et l'Aunis (1668-1697).....	163, 317
Articles du Synode provincial de Béarn tenu le 9 janvier 1759.....	170
Lettres de deux agents secrets du cardinal de Richelieu en (1628-1629).....	265, 305, 356, 409
Procès fait au cadavre de Roland (16 août 1704).....	415
Lettre d'Antoine Court à Paul Rabaut (1740).....	417
Lettre de divers à la duchesse de Ferrare (1564-1572).....	450
La Réforme à Rabastens. Requête du ministre Salicet.....	496
Extraits des mémoires de M. Fauché qui est à Zurich et qui a prêché en France (1685-1692).....	501
Lettre d'exhortation aux prisonnières de la tour de Constance.....	509

MÉLANGES ET VARIÉTÉS.

Un naufrage de déportés pour la foi.....	27
La complainte du pauvre laboureur.....	90
Deux victimes de l'intolérance au XVIII ^e siècle par M. le pasteur Jules Viel.....	77, 129, 182
L'emblème de la religion réformée par M. le pasteur Ch. Frossard.....	174
Le monument de Coligny. Allocution de M. le pasteur Bersier.....	219
L'esprit missionnaire chez les huguenots du XVI ^e siècle par M. Ch. Read.....	225
Les temples de Montauban sous le régime de l'édit de Nantes par M. Ed. Sayous.....	268
Les pasteurs du désert Duplessis et Moisi. Rectifications par M. O. Douen.....	275
Les assemblées du désert à Châtillon sur Loire par M. Jules Doinel.....	329
Une assemblée au désert par M. le pasteur Puaux père.....	46
Anne Dubourg à l'université d'Orléans par M. Jules Doinel.....	365
Un détail bibliographique sur Isaac Dubourdien par M. Ph. Corbière.....	374

Quelques mots sur la préméditation de la Saint-Barthélemy à Orléans par M. Paul de Felice.....	420
Le jeûne de 1681 par M. le baron F. de Schickler.....	460
Actes de trois Synodes provinciaux du Béarn par M. le pasteur Ch. Dardier.....	464
Un bon point de la ville de Paris.....	476
La conversion de Jean Bion.....	478
Paul Baduel par M. Jules Gaufrès.....	511
Les Camisards. Poésie par M. D. Benoit.....	526

BIBLIOGRAPHIE.

Joannis Calvinii Opera, volumen XXII.....	137
Claude Baduel et la réforme des études au xvi ^e siècle.....	141
Chants de la réforme.....	143
Le sommaire de la Sainte-Écriture.....	190
Lettres de Jean Coras, de sa femme et de son fils.....	235
Le chancelier L'Hôpital.....	279
L'origine de la Réforme à Verfeil.....	280
Histoire de la réforme en Espagne par Moïse Droin.....	376
Vie de J. A. Turretini, théologien genevois.....	383
Notes pour servir à l'histoire de l'église française de Strasbourg par Rod. Reuss.....	428
Les grandes scènes historiques du xvi ^e siècle.....	431
Histoire des souffrances du bienheureux martyr, M. Louis de Ma- rolles.....	469, 556
Lettres inédites de Jacques de Coras.....	519
Les derniers Synodes du Quercy.....	521

CORRESPONDANCE.

La famille de Boyve. Réponse de M. Henri Bordier à M. le pasteur Gagnebin.....	35
Fête de la Réformation.....	44
La famille de Denis Papin.....	85
Une biographie de Denis Papin.....	238
Un livre rare du xvi ^e siècle.....	283
Charpentier et Ramus par M. Ch. Waddington.....	286
Coligny marin. Lettre à M. le pasteur Bersier.....	322
Gargoulleau échevin de la Rochelle.....	335
État des familles calvinistes de Maringues en 1685.....	525

CHRONIQUE.

La maison de Roland.....	48,	92
Un concours historique.....		336
Fête de la Réformation à l'Étoile.....		527

NÉCROLOGIE.

M. le pasteur E. Frossard.....		93
M. Benjamin Fillon.....		288
M. le comte de Clairvaux.....		568

ERRATA

Dans l'article sur *les Églises réformées du Béarn*, de M. Cadier, p. 65, l. 4, lisez : *contre* son gré ; p. 99, l. 4, lisez *Barthélenusses* et non *Barthélerais* ; p. 100, l. 8, lisez : le premier président *Lavie* et non *Lairre* ; idem, p. 102, l. 1 et p. 105, l. 7 ; p. 102, l. 18, lisez : *Araujanon* et non *Araupizon* ; p. 109, l. 4 et 10, lisez : d'*Aqs* et non d'*Ags*.

Pour la *Complainte du pauvre laboureur* (p. 90) voyez l'*Errata* de la page 144 ; une ligne à retrancher. Pour la liste de souscription de la *Maison de Roland* voyez l'*Errata* de la même page.

On signale dans le rapport annuel, p. 199, note 1, l. 4, une grave confusion. C'est *M. de Steiger* qu'il faut lire, comme auteur d'une communication dont *Duval de la Poltrie* est l'objet.

Page 207, l. 8, lisez : d'*Avalos* ; p. 231, l. 29, lisez : on *trouve* ; p. 430, l. 8, ajoutez : *qui sont* ; p. 415, l. 4, lisez : dans *nos* archives ; p. 501, l. 10, lisez : à St Côme.

Voir enfin l'*Errata* de la page 528.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

TRENTIÈME ANNÉE

Grande mortalis aevi spatium!

Nous sommes heureux d'inaugurer cette trentième année de nos travaux par une bonne nouvelle. En réponse à un vœu souvent exprimé, le Comité a décidé la publication d'une table générale embrassant les deux séries du *Bulletin* et mettant en pleine lumière les indications de toute nature qui y sont contenues.

A vrai dire, les matières, si riches dans leur diversité, dont se compose ce recueil n'ont jamais été inventoriées. La table qui clôt les quatorze premiers volumes est elle-même bien imparfaite et offre de nombreuses lacunes. Si l'on veut faire des recherches dans les volumes suivants, on n'a pour se guider que la table de chacun d'eux, et il faut s'aventurer, sans autre fil conducteur, dans un labyrinthe dont la rédaction elle-même ne peut se flatter de connaître tous les détours. Il n'en sera plus ainsi pour ceux qui bénéficieront du travail confié aux soins et à la rare compétence de M. N. Weiss. La table des quatorze premiers volumes sera non seulement refondue, mais refaite sur le même plan que celle des volumes suivants. Au lieu d'un seul index, la nouvelle table en aura deux. Premièrement, une table alphabétique de tous les noms de personnes et de lieux qui peuvent intéresser l'historien protestant; secondement, une

table également alphabétique des principales matières traitées, soit isolément, soit à diverses reprises, dans notre recueil. Ainsi rien ne sera perdu des trésors accumulés par tant de mains différentes, durant trente ans, et notre collection, déjà si recherchée, acquerra un nouveau prix aux yeux des travailleurs.

Pour les Sociétés comme pour les individus, les années ont leur part de joies et de tristesses. Celle qui vient de finir n'a pas été du moins sans initiatives ni sans encouragements : nous avons couronné une remarquable étude sur Agrippa d'Aubigné considéré comme historien, et prêté une fraternelle assistance au dernier descendant de notre héros camisard, dont l'humble demeure sera un monument historique sur cette terre cévenole consacrée par de si glorieux souvenirs. Deux de nos collègues, MM. Douen et Gaufrés, ont vu leurs travaux couronnés, l'un par l'Académie française, l'autre par l'Académie de Nîmes, qui n'a pas dégénéré depuis Fléclhier, son illustre protecteur. Un troisième, M. Maurice Block, a été nommé membre de l'Institut pour des ouvrages d'économie politique justement estimés. Notre Société se réjouit de ces succès ; elle en est même un peu fière, comme de tout ce qui peut faire rejaillir quelque lustre sur le foyer commun de nos études protestantes. « La petite patrie est bien avant la grande, » a dit un poète, car elle la fait mieux aimer !

J. B.

ÉTUDES HISTORIQUES

UN CHAPITRE

DE LA POLÉMIQUE ENTRE PROTESTANTS ET CATHOLIQUES AU XVII^e SIÈCLE

I

Le *Traité de la politique de France* par M. P. H., marquis de C..., « et les *Réflexions* sur les II^e et III^e chapitres » de cet ouvrage « par le sieur de l'Ormeigrigny » sont, pour ainsi dire, inséparables. On les trouve ordinairement réunis en un seul volume, sans que peut-être ils aient toujours été imprimés simultanément. Bien qu'on ne puisse dire que ces deux écrits soient rares ou ignorés, ils semblent n'être ni très communs, ni très bien connus, et, comme ils forment un épisode tout spécial de la polémique entre protestants et catholiques au XVII^e siècle, il nous paraît à propos de donner quelques détails sur cette querelle, sur les écrivains entre lesquels elle s'est engagée, et sur la manière dont ils l'ont soutenue.

Je traite ce sujet d'après un volume formé de deux parties ayant chacune sa pagination spéciale, et portant les intitulés suivants : TRAITÉ DE LA POLITIQUE DE FRANCE par monsieur P. H. marquis de C. revue, corrigé et augmenté d'une seconde partie avec quelques réflexions sur le Traité par le sieur l'ORMEGRIGNY, à Cologne, chez Pierre du Marteau, MDCCLXXX (296 pages) RÉFLEXIONS sur le II^e et III^e chapitres de la POLITIQUE DE FRANCE de monsieur P. H. marquis de C. où il censure le clerge de Rome et les huquenots. SECONDE PARTIE par le sieur de l'ORMEGRIGNY. A COLOGNE, chez PIERRE DE LA PLACE, MDCXXX (136 pages). Ces deux

titres soulèvent des questions bibliographiques que je n'examinerai pas, parce que je me propose un but différent, et que d'ailleurs, pour les traiter, il faudrait avoir les différentes éditions du livre. Je veux parler surtout des auteurs et de leur polémique, et je ne ferai qu'effleurer le côté bibliographique du sujet.

I

P. H., marquis de C., qui, dans la préface de son livre, adressée au roi, exprime le désir que « ses écrits apprennent à la postérité la grandeur de son zèle et sa passion pour le service du roi » et que « le *monde entier* sache à quel point il est le très humble, très obéissant et très fidèle sujet de Sa Majesté », mais qui a bien soin de cacher son nom, et pour cause, est Paul Hay, marquis de Chastelet. Il porte le même prénom que son père, secrétaire de l'Académie française, en sorte qu'on les a quelquefois pris l'un pour l'autre. Il a publié de 1664 à 1669 un *Traité de l'Éducation* de Mgr le Dauphin, une *Histoire de Bertrand Du Guesclin*, un *Traité de la guerre*, enfin le *Traité de la politique de France*, le plus connu et le plus important de ses ouvrages, qui a paru à l'étranger, presque simultanément à Utrecht et à Cologne (Amsterdam) et a été réimprimé plusieurs fois, notamment en 1677, 1680 et 1689, la dernière fois comme « troisième partie du Testament politique d'Armand Duplessis, cardinal de Richelieu ». Paul Hay était, on le voit, un publiciste, genre d'écrivains qui n'existait pas et ne pouvait exister dans la monarchie absolue de Louis XIV, où la discussion des intérêts publics était interdite. On peut dire que le marquis de C. a été une véritable exception : aussi son *Traité de la politique de France* lui valut-il quinze jours de Bastille. Et comment s'en étonnerait-on ? Il prend une à une toutes les branches de l'activité publique, de l'administration, la politique extérieure et intérieure, toutes les parties de l'organisation sociale, et sur

chaque point, il donne son avis, propose tel ou tel changement. Un semblable livre était une sorte de provocation à une véritable révolution¹. Son adversaire a très bien su le lui dire :

Qui aura lu tout ce livre de M. le marquis, dit-il, trouvera qu'il propose des réformations en l'État beaucoup plus difficiles à effectuer que de chasser le droit canon et la juridiction papale hors du royaume; car il voudrait refondre entièrement et la Justice et la Police, et les jeter en un moule tout neuf. Certes, il a bien fait paraître qu'il connaît les maladies de l'État. Toutefois, ses projets pour y remédier ne peuvent être mis en effet sans ruiner et mettre au désespoir quantité d'esprits actifs qui vivent de leur profession, ce qui est fort dangereux à attenter dans un État. (Réflexions, p. 82.)

En passant en revue les différentes classes ou portions de la nation, l'auteur du *Traité de la politique de France* commence par s'occuper du *clergé*, qui fait l'objet d'un chapitre, et immédiatement après des *huguenots*, qui font aussi l'objet d'un chapitre, véritable suite ou complément du précédent. Ces deux chapitres, qui étaient, dans la première édition, le II^e et le III^e, sont devenus le IV^e et le V^e dans les éditions subséquentes, au moins dans celle de 1680, parce que l'auteur a augmenté et remanié son travail. Il n'est pas tendre pour les deux catégories de Français dont il parle dans ces deux chapitres. Le clergé régulier et surtout le clergé séculier sont des corps ambitieux qu'il faut réprimer et même restreindre, diminuer par divers moyens qu'il a imaginés et qu'il fait connaître; les huguenots sont des rebelles qu'il faut faire disparaître, et il propose aussi divers moyens d'atteindre ce but. Voilà en deux mots sa thèse. Elle semblait appeler une réponse de chacune des parties intéressées. Le clergé daigna-t-il faire attention aux attaques de son

1. Dans ce livre, imprimé à l'étranger et qui n'aurait pu l'être en France, il est dit que les Libraires et Imprimeurs ne doivent pas « sous peine de la vie » imprimer et vendre des livres sans approbation ni privilège, et qu'il en est de même pour les livres imprimés à l'étranger. Il est impossible de démentir plus complètement ses doctrines par ses actes ou de prononcer plus formellement soi-même sa propre condamnation.

adversaire? Il est probable que non. Mais parmi les Huguenots, il se trouva quelqu'un pour relever le gant; et il parut une réponse consistant en *Réflexions* sur les II^e et III^e chapitres de la *Politique de France*. Comme cette réponse, réimprimée en 1680, s'adresse aux chapitres II^e et III^e, qui, dans l'édition de cette même année 1680 sont les chapitres IV et V, nous pouvons en conclure, ce que confirment d'autres indices encore, que les *Réflexions* ont été réimprimées sans changement, tandis que l'ouvrage principal avait été modifié¹. On voit aussi que la réponse concerne également le clergé et les huguenots, de sorte que, à la seule inspection du titre, on pourrait être en doute sur le caractère de l'opposant. Cette dualité, qui peut sembler équivoque au premier abord, s'explique, on le verra tout à l'heure, par les nécessités de la polémique, comme l'absence de remaniement des *Réflexions* s'explique par la situation de l'auteur.

Le nom de l'*Ormeigrigny*, qui figure sur le titre du *Traité de la Politique*, orthographié de *l'Ormeigrigny* sur le titre des *Réflexions*, écrit ailleurs de *l'Ormegigny* (peut-être par simple erreur typographique), est à peine un pseudonyme : le vrai nom de l'auteur est *Pierre du Moulin*, et comme la branche de la famille du Moulin à laquelle il appartenait était celle de Lorme-Grenier, il s'était borné à prendre ce nom en le modifiant légèrement². Ce Pierre du Moulin était le fils du pas-

1. Dans la liste des ouvrages de du Moulin qui vient à la suite de l'article de la *France protestante* relatif à notre auteur, l'addition des *Réflexions* de 1677 est indiquée comme une réponse aux chapitres IV et V du *Traité de la politique de France*. Cependant nous avons une édition de 1680 où elles sont indiquées comme une réponse aux chapitres II et III. Du reste cette liste bibliographique est faite assez singulièrement; on y indique sous le n^o XV le *Traité de la politique de France* (!) avec quelques *Réflexions* sur le traité, édition de 1677 et 1680. Evidemment ce n^o XV est de trop et devait être réuni au n^o X, dont les termes exigeraient une vérification et peut-être une correction, selon les observations qui précèdent. Mais ceci appartient à la question bibliographique et nous avons dit que nous ne la traiterions pas.

2. A moins que peut-être il ne restituât une forme ancienne de ce nom, ce que j'ignore absolument.

teur bien connu de Sedan : il portait le même prénom que son père. Remarquons ici que l'auteur du *Traité* et l'auteur des *Réflexions* sont tous les deux dans le même cas ; chacun d'eux porte le prénom de son père, et il en résulte des confusions. De même que l'on n'a pas toujours su distinguer entre les ouvrages qui appartiennent aux marquis de Chastelet père et fils, on a attribué à Pierre du Moulin, le père, le *Traité de la paix de l'âme et du contentement de l'esprit*, dont le fils n'aurait été que l'éditeur, tandis qu'il est maintenant reconnu pour en être l'auteur.

Les *Réflexions* sur le livre de Paul Hay sont avec la *Défense de la religion réformée et de la monarchie et Eglise anglicane* (1650) le seul ouvrage que P. du Moulin le fils ait publié en français : tous ses autres écrits sont soit en latin, soit en anglais ¹, car il passa en Angleterre la plus grande partie de sa vie et devint presque anglais. Né à Sedan en 1600, il y commença ses études, les poursuivit à Leyde, et les perfectionna en Angleterre, où il fut, pendant quelques années, le précepteur des frères Boyle, Roger et Robert ² ; retourna ensuite en Hollande, d'où il passa en Irlande, vint ensuite de nouveau en Angleterre, où il ajouta le titre de docteur des Universités d'Oxford et de Cambridge à celui de docteur de l'Université de Leyde, qu'il avait conquis dans son dernier séjour en Hollande.

Il se montra très royaliste pendant la guerre civile d'Angleterre et signala son zèle par la publication en 1652 d'un pamphlet latin, qui fit sensation : « *Le cri du sang royal montant au ciel contre les parricides anglais* ». — Aussi, en 1660, à la

1. Le « traité de la paix de l'âme et du contentement de l'esprit » lui-même aurait été écrit en anglais ; le texte français qui en existe et qui fut très souvent réimprimé ne serait qu'une traduction.

2. « De M. Richard Boyle et de son frère » disent les frères Haag : ce qui est une erreur, Richard était le père de Roger et de Robert et n'a pu être l'élève de du Moulin. « Richard » est mis ici pour « Roger ». — La même erreur se retrouve dans la Biographie universelle de Michaud et dans la Biographie de Hoefcr, qui, vraisemblablement ont fait leurs articles respectifs avec celui de la *France protestante*.

restauration des Stuarts, il fut pris par Charles II pour chapelain de la cour et nommé prébendaire de Cantorbery ; il passa dans cette ville le reste de sa vie, qui s'acheva en 1684 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Il était donc en Angleterre quand parut le *Traité de la Politique de France*, et c'est en Angleterre qu'il composa ses réflexions sur ce Traité. On y trouve, en effet, certaines expressions qui trahissent un auteur habitué à se servir de la langue anglaise. Mais nous voyons que sa nouvelle patrie ne lui avait pas fait oublier l'ancienne et que, tout en servant l'Église établie d'Angleterre, il ne perdait pas de vue l'Église réformée de France, où il avait reçu sa première éducation et dont il demeurait un des enfants.

III

La polémique soutenue par P. du Moulin contre Paul Hay a un caractère spécial qui la distingue de toutes celles du même temps. La controverse entre catholiques et protestants était très vive au xvii^e siècle, elle se renouvelait sans cesse ; mais elle ne sortait jamais du domaine religieux. Il pouvait arriver, par accident, qu'elle glissât dans la politique, comme lorsque Jurieu posait le principe de la souveraineté du peuple et entraînait Bossuet dans des discussions de politique spéculative. Mais, en général, elle était théologique et religieuse. Il s'agissait de démontrer quelle est la véritable Église. Paul Hay imprime à la discussion un tout autre caractère, il donne le pas à la politique sur la religion, et ne considère dans la société religieuse, dans les partis religieux, dans les Églises, que les services que l'État peut en recevoir ou les maux qu'il en peut redouter. Son adversaire l'a naturellement suivi sur ce terrain tout nouveau, mais il a soin d'en faire la remarque pour s'en excuser et de signaler la nature toute spéciale de la discussion qui lui est

inaposée et dont il ne dépend pas de lui de changer les éléments.

Vous ne considérez la religion, lui dit-il dans sa préface, qu'autant qu'elle regarde la politique de France; je me suis aussi contenu dans les mêmes limites, et je n'ai considéré l'une et l'autre religion et ceux qui les professent qu'autant que l'État en a reçu ou en peut recevoir d'utilité pour le temporel. Je me suis abstenu de dire en tout ce discours ce que je dirai ici en prenant congé de vous : c'est que l'intérêt de Dieu nous doit être plus cher que celui de l'État, et que ces deux intérêts s'accordent si bien que là où la vérité et la piété règnent, la paix, la justice et la politique ne peuvent manquer d'y fleurir.

La réponse de P. du Moulin de l'Ormeigrigny s'adresse à la fois, comme le titre l'indique, au chapitre de Paul Hay sur le clergé et à son chapitre sur les huguenots; elle se divise conséquemment en deux parties : mais la première est de beaucoup la plus longue; elle occupe 86 pages, tandis que la seconde tient dans 45 pages. Cette première partie est aussi la partie essentielle de l'ouvrage; c'est la conduite à tenir à l'égard du clergé qui est selon l'auteur le nœud de la question. Tout ce que dit le publiciste catholique contre le clergé et la cour de Rome, le polémiste huguenot l'approuve; il abonde dans le sens de son adversaire, enchérit sur lui et ne lui reproche que de ne pas savoir conclure. Il lui fait voir que l'unique moyen de supprimer les abus dont on se plaint est d'en couper la racine en rompant avec la papauté. Toute cette discussion sur le clergé, dans laquelle il se fait avec une ironie assez fine l'allié de son adversaire et où il retrace toute l'histoire des usurpations cléricales en s'appuyant sur un « beau livre intitulé *Examen des pouvoirs du cardinal Chigi* ¹ lorsqu'il vint en qualité de Légat vers Sa Majesté » contient visiblement la thèse soutenue par du Moulin et est la base de sa réponse : le reste, réfutation élo-

1. Je ne sais rien sur ce livre, et je le signale pour le cas où il ne serait pas suffisamment connu.

quente et indignée des calomnies de Paul Hay contre les protestants, n'est en réalité qu'un appendice. Du Moulin le fait entendre fort agréablement dans sa Préface où il se vante, avec une courtoisie railleuse, « d'épouser la querelle du marquis et de le servir contre les usurpations de Rome » et lui parle ainsi :

Monsieur, j'ai pris tant de plaisir à la lecture de vos sages remarques sur le clergé romain que j'ai cru ne pouvoir mieux employer mon temps qu'à les illustrer d'un ample commentaire. Et combien que j'enchérisse parfois sur votre jugement et que je m'enhardisse d'aller plus avant que vous ne faites, vous ne trouverez point que j'aie fait sur votre discours une glose d'Orléans; car j'ai sincèrement confirmé vos avis par l'histoire de notre France et par les meilleurs auteurs. Que si, par l'aide qu'ils m'ont donnée, je vous fais voir que vos maximes vous mènent à de plus hautes entreprises que vos conseils ne portent, ce n'est pas pour vous contredire, mais vous assister et même dire pour vous ce que vous auriez peut-être voulu dire. Après avoir ainsi combattu sous vos enseignes, l'intérêt de mon parti, que vous battez rudement en votre troisième chapitre, m'engage à combattre pour sa défense, et vous êtes trop généreux, monsieur, pour le trouver mauvais. Mais je n'y emploie guère plus du tiers de ce discours; par où je vous donne assez à connaître que je prends deux fois plus de plaisir à vous suivre qu'à vous opposer.....

Voilà donc le plan de l'ouvrage bien marqué. Nous ne suivrons pas pied à pied du Moulin dans sa réplique. Nous signalerons certains points et nous ferons quelques citations.

III

Paul Hay, suivant son système, indique quinze moyens à employer pour faire disparaître les huguenots¹. Cette énumération fait presque la moitié du chapitre. De l'Ormeigrigny ne

1. L'extermination et l'expulsion ne sont pas comprises dans ces quinze moyens; le but que se propose Paul Hay est de mettre les protestants dans la nécessité de se faire catholiques. C'est seulement de cette façon qu'il veut qu'on les fasse disparaître.

juge pas à propos de s'y arrêter et de les discuter longuement.

« Je ne perdrai point de temps et de peine, dit-il, à faire des réflexions sur les quatorze voies qu'il propose pour nous tourmenter et pour nous rendre las de notre religion, de notre patrie et de nos vies. On en a trouvé davantage qu'il n'en propose..... »

On peut remarquer que de l'Ormegrigny signale quatorze voies, tandis que Paul Hay en a indiqué quinze. C'est une nouvelle preuve à l'appui de notre assertion, que ses *Réflexions*, rédigées une fois pour toutes, n'ont pas subi de modifications, et ont dû être réimprimées sous leur forme primitive.

Le grand argument de Paul Hay contre les huguenots est l'esprit de rébellion qu'il leur impute; il ne voit en eux que des ennemis du roi et de l'État. Un des premiers soins de l'auteur des *Réflexions* devait être de réfuter cette fausse accusation. Il le fait avec énergie, renvoyant le reproche aux adversaires et montrant dans ces prétendus rebelles les vrais fondateurs de la monarchie bourbonnienne.

« Je demanderais volontiers à M. le marquis où étaient alors les bons Français? Trouvera-t-il les bons Français parmi les *ardents* et les *zélés* de la Ligue, qui sont ceux qui ont répandu tant de sang pour abattre cette dangereuse secte, comme il lui plaît de nous qualifier? Eh! de grâce, Monsieur le marquis, laquelle des deux est cette dangereuse secte, ou celle qui enseigne que les personnes des rois sont inviolables, et qui exposent leurs vies pour défendre les rois qui les ont persécutés, ou celle qui enseigne qu'un roi excommunié par le Pape peut être justement tué par qui que ce soit, et qui, par zèle de religion, trempe ses mains sanguinaires dans les entrailles de leurs souverains, comme fit saint Jacques Clément, et comme Jean Chastel et Pierre Barrière l'attentèrent, et comme Ravallac l'exécuta? Où est le huguenot qui l'ait jamais essayé durant les longues persécutions du parti réformé? Où est le ministre qui ait jamais instruit aucun de son troupeau à tuer son roi comme vos pères spirituels ont fait si souvent?.. » (P. 103-4.)

« Et parce qu'il peut nous objecter que la défense des princes du sang n'était que le prétexte des armes des huguenots et de leur injuste résistance contre leur souverain, il suffirait de répondre que leurs armes étaient

nécessaires pour la préservation de ce grand prince que Dieu réservait pour la bénédiction de la France, et que, lorsqu'il parvint à la couronne, ils furent jugés dignes d'en être récompensés. Je supplierai aussi toutes personnes équitables de les considérer simplement comme hommes qui ne sont ni anges ni diables, et de nous dire s'il trouve étrange que des hommes, restes des feux et des tueries (qui étaient les arguments employés pour les convertir par tant d'années), ont fait enfin ce que la nature leur enseigne, qui est de se garantir par la force contre la force. Voilà, à le prendre au pis, toute la rébellion qu'on peut leur objecter en tout le siècle passé jusqu'à l'établissement paisible de Henry le Grand.

» Mais la bonne providence de Dieu les a bien exemptés de la nécessité de cette excuse, leur ayant fourni un emploi si juste et si fortuné pour leurs armes que tous ceux qui aiment et qui aimeront aux siècles à venir la prospérité de la France et la grandeur de la maison royale auront une raison perpétuelle de bénir les secours opportuns de ce parti et de louer Dieu qui l'a suscité pour le grand bien de l'Etat. » (P. 105-6.)

Plus loin, il élargit le débat, en même temps qu'il l'élève, et il montre que, par le fait même de leurs constitutions respectives, les Églises de la Réforme sont les soutiens de l'autorité civile, tandis que l'Église romaine en est l'ennemie. Il fait voir que c'est dans cette Église seulement que la royauté peut voir un véritable adversaire, et revient ainsi à la thèse soutenue dans le chapitre précédent. Voici comment il argumente :

« Lesquels doit-on estimer les ennemis de l'État, ceux qui assujettissent absolument la couronne des rois à la mitre papale et qui reconnaissent un autre souverain que le roi; ou ceux qui le reconnaissent leur unique souverain et qui maintiennent que la couronne ne dépend que [de] Dieu seul? En conscience, quel est le véritable fondement de la grande haine qu'on nous porte? N'est-ce pas pour ce que, si on nous croyait, il n'y aurait en France aucun Français qui ne fût sujet du roi, les causes bénéficiales et matrimoniales ne s'évoqueraient plus à Rome, et le royaume ne lui serait plus tributaire sous ombre d'annates et de semblables impositions?

» Et sur ce sujet, le témoignage que nous rend M. le cardinal du Perron en sa harangue au tiers-état est fort considérable, quand il dit que *la doctrine de la déposition des rois par le pape a été tenue en France jusqu'à Calvin*. Par où il reconnaît tacitement que nos rois étaient

mal servis auparavant, et que ceux qu'il appelle hérétiques, ayant mis en vue la sainte Écriture, ont fait connaître le droit des rois qu'on tenait supprimé. » (P. 129.)

» Notre religion est haïe parce qu'elle combat l'orgueil, l'avarice et les usurpations de la cour de Rome et de ses suppôts dans le royaume, et que nous avons fait voir au monde la sordide banque des grâces spirituelles qu'elle a plantées en l'Église, et comment elle a attiré à soi un tiers des terres de France par la frayeur qu'elle a donnée du purgatoire à de bonnes personnes coiffées d'une dévotion idiote et à des ravisseurs du bien d'autrui qui ont pensé faire leur paix avec Dieu en lui faisant part du butin. » (P. 130.)

La conclusion de de l'Ormeigrigny est que le roi enlève toute autorité au pape en France. Par là, la puissance royale n'aura plus d'adversaire qui puisse la tenir en échec, la bonne harmonie entre les sujets sera plus grande, presque parfaite. Le livre finit ainsi :

« Qui considérera bien la constitution des affaires de la chrétienté jugera que toutes choses invitent Sa Majesté à renvoyer la Jurisdiction de Rome au-delà des munts, le droit, l'honneur, le profit, la liberté, la facilité, son devoir à sa couronne, à ses sujets et à sa royale postérité, et que plusieurs aides lui rient et au dedans et au dehors de son royaume pour une si belle et si juste entreprise.

» C'est là le désir ardent des bons Français: et il n'y en a point qui méritent mieux ce titre que ceux qui regardent avec plus d'indignation que leur roi baise les pieds de ce prélat qui lui devrait baiser les pieds, pour avoir reçu ses principautés des rois de France, et qui, en récompense de leurs bienfaits, a machiné et machine incessamment leur ruine.

« Quand le roi aura délivré et soi et son peuple de ce joug étranger, il trouvera l'inimitié entre ses sujets pour le fait de la religion grandement diminuée, et la voie frayée à la réunion. Que si les difficultés sur la doctrine peuvent être surmontées, les protestants n'en formeront pas beaucoup sur la discipline¹.

» Dieu, qui est le Père des Rois et le Roi de la Gloire, protège et fortifie notre Grand Roi pour accomplir des desseins qui tournent au bien général

1. Cette observation semble trahir la préoccupation d'un homme qui a du penchant pour la constitution de l'Église anglicane et s'est mis au service de cette Église.

de son Eglise, à la grandeur et au respect de sa personne sacrée, et à la paix et prospérité de son Etat¹. »

Le marquis de Chastelet parle de la conduite à tenir à l'égard des étrangers et des protestants du dehors; ainsi il propose d'exploiter les sentiments luthériens des princes protestants d'Allemagne, qu'il représente à la fois comme des alliés du roi de France en vertu de traditions politiques anciennes et d'intérêts toujours subsistants, et comme ennemis des huguenots. De l'Ormeigrigny lui répond très pertinemment en mettant en relief les sentiments antipapistes de ces mêmes potentats :

« Monsieur le marquis, dit-il, assure à bon droit Sa Majesté de l'amitié des Princes protestants d'Allemagne, laquelle ils ne témoigneront jamais avec plus de franchise qu'en le servant à ruiner la puissance du Pape, qui favorise la maison d'Autriche; car par là ils feront d'une pierre deux coups..... »

Mais ce qui mérite le plus l'attention dans les arguments relatifs à l'étranger, c'est la discussion sur l'Angleterre et les Anglais. L'animosité du marquis contre ces insulaires est étrange, et on lira avec curiosité le portrait qu'il s'est avisé d'en tracer :

« Quant aux Anglais, dit-il, ils n'ont aucuns amis; ce sont des gens sans foi, sans religion, sans probité, sans justice aucune, défiants, légers au dernier point, cruels, impatientes, gourmands, superbes, audacieux, avares, propres pour les coups de main et pour une prompté exécution, mais incapables de conduire une guerre avec jugement. Leur pays est assez bon pour vivre, mais il n'est pas assez riche pour leur fournir les moyens de sortir et de faire aucune conquête : aussi n'ont-ils jamais rien conquis, excepté l'Irlande, dont les habitants sont faibles et mauvais soldats; et au contraire les Romains les ont assujettis, ensuite les Danois et les Normands, en telle sorte que les Rois sont les héritiers d'un conquérant. Ils se haïssent les uns les autres et sont en division continuelle, soit pour la Religion, soit pour le Gouvernement. Une guerre de France de trois ou quatre ans contre eux les ruinera entièrement..... »

1. Ce paragraphe est le dernier des *Réflexions*

Et là-dessus, voilà le marquis parti en guerre : poussé par une ardeur belliqueuse qu'entretient une haine nationale et religieuse très intense, il développe ouvertement son plan de campagne. En trois pages, il achève la conquête de l'Angleterre et consomme la ruine entière de ce foyer de vices.

L'auteur des *Réflexions* ne pouvait laisser ce paragraphe sans réponse. Sa qualité de protestant lui en faisait un devoir : la position qu'il occupait en Angleterre rendait ce devoir plus impérieux. Et cependant, il ne devait pas laisser apercevoir la situation spéciale qui le rattachait étroitement à ce pays. Du Moulin ne faillit pas à ce devoir, et il s'en acquitta avec autant d'esprit, d'adresse et de discrétion que de jugement et de cœur. Voici comment il répond à son adversaire :

« Comme M. le marquis est fort exact à donner des instructions pour nous ruiner, il fait le même sur la fin de son livre pour l'Angleterre, la considérant comme une nation qui n'est bonne qu'à être ruinée. Nous ne pouvons nous servir des instructions qu'il donne contre nous pour nous en garder : car nous sommes un corps purement passif, exposé et soumis à tout ce que Dieu et le roi voudront faire de nous. Mais pour les Anglais, après qu'il les a désobligés par le caractère le plus odieux que sa haine puisse fournir à son éloquence, il les oblige en publiant toutes les voies dont il faut user pour les détruire. Car il y a de l'apparence qu'en étant avertis, ils s'en donneront garde. En attendant, ses lecteurs diront de lui que ceux qui publient leurs finesses ne sont pas des plus fins. »

Ces divers extraits suffiront sans doute pour donner une idée de la manière de notre auteur, de la façon dont il rétorque les arguments, détruit les insinuations, confond les calomnies du publiciste catholique. Nous espérons que le lecteur nous saura gré d'avoir appelé son attention sur cet ouvrage trop peu connu. L'apparition du *Traité de la politique de France* et de la réponse qui lui fut faite est, nous le répétons, un phénomène rare et remarquable du temps où il s'est produit. D'ailleurs, il est juste de rendre hommage à Pierre du Moulin pour son dévouement à l'Eglise réformée de France, pour le talent et l'activité avec lesquels il l'a défendue. N'est-il pas intéressant de voir un

simple particulier, raisonnant sur la gestion des intérêts publics, tracer tout un plan de réformes dans lequel l'Eglise réformée doit disparaître, et la réponse à cette diatribe malfaisante et haineuse, mais surtout inconséquente, venir d'Angleterre, de la part d'un dignitaire de l'Eglise anglicane, qui, né en France, dans l'Eglise réformée, ne perdait de vue ni sa patrie spirituelle, ni sa patrie temporelle, les servait l'une et l'autre, et, tout en se montrant polémiste alerte et habile, s'est montré en même temps bon Français et enfant fidèle et dévoué de l'Eglise réformée de France?

LÉON FEER.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA TOLÉRANCE DE LA PAPAUTÉ

LETTRE DE BABOU DE LA BOURDAISIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME.
AU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY¹

(25 février 1559)

On a beaucoup parlé de l'esprit de tolérance supérieur à son temps dont auroit fait preuve le pape Paul III, dans ses conseils à François I^{er}, à l'occasion des placards et des nombreux bûchers allumés à Paris avec les hideux raffinements de l'estrapade (janvier 1535). On retrouve le premier écho de ces bruits si flatteurs pour la papauté dans une lettre de Sturm à Mélanchthon, du 9 juillet 1535, ainsi conçue : « Pontificem etiam aſunt æquiores esse et haud paulo meliorem quam fuerunt ceteri; omnino improbat illorum suppliciorum crudelitatem, et de hac re dicitur miſiſſe litteras ad Regem. » (Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. III, p. 311, 312.)

Ce témoignage de Sturm au pape est confirmé par Erasme (Voy. *Erasmii Epist.* Leclerc, p. 1513). Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 458, est plus explicite encore : « Le bruit fut en juing 1535 que le pape Paul adverty de l'exécration justice et horrible que le roi faisoit en son royaume sur les luthériens, on dit qu'il manda au Roy de France... qu'il pensoit bien qu'il le fist en bonne part. Néanmoins Dieu le créateur, lui estant en ce monde, a plus usé de miséricorde que de rigoureuse justice, et qu'il ne faut aucune fois user de rigueur, et que c'est une cruelle mort de faire brusler vif un homme, dont par ce il pourroit plus qu'autrement recouvrer la foy et la loy. Parquoy le Pape prioit et requeroit le Roy par ses lettres, vouloir appaiser sa fureur et rigueur de justice, en leur faisant grâce et pardon. Parquoy... le Roy se modéra et manda à la cour de parlement de non plus y procéder en telle rigueur... tellement que plusieurs

1. Philibert Babou, évêque d'Angoulême, et plus tard d'Auxerre, nommé cardinal par Pie IV en 1561, mourut ambassadeur à Rome en 1570, à l'âge de cinquante-sept ans, sous le pontificat de Pie V.

qui estoient prisonniers, tant en la Conciergerie que en Chastelet, furent délivrés, et n'y fust plus procédé rigoureusement par justice¹. »

M. de Meaux, dans son récent ouvrage : *Les luttes religieuses en France au XVI^e siècle*, hommage plus spécieux que sincère à la liberté de conscience, cette loi des temps nouveaux, ne pouvait omettre une tradition si favorable à la papauté, tout en regrettant de ne pouvoir citer la fameuse lettre de Paul III (*rarissima avis!*) « Cette lettre, dit-il (p. 458, note 1), n'a été publiée dans aucun recueil, et jusqu'à présent du moins n'a pu être retrouvée. Le Père Perraud d'un côté, M. Guizot de l'autre, l'ont cherchée sans succès; je ne devais pas être plus heureux. Voici toutefois un document qui peut rendre vraisemblable l'allégation d'un bourgeois de Paris, une lettre du 21 janvier 1535, par laquelle Paul III engage les cantons catholiques suisses à faire la paix avec les cantons protestants vaincus par eux. » Mais quel rapport peut avoir un conseil dicté par une politique habile, qui ne manqua jamais au Vatican, avec l'inspiration de tolérance que l'on serait trop heureux de saluer dans un pontife du XVI^e siècle? Si la lettre alléguée par Sturm et le bourgeois de Paris n'a pu être retrouvée, c'est par la bonne raison qu'elle n'a jamais existé. Les vrais sentiments de Paul III nous sont révélés par son attitude vis-à-vis des hérétiques d'Italie, telle que la constatent les dépêches des ambassadeurs vénitiens à une époque un peu ultérieure. L'ambassadeur de la république, Francesco Venier, s'entretient, le 15 août 1544, avec le pontife sur ce grave sujet, et voici quel est le langage de Paul III : » Les temps sont devenus si mauvais par le poison des opinions luthériennes et dépravées, que les moyens ordinaires ne suffisent plus : *che non bastano gli ordinarii*. Des remèdes plus énergiques sont nécessaires : *bisogna adhibire maggiori rimedii e più efficaci*. » Dans un autre entretien le pape dit avec un soupir : « Cette affaire est mal comprise des princes qui laissent pulluler cette matière de l'hérésie dans leurs États. Le roi de France seul a compris son devoir, lui qui a tiré des hérétiques, à plusieurs reprises, la plus terrible vengeance : *il quale fino adesso ne ha fatto molte volte horrible vendetta*². » Voilà un langage plus conforme à la vérité historique, plus digne de l'organisateur du saint-office italien, du précurseur de Paul IV et de Pie V!

La lettre qui suit, écrite sous Paul IV, achèvera la démonstration.

1. Rien de moins fondé que cette assertion. Les supplices qui devaient provoquer l'épouvantable explosion de l'*Institution chrétienne*, continuèrent à Paris et dans les provinces. (Voy. Merle d'Aubigné, *Hist. de la Réformation au temps de Calvin*, t. III, p. 483 et suivantes.)

2. J'emprunte cette importante citation à l'ouvrage du savant professeur de Padoue, G. de Leva : *Degli Eretici di Cittadella (Mémoires de l'Académie de Venise)*, in 8°, 1873, p. 708.)

Monseigneur, j'ay prié mon frère de mettre la présente en vostre main et vous advertir de la lire à part, s'il vous plaist afin que vous, Monseigneur, entendiez que le pape me manda d'aller vers luy, suivant ce que j'escris au Roy. Il me déclara que c'estoit pour me dire qu'il s'esbayssoit grandement comme S. M. ne faisoit compte de punir les hérétiques de son royaume, et que l'impunité de Monsieur Dandelot donnoit une très mauvaise réputation à sa dite majesté devant laquelle le dit Sr Dandelot avoit confessé d'être sacramentayre, et qui l'eust mené tout au droit au feu, comme il méritoit¹, outre ce que l'on eust fait chose très agréable à nostre seigr., le royaume de France fust demeuré longtemps nect d'hérésie. Et que M. le cardinal de Lorraine, lequel sa Sté a fait son inquisiteur, ne se scauroit excuser qu'il n'ayt grandement failly, ayant layssé perdre une si belle occasion d'un exemple si salutayre, et qui lui pouvoit porter tant d'honneur et de réputation. Mays qu'il montra bien, que luy-même favorise les hérétiques, d'autant que lorsque ce scandale advint, il estoit seul près du roy, sans que personne luy peust résister, ni l'empescher d'user de la puissance que sa dite Sté luy a donnée. Et puis mon dit St Père tomba sur les calamités que Dieu envoie pour telles choses, et la subversion des royaumes, empires et estats qui adviennent avec la mutation de la religion, à quoy le Roy doit bien penser et pour cette cause que je l'en advertisse de sa part, et en chiffre fait de ma main, et que je lui mandasse que homme du monde ne veit ma lettre.

Je crois que le bouhomme pense que le Roi déchiffre luy-même ses lettres, et revenoit toujours sur mon dit sieur Dandelot, à qui je vous advise, Monseigneur, qu'il feroit un mauvais parti s'il le tenoit.

Vous, Monseigneur, pourrez entendre de Monsieur de Saint-Ferme s'il est encores là, ce que le cardinal Alexandrin lui dit conforme à ce que dessus, le jour précédant son partement. Je n'étois pas d'avis que le dit de Saint-Ferme en parlast et me fusse volontiers passé de vous en toucher rien. Mais depuis j'ay advisé que le pape pourroit commander à son nonce qui est par delà, de tenir au Roy semblables propos, et lui dire comment sa Sainteté m'en avoit parlé par de ça et enchargé d'en escrire à sa Mté laquelle et vous aussy, Monseigneur. eussiez peu trouver étrange que je ne vous en eusse adverty. Et pour cette cause, il m'a semblé devoir escrire au roy ce que notre Saint

1. Sur cet épisode voyez le *Bulletin*, t. II, p. 382; t. XXVI, p. 55, 99 et suiv.

Père m'a dit en général, et à vous, Monseigneur, ce qu'il m'a dit particulièrement de mon dit sieur Dandelot sans en parler ailleurs, en façon que ce soit.

Monseigneur, laissant là ce que je dis à nostre dit St Père, généralement sur le fait des hérésies, ce que je lui répondis en somme pour le regard de mon dit Sr Dandelot, fut qu'il n'étoit pas possible à cause même des guerres, qu'il ne fréquentât en France beaucoup d'hérétiques qui, sous ombre de Dieu et de vérité, mectoyent peine de séduire le plus de gens qu'ils povent, et que les plus savans avoient bien peyne à se sauver de leur malheureuse doctrine, pour les arguments pleins d'une subtilité diabolique dont usoient ces malheureux, qui sont grands simulateurs de charité et de sanctimonie, desorte qu'ils trompent les plus habiles, et qu'il falloit que le dit Sr Dandelot fust tombé par ignorance entre tels séducteurs qui lui peuvent avoir imprimé quelque opinion contraire à la commune; mais non pas, comme je pensois, telle qu'on avoit référé à sa Sté, et que je n'avois pas bien entendu ce que c'estoit, et que sitôt que le Roy avoit scéu qu'il avoit tant soit peu d'opinion différente de celles de l'Église, il l'avoit incontinent fait constituer prisonnier, et n'eust failli de le faire punir bien ayrement, s'il eust esté tant soit peu obstiné, mais que tost il recongneust son erreur, par la grâce de Dieu et par les remontrances que certains bons docteurs lui firent, y estans envoyés de la part de Mons. le cardinal de Lorraine, qui surtout neust peyne de sauver son âme, et qu'il lui sembla que c'estoit le moins qu'il pouvoit faire pour un si notable chevalier, ayant si bien et si longtemps servi le roy et la chose publique, et davantage nepveu de vous, Monseigneur, les vertus et labeurs duquel méritoient bien de vous porter le plus grand respect, attendu même le lieu où vous, Monseigneur, estiez lors prisonnier, et que cela eust esté bien loing de la consolation qui vous estoit due, ayant été blessé, et pris en une guerre entreprise et commencée pour secourir sa Sté et la délivrer de l'ennemi qui la tenoit assiégée, et que maintenant le dit Sr Dandelot vivoit aussi bien et catholicquement, et sans aucun scandale, que l'on sauroit désirer.

Je vous assure, Monseigneur, que je ne vous aurois de longtemps compté tout ce que je lui dist dont il ne semontra aucunement amolli, et en somme me deist puisque Mr le Cardinal vous avoit porté plus de respect que à Dieu; que Dieu l'en puniroit, et que c'estoit ung abus d'esti-

mer que ung hérétique revinst jamais et que ce n'estoit que toute dissimulation, et que c'étoit un mal où il ne falloit que le feu, et soudain Je lui répondis que quand Mgr le Cardinal eust voulu, si n'y eut-il sceu faire autre chose, et que la justice de France ne se manioit pas de cette façon; mais marchoit son train, et par ses mesures, et que nul n'avoit puissance sur elle que le Roy, non pas monseigneur le Daulphin, ne tous messeigneurs ses frères, quand bien tous seroient en âge.

Il m'a semblé, Monseigneur, vous devoir avertir de ce que dessus, vous assurant que je ne l'ay dit ni escrit à personne qui vive, et vous supplie très humblement de l'accepter de bonne part, comme de votre très humble et très obligé serviteur. Aussi il vous plaira, Monseigneur, d'aviser quel ordre il sera bon de donner à ce que l'on n'écrive plus de tels mémoires par de çà, suivant ce que vous aura fait entendre le sieur de Saint Ferme.

Monseigneur, je prie notre Seigneur, qu'il vous doynt très longue et heureuse vie. De Rome le XXV février 1559.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BABOU DE LABOURDAISIÈRE.

(Original, *Fonds français*, vol. 3132, f° 43.)

LETTRE CIRCULAIRE D'UN MARTYR

(1684)

Admirable morceau où se révèle la grande âme de Brousson et qui semble avoir échappé à ses historiens. Il l'écrivit sans doute de Lausanne, à la veille de la révocation trouvant un sinistre prélude dans les dragonnades. « Dès le commencement de sa retraite en Suisse, il avoit envoyé dans les pays où il étoit le plus connu plus de trois mille paquets contenant de petits imprimés qui tendoient à réveiller le zèle de ceux à qui la persécution avoit fait perdre courage. (*Abrégé de la vie de feu M. Brousson*, cité par Douen, in *Les premiers pasteurs du désert*, t. I, p. 158.)

C'est un de ces petits imprimés, portant le *ne varietur* des juges, avec une date voisine du martyre (7 juin 1698), que l'on reproduit ici d'après une communication de M. le pasteur Vielles, d'Anduze.

MESSIEURS ET FRÈRES,

Prenez courage, fortifiés-vous en la foy, voici le temps de l'épreuve et de la tribulation. Dieu veut savoir si vous serez capable de souffrir quelque chose pour l'amour de luy. Souvenez-vous bien que Dieu et ses anges ont les yeux sur vous, qu'ils regardent et qu'ils observent si vous ne reniez point son Nom. Vous avez protesté si souvent que vous vouliez être fidèle à votre Dieu jusques à la mort ; faites-le maintenant connaître par les effets. Perdre vos denrées, votre argent, vos meubles et vos biens, c'est peu de chose, et même très peu de chose en comparaison des biens et des richesses du paradis. Souffrir d'être battu, meurtri, emprisonné, mis dans les cachots et dans la boue durant quelques jours, sont des mortifications qui ne sont pas à contre peser à la gloire à venir. Ne vous mettez point en peine de votre famille ; l'Éternel y pourvoira : l'on n'a vu encore personne mourir de faim ou de soif. Vos enfans pâtiront un peu, à la bonne heure. Leur maître Jésus-Christ, les saints Apôtres et les Martyrs ont-ils eu toutes choses à souhait ? Vous voulez qu'ils ayent la Couronne de vie comme eux ; il faut donc qu'ils souffrent comme eux toutes choses, lorsque Dieu les y appellera. Vous ne seriez pas un sage père, si vous ne leur appreniez qu'il n'y a point d'autre chemin pour monter au ciel que celui des souffrances. Encouragez-les au milieu de leurs plus grandes épreuves et imitez en cela la Mère des Machabées. Lisez-leur souvent cette histoire ou la leur récitez, s'ils sont capables de raison. Elle est contenue dans le Chapitre 7 du second Livre.

Que si vous vous rendez lâchement pour éviter, ou la perte de vos biens, ou quelque mauvais traitement en votre personne, ou en votre famille, qui tout au plus ne peut durer que quelques jours ou quelques mois, Dieu s'en vengera sur vous et sur vos biens, et sur vos enfans, et les cruels bourrelemens que vous sentirez dans votre conscience qui ne vous donneront repos ni jour ni nuit, vous feront bien repentir de votre lâcheté, de sorte que voulant éviter un tourment, vous tomberez dans d'autres infiniment plus cruels, et Dieu vous garde de les expérimenter. Contentez-vous de savoir que plusieurs en ont esté si horriblement travailléz qu'ils se sont précipitez. Évitez, mon frère, ce désespoir par une constance inébranlable.

Je ne doute point qu'on ne vous offre des biens et des honneurs

du monde pour vous tenter; mais dites-vous sérieusement à vous-même : *Que profitera-t-il à l'homme s'il gagne tout le monde et qu'il fasse perte de son âme!* L'on ne vous donnera pas tout le monde, il s'en faudra bien. Mais quand on vous le donneroit avec toute sa gloire, que vous le pourriez partager à vos enfans, de quoi vous servira-t-il? Pourroit-il vous garantir de la mort, ni d'aller rendre compte à Dieu, ni de souffrir les tourmens de l'éternité? Sans doute vous ne le croyez pas, mais ce n'est pas assez que vous témoigniez de la fermeté; vous êtes appelé à fortifier vos frères, tous ceux mêmes de votre connoissance, et vous ferez par ce moyen des sacrifices très agréables à Dieu.

On ne manquera point de vous faire des grandes menaces; mais je vous advertis que vous ne vous y laissiés pas surprendre, comme ont fait ceux de Béarn, et de plusieurs autres lieux, a qui on a fait peur de mille choses qu'on n'aurait point fait assurément et qu'on n'avait point envie de leur faire. C'est pourtant en partie par cette ruse que ces povres malheureux sont trébüchez.

Quand tous ceux de votre lieu auroient changé, il faut que vous ayez la gloire d'être le seul qui a été ferme. Votre constance sera un parfum de bonne odeur, qui montera jusqu'au thrône de Dieu, qui réjouira toutes nos églises, et qui vous rendra éternellement bienheureux.

On promettra de vous accorder plusieurs articles dont nous sommes en différent avec eux. Mais comme l'on n'a rien tenu aux autres, aussi on ne vous tiendra rien. Gardez-vous de ce piège, mon frère, qui a causé tant de larmes à ceux qui s'y sont laissé décevoir.

Je veux cependant mettre les choses au pis; que vous fera-t-on? On ne vous condamnera pas à être brûlé : mais quand on le feroit, nos pères qui étoient de chair et de sang comme vous, ont bien souffert le feu. Souvenez-vous pourtant que le même Dieu qui leur a donné la patience, et la force de souffrir ces tourmens, vous fortifieroit aussi. Prenez donc courage, mon frère, encore une fois, et fortifiez aussi tout autant de frères que vous pourrez, car celui qui garantira une âme de mort, couvrira une multitude de péchez. Parlez aux principaux par avance, afin que si Dieu les destine à souffrir, ils s'y résolvent de bonne heure. Dites-leur souvent qu'ils sont appelez à cela, et qu'ils doivent plutôt, et eux et leur famille, endurer les plus cruels tourmens que de renier la Sainte Religion qui leur a été

enseignée, et qui a coûté tant de sang à vos pères, qui ont même tout quitté et tout abandonné pour en faire profession.

Au reste qu'il n'y ait aucune querelle entre vous ; s'il y en a, étouffez-les ; aidez-vous, consolez-vous les uns les autres ; ne soyez plus qu'un cœur et qu'une âme, et souvenez-vous de ce terrible arrêt : *Aux lâches et aux timides leur port sera dans l'étang de feu et de souffre.* Mais souvenez-vous de ces illustres promesses : *A celui qui vaincra, je lui ferai seoir avec moi sur mon trône. Sois moi fidèle jusques à la mort, et je te donnerai la couronne de vie.*

Bien que vous ne sachiez pas qui est celui qui vous écrit, il est pourtant.

Votre très humble et très obéissant serviteur, et frère au Seigneur.

En marge de l'imprimé, 2^me page :

NE VARIETUR ce 7 juin 1698

CHAZEL Comm^e

DUSSERVES. BRESLE (?)

LES ABJURATIONS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE RIBAUTE

(1686)

Cher monsieur,

Je vous envoie sous ce pli un document qui ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs du *Bulletin*.

Quel singulier langage on y fait tenir, quelles singulières résolutions on y fait prendre à ces pauvres nouveaux convertis ! Car il est bien évident que c'est M. Jean Plantier, le lieutenant de juge, qui dicte le tout.

Des victimes des dragons, et avant tout des édits barbares du grand roi, parler des obligations qu'ils ont à ce prince et de la prudence de ceux qui ont secondé ses saintes intentions : c'est déjà à ne pas y croire ! Mais se constituer espions de leurs frères restés fidèles à leur ancienne foi ; se reconnaître solidaires les uns des autres et responsables de toutes les infractions à la loi qui pèse sur eux : c'est combler la mesure.

On remarquera parmi ceux qui assistent à la séance le nom d'Antoine Cavalier du Mas Roux. C'est peut-être le père de Jean Cavalier, le chef camisard.

Il serait intéressant de savoir si la délibération du conseil de Ribaute est un fait isolé, dû au zèle tout particulier de M. le lieutenant de juge, Jean Plantier, ou si ce fut une mesure quelque peu générale imposée par l'autorité supérieure. Je n'ai aucun souvenir d'avoir trouvé d'autres documents de ce genre.

L. AUZIÈRE, pasteur.

L'an mil six cent huitante six, et le lundy vingt cinquième jour du mois de novembre, deux heures après midi, au lieu de Ribaute, dans la maison commune, par devant M^r. Jean Plantier, lieutenant de Juge.

Assemblés en conseil général en la forme ordinaire M. Jean Antoine Subatier, premier consul, Jean Labrie, Isac Hugon, Jean André, Hercules Guiraud, Jean Brun, Jacques Guiraud, Jacques Chazal, Guillaume Fabre, Antoine Teissier, Claude Lauriol, Antoine Aigoïn, Jacques Bremon, Jean Viala, Pierre Huguet, Louis Tibaud, Jacques Roucaute, Estienne Dufour, Gaspard Fournier, Pierre Aigoïn, Antoine Pourquoiier, Jacques André, Pierre Flotier, Jacques Barlaguet, Claude Guiraud, Jacques Molle, Claude Sabatier, Pierre Puechagut, George Périer et George Brun de Ribaute ; — Charles Bonvier, David Roux, Antoine Estienne, Guillaume Paravisol, Antoine Bouvier, S^r Antoine Estienne, Jean Prat, Jean Rouvière, David Saurin, Salomon Roger, Claude Beluguet, Pierre Périer, Antoine Périer, Jean Savy, Jean Leuzière, Jean André, Daniel Bouvier, Jean Roger, Daniel Liron, du lieu des Tavernes ; — Antoine Cavalier, du Mas-Roux ; — Jacques Rogier, Jean Silhol et Jean Cadet, du Mas-Brun ; — Barthélémy Comnet, Louis Rouvière, du Mas-Icar ; — Jacques Durand et Jacques Berbiguier, du Mas Queyrol ; — Antoine Ducros et Jean Matte, du Mas de Campgaillan, le tout dans la paroisse et juridiction de Ribaute.

Laquelle assemblée reconnoissant les grandes obligations qu'il ont à sa Majesté de les avoir tirés de l'égarement où ils étoient pour les mettre dans la bonne voie et les réunir à la religion catholique apostolique romaine, cognoissant assez le zelle et la prudence avec laquelle ceux qui commandent pour le roi dans cette province ont

secondé sessaintes intentions, et voulant de leur costé contribuer de leurs soins et de leurs vigillances à faire finir ces assemblées tumultueuses, et faire que chaque paroissien professe la sainte religion qu'elle a embrassée, et satisfasse à son devoir,

Ont tous, d'une commune et unanime voix délibéré ce qui s'en suit.

Premièrement qu'ils regarderont tous ceux qui manqueront à leur devoir, soit messe, prédication, catéchisme, instructions ou autres exercices catholiques, comme des ennemis jurés de la religion et de l'estat.

Secondement, qu'ils apporteront tous leurs soins possibles pour découvrir ceux-là, et les remettront entre les mains de la justice pour estre procédé incessamment contre eux. Et pour mieux les découvrir, il sera choisi un nombre suffisant de personnes pour estre inspecteurs sur tous les autres, et les deferer quand ils manqueront à quelqu'un des exercices de la religion catholique.

En troisième lieu, ayant vu le malheur arrivé à cauze des Assemblées faites par ces violateurs des ordonnances divines et humaines, contre ce qu'ils avoient solennellement juré dans leur profession de foi, il sera mis des espions à toutes les avenues, outre la garde ordinaire qui se fait suivant la desliberation du mois d'Octobre dernier, pour gueter ceux qui pourroient aller à de pareilles assemblées, et s'en saisir, ensemble des estrangers qui pourroient venir dans le présent lieu pour les fomenter.

Et finalement, que à l'advenir les principaux habitans demeureront garants et responsables, en leur propre, de la conduite de tous les autres autant qu'il sera en leur pouvoir. Comme aussi chaque chef de famille respondra de tout ce qui se passera dans sa maison afin de faire voir la sincérité de leurs promesses.

Laquelle susdite desliberation ils ont promis tenir et observer et l'exécuter ponctuellement, solidairement l'un pour l'autre, sous leurs obligations, jurements et renonciations requises et necessaires. Ayant requis ledit lieutenant Coulon autoriser icelle. Les sachant escrire ont signé : Cabane, consul, Sabatier. Estienne. A. Perier. Lyron. J. Labric. Aigoïn. Jacques Barlaguet. Brion. Garnier. Saurin. Lyron. Grast. Regis. Silhol jeune. Cauviat. Aigoïn. J. Teissier. A. Sabatier. A. Teissier.

Monsieur le lieutenant a octroyé acte de la susdite delibération,

autorisé icelle, ordonné qu'elle sera exécutée selon sa forme et teneur, interposant en tout son decret et autorité judiciaire.

Ainsi a esté delibéré et par nous autorisé.

PLANTIER, lieutenant.

CLAUZEL, greffier.

Copié sur l'original, aux archives de Ribaute.

MÉLANGES

UN NAUFRAGE DE DÉPORTÉS POUR LA FOI

(1687)

Voici une touchante relation qui vient s'ajouter à celle de Jean Marteilhe, de Blanche Gamond et de Jeanne Terrasson, comme pour soulever un nouveau pan du voile qui couvre les douleurs et la fidélité de nos pères, aux jours néfastes de la Révocation.

Le très sympathique directeur de l'*Évangéliste*, M. le pasteur Matth. Lelièvre, a eu la bonne fortune de recevoir d'une main amie un exemplaire, peut-être unique¹, d'un opuscule du plus haut intérêt, dont voici le titre :

QUATRE RELATIONS VÉRITABLES DU SIEUR SERRES DE MONTPELLIER, touchant ce qui s'est passé de remarquable dans sa prison en France pour fait de religion, dans son voyage de l'Amérique en qualité de prisonnier pour le mesme sujet, avec les circonstances au vray du triste naufrage que fit le vaisseau où il étoit, sa captivité tandis qu'il a été en Amérique, et sa délivrance lorsqu'il en est sorti. Petit in-12. Amsterdam, 1688.

Le sieur Serres (Etienne) de Montpellier, qu'il ne faut confondre avec aucun des trois frères et admirables forçats de ce nom si souvent mention-

1. Brunet en parle comme d'un livre fort rare. La Bibliothèque du protestantisme français possède un exemplaire d'une traduction anglaise, très imparfaite, publiée à Londres en 1723, par un réfugié français, Claude d'Assas, sorti du Vigan, et appartenant à la famille que devait illustrer le chevalier d'Assas.

nés dans le *Journal des galères*¹, n'est cité qu'une seule fois dans le *Bulletin* (t. XI, p. 40) dans le récit de Jean Nissolle, son compagnon de captivité à Aigues-Mortes. Ses mémoires nous apprennent qu'il était receveur des finances à Montpellier, au moment où éclata l'orage de la Révocation, qui devait faire de lui successivement un galérien dans la vieille cité de St-Louis, un déporté aux colonies d'Amérique, un évadé, survivant à un naufrage et à des souffrances inouïes, pour nous en léguer le récit qui prend place à côté des plus pathétiques relations du temps.

M. Matthieu Lelièvre a donc été bien inspiré de réimprimer ce récit en un charmant volume qui sera bientôt dans toutes les mains². Comme il le dit si bien dans la préface, « ces pages jettent un jour nouveau sur l'un des châtimens les plus barbares, mais jusqu'ici les moins étudiés, qui frappèrent les réformés coupables d'avoir résisté à la Révocation. On a beaucoup écrit sur le refuge, sur les galères, sur la tour de Constance, etc. On a publié des lettres et des mémoires pleins d'intérêt de prisonniers et de forçats pour la foi. Ces mémoires d'un déporté contribueront en quelque mesure à combler une lacune. » Ajoutons, avec le pieux éditeur, que la parfaite vérité du récit d'Etienne Serres est confirmée par les témoignages contemporains les plus décisifs. Les noms qu'il cite, soit parmi ses compagnons de captivité, soit parmi ses compagnons de naufrage, se retrouvent dans la liste des confesseurs publiés par Elie Benoit et Jurieu.

A cette touchante relation publiée sous forme de *lettres à un ami*, et empreinte d'une rare élévation de sentiments, nous empruntons le récit d'un naufrage, peut-être prémédité par le capitaine, en vue des côtes de la Martinique. L'Océan, complice des persécuteurs, engloutit de trop nombreuses victimes; mais il n'a pas gardé son secret, et on ne lira pas sans émotion les détails de la mort sainte et sublime de la plupart des captives que l'on a déjà rencontrées, dans une scène des plus émouvantes, sur les côtes d'Espagne. (*Bull.*, t. XI, p. 159, 161.)

J. B.

Le dimanche de la Pentecôte, le pilote, qui avait fait son calcul, dit au capitaine qu'il croyait que nous n'étions qu'à quarante lieues de la terre de la Martinique, et que, de peur de heurter à quelque écueil et de faire quelque naufrage, il n'était point d'avis de faire

1. *Bulletin*, t. XVIII, p. 582; t. XXVIII, p. 267, et *passim* dans tout le recueil.

2. Sous ce titre : *Un déporté pour la foi*, avec reproduction héliographique du titre primitif, et addition de pièces fort intéressantes empruntées aux *Lettres pastorales* de Jurieu (in-12, 216 p.).

chemin la nuit suivante. Le capitaine s'opposa au sentiment du pilote; il lui soutint qu'il se trompait dans son calcul, qu'ils en étaient à plus de cent lieues de terre, et qu'ils pouvaient continuer à faire chemin le jour et la nuit sans rien craindre, en faisant faire bon quart.

Voici le lieu de parler du funeste accident qui arriva à notre vaisseau. Je décrirai un peu au long les circonstances de son naufrage, pour faire voir au vrai les choses de la façon qu'elles s'y sont passées. Le lundi après la Pentecôte, deux ou trois heures avant le jour, le pilote fut à la proue, pour voir si les gens qui faisaient le quart s'acquittaient de leur devoir. Il fut bien surpris, lorsque, pensant qu'ils étaient occupés à leur tâche, et qu'ils surveillaient à la conservation du vaisseau, il les trouva tous endormis. Sa surprise s'augmenta, et fut suivie d'un grand étonnement, lorsque ayant voulu regarder de près les choses, il découvrit la terre. Il cria aussitôt qu'on abaissât les voiles; et il n'eut pas plutôt achevé de crier, que le navire heurta fortement contre un rocher. Ce coup ébranla tout le navire et le remplit de tant de cris de crainte et de gémissements, que les matelots ne purent jamais s'entendre pour abaisser les voiles, selon l'ordre qui leur en était donné; de sorte que le navire heurtant de plus en plus contre le rocher, le gouvernail se rompit, et il n'y eut qu'alarme et que trouble dans tout le navire. Les femmes étaient fermées à clef dans leur chambre, et, dans le désordre où tout le monde était, on ne se souvint de leur ouvrir que lorsqu'il ne fut presque plus temps. Quelqu'un ayant enfin pensé à elles, et s'étant avisé de leur ouvrir la porte de leur chambre, ne pouvant trouver la clef, la rompit à coups de hache. Quelques-unes en sortirent du milieu des eaux où elles nageaient déjà, et on trouva toutes les autres noyées dans les eaux, qui entraient de tous côtés dans le vaisseau, et dont leur chambre était toute pleine.

Plusieurs forçats furent empêchés par leurs chaînes de courir au moyen de leur conservation. Ils étaient enchaînés les uns avec les autres et sept à sept, de sorte que, ne pouvant jamais rompre les chaînes dont ils étaient liés, ils jetèrent des cris épouvantables pour émouvoir les entrailles, et pour faire venir quelqu'un à leur secours. Ces cris ayant attiré près d'eux leur comite, il eut pitié d'eux et fit tous ses efforts pour rompre leurs chaînes. Mais le temps était court, et tous voulant être déliés à la fois, après avoir ôté les fers à

quelques-uns, il fut contraint d'abandonner les autres, craignant d'un côté que quelque coup de désespoir les portât à lui ôter la vie, lorsqu'il ne pouvait pas garantir la leur ; et appréhendant de l'autre que le temps lui manquât pour se conserver lui-même, en donnant le temps à la conservation d'autrui.

Les matelots tout troublés, n'ayant jamais pu s'entendre pour abaisser les voiles, furent contraints de couper les deux grands mâts du navire, et de mettre, peu de temps après, deux chaloupes en mer, où ils se jetèrent eux-mêmes, et où quelques-uns de ceux qui ne furent pas empêchés par leurs maladies, les suivirent. Quelques-uns de nos prisonniers furent de cette troupe. Le capitaine, voyant que tous craignaient de périr, et que chacun cherchait une planche dans le naufrage, voulant arrêter notre crainte, nous cria plusieurs fois d'avoir bon courage, nous disant qu'il ne s'en perdrait pas un de ceux qui restaient avec lui. Mais quelque cœur qu'il fit lui-même paraître, quelque temps après il entra dans sa chambre, dépouilla ses habits, et se jeta dans la mer, pour se mettre dans les chaloupes, qui l'attendaient tout proche du navire.

La mer étant alors fort enflée et fort irritée, notre navire en étant rudement secoué et fort ébranlé, il fut mis en mille pièces par les vagues qui le poussaient et par les rochers où il heurtait. Il ne nous resta dans ce débris qu'une partie de la poupe, où nous nous retirâmes tous pour y chercher quelque asile et quelque ressource à notre misérable vie qui était en si grand danger, et dont nous envisagions à tout moment le profond et affreux tombeau. Dans le temps que nous avions les yeux en haut, ne voyant pas de ressource en bas ; lorsque nous étions tous occupés à implorer le secours de la Providence de Dieu, à remettre notre vie et notre âme entre ses mains, commençant à chanter le psaume cinquante-un, — ce qui nous était resté du navire pour nous servir de quelque refuge et de quelque appui, s'enfonça tout à coup dans la mer, où nous nous trouvâmes au milieu des vagues, et où je n'avais aucune force pour combattre avec elles.

La maladie que je souffrais depuis longtemps, et les remèdes qu'il m'avait fallu faire pour en être soulagé, m'avaient réduit dans une telle faiblesse que j'étais incapable de faire aucun effort pour sortir du danger où j'étais enfoncé. Deux jours avant notre naufrage, le sieur Isanchon, chirurgien, un de nos prisonniers, m'avait saigné de

mes deux bras, et m'avait donné deux remèdes, ce qui n'avait laissé en moi aucune force pour travailler à ma conservation. Lorsque j'étais couvert de flots, et en danger de perdre bientôt ma vie, selon toutes les apparences, je ne pouvais jamais me tirer des gouffres où je me voyais comme enseveli. Mais Dieu, qui aime à paraître dans l'extrémité, et qui se plaît à faire voir qu'il peut tout, là où nous ne pouvons rien, me conserva d'une manière toute miraculeuse.

Un peu avant le jour, lorsque je considérais mon tombeau et que je me préparais à y entrer, je me trouvai au milieu des débris du navire, et sous quelques pièces de bois qui empêchaient les eaux de m'emporter et de m'engloutir. Le bois qui me servait d'ancre et de couverture pour m'arrêter et pour me conserver, me serrait et me pressait souvent si fort que je fus obligé de voir si je ne pourrais pas faire quelque ouverture à ma tête pour la tirer du péril, et pour la mettre en état de pouvoir mieux respirer qu'elle ne faisait. Mais quelque soin que je prisse pour cela, je n'en pus point venir à bout ; je reçus plusieurs blessures du bois dont j'étais serré, et des clous qui y étaient attachés. La mer poussant ce bois près de moi et sur moi avec violence, j'en étais souvent meurtri, et les clous qui y tenaient encore me déchiraient à tous moments. Je fis alors divers efforts pour monter sur quelque pièce de ce bois dont j'étais fort incommodé ; mais la mer était si agitée et j'étais si faible, que je ne pus me tenir sur aucune. Je fus renversé souvent par les vagues, qui me replongeaient dans le lieu d'où je tâchais de sortir.

Enfin, après avoir essuyé divers coups et divers malheurs, je montai, avec quelques-uns de nos prisonniers, sur le grand mât, où j'aperçus l'aumônier du navire, qui en avait fait sa planche. Il ne m'eut pas plus tôt vu que, reprenant sa fonction de missionnaire, il me dit : « Eh bien, monsieur Serres, nous voilà tous deux près de mourir, et vous surtout qui êtes si malade ; ne voulez-vous pas vous résoudre à vous faire catholique, et à me rendre en ce moment le témoin de votre conversion ? » Je fus extrêmement surpris qu'il me tint alors ce langage. — « Quoi ! lui répondis-je, votre feu à nous troubler n'est-il pas encore éteint ? Pouvez-vous bien penser que je veuille oublier Dieu dans le temps que je dois me préparer à aller à lui ? Comment pouvez-vous croire que je veuille faire un faux pas lorsque je m'en vais finir ma course ? Vous n'y pensez pas ; c'est vous, c'est vous qui devant penser à vous sauver, dans l'extrémité où vous

êtes, ne devriez pas différer d'un moment à embrasser notre religion, qui est la plus pure qui soit au monde, et hors de laquelle il ne peut point y avoir de salut. » — Cela l'émut et le troubla si fort, qu'il me pria de ne lui parler plus.

Les planches sur lesquelles nous étions étaient si fort ébranlées, et nous y étions si fort agités, que je changeai souvent d'assiette et de place. Je fus tantôt sur une pièce de bois, tantôt sur une autre, jusques environ dix à onze heures du matin. Nous espérâmes jusques alors que le capitaine nous enverrait quelque chaloupe pour nous secourir, comme il nous l'avait promis dans le temps qu'il abandonna le navire. Mais notre espérance fut vaine, ce secours n'arriva point pour nous tirer du péril où nous étions. Nous n'en pouvions sortir nous-mêmes, quelques planches qui nous eussent resté après le naufrage, parce que la plupart des pièces de bois sur lesquelles nous nous appuyons, étaient attachées les unes aux autres par des cordages, et arrêtées par les ancres et les canons qui touchaient à terre. Je jugeai que la chose était ainsi, voyant que le débris parmi lequel j'étais, et sur lequel plusieurs s'appuyaient avec moi, demeurerait toujours au même endroit. Je ne fus pas le seul à le penser; plusieurs eurent avec moi la même pensée, et prévoyant bien que les planches ne pouvaient pas sortir du lieu où nous les avions trouvées, et où nous étions toujours en danger de périr, quelques-uns d'eux s'avisèrent de couper les cordes qui liaient les pièces de bois où ils s'appuyaient, ce qu'ils firent avec quelques couteaux qu'ils avaient conservés, de sorte que leurs planches étant séparées et le vent les poussant favorablement vers la terre, elles les portèrent à terre, et ils furent heureusement sauvés.

Il y en eut d'autres qui furent délivrés par les sauvages, lesquels, s'étant aperçus de loin de notre naufrage, et nous ayant vus dans le péril où nous étions, vinrent pour nous secourir, avec une petite barque appelée canot. Nous ne pûmes pas recevoir d'eux tout le secours qu'ils eussent bien voulu nous donner. La mer étant fort grosse et ces sauvages n'ayant qu'une petite barque, ils ne purent pas la charger de tous ceux qui souhaitaient d'y entrer et qu'ils eussent voulu prendre. Ils furent contraints d'en laisser plusieurs dans le danger; maître Brun, et Michel, prisonniers de la ville de Nîmes, furent de ces malheureux; ils passèrent deux jours entiers et toute une nuit où les libérateurs les avaient laissés et d'où ils vinrent enfin les délivrer.

Quoique nous fussions à deux grandes lieues de la terre, je me hasardai d'y aller sur une pièce du pont détachée des autres : elle était de la largeur et de la longueur d'une grande table, mais avec tout cela elle était trop petite pour quatre hommes qui y étaient dessus. Ce poids la tenait si fort enfoncée que les vagues passaient toujours sur nos têtes. Notre planche fut diverses fois renversée, et nous craignîmes souvent qu'elle nous allait manquer, lorsqu'elle se renversait, ce qui nous arriva cinq ou six fois. Les deux plus sains et plus vigoureux y remontaient dessus ; de là ils me tendaient la main, et à un autre qui était malade comme moi ; et avec le secours de quelque vague qui nous élevait en haut, il nous mettaient derechef sur la planche, où il étaient remontés. Faisant ainsi tristement notre chemin, nous fîmes, un peu avant la nuit, assez près de la terre, entre trois et quatre îles. Mais le vent nous ayant ici manqué, et n'ayant rien pour ramer, nous ne pûmes point aller plus avant. Alors, quoique le port parût à nos yeux, ne pouvant point nous en approcher, et croyant que la nuit nous allait ôter tout le moyen d'y aller, je ne souhaitai autre chose que de me pouvoir coucher sur le bois qui me servait d'appui, pour mourir ainsi en repos.

Mais l'eau passant alors sur ma tête, il me fut impossible de demeurer couché ; je ne fis que penser et me préparer à ma fin. Comme mon cœur était à tout cela, ceux de ma compagnie virent, à travers la clarté de la lune qui nous favorisait dans ce moment, une petite barque qui les flatta de quelques secours. D'abord ils crièrent pour le demander. La barque vint près de nous. Il y avait dedans deux nègres, l'un desquels parlait français. Celui-ci nous dit en notre langue que si nous voulions lui donner un écu, il nous porterait chez lui. Je lui promis ce qu'il demandait, et lui, de son côté, exécuta sa promesse : il nous porta dans sa maison, où nous trouvâmes plusieurs de nos prisonniers et d'autres gens qui venaient du naufrage ; nous y bénîmes Dieu de notre miraculeuse délivrance...

Le lendemain, les autres prisonniers qui avaient été délivrés, et qui se trouvaient dans la maison où j'étais, pensant avec moi aux dangers que nous venions de passer et aux merveilles de notre délivrance, nous suspendîmes tous ensemble, pour un temps, le sentiment de nos douleurs et de nos nécessités, pour nous entretenir de ceux qui avaient péri dans le naufrage, et de ceux qui en étaient sortis. Nous trouvâmes parmi ceux qui s'étaient noyés, quinze hommes

de nos prisonniers. Voici leurs noms : M. Daudé, de la ville d'Alais, qui était un des prisonniers qui avait resté longtemps à Aignes-Mortes, et qui avait souffert des longues et cruelles prisons ; il était paralytique de la moitié de son corps, et fut si malade dans le voyage, qu'il fut aveugle pendant quelque temps ; ce ne fut que quelque jours avant le naufrage qu'il commençait à y revoir un peu ; il y avait eu aussi d'autres prisonniers qui avaient perdu la vue dans la peine. Ceux qui furent noyés avec M. Daudé sont : M. Guy, bourgeois de Bédarieux, et M. Grousier, marchand du Vivarais, tous deux distingués par leur dures prisons, par leurs longues souffrances, par la généreuse constance qu'ils y avaient toujours fait paraître, et par la grande estime que nous avons pour eux ; MM. Jacques Aloger, facturier de Nîmes ; Pierre Roux, cardeur de Nîmes ; Jean Fontaine, marchand de la Gardonnenque ; Pierre Iluc, facturier d'Anduze ; Pierre Roque, tailleur ; Jean-Pierre Gras, qui était un de ceux qui prêchaient dans les Cévennes ; François Chapelle ; Laurent Mazel ; Pierre Fesquet ; Guillaume Reynaud ; Anthoine Malzac et Raimond Tourrenc ; ces huit derniers étaient des Cévennes ; il y en eut quelques autres qui périrent dans le naufrage.

Il est facile de concevoir de ce que j'ai dit de l'état où étaient nos prisonnières lorsque notre vaisseau fit naufrage, qu'il y en eut peu qui n'y laissassent leur vie. Etant alors enfermées dans leurs chambres, et y voyant entrer l'eau de divers côtés, elles se préparèrent à mourir, et voici comment : chacune d'elles fit sa prière en particulier, elles chantèrent après un psaume et prièrent Dieu toutes ensemble. Elles s'embrassèrent ensuite les unes les autres, en se disant ainsi adieu mutuellement ; et, disant ainsi adieu toutes de concert au monde et à la vie, elles allèrent comme par la main à la mort et montèrent vers Dieu. C'est ce que j'ai appris de la propre bouche d'une de celles qui trouvèrent le moyen de sortir de la chambre où les autres ont trouvé leur tombeau. Celles qui se noyèrent sont : Madame Arnaud, veuve de M. Arnaud, ministre de Beauvert, digne d'être mise au premier rang par son zèle, par son savoir et par sa fermeté ; les demoiselles Louise et Dauphine Arnaud, ses belles-sœurs, la dernière devint entièrement aveugle dans le voyage ; Mademoiselle de Bonnami, du Poitou ; Mademoiselle Baldine, de Vendémian ; Mademoiselle Anne Expert, de Puylaureus, en Languedoc, qui, dès le moment de la persécution, témoigna une grande fermeté

et qui avait souffert de longues et cruelles prisons ; la veuve de Lauze, de Nîmes ; la veuve de Roque, de La Salle ; Jeanne et Isabeau Roque, ses filles ; Jeanne Bessonne, de La Salle ; Passette, de Nîmes ; Jeanne et Isabeau Peyrique, sœurs, de Saint-Ambroix ; Madeleine Joyeuse, des environs de Nîmes ; Marie Laune, de Nîmes ; la veuve de Donna-dieu, cordonnier de Nîmes ; la femme de Dumas, d'Anduze ; la femme de Guillaume La Combe, de La Salle ; la veuve de maître Gardelle, fondeur, de Montpellier ; et Isabeau Mienne, d'Anduze. Toutes les femmes qui étaient dans notre navire, à la réserve d'une, qui faisait le voyage volontairement, étaient du nombre de celles qui n'avaient point changé de religion, ou de celles qui, après être tombées, par infirmité, dans le fort de la persécution, s'étaient relevées promptement par repentance. Elles portèrent leur constance jusqu'à Marseille, où on ne put jamais les contraindre de faire rien contre leur conscience, et jusques à la mort où elles allèrent généreusement.

CORRESPONDANCE

LA FAMILLE DE BOYVE

(Voy. vol. précédent, p. 555)

Réponse de M. Henri Bordier à M. le pasteur Gagnebin.

Le respect dû à l'un de nos plus vénérés pasteurs, et le sentiment de sympathie que m'inspire un collaborateur assidu de *la France Protestante*, me font un devoir de répondre le plus promptement et le plus nettement possible à la réfutation faite par M. Gagnebin, dans le dernier cahier du *Bulletin*, de l'article *Boive* que j'ai rédigé pour la nouvelle édition de *la France Protestante*. La discussion eût gagné en brièveté, et la vérité, quelle qu'elle soit, eût été plus aisément dégagée, si j'avais pu m'entendre avec M. Gagnebin avant l'impression de sa lettre, lui montrer quelques méprises qu'il a involontairement commises, et me rendre peut-être à quelques-unes de

ses réclamations ; mais avec une précipitation dont j'ignore la cause, le Bureau de la Société de l'histoire du Protestantisme a fait imprimer cette lettre sans m'avertir de rien, et a désiré de plus que je n'y fisse point une réponse immédiate. Les plus courtes controverses sont pourtant les meilleures, et il eût mieux valu pour tout le monde que la protestation un peu indignée de M. le pasteur Gagnebin obtint sans retard les explications auxquelles elle a droit.

Indigné, l'on est rarement bien conseillé, et M. Gagnebin commençant par dire : « Mon cœur de vieux Neuchâtelois a été froissé » de voir les soupçons que l'auteur (de l'article Boive) jette sur la » véracité de l'annaliste Jonas Boive », me donne à craindre, dès ces premiers mots, une argumentation plus chaude qu'impartiale ; en effet, M. Gagnebin perd de vue à l'instant même le texte qu'il veut examiner, car il continue « ... de l'annaliste Jonas Boive que l'au- » teur accuse *d'avoir fabriqué* une généalogie *absolument fausse* » afin de faire remonter sa famille jusqu'à un Antoine Boyve *dont » l'existence n'est pas prouvée* ». Les trois allégations que je souligne sont inexactes. M. Gagnebin me condamne, froissé qu'il est par le sens général de l'article, sans s'apercevoir qu'il n'avait pas bien lu. J'ai dit de l'annaliste : « Nous ne supposons pas qu'il ait commis frauduleusement cette altération » (col. 739) ; loin de prétendre que l'existence d'Antoine Boyve n'est pas prouvée, j'ai affirmé (col. 738) qu'il « y avait en effet un Antoine Boyve à Neuchâtel dans le temps où Jonas place le sien » ; et la généalogie que j'ai dite absolument fausse n'est pas celle que donne l'annaliste Jonas et où l'on remonte seulement à Antoine Boyve (année 1530), mais celle qui se trouve (voy. col. 740, note 2) dans un tableau généalogique qui fait remonter la famille Boive au temps de l'hérétique Pierre Valdo (vers l'année 1180). Ces premières méprises de mon honorable contradicteur sont regrettables pour tous deux et pour la clarté de notre discussion.

J'ai seulement accusé le pasteur Jonas Boive de s'être laissé entraîner à une opinion flatteuse pour sa famille, ce qu'il a pu faire d'autant plus innocemment qu'il écrivait pour lui et les siens, sans guère songer à la publicité. Mais je l'eusse accusé de faux, M. Gagnebin croit-il le défendre sur ce point spécial en alléguant : 1° qu'il a « joui » d'une considération assez grande dans l'Église et parmi ses collègues pour que ceux-ci l'appelassent plus d'une fois à la plus » haute dignité ecclésiastique », celle de Doyen des pasteurs de Neuchâtel ; 2° qu'« un Conseiller d'État neuchâtelois, distingué par ses

» lumières et par la haute position qu'il a occupée », loue les Annales et nous apprend que leur auteur y avait joint un précieux volume de preuves « où nous trouverions sans doute des données utiles, s'il n'avait malheureusement disparu »; 3° qu'un historien neuchâtelois (en 1840) « fait appel à l'ouvrage de Jonas Boive comme à une œuvre historique très digne de confiance ». — En quoi un blanc-seing général d'honnête homme et d'annaliste fidèle peut-il faire preuve qu'il n'y ait point de faute en un endroit déterminé d'un ouvrage en cinq volumes?

La lettre poursuit la démonstration de l'autorité due à Jonas Boive en faisant observer que ses descendants possèdent encore aujourd'hui un livre-de-raison qui commence en 1676, qu'il en existait jadis un autre, écrit par Isaac Boive (1579-1646), grand-père de Jonas, et que ce dernier les a nécessairement vus et utilisés. « Voilà donc, » dit M. Gagnebin, une preuve irrécusable que Jonas n'a pas inventé » une généalogie, mais a travaillé en ayant sous les yeux des manuscrits anciens et digne de foi. » Qu'il ait travaillé sur des documents, et non de pure imagination, personne n'en doute; mais la preuve irréfragable que le livret de 1676 ne contient rien de relatif à la question, c'est qu'il existe encore sans qu'on en tire rien à m'objecter; et il y a présomption que l'autre livret pourrait encore moins servir, car son auteur, Isaac Boive, à ce que M. Gagnebin nous apprend, y demande « qu'on ne mette pas son écrit sous les yeux » d'étrangers trop curieux de lire les anecdotes de la famille ».

Nous ne sommes pas au bout des hypothèses. Il y eut un récit officiel de la vie de Farel, écrit par un de ses collègues et amis, le pasteur dauphinois Christophe Fabri, sur la demande de la compagnie des pasteurs de Neuchâtel. « Ces détails de la vie de Farel devaient » certainement, dit M. Gagnebin, contenir des données sur ses » compagnons d'œuvre; malheureusement ils ne sont pas parvenus » jusqu'à nous; mais ne pouvaient-ils pas exister dans le temps où » Isaac Boive écrivait? » M. Gagnebin ajoute immédiatement que Fabri eut un fils, également pasteur à Neuchâtel, qui mourut en 1637 et laissa la tutelle de ses enfants à son ami le pasteur Olivier Perrot; puis : « Olivier Perrot a écrit une Vie de Farel dans laquelle il affirme » que tous les écrits du Réformateur ont passé aux mains de son » ancien collègue Fabri, puis dans celles de son fils et, de là dans les » siennes à lui, Perrot, où on peut les voir au besoin. Isaac Boive » avait neuf ans et demi à la mort du réformateur Fabri; comme » pasteur il a été pendant plus de trente ans en relations fraternelles avec son fils et pendant plus de vingt ans avec Olivier Perrot;

» il a donc dû connaître et consulter les papiers de Farel et y
 » trouver des indications au sujet de son aïeul; et son petit-fils
 » Jonas, qui avait plus de quinze ans à la mort de Perrot, n'a pas
 » pu les ignorer en écrivant ses *Annales*. » — Comment M. Gagnebin
 n'a-t-il pas aperçu le vice de ce raisonnement? Précisément puis-
 que Isaac et Jonas Boive ont été si longtemps en relations frater-
 nelles avec les Fabri et les Perrot, qui étaient en possession des
 papiers de Farel et des renseignements les plus abondants sur
 l'illustre Réformateur, comment se fait-il que la vie de Farel par
 Olivier Perrot ne contienne pas un mot, pas une allusion qui ait
 pu fournir prétexte, ni à Jonas Boyve, ni à ses descendants, ni à
 ses défenseurs, ni à M. Gagnebin lui-même, pour affirmer la
 moindre coopération quelconque d'Antoine Boyve à l'œuvre d'évan-
 gélistisation qui a rempli la vie de Farel?

L'auteur de la lettre s'appuie encore sur ce que Jonas ayant reçu
 directement les informations de son père et de son grand-père, qui
 avaient eux-mêmes reçu celles de leurs prédécesseurs, a pu remonter
 ainsi par un fil non interrompu jusqu'à l'ancêtre commun, Antoine
 Boyve, et sur ce que la généalogie qu'il a établie en remontant
 jusqu'à Antoine est parfaitement conforme à ce que fournissent les
 archives ecclésiastiques et civiles de Neuchâtel. J'en suis d'accord.
 Je n'ai pas attaqué du tout cette généalogie et encore une fois je n'ai
 pas nié l'existence d'Antoine Boyve; je nie seulement le rôle que
 son descendant Jonas lui a prêté.

Que j'aie eu tort ou non de suggérer une explication de l'erreur
 que j'attribue à l'annaliste, et d'avancer qu'il avait bien pu lire BOIVE
 pour FROME (c'est-à-dire pour Froment) dans quelqu'un de ces vieux
 manuscrits qu'on ne lisait que dédaigneusement au XVIII^e siècle,
 la dite erreur est certaine et je vais le démontrer de nouveau, puis-
 qu'on la conteste.

Je prends les arguments mêmes de mon très honoré contradicteur :
 L'annaliste Jonas a eu à sa disposition toutes sortes de sources d'in-
 formations sur sa famille et sur son ancêtre Antoine; il a obtenu
 les renseignements à lui transmis verbalement par son père et ses
 aïeux, il a eu les livres-de-raison de la famille, il a eu les archives
 de Neuchâtel, il a eu les papiers eux-mêmes de Guill. Farel, les
 papiers et les récits des Neuchâtelois qui l'avaient le mieux connu, et
 armé de tous ces moyens d'information, que nous apprend-il? que
 nous donne-t-il? — Il nous donne ce que j'ai appelé, dans *la France*
 « *Protestante*, un pâle résumé du texte de Froment, sauf substitution
 » d'un nom à un autre. »

Ai-je été inexact en écrivant cela? Nous connaissons deux textes de cette partie de la chronique, plusieurs fois remaniée, d'Antoine Froment. L'un commence ainsi : Un jour qu'on appelle Notre-Dame d'aoust où Farel, étant accompagné d'un jeune homme natif du Dauphiné, prêcha en une bourgade en la vau de Vallangin etc... (voy. Herminjard; *Corresp.* II, 270 n.); l'autre texte (voy. *Fr. Protest.* II, 736) dit : « Farel accompagné de Froment s'en alla sur la » terre de Bienne... et de là s'en allèrent en la comté de Neuf » Chastel à grande difficulté et grand dangier de sa personne, et en » allant prescher çà et là par les villages circonvoisins, recevoient » souventes fois leurs censes, à savoir coups et outrages... » Or ces nombreuses sources particulières et diverses que Jonas avait à sa disposition et qu'il a dû consulter, sur ce point qui avait pour lui tant d'importance, que lui ont elles appris de particulier? Voici sa version : « Un certain jeune homme nommé Antoine Boyve, natif » de la ville de Gex, accompagnait toujours Farel dans le comté, » sans le jamais abandonner, le défendant avec un courage intré- » pide; aussi reçut-il plusieurs blessures... » — Et rien de plus. N'est-ce pas, en moins de termes, la même chose que ce qu'avait écrit Antoine Froment, sauf que le nom de famille de ce dernier est remplacé par celui de Boyve, et le Dauphiné remplacé par Gex. Jonas aura peut-être cru bien faire, puisqu'il savait son Antoine venu de Gex, de faire subir aux manuscrits qu'il suivait ce qu'il a pu regarder comme une bonne correction; mais la pénurie de sa rédaction démontre que dans toutes ses sources particulières il n'avait rien trouvé d'autre.

On cherche à infirmer l'autorité de Froment. « *La France protes-* » *tante*, dit M. Gagnebin, accepte sans hésitation comme véridique » tout ce que rapporte Froment; mais franchement lequel, des deux » écrivains, nous offre-t-il les plus solides garanties de moralité et de » véracité? J'ai dit qui était Jonas Boyve et comment son caractère » personnel l'élève au-dessus de tout soupçon. Peut-on en dire autant, » et avec la même assurance, d'Antoine Froment? » Et il appuie sur ce que celui-ci, qui d'ailleurs écrivait vingt ans après la mort de son maître, mena sur la fin une vie qui ne fut rien moins qu'édifiante. Voilà bien la doctrine erronée que professent beaucoup de personnes honorables : prendre la moralité pour mesure de la véracité! Mais les 60 volumes in-folio des histoires de saints colligées et publiées par les meilleurs des jésuites, les Bollaudistes, et qui ne sont pour la plupart qu'un monceau de fables, ont été dictés par le plus vif désir d'être édifiant et de procurer l'édification. Outre cela, comment mettre

en balance l'autorité de Froment, sur les faits à lui personnels qu'il raconte, avec celle de Jonas Boyve? Ce dernier écrivait au XVIII^e siècle, à une époque bien éloignée des Réformateurs et qui ne s'en souciait guère; il écrivait dans son cabinet, pour les siens, tout au plus pour sa ville natale; il ne comptait pas sur l'impression et il ne l'a obtenue qu'en 1854; il pouvait donc écrire sans remords quelques faits hasardés et donner sans danger un libre accès à quelque chimère, tandis que Froment écrivait pour être imprimé et répandu de suite. Il fatigua les Conseils de Genève de ses sollicitations pour y être autorisé, et quoi qu'il n'ait pas réussi, qu'il ait dû, lui aussi, attendre j'usqu'à l'année 1854, il avait écrit pour être lu par ses contemporains, par des collègues, par toutes sortes de gens qui avaient connu Farel et lui-même, Froment, et qui connaissaient les faits dont il voulait leur parler. — D'ailleurs autant tous les documents neuchâtelois, de famille ou autres, évoqués par l'imagination de M. Gagnebin, sont parfaitement muets sur Antoine Boyve, comme compagnon de Farel, autant ils sont abondants et irrécusables en ce qui concerne Froment. Le fait en question se place à la notre-dame d'août 1530: Or à la fin d'avril, Farel était au village de Tavannes « accompagné d'Ant. Froment » (Herminj., II. 251, n. 3); en avril 1531, la seigneurie de Berne écrit à l'ambassadeur de France pour intercéder en faveur d'un prisonnier détenu à Paris comme ayant écrit à Farel, tandis qu'elle, la seigneurie, déclare que les lettres sont d'Ant. Froment (*Ibid.* 330), — en octobre, les Bernois réprimant un bailli qui avait voulu emprisonner Froment, parce qu'il avait secouru Farel (*Ib.* 365); — en décembre, Farel se plaint du bailli de Granson qui laissait insulter les prédicateurs, et M. Herminjard cite en note une occasion où Froment, en effet, n'échappa aux meurtriers que par la fuite (*Ib.* 379); — en juin 1532, Farel écrit à un de ses amis au sujet d'un synode qui doit se tenir à Morat; *ideo Antonium venire cuperem*, dit-il; son Antoine, c'est Froment; il voudrait l'y voir venir, en qualité de pasteur qu'il était du village d'Yvonnant, situé sur les bords du lac de Neuchâtel (*Ib.* 395); — en novembre 1532, un colloque réuni à Granson charge Farel, Saunier et Robert Olivétan d'aller assister à un synode des vallées Vaudoises. Où ces trois pieux missionnaires se réunissent-ils avant de partir? chez Froment (*Ib.* 429). — Voilà un homme palpable, non point chimérique, et dont toute la vie, de 1530 à 1532, gravite assez, je pense, autour de Farel, pour qu'on doive renvoyer définitivement son Sosie au royaume des ombres. La confusion est si frappante que le docte Herminjard, rencontrant pour la première fois le passage où Jonas

présente son homme et n'y soupçonnant point de piège (*Ib.* 264 n.) crut que Boyve était un pseudonyme, un nom de guerre pris par Frotnent, comme si souvent ont fait nos prédicants pour échapper aux recherches de leurs persécuteurs.

Est-ce bien sérieusement aussi que l'on me conteste l'argument tiré de ce que si Antoine Boyve s'était distingué dans l'œuvre des premières prédications de la Réforme, le seul fait que dans sa famille, zélée pour la religion, le prénom *Antoine* n'a jamais été donné à aucun de ses descendants serait inexplicable, et donnerait lieu de croire que le personnage appartient à une autre famille Boyve? M. Gagnebin me répond que cette lacune provient de ce que « le sentiment religieux qui remplissait tous les cœurs » portait plutôt les pères à choisir à leurs enfants des prénoms bibliques. Est-ce une réponse sérieuse? Est-ce qu'on ne donnait pas deux prénoms et même davantage, aux enfants, dès le XVII^e siècle? Est-ce que le sentiment religieux a été plus faible qu'ailleurs dans les familles telles par exemple que les Budé, les Mestrezat, les de Candolle, où l'on a toujours porté et l'on porte encore les prénoms *Guillaume, Domaine, Pyramus*, qui n'ont rien de biblique, et sont un hommage à la mémoire d'un ancêtre?

Mais on m'apporte deux documents nouveaux et que j'ignorais, j'en fais l'aveu. Je n'ai pas vu les archives d'État de Neuchâtel où l'on trouve, à ce qu'il paraît (je cite d'après M. Gagnebin) : « 1^o Une grosse de reconnaissance de Antoine Boyve *tourmier et bourgeois* de Neufchastel et de Guillaume sa femme pour luy et ses hoirs et successeurs quelconques... d'une cense annuelle due à la comtesse de Neufchastel... » ; 2^o Le rachat de la même cense quelques années plus tard (1544) par un Jérémie Boyve probablement fils d'Antoine. « Sans doute, dit M. Gagnebin, tout cela ne prouve pas qu'Antoine » Boyve ait été un des coupagnons de Farel, mais du moins cet acte » établit l'existence, à Neuchâtel, en 1544, d'un Antoine Boyve ».

Moi aussi, j'ai reconnu l'existence d'un Antoine Boyve, comme je le rappelais tout à l'heure, et j'ai même reproduit (*Fr. Prot.* II col. 738), afin de ne laisser aucun doute sur ce point, une phrase qu'un autre écrivain neuchâtelois, le pasteur Choupard, avait copiée dans un vieux titre; la voici : Antoine Boive, aliàs des Costes, estoit » de *Tornie de Saèbre*(?) en Savoie; il eut à femme Guillemette fille » d'Antoine Martin. » J'ai seulement ajouté le point d'interrogation pour marquer un doute sur l'exactitude de la lecture. C'est qu'en effet cette bribe de texte m'a donné de la peine et que j'ai fatigué vainement mes cartes et dictionnaires de la Savoie à chercher où pou-

vaît bien être ce village de *Tornie* (il y en a plusieurs) et ce pays ou district de *Suèbre* qui m'était totalement inconnu. C'était une sottise recherche. La grosse de reconnaissance révélée par M. Gagnebin jette ici un trait de lumière. Le pasteur Choupard a vraisemblablement mal lu son vieux grimoire qui portait, n'en doutons pas : « *Antoine Boive.... estoit tornié de suèbre en Saroye*; ce qui s'accorde à merveille avec le *tornier et bourgeois* de la reconnaissance. Nous apprenons par là d'une manière certaine la profession du premier Boive connu : il était *tornier*, c'est-à-dire tourneur, et spécialement tourneur de liège, ce qui revient à fabricant de bouchons. Je n'ai pas le loisir de rechercher en ce moment dans les textes français du moyen âge des exemples justificatifs de mon assertion, mais on peut vérifier dans le glossaire de Du Cange que le *tornarius* était un ouvrier bûcheron affecté à l'exploitation d'un canton de forêt, ordinairement avec la charge de fabriquer des assiettes, plateaux ou écuelles de son bois (*tornarius ad scutellas*, disent les chartes); et quant au mot *suèbre*, il me paraît une exacte traduction de *subereus*, ou du *de subere* qu'on trouve entre autres dans Virgile :

Tegmina quis capitum, raptus de subere cortex,

à l'endroit du 7^e livre de l'Énéide, où le poète décrit les casques de liège dont se coiffaient des guerriers voisins de Caprée.

Ainsi en combattant par de simples hypothèses les raisons solides que j'avais présentées pour nier les rapports d'Antoine Boyve avec Farel, on décèle, sans y songer, un document qui tranche un autre côté de la question et montre la témérité de revendications nobiliaires qui reposeraient sur la personne d'un bûcheron sorti des bois pour s'élever à la condition de censitaire à la ville. L'origine forestière est empreinte dans le nom lui-même. Boyve (*Boscivus*?) n'est-il pas un diminutif ou une forme adjectivale de *boscus*? On lit dans Du Cange : *Buschivus*, nemorosus, silvosus. *Buschiva terra in qua busci seu bosci sunt vel silvæ.* »

C'est bien le moment maintenant de rappeler ce tableau généalogique, inconnu de l'annaliste Jonas lui-même, et que j'ai taxé de pièce absolument fausse, certes sans m'en repentir aujourd'hui :

« Guillaume et Pierre Boive frères, *gentilshommes* de Lyon, » furent *disciples de Pierre Valdo*. Comme les autres ils furent » persécutés, et *ayant couru de province en province* ils s'établirent enfin, *Guillaume à Gap* en Dauphiné, et *Pierre à Gex*.

» Ils transpirent autant qu'ils purent à leur postérité la lumière à
 » l'Évangile, etc. » — D'où sont tirées toutes ces belles choses ? Où
 sont les documents ? On voit bien que des lumières évangéliques
 allumées longtemps avant le xvi^e siècle, que le prénom Guillaume,
 que la ville de Gap, ont été choisis pour rapprocher Antoine Boive
 de Farel, mais comme on ne sait presque rien de Pierre le Vaudois
 que son nom même est douteux, et que deux frères sont désignés par un
 nom de famille à une époque où les noms de familles n'existaient pas
 encore ou commençaient à peine, les deux frères, leurs courses en pro-
 vincé et leurs lumières semblent tout à fait fantastiques. Cette légende,
 « cette tradition de père en fils », probablement postérieure à Jonas
 mort en 1739, a-t-elle acquis quelque valeur pour avoir été insérée
 dans le présent *Bulletin* (XXV, 322; 1876), et pour y avoir revêtu ces
 formes vaguement élégantes ? « Originaires du Lyonnais, Guillaume
 » et Pierre Boive *paraissent* avoir adopté, *de bonne heure*, la doctrine
 » de Valdo; la persécution les contraignit de se retirer, le premier à
 » Gap, le second à Gex... Compatriote et ami de Farel dont il parta-
 » geait les croyances, Antoine Boyve le suivit à Neuchâtel et devint
 » *un des apôtres* de la Réforme dans ce pays ». Une diction aux
 contours arrondis ne peut insinuer un seul atôme de réalité dans ce
 récit d'édification.

Mais pourquoi M. Gagnebin n'a-t-il pas traité cette question des
 origines nobiliaires de la famille dont il défend les erreurs ? excusa-
 bles et honorables erreurs, mais qui n'en sont pas moins une ivraie
 à déraciner. Pourquoi ne dit-il pas son sentiment sur ces gentils-
 hommes de Lyon qui, avant d'être compagnons d'œuvre du réfor-
 mateur Farel, l'avaient été du réformateur Pierre ? N'est-ce pas qu'ici
 mon amical adversaire a bien senti que le terrain faiblissait sous ses
 pas ? Qu'il revienne ou non de l'impression défavorable que lui a
 causée l'article de *la France Protestante* (un entre mille et davantage)
 il devra être convaincu de ma déférence pour ce qu'il y a de respec-
 table dans le sentiment qui l'a guidé, et je ne doute pas qu'il ne me
 conserve de son côté, en dépit de ce petit débat littéraire, toute sa
 bienveillance.

Il ne m'est pas aussi facile d'accepter la désapprobation des per-
 sonnes mêmes, à qui j'ai été redevable jusqu'ici de pouvoir inscrire
 en tête de chaque volume de notre nouvelle *France Protestante*
 qu'elle est publiée « sous les auspices de la Société de l'histoire
 du protestantisme français ». Cette faveur comporte en soi, comme
 on le voit, de graves inconvénients. Le plus habile écrivain du
 monde, mais résolu à toujours être véridique, ne saurait tou-

cher à l'histoire de milliers de familles sans susciter quelques froissements. Or les membres du comité administratif de la Société sont au premier rang pour recevoir les contre-coups, les doléances, les réclamations indignées, les lettres et les visites, pour subir aussi les captations, — et ils sont entièrement désarmés pour s'en défendre, n'ayant presque aucune connaissance des incidents dont on leur parle ou qu'on leur reproche. Celui-là seul qui a étudié les dossiers, et pris la peine de leur donner une forme, peut en répondre à tout venant.

Il n'éprouve aucun embarras à le faire; mais il doit le faire désormais et comme en portant seul toute la responsabilité.

HENRI BORDIER ¹.

FÊTE DE LA RÉFORMATION

Avec quelle douceur, au sortir de tristes polémiques, on laisse reposer sa pensée sur la fête de la Réformation, sur les purs souvenirs qu'elle évoque et sur les témoignages de fraternelle sympathie dont elle nous apporte l'expression! A ce titre nous sommes doublement heureux de reproduire les extraits suivants de notre correspondance :

Brest, 5 novembre 1880 — « C'est la première fois que j'ai célébré à Brest la fête de la Réformation. L'y avait-on célébrée auparavant? Dans la crainte de la négative, j'ai rappelé l'origine de la Société de l'histoire du protestantisme en ces termes :

« Il y a vingt neuf ans, quelques hommes dans les veines desquels coulait encore du sang huguenot, résolurent de fonder une Société pour sauver de l'oubli tous les documents, imprimés ou inédits, ayant trait à la Réforme française. Son action, naturellement, s'étendit plus loin. En secouant les vieux livres qui portaient encore l'empreinte des pieuses mains des ancêtres, en déroulant les vieux manuscrits échappés aux feux des persécuteurs, des souvenirs se réveillèrent, des récits recueillis de la bouche des aïeux témoins de ces jours néfastes furent retracés de nouveau et passèrent du domaine de la tradition dans celui de l'histoire écrite. J'ai rappelé l'exergue de la Société : *Post tenebras lux!* Les deux paroles de Jeanne d'Albret et de Bernard Palissy inscrites en tête de l'ancien *Bulletin*, et comment il a été demandé aux Églises de France d'imiter celles de la confession d'Angsbourg en célébrant chaque année la fête dont on peut

1. Le *Bulletin* publiera prochainement la réponse de M. le pasteur Gagnehin (Réf.)

dire qu'elle rappelle, après l'établissement du christianisme, le plus grand événement du monde moderne. — E. BERTHE, pasteur. »

Cette, 29 novembre 1880 — « Je n'ai qu'un regret, c'est que le chiffre de la collecte de cette année faite dans le temple de Cette (47 fr.) soit inférieur à celui de la collecte de 1879. Je suis bien convaincu que dans mon église, l'intérêt est toujours le même. Mais la saison, l'absence, à cette époque, de beaucoup de paroissiens, m'empêchent souvent de témoigner à la Société du Protestantisme français des sympathies aussi efficaces qu'elle le mérite. A mes yeux, elle est la base, le fondement de toutes nos autres Sociétés religieuses. En nous dévoilant le secret de l'inébranlable foi de nos pères, ne nous met-elle pas sans cesse devant les yeux et dans le cœur ce que doit nous inspirer la religion de l'Évangile et cette charité féconde qui fonde tant d'asiles où le monde apprend quelles œuvres émanent de l'inépuisable source de la foi chrétienne. Croyez, cher monsieur, et veuillez assurer le comité que tout mon dévouement lui est acquis, et que tant que le Seigneur me maintiendra à la tête de cette Eglise, elle saura ce que le protestantisme doit à la Société qui répand tant de lumières sur son origine et sur son histoire. — LUCIEN BENOIT, pasteur. »

Cliouzelat (Drôme) 21 décembre 1880. — « J'ai dans ma bibliothèque une *Institution* de Calvin possédée par Jacques Roger, le pasteur martyr; je mets ce livre à votre disposition. Il n'est pas inutile de constater, après trois siècles, le fait historique.

« En 1845, j'étais pasteur de Sainte-Croix (près de Die) et je desservais l'annexe des Petites-Vachères par un service mensuel. Un de mes paroissiens de cette commune me montra un jour ces reliques, ainsi que des éperons tout rouillés, et un vieux manteau dévoré par les mites, qu'il me dit tenir de son père, lequel avait appris de son aïeul que ces objets avaient appartenu à Jacques Roger, qui cherchait souvent un asile dans cette maison. Là il était à l'abri des persécuteurs, car ce pays est encore aujourd'hui âpre, désert, entouré de pins et d'arbres forestiers. Mais, hélas! l'heure du martyr avait sonné pour le vieux prédicateur de l'Évangile, qui, comme son divin maître, allait sceller la vérité de son sang.

« J'ai pensé, honoré président, que ces vieux feuillets tout jaunis seraient mieux placés dans vos archives que dans la bibliothèque d'un humble pasteur de village, et: quoiqu'ils me fussent précieux, je les ai envoyés à leur vraie destination. — E. CHARRA, pasteur. »

A ce don était jointe la somme de 7 fr. 50, représentant la part de notre Société dans la collecte faite après le service de la fête de la Réformation dans le temple du vénéré pasteur de Cliouzelat, que nous prions d'agréer nos respects émus. Le *Bulletin* publiera, dans son plus prochain

numéro la liste des collectes reçues jusqu'à ce jour, de plus de quarante Églises, et montant à près de 3 000 francs.

J. B.

VARIÉTÉS

UNE ASSEMBLÉE AU DÉSERT ¹.

De cela il y a une dizaine d'années ; des Cévenols au nombre de mille à douze cents se dirigeaient vers le château de Castelnaud ² — au pied duquel était dressée une vieille chaire du haut de laquelle je devais, pour me servir du mot consacré... *prêcher*..., ce dont, je crus, et pour cause, devoir me dispenser. Bien m'en valut ; rarement j'ai eu des auditeurs plus attentifs, et contrairement à mes habitudes, je fus long, très long, ce qui n'est permis qu'aux grands orateurs.

J'avais devant moi le grand et pittoresque panorama des Cévennes qui furent le théâtre sanglant de la guerre des camisards...

Du doigt j'indiquais à mes auditeurs des champs de bataille, des localités où se dressèrent des bûchers et des potences ; je leur montrai l'Aigoal, d'où descendit Castanet, prophète, prédicateur, capitaine ; Ribaute où naquit Cavalier, Vézénobre où il gardait le troupeau de moutons de Lacombe ; le Mas de Cauvi où il battit les troupes royales : — Le pont d'Avènes où il eut une entrevue avec Lalande ; je ne pouvais oublier le Mas-Soubeyran où vint au monde Roland, l'égal par la vaillance de Cavalier, son supérieur par le caractère.

Je n'oubliai ni le drame si tragique du Pont de Montvert, ni le bûcher d'Esprit Séguier.., bref, je fis défiler devant mes auditeurs

1. L'historien populaire de la Réforme française, M. le pasteur Puaux, qui a bien voulu prendre au Havre l'initiative d'une collecte au profit de la maison de Roland, nous adresse le morceau suivant, qui, sous sa forme vive et originale a sa place marquée dans le *Bulletin (Réd.)*.

2. Commune de Valence, entre Uzès et Alais (Gard). Aujourd'hui propriété de M. le marquis de Valfons, qui l'a restauré avec beaucoup de goût.

Cavalier, Roland, Ravel, Catinat, Joanny, Espérandieu, qui, avec ces camisards dont on pouvait briser les os sans pouvoir briser leur cœur, prodiguèrent leur sang pour la plus sainte des causes, la liberté de conscience, et sauvèrent le protestantisme d'une ruine tellement imminente qu'au moment où ils prirent les armes, Bâville bouclait ses malles pour aller demander à Louis le Grand la récompense de ses sanglants services. Pouvait-il la lui refuser? Il avoit pacifié les Cévennes à la manière des Romains; elles n'étaient plus qu'un vaste cimetière; à part le temple de Vézénobre et celui du Collet-de-Dèze, tous les autres étoient démolis ou brûlés... Sur dix pasteurs du désert, neuf avaient été mis à mort. Le dixième, Roman, avoit gagné la frontière. Comment Bâville n'auroit-il pas pris le chemin de Versailles? Dans son intendance il n'y avoit plus que d'anciens et nouveaux catholiques; ce que Fléchier n'avoit su faire avec ses missionnaires, il l'avoit fait avec ses dragons et ses bourreaux. Il avoit bien mérité de son maître qui pouvoit dire : mes désirs sont accomplis; dans mon royaume il n'y a qu'une foi religieuse comme il n'y a qu'une foi politique. Aussi quelle ne fut pas la surprise et la rage de Bâville quand au lieu de se diriger vers Versailles, il dut courir, avec son beau frère Broglie, au Pont de Montvert pour venger la mort de l'archi-prêtre Du Chayla!

Mais revenons à mes auditeurs Cévenols. Je ne pouvais pas ne pas leur parler de Roland... Nous étions près du château où il passa sa dernière nuit; je leur montrai la porte par laquelle il étoit sorti... le chêne (à sa vieillesse, ce pouvait être celui-là) où il s'étoit adossé avec ses six lieutenants; le courage avec lequel il se défendit contre ses nombreux assaillants, sa mort héroïque; puis je leur montrai Lalande attachant son cadavre en forme de trophée sur son cheval avec cette inscription : *C'est le corps de Roland le fameux chef des rebelles!*... Ah! Il fallait voir comme on m'écoutait!

Si dans ce moment j'avois su que dans la maison du Mas-Soubeyran où l'on conserve la bible de Roland, la pauvreté avoit pénétré, et que le dernier membre de la famille du grand chef camisard alloit être exproprié, je n'aurois pas fait en vain appel à mes auditeurs pour conserver à son parent son patrimoine; toutes les bourses se seraient déliées, donnant qui sa pite, qui son petit écu, qui sa pièce d'or, qui sa bague, qui ses pendants d'oreilles...

Lecteurs de ce *Bulletin*, si tous, vous m'aviez entendu ce jour-là,

nous n'aurions pas eu besoin d'ouvrir une souscription pour conserver le toit qui a abrité Roland ; mais pour ne pas m'avoir entendu, vous me lirez, et ce sera avec joie que chacun de vous enverra son offrande à M. Jules Bonnet, vous rappelant que Roland donna à nos chères église sa jeunesse, sa vie, son sang ; et une fois de plus nous constaterons ainsi que Dieu est fidèle dans ses promesses, et que ses bénédictions vont jusqu'à la troisième et quatrième génération de ceux qui lui sont fidèles et gardent ses commandements.

PUAUX père.

Le Havre 14 décembre 1880.

CHRONIQUE

LA MAISON DE ROLAND

Le défaut d'espace ne nous permet pas d'insérer ici la quatrième liste de souscription réservée au prochain numéro. Mais nous tenons à remercier, sans plus tarder, notre cher correspondant M. Ch. Sagnier, qui s'est fait collecteur dans sa ville natale, avec un zèle au-dessus de tout éloge, et nous a transmis plus de *onze cents francs*, au nom des protestants nimois toujours sympathiques aux nobles causes. Nos remerciements sont aussi dus à M. Gust. Masson qui nous a si généreusement adressé sa pite : 125 fr. et à un jeune couple de Turin qui nous a offert 200 fr. en souvenir de l'antique fraternité des vallées du Piémont et de nos Cévennes, également arrosées du sang des martyrs. Avec M. et Mme Paul Meille, n'oublions pas, dans l'expression de notre gratitude, deux écrivains, Messieurs Richard Heith, de Londres, et Henry, Baird de New-York, qui ont traduit notre appel dans deux revues populaires, en Angleterre et en Amérique.

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA MERCURIALE DU 10 JUIN 1559¹

La grande lutte de la France avec la maison d'Autriche durait depuis près de quarante ans, et Philippe II en était enfin réduit à écrire à Granvelle, son plénipotentiaire : « Il m'est de toute impossibilité de poursuivre la guerre..... On m'envoie d'Espagne le docteur de Lasco pour me certifier qu'on ne peut plus rien faire pour moi..... La situation me semble tellement grave que, sous peine de ruine, je dois en venir à un arrangement². » C'est ce moment que le roi de France choisit pour conclure la paix, une paix si honteuse, que François de Guise, en apprenant les négociations entamées au Cateau-Cambrésis, ne put s'empêcher de s'écrier : « Sire, vous allez donner en un jour plus que ne vous enlèveraient trente années de revers³. »

1. Ce morceau, dû à la plume de notre collègue M. A. Franklin, est le texte qui doit accompagner la gravure de la Mercuriale dans la nouvelle édition du Recueil de Tortorel et Perrissin. (Réd.)

2. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, lettre du 12 février 1559, t. V, p. 454.

3. « Quand vous ne feriez que perdre durant trente ans, si ne sçauriez vous

Pourquoi cette précipitation ? Pourquoi Henri II, dont le courage militaire ne fut jamais contesté, avait-il été au-devant d'un traité aussi humiliant ? C'est que l'hérésie faisait en France des progrès rapides, et que le roi, résolu à l'anéantir, ne voulait être distrait de cette grande œuvre par aucune autre préoccupation ¹.

De fait, la tâche était rude.

Menaces, édits, supplices, restaient impuissants. Suivant Claude Haton, un quart au moins de la nation était favorable à l'hérésie ². « Lesdits protestants, écrit Castelnau, estoient si opiniastres et résolus en leur religion, que lors mesmes que l'on estoit le plus déterminé à les faire mourir, ils ne laissoient pour cela de s'assembler, et plus on faisoit de punition, plus ils multiplioient ³. » On avait vu des juges persuadés et convertis par les accusés qui comparaissaient devant eux ; on avait vu des bourreaux, celui de Dijon entre autres, abjurer au pied du bûcher qu'ils allaient allumer. Les hérétiques tenaient presque publiquement leurs assemblées ; des envoyés de Calvin parcouraient les provinces, prêchant la foi nouvelle, répandant les écrits du maître, remuant tous les cœurs. « L'hérésie, dit l'ambassadeur vénitien Barbaro, avait pénétré si avant, qu'elle avait corrompu presque toute la noblesse et une partie du peuple français ⁴. »

Elle avait corrompu jusqu'au grand corps chargé d'appliquer les lois. Les parlements, autrefois instruments si dociles, et

perdre ce que vous voulez donner en un seul coup. » (*Mémoires de Boyvin du Villars*, liv. x.)

1. Il n'est pas superflu d'ajouter que « la duchesse de Valentinois, qui possédoit le cœur et l'amour du Roi, avoit le don de toutes les confiscations des hérétiques. » (D'Aubigné, *Histoire universelle*, liv. II, ch. xlii, t. I, 115.)

2. « Etoit jà le nombre des hérétiques si grand que s'ilz eussent esté séparés des autres catholiques, eussent bien monté au nombre de la quatriesme partie du royaume, au moins. » (Cl. Haton, *Mémoires*, ch. LX, t. I, p. 81.) Claude Haton, catholique fervent, était alors attaché à la personne de Henri II.

3. Michel de Castelnau, *Mémoires*, édition Michaud, liv. I, ch. vi.

4. *Relatiors des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 55.

auxquels François I^{er} n'avait jamais en vain demandé un arrêt de mort, les parlements, qui avaient allumé tant de bûchers depuis ceux de Berquin et de Dolet, avaient fini par s'éteindre, et maintenant résistaient.

Dès 1555, le cardinal de Lorraine avait obtenu du roi un édit qui enjoignait aux juges laïques de confirmer sans examen toute condamnation prononcée en matière d'hérésie par les juges ecclésiastiques. On supposait bien que les parlements réclameraient contre cette atteinte portée à leur autorité : blessure d'amour-propre, pensaient les Guises, et à laquelle on trouverait des remèdes. Le parlement de Paris envisagea la question de plus haut, et pour la première fois prit parti pour les persécutés contre les persécuteurs. « Puisque, dit-il au roi, les supplices de ces malheureux, qu'on punit tous les jours au sujet de la religion, n'ont servi jusqu'ici qu'à faire détester le crime sans corriger l'erreur, il nous paroît conforme aux règles de l'équité et à la droite raison de marcher sur les traces de l'ancienne Église, qui n'a pas employé le fer et le feu pour établir et étendre la religion, mais plutôt une doctrine pure, jointe à la vie exemplaire des évêques ¹. » Deux ans plus tard, le parlement repoussa avec la même fermeté l'édit du 24 juillet, qui, au profit des cardinaux de Lorraine, de Bouillon et de Châtillon, organisait en France l'inquisition. Bientôt l'anarchie fut à son comble. Certains parlements brûlaient les hérétiques presque sans enquête ; d'autres se bornaient à les punir de la prison ou de l'amende ; d'autres enfin refusaient de les poursuivre.

Au sein du parlement de Paris les mêmes passions s'agitaient. Les hérétiques étaient déférés, suivant les circonstances, soit à la Grand'Chambre, soit à la chambre dite de la Tournelle ². A la Grand'Chambre dominaient les présidents Minard et Saint-

1. *Remontrances du 16 octobre 1555*, dans J. A. de Thou, *Histoire de mon temps*, liv. XVI.

2. Ainsi nommée, parce que les membres qui la composaient étaient fournis à tour de rôle par les autres chambres.

André, défenseurs éloquents des mesures les plus rigoureuses ; elle condamnait si souvent au feu qu'on la désignait sous le nom de *Chambre ardente*. La Tournelle comptait parmi ses présidents Séguier et de Harlay ; ouvertement acquise aux idées de clémence, elle traînait les procès en longueur, et ne prononçait pas d'arrêt de mort.

De là de fréquents conflits. Le 5 mars 1559, une querelle s'éleva entre deux hommes, au sortir de l'église des Innocents, et dans le feu de la dispute l'un qualifia l'autre de luthérien. C'en fut assez pour que la population se ruât sur ce malheureux et le mit en pièces. Deux passants tentèrent de le défendre : l'un fut tué, l'autre grièvement blessé. « La racaille ignorante et desbordée à tout mal ne craignoit pas de dire tout haut qu'elle n'épargneroit mesme le roy, s'il y venoit ¹. » Le Châtelet fit arrêter les meurtriers et les condamna à mort. Ils en appelèrent à la Grand'Chambre, qui les acquitta, quoique le crime fût flagrant. La Tournelle riposta en cassant trois condamnations à mort prononcées en premier ressort contre des réformés : un habile interrogatoire les innocenta presque malgré eux. Cela fit grand bruit, et peu de temps après, le président Séguier s'étant rendu auprès du roi pour affaire de sa charge, le cardinal de Lorraine qui était présent, lui reprocha durement sa honteuse faiblesse vis-à-vis des hérétiques. « Et ainsi que ledict président cuidoit dire que ceux qui n'avoient esté condamnez n'eussent seu estre condamnez par les magistrats leurs consciences sauves ; non, non, répliqua-t-il, monsieur le président, vous estes cause que la France est toute remplie de ceste vermine, qui s'augmente et pullule sous l'espérance de vous ². »

Une mercuriale, assemblée générale de toutes les chambres du parlement, fut convoquée le dernier mercredi d'avril, pour aviser à rétablir entre elles l'harmonie. Mais les magistrats

1. Crespin, *Histoire des martyrs*, édit. de 1608, p. 456.

2. Pierre de la Place, *Commentaires de l'estat de la religion et république*, etc., liv. I, p. 17.

de la Tournelle soutinrent résolument leurs sentiments; la Chambre des enquêtes, celle des requêtes, se joignirent à eux, et il devint évident que le parti de la clémence avait la majorité.

Le premier président Le Maistre prit peur. Associé au président Minard, il agit auprès de Diane de Poitiers, auprès du cardinal de Lorraine, et ceux-ci demandèrent au roi de venir en personne au parlement, pour faire connaître sa volonté et forcer à l'obéissance les magistrats rebelles. Henri II restait fort perplexe, et il faut lui tenir compte de ces hésitations. Mais le cardinal lui représenta qu'il devait bien cela à son futur gendre Philippe II, qu'il ne pouvait pas laisser échapper cette occasion, qu'il était de son devoir d'« honorer le Roy d'Hespaigne de la mort d'une demie douzaine de conseillers pour le moins, qu'il fault brusler en place publicque comme hérétiques luthériens qu'ils sont, et qui gastent ce très sacré corps de Parlement ¹. » Le sire de Vieilleville, qui partageait alors la chambre du roi, fut consulté par lui. Il s'exprima en homme de bon sens et en brave soldat qu'il était, déclarant « qu'il falloit laisser faire aux prestres ce qui est du devoir et de la charge des prestres »; et il ajouta : « Si vous allez faire, Sire, l'office d'un théologien ou inquisiteur de la foy, il faudra que le cardinal de Lorraine nous vienne apprendre... tous les gestes et contenance d'un brave et bien adroit homme d'armes ². » Mais, dès le lendemain matin, le cardinal arriva, flanqué de trois ou quatre docteurs de Sorbonne, « qui tindrent au roy tant de langaiges et comminatoirs de l'ire de Dieu, qu'il pensoit desjà estre dampné s'il n'y alloit ³. »

Les Guises et la vieille favorite finirent par l'emporter.

Le mercredi 10 juin, le parlement se réunit de nouveau en séance de mercuriale. Le mariage de Philippe II avec Élisabeth, fille de Henri, devait être célébré au Palais de Justice,

1. Maréchal de Vieilleville, *Mémoires*. liv. VII, ch. 24.

2. *Id.*, *ibid.*, liv. VII, ch. 24.

3. *Id.*, *ibid.*, liv. VII, ch. 25.

et les magistrats avaient abandonné la place aux ouvriers chargés de décorer pour le banquet royal la grande salle et les principales chambres. En semblable occasion, le parlement s'assemblait dans une des salles du couvent des Augustins, situé sur la rive gauche de la Seine, à l'endroit où aboutit aujourd'hui le Pont-Neuf.

La délibération durait déjà depuis près de deux heures, lorsque tout à coup on annonça le roi. Il entra, froid et hautain, et prit place sans prononcer une parole. A sa gauche s'assirent les princes de Montpensier et la Roche-sur-Yon, le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André; à sa droite, les cardinaux de Lorraine, de Guise, de Bourbon et de Châtillon; à ses pieds, le garde des sceaux Bertrandi. Celui-ci transmit au parlement la volonté du roi. Il ordonnait que la discussion continuât comme elle avait commencé, et que les opinions s'affirmassent avec autant de liberté qu'en son absence. Les partisans de la clémence, ceux même de l'hérésie, n'hésitèrent point, et la séance prit aussitôt un caractère inattendu de solennité et de grandeur.

Le conseiller Claude Viole, « homme de grandes lettres », et plusieurs de ses collègues, exprimèrent le vœu qu'un concile fût réuni pour ramener la paix dans l'Église. Jusque-là, ajouta Antoine Fumée, il convient d'éteindre les bûchers et de suspendre toute procédure criminelle contre l'hérésie. Louis du Faur soutint plus ouvertement encore la cause des huguenots, et termina une chaleureuse péroraison par ces mots audacieux : « Prenez garde, Sire, qu'un jour on ne vous dise en face, comme autrefois Hélié à Achab : C'est toi qui troubles Israël. » Anne du Bourg, neveu du chancelier Antoine du Bourg, prit ensuite la parole; et son discours, dont la substance nous a été conservée par Théodore de Bèze et par Crespin, fut aussi éloquent que hardi. Du Bourg commença par remercier Dieu d'avoir inspiré au roi la pensée de venir écouter les discussions que soulevait une cause si grave. Il repoussa ensuite toutes les accusations portées contre les luthériens.

Ceux-ci ne pouvaient être prévenus du crime de lèse-majesté, puisqu'ils demandaient sans cesse à Dieu dans leurs prières de bénir et de conserver le roi; l'Écriture à la main, ils réclamaient la réformation de l'Église, dont les abus frappaient tous les yeux, et sous ce prétexte on leur infligeait le plus horrible des supplices, on les condamnait à des peines que n'encourageaient ni les parjures, ni les débauchés, ni les blasphémateurs, ni les adultères. « Ce n'est pas chose de petite importance, dit-il en terminant, que d'envoyer à la mort des hommes qui, au milieu des flammes, invoquent le nom de Jésus-Christ. » Quand ce fut aux présidents de parler, Harlay, Séguier et de Thou « émirent l'avis que la Cour avoit toujours fait devoir de bien juger, et mettroit peine de continuer ». Le président Minard, « homme fort voluptueux et de nulle érudition, mais grand faiseur de menées et factions », déclara que sur tout et pour tout il fallait obéir au roi. Enfin le premier président Le Maistre, créature de Diane, rappela avec admiration l'édifiante conduite de Philippe-Auguste, faisant brûler en un seul jour six cents Albigeois ¹.

Séance tenante, le roi fit arrêter du Faur et du Bourg. Les allusions de ce dernier à sa liaison adultère avec la duchesse de Valentinois l'avaient si fort irrité, que « Sa Majesté jura en grande colère qu'elle le verroit brusler tout vif de ses propres yeux auparavant six jours ² ». La Providence en avait décidé autrement.

Pendant son dîner, Henri, à la sollicitation du premier président, donna encore l'ordre d'arrêter Antoine Fumée, Claude Viole, Eustache de la Porte, Paul de Foix, Nicole du Val et

1. Pour tous les détails de cette séance, voy. : *La vraye histoire, contenant l'unique jugement et fausse procédure faite contre le fidele serviteur de Dieu, Anne du Bourg, etc.*, dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 221. — Th. de Bèze, *Hist., ecclés.*, t. I, p. 193. — Pierre de la Place, *Commentaires*, p. 19. — Crespin, *Hist. des martyrs*, p. 462. — J. A. de Thou, *Historia mei temporis*, liv. XXII. — La Popelinière, *Hist. de France*, t. I, p. 134.

² 2. Vieilleville, *Mémoires*, liv. VII, chap. 25.

Armand du Ferrier. Ces deux derniers purent s'échapper ; les autres « furent menez prisonniers à la Bastille par les grandes ruës de la ville, pour estre spectacle au peuple ».

Ainsi finit cette triste journée ; l'autorité royale en sortait aussi affaiblie que le respect dû aux lois. Du Bourg et du Faur avaient été remis par le connétable entre les mains de Gabriel de Montgomery, capitaine de la garde écossaise, qui les conduisit à la Bastille. Aussi, quand, quelques jours après, Henri II tomba, en face de cette prison¹, frappé dans un tournoi par ce même Montgomery, les huguenots voulurent voir le doigt de Dieu dans cette coïncidence.

Disons maintenant en un mot quel fut le sort des magistrats arrêtés. Eustache de la Porte évita le supplice en se déclarant prêt à changer d'opinion, puisque la sienne déplaisait au roi. Antoine Fumée, Claude Viole et Paul de Foix recoururent à des échappatoires, et sauvèrent leur vie sans aller jusqu'à l'abjuration. Nous verrons plus loin pourquoi et comment mourut Anne du Bourg.

ALFRED FRANKLIN.

LES ÉGLISES RÉFORMÉES DU BÉARN

DE 1664 A 1685

C'est une histoire très peu connue que celle des églises réformées du Béarn pendant les vingt années qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes. Élie Benoît, fort au courant de tout ce qui concerne cette funeste époque, en a conservé quel-

1. « Duquel lieu, tous les prisonniers de léans pouvoient ouïr les clairons, hault-bois et trompettes dudict tournoy. » (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 216.)

ques traits isolés; montrer comment ces faits se lient entre eux, c'est ce que j'essayerai de faire en me servant d'un précieux document qui m'est tombé entre les mains.

Il s'agit d'une supplique que les pasteurs et anciens du Béarn adressent au seigneur du Bois de Baillet, intendant de la province, chargé par un arrêt du conseil en date du 8 juillet 1682 de faire une enquête au sujet des affaires de la religion. Or, ces affaires avaient été réglées récemment par l'édit « perpétuel et irrévocable » du mois d'avril 1668, lequel avait été confirmé d'une manière très solennelle par l'arrêt du 15 septembre 1670. Le procès semblait donc tout à fait vidé; il fallait tout le crédit dont jouissait alors le clergé pour l'entamer de nouveau. Il demandait par l'intermédiaire de ses agents généraux, la révocation des garanties laissées aux réformés, la réduction de leurs temples à deux et la suppression de leurs députés à la cour. En réponse à ces prétentions, la supplique raconte succinctement l'histoire des édits et arrêts rendus au sujet des affaires de la religion depuis 1664. Je voudrais la retracer d'après ce document en la complétant par les détails qu'Élie Benoît nous fournit tant dans son grand ouvrage que dans les pièces justificatives qui l'accompagnent. Nous grouperons tous les faits que nous avons pu recueillir autour des trois dates importantes : édit de 1668, arrêts du 16 septembre 1670 et du 8 juillet 1682.

Depuis le jour où Louis XIII avait envahi en conquérant notre malheureuse province et, au mépris de tous les droits, y avait restitué à la religion romaine tous les biens ecclésiastiques qui depuis soixante ans avaient servi, suivant les décrets des souverains du pays et avec l'approbation des états, aux frais des églises réformées, aux collèges et aux hôpitaux, et, sans tenir compte de la situation religieuse des Béarnais, de la requête des états, des remontrances du peuple et du parlement, avait rendu au clergé tous ses anciens privilèges, accordé aux catholiques, qui ne formaient que le dixième de la population totale, la moitié des charges publiques, les vexations

dont les malheureux réformés étaient les victimes allaient en augmentant tous les jours.

Le protestantisme, ainsi traqué, perdit beaucoup de terrain. Un grand nombre de ses adhérents suivirent l'opinion alors en faveur et se convertirent par politique. Le peuple des campagnes, qui, par suite du nombre insuffisant des ministres, était resté fort ignorant, revint sans difficulté à ses anciennes superstitions. La bourgeoisie, la population des villes et la noblesse ne se laissèrent pas aussi facilement entamer. Mais la magistrature devint l'humble servante du clergé, qui, encouragé par les faveurs exorbitantes du roi-soleil, ne voulait se donner de repos que lorsqu'il aurait, de gré ou de force, ramené à lui tous les réformés.

Les vexations que le parlement leur faisait subir avaient déjà, en 1666, été signalées dans le livre intitulé : *Relation succincte de l'état où sont maintenant les églises réformées de France*, et que l'on attribuait au célèbre ministre Claude. Cette haute cour, composée des créatures du clergé, déjà avant 1644, avait vainement sollicité le conseil d'État de transporter hors des murs le temple de Pau, parce qu'elle y siégeait, et celui d'Oloron, ville épiscopale. L'esprit persécuteur s'était incarné dans le premier président Lavie. Toute idée de justice s'effaçait pour lui devant le crime d'hérésie, et il n'y a pas d'iniquité que ce haut magistrat épargnât à nos malheureuses églises. Pour détruire la religion réformée en Béarn, tous les moyens lui semblaient bons. Pourtant, des édits royaux la protégeaient. Sans parler de ceux de la reine Jeanne, qui, à la requête des états généraux, avait établi en novembre 1571 l'exercice de la religion réformée dans toutes les villes et villages de ce royaume, Henri IV avait accordé aux protestants béarnais des garanties qui dépassaient de beaucoup celles de l'édit de Nantes, par un édit spécial de 1599 qu'à leur avènement Louis XII^e et Louis XIV avaient reconnu par des déclarations explicites (15 novembre 1610 et 8 juillet 1643). Mais déjà un arrêt du 29 janvier 1644 y apportait une grave atteinte en ne permet-

tant l'exercice de la religion que dans les endroits où il y avait dix chefs de famille. Cette restriction donna lieu à des différends qui furent résolus dans un sens contraire aux réformés, qui perdirent ainsi un assez grand nombre de lieux d'exercice où le parlement disait que les dix chefs de famille manquaient, lorsqu'en réalité ils s'y trouvaient dans plus d'un cas. Les églises ainsi réduites comptaient encore 123 lieux d'exercice, 86 temples, 46 ministres et une population de 30 000 réformés. Ainsi le protestantisme, qui avait passé si rapidement de l'état de majorité à celui de minorité, semblait donc, pour peu qu'il continuât à perdre du terrain, devoir disparaître du Béarn à bref délai. C'est ainsi, du moins (que cela soit leur excuse), que pensaient les conseillers de Pau et surtout le président Lavie.

Ce dernier imagina d'appliquer à la province les arrêts des autres parlements. Ainsi, quand dans le Languedoc on se mit à examiner les droits d'exercice des différents lieux de culte, il voulut en faire autant dans son ressort et fit interdire l'exercice à Lucq. Il suscita des difficultés à un grand nombre de ministres à l'occasion des annexes, et obtint de la cour le droit d'enregistrer au greffe de Pau la déclaration de 1634, qui ne regardait que le Languedoc. Lorsque parut la funeste déclaration de 1666, qui apportait toutes sortes de restrictions aux libertés que l'édit de Nantes assurait aux protestants de la France entière, le parlement de Pau ne se contenta pas de l'enregistrer purement et simplement, mais ajouta que les prescriptions de cette déclaration devaient être observées « selon leur forme et » teneur, sans que néanmoins les habitants de ce ressort faisant » profession de la R. P. R. puissent prétendre d'être admis par » icelles à jouir des bénéfices de l'édit de Nantes ni des grâces » contenues en icelui autrement que comme ils ont joui en » vertu des édits, déclarations et arrêts de Sa Majesté donnés » spécialement pour cette province, enregistrés à la cour et » arrêts par elle donnés. »

Ainsi, nos églises béarnaises, par un singulier arbitraire, se voyaient appliquer toutes les mesures qui apportaient des res-

trictions aux libertés des protestants des autres provinces, et cela, malgré les édits qui leur assuraient le libre exercice de leur religion, et elles ne pouvaient revendiquer en leur faveur les lambeaux de privilèges qu'après cette déclaration de 1666 pouvait leur procurer l'édit de Nantes.

On ne saurait se faire une idée de l'habileté avec laquelle le parlement savait leur créer des embarras. Les assemblées que présidait un ancien ou un diacre, la résidence des ministres, les enterrements, les relaps, étaient autant de prétextes à procès. Ce n'était qu'ajournements, décrets, emprisonnements, bannissement des pasteurs. Enfin, il dénonça au conseil d'État les malheureuses victimes de son zèle comme coupables de contraventions aux ordres du roi; et, afin de les priver plus sûrement du bénéfice des édits, « dont, disaient-ils, il s'étaient rendus indignes », il se munit de l'adhésion du clergé du pays.

Dans cette extrémité, les réformés députèrent à la cour le sieur Cottier pour réclamer contre de tels procédés et demander une chambre mi-partie (1664). Le Conseil, justement ému des déclarations des réformés, ordonna au procureur général d'envoyer les motifs de ceux qui avaient donné sujet à ces plaintes. Lavie, lui-même, accompagné de deux conseillers, de Claverie et de Mesplez, se fit députer par le parlement auprès du roi et emporta les remontrances du parlement.

La tactique de ces Messieurs était d'abord d'infirmier les édits qui protégeaient les églises du Béarn. Ceux de la reine Jeanne ne devaient pas être maintenus, attendu qu'elle avait persécuté l'Église catholique; « car, dit Élie Benoît, l'on fait » sait passer pour une cruelle persécution la punition que la » reine Jeanne avait exercée contre ceux de ses sujets qui » avaient voulu livrer son pays aux Espagnols et la soumettre, » elle et ses enfants, au tribunal de l'Inquisition. » Quant à l'édit qu'Henri IV avait donné pour le Béarn en 1599, on prétendait que le roi l'avait fait tel quel contre son gré, à cause de l'obstination des Béarnais de ce temps-là, et l'on concluait de là, qu'il n'y avait point de règlement pour la religion dans cette

province, attendu qu'elle n'avait pas droit aux bénéfices de l'édit de Nantes, qui avait été donné avant sa réunion à la France. Ainsi donc, au cas où le roi voulût laisser à ses malheureux sujets « la liberté de se perdre », il leur devait un règlement. Du reste, pour que le roi ne fût point en peine au sujet de ce règlement, le parlement en proposait un de sa façon.

Tout d'abord, irrités des dénonciations dont ils avaient été l'objet de la part du sieur Cottier, député des églises, ils demandent que sa députation soit cassée, comme illégitime. Le parlement pourrait-il des hérétiques comme partie, et ceux-ci auraient-ils le droit de porter au roi leurs prétendues réclamations?

En second lieu, l'exercice de la religion réformée devait être aboli en Béarn. Mais, au cas où le roi répugnerait à une telle mesure, on pourrait traiter le pays comme celui de Gex, en n'y permettant que deux lieux d'exercice. On sait que dans le bailliage de Gex, réuni à la France depuis l'édit de Nantes, les réformés n'avaient point été admis à bénéficier de cet édit et qu'un arrêt royal, en date du 20 août 1662, y avait interdit le culte dans vingt-trois temples, ne l'autorisant plus que dans ceux de Sergy et de Fernex, où seulement pouvaient résider les deux ministres et les deux maîtres d'école tolérés pour tout le bailliage.

En troisième lieu, si l'exercice était maintenu, on devait défendre aux réformés de tenir d'autres assemblées que les consistoires et les synodes, lesquels n'auraient plus le droit de nommer des députés pour la poursuite de leurs affaires et ne pourraient traiter d'autre chose que de la discipline. Défense leur serait faite d'écrire des lettres circulaires aux églises ou d'y envoyer des ministres pour les visiter. Les commissaires des synodes seraient catholiques. Les ministres ne pourraient plus se réunir entre eux pour recevoir les proposants ou délibérer sur leurs affaires; ils devraient, ainsi que les anciens et les diacres, prêter serment de fidélité et de soumis-

sion aux édits et règlements. Tactique habile qui consistait à les faire passer auprès des autorités royales pour des révoltés en permanence. On ne pourrait faire des collectes dans les églises sans lettres patentes. Les réformés devaient être exclus de la députation aux états et des charges uniques (on citait entre autres celles de notaire, scribe de la maison de ville, sonneur de cloche, horloger). Les assemblées où les deux tiers ne seraient pas catholiques ne pourraient délibérer.

Le nombre des écoles devait être celui des lieux d'exercice, et l'on ne devait y enseigner qu'à lire, écrire et compter. Les ministres ne pourraient donner des leçons chez eux ni censurer ceux qui enverraient leurs enfants chez les jésuites; ainsi, défense aux protestants d'instruire eux-mêmes leurs enfants. Les ministres ne pourraient plus ni prêcher ni résider alternativement en divers lieux. Les assemblées présidées par un diacre seraient interdites; les ministres devraient parler de la religion catholique avec le respect qui lui est dû, sans user « d'outrages, dérisions et bouffonneries scandaleuses »; ils ne se serviraient pas des termes de « persécution, malheur des temps et autres semblables », ne pourraient imprimer aucun livre sans la permission de l'autorité civile.

Les réformés devraient garder les lois de l'Église pour l'observation des fêtes, l'usage de la viande, le temps du mariage, le son des cloches, ne chanter leurs psaumes en dehors des temples qu'à voix basse, n'enterrer les morts qu'au point du jour ou à l'entrée de la nuit, n'être pas plus de dix personnes aux funérailles, rendre les cimetières qui auraient appartenu aux catholiques; enfin, ajouter dans leurs actes au mot de Religion ceux de Prétendue Réformée. Défense devait être faite aux pères catholiques de faire élever leurs enfants dans ladite religion.

Voilà le règlement que proposait le parlement. On comprend que le clergé béarnais n'eût garde de le laisser agir seul. Il lui devait de l'assister; et, pour le justifier des accusations des réformés et pour obtenir contre ceux-ci toutes les rigueurs

possibles ; il députa donc de son côté un moine, dom Hilaire Martin, barnabite.

Le conseil d'État, sur le rapport du conseiller d'Étampes, chargea par son arrêt du 21 octobre 1664 l'intendant Pelot et le baron Jasse, qui faisait alors profession de la religion réformée, d'instruire cette affaire et de donner leur avis. Lavie et le moine en furent fort contrariés, mais ils manœuvrèrent si bien qu'il n'y fut point donné suite et, tant était grande en ce temps la puissance de la faveur, ils obtinrent que, deux mois après, le conseil revint sur sa décision par un autre arrêt où l'intendant seul est chargé de cette enquête.

Nous sommes au 15 décembre 1664. Trois mois après, Pelot se rend à Pau, n'entend que le clergé et le parlement, dresse un procès-verbal sur les seuls mémoires réunis par ces Messieurs et l'envoie avec son avis à M. Ponset, conseiller d'État, qui avait été subrogé en la place de M. d'Estampes pour poursuivre cette affaire.

Les choses en restèrent là pendant trois ans. Or, pendant que le parlement organisait si artificieusement sa défense, les réformés s'assuraient de l'appui du gouverneur de la province. Le maréchal de Gramont estimait fort la noblesse réformée ; fort vexé de ce que le parlement et le clergé entreprenaient de révolutionner le Béarn sans qu'on lui eût demandé son avis, il pria le roi de lui accorder la poursuite de cette affaire. Sur l'ordre du roi, toutes les pièces lui furent remises, et il lui fallut longtemps pour arriver à une conclusion, tant les différends s'étaient multipliés ; et, pour mettre un terme à toutes ces difficultés et en prévenir à l'avenir de semblables, on pria le roi d'y pourvoir lui-même par un édit solennel qui fut rendu en 1668.

Hélas ! le roi n'y dément pas son intention de restreindre autant qu'il le pourra les libertés des protestants, et il accorde au parlement et au clergé plus d'une de leurs injustes réclamations. Quoiqu'il en soit, on était depuis quelques années exposé à tant de surprises, qu'on éprouva enfin quelque soula-

gement de savoir à quoi s'en tenir par cette loi qu'on croyait définitive et qui se donnait elle-même pour « générale, claire, nette et absolue », enfin, comme un « édit perpétuel et irrévocable ».

Voici en substance les conditions qu'on y faisait aux réformés. Tout en prétendant maintenir l'exercice de la religion dans les endroits où il y avait dix chefs de famille, on réduisait à vingt les cent vingt-trois lieux d'exercice. Les temples maintenus étaient ceux de Pau, Morlaas, Nay, Pontacq, Orthez, Sauveterre, Salies, Lembeye, Garlin, Pardies, Orthez, Maslacq, Bellocq, Bats, Castelnaud, Osse, Sainte-Gladie, Bunein, Labastide du Parsan de Sauveterre et la ville d'*Oloron par provision*. Elie Benoît dit que les preuves que l'exercice pouvait être continué dans les cent vingt-trois lieux où il y avait dix familles résidentes étaient si claires « que les moines, qui sont capables » de tout, n'avaient pas la hardiesse de le contester. »

Ensuite, il était enjoint aux ministres de ne résider qu'aux lieux d'exercice, et défense expresse leur était faite de faire ledit exercice public et particulier ailleurs, soit par forme d'annexes ou autrement. Il ne pouvait y avoir d'école que dans les églises maintenues et l'on n'y devait enseigner qu'à lire, écrire et compter. Les réformés devaient acheter des terrains pour leurs cimetières « à une distance proportionnée » de ceux des catholiques. Ils n'avaient plus le droit de récuser des juges dans leurs procès, d'occuper les charges uniques, d'être plus d'un tiers dans les conseils communaux (jurats). « Toutes ces prescriptions, selon Elie Benoît, les faisaient tomber d'un haut » degré de liberté dans une espèce de servitude qui les mettait » à la discrétion de leurs ennemis. »

Il semble que le gouverneur avait bien inutilement pris en main la cause des réformés, si l'on en juge par de tels résultats. C'est qu'il s'était heurté contre le conseil royal, déterminé à les affaiblir autant qu'il était en son pouvoir. Il fut mieux écouté quand il s'agit de ralentir le zèle du parlement. Celui-ci n'eut plus à connaître des affaires de la religion et

des élections des jurats réformés; c'était dorénavant au gouverneur à y pourvoir : il devra admettre les avocats réformés pourvus de leurs lettres de licence.

Le clergé était aussi débouté de quelques-unes de ses prétentions; les réformés munis de lettres de maîtrise sont admis dans les corporations. Ils pourront comme auparavant prendre les fermes des domaines du roi, à la réserve pourtant du greffe du parlement. Et si les charges uniques leur sont interdites, ils n'auront point à contribuer aux réparations ou constructions d'églises, chapelles ou presbytères, et leurs enfants ne pourront leur être enlevés ou instruits avant l'âge de quatorze et douze ans selon les sexes. Mais toutes les dispositions qui semblaient favorables aux réformés étaient anéanties par le dernier article, qui leur rendait applicables les déclarations et arrêts qui servaient de règlement entre les sujets du roi. Aussi, ajoute Élie Benoît, « cette province, qui avait eu si longtemps ses lois à part, fut enveloppée dans la même incertitude où se trouvaient alors toutes les autres églises. » D'un autre côté, c'est en vertu de ce dernier article que le parlement dut, bien contre son ré, enregistrer la déclaration générale de 1669, qui apportait quelque adoucissement à celle de 1666, qui avait ébranlé si fortement les libertés garanties par l'édit de Nantes.

CADIER, pasteur.

(Suite.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRE DE HARLAY DE SANCY

A TH. DE BÉZE

(11 juillet 1590).

Une lettre de Nicolas de Harlay, le héros de la *Confession de Sancy*, sur les négociations et les faits militaires de 1590, a sa place marquée dans le *Bulletin*. Les intrigues des partis se disputant le nouveau roi, et les manœuvres du duc de Parme pour débloquer Paris, tel est le sujet de cette épître adressée au Nestor de la Réforme.

Monsieur, j'ay receu la vostre du dernier de may, estant à Nuremberg, e ay avec beaucoup de desplaisir entendu la peine en laquelle la ville de Genève se retrouve. Je ne le scavoys que de trop d'autres endroists, mais il me desplaisoit extrêmement que vous pensassiez que nous ne fissions par deça tout ce qui seroit possible pour vous assister. J'ay grand regret que nos peines produisent si peu d'effect. Ceux de qui nous debvions plus espérer sont ceux qui nous traversent le plus, ayant néansmoins les mélieures et plus belles paroles du monde en la bouche, et faisant semblant de vouloir beaucoup de bien au Roy, ils se plaignent de ses serviteurs, les rendent suspects par tout pour attirer à eux le maniemment des affaires (je ne le leur enverroys pas de ma part) pleust à Dieu qu'ils eussent la volonté de les bien manier; mais nous n'avons pas besoing de donner encore aultant de trophées à nos ennemys, comme ils leur en baillorent l'an 87; si espèrent-ils que la nécessité nous réduira à tels termes qu'il nous y faultra remettre entièrement entre leurs mains.

Si Dieu nous avoit tant affligés que de réduire nos affaires en si grande extrémité, ils n'ont pas le moyen ny le courage pour les relever. L'on la tousjours cogueu que leur secours a plus consisté en paroles qu'en effects, et qu'ils ont tousjours voulu profiter avec nous, et non y mettre aucune chose du leur. Cependant ils triomphent par

leurs lettres. Je ne doute point que vous n'en ayez receu, e à force de calomnie, taschent de nous rendre odieux, non nous mais le Roy en nous, lequel ils ne peuvent attacquer en sa personne; ils l'attacquer en la nostre, scachant que si nostre foy est rendue vaine en ce pays, les affaires du Roy demeurent puisqu'ils sont maniés par nous, lesquels ils désirent veoir en telle extrémité, comme je vous ay dist cy dessus, qu'ils en ayent tout le maniemment, pour se prévaloir de nostre misère. Dieu le leur scaura rendre! Je luy rend graces que tous ceùx qui ont esté cy devant par deça devant nous, l'ayent apperceu comme nous; nous ne faisons que confirmer leur jugement.

Cependant je receus hier des lettres de Metz du 16 de ce moys, *stylo novo*, par lesquelles ils me mandent que toutes les forces du duc de Parme seront jointes près de Soissons au duc de Mayenne, lequel d'ailleurs ramasse toutes ses forces de tous costés. Le duc de Lorraine y luy envoie trois mille lansquenets e quatre cents chevaux. Le Roy ramasse aussy toutes ses forces, et se prépare encore avec mélieures armes à la bataille; car il s'est mis en jeusnes et prières, et devoit faire la Cène, il y aura demain huit jours. Le Seigneur Dieu le veuille assister e conduire cest œuvre à perfection, puis qu'il est... à l'honneur de son nom e au soulagement de sa poure église.

L'issue de ceste bataille de laquelle d'heure en heure j'attens nouvelles, nous fera veoir ce que nous devons espérer¹. Cependant quelque nécessité que nous ayons par deça, croyez, monsieur, que nous avons donné ordre que vous serez assistés non de l'argent d'Allemagne, car nous n'en avons pas receu un escu, mais de ce que nous avons pu trouver sur nostre crédit, e croyez que le secours du roy e de ses serviteurs consistera en effect e non en paroles.

Monsieur de Sillery vous fera scavoir nouvelles du dict secours aussy tost qu'il sera prest, à quoy nous travaillons sans cesse, et en cest endroit, après vous avoir humblement baisé les mains, je pri-ray Dieu, Monsieur, vouloir conserver le Roy, luy donner victoire à l'honneur de son nom e soulagement des frères, et à la confusion des meschants.

De Strasbourg ce 11 juillet 1590.

1. La surprise de Lagny par le duc de Parme amena la délivrance de Paris et la retraite de l'armée royale (fin d'août 1590).

Ceste icy sera commune à vous et monsieur de Chandieu, s'il vous plaist, à qui je baise les mains.

Vostre humble et affectionné à vous faire service,

DE HARLAY.

(Original. *Lettres de divers à Th. de Bèze.*
Bibl. de Genève, vol. 118).

INTERROGATOIRE DE PAUL COLOGNAC

PASTEUR DU DÉSERT ET MARTYR

(OCTOBRE 1693)

Paul Colognac, dit Dauphiné, natif de Cros, près de Saint-Hippolyte, fut un de ceux qui osèrent prêcher l'Évangile après la Révocation, et scellèrent courageusement leur foi de leur sang. Il avait à peine vingt ans. « Au bout de quatre années d'un ministère de plus en plus dangereux, il fut vendu par une femme de Saint-Gilles (près Nîmes) que ses mœurs relâchées avaient conduite à l'abjuration, mais qui affectait une si grande repentance qu'elle trompait tout le monde. Au lieu de condamner purement et simplement le jeune homme, en qualité de prédicant, Bâville préféra, comme il avait déjà fait pour Roussel, et comme il en prit bientôt l'habitude, l'accuser en même temps d'avoir trempé dans un meurtre, celui de Bagard. Brousson qui, depuis ce meurtre, avait plusieurs fois vu de près Colognac, croyait l'accusation fautive, et rendait au prédicant le témoignage *qu'il lui avait toujours paru fort sage, d'une vie pure et sainte, plein de zèle et de piété.* Entre l'affirmation de Brousson et celle de Bâville il n'y a pas à hésiter. » (Donen, *Les premiers pasteurs du désert* t., II, p. 224.) La pieuse fermeté avec laquelle Colognac subit la question ordinaire et extraordinaire, ainsi que le supplice de la roue à Massillargues (13 oct. 1693), semble la meilleure réponse aux accusations de ses bourreaux. L'interrogatoire qui suit, tiré des archives de l'Hérault, et communiqué par M. le pasteur Vielles d'Anduze, achève de peindre ce jeune pasteur du désert.

Interrogatoire du 5 octobre 1693 par Mejan, conseiller.

« Votre nom, âge, qualité, demeure et religion ?

— Je m'appelle Paul Colognac, du lieu de Cros, ménager, âgé de 23 à 24 ans, de la religion prétendue réformée.

— Pourquoi n'aviez-vous pas fait abjuration comme les autres ?

— C'est parce que j'ai connu que c'étoit le plus grand péché que je pus faire.

— Qu'avez-vous fait depuis la conversion générale ?

— J'ai prié Dieu quand j'ai trouvé des fidèles.

— Avez-vous tenu des assemblées ?

— Oui, toutes les fois que j'en ai trouvé l'occasion, et j'y ai prêché.

— Qui vous a appris à prêcher ?

— Dieu m'a appris étant dans la campagne.

— Pourquoi avez-vous prêché n'étant pas ministre ?

— Il n'est pas nécessaire d'être ministre, et dans les Actes des apôtres Priscille et Achille ont prêché sans avoir de mission.

— Pourquoi avez-vous fait des assemblées ?

— Parce que Dieu le commande ; mon corps est au Roy, mais ma conscience est à Dieu.

— Saint Paul a dit devant le gouverneur de la province, pour prouver son innocence, qu'il n'avoit point fait d'assemblées, ce qui marque que c'est un crime de s'assembler contre la volonté du prince.

— Nous nous assemblions pour prier.

— Vous avez tenu des assemblées où on a porté des armes, ce qui est contre les ordres du Roy ?

— Il y en avoit, mais ce n'étoit pas de mon consentement.

— Quelqu'un vous a-t-il imposé les mains et fait ministre ?

— Ça été le consentement de ceux qui ont assisté à mes sermons et Dieu m'a fait ministre.

— Connoissez-vous Brousson ?

— Je le connois et c'est un honneste homme.

— Combien y a-t-il que vous ne l'avez pas veu ?

— Il y a plus de dix mois.

— Ou l'avez-vous veu ?

— Je ne le veux pas dire, puis il a ajouté que c'étoit dans un bois.

— Avez-vous connu Vivens ?

— Oui.

— Où étiez-vous quand Vivens fut tué ?

— Dans une caverne, et n'a voulu dire où.

— Combien y avoit il que vous n'aviez parlé à Vivens ?

— Il y avoit plus de trois mois.

— N'étiez-vous pas convenu avec Vivens de ce qu'il avoit à faire ?

— Nous étions convenu de prêcher partout la parole de Dieu.

— N'étiez-vous pas tous sous la direction de Vivens ?

— Nous étions tous égaux comme les disciples de Jésus-Christ.

— Connoissez-vous La Jeunesse ?

— Oui.

— Combien est-ce qu'il y a que vous ne l'avez vu ?

— Il y a plus de six mois.

— Connoissez-vous tous ceux qui prêchent dans le royaume ?

— J'en connois sept ou huit qui sont : Brousson, La Jeunesse, La Rouvière, Plan, La Pierre, La Porte et plusieurs autres qui exhortent les fidèles.

— Qui sont les autres dont vous parlez ?

— Je connois Carrière, qui prêche.

— Où étoit votre canton pour prescher ?

— J'ai été de Florac au Vigan et à Uzès.

— N'est-ce pas Brousson qui gouverne ?

— Non.

— N'allâtes-vous pas, il y a deux ans environ, avec La Bonté, acheter un habit de soldat et une épée à Ganges ?

— Non.

— N'avez-vous pas esté dans une vigne près Roquedur avec Vivens ?

— J'ai été à Roquedur avec Vivens dans un bois.

— N'avez-vous pas esté avec La Bonté et autre, au mas Parent où vous bûtes dans la cave ?

— Non.

— Valdeiron estant à Rouveirac chez le nommé Alibert avec d'autres, n'y vîntes-vous pas avec le nommé Gay ?

— Oui.

- Ayant joint Vivens, Valdeiron et autres, vous et Gay ne conduisîtes-vous pas la troupe au mas de Malplach?
- Oui, et nous nous cachâmes dans un bois près le Vigan.
- Ne connoissez-vous pas la nommée Mairon, vestièrè?
- Non, je ne la connois pas particulièrement.
- Cette vestièrè ne vous a-t-elle pas donné deux pistolets?
- Non.
- N'avez-vous pas connu le cadet Espaze, du mas de Liron?
- Je ne m'en souviens pas.
- N'avez-vous pas été à la cerclièrè d'Olivet avec Vivens, Pierre Valdeiron et autres?
- J'ai esté avec eux dans plusieurs cerclières.
- N'avez-vous pas conneu le nommé Pierre Valdeiron, autrement dit Languedoc, qui estoit valet de Vivens?
- Oui.
- N'est-il pas vrai que vous avez esté à la cerclièrè d'Olivet trouver Vivens avec le nommé La Jeunesse, son frère, La Verdure et La Bonté?
- J'ai esté souvent avec eux.
- Après cela Vivens n'alla-t-il pas prendre les eaux de Pommaret dans un vallon voisin de la Fontaine?
- Je n'en sçais rien. Je sçais seulement que Vivens alla prendre les eaux; mais je n'étois pas avec lui dans ce temps-là (1691).
- Où étiez-vous en ce temps-là?
- Je ne m'en souviens pas; j'étois dans le désert.
- N'étiez-vous pas alors avec La Jeunesse et La Plaine?
- Non, mais diverses fois j'ai esté avec eux et y ai passé plusieurs jours.
- N'avez-vous pas connu Bagars, consul de Lasalle?
- Je l'ai ouï prescher estant ministre de Saint-Félix.
- N'avez-vous pas seu que Bagars a esté tué?
- Je l'ai ouï dire.
- Qui l'a tué?
- Je n'en sçais rien.
- N'est-ce pas La Rouvière qui a tué Bagars?
- Je n'en sçais rien.
- N'est-il pas vrai qu'estant avec La Jeunesse et les Plans près le col de Mercou pour assassiner Bagars au retour des eaux de Pom-

marel, vous envoiâtes le cadet Espaze à Vivens, qui prenoit les eaux, pour vous envoyer La Rouvière pour vous aider ?

— Non, cela est faux.

— N'est-il pas vrai que votre fusil manqua sur Bagars, après quoi vous le tuâtes d'un coup de pistolet ?

— Non.

— Ne l'avez-vous pas avoué au nommé Valdeiron dit Languedoc ?

— Non.

— Qu'estiez-vous allé faire à Nismes, où l'on vous a pris ?

— J'y allois pour prier Dieu.

— Dans quelle maison deviez-vous prescher dans Nismes ?

— Je n'en sçais rien.

— Qui a esté arrêté avec vous ?

— Il y avoit un garçon que je ne connois point qui montoit les degrés, et je crus qu'il estoit de la compagnie des soldats ; mais il dit qu'il venoit pour prendre la mesure d'une demoiselle.

— D'où venez-vous quand vous estes entré dans cette maison ?

— Je venois d'entrer dans la ville de Nismes, et j'avais passé le jour aux environs dans la campagne.

— N'avez-vous pas esté à Massillargues ?

— J'y ai esté dans ma jeunesse.

— Connoissez-vous le nommé Lombard, faiseur de bas à Nismes ?

— Non.

— N'avez-vous pas esté chez led. Rey depuis quinze jours ?

— Non.

— N'avez-vous pas esté à un moulin qui appartient au nommé Crestien, entre le pont de Lunel et Massillargues ?

— Non.

— Qui vous a donné de l'argent pour subsister ?

— C'est Dieu et les fidèles ; par la prière nous lui demandons ce dont nous avons besoin.

— Où sont vos hardes et votre linge ?

— J'en ai en plusieurs endroits.

— En quels endroits ?

— Je ne le peux dire.

— Où avez-vous esté depuis trois semaines ?

— J'ai esté d'un costé et d'autre.

— Où avez-vous esté ?

- J'ai demeuré dans le bas Languedoc.
- Dans quel lieu ?
- Je ne le peux dire.
- Qui vous a conduit dans la maison où vous avez été pris ?
- Ça été une fille qui me vint trouver hors de la ville de Nismes pour me mener exhorter un malade.
- Le maistre de la maison vous avoit-il excité à y venir ?
- Non.
- Comment s'appelle le maistre de la maison ?
- Je ne le connois pas. »

Dans un second interrogatoire du même jour, il dit qu'un de ses frères lui adonné un petit cahier de Brousson en cinq feuillets pleins d'écriture, même en deux colonnes. Qu'il est fugitif depuis la Madelaine, il y a eu trois ans ; qu'il apporta un fusil qui ne lui appartenait pas pour tuer du gibier, et des pistolets qui n'étaient pas à lui ; qu'il a fait la chanson et la lettre à Moynier, qu'il croit connaître Abraham Ducros, de Lasalle, fils de Pierre, dit Chauve.

Il fut interrogé encore le 11. Il dit qu'il y a un an il porte le même habit, qu'alors il en portait un de drap plus brun, couleur de muse, sans parements, un chapeau à larges bords non retroussés, une cravate sans dentelle de simple toile.

Il avoue avoir prêché à Massillargues, dans une maison depuis quinze jours, date qu'il refuse d'avouer, avec *son homme*, qu'il refuse de nommer, et qui paraît être Armentier, boulanger de Montpellier. Il a été plusieurs fois dans cette ville, a bu dans la cave de M. Desplans et dans d'autres lieux de la ville, avec des habitants qu'il dit ne pas connoître. Il refuse de jurer qu'il ne connoît pas Armentier, chez qui on trouva des sermons manuscrits dont il dit ne pas connaître l'écriture.

Interrogatoire du 12.

- « Pourquoi n'êtes-vous pas sorti du royaume ?
- Je n'avais point de passeport.
- Qui vous a fait prédicant ?
- Dieu et ceux qui m'ont entendu prescher.

— Vous avez prêché sans mission, puisque la discipline de la R. P. R. le défend ?

— J'ai eu une mission extraordinaire dans un temps extraordinaire comme celui-ci.

— Vous avez contrevenu aux ordres du roy en faisant des assemblées avec port d'armes ?

— Ceux qui en portoient les avoient pour se défendre.

— N'avez-vous pas tenu des assemblées dans Massillargues ?

— Je n'ai rien à dire.

— En avez-vous tenu dans Nismes et où ?

— J'en ai tenu, mais je ne veux dire où.

— N'est-il pas vrai que Brousson vous a donné les sermons que vous preschez ?

— Je presche ceux de Brousson et les autres.

— Brousson ne dirige-t-il pas tous les prédicants ?

— Brousson est un habile homme, mais nous sommes tous égaux.

— N'est-il pas vrai que vous avez tué Bagars de Lassalle ?

— Non. »

Les questions faites à Cognac sont d'après les dépositions de Valdeiron dit Languedoc, présent à l'assassinat de Bagars.

Le 13, mis à la question ordinaire et extraordinaire, quand Méjan, conseiller, lui demanda si La Rouvière, La Jeunesse, Plan, Languedoc, Gay et le cadet Espaze ne lui avaient aidé à faire l'assassinat, il répondit : Je n'en sçais et n'en veux ni n'en dois rendre compte.

Ayant à répondre sur ceux chez qui il a été reçu : Je ne le veux pas dire, et n'a fait que crier : Mon Dieu, aye pitié de moi ! Ainsi porte le verbal dernier qu'il refuse de signer, regardant cette complaisance comme inutile, meurtri qu'il doit être.

LE PROTESTANTISME EN NORMANDIE

DEUX LETTRES DU MINISTRE MORDANT A M. NÉEL ¹

(1779-1784)

A Monsieur, Monsieur Néel, négt au Lunerai

Autretot, ce 14 Sire 1779.

Monsieur et digne ami,

Le tendre intérêt que vous daignés toujours prendre à tout ce qui m'intéresse me touche et me pénètre vivement. Quels moyens pourrais-je mettre en usage pour répondre à tant d'attentions particulières ? Je n'en trouve qu'un seul, qui est celui de la plus vive reconnaissance. Je vous la présente avec un cœur sincère et je vous prie de l'accepter comme un tribut qui vous est si légitimement dû.

Je n'ai pu apprendre les tristes circonstances où vous vous êtes rencontré depuis quelques semaines ² sans en éprouver une vive douleur. Les afflictions dont Dieu vous a visité, et dont peut-être (triste incertitude !) il vous visite encore ont réveillé ma sensibilité et ma compation. Dans ces fâcheuses conjonctures j'ai adressé et j'adresse encore à Dieu d'humbles requêtes, afin qu'il vous regarde en son infinie bonté. Puissent-elles avoir été exaucées !

Voici le terme où je devrais être au milieu de vos églises ³, aussi y serais-je arrivé si les circonstances où je me suis rencontré me l'eussent permis. Je me prépare actuellement pour m'y rendre sur la fin de la semaine prochaine. Mais je ne sais si je pourrai réussir dans mon dessein, vu une petite indisposition qui ne me permet guère de

1. Voyez l'article intitulé : *Un dernier procès pour cause de religion au XVIII^e siècle* (Bull., t. XXVI, p. 320).

2. Informations prises sur place, et auprès de descendants âgés de M. Jean Néel, les familles de ce dernier n'avaient pas dans ce moment-là d'épreuves particulières à traverser. C'est donc aux persécutions religieuses dont l'Église de Luneray eut à souffrir alors que s'applique cette expression : « les tristes circonstances ».

3. Pour la communion de septembre, très probablement.

travailler. Si mes désirs ne peuvent s'accomplir, j'espère que mes églises voudront bien encore user d'un peu de patience, persuadé qu'à l'avenir je répondrai, avec l'assistance de Dieu, à leurs vues bienfaisantes.

Recevez les continuations des vœux que j'adresse à Dieu en votre faveur, ainsi que pour les personnes qui vous sont chères, et me croyez pour toute ma vie,

Monsieur et digne ami,
 Votre plus humble et affectionné serviteur,
 P. MORDANT, M.

*A Monsieur, Monsieur Néel, à Rouen*¹.

Monsieur,

Je ne doute pas un moment que vos soins continuels relativement aux malheurs de nos églises n'aient déjà eu le succès que nous avons lieu d'espérer. Dans cette assurance, j'ose encore me flatter que vous voudrez bien m'en instruire par quelques lignes et me dire votre avis sur la résolution que j'ai prise en votre présence de me transporter de samedi huit, dans votre pays pour y fonctionner. Vous connaissez l'état des choses, c'est pourquoi je n'agirai que d'après les conseils que vous voudrés bien me donner. Assurés Madame votre épouse et votre chère famille de mes humbles civilités, n'oubliez pas mon cousin et l'heureux. J'ai l'honneur d'être très parfaitement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
 P. MORDANT, pasteur.

Autretot, le 7 juillet 1784.

Singulier retour des choses d'ici-bas ! Ce même M. Néel, encore persécuté en 1784, reçut quelques années plus tard l'invitation de se rendre à Rouen un dimanche pour participer à la nomination du

1. M. Néel (Jean) était fabricant, il allait à Rouen pour ses affaires les jours de halles, et c'est là que la lettre devait lui être remise par quelque main sûre.

nouvel évêque-citoyen qui devait remplacer l'évêque *insermenté*. J'ai vu, de mes yeux et tenu dans mes mains la lettre officielle de convocation.

Les notables de la Seine-Inférieure étaient invités à assister à la messe avant de procéder à l'élection épiscopale.

E. BERTHE, pasteur.

MÉLANGES

DEUX VICTIMES DE L'INTOLÉRANCE

AU XVIII^e SIÈCLE

(1749-1750)

I

Quand on suit la route qui descend de Lasalle au Pont-de-Salindre et à Anduze, on aperçoit, à gauche et à deux kilomètres de la première de ces villes, le château de Calviac, avec ses tours crénelées, gracieusement assis sur un mamelon. Dominé et comme protégé par de superbes platanes, défendu des vents du nord par le mont Brion, il voit se dérouler à ses pieds de ravissantes prairies qui lui font comme un tapis de verdure, et qu'arrose la Salendrenque ou Gardon de Lasalle, l'un des plus pittoresques, quoique l'un des plus petits cours d'eau des Cévennes.

Ce château, avec les terres qui l'entourent, appartient depuis plus de trois siècles et demi à la famille des Hours, puisque Antoine et Jacques Ursi l'achetèrent le 15 décembre 1524; et, à peine la réforme était-elle prêchée dans les Cévennes que ses membres embrassaient les idées nouvelles et se rattachaient à l'église de Lasalle que venait de fonder le pasteur *Jacques Tourtollon*, « envoyé à ses

fins de Genève », je cite ses propres paroles. Jacques Tourtollon commença son ministère dans cette église le 4 octobre 1561, et déjà le 12 octobre 1562, Claude Hours, seigneur de Calviac, tenait un enfant en baptême, tandis que son frère, Audibert des Hours, aussi seigneur de Calviac, figurait sur les premières listes des membres du consistoire de cette église, listes qui remontent à l'année 1574¹.

Ces traditions de protestantisme se maintinrent dans cette famille, malgré la révocation de l'édit de Nantes et les persécutions qui suivirent. C'est ainsi qu'en mars 1749 fut béni au désert le mariage contracté par Louise des Hours de Calviac avec M. Louis Bousanquet, notaire de Lasalle et avocat au parlement. Louis Bousanquet avait environ soixante ans au moment de ce mariage; fils de Jean Bousanquet, aussi notaire, et de Dauphine des Vignoles, il était parent des Novis, des de Vignoles, des Manoel d'Algue, et oncle de M. de Végobre, qui appartenait à cette dernière famille. Quant à Louise des Hours, née le 7 avril 1720, par conséquent âgée de vingt-neuf ans, elle était la huitième enfant de Louis des Hours, deuxième du nom, et d'Isabeau de Labrie.

Voici leur acte de mariage tel qu'il a été extrait des registres de l'église réformée de Lasalle :

« A été bény le _____ selon la forme de l'Église réformée de France, le mariage de M. Louis Bouzanquet, fils légitime de défunt Jean Bouzanquet, — et de Mad^{lle} Louise des Hours, fille légitime à feu S^r Des hours, seigneur de Calviac. »

Cet acte porte la marque des tristes destinées réservées aux nouveaux époux. Et d'abord pas de date, pas de signature du pasteur officiant, ni même de nom de ce pasteur; de plus, on y reconnaît aisément deux écritures; la première qui va jusqu'au mot *Madelle* paraît être du pasteur Jean Gal qui préside la plupart des actes religieux consignés dans ce registre; la seconde est d'une main inconnue.

Il est facile cependant de déterminer approximativement la date

1. Les détails concernant les origines de l'église réformée de Lasalle sont extraits d'un *Registre des baptêmes, mariages et mortuaires* de cette église, allant du 1 octobre 1561 au 30 décembre 1683; trouvé par feu M. le pasteur Hermann Bost d'Anduze, il fut donné par lui à M. Vieille, directeur de l'asile de Bon-Secours d'Anduze, lequel, à son tour, l'a offert au conseil presbytéral de Lasalle.

du mariage. L'acte qui précède sur le registre est du 17 mars 1749, celui qui suit du 29 mars; c'est nécessairement entre le 17 et le 29 mars que le mariage a été célébré.

Certainement ce n'était pas le premier qui eût été ainsi béni au désert, il s'en célébrait tous les jours de semblables; mais ce qui était nouveau, paraît-il, c'était de voir des personnes de cette condition violer aussi ouvertement les lois de l'Église et enfreindre ainsi les ordres du roi. L'exemple partait de trop haut pour ne pas trouver des imitateurs. De là grand émoi à l'évêché d'Alais; d'autant qu'à la même époque, un pharmacien du Pont-de-Montvert, nommé Roux, avait aussi épousé au désert une demoiselle du Baguet de Saint-André-de-Valborgne, demoiselle qui, circonstance aggravante, ayant été élevée aux dépens du roi dans la religion catholique, n'était rien moins qu'apostate.

A la nouvelle de ce double mariage, l'évêque d'Alais, Louis François Vivet de Montclus, dans le diocèse duquel se trouvaient Lasalle et Saint-André-de-Valborgne, crut de son devoir d'aviser, et pour arrêter un mal, bien grave à ses yeux, adressa à la cour deux mémoires séparés, dans lesquels il exposait la gravité des cas et demandait une répression énergique.

On ne perdit pas de temps en haut lieu, comme le prouve la lettre suivante de M. le comte de Saint-Florentin, ministre d'État, à l'intendant Le Nain :

« A Versailles, ce 21 avril 1749.

» Le roy est informé, Monsieur, du mariage que vient de contracter au désert le s^r Bousanquet, habitant de la Salle diocèse d'Alais, avec la D^{lle} Louise des Ours, fille du feu s^r de Calviac. Comme ce particulier jouit d'une certaine considération dans ce canton et que par conséquent l'exemple qu'il a donné est très dangereux, Sa Majesté m'a ordonné d'expédier les ordres que vous trouverez cy-joints, tant pour le faire mettre à la tour d'Aiguemortes que pour faire conduire sa prétendue femme dans tel couvent qui sera indiqué par M. l'évêque d'Alais et que ce prélat jugera le plus propre à son instruction.

» Je joins pareillement icy un mémoire concernant la d^{lle} du

Baguet qui, après avoir été élevée dans la religion catholique, paraît s'être aussy mariée au désert. Je vous prie de vouloir bien vous faire informer et de me marquer si le fait est vrai, et dans ce cas de me désigner les maisons où l'on pourrait la faire enfermer et son prétendu mari.

» Je suis toujours, etc.,

SAINT-FLORENTIN. »

Voici d'ailleurs la lettre de cachet lancée contre M. Bousanquet :

« De par le Roy,

» Il est ordonné au S^r Cairon, exempt de la maréchaussée à la résidence d'Alais, de s'assurer du s^r Bousanquet habitant de la Salle et de le conduire dans la tour d'Aiguemortes; de ce faire Sa Majesté donne pouvoir au s^r Cairon par le présent ordre. Fait à Versailles, le 21 avril 1749. Signé LOUIS. Et plus bas Phélypeaux. »

Une lettre exactement semblable était lancée contre Louise des Hours. En même temps, des ordres étaient donnés au major Combelle à Aiguesmortes pour recevoir le mari, et à la supérieure du couvent du Verbe Incarné d'Anduze pour recevoir la femme. Ce couvent avait été désigné par l'évêque d'Alais pour l'instruction de Louise des Hours, « bien entendu », ajoutait-il dans une lettre à M. D'Heur, secrétaire de l'Intendance, qui l'avait consulté à cet égard, « qu'elle y payera une pension convenable, ayant de quoy le faire, et ces sortes de pensionnaires étant fort à charge aux monastères dans lesquels on les renferme ».

Restait à exécuter les ordres du roi. Si le secret transpirait, il était évident que les coupables pourraient se cacher ou échapper par la fuite aux poursuites dont ils étaient les objets. Aussi l'évêque d'Alais, qui était l'âme de toute cette affaire, recommanda-t-il la plus grande prudence.

« J'ai une représentation à vous faire encore, Monsieur¹, ajoute-t-il dans la lettre dont je viens de citer quelques lignes et qui porte la date du 4 mai, par rapport à l'exécution des ordres du Roy. Vous voulés sans doute qu'ils soient exécutés avec secret et sûreté et que

1. M. D'Heur, secrétaire de l'Intendance.

cela se fasse, comme le Roy le veut, de façon à intimider et servir d'exemple. Pour cet effet, j'estime de vous à moy qu'il ne faut pas adresser les ordres de l'Intendance au subdélégué du Vigan; il y a trop loin, et il sera bien difficile que rien ne transpire; il me semble qu'il vaudrait mieux les envoyer icy à M. de la Bruyère qui n'est qu'à quatre lieues et par conséquent plus à portée de faire ce qui convient.

« J'ajoute qu'il me paraît décent et même nécessaire que vous communiqués les ordres du Roy à M^r Le Brun¹, afin qu'il en écrive un mot à M^r de Montcan², notre commandant, pour qu'il prête main-forte et fasse tout ce qu'il estimera nécessaire pour faire exécuter les ordres du Roy. De cette façon on ne manquera pas son coup, et d'ailleurs cet appareil de grenadiers qui accompagneront les coupables fera plus d'effet que la peine même, mais pour cela il faut que M^r Le Brun écrive à M^r de Montcan en même temps que vous enverrés les ordres au subdélégué, à qui vous dirés de se concerter avec luy. ...

« † L. F. Évêque d'Alais. »

Le secret fut en effet gardé et les ordres exécutés à la satisfaction de l'évêque. Le 9 Mai, « le sieur Cairon, exempt de la maréchaussée d'Alais », accompagné de quatre cavaliers, arriva à Lasalle, pénétra brusquement dans la maison Bousanquet et procéda à l'arrestation du mari et de la femme. Selon toute probabilité, Louis Bousanquet, tranquillement assis dans son étude, entouré de quelques clients, commençait la rédaction d'un acte quand on l'arrêta.

Je suis bien aise de laisser ici la parole à M^r Cabanis, notaire de Lasalle, dans l'étude duquel se trouvent les minutes de Jean et de Louis Bousanquet, qui sur ma demande m'a fourni plusieurs renseignements intéressants. « Les actes de notaires d'alors, m'écrivit-il, étaient rédigés sur des cahiers contenant un certain nombre de feuilles réunies et se faisaient à la suite les uns des autres, sans intervalle; tandis qu'aujourd'hui chaque acte contient une

1. M. Le Brun était lieutenant général des armées du roi et commandant de la province, en résidence à Montpellier.

2. M. le comte de Montcan était « maréchal des camps et armées du roy, et commandant pour son service dans les Cévennes; » il résidait à Alais.

ou plusieurs feuilles et est fait séparément. Voici pourquoi je fais cette observation : c'est qu'après le dernier acte de Louis Bousanquet, qui porte la date du 8 mai 1749, il reste sur le cahier un certain nombre de pages en blanc et qu'il y a un commencement d'acte à la suite. Cet acte, qui allait être rédigé, a été brusquement interrompu par une cause quelconque ; il débute par le mot *Aujourd'hui*, qui est le commencement de tous les actes d'alors. »

Quand nos prisonniers furent arrivés à Alais, l'évêque se bâta d'en informer l'intendant par une lettre qu'il vaut la peine de reproduire. On verra l'esprit qui animait ce prélat envers ses diocésains et les conseils, excellents à son point de vue, qu'il y donne pour soumettre « aux ordres du roi et de la religion » les personnes riches ou pourvues d'offices.

« A Alais, ce 11 mai 1749.

« Ça amena hiercy, Monsieur, le S^r Bousanquet, avocat et notaire de la Salle, avec mademoiselle de Cauviac, sa prétendue femme, et ils sont au château jusqu'à nouvel ordre. M^r D'Heur m'a demandé de votre part une maison religieuse pour la dem^e¹¹⁶ et je n'ay pu indiquer que celle d'Anduze, qui est toujours notre ressource. Tout s'est passé fort tranquillement par les ordres qu'avait donnés M^r de Montcan, et de façon à faire impression, ainsi qu'il était nécessaire. J'espère qu'avec cet exemple et une conduite suivie, on viendra à bout des Religionnaires qui sont dans ce cas. J'ay cru devoir aller visiter ces prisonniers étant de mon Diocèse ; je leur ay promis de ma part beaucoup d'indulgence s'ils voulaient réparer leurs fautes et revenir à l'Église sérieusement, c'est tout ce qu'on peut demander de nous.

« J'avais écrit à M^r le comte de S^t-Florentin au sujet d'une demoiselle du Bagnet de S^t-André de Valborgne de mon Diocèse, qui après avoir été élevée aux dépens du Roy et avoir exercé la Religion Catholique, vient d'apostasier et d'épouser au désert un apoticaire, nommé Roux, du Pont-de-Montvert, diocèse de Mende. Elle mérite d'autant plus d'être punie qu'elle est apostate et que depuis peu elle est revenue à S^t-André-de-Valborgne dans mon Diocèse, où elle a reçu et reçoit des visites et compliments publics sur son mariage. Je ne sçay ce qui a été ordonné à ce sujet, mais je suis persuadé que

cet exemple serait encore nécessaire pour décider et déterminer entièrement les Religionnaires qui sont dans ces cas et qui sont déjà ébranlés. On nous promet une déclaration du Roy à ce sujet; nous la recevrons avec grand plaisir, mais en attendant, tandis que l'alarme est au camp, il faudrait, ce me semble, profiter des moments de crainte et de terreur, et, pour le faire avec succès, il ne serait question que d'ordonner ou de permettre aux commandants de parler un peu fortement aux nouveaux convertis qui se sont mariés au désert, pour leur notifier que le Roy n'approuve pas ces sortes de mariage et qu'il fera punir ceux qui en ont contracté. Avec cette menace et quelques jours de prison pour des âmes viles, j'espère que nos exhortations, dont ils ne manquent pas, auraient quelque succès.

« Voilà, Monsieur, ce que je pense et ce que je crois qu'on doit penser dans la circonstance critique où nous nous trouvons et qu'il est important de ne pas manquer pour ramener les gens qui ont du bien ou des charges, comme les notaires, les Receveurs ou autres, à qui une menace d'interdiction ou de privation de leurs charges fera faire des réflexions.

« Vous connaissez le sincère attachement et le respect avec lequel j'ai l'honneur, etc.

« † L. Fr. Év. D'ALAIS.

« L'ordre vient d'arriver pour traduire le S^r Bousanquet à Aiguemorte et la d^{lle} de Cauviac à Anduze; on escortera demain à sa destination le S^r Bousanquet, mais on attendra quelques jours pour la d^{lle}, qui est incommodée..... C'est un retardement de peu de jours. »

Dans sa réponse à l'évêque, l'intendant dit qu'il a rendu compte de tout à M. de S^t-Florentin et ajoute :

« Paris, ce .. j. 1773.

« Le mémoire que vous avez envoyé à ce ministre concernant la d^{lle} du Baguet de S^t-André-de-Valborgne¹ ne m'a été renvoyé

1. Les détails concernant cet autre mariage me paraissant hors de l'importance, je les reproduis intégralement au fur et à mesure que je les rencontre dans les documents que j'ai entre les mains.

que le 19 du mois dernier ; je pense comme vous qu'elle est dans le cas d'être punie, mais je suis chargé de prendre auparavant quelques éclaircissements dont on a besoin et, dès que je les auray reçus, j'auray l'honneur de vous faire part de ce qu'on aura déterminé sur le compte de cette demoiselle.

« Vos observations, Monseigneur, tant à ce sujet que sur le compte des officiers de justice, religieux et autres qui ont des charges, sont extrêmement judicieuses ; je les ay prévenues et j'ay remis des mémoires au conseil pour demander les ordres du Roy sur la conduite que je dois tenir à cet égard et sur beaucoup d'autres articles concernant la religion.

« J'ay l'honneur, Monseigneur, etc. »

Le séjour de nos prisonniers à Alais ne fut pas long. Déjà le 13 mai, l'exempt Cayron, le même qui les avait arrêtés à Lasalle, arrivait à Aiguesmortes, escorté d'une compagnie de grenadiers du 3^e bataillon de la marine et d'un détachement de maréchaussée, et remettait Louis Bousanquet au major Combelle, qui, en vertu des ordres du Roi, l'enfermait dans *la tour des Marques*, et, le 17, Louise Dezours, malade, était conduite en chaise à porteur au couvent ou monastère du Verbe-Incarné et du S^t-Sacrement d'Anduze.

Le 15, en informant M^r d'Heur, secrétaire de l'intendance, de l'arrivée de M^r Bousanquet, le major Combelle, gardien des prisons d'Aiguesmortes, ajoutait : « Ayez agréable de me mander si on doit lui faire fournir le pain. » Le 21, M^r d'Heur répond : « Ce particulier doit pourvoir lui-même à sa subsistance et il n'y a aucune fourniture à lui faire. » Il y a plus : toutes les dépenses faites pour l'arrêter, pour le conduire à Alais et à Aiguesmortes, comme pour amener sa femme au couvent du Verbe-Incarné d'Anduze, dépenses qui s'élevèrent à la somme de 235 livres, ainsi que le constate l'état qu'en dressa l'exempt Cayron, furent mises à sa charge par un arrêté de l'intendant, qui se trouve à la suite de cet état et qu'il vaut la peine de reproduire :

« Vu les ordres du Roy expédiés le 21 Avril dernier pour faire arrêter le sieur Bousanquet de la Salle et la d^{lle} Louise Dezours, sa prétendue femme, et les conduire le premier à la tour d'Aiguesmortes et l'autre au couvent du Verbe-Incarné d'Anduze, le reçu du commandant de la d. Tour du 13 May suivant contenant que le

S^r Cairon, exempt de la maréchaussée à Alais, a remis dans la même tour le d. S^r Bousanquet; autre reçu de la supérieure du couvent du Verbe-Incarné d'Anduze du 17 dud. mois, portant que la d. d^{ie} Dezours y a été remise le même jour par le S^r Cayron; ensemble l'État cy-dessus des frais et journées employées à la conduite et traduction du d. Bousanquet et de sa prétendue femme dans les lieux où ils ont été renfermés.

» Nous avons arrêté le d. État à la somme de deux cent trente-cinq livres au paiement de laquelle somme le S^r Bousanquet, ses fermiers et dépositaires seront solidairement contraints par toutes voyes de droit, même par établissement de garnison d'un cavalier de la maréchaussée à raison de quatre livres par jour. Fait le.....

« LENAIN. »

Le fait signalé par M^r Charles Sagnier dans son intéressant volume sur *La Tour de Constance* que le pain mangé par les malheureuses prisonnières qui y étaient renfermées était à leur charge, se trouve ainsi plus que confirmé.

JULES VIEL.

(Suite.)

CORRESPONDANCE

LA FAMILLE DE DENIS PAPIN

Tours, le 24 décembre 1880.

Monsieur le directeur,

M. Belton, avocat, et M. Fernand Bournon, archiviste du Loir-et-Cher, viennent de publier un opuscule intitulé : *La famille de Denis Papin, d'après des documents inédits, avec un tableau généalogique*. Je vous demande la permission de vous communiquer quelques extraits de cette brochure et d'y ajouter les noms de religionnaires fu-

gitifs de l'élection de Blois, dont les biens avaient été saisis en 1687. Ces noms je les ai trouvés dans une pièce conservée aux Archives nationales, liasse TT 431.

Denis Papin, l'inventeur, était, on le sait, le petit-fils de Jacques Papin, contrôleur du domaine, eaux et forêts du comté de Blois ; et fils de Denis Papin (1^{er} du nom), receveur du domaine dud. comté. Sa mère s'appelait Madeleine Pineau¹. Il fut baptisé le 22 août 1647. Son acte de baptême est ainsi conçu :

Du jendy XXII^e aoust 1647.

« Denis Papin, fils de M^e Denis Papin, receveur général du domaine de Bloys et dame Magdeleine Pineau, ses père et mère, a esté baptisé par Monsieur Isaac Testard pasteur, et présenté au baptesme par M^e Isaac Papin, aussy receveur général dud. domaine et dame Fidèle Turmeau.

« Signé : Testard, ministre,
« Papin, Papin, Fidelle Turmeau. »

Les parents de Denis avaient déjà trois enfants quand celui-ci vint au monde. C'étaient : Magdeleine Papin, née le 6 avril 1642, mariée le 1^{er} mai 1661 à Jacques Leclerc, morte le 31 oct. 1670 ; — Marie Papin, née le 7 juin 1643, et Jehanne Papin, née le 9 oct. 1644. — Ils en eurent d'autres. D'abord Jehanne Papin, née le 19 juin 1649 ; — puis Samuel Papin, né le 31 janvier 1653 ; Ester Papin, née le 19 sept. 1655, mariée le 24 avril 1678 à David Babaut ; — Jacques Papin, une fille morte en naissant, et Paul Papin, nés 19 sept. 1658 ; — Charlotte Papin, née le 30 nov. 1661 ; — Marie Papin, née le 2 mai 1663 ; — enfin Jacques Papin, né le 13 août 1664².

C'était une lourde charge qu'une famille aussi nombreuse. Aussi, bien que Denis Papin, le père, ait donné à sa fille aînée, Madeleine, le jour de son mariage avec Jacques Leclerc une dot de 7 500 livres et un habit de noces, il semble n'avoir pu toujours fournir à son fils Denis l'argent dont il avait besoin car il fut impossible à celui-ci de

1. Voir l'excellente conférence de M. Paul de Félice : *Denis Papin de Blois*, p. 3 et 4.

2. *La famille de Denis Papin*, par Belton et Fernand Bournon, archiviste du Loir-et-Cher, tableau généalogique.

payer ses droits d'examen à l'Université d'Angers, où il fut reçu docteur en médecine en 1669. Il dut s'engager par écrit « à désintéresser ses professeurs sur les premiers bénéfices de sa profession médicale qu'il se proposait d'exercer dans cette ville ¹. »

Un de ses oncles, Isaac Papin des Coudrets, semble avoir été plus riche que son frère Denis. Les comptes de la régie des biens des religieux fugitifs de l'élection de Blois nous font connaître sa fortune en immeubles et biens-fonds ².

« Les enfants d'Isaac Papin, est-il dit dans ce document, sont au nombre de quatre à partager les biens de feu leur père et celui que leur mère leur a laissé. De ces quatre une fille a eu permission du Roy de demeurer à Berlin.

« Appartient aux trois autres la moitié du lieu et closerie des Coudrets, sis paroisse de Chistenay et affermée par an 270 livres :

(*En marge* : l'autre moitié est le lot de celle qui est à Berlin).

« Un jardin et une moitié de maison au fauxbourg de St-Jean de Blois, affermez 23 l. ;

« L'autre moitié de lad. maison et un petit jardin, 18 l. ;

« demeroit de reste à la Toussaint 1685... 3 l. :

La tierce partie du lieu de Jumeau, paroisse de Lassay dont est deu l'année 1686, escheue à Pasques dernier... 80 l. ;

« La moitié d'une maison à Blois, en total 68 l... 34. :

« Huit parties de rentes, dont les principaux montent à 3131 l. ;

« Arrérages deus, non compris l'année courante, 178 l. 3. :

« *Recette* du greffier du baillage de Blois, pour le reliquat de son compte de la régie desd. biens qu'il a cy devant faite. 153 l. 2. 6 ;

« Du s^r Goussam (?) pour vin à luy vendu... 274 l. 4.

« Des nommés Godechou et Simon sur leur ferme.. 100 l.

527 l. 6. 6.

Dépense

« Frais des huissiers pour les saisies cy-après aux closiers des Coudrets, suivant l'ordre..... 119 l.

« Aux religieuses Véroniques pour un quartier de la pension de la mère desd. Papin..... 100 l.

1. Belton et Bournon, op. c. p. 12.

2. Etat des biens des relig. absents de la Ville et Election de Blois. Arch. nat. TT 431.

« A l'hôpital de Blois 300 l. deues au Consistoire de Blois par la mère desd. Papin, sous le nom du s^r Grimaudet..... 300 »
519 »

A la révocation la Vve d'Isaac Papin, Madeleine Pajon¹ s'enfuit en Allemagne avec ses enfants et son gendre, Louis Scoffier, ministre à Mer. Les enfants Gousset, cousins de Denis et issus de Charlotte Papin, les arrière-petits enfants de Henri Papin de la Robinière, notamment Charlemagne Bellay, docteur en médecine, et Louise Cortiou, sa femme, les suivirent et s'établirent à Marbourg, où Denis Papin vint les rejoindre en 1688².

Voici du reste, d'après la pièce des archives déjà citée, les noms des fugitifs de l'élection de Blois et de deux ou trois religionnaires ayant des biens dans le pays en 1687³:

Henri *Bellay*, dont nous avons déjà parlé. Il était médecin à Blois. Ses biens, mis en régie, rapportaient 930 l. 15. 11.;

Les demoiselles *Masnier*, filles dont les propriétés étaient affermées 985 l. 1. 8.;

Le S^r *Baignoux*, ministre à Poitiers, possédant une maison sise à Blois, rue des Papegauts, affermée 40 l.;

Un arpent de pré, sis à Mer, affermé par an 13 l., etc.;

La dame *Gautier*, propriétaire d'une maison à Blois affermée 30 l.;

Les demoiselles *Gousset* possédant à Blois une maison affermée 13 l.;

Une closerie affermée 115 l. etc.;

Demoiselle *Pineau*, Vve du S^r de Villedegos..;

Demoiselle *Pineau* Vve mère de ladite demoiselle...;

La demoiselle *Falaiseau*;

Le S^r *Scoffier*, ministre à Mer, possédant une maison à Mer, affermée 30 l.;

Une autre maison en Vienne-les-Blois, rapportant 40. l.

1. Sur le témoignage de M. de la Saussaye, on a cru que Madeleine Pajon avait épousé Jacques Papin. C'est une erreur. Voir la brochure de MM. Belton et Bournon, p. 21.

2. Belton et Bournon, op. c. p. 20.

3. Cette liste doit être fort incomplète, les noms des fugitifs qui ne possédaient rien n'y étant pas portés.

Pierre *Chesnon*, horloger, propriétaire d'une maison près de l'hôtel-Dieu à Blois, affermée 71 l. ;

Le S^r *Mariette*, marchand de Paris, propriétaire à Blois ;

Isaac *Le Roux* de Mer, auquel le S^r Gibon, demeurant à Mer, devait un principal de 20 l. de rente, soit 400 l. ;

Le S^r *Cuchet*, ministre de Courtaumer, auquel un habitant de Blois devait une somme de 450 l. ;

Le S^r *Debeuille*, intéressé dans les fermes de Brandebourg, auquel les nommés Hesne, Breteau, Roger et Hueteau, habitans de Mer, devaient 24000 l. ;

La demoiselle Maria *Dubuisson*, détenue aux Urselines de Blois, possédant un moulin sis à Mer, affermé par an 320 l. ;

Une maison audit Mer, affermée 40 l. ;

Une portion de maison audit Mer, indivise avec le S^r Belair, son frère, affermée au total 27 l. ;

Trois principaux de rentes montant à 556 l. ;

Les demoiselles *Girard*, deux sœurs ;

Le S^r *Maupas* et ses enfants ;

Les demoiselles *Pin*, de Poitiers, auxquelles on saisit 810 l. en la personne des S^{rs} Rogers et Bignoux, qui les leur devaient ;

Les enfants *Nicolas Papin* de Saumur (?), possédant le tiers du lieu de Jumeau, paroisse de Lassay, indivis avec les enfants d'Isaac Papin. « Les dits enfants Papin sont deux, dont une fille mariée et qui a laissé une enfant de deux ans environ ; led. tiers affermé 80 l. » ;

Enfin la Vve *Macé*, horlogère, à qui on saisit un petit bien paroisse d'Huisseau.

Je souhaite, Monsieur le directeur, que ces renseignements, dus à MM. Belton et Bournon et à l'un des commis de la Régie des biens des Réformés fugitifs, puissent intéresser quelques-uns des lecteurs du *Bulletin*, et je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

A. DUPIN DE S^t ANDRÉ, pasteur.

VARIÉTÉS

LA COMPLAINTÉ DU PAUVRE LABOUREUR

A Monsieur Jules Bonnet

Cher Monsieur,

Si la pièce de vers que je me fais le plaisir de vous envoyer n'est pas connue, je crois qu'elle a sa place marquée dans le *Bulletin*, car elle est à la fois protestante, historique et littéraire.

Je l'ai trouvée manuscrite dans un vieux volume in-folio, sur les marges et les gardes duquel un de ses anciens possesseurs avait mis des notes de toute sorte, même l'état civil de sa famille, mais en se bornant aux noms de baptême et négligeant d'inscrire le sien propre. On voit seulement dans ces notes qu'il était pasteur d'Yvoire (sur le lac de Genève) vers 1580, à l'époque où cette partie de la Savoie, qui fut plus tard convertie par François de Sales, était protestante, mais constamment ravagée par Charles Albert qui machinait déjà *l'Escalade* !

Bien cordialement à vous,

PH. PLAN.

Genève le 20 octobre 1880.

P. S. 30 octobre. L'obligeance éclairée de M. Théophile Dufour me permet de vous apprendre le nom que je regrettais de n'avoir pu trouver, Jérôme Wyart, de Noyon, en Picardie. Ce personnage, que ne mentionne pas la *France Protestante*, fut reçu bourgeois de Genève en 1569, et nommé régent de la II^e classe du collège la même année. Il donna sa démission en 1563 pour entrer dans la carrière ecclésiastique. Les notes qu'il a laissées fourniront sans doute à M. Théophile Dufour la matière d'une notice intéressante.

COMPLAINTÉ DU PAUVRE LABOUREUR ASSAISONNÉE de *Da pacem*

O Dieu, que nul ne peut dédire,
 Tu sais et cognois si ie mens,
 Que plus n'ay cheaux ne iumens.
 A qui donques pourray ie dire
Da (Donne-nous).

Fors à toy, Dieu? Tu es sur tous.
 Par ces gens suis en grand danger.
 Je te supply', pour me venger,
 Leur donner et aussi à nous
Pacem (Paix).

Paix nous seroit bien nécessaire
 A mon aduis, et néantmoins
 Si tu veux punir les humains
 Tu en as cause, et le peux faire,
Domine (Seigneur).

Les pères bons que nous auions
 Ont voirement au monde esté,
 Mais iamais n'ont meschanceté
 Veüe si grand' que la voyons
In diebus nostris (En nos jours).

En la sueur de mon visage
 Je laboure et si meur de faim.
 Trois iours a que morceau de pain
 Je n'ai mangé en mon ménage,
Quia non est (Car il n'y a).

J'ay bien semé, j'ay vandangé,
 J'ay fumé les champs, et pastis
 Pour nourrir mes enfans petis,
 Mais, hélas! le tout a mangé
Alius (Autre).

Non pas vn seul. Dieu sait combien
 Chacun jour m'ont dressé d'alarmes
 Tant larrons, sergent, que gendarmes,
 Autres aussi que l'on sait bien,
Qui (Qui).

Pour à nos veaux la teste fendre,
 Pour bien escorcher nos moutons
 Sont gens qui ont barbe aux mentons,
 Mais cherchez qui pour nous défendre
Pugnet (Bataille) ?

Hélas ! c'est bien pour se débattre
 Là dans le cœur aux laboureurs,
 Quant vn tas de meschans coureurs
 Nous battent au lieu de combattre

Pro nobis (Pour nous).

O créateur, lorsque ie pense
 A ta bonté, ie me conforte
 Sachant que du mal que je porte
 Nul ne m'en fera récompense.

Nisi tu (Que toi).

De mettre au monde ma fiance,
 Nenny, c'est vn mal résolut,
 En eux n'y a point de salut,
 En toy seul est mon espérance,

Deus (ô Dieu) !

Quand pillerie cessera
 Quand raison et bonne police
 Maintiendra l'effect de iustice,
 Lors le ben temps du tout sera

Noster (Nostre).

CHRONIQUE

LA MAISON DE ROLAND

QUATRIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION¹

Abric (Emile).	5 fr.	Bigot (A.).	1 fr.
Arnaud (S.).	5 »	Boissy-d'Anglas.	5 »
Arnaud (Ph.).	10 »	Bonnal-Lamoignon.	3 »
Ausset (Ernest).	5 »	Bosc (Jules).	5 »
Babut (pasteur).	5 »	Bosc (Eug.).	5 »
Balte (Prosper).	5 »	Bruneton (Emile).	20 »
Beyle-Boissier.	10 »	Bruneton (Fernand).	10 »
Bernard (E.).	2 »	Breton.	5 »
Besson (M ^{me} E.).	5 »	Cabane (L.).	10 »

1. Voir le *Bulletin* de 1880, p. 381, 431, 527 et 576. Les dons ci-dessus, moins les dix derniers, sont le complément de la collecte nimoise répartie dans les précédentes listes.

Cardenoux (J.).	1 fr.	Marvejol (Jules).	2 fr.
Caucanas-Ducros.	3 »	Meynier (de Salinelle).	20 »
Causse (Louis).	10 »	Meyrueis (H.).	5 »
Causse (Albin).	5 »	Meynier (M ^{me} A.).	10 »
Claris (E.).	10 »	Michel.	1 »
Combet de Masquard.	3 »	Molines (Albert).	10 »
Cournert (Eug.).	5 »	Mourier (Emile).	5 »
Deleuze (Raymond).	5 »	Muller-Portal.	5 »
Denis.	2 »	Nègre (Adolphe).	20 »
Dombre (Ch.).	5 »	Nègre (Al.).	5 »
Domergue (J.).	2 »	Nègre (Albin).	3 »
Dufès (Ed.).	2 »	Nognier (Louis).	20 »
Dumas (Alph.).	5 »	Ollivier (Heuri).	5 »
Dussand (Dr.).	5 »	Palher (Prosper).	20 »
Espion (Ulysse).	5 »	Penchinat (Ernest).	5 »
Fabre (Gustave).	3 »	Pallier (Ed.).	3 »
Faucher (E.).	5 »	Peyront (A.).	3 »
Favre de Thierrens.	5 »	Randon de Grolier.	5 »
Favre de Thierrens (Ernest).	10 »	Raymond de Castelnan (Mme).	10 »
Fernaud.	2 »	Ravnonard (Fernand).	5 »
Fontanès (Melle).	20 »	Robert-Roche.	3 »
Fromental (F.).	3 »	Silhol (Emile).	10 »
Gabian (Paul).	3 »	Silhol (Devèze).	5 »
Gaydan (Joane).	10 »	Tourret (Jules).	3 »
Galoffre (Jules).	5 »	Trial.	2 »
Grian (fils).	5 »	Teyssède (Louis).	10 »
Grotz (A.).	3 »	Villaret (veuve).	5 »
Gravier (Clément).	5 »	Vincent (Alfred).	5 »
Guérin (Louis).	5 »	—	—
Guérin (Samuel).	10 »	Arnal, pasteur.	5 »
Guérin (Samuel fils).	5 »	Bleynie, pasteur.	10 »
Guebin (M ^{me} G.).	10 »	Bonnard, pasteur.	5 »
Guibal (Emile).	10 »	Borel de Meuron (M ^{me}).	160 »
Guiraud (Leonce).	20 »	Borel (Edouard).	40 »
Hérisson (E.).	5 »	Uzer (Léon).	5 »
Houel (C.).	3 »	Goffart (Mme) 2 ^{me} souscript.	20 »
Jalabert (Jules).	5 »	Mallet (Charles).	110 »
Julien (André).	5 »	Masson (Gustave).	25 »
Lamouroux (frères).	5 »	Meide (M ^r et M ^{me} Paul).	200 »
Maroger.	5 »		
Martin (Félix).	5 »		
		Total : 1171 fr.	

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR E. FROSSARD

Le Protestantisme français vient de perdre un des hommes qui l'honoraient le plus par leur caractère et leurs traux. M. le pasteur Émilien Frossard, père de notre cher collègue M. Ch. Frossard, mort subitement à Bagnères-de-Bigorre, le 25 janvier 1881, dans la 79^{me} année de son âge.

D'autres diront ce que fut à Nîmes, aux jours du réveil, et plus tard à Bagnères, le pasteur vénéré dont le ministère n'a cessé qu'avec la vie. Doué des talents les plus variés, écrivain charmant, naturaliste distingué, géologue éminent, il excellait à dessiner les sites que sa plume savait si bien décrire, et les deux volumes intitulés *Nîmes et ses environs* n'ont rien perdu de leur attrait pour ceux qui les lisaient, il y a plus de quarante ans, sur les bancs du collège. Les *Lettres d'Orient* nous transportent en Crimée, où il organisa, on sait avec quel succès, l'œuvre des aumôniers protestants. M. Frossard a beaucoup écrit et laissé dans chacun de ses ouvrages l'empreinte d'un esprit aussi sérieux qu'aimable. Président de la Société Ramond, ses travaux sur les Pyrénées ont obtenu les suffrages du monde savant.

Homme d'étude et d'action, il ne se lassait pas d'interroger ces deux grands livres, la nature et l'histoire, et son intelligence, attentive aux révolutions du globe comme aux vicissitudes des empires, aimait à retrouver partout les marques du gouvernement divin que les sophistes se plaisent à obscurcir. Il admirait surtout l'action de la Providence dans les destinées de notre Église assaillie par tant d'orages et survivant à tant d'épreuves. Ce n'est pas un des moindres titres de celui que nous pleurons d'avoir le premier conçu l'idée et tracé le plan d'une Société destinée à faire revivre ces grands souvenirs. Voici comment il s'exprimait dans un article des *Archives évangéliques*, du 15 octobre 1849 :

« Les monuments historiques de nos glorieuses églises deviennent chaque jour plus rares. Ceux qui ont échappé à l'entière destruction à laquelle les avait voués un siècle d'oppression et d'obscurantisme sont dispersés, oubliés, mutilés. Encore quelques années, il n'en restera pas trace. Et cependant l'histoire de la Réforme française n'est pas encore faite, et cette page magnifique de l'œuvre de Dieu dans l'humanité risque d'être perdue dans le grand enseignement que les siècles passés adressent aux générations à venir. L'indifférence, plus désastreuse encore que le vandalisme romain, menace de laisser perdre ce que le temps et la fureur aveugle des hommes ont épargné. Hâtons-nous de ressaisir ces traces trop fugitives d'un passé si instructif, où chacun peut trouver encore, sinon ses lettres de noblesse, du moins le souvenir de ses pères, le saint exemple de leur constance et de leur foi. Il est déjà bien tard, et toute investigation approfondie nous promet sans doute de douloureux regrets. Mais une main respectueuse et active peut encore sauver bien des monuments précieux de l'entière et irréparable ruine qui les attend. Cette main pourrait être l'action constante et vigilante d'une *Société d'archéologie protestante* qui aurait son centre d'action à Paris et ses correspondants dans toutes les provinces où se trouvent des protestants de langue française. Les

hommes ne manqueraient pas pour une telle œuvre... » (*Bulletin de Juin et Juillet 1852*, p. 3-5.)

C'est en ces termes élevés, presque prophétiques, que M. Frossard rappelait aux descendants des huguenots un devoir trop négligé. La création de la Société de l'histoire du Protestantisme français réalisa, trois ans plus tard, le vœu de l'éminent pasteur qui peut être considéré comme un de ses pères, et qui n'a jamais cessé de prendre le plus vif intérêt à ses travaux. On me pardonnera d'en chercher la preuve dans un souvenir tout personnel, dans les témoignages d'une amitié qui, après avoir été le privilège de ma jeunesse, demeure l'honneur de ma vie.

A l'occasion d'une étude parue dans le *Bulletin*, M. Frossard m'écrivait le 2 juillet 1874 : « Saint-Privat est un lieu que j'ai toujours visité sous l'influence d'un charme irrésistible. Mais alors je ne connaissais pas son histoire; je me contentais de ses eaux limpides et de ses frais ombrages. J'en dessinais les sites, et j'étais heureux d'en enrichir mes albums. Peut-être vous serait-il agréable de posséder un de mes modestes croquis. Je chercherai dans mes cartons s'il y a quelque chose de présentable. Mais, cher ami, quelle jouissance pour moi de revoir votre écriture et votre aimable suscription! Le cœur ne vieillit jamais et vous rajeunissez le mien. Je vois avec plaisir que vous vous occupez toujours de belles et bonnes choses. Courage, ami; remplissons ce qui nous reste de vie de tout ce qui est utile aux hommes et conforme à la chrétienne vocation! »

Qui mieux que lui réalisa l'idéal d'une vie consacrée, dans toutes les sphères, à ce qui est bon et beau, et n'est-ce pas là le secret de l'étonnante jeunesse qu'il a conservée jusqu'à sa dernière heure? « Nous nous rapprochons tous les jours de la belle patrie, m'écrivait-il le 1^{er} février 1873, et comme l'amour suprême en sera la suprême splendeur, le Seigneur nous y prépare en conservant et développant nos légitimes affections, tandis que notre vêtement s'use et notre corps penche vers la terre où il doit rentrer dans ses premiers éléments. » Celui qui traçait ces lignes n'a pas connu le mélancolique déclin de la vieillesse, et les dons d'une belle intelligence, associés au charme des vertus les plus aimables, rayonnaient dans la douce et imposante majesté du vieillard ne faiblissant ni sous les œuvres ni sous les ans. Il est mort debout, et, à la minute suprême marquée par son rapide passage de ce monde à l'autre, n'a manqué que le tendre adieu de ceux qu'il aimait! Mais ils peuvent le contempler dans le séjour de la gloire, et dire avec le prophète : « Ceux qui en auront amené plusieurs à la justice lui ont comme une splendeur de l'étendue et comme la clarté des étoiles à perpétuité. »

Nous recevons, avec une douloureuse émotion, de M. le pasteur Gagnebin, la lettre suivante :

Amsterdam, le 26 janvier 1881.

Cher Monsieur,

Une grande épreuve, la mort d'un fils tendrement aimé, jointe à des occupations nombreuses à cette époque de l'année, m'empêche de répondre en ce moment à l'article que M. Bordier a inséré à mon adresse dans le numéro du *Bulletin* du 15 de ce mois et que je viens de parcourir. Je dois donc vous prier de bien vouloir me réserver une petite place dans le cahier de Mai. Ma réponse sera brève; les arguments de M. Bordier me la rendent facile. Toutefois, vous le comprenez, je ne suis pas dans les dispositions que demande un travail de cette nature.

Veuillez m'excuser auprès de vos lecteurs, et agréer l'expression du sincère attachement avec lequel je demeure

Votre tout dévoué et bien affligé

F. H. GAGNEBIN, pasteur.

P. S. L'abondance des matières nous oblige à réserver pour le prochain numéro plusieurs articles de bibliographie. Mais nous tenons à signaler la nouvelle édition d'un beau livre, *les Mémoires d'un protestant* (Jean Marteilhe) publiés par M. le pasteur Henry Paumier, dans la *Bibliothèque des Écoles du dimanche*, et accueillis avec une faveur si marquée par le public. Quatre mille exemplaires en ont été vendus, et de nombreuses lettres adressées à l'éditeur sont venues attester l'intérêt avec lequel on a lu ce livre écrit, selon l'expression de Michelet, « entre terre et ciel ». La seconde préface qu'y a jointe M. Paumier nous fournira l'occasion d'y revenir.

J. B.

Le Gerant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES ÉGLISES RÉFORMÉES DU BÉARN

DE 1664 A 1685 ¹.

Cet édit, loin de pacifier le Béarn, fut un brandon de discorde. Le parlement ne manqua pas de témoigner son irritation par des remontrances qui ne furent point agréées, et, comme il voulut les renouveler à propos de la déclaration générale de 1669, on lui intima par trois fois l'ordre de l'enregistrer sans observation, sous peine de désobéissance au roi.

Pour se venger de sa mortification, il eut la mesquinerie de s'attaquer au député de nos églises, le seigneur d'Auture, dont l'entremise dans toute cette affaire avait été assez énergique. Il n'y a point de misère qu'il épargnât à ce personnage ou aux membres de sa famille, père, sœurs, cousins; si bien que d'Auture, tant la passion du parlement était manifeste, obtint facilement du roi une évocation générale, comme on disait alors, de toutes les affaires civiles et criminelles qui avaient été suscitées soit à lui, soit aux divers membres de sa famille, et qu'ainsi la cour de Pau n'eut plus à s'en occuper.

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 25.

Moins heureux que d'Auture avait été deux ans auparavant le ministre Magendie. Chargé de prononcer le sermon à l'occasion du synode qui eut lieu à Nay en 1667, il fut accusé d'avoir mal parlé de la religion romaine, et pour cela condamné « à être » conduit par le concierge du palais assisté de deux huissiers » dans la salle de l'audience, les plaids tenants, et à déclarer, » étant à genoux et les fers aux pieds, qu'il était marri et dé- » plaisant d'avoir avancé dans le prêche par lui fait dans la ville » de Nay et écrit dans ses livres remis aux procès, les discours » diffamatoires et sacrilèges dont il se trouvait convaincu et » qu'il en demandait pardon à Dieu, au roi et à la justice. En » plus, ses livres avaient été lacérés, il devait lui-même être » banni pendant six ans du ressort du parlement, et interdit » pour jamais de toutes les fonctions de son ministère. Le par- » lement, par une modération affectée, nous dit Élie Benoît, » adoucit ce qu'il y avait de plus infamant dans l'amende hono- » rable, savoir, le ministère du bourreau, la corde au cou, la » torche à la main, et d'être mené dans cet équipage à la porte » de quelque église. »

A la condamnation de Magendie et aux tracasseries faites à la famille d'Auture, il faut ajouter toutes les mesures arbitraires auxquelles les protestants étaient, à cette époque, quotidiennement exposés. On prélevait sur eux, malgré les prescriptions des édits, l'argent destiné à payer les régents catholiques, et cela, par arrêt du parlement, bien qu'ils eussent à entretenir leurs propres maîtres de leurs deniers. Or les catholiques ne se faisaient pas faute de placer dans les lieux d'exercice où étaient les écoles des réformés des gens qu'ils savaient leur être hostiles, de sorte que ceux-ci devaient payer pour entretenir auprès d'eux des agents de trouble et de persécution.

La ville de Salies avait toujours joui d'un privilège particulier pour l'élection de ses jurats, privilège qui avait été maintenu par l'édit de 1668. Les catholiques en profitaient pour exclure tous les jurats protestants.

Déjà en plusieurs endroits des personnalités haut placées

s'étaient permis d'enlever des enfants des réformés. Le parlement leur avait donné raison ; bien hardis les parents qui eussent osé s'en plaindre. On le fit du moins bien voir à un nommé Fondevielle qui avait réclamé contre l'enlèvement de ses enfants, il en fut pour ses frais. Moins heureux encore avait été un certain Benesie qui fut en outre condamné à cinq cents livres d'amende en sus des frais de justice. Ainsi, non seulement on prenait les enfants, mais encore on ruinait les parents. Il y a sept arrêts du parlement donnant raison à ceux qui par zèle religieux avaient ainsi enlevé des enfants hérétiques. Comment aussi aurait-il condamné l'évêque d'Oloron ou un vicaire de Pau nommé Vergèz qui se signalaient dans de telles entreprises? Deux jeunes filles avaient été enfermées dans un couvent par ordre du parlement, une autre par ordre de l'évêque d'Oloron, malgré les édits les plus formels, et il était impossible d'obtenir justice contre de telles violences.

Le parlement avait, par son bon plaisir, condamné le temple de Salies qu'autorisait pourtant l'édit de 1668 ; aussi les réformés, se pourvoyant auprès du conseil d'État, avaient-ils obtenu justice. Arrêt est donc pris contre la mesure du parlement, par lequel les choses doivent être remises en leur premier état. Grande joie chez les réformés. Mais le parlement refuse de connaître l'arrêt du conseil et de l'enregistrer ; impossible d'obtenir cet enregistrement, et la cour de Pau, pour se venger de l'affront que les réformés lui ont fait subir dans cette affaire, les embarrasse, nous dit Élie Benoît, de mille procédures criminelles.

Quoiqu'il fût défendu au parlement de Pau de connaître des affaires de la religion, il ne manquait cependant pas une occasion de rendre des arrêts contre les ministres ou d'autres personnages de la religion. C'est ainsi que les nommés Carsuzan, Barthéleraises, et d'autres avec eux, furent mis en prison et condamnés sous des prétextes futiles pour cause de religion. Il s'était encore mêlé d'empêcher la levée des deniers que les protestants faisaient entre eux, par ordre du roi, pour payer

les frais occasionnés par la poursuite de l'édit de 1668 et pour régler les dépenses qu'entraînait l'entretien d'un député en cour. Il se permettait d'intercepter les lettres des députés réformés aux églises et en avait confisqué plusieurs. En un mot, il n'était pas de mesquinerie qui ne lui fournit matière à procès. Qu'un domestique catholique ait à entrer dans un temple pour rendre service à ses maîtres : procès pour violation des édits. Qu'un médecin protestant soit entré dans un hôpital, nouvelle matière à procès. Aussi est-il difficile de se figurer l'exaspération de nos pauvres coreligionnaires en présence des vexations qu'au nom de la justice ils devaient supporter tous les jours.

Le parlement était ainsi devenu odieux au pays tout entier ; catholiques et protestants étaient d'accord pour le condamner, si bien que le gouverneur, alors le comte de Guiche, qui avait succédé à son père, et les états du pays firent parvenir en même temps que les églises des cahiers de plaintes au conseil d'État. En toute autre circonstance, ce parlement eût été perdu ; mais il avait un puissant appui, le clergé, qui était riche et par conséquent écouté de la cour qui avait besoin d'argent. Hélas ! faut-il refaire encore une fois l'histoire du rôle odieux que le clergé joua dans la période qui précéda et suivit la révocation de l'édit de Nantes ? Nous le verrons tout à l'heure à l'œuvre contre notre malheureux Béarn.

Revenons donc au procès du parlement de Pau. Ce fut un des plus grands et des plus importants que l'on ait vus au conseil. Le parlement, après avoir enregistré, non sans remontrances, l'édit de 1668, irrité des restrictions qu'il apportait à sa juridiction, n'eut rien de plus pressé que d'envoyer en cour de nouveaux députés pour répondre aux plaintes que le comte de Guiche, les états du pays et les réformés avaient formulées dans leurs cahiers contre lui et en particulier contre le premier président Laire qu'Élie Benoit traite « d'homme ambitieux, entreprenant, brouillon, animé contre les prétendus hérétiques d'une passion qui ressemblait bien plus à la rage qu'à la-piété. »

Le cahier des états montrait que « le parlement avait anéanti » presque toutes les anciennes libertés du pays et, quoique un » des plus nouveaux du royaume, il savait aussi parfaitement » que les plus anciens tous les moyens d'épuiser la bourse des » plaideurs et de rendre les affaires éternelles. »

Le parlement présenta trois chapitres de plaintes. Le premier contre le gouverneur qui, ayant seul à s'occuper des affaires de la Religion, usait de son autorité d'une manière qui déshonorait le parlement. « Sans doute, dit Élie Benoît, qu'il » trouvait la conduite du comte dans les affaires de cette na- » ture trop équitable et trop modérée. »

Le second chapitre, contre les états, avait pour but de priver ceux-ci de la protection du gouverneur dans toutes les atteintes portées à leurs libertés locales. Le parlement ne pouvait-il pas compter ici sur l'appui du pouvoir central, puisque, après tout, il n'avait l'air que de vouloir plier la province sous l'autorité du roi ?

Mais où il avait encore le plus de chances d'être écouté, c'était dans son troisième chapitre contre les réformés. Ceux-ci avaient osé formuler un cahier de plaintes contre le parlement ; celui-ci demande d'abord à n'être point leur partie, puis requiert la réduction à dix des vingt lieux d'exercice maintenus par l'édit, la suppression des temples de Pau et d'Oloron, la réduction à deux des temples de la portion du Béarn ressortissant au diocèse de Dax (c'était la partie où il y avait le plus de réformés), le règlement du nombre des ministres dans chaque lieu d'exercice, l'attribution aux pauvres, collèges et hôpitaux, des fonds des églises supprimés, « à moins que le roi n'aimât » mieux les appliquer aux églises qui sont désolées ou l'ont » été par les réformés » ; la défense aux régents réformés d'être payés par les deniers communs ; la connaissance des affaires de la religion, la réglementation du nombre des réformés qui pourraient entrer dans les corps et maîtrises ; leur exclusion des charges de greffier, notaire et huissier, et enfin la notification aux réformés béarnais de leur exclusion des bé-

néfices de l'édit de Nantes. Ce cahier était signé : Laire P. P. et de Brosses, avocat général.

Le cahier des réformés était long ; il y avait tant de légitimes griefs ! il était navrant et digne : c'est une longue liste de toutes les iniquités que le parlement s'était permises contre eux et que nous avons déjà signalées. D'après eux, le parlement était non recevable dans ce qu'il avait dit contre l'édit de 1668 et la déclaration de 1669 ; l'édit de Nantes devait être exécuté en Béarn dans les choses qui ne seraient point contraires à l'édit de 1668, attendu que les réformés de cette province vivent sous les mêmes lois que les autres sujets du royaume (art. XVI de l'édit d'avril 1668).

Quant aux temples, celui d'Oloron devait être maintenu et, vu les souffrances subies par la réduction du nombre des temples, ils demandaient qu'on leur accordât l'exercice dans les lieux les plus nécessaires, comme à Arudy, Conchez, Assat, Issor, Monein, Lagor, Lasseube, Charre, Lendresse, Caresse, Thèze et Araupizon, et qu'on autorisât les seigneurs de fiefs ayant bayle, jurats et cour, c'est-à-dire ayant haute justice, d'avoir l'exercice en leurs châteaux. Ils réclamaient le droit d'avoir, outre les écoles publiques, des écoles privées à leurs dépens, sans préjudice des régents payés par les fonds communs, qu'on inscrivît dans l'édit de 1668 les mots de colloques et synodes à côté de ceux de consistoire. Ils demandaient justice au sujet des élections des jurats de Salies, des enlèvements des enfants et autres actes arbitraires du parlement, entre autres le bannissement de Magendie, des entraves apportées à la perception des deniers nécessaires à la poursuite de leurs affaires ; suppliant que ces dernières fussent renvoyées au gouverneur et demandant pour la famille d'Auture et les ministres du pays une « évocation générale » de leurs affaires et le droit pour les réformés de récuser deux officiers du parlement en matière civile et trois en matière criminelle.

Le maréchal de Gramont intervint contre le parlement par des remontrances ; mais, comme nous l'avons dit, celui-ci avait

l'appui du clergé, c'est ce qui le sauva. Le roi, qui demandait de l'argent au clergé, dut lui donner satisfaction en enlevant aux réformés quelques-unes des libertés que leur avait laissées le dernier édit.

L'arrêt du conseil fut rendu le 15 septembre 1670, d'une manière solennelle, en pleine connaissance de cause, sur le rapport de Pussort, l'un des plus habiles conseillers. — « Le Roi, nous dit Élie Benoît dont nous suivons le récit, y faisait perdre et gagner quelque chose aux autres parties, mais il y avait peu d'articles sur lesquels les réformés ne reçussent quelque atteinte. » Il répond séparément aux trois chapitres du cahier du parlement. Au sujet du huitième article du chapitre contre le gouverneur, dans lequel le parlement réclame la connaissance des affaires de la religion, le roi déclare que « le comte de Guiche continuera à juger ces affaires, mais provisoirement; pour qu'elles le soient définitivement, il devait s'adjoindre l'intendant de la généralité de Bordeaux, d'Aguesseau. « Ainsi, » dit l'historien, les réformés étaient privés de la consolation » d'avoir au moins un juge de leur religion dans les affaires » qui regardaient leurs libertés, et il fallait qu'ils dépendissent » de deux catholiques dont le plus équitable, qui était le comte » de Guiche, n'était pas le plus autorisé. On sait que non seulement les intendants ont plus de connaissance que les gens » d'épée, mais que dans toutes les commissions où ils entrent, » ils ont toujours la principale autorité comme étant chargés » des ordres secrets de la cour et d'ailleurs envoyés exprès » dans les provinces pour abaisser les autres puissances sous » celle du roi. »

Sur le chapitre du parlement contre les églises, on déclarait d'abord que celui-ci ne pouvait être réputé leur partie. On maintenait les vingt lieux d'exercice indiqués par l'édit, mais on fixait à deux le nombre des ministres qui pouvaient y résider; ils devaient être payés directement par leur église et ne pourraient recevoir de gages d'autres consistoires ou colloques. Il n'y aurait par lieu d'exercice qu'une école et qu'un régent

payé par ceux du dit lieu. Les fonds des consistoires supprimés doivent revenir aux consistoires d'où ils ressortissent. Mais si les temples interdits appartiennent aux communautés (communes), le gouverneur est chargé d'appliquer ce qui en reviendrait à quelque dépense utile à ces communautés. Les avocats réformés pourvus de leur licence seront reçus au parlement.

Enfin, quant à l'exclusion des Béarnais des bénéfices de l'édit de Nantes, l'arrêt l'accorda en ces termes : « Sa Majesté, inter-
 » prêtant l'art. XVI du mois d'avril 1668, a ordonné et ordonne
 » que les déclarations et arrêts portant règlement entre les ca-
 » tholiques et ceux de la R. P. R., qui ont été donnés depuis
 » la paix des Pyrénées (7 nov. 1659), seulement pour les
 » autres provinces du royaume, seront exécutés dans le Béarn
 » en la même forme et manière qui s'observe généralement
 » dans tout le royaume en ce qu'ils ne se trouveront point
 » contraires audit édit. »

Passant ensuite aux réclamations des réformés, on explique qu'il n'est pas nécessaire d'élire le tiers des jurats réformés, mais que ce nombre est une limite qu'on ne peut franchir et qu'on pouvait n'en pas nommer du tout, comme l'on faisait à Salies. Sur toutes les autres demandes, articles et mémoires, le roi met toutes les parties hors de cour et de procès.

Quelle est la situation que fait cet arrêt aux réformés ? Leurs légitimes griefs sont restés sans réponse, leurs privilèges sont diminués ; ils n'ont plus le droit d'invoquer l'édit de Nantes en leur faveur ; ils n'ont plus à se plaindre si leurs coreligionnaires ne sont plus nommés jurats là où ils sont en minorité, cette charge dépendant de la pluralité des voix. Malgré tous ces désavantages, ce fut pour beaucoup un soulagement que cet arrêt qui tranchait enfin une situation embrouillée à plaisir par les actes arbitraires du parlement de Pau. Ayant eu trois règlements en trois ans, ils comptaient sur une paix définitive les laissant vivre dans la limite des atteintes portées à leur liberté et, pour citer encore une fois Élie Benoît, « ils se

consolaient de leurs pertes par l'apparence qu'il y avait que ces diverses lois en auraient arrêté le cours et que désormais ils jouiraient en repos des restes de leur ruine. »

Mais leurs ennemis n'étaient pas satisfaits; ce qu'ils avaient obtenu excitait leur désir d'obtenir davantage. Peu de temps après, ils eurent à dresser un nouveau mémoire de plaintes qui contenait plus de cinquante griefs. Et « Laire, leur infatigable persécuteur, trouva encore moyen de leur susciter » de nouvelles affaires dont on ne vit arriver la fin que par » les conversions forcées de presque tous les réformés. »

En attendant, il fallait exécuter l'édit. Deux exemples nous permettront d'apprécier comment nos églises et le parlement s'y soumirent.

A peine est-il connu, que nos églises se mettent en devoir de s'y conformer. Les ministres n'ayant le droit de résidence qu'aux lieux de culte autorisés, s'étaient groupés autour des temples restés debout. L'arrêt les obligea à prendre de nouvelles dispositions. Où il n'y avait qu'un ministre, on en installa deux, de sorte qu'il pût y avoir quarante ministres dans le Béarn; il y en avait quarante-six trois ans auparavant. Mais on ne peut s'imaginer les fatigues que cette mesure imposait à nos pauvres réformés, et, pour ne citer qu'un exemple, on avait placé à Oloron, qui avait ses deux ministres, le sieur de Casaucau chargé de visiter les fidèles d'Arudy, Lasseube et Issor; n'y pouvant rester, c'est à Osse qu'on l'installa, et c'est de là qu'il devait rayonner pour aller voir ses fidèles. Il y a trente-six kilomètres d'Osse à Arudy, mauvais chemins et fondrières, quarante d'Osse à Lasseube, quatre heures de chemin de montagne d'Osse à Issor; encore s'il eût pu aller facilement d'un endroit à l'autre, mais ceux-ci sont séparés entre eux par des distances presque aussi grandes. Voilà la situation que les pasteurs acceptèrent sans murmurer, heureux qu'on ne leur imposât pas de plus grands obstacles pour l'accomplissement de leur saint ministère.

Quant au parlement, il devait, on s'en souvient, admettre

les avocats réformés sans restriction. Le premier président, pour éluder cette clause, s'avisa de déclarer *incapables* les avocats réformés qui s'y présentaient. « On sait assez, dit l'historien de l'édit de Nantes, que les avocats ne se font pas au collège; qu'il leur faut l'expérience du barreau pour les former et que sans cela on peut faire passer pour incapables ceux qui donnent les plus belles espérances. » C'était de cette façon que l'arrêt était exécuté. Ainsi, ceux qui sont mis au ban de la société sont les plus scrupuleux observateurs de la loi; ceux qui représentent la justice, au contraire, la violent ouvertement. Car c'était le mot d'ordre du parlement de n'appliquer point la loi aux réformés. Aussi quelques années plus tard, en 1677, les députés des églises du Béarn essayaient, non pas d'obtenir justice contre le parlement auprès du conseil, ils ne l'espéraient plus, mais de demander la grâce de récuser sans expression de cause quelques-uns des juges de ce parlement qui leur paraissaient le plus emportés. Leurs sollicitations furent inutiles.

Si ceux qui portaient les insignes de la justice humaine la foulaient à leurs pieds avec cette incroyable facilité, croyant servir Dieu, ceux qui se disaient les ministres de Jésus-Christ, les apôtres d'un Dieu de charité, étaient encore, s'il est possible, plus coupables. Oubliant les sublimes prescriptions de l'Évangile, ils n'avaient qu'un but, faire disparaître « cette secte ». Pas un Gamaliel ne s'éleva dans l'assemblée des prélats de France pour demander au moins du répit pour les pauvres persécutés; car en parlant du clergé, je ne veux pas entendre les agents inférieurs dont l'éducation grossière pouvait jusqu'à un certain point excuser les actes d'un fanatisme excessif; c'est aux assemblées des agents généraux du clergé que j'adresse mes reproches.

Louis XIV n'avait que neuf ans lorsque cette assemblée lui fit entendre ce vœu : « Nous ne demandons pas, Sire, à Votre » Majesté qu'elle bannisse à présent de son royaume cette mal- » heureuse liberté de conscience qui détruit la véritable li-

» berté des enfants de Dieu, *parce que nous ne jugeons pas que*
 » *l'exécution en soit facile*, mais nous souhaitons au moins
 » que si votre autorité ne peut étouffer tout d'un coup ce mal,
 » elle le rende languissant et le fasse périr peu à peu. »

Nous venons de voir comment le parlement de Pau avait entendu appliquer cette ligne de conduite en Béarn. On peut dire, à l'honneur de nos pères, que depuis que les persécutions avaient pris un caractère permanent, les défections avaient cessé; les âmes s'étaient retrempées dans l'épreuve, et l'on faisait une énergique résistance aux attaques des persécuteurs.

Aussi, le clergé, entraîné dans cette voie fatale de la violence, dut-il chercher à épuiser, le plus rapidement possible, la mesure des rigueurs. Occupons-nous seulement des délibérations du clergé concernant notre Béarn.

Le 6 octobre 1665, l'évêque d'Uzès, chargé par l'assemblée générale du clergé de France de haranguer le roi, après l'avoir remercié de veiller avec empressement pour détruire l'hérésie et s'être assuré qu'il travaillera à la faire expirer entièrement, l'exhorte à venger la querelle de Dieu dans le Béarn qui n'a point droit à l'édit (de Nantes), puisque c'est depuis l'édit qu'il a été réuni à la couronne, et prétend qu'on pourra y forcer les réformés sans injustice, puisque les catholiques y ont été forcés autrefois par une reine hérétique.

Fidèles à ce programme, les vénérables prélats ne perdent jamais une occasion de solliciter des mesures vexatoires contre les réformés de cette province. On se souvient que l'édit de 1668 n'avait maintenu le temple d'Oloron que « par provision ». L'assemblée générale, dans sa séance du 20 août 1670, appuie la demande du coadjuteur d'Arles, qui propose de la part du député d'Oloron la démolition du temple de ladite ville. Or nous savons que ce temple avait été bâti régulièrement à la suite d'une transaction passée entre les jurats et curés de la ville, l'évêque et le syndic du clergé, et homologuée par des lettres patentes de Sa Majesté du 28 décembre 1646 vérifiées et ratifiées au parlement par un arrêt du 31 janvier 1648. Il paraît que les

mots « par provision » avaient été ajoutés dans l'édit à celui d'Oloron, parce que, si l'on avait prétendu qu'il était situé dans une ville épiscopale, ce fait n'avait pas été très nettement établi. Or ce temple était situé dans un faubourg de la ville éloigné des maisons, et du reste, si la ville avait été épiscopale, elle ne l'était plus, car depuis bien des années l'évêque, qui avait gardé le nom d'évêque d'Oloron, résidait à Sainte-Marie, ville voisine. C'est là en effet qu'étaient la cathédrale, le chapitre et la maison épiscopale. Cela était si bien entendu dans l'endroit, que l'évêque n'ayant pu souffrir un temple à Sainte-Marie, n'avait eu de repos avant d'avoir obtenu l'abandon de ce temple, de sorte que les habitants réformés de Sainte-Marie se rendaient au temple d'Oloron.

Malgré ces excellentes raisons, les agents généraux du clergé s'obstinèrent à en demander la suppression, et y reviennent encore en ces termes dans ses séances de 1680 : « Sa Majesté a déclaré par son édit d'avril 1668, art. 1, que ce temple qui est dans la ville d'Oloron n'y était maintenu que par provision. Le saint évêque et les catholiques de la ville d'Oloron la supplient très humblement d'ordonner que l'exercice y soit interdit et le temple démolí jusques aux fondements par les P. R. de ladite ville, et à faute de ce faire dans le temps qu'il lui plaira de marquer, qu'il sera démolí à la diligence du syndic du clergé dudit diocèse aux frais et dépens des P. R. »

L'évêque d'Oloron n'était pas le seul à réclamer contre les temples de son diocèse. Le 8 juillet 1680 celui de Dax, qui avait sous sa dépendance treize paroisses du Béarn, dut implorer « les soins et la protection » de la haute assemblée du clergé contre les excès des religionnaires dans la partie de son diocèse enclavée en Béarn. « Par la difficulté du temps, dit-il, et le peu de soins de ceux qui sont préposés pour empêcher de pareils abus (le gouverneur de la province), les religionnaires avaient obtenu de conserver cinq temples dans les treize paroisses béarnaises de ce prélat. Or il est facile de revenir contre ledit

» arrêt, puisque les calvinistes ne l'ont pas exécuté eux-mêmes,
» et qu'au mépris des défenses qui ont été faites aux ministres
» de prêcher hors des temples qui leur ont été marqués, ils ne
» laissent pas d'y intervenir, et que de plus le diocèse d'Ag
» (Dax) n'a point été ouï au conseil sur la répartition desdits
» temples. « Il supplie donc l'assemblée » d'obtenir de S. M.
» ou que l'on pratique pour le Béarn ce qui a été fait pour le
» pays de Gex, ou du moins que l'on modère le nombre des
» vingt temples et qu'on le réduise à dix. » L'assemblée prie
ses commissaires de rendre à Mgr d'Ag tous les bons offices
qu'ils pourront.

Dans sa supplique, le synode du Béarn ne manque pas de rappeler que le député des églises de la province avait répondu à cette demande de l'assemblée du clergé que « presque tout le quartier de Béarn qui est du diocèse d'Ag, d'environ six lieues françaises d'étendue, est habité par des gens de la religion. C'est pourquoi il y a toujours eu plus de temples qu'ailleurs et que l'édit y en a conservé cinq qui ne suffisent pas à beaucoup près pour y contenir le peuple qui a accoutumé de s'y ramasser de diverses paroisses. »

Enfin, le grand effort du clergé fut pour essayer d'ébranler l'édit de 1668. Ses agents généraux réussirent à faire accepter leur requête par le conseil d'État et à en obtenir un arrêt le 8 juillet 1682, par lequel l'intendant du Béarn, du Bois de Baillet, était chargé de faire une enquête sur la situation des réformés de cette province. Ils avaient eu assez de crédit pour que le conseil mit de nouveau en cause tous les différends tranchés par l'édit prétendu perpétuel et irrévocable de 1668, confirmé par des arrêts répétés en 1670-1672-1673-1676.

Cependant le clergé n'apportait aucun argument nouveau; il prétendait que, dans ce procès tant de fois jugé, il n'avait pas été entendu, ce qui était absolument contraire à la vérité; qu'en conséquence, l'édit de 1668 n'avait pas de valeur et que les réformés béarnais, n'ayant point droit aux faveurs de l'édit de Nantes donné avant la réunion de cette province à la France,

n'avaient aucun titre pour exercer publiquement leur religion. Ils ajoutaient que, sous le bénéfice de l'édit de 1668 et de l'arrêt de 1670 qui le commentait, les P. R. florissaient plus que jamais et que les catholiques en souffraient beaucoup. Jamais on n'ouït plus amère ironie.

Le synode du Béarn n'eut point de peine à réfuter une si grossière attaque ; il fit valoir que, « si les réformés n'avaient » point droit à se réclamer de l'édit de Nantes, ils pouvaient » s'appuyer sur les édits faits en leur faveur, qui sont plus » avantageux que celui-là. Qu'il n'y a personne qui ne con- » naisse l'état où les suppliants ont été réduits par la rigueur » de cet édit et des autres qui ont suivi, qui ne juge que cette » avance est une cruelle ironie de ceux qui se plaisent à in- » sulter aux misérables. Les suppliants ont toujours regardé » cet édit comme fort rigoureux pour eux, néanmoins ils se » sont toujours opposés, par la crainte d'un plus grand mal, à » ce qu'il fût ébranlé ; et ils soutiennent aujourd'hui que les » agents du clergé doivent être déclarés non recevables aux » conclusions de leur requête pour les raisons suivantes : »

1° Parce que tout ce qu'ils demandent est contraire à l'édit qui est perpétuel et irrévocable, et que la gloire du roi est intéressée à son maintien.

2° La déclaration de Sa Majesté du 1^{er} février 1669 vise tout particulièrement cet édit, ce qui montre combien le roi tient à cœur son observation.

3° Parce que le roi, par son arrêt du 15 septembre 1670, a défendu expressément de faire de nouvelles remontrances contre cet édit.

Les agents du clergé prétendaient que les réformés avaient perdu tout droit aux avantages de cet édit par leurs entreprises et leurs violences, et que, de plus, depuis l'édit, le nombre de gens de la R. P. R. de Béarn étant si fort diminué, ceux-ci ne devaient plus être considérés comme auparavant, ni jouir d'un si grand nombre de temples.

A ces allégations, le synode répond d'abord que « si elles

» étaient bonnes, il faudrait révoquer l'édit de Nantes que
 » les parties adverses regardent comme irrévocable, puisqu'il
 » est certain que, depuis cet édit, le nombre des gens de la
 » R. P. R. a fort diminué par tout le royaume et qu'on les
 » accuse tous les jours d'avoir contrevenu à cet édit. D'ailleurs,
 » c'est une calomnie manifeste d'avancer que les suppliants
 » ont contrevenu aux édits du roi, puisque à vrai dire, ce sont
 » eux seuls qui les observent et que les officiers de la justice
 » les leur font observer avec cette inégalité qu'ils font exécuter
 » tout ce qu'il y a de rigoureux contre eux et négligent souvent
 » ce qu'il y a de favorable, et qu'ils leur donnent des explica-
 » tions et des extensions contraires à l'équité et à l'intention du
 » roi, et oppriment par ce moyen les suppliants qui se réservent
 » de se plaindre de tous ces maux par une requête à part. »

Quant à ce que les réformés auraient beaucoup diminué, le
 synode établit le contraire par une statistique complète des
 vingt lieux d'exercice, dont il résulte qu'il y avait, en 1682,
 6188 familles et 27 723 personnes faisant profession de la
 R. P. R. en Béarn, « ce qui renverse, dit la supplique, le fon-
 » dement que posent dans leur requête les agents du clergé, et
 » justifie que tant s'en faut que le nombre des gens soit di-
 » minué depuis l'édit de 1668; qu'il est augmenté de beaucoup,
 » et que par conséquent il y avait plus de raison de leur donner
 » de nouveaux temples que de leur en ôter quelqu'un de ceux
 » qui ont été conservés par l'édit. »

Les agents du clergé demandaient en outre la cassation des
 députés du synode. Cette demande, renouvelée bien souvent,
 a toujours été rejetée.

« Les suppliants représentaient qu'ils étaient dans une an-
 » cienne possession de créer des députés pour la poursuite de
 » leurs affaires communes; qu'il était juste de les y maintenir,
 » puisque, sans ces députés, ils ne pouvaient pas se défendre
 » contre les entreprises de leurs ennemis, ni poursuivre par-
 » devant le roi et ses officiers la réparation des torts et des
 » violences qu'ils recevaient tous les jours, et que, puisque le

» roi approuvait par ses édits les assemblées du synode des
 » suppliants et les dons et légats qui lui étaient faits, c'était
 » une conséquence naturelle de lui permettre de nommer des
 » députés pour faire les affaires générales qui le concernaient,
 » et les suppliants présentent derechef les mêmes choses et
 » espèrent que le roi, qui est si juste et si constant, ne voudra
 » pas changer à ce point, ni avoir égard à une demande qu'il
 » a tant de fois rejetée. »

Voilà la réponse nette et ferme que le synode adressa à la requête du clergé. Quel en fut le résultat? Nous savons que l'intendant du Bois du Baillet n'était guère l'homme du parlement. Dans tous les cas, il ne paraît pas que sous son administration rien fût changé à la situation des réformés. Nos églises jouirent donc encore de trois années de paix relative. En janvier 1685, Foucault arriva dans le pays; en février, l'édit de 1668 fut abrogé et remplacé par un autre dont voici le premier article :

« Voulons et nous plaît que le nombre des temples dans lesquels se fait l'exercice de la R. P. R. dans le pays de Béarn soit à l'avenir réduit à cinq, qui seront établis dans chacun des sièges de la dite province, savoir : à Jurançon pour le siège de Pau, à Garlin pour celui de Morlaàs, à Osse pour celui d'Oloron, à Bellocq pour celui d'Orthez, à Sainte-Gladie pour celui de Sauveterre. »

Il ne pourra y avoir que deux ministres par lieu d'exercice; il ne pourra plus être élu de jurats protestants. Le parlement connaîtra des affaires de la religion.

Foucault rendit cet édit inutile; il convertit onze cents personnes en deux mois, de février à avril, puis, comme la chose n'allait pas assez vite, il réclama l'assistance de l'armée pour achever l'œuvre. Les pasteurs furent bannis, les cinq temples qu'on avait conservés, démolis, et les missionnaires bottés firent le reste. Avant la fin d'août les vingt-sept mille protestants du Béarn, sauf quelques centaines, étaient convertis.

A. CADIER, pasteur.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

L'ARRÊT DU PARLEMENT DE PARIS

CONTRE LOUIS DE BERQUIN

Dans le nouveau volume qui va paraître de son grand ouvrage sur Clément Marot, M. E. Guiffrey donne le texte de l'arrêt du Parlement de Paris contre Louis de Berquin, qui n'avait jamais été retrouvé ni publié jusqu'à ce jour.

Dans les notes dont il a accompagné l'*Epistre de Berquin* (p. 107), il est entré, dit-il lui-même, dans les détails les plus circonstanciés sur les diverses phases du procès de cet homme de bien, que la pureté de ses doctrines et l'indépendance de son esprit et de son caractère ne purent protéger contre les violences d'un fanatisme impitoyable. Il a signalé la sentence rendue contre l'accusé avec une précipitation qui ne s'explique que par le désir de dérober à la clémence royale une victime qu'elle aurait soustraite au bourreau.

Un heureux hasard a enfin mis entre les mains de M. Guiffrey le texte même de cet arrêt, et c'est un document précieux pour l'histoire des persécutions dirigées contre les protestants de la première heure, qu'il est heureux de mettre au jour pour la première fois. Nous lui en devons une communication préalable, dont profiteront les lecteurs du *Bulletin* et dont ils le remercieront avec nous.

ARRÊT DU 6 AVRIL 1529

In nomine Domini, Amen. Notum facimus quod in causa appellationis, seu appellationum, per te, Ludovicum Berquinia, dominum dicti loci, a sententia magistrorum Andree Veriuz, Jacobi de la Barde, domini nostri Regis in sua Suprema Parlamenti Curia Parisiensi consiliariorum, in Camera Inquestarum ejusdem Curie Presidentium, et Nicolai Clerici, in Facultate Theologie doctoris judicum a sanctissimo domino nostro Papa delegatorum, in materia Fidei contra te lata interposite, seu interpositorum, et coram

Incorrect & h. n. ?
? Bull. 51: 655, n. 1

nobis inter te, uti a dicta sententia appellansem, ex una, et dictos Veriuz, de la Barde, Clericum, necnon magistrum Nicolaum Danthuille, ejusdem Fidei Promotorem, respective intimatos, partibus ex altera, pendente, nos Johannes de Salva, miles et primus, Dionisius Poillot, in eadem Curia Presidentes, Stephanus Legier, Ecclesie Cathedralis Dive Marie Parisiensis Canonicus, reverendique domini Episcopi Parisiensis in spiritualibus et temporalibus vicarius generalis, Guillelmus Budeus, requestarum hospicii predicti domini nostri Regis magister ordinarius, Johannes Prevost, Guillelmus Bourgensis, Ludovicus Roillard, Regnatus Gentilis, Petrus Brulard et Jacobus Boullant, in eadem Curia consilarii, ac Stephanus Tournebulle, in dicta Curia advocatus, cause seu causarum appellationis seu appellationum hujusmodi a sanctissimo domino nostro domino Clemente, divina Providencia Papa, septimo, et ejus sancta Sede Apostolica specialiter delegati¹, visa prius quadam diffinitiva quam, super dictis tuis appellationibus jus faciendo, contra te, Berquin, in eadem materia fidei, heri tulimus, et per quam, licet ex rationibus et causis ac processibus, arrestis, sentenciis et prohibitionibus contra te haecenus latis et factis, tam in dicta Suprema Parlamenti Curia et Magno Consilio quam per magistrum Nicolaum Satim (?), tunc ejusdem Episcopi Parisiensis vicarium, et dictos Veriuz, de la Barde et Clericum, prefati domini nostri Pape delegatos, resultantibus, clare nobis appareret te, Berquin, in heresim secte lutherane et ejus sequacium incidisse, et seculari foro, ut hereticorum plectereris supplicio, tradendum esse : quod tamen sepius per processum (et) ore tuo asseruisti iudicio Ecclesie te velle submittere, et nostris sancteque matris Ecclesie Catholice parere mandatis, penitentiamque tibi propter hoc per nos imponendam humiliter suscipere velle profitebaris, nos, ita te facturum sentientes et speran-

1. Nous réunissons dans cette note les noms des juges de Berquin figurant dans le présent arrêt : André Verjus, Jacques de la Barde, Nicolas Le Clerc (le fameux curé de Saint-André des Arcs), Jean de Selve, premier président, Denis Poillot, Étienne Léger, Guillaume Budé, Guillaume Bourgeois, Louis Rouillard, René Gentil, Pierre Brulard, Jacques Boulland, Étienne Tournebulle. Plusieurs de ces personnages avaient déjà fait leurs preuves d'hostilité contre les disciples de la Réforme. Le plus illustre de tous, et le seul qui ait manifesté quelque intérêt pour Berquin, Guillaume Budé, devenu président du parlement de Paris, mourut en 1540. On sait que sa veuve et ses enfants se retirèrent à Genève. (*Lettres Françaises* de Calvin, t. I p. 180.)

tes, propterea te accersimus ex hoc iudicato, si tamen corde non ficto reversus eras ad certam abjuracionem faciendam, atque ad gremium Ecclesie admisimus et recepimus, prout in dicta nostra sententia latius constat. Ne tamen pro erroribus preteritis, quibus longo tempore infamatus fueras, in toto penam evaderes, te a doctoratu seu magisterio in sacra pagina per te pretensis et omnibus tuis aliis gradibus, dignitatibus et officiis privavimus : quodque quidam libri Lutheri et ejus sequacium per te retenti et translati, aliique per te editi, in tua presencia et in platea Gravie comburentur, ac certas emendas honorabiles et quasdam abjuraciones in eadem platea publice faceres, necnon ad perpetuum carcerem per dictam nostram sententiam, inter alia, condemnaveramus, nobis tamen auctoritate reservata ulterius contra te statuendi ut juris esset, si eidem nostre sentencie et in ea contentis [te] inobedientem prestitisses, prout in eadem nostra sententia plenior fit mencio, ad quam relationem haberi volumus. Viso deinde actu diei hesterni, per quem, post dictam nostram sententiam, ante tamen illius pronunciationem, certas protestaciones per grafarium cause scribendas et apponendas curasti et petiisti, id quod continuo, te flagitante, factum est. Addidisti etiam tunc hec verba : Quod si hoc facere pergeremus, occasio tibi a nobis daretur extra regnum Francie abeundi atque ad eoste conferendi qui longe te suspiciores de heresi erant : viso etiam alio actu seu instrumento appellationis eadem die a dicta nostra sententia, statim post illius pronunciationem tibi de mandato nostro factam, coram dicto grafario testibusque presentibus per te interposite : audita etiam relatione quorundam in actu pronunciationis presentium asserentium quod inter pronunciationes ejusdem sentencie tu dictam nostram sententiam in quodam illius articulo, per te digito tacto, falsum continere asseruisti : præterea, viso etiam alio actu, per quem iterum et ex intervallo, jussu nostro, tu, per grafarium supradictum monitus, predicte nostre sentencie parere statuisses ac paratus esses, respondisse te liquet quod appellationi predicte sententia nostra interposite inherebas, idque in scriptis, coram dicto grafario ac testibus, declarasti, interea postulando ut tibi per nos speciatim articuli designarentur quibus per processum de heresi suspectus eras et oneratus, responsum tuum hujusmodi manu tua subscribendo et subsignando : viso denique alio actu, per quem iterum ad nos accersitus et superdictis appellationibus per nos interrogatus, quas tibi tunc porreximus,

legendasque dedimus, an eas modo supradicto subscripsisses ac subsignasses, etiam te illas iisdem ipsis verbis interposuisse et subscripsisse dixisti, illisque insistere atque inherere velle continuo aperteque declarasti : et quia per nos tibi clare demonstratum est quod hujusmodi appellationibus in causis heresis jura deferri noluerunt, propterea quod illis nos, tam juris statuto quam in vim rescripti apostolici delegationem nostram continentis, necnon mandati domini nostri Regis delegationem ipsam approbantis, nec deferendum censebamus, nec deferebamus : proinde ante predictæ nostre sententiæ, prout tibi pronunciata fuerat, parere atque obtemperare velles. A nobis iterum sepius interrogatus et admonitus pro eo ut obtemperantem te atque obedientem prestares, obstinato respondisti quod appellationibus tuis sepe dictis adherendo et persistendo, ab illarum dejectione et dilatione negata per nos facta denuo appellabas, prout revera appellasti : et cum a conspectu nostro recedere jussus ses, et hoc facto iterum atque iterum interrogatus an ut suprâ parere velles, affirmasti te appellationibus tuis adherere et persistere velle : ex quibus omnibus et aliis per te, tam coram nobis quam aliis personis, post eandem nostram sententiam probatis ac pronunciatis, clare nobis constitit et constat, ac nobis intelligendum dedisti quod eidem nostre sententiæ ac nostris, imo verius apostolicis et sanctæ matris Ecclesiæ, parere mandatis recusabas, hactenusque recusasti : id quod faciendo errorum ac heresium Lutheri ejusque sequacium et aliorum improbate doctrine traditorum scriptorum in quos hucusque lapsus fuisti, ut clare ex tuo processu resultat, te nec penituisse nec penitere constitit et constat, imo in illis obstinatum animum induratumque habere, submissionesque et protestationes de parendo judicio Ecclesiæ et illi stando atque acquiescendo sepius in processu et ante pronuntiationem sententiæ per te iteratas ex corde nec sincero, nec contrito, sed simulato et depravato manasse : idcirco nos, clausulam supradictam in calce predictæ nostre sententiæ subditam considerantes, eamque necessario inviti ac per te coacti exerceentes, omnibus denuo per nos visis que de jure videnda et ponderanda erant, et presertim dicto rescripto apostolico delegationis nostre, una cum mandato prefati domini nostri Regis delegationem ipsam approbante, ac nobis injungente et imperante ut in hac causa ad absolutionem vel punctionem, prout juris esset, omni appellatione submota, procederemus

Consideratisconsiderandis, maturaque inter nos deliberatione sepius habita et agitata, Christi nomine invocato, per hanc nostram diffinitivam sententiam quam, solum Deum pre oculis habentes, in his scriptis ferimus, nos te, Ludovicum Berquin, hereticum pertinacem et errorum iniquitatis secte Martini Lutheri ejusque sequacium defensorem, judicio seculari relinquendum declaravimus et declaramus, et te judicio seculari penis legitimis contra hereticos pertinaces indictis et usitatis puniendum relinquimus. Pronunciatum jam dicto Berquin, decima sexta die aprilis, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo nono, post pascha.

C'est à la Bibliothèque Nationale (manuscripts, 17527) que M. Guiffrey a retrouvé ce mémorable monument d'iniquité judiciaire qui forme une des pièces les plus importantes de l'histoire de la réformation française à son aurore

CHARLES READ.

LE PROTESTANTISME A ANNONAY

(1700-1701)

Nous recevons de Mme Dobler-Alléon, d'Annonay, les pièces suivantes extraites des archives de cette église, et formant pour ainsi dire un journal de son histoire au commencement du XVIII^e siècle. Elles méritaient à ce titre d'occuper une place dans le *Bulletin*.

Ordre de M. de Lamoignon de Bascille contre les parens qui avaient fait sortir leurs enfans du royaume pour se dispenser de les envoyer à l'école.

19 mars 1700.

Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Launay, Courson, seigneur de Bris-Vaugrigneuse, Chauvagne, Lamotte-Chandernier, Beuxe, et autres lieux; Conseiller du Roy ord^{re}, Intendant de Languedoc, sur l'avis à nous donné que des nouveaux convertis de la ville

d'Annonay ont envoyé leurs enfans à Lyon et autres lieux pour se dispenser de les envoyer à l'école et instructions, ou pour éviter qu'ils ne soient mis dans des collèges ou dans des couvens, suivant les ordres du Roy à quoi il est important de pourvoir,

Nous faisons défense aux nouveaux convertis de la ville d'Annonay d'envoyer leurs enfans à Lyon et dans d'autres lieux, qu'ils n'en aient obtenu une permission de nous, enjoignant à ceux dont les enfans ont été envoyés en d'autres lieux de les représenter dans huitaine de la signification de la présente ordonnance, à faute de quoi ils seront contraints même par corps.

Fait à Montpellier, 19 mars 1700.

Signé DE LAMOIGNON.

(Papier piqué à l'ordonnance ci-dessus.)

L'an mille sept cent, et le dix-huitième jour du mois de juillet, je François Barbier, sergent royal, immatriculé au bailliage d'Annonay, et y demeurant, soussigné, ay intimé et signifié l'ordonnance rendue par Monseigneur Lamoignon de Basville, Intendant de Languedoc, du dix-neuvième mars dernier, à dame Lucrette d'Arbalestrier, femme de noble André de Fornier, parlant à la d. dame, et à icelle fait commandement de représenter à Monsieur le procureur du Roy du bailliage d'Annonay d^{elle} Marguerite de Fornier, sa fille, absente de la présente ville, dans huit jours prochains, conformément à la susdite ordonnance, et pour satisfaire aux ordres du Roy sur les peines passées par la susd. ordonnance.

En foy de quoy,

BARBIER.

Ordonnances.

Suivant les ordres du Roy à nous adressés il est ordonné à de conduire dans le couvent . . . à Vienne dam^{elle} Justine Demeure, fille de noble François Demeure, d'Annonay, pour y être instruite et y demeurer jusqu'à nouvel ordre. Fait à Montpellier ce dix mars 1700.

Signé DE LAMOIGNON.

Suivant les ordres du Roi il est ordonné à de conduire dans le couvent de Ste-Claire d'Annonay demoiselle

Isabeau Baron, fille de Barthelemy Baron, procureur du Roi, de la communauté d'Annonay, pour y être instruite et y demeurer jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Montpellier ce dix mars 1700.

Signé DE LAMOIGNON.

(Suivent du même modèle et du dix mars sept autres ordonnances contre dam^{elles}

Marie et Claire de Lagrange, filles de Louis de Lagrange, dans le monastère de Notre-Dame d'Annonay;

Marguerite de Fornier, dans le monastère de Ste-Claire à Annonay;

Marie de Lagrange, fille de Théodore de Lagrange, d'Annonay, dans le couvent de Ste-Claire d'Annonay;

Jeanne et Isabeau Rignol, filles de Jean Rignol, d'Annonay, couvent de Ste-Claire idem;

Isabeau Chomel, fille de feu Jean Chomel, expert à Annonay, dans le couvent de . . . à Vienne;

Jeanne Paret, fille de feu Antoine Paret, d'Annonay, dans le couvent de à Vienne;

Jeanne Alléon, fille de feu Jean Alléon, d'Annonay, dans le couvent de Ste-Claire d'Annonay.

Signé DE LAMOIGNON.

*Lettre de M. de Lamoignon à M. Tourel, procureur du Roy.*¹

Montpellier, 23 juillet 1700.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17; vous me manderez quel aura été l'effet des dernières résolutions qui ont été prises à Annonay. J'y ai envoyé le sieur Du molard pour prendre les plus mutins, que je feray exiler du païs, estant bien résolu de ne pas souffrir que le mauvais exemple que donne Annonay porte atteinte à tout le bien qui se fait ailleurs. Je le ferai connaître au Roy comme le seul lieu qui résiste à ses volontés; je vous ai fait réponse au surplus de votre

1. Nous avons sous les yeux une pièce relative au voyage fait à Genève par M. Jean Tourel, procureur du roi, pour faire rentrer en France des protestants fugitifs d'Annonay; pièce datée du 10 avril 1688. Nous y reviendrons.

(*Réd.*)

lettre, et je vous ai envoyé tout ce que vous m'avez demandé.

Travaillez plus que jamais aux affaires de la religion sur lesquelles il ne faut point se relâcher. Quand les mutins d'Annonay voient Lanoison et tant d'autres exilés par ordre du Roy, ils ont la tête bien dure, s'ils ne comprennent pas ce que le Roy veut d'eux.

Ils n'ont qu'à s'informer de ce qui se passe en Guienne et en Poitou, pour savoir si ces mouvemens viennent de moy. Il faut les désabuser de toutes ces erreurs. Je suis, Monsieur, tout à vous.

Signé DE LAMOIGNON.

Lettres adressées à M. Tourel, procureur du Roy, par l'abbé d'Auvergne.

Vienne, le 3 d'août 1700.

On ne peut avoir trop d'attention pour remarquer qui sont ceux des réunis qui font leur devoir et ceux qui ne le font pas; je vous conjure, Monsieur, de continuer à donner vos soins, et de m'informer toujours exactement de ce qui en sera, car il est de conséquence de ne point souffrir de relâchement.

J'ai écrit à M. de Serres touchant M^{me} de Fournier, je ne vous répète point ce que je lui ay mandé, vous n'avez qu'à recourir à sa lettre. Il faudrait que vous eussiez la bonté d'avertir les gens de la campagne dont vous me parlez et lesquels ne donnent ni aucun bon exemple, ni aucune bonne instruction à leurs filles; il faudrait, dis-je, que vous eussiez la bonté de les avertir que si, à mon retour en Vivarais, j'apprends qu'eux et leur famille n'aient pas rempli exactement tous leurs devoirs de catholiques, ils se repentiront de leur mauvaise conduite quand il ne sera plus tems, et qu'on ne pourra plus empescher la punition de tomber sur eux. Pour leurs filles il sera tems de les mettre alors dans un couvent, ou si vous autres, M^{rs}, jugez à propos qu'on les y mette plus tôt, vous n'aurez qu'à me le mander et vous aurez des ordres pour cela.

Je suis, Monsieur, très véritablement, et sans aucune réserve, tout à vous.

Signé l'abbé D'Auvergne.

Au même.

A Vienne, le 3 août 1700.

M. de Serres doit vous communiquer, Monsieur, la lettre que je lui écris aujourd'hui et vous prier de ma part de vous assembler conjointement avec le père de Foucaud et M. Moiret pour faire et m'envoyer incessamment un état de tous les nouveaux catholiques qui ont bienfait leur devoir. Je ne doute pas que vous ne me fassiez le plaisir de vous y trouver, comptant beaucoup sur votre droiture et votre intégrité.

Personne ne vous honore plus parfaitement que je le fais.

Signé l'abbé D'Auvergne.

Au même.

La Chape, le 20 septembre 1700.

Je commence par vous dire de ne m'écrire plus qu'en billet, et sans cérémonie, Monsieur, parce que quand on écrit pour affaires l'on a souvent besoin de tout son papier, je n'en serai pas moins persuadé de votre politesse. Je vous envoie une lettre à cachet volant pour M^r de Mure ; vous consulterez, si vous voulez avec ces M^{rs}, s'il faut la donner. Ce qui est sûr, c'est que M^{lle} de Mure est à Lyon ; je la ferai mettre dans un couvent.

Je compte de retourner à Annonay le mois prochain sûrement. Observez, en attendant, avec la dernière exactitude, qui sont ceux qui font bien et ceux qui font mal, je sçauray très mauvais gré aux curés de la campagne dans la paroisse desquels il se sera trouvé des Réunis les jours de fête, s'ils ne me rendent pas compte de la conduite qu'ils auront eue.

Je suis, Monsieur, sans réserve tout à vous.

L'abbé D'Auvergne.

Au même.

Vienne, 26 septembre 1700.

Sur ce que vous me mandez de la taxe qu'on doit distribuer sur les

réunis, j'ai pris la résolution, Monsieur, de me rendre samedi prochain à Annonay. Je compte d'y arriver assez à bonne heure pour que nous puissions travailler le même soir. Je vous prie d'apprendre mon arrivée aux Réunis, et de leur dire d'avance que j'espère que mon voyage ne sera pas si infructueux à ceux qui auront fait leur devoir.

Je n'écris point ni au révérend P. de Foucaud, ni à Mr Moiret, n'en ayant pas le tems. Vous aurez la bonté de leur lire ma lettre.

Je crois qu'il sera bien de faire avertir ceux des Réunis qui seront à la campagne de se trouver à Annonay dimanche prochain.

Je suis, Monsieur, absolument à vous.

Signé l'abbé D'Auvergne.

Au même.

Vienne, ce 1^{er} décembre 1700.

Voici, Monsieur, la copie d'une lettre que la d^{elle} Coupa a écrit à Mr de Basville et sur laquelle il n'a rien voulu ordonner sans avoir mon avis ; je vous prie de la lire et de me mander ce que vous pensez là-dessus. Donnez-vous la peine aussi de bien examiner les deux mémoires que je vous envoie, concernant l'Église, et de me mander votre sentiment, sans que personne le sçache.

Je suis, Monsieur, très véritablement tout à vous et sans aucune réserve avec toute l'estime possible.

L'abbé D'Auvergne.

Au même.

Vienne, 11 février 1701.

Je vous envoie le certificat que vous demandez, Monsieur, en faveur du Sr Albert, à qui je rendrai service autant que je pourrai. J'ai donné ordre qu'on vous fit savoir ce que m'a répondu Mr de Basville

touchant cette affaire. Au surplus, vous n'avez désormais qu'à vous adresser à M^r le doyen de Vienne, pour les affaires des nouveaux convertis, car je suis obligé de partir au premier jour pour Strasbourg. Je souhaite de trouver à mon retour en ce pays, quelque occasion de vous faire connaître les sentimens que j'ay pour vous, et combien je suis, Monsieur, entièrement à vous.

Signé l'abbé D'Auvergne.

Au même.

Saint-Germain-en-Laye, ce 23 septembre 1700.

Il y a quelques jours, Monsieur, que je reçus par M^r votre cousin la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 5^e du mois dernier. J'y ai vu avec plaisir l'heureux succès qu'a eu à Annonay la visite de M^r l'abbé d'Auvergne. Il y a lieu d'espérer que les nouveaux convertis ouvriront enfin les yeux, et se laisseront persuader qu'ils ont été dans l'erreur jusqu'ici. M^r L'abbé d'Auvergne doit retourner à Annonay au commencement du mois prochain: je ne manquerai pas aussi de m'y rendre, après mon retour à Vienne qui sera au commencement de l'hiver, et rien ne pourra me donner plus de consolation, que d'estre témoin du changement de votre peuple. Je sçais que votre exactitude à faire exécuter les ordres du Roy contribue beaucoup à ce bon effet, et vous êtes en cela très digne de louange.

Je voudrais bien pouvoir marquer à M^r le curé de Saint-Germain Lagrange, votre cousin, l'estime que je fais de lui, et vous obliger en sa personne; mais je ne puis l'enlever à M. l'évesque de Chartres, à moins qu'il ne m'en donne lui-même occasion. Je suis, Monsieur, de tout mon cœur entièrement à vous.

Signé l'archevêque DE VIENNE.

Au même.

Vienne, ce 1^{er} avril 1701.

Je serais parti pour Annonay comme on vous l'avait dit, Monsieur si l'on ne m'avait écrit que les nouveaux Réunis de votre ville en étaient

sortis et qu'ils en avaient fait écarter leurs filles, sur l'avis qu'ils auraient eu de mon voyage que je jugeais par là inutile jusqu'à un autre temps, que je pourrai m'y rendre à leur insçu. M^r le prieur Argoud porte les trois ordres que vous m'avez envoyés pour les garnir, aussi bien que les autres qui sont entre vos mains, et que je vous prie de lui remettre suivant les mémoires que je lui en ai donnés. Il vous rendra ensuite ces ordres pour les faire exécuter incessamment, et sans délais, s'il vous plaît, puisque vous voyez par la fuite de ces endurcis, qu'il n'y a point de temps à perdre, et que nous ne devons nous flatter d'aucune espérance sur leurs promesses. Je feray sçavoir votre zèle pour la religion et pour l'exécution des ordres du Roy à Monsieur de Basville, en lui portant mes plaintes de l'évasion des Réunis. Je suis, Monsieur, avec toute l'estime et la considération possible, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé ARMAND, archevêque de Vienne.

Au même.

Bonlieu, le 8 février 1701.

M^{sr} l'abbé m'a ordonné, Monsieur, de vous faire savoir qu'il avait reçu réponse de M^r de Basville au sujet de l'affaire dont il avait écrit à votre recommandation. M^r de Basville lui marque qu'il faut un ordre de la cour pour obtenir la part des biens dont il s'agit; et que pour cet effet il faut présenter un placet à la cour, lequel luy sera renvoyé par M^r le marquis de la Vrillière, secrétaire d'État. Il ajoute qu'alors, sur le témoignage que M^{sr} l'abbé d'Auvergne rend du nouveau converti, il écrira en sa faveur pour faire réussir sa demande et lui faciliter la chose. M^{sr} l'abbé d'Auvergne, en faisant réponse à cette lettre, lui a encore parlé en faveur de cette même personne et il me paraît que son affaire est en bon chemin. Je suis ravi, Monsieur, que cette occasion me procure le plaisir de vous assurer que je vous honore infiniment et que je suis très véritablement votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé LA POMELIE.

Archives de l'église d'Annonay.

NOTE DES DÉPENS D'UN MARTYR

ÉTIENNE TEISSIER DIT LAFAGE

(17 août 1754)

Etienne Teissier, dit Lafage, qu'il ne faut pas confondre avec un autre martyr du même nom, François Teissier, viguier de Durfort, était originaire de la Rouquette près d'Alais. Il commença de prêcher à l'âge de vingt ans, Reçu proposant en 1748, il alla terminer son instruction à Lausanne, et reprit ses prédications vers la fin de 1751. Durant un ministère de trois ans. « il se fit remarquer, dit M. Ch. Coquerel, par la solidité de son esprit et la pureté de ses mœurs. » Mais la carrière des pasteurs du désert était courte. Trahi par un faux frère, et surpris au mas de Novis, paroisse de Vabres, il tenta de s'évader sur les toits et eut le bras fracassé par un coup de feu. Traîné avec ses hôtes dans les prisons d'Alais, il y montra une admirable sérénité dont il ne se départit pas devant ses juges à Montpellier. Condamné par l'intendant Guignard de Saint-Priest et exécuté le même jour, il périt sur un gibet, le 14 août 1754, comme Desubas, Benezet et tant d'autres. Voyez le *Bulletin* (t. II, p. 84, 85; t. XXIX, p. 365), et l'*Histoire des Églises du désert* (t. II, 166, 170).

Le procureur du roy en la commission demandeur en taxe desd. depans auxquels le N^e Estienne Teissier dit Lafage, Ministre, fut condamné par votre jugement du dix-sept du present mois d'aoust.

Pour le bouillon et autres fournitures faites audit Teissier au fort d'Alais, suivant l'état certifié par M. de Montalet major, cy..... 7 l. 5^s. 9^d.

Au s^r. Privat, apoticairre à Alais, pour différentes drogues servant aux pansemens dud. Teissier suivant l'état par luy remis, cy..... 3 » »

A la nommée Gleize, hotesse de Fonmagne, pour la halte du N^e Teissier et autres prisonniers, suivant un certificat de M. de Persange, lieutenant-colonel du régiment de Normandie..... 25 »

Au chirurgien-major du regiment de Normandie pour les peines et soins qu'il a pris dudit Teysier, pendant son sejour au fort d'Alais, et pendant la route jusqu'à la citadelle de Montpellier. 72 » »

Au s^r. Cairon, exempt de la marchaussée à Alais, qui a escorté les prisonniers jusqu'à Sommieres ou pour son retour à 8^l par jour cy..... 16 l. » »

A trois cavaliers de la meme residence, deux journées chacun 5 ^l . par jour, cy.....	30 » »
Au sieur Bonet, brigadier à Sommières, une journée pour la même escorte, cy.....	7 10 »
A quatre cavaliers de la même brigade, une journée chacun à 5 ^l . cy.....	20 » »
Au s ^r de la Bruyere, subdelegué à Alais, pour avoir receu les interrogatoires des cinq accusés cottés N ^o 2, 3, 4, 5 et 6.....	30 » »
Au s ^r Ollivier son greffier pour les memes interrogatoires, cy.....	15 » »
Au même pour neuf feuilles de papier timbré par lui employées auxd. interrogatoires.....	» 18 »
A un exprès envoyé par led. s ^r de la Bruyere à M. l'intendant pour porter les d. interrogatoires, cy.....	6 » »
Au s ^r Rigal, voiturin de cette ville, pour le louage de deux carrossins qui ont été prendre le s ^r Teyssier à Alais, avec les autres prisonniers, à quoy ils ont employé quatre journées chacun à 18 ^l . par jour cy.....	144 » »
Aux entrepreneurs des voitures des troupes pour 427 journées de chevaux de selle et 22 de trait, y compris les retours, qu'ils ont fourny aux officiers des différents détachemens qui ont escorté ledit Teissier et les autres prisonniers, suivant l'état par eux remis, ce qu'il plaira à M. l'intendant.	
Au procureur du roy pour la dresse de sa requete en plainte cottée N ^o 8, cy.....	12 » »
Au s ^r Coulomb, commissaire, pour avoir receu l'information cottée N ^o 35 composée de quatre témoins, cy.....	8 » »
Au s ^r Aurès, greffier, pour la meme information, cy.....	4 » »
Au s ^r Faure, procureur du Roy, pour ses conclusions sur le décret.....	4 » »
Au s ^r Coulomb pour la dresse du jugement qui decrete les cinq accusés, cy.....	6 » »
Aud. s ^r Coulomb pour l'interrogatoire de Teissier cotté N ^o 37 cy.....	6 » »
Au s ^r Aurès, greffier pour le meme interrogatoire, cy...	3 » »
Aud. s ^r Coulomb pour l'interrogatoire de Jacques Novis cotté N ^o 38 cy.....	6 » »
Aud. s ^r Aurès pour le meme interrogatoire cy.....	3 » »

Aud. s ^r Coulomb pour l'interrogatoire d'Henry Novis cotté n ^o 39, cy.....	6 » »
Aud. s ^r Aurès pour le meme interrogatoire, cy	3 » »
Aud. s ^r Coulomb pour l'interrogatoire de Magdelaine Novis, cotté N ^o 40, cy.....	6 » »
Aud. s ^r Aurès pour le meme interrogatoire.....	3 » »
Aud. s ^r Coulomb pour l'interrogatoire de Jeanne Alibert cotté N ^o 41, cy.....	6 » »
Aud. s ^r Aurès pour le meme interrogatoire.....	3 » »
Au procureur du Roy pour ses conclusions sur la forme de proce- der, cy.....	4 » »
Au s ^r Coulomb pour la dresse du jugement de forme de proceder cy.....	6 » »
Aud. s ^r Coulomb pour le second interrogatoire de Jacques Novis cotté N ^o 45, cy.....	6 » »
Aud. s ^r Aurès pour le meme interrogatoire, cy.....	3 » »
Aud. s ^r Coulomb pour l'interrogatoire de Jeanne Alibert cotté N ^o 46, cy.....	6 » »
Aud. s ^r Aurès pour le meme interrogatoire, cy.....	3 » »
Aud. s ^r Coulomb pour l'interrogatoire de Magdelaine Novis cotté N ^o 47, cy.....	6 » »
Aud. s ^r Aurès pour le même interrogatoire, cy.....	3 » »
Aud. s ^r Coulomb pour l'interrogatoire d'Henri Novis cotté n ^o 48, cy.....	6 » »
Aud. s ^r Aurès pour le même interrogatoire, cy.....	3 » »
Aud s ^r Coulomb pour avoir receu les neuf recolemens compris au cayer cotté N ^o 49, cy.....	18 » »
Aud. s ^r Aurès pour les mêmes recolemens.....	9 » »
Aud. s ^r Coulomb pour avoir receu 40 confrontations suivant les cayers cottés nos 50, 51, 52 et 53, cy.....	160 » »
Aud. s ^r Aurès pour les mêmes confrontations.....	80 » »
Au s ^r Faure, procureur du Roy, pour quatre journées par luy em- ployées à faire faire l'instruction de la procédure ou pour vérifier les papiers du ministre.....	Néant
A Odierne, huissier en la cour de Montpellier, pour cinq journées par luy employées à la suite de M. le commissaire pour assigner les témoins et signifier les jugemens, cy.....	30 » »
Au procureur du Roy douze sols pour le papier timbré qu'il a	

employé pour les copies des assignations à témoins, cy...	» 12 »
Au même dix-sept livres dix sols qu'il a avancées aux témoins pour leur taxe suivant le cayer d'information et les copies, cy..	17 10 »
Au s ^r Vivarès, hocqueton de M. l'intendant, pour avoir conduit les cinq accusés au dernier interrogatoire.....	12 » »
Aux nommés Nadal, Maule, Commeigne et Boudon, cavaliers de la maréchaussée, qui ont prêté main forte aud. s ^r Vivarès et fait tous ce qui est nécessaire pour l'exécution, cy.....	20 » »
Au procureur du roy pour ses conclusions définitives, cy.	136 » »
Au s ^r Aurès pour avoir receu les cinq derniers interrogatoires sur le selette au s ^r Coulomb pour le raport, cy.....	30 » »
Au s ^r Coulomb pour le raport, cy.....	200 » »
Aux s ^{rs} Jausserand, Fermaud, Lagarde, Assier, Farjon fils et Re-boul, cy.....	300 » »
Au s ^r Soëfre, greffier principal, cy.....	136 » »
A l'exécuteur de la haute justice trente livres que led. procureur du Roy luy a fait payer pour l'exécution dud. Teissier, cy.	30 » »
Pour la potence et l'echelle, cy.....	20 » »
Au s ^r Boüet, brigadier de la maréchaussée à la résidence de Sommières pour deux journées par luy employées pour prêter main forte à l'exécution, cy.....	15 » »
Aux n ^{es} Gounel, Barbut, Poyssarel, Bassège, Julien et Munié cavaliers des brigades de Montpellier, qui ont assisté à l'exécution, cy.....	Néant
Au nommé Coste, concierge de la citadelle, pour son droit de geolle ou pour la nourriture et le lit qu'il a fournis aud. Teissier, ou aux garçons chirurgiens qui l'ont gardé pendant cinq jours, suivant l'état par luy remis.....	14 8 6
Au s ^r Bourquenot, M ^e chirurgien, qui a pansé le dit Teissier pendant cinq jours.....	48 » »
Aux garçons du s ^r Bourquenot qui ont servi aux dits pansemens.....	24 » »
Au secrétaire de M. Coulomb, comm ^{rs} rapporteur.....	12 » »
Au secrétaire de M. Faure, pr cureur du Roy, cy.....	6 » »

1833¹ 9^s 3^d.

MÉLANGES

DEUX VICTIMES DE L'INTOLÉRANCE AU XVIII^e SIÈCLE1749-1750 ¹

II

A peine M. Bousanquet était-il en prison, qu'il se mit en mesure de recouvrer sa liberté. J'ai entre les mains une assez volumineuse correspondance qui prouve combien ses parents et amis s'intéressèrent à son malheureux sort et la peine qu'ils prirent pour le retirer du triste état où il se trouvait. Parmi les parents, je citerai M. D'algue, qui signe D'Algue de Thoiras, et dont le nom est Etienne de Manoel; — deux neveux, M. de la Gravière, frère, si je ne me trompe, de M. de Végobre ², et M. Guisard de Rouveret, à ce moment commissaire extraordinaire des guerres à Bastia; enfin son beau-frère, Louis des Hours de Calviac. Parmi les amis, je mets au premier rang M. Coste, avocat au parlement, demeurant à Saint-Jean-du-Gard, sans le conseil duquel aucune démarche n'était faite ³;

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 77.

2. D'après la *France protestante* (1^{re} édition), M. de Végobre était le plus jeune fils d'Étienne de Manoel, s^r de la Blaquièrre, et de Dauphine Bousanquet. Or Dauphine Bousanquet était la fille aînée de Jean Bousanquet et de Dauphine des Vignoles. Née le 10 octobre 1672, elle fut baptisée le 14 du même mois par le pasteur *Moïse Portal*, de Lasalle (Registre de l'église réformée de La alle déjà cité).

3. M. Coste et M. Bousanquet, qui étaient très liés, avaient fait ensemble le voyage de Genève en 1747. Voici à quelle occasion : M. Bousanquet avait à Genève une vieille tante célibataire, sœur de sa mère, M^{lle} des Vignoles, qui, en mourant lui avait fait un legs : il alla à Genève pour retirer ce legs. Cette demoiselle était morte le 4 mars 1747 et non en 1749, comme le dit la *France Protestante* (1^{re} édition). C'est elle qui avait reçu M. de Végobre, son petit-neveu, quand il était allé à Genève faire ses études. A sa mort, elle était âgée de près de 93 ans. Or, voici l'acte de baptême que j'extraits du registre de l'église de Lasalle en l'année 1654, c'est-à-dire 93 ans avant sa mort. « Le 21 juin 1654,

M. de Saint-Marcel, habitant sans doute Saint-Marcel-de-Fontfouillouse, et M. Valmalette de Saint-Etienne-Vallée-Française, qui, habitant Paris en ce moment, pouvait rendre d'utiles services auprès des ministres, en particulier auprès de M. de Saint-Florentin. Tous, parents et amis, montrèrent le plus grand zèle, mais ils virent bientôt que l'évêque étant auteur de l'arrestation, c'était avant tout auprès de lui qu'il fallait agir pour l'obtenir l'élargissement.

Voici ce que M. de la Gravière écrit de Lasalle à M. Coste, à la date du vendredi 6 juin : « Tous nos prêtres disent qu'il faut que notre prisonnier écrive à M. l'Evêque, je doute si c'est le meilleur parti; pour moi, si j'étais à sa place je lui écrirais pour solliciter sa charité sans lui parler d'autre chose; en suivant ce parti je crains que M. l'Evêque ne lui demande par sa réponse une cathégorique ¹; ce qui pourrait lui mettre les doigts entre deux pierres. D'un autre côté, je crains, si mon oncle ne lui écrit point, en étant sollicité par le Prieur, que l'on n'interprète son silence comme un manque de soumission. »

Le 29 mai, M. Coste avait écrit à Paris à M. Valmalette, en lui envoyant un projet de placet en faveur de M. Bousanquet. Voici la réponse de M. Valmalette :

« A Paris, ce 14 juin 1749.

» J'ay reçu, Monsieur, avec vostre lettre du 29 may, le projet de placet de nostre infortuné Bousanquet; suivant qu'il me l'a marqué

a été baptisé, par le pasteur Jean REBOTIER (je dis *Rebotier* de Lasalle), Pierre, fille de S^r Jean Vignoles et D^{me} Anne de Bagars, née le 7 du d. » Jean Vignoles et Anne de Bagars sont bien les parents de Dauphine des Vignoles, mère de M. Bousanquet. — Quant à M. Coste, avocat distingué, il faisait les affaires de beaucoup de personnes dans les Cévennes, et aussi celles de plusieurs réfugiés pour cause de religion, avec lesquels il entretenait une active correspondance. J'ai trouvé dans ses papiers un grand nombre de lettres de M. Louis de Serrière, seigneur de Banières, qui signe La Loubière et qui a pour frère M. de Brosses, général de cavalerie de Saxe; j'en ai trouvé huit de M. de Végobre, une de M. du Meyrol, réfugié à Lausanne et qui avait été prisonnier au fort Brescou, une de Benjamin Duplan, une de Jacques Serre, réfugié à Berne, et plusieurs autres renfermant d'utiles renseignements sur des réfugiés de Genève et de Lausanne. M. Coste, fidèle à son amitié pour M. Bousanquet, ne manqua pas d'aller le visiter dans sa prison d'Aiguesmortes.

1. Rétractation, je pense.

luy-mesme, il faut, avant de le présenter, le communiquer à M. de Liry, et prendre langue de luy. C'est ce que je feray incessamment et tâcheray de pénétrer l'esprit du ministère sur ces sortes de mariage. Je n'ay pas ouy dire qu'on travaillât à un règlement sur cella, mais il y a aparence qu'après avoir réglé les finances, pourveu au rétablissement de la marine, et au payement des dettes de l'estat, on pensera aux affaires de la religion. Il est fort à craindre que l'enlèvement de nostre amy et celuy de sa chère espouse ne soit un commencement du projet. Dans l'idée que j'ay que c'est M. l'évesque d'Alais qui, à la sollicitation du curé, a obtenu la lettre de cachet et que le placet luy sera renvoyé, j'ay cherché des sollicitations auprès de luy; un de ses amis luy a escrit directement. Vous avez icy deux lettres de recommandation pour M. l'abbé de Mandajor, grand vicaire, et une pour M^{re} de la Farre; vous pourrez en faire uzage, sy vous le trouvez à propos, après les avoir leues et cachetées. »

M. Valmalette devait présenter le placet à M. de Saint-Florentin; mais, estimant que ce ministre le renverrait à l'évêque d'Alais, écrivant au captif « il lui conseillait de ne rien négliger pour se rendre favorable ce prélat; ensuite il lui faisait un long discours tendant à lui faire embrasser la religion dominante » ¹.

Après avoir résumé cette lettre, M. de la Gravière donne à M. Coste les renseignements suivants :

« A Lasalle, le 20 juin 1740.

» Il y a 8 ou 10 jours que mon oncle écrivit à M. Dalgue; dans sa lettre il y en avait une pour l'Evêque, où il le supplie d'avoir pitié de son triste état et de vouloir bien faire finir sa captivité. Mon oncle priait M. Dalgue de faire rendre cette lettre à M. l'Evêque par M. de Mandajors ², espérant qu'il l'appuyerait, et qu'ensuite il nous ferait part des dispositions du prélat. M. Dalgue crut que M. de Mandajors ne se porterait point à cella avec zèle; il me le dit, et nous résolûmes que j'écrirais à M. de Ribes père, qui est à Alais, pour le prier

1. Les Valmalette, famille de nouveaux convertis, sont aujourd'hui catholiques.

2. M. de Mandajors, grand-vicaire de l'évêque d'Alais, s'appelait Pierre-Joseph des Hours. Il descendait de Michel des Hours, frère d'Audibert des Hours, nommé plus haut. Michel est l'auteur de la branche de Mandajors qui était catholique.

de rendre lui-même à M. l'Evêque la lettre que M. B... lui écrivait; je le priai de dire à M. l'Evêque, ce qu'il croirait être propre à le rendre favorable; et ensuite de se donner la peine de me marquer ce qu'il jugerait à propos que je susses. Vous trouverez ci-après la copie de cette réponse; j'ai mandé l'original à M. mon oncle. Nous verrons ce que mon oncle dira. »

Voici cette lettre de M. de Ribes père, qui nous montre dans tout leur jour les sentiments qui animaient l'évêque et la rigueur qu'il apportait dans toute cette affaire.

« A Alais, le 17 juin 1749.

» J'ai reçu, mon cher Monsieur, celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ensemble la lettre de M. B..., adressée à M. l'Evêque qui a été très-fâché que M. B... se soit avisé de qualifier sa fiancée d'épouse, comme si de pareils mariages faits au désert étaient légitimes. Voici cependant en peu de mots la conduite que le d. S^r B... doit tenir : il doit commencer par donner une requête à M. l'Evêque dans laquelle il exposera que, reconnaissant la nullité de son mariage, il souhaite qu'il soit béni en face de l'Eglise C... Après quoy il sera surcis pendant un an à la célébration du mariage, pendant le quel temps il se fera instruire et ne pourra cohabiter avec sa fiancée, lequel temps même pourra être abrégé suivant les dispositions que l'on trouvera aux parties, ce qui sera suivi d'une profession publique de la R... C..., avec promesse d'y élever les enfants qui naîtront de leur mariage. Pour lors M. l'Evêque agira efficacement pour M. B... Voilà, mon cher Monsieur, tout ce que M. l'Evêque m'a chargé d'écrire; je serais toujours d'avis de commencer à donner cette requête pour obliger M. l'Evêque d'agir pour lui, ce qui pourra faciliter sa liberté pour avoir le temps de s'instruire et de se décider.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

On avait beau tourner l'évêque de tous les côtés, comme le voulait M. Coste, il demeurait inflexible.

En attendant, la santé de M. Bousanquet commençait à s'altérer; c'est ce qu'on peut voir déjà par une lettre qu'à la date du 18 juin, il adresse à son ami de Saint-Jean-du-Gard, lettre qu'il vaut la peine de reproduire comme étant la seule que nous ayons de lui pendant

sa captivité. J'ai eu l'original entre les mains, elle est d'une magnifique-écriture. La voici textuellement et tout entière.

« Des prisons de la tour d'Aiguesmortes, ce 18 juin 1749.

» Ne soyez pas surpris, mon cher Coste et mon très-cher ami, ne soyez pas surpris si je ne vous ai pas écrit plutôt ; je n'en avais pas la force, j'étais abbatu du coup que l'on m'a porté. Je ne vous ferai point le détail de toutes mes souffrances, je me contenterai de vous dire que je suis dans la plus mauvaise prison du royaume ; j'y suis assiégé le jour et la nuit par des légions d'insectes qui ne melaissent aucun repos. Leur piqueure et la malignité de l'air firent d'abord sortir sur mon corps une quantité de bubons ; c'est un tribut que cette prison exige de tous les prisonniers que l'on y met ; si malheureusement ce venin n'était pas sorti en dehors, ma vie aurait été en grand danger. L'état de ma chère épouse m'afflige beaucoup plus que le mien ; je n'aurais jamais cru qu'on eût porté la sévérité aussi loin qu'on l'a portée à notre égard. Si l'on fait main basse sur nous, on doit le faire aussi sur tous ceux qui se trouvent dans le même cas ; ou si l'on fait grâce à ceux-là, on devrait nous la faire également, par la raison qu'on ne doit pas avoir deux poids ni deux mesures. A Dieu les événements ; je lui demande soir et matin qu'il me donne un esprit de soumission à sa volonté. Il faut que mon délateur m'ait bien noirci dans l'esprit de M. l'Evêque. L'auriez-vous cru ? J'ai écrit trois lettres à M. Valmalette et je lui en ai adressé une que j'écris à M. de Richelieu. J'en ai écrit une autre des plus touchantes à M. l'Evêque ; je ne sais si elle fera quelque impression sur lui. J'ai écrit à mon neveu Guisard qui ne manquera pas d'agir. Je n'entends plus parler de M. de Saint-Marcel ; je ne doute pourtant pas de sa bonne volonté à mon égard. Quand vous le rencontrerez, je vous prie de lui faire mes compliments. Dès que vous aurez reçu des nouvelles de Paris, ayez la bonté, s'il vous plaît, de m'en informer. Hier M. Tempié, major de Pécais, me fit l'honneur de venir me voir, je lui rendis ce que j'avais répondu à M. l'Evêque ; il m'offrit de très-bonne grâce ses services et me promit de s'employer et de ne rien négliger pour nous procurer, à mon épouse et à moi, notre liberté. Je dois cela à la recommandation de M. de la Rouvière et de M. de Savin qui avaient eu la bonté de lui écrire en ma faveur ; je

vous prie de les en remercier de ma part et de les assurer de toute ma reconnaissance. Mes honneurs à M. de la Coste et à M. Daleirac, aussi bien qu'à M. de Bringuier ¹. Je vous remercie de tout ce que vous avez fait et de tout ce que vous ferez pour moi. Ne l'oubliez point; je ne doute pas de votre amitié, soyez assuré de la mienne. Adieu, mon cher Coste, adieu, mon cher ami; je vous embrasse de tout mon cœur et je suis toujours avec de véritables sentiments de zèle et de reconnaissance, votre serviteur.

» BOUSANQUET. »

« A Monsieur, Monsieur Coste, avocat au Parlement, à Saint-Jean de Gardonnenque. »

La santé de Bousanquet s'altérant de plus en plus, et cette altération étant due à la prison dans laquelle il était détenu, il demanda son exil dans la ville de Saint-Hippolyte ou tout au moins son transfert dans le fort de cette ville. C'est ce que nous voyons par la note suivante adressée par M. le comte de Saint-Florentin à l'intendant Le Nain :

« A Compiègne, le 24 juillet 1749.

« Le Sr Bousanquet représente, Monsieur, que sa santé périclite dans la tour d'Aiguemortes et il demande à être exilé dans la ville de Saint-Hippolyte ou du moins transféré dans le fort de cette ville; je vous prie de faire vérifier son état et s'il y a lieu d'ordonner le transfèrement qu'il demande subsidiairement.

» Je suis toujours parfaitement, etc.

» S^t FLORENTIN. »

Afin d'être fixé sur le bien fondé de cette demande M. D'Heur s'adresse à la fois au gardien des prisons d'Aiguemortes, Combelle, et à M. Tempié, major de Peccais. Comme la réponse du major Combelle respire une certaine humanité qui contraste avec la sévérité bien connue de l'évêque, je n'hésite pas à la reproduire.

1. Les personnes nommées ici sont des habitants de Saint-Jean-du-Gard, dont la plupart sont officiers.

« Aiguesmortes, ce 14^e août 1749.

» Il est exactement vray, Monsieur, que la tour des Marques dans laquelle le S^r Bousanquet est détenu, quoyque la plus commode, est remplie dans cette saison de plusieurs espèces d'insectes dont on ne peut se garantir, et qu'en hyver, par rapport à son exposition au nord, elle est extrêmement froide ; en sorte qu'il n'est pas surprenant que ce prisonnier déjà sexagénaire, et sujet à bien des infirmités, ne s'en soit trouvé incommodé, *sans pouvoir mesme espérer qu'il s'y rétablisse*. Il y a donc tout lieu de se promettre que M. l'intendant ayant égard à sa situation voudra bien la faire changer, en le mettant dans quelque fort ou château qui en le punissant n'abrège pas ses jours. Si je connaissais moins combien l'humanité vous est familière à l'un et à l'autre parmi tant de vertus, je vous aurais représenté son état moins au long ; vous m'avez d'ailleurs chargé de vous dire au vray ce qui en est et je m'en acquite.

» J'ai l'honneur, etc.

» COMBELLE. »

« Comme depuis que le S^r Roux du Pont-de-Montvert a été conduit dans les prisons de cette ville, personne de sa famille ne s'est présenté pour payer sa subsistance, M. de Roquette en ayant donné avis à M. Le Brun, il a ordonné de faire donner à ce prisonnier une livre et demie de pain par jour, comme il est d'usage de faire aux prisonniers, ce que j'exécuteray, en observant de ne pas comprendre cette dépense dans l'état de la tour de Constance. »

La réponse de M. Tempié, datée du 25 août, ne fut pas favorable ; après avoir donné plusieurs raisons en faveur du refus, et dit d'ailleurs que M. Bousanquet était mieux, il ajoute : « Je crois au surplus que le chagrin de se voir enfermé contribue autant à son indisposition que toute autre chose et que sa translation ne le rendrait pas plus tranquille. »

L'Intendant, qui inclinait pour le refus, sans contester que la prison fût incommode en été et froide en hiver, s'autorisa de cette réponse pour conseiller d'attendre, ajoutant dans sa lettre à M. de Saint-Florentin : « Je ne sçais point, Monsieur, si dans ces circonstances vous jugerez à propos de faire transférer ce particulier ail-

leurs; mais si vous voulez bien avoir égard à sa demande, je ne crois pas qu'on doive l'envoyer à Saint-Hipolite où il ne manquerait pas d'être fêté par les religionnaires dont cette ville et les environs sont remplis, mais qu'il conviendrait mieux de le faire traduire à la citadelle de Montpellier où il sera moins à son aise et où on pourra faire veiller plus facilement sur sa conduite. »

Cette réponse porte la date du 3 septembre; or, déjà le 25 août, le jour même où M. Tempié disait que le prisonnier était mieux et où il conseillait le refus, M. Bousanquet mourait, ainsi que nous le voyons par la note suivante adressée à M. D'Heur, secrétaire de l'intendant :

« Aiguesmortes, le 26^e août 1749.

» J'ay l'honneur, Monsieur, de vous informer que le Sr Bousanquet du lieu de la Salle est mort hier d'une attaque d'apoplexie, à la suite d'une paralizie de la moitié de la personne.

» J'ay celui d'être avec le plus parfait, etc.

» COMBELLE »

Quant à l'Intendant, après avoir conseillé le refus le 3 septembre, le surlendemain, c'est à dire le 5, apprenant la mort, il en communique, sans réflexion et sans regret, la nouvelle à M. de Saint-Florentin :

« 5 septembre 1749.

» Monsieur,

» Vous m'avez fait l'honneur de me consulter le 24 juillet dernier sur la demande que faisait le Sr Bousanquet du changement de l'ordre du Roy qui le retenait à la tour d'Aiguemortes sous prétexte que sa santé en souffrait beaucoup. Je viens d'apprendre que ce particulier est mort d'apoplexie après une paralysie qui l'avait entrepris de la moitié du corps.

» J'ay l'honneur, etc. »

Grâce à toutes ces lenteurs, le pauvre M. Bousanquet était mort sans avoir pu seulement obtenir son transfert dans une autre prison.

JULES VIEL.

(La fin au prochain numéro)

BIBLIOGRAPHIE

JOHANNIS CALVINI OPERA

VOLUMEN XXII

Nous avons signalé (*Bull.*, t. XXIX, p. 574), le tome XXI des *Opera*, contenant les *Annales Calviniani*, c'est-à-dire les concordances de la vie du réformateur avec les principaux événements de son temps, dans l'ordre politique et religieux, complétées par un choix d'extraits des registres genevois composant de véritables annales puisées aux meilleures sources. Nous avons sous les yeux le tome XXII récemment paru de cette grande publication qui n'a pas moins d'intérêt que le précédent. Il comprend en effet plusieurs index destinés à faciliter les recherches dans cette vaste collection des œuvres de Calvin où l'on a tant besoin d'un fil conducteur. C'est d'abord un index théologique qui met en relief tous les points relatifs au dogme, à la discipline et à la constitution de l'Église. Vient ensuite un index historique (p. 242-483) qui embrasse tous les personnages mentionnés dans la correspondance ou ailleurs, et fournit sur chacun d'eux les plus précieuses indications, résumées en un court sommaire. Les savants éditeurs y ont joint un *index vocum græcarum*, ainsi qu'un *index locorum scripturæ sacræ passim allegatorum*. On comprend, sans qu'il soit besoin d'y insister, l'importance d'un volume qui réunit toutes les indications nécessaires à l'historien dans les multiples recherches que comporte l'histoire de Calvin et de la mémorable révolution marquée de son nom.

Ces divers index n'épuisent pas tout l'intérêt du volume XXII. Il s'ouvre par un fac-similé d'une lettre autographe de Calvin à Conrad Hubert (Genevæ, 19 maii 1557) et par plusieurs opuscules d'une extrême importance. On y trouvera le texte du premier catéchisme français découvert à Paris par M. Bordier et réimprimé avec un soin si diligent par MM. A. Rilliet et Th. Dufour. Les éditeurs Stras-

bourgeois y ont joint une notice où ils établissent, non sans raison, que si le texte retrouvé à Paris offre chronologiquement la 1^{re} édition du catéchisme de Calvin (1537), la priorité morale appartient au texte latin de 1533, qui semble une émanation de *l'Institution chrétienne* publiée au mois de mars 1536. Calvin pensa d'abord en latin ce qu'il mit plus tard en français. La genèse du catéchisme est donc la même que celle de l'Institution, traduite du latin en français, de l'aveu du réformateur lui-même. On lira sur ce point avec un vif intérêt les développements présentés par les savants éditeurs, ainsi que les considérations par lesquelles ils démontrent que la confession de foi qui suit le catéchisme est l'œuvre de Farel. La notice sur la confession de foi du synode de mai 1559 est aussi très digne d'attention, car elle ouvre de nouvelles perspectives sur l'origine de cet important document.

Après avoir rendu un juste hommage à une publication qui sera un des grands monuments historiques de notre temps, il ne me reste qu'à proposer à ses éminents auteurs quelques rectifications depuis longtemps annoncées et dont j'ai trop différé l'envoi. D'une manière générale, j'admets la plupart des corrections qu'une étude minutieuse des originaux leur a suggérées dans le texte des lettres françaises, et dont j'espère tirer profit dans une édition classique et définitive de cette partie de la correspondance qui offrira toujours un intérêt spécial au point de vue littéraire. Sur quelques points je conserve des doutes dont je donnerai les raisons ailleurs. Je me borne à relever ici quelques erreurs inévitables dans un aussi vaste recueil, et qui échappent aux plus habiles.

1^o Je lis, tome XIV, numéro 1604 *bis*, une lettre de Calvin au sénat de Berne que les éditeurs ont cru devoir placer en février 1552, mais qui se rapporte à mars 1555, comme il est aisé de s'en assurer par les événements qui l'ont provoquée. Le voyage que fit Calvin, en 1552, dans les cantons allemands de la Suisse, avait uniquement pour objet les secours à donner aux pauvres prisonniers de France, dans la plus cruelle des persécutions, comme on peut s'en convaincre par la lecture de la lettre à Bullinger du 13 mars 1552 (n^o 1612); et non les démêlés théologiques du réformateur avec certains prédicateurs du pays bernois, qui motivèrent un nouveau voyage trois ans plus tard. C'est à ce voyage inspiré par de graves dissentiments de doctrine, que se rapporte la lettre aux seigneurs

de Berne que j'ai publiée d'après la minute autographe conservée à la Bibliothèque de Genève. Elle trouve son complément dans les différentes pièces qui suivent, toutes des premiers mois de 1555 et relatives au même objet. (*Lettres françaises*, t. II, p. 28 et suivantes.)

2° Le même volume XIV, n° 4679, contient une lettre de Calvin aux prisonniers de Lyon (décembre 1552) en tête de laquelle les savants éditeurs ont mis : *Cette lettre manque à l'édition de M. Bonnet*. C'est une erreur. Je l'ai publiée dans le recueil des *Lettres françaises* (t. I, p. 382) avec un préambule de 48 lignes qui a peut-être trompé MM. Reuss et Cunitz. Le texte qui commence dans l'*Histoire des martyrs* avec ces mots : *A cette heure la nécessité vous exhorte, etc.*, offre quelques détails préliminaires et non sans importance, dans une copie conservée à la Bibliothèque de Genève, et dont je me suis servi : *Mes très chers frères, nous avons scieu en la fin pourquoy l'hérault de Berne n'était point retourné par là ; c'est qu'il n'avoit pas telle response comme nous eussions bien désiré, car le Roy a refusé plat et court toutes les requêtes que luy ont fait messieurs de Berne, etc...* Cette lettre ne manque donc pas au recueil des *Lettres françaises* où le texte en a été reproduit plus complètement. Par une singulière inadvertance les honorables éditeurs de Strasbourg ont eux-mêmes inséré *deux fois* cette pièce sous des numéros différents, 4679 et 4700. On ne les accusera pas de l'avoir oubliée !

3° La lettre de Calvin au duc de Somerset, du 25 juillet 1551, appelle aussi quelques observations. Elle est également insérée dans les *Opera* (n° 4515) et dans les *Lettres françaises* (t. I, p. 332), d'après une copie conservée à la Bibliothèque de Zurich (collection Simler, vol. 75). L'original est conservé au *British Museum* (*Bibl. Birchiana*, 4277). De ma studieuse retraite de Clarens, je ne pus faire collationner le texte de Zurich sur l'original en temps opportun, et je dois signaler ici quelques erreurs communes à l'édition de Brunswick et à celle de Paris :

On doit lire, p. 333, l. 8, des *Lettres françaises* : qu'il avoit adresse de plus grand lieu ; ligne 12 de la même page, lisez ; au prix de ce qui est en mon cuer ; enfin, l. 26, lisez : espérant estre les bienvenus par le moien de mes lettres. La page suivante, ligne 4, réclame une addition qui n'est pas sans valeur. La 2^{me} phrase doit être lue ainsi :

surtout qu'il se dresse meilleur ordre qu'il n'a pas encore; *car à ce qu'on dit, il y a grand faute de doctrine pour le pauvre peuple.* J'omets quelques erreurs insignifiantes pour rétablir la suscription : *Vostre bien humble serviteur, Jean Calvin.* Au dos: *A Monseigneur, Monseigneur le duc de Somerset.*

4^e Tome XX, p. 530. Supplément. *Lettre à un seigneur de l'isle voisine de la Normandie* (sans date). J'ai cru devoir placer cette lettre en 1558 (*Lettres françaises*, t. II, p. 151). Je me suis trompé d'un an : c'est le 26 décembre 1559 qu'elle fut écrite. Voir sur ce sujet la très intéressante rectification de M. le pasteur Maulvaut qui fournit à la fois la date et le destinataire de cette lettre, le sieur Guillaume Beauvoir, marchand de Guernesey (*Bull.*, t. XVII, p. 254-256). Les éditeurs strasbourgeois me sauront gré de leur rappeler une rectification qui a son importance pour l'histoire du Protestantisme dans les îles anglaises de la Manche.

Le tome XVII pourrait encore fournir matière à quelques observations critiques. J'aime mieux remplir un devoir plus doux, et signaler, en finissant, l'esprit de justice et de bienveillance dont les éditeurs strasbourgeois se montrent constamment animés envers leurs devanciers. C'est une tentation à laquelle ne résistent pas toujours les meilleurs esprits de paraître ignorer les travaux antérieurs, et de faire tout dater de leurs propres recherches. Tel n'est pas le cas des auteurs du beau recueil qui demeure un titre de gloire pour ceux qui y ont inscrit leur nom. Rien de plus cordial que l'hommage rendu dans leurs *Prolegomena* aux travaux de ceux qui les ont précédés dans la carrière; rien de plus bienveillant que leurs critiques qui ressemblent encore à des éloges. Rare exemple de courtoisie et d'urbanité que l'on aimerait à trouver dans tous les recueils analogues!

J. B.

1. Contrairement à ce qui est dit dans la note 7 de la page 352, rien ne manque à la lettre de Calvin aux ministres de Neuchâtel, du 26 septembre 1558, que j'ai reproduite d'après une copie fort ancienne de la collection Tronchin (*Lettres françaises*, t. II, p. 24-43).

CLAUDE BADUEL

ET LA RÉFORME DES ÉTUDES AU XVI^e SIÈCLE

1 volume in 8°, 1880

C'est un privilège pour la rédaction de voir naître dans le *Bulletin* de neuves et attachantes études qui deviennent de beaux livres. Tel est assurément le cas de *Claude Baduel* qui a déjà obtenu les suffrages de l'Académie de Nîmes, et semble appelé à d'autres succès. Nous sommes heureux de reproduire l'appréciation d'un bon juge, M. Aug. Sabatier, dans le *Journal de Genève* du 13 février 1881.

Claude Baduel, le doux et modeste professeur dont M. Jules Gaufrès vient de faire revivre la sympathique figure dans un volume où l'érudition la plus consommée se présente avec une grâce sévère et un charme pénétrant, n'a eu en partage ni la gloire ni les opprobres du grand amiral. Il n'en méritait pas moins l'attention et l'étude que son biographe vient de lui consacrer. Connaissez-vous des ouvriers plus méritants que ces humbles héros du premier âge de la Renaissance qui, voués tout entiers au culte des belles-lettres, mirent tous leurs soins à renouveler l'éducation de la jeunesse et à créer, partout où les circonstances furent propices, ces collèges nouveaux, premiers types des collèges modernes qui remplacèrent les écoles du moyen âge ?

Ce que Jean Sturm fit à Strasbourg et Mathurin Cordier à Genève et à Lausanne, Claude Baduel, à la même époque, le fit à Nîmes et mérita de prendre place à côté des initiateurs et des fondateurs de notre éducation classique. On a beaucoup discuté sur les origines de celle-ci. Les uns la rapportent aux Jésuites ; les autres à Port-Royal. Dans un des chapitres les plus remarquables de cette attachante monographie, *Origine et histoire des études classiques en France*, M. Gaufrès a fait la part de chacun avec une précision admirable et rétabli la véritable filiation des écoles. Les écoles des Frères de la vie commune dans les Pays-Bas, voilà le point de départ et le berceau. C'est là que se forma Jean Sturm, le créateur du Gymnase de Strasbourg, qui devint le type des collèges de Genève, de Nîmes et de toutes les académies protestantes en France.

Les premiers, parmi les catholiques, les Jésuites comprirent l'importance de la révolution qui venait de s'accomplir et, avec leur prestesse habituelle, renonçant aux traditions scolastiques du moyen âge, s'emparèrent des méthodes et des programmes nouveaux, pour les faire servir au succès de leur dessein, et y trouvèrent la cause de leur prompte fortune. Il est vrai qu'entre leurs mains, ces nobles études classiques se dénaturèrent bien vite, et au lieu d'être un moyen naturel de fortifier et d'affranchir les esprits, devinrent une nouvelle ressource pour les stériliser et les asservir. Mais, au début, avec Sturm, Baduel, Cordier et Calvin, c'étaient bien des études libérales, où le renouvellement du langage ne devait pas aller sans le renouvellement des idées.

Le savoir nouveau de la Renaissance devait amener un nouvel état social, et la réforme religieuse, morale et politique, devait suivre inévitablement la réforme de l'éducation. Voilà pourquoi tous ces premiers humanistes en France, en Suisse et en Allemagne, furent attachés de cœur à l'Évangile retrouvé et prêché par Luther. La Sorbonne les poursuivit et les condamna à la fois comme des concurrents dangereux et comme des hérétiques. Ce fut aussi l'histoire de Baduel qui, envoyé à Nîmes par Marguerite de Navarre, en 1540, y organisa l'Université et le Collège des Arts, avec un succès surprenant, et succomba trop tôt à la terrible accusation de luthéranisme que ces adversaires soulevèrent contre lui. Comme tant d'autres, il vint chercher un refuge à Genève près de Calvin, et apporter le dévouement le plus absolu à l'Église et aux écoles de sa nouvelle patrie. Mais il faut lire dans le livre de M. Gaufrès le récit de cette vie si pure, si laborieuse et si éprouvée. Je ne saurais exprimer, sans être suspect d'exagération, le charme que j'y ai trouvé et l'intérêt que j'y ai pris. L'ouvrage a été couronné par l'Académie de Nîmes. Cette ville devait bien cette couronne à l'un de ses plus dignes enfants et à l'homme distingué qui en a renouvelé et fixé la mémoire.

A. SABATIER.

CHANTS DE LA RÉFORME

1 vol. in-18

M. L. Larnac nous offrait, il y a moins de deux ans (*Bull.*, t. XXVIII, p. 182) les prémices d'une sorte de légende des siècles appliquée à la Réforme. Il annonçait le dessein d'en évoquer les souvenirs dans un volume de poésie consacré à ses héros, à ses martyrs. Il a tenu parole, avec un talent proportionné à la tâche et qui mérite le succès. Tout n'est pas d'égale valeur dans le charmant volume dédié au Président de la Société de l'histoire du Protestantisme français. On y peut relever des négligences, et quelquefois un accent plus révolutionnaire que biblique inconnu de nos pères. Mais il y a aussi d'heureuses inspirations, et plus d'un morceau, d'une touche ferme et hardie, révèle un vrai poète. Nous avons remarqué : *Vade retro ! La France ne voulut pas ! Les fugitifs de la Rochelle*, et d'autres pages que les lecteurs sauront découvrir. Au moment où le projet de monument à Coligny reprend une faveur inespérée, on nous saura gré de reproduire le morceau suivant qui garde encore son à propos :

J. B.

LA STATUE DE COLIGNY

Ils ne veulent donc pas que ta face héroïque
Rayonne, ô Coligny ! sur la place publique,
Mieux vaut t'abandonner sans doute à Montfaucon !
Tandis que l'étranger cherche le vieux balcon
D'où le roi Charles IX tirait sur ses victimes,
Nul ne contempera chez nous tes traits sublimes.
Notre peuple n'est pas cependant gouverné
Par les enfants de ceux qui t'ont assassiné ;
Il aime le génie, il exalte la gloire,
Et s'il se trouve un nom illustre dans l'histoire,
Il sait lui faire honneur, qu'il s'appelle Bourbon,
Voltaire, Jeanne d'Arc, ou bien Napoléon.
Et Coligny, le grand amiral sans reproche,
Aussi pur que Bayard, aussi vaillant que Hoche,

N'aura pas une place au soleil, dans Paris !
 Lui, le soldat martyr, qui connaissait le prix
 Des droits de la pensée, et qui, dans notre France,
 Combattit et mourut pour son indépendance,
 Il ne dit rien au cœur des hommes d'aujourd'hui !
 Nos jours de liberté ne veulent pas de lui !
 Ce huguenot déplait, parce qu'il fut austère ;
 S'il eût été frivole, il serait populaire.
 O mon libre pays ! quand donc comprendras-tu
 Qu'ils étaient tes amis ceux qui, par leur vertu,
 Se distinguaient jadis dans cette cour infâme
 Des Valois, qu'ils t'auraient enfin rendu ton âme ;
 Qu'ils t'auraient épargné du trône et de l'autel
 Les attentats futurs ; qu'à ton nom immortel
 Ils auraient évité cette tristesse amère
 De traverser la nuit pour avoir la lumière !

ERRATA. Le désir d'expliquer la *Complainte du pauvre laboureur*, ce curieux morceau communiqué par M. Ph. Plan (*Bull.* p. 90) m'a fait ajouter à sa lettre d'envoi, et sous son nom, (l. 11 et 12) quelques mots doublement malheureux, car ils contiennent un *lapsus*, accompagné d'erreurs plus graves sur le rôle de Charles-Emmanuel dans le Chablais et à Genève. Le dernier membre de phrase : *mais constamment ravagée*, etc., doit être retranché. Il n'est que juste de décharger de toute responsabilité notre cher et docte correspondant genevois.

Deux chiffres de la quatrième liste des souscripteurs pour la *Maison de Roland*, ont été falsifiés par un accident de presse (p. 93). On doit lire : Ch. Mallet, 100 francs ; Gust. Masson, 125 francs, pour retrouver un total exact.

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE FONDATEUR DE LA CAISSE DES CONVERSIONS

Paul Péliſſon-Fontanier, fils d'un conseiller en la chambre de l'édit de Castres et de Jeanne de Fontanier, naquit à Béziers en 1624. Après avoir achevé, en 1635, ses humanités au collège de Castres, dirigé par l'Écossais Morus, il alla étudier la philosophie à Montauban et le droit à Toulouse. Il composa, dès l'âge de dix-neuf ans, une paraphrase des *Institutes* de Justinien, qu'il fit ensuite imprimer à Paris (1645) où il vint compléter ses brillantes études. Le patronage de Conrart lui ouvrit les salons littéraires, notamment l'hôtel de Rambouillet.

Rappelé dans sa famille au bout de trois années, il se mit à plaider avec succès, jusqu'à ce que la petite vérole l'eût défiguré à tel point que Boileau put écrire :

L'or même à Péliſſon donne un teint de beauté,

et que, le malheureux s'étant plaint de ce vers, le poète l'atténua ou l'aggrava en le modifiant ainsi :

L'or même à la laideur donne un teint de beauté.

L'altération de sa santé l'obligeant de renoncer au barreau, il se consacra aux lettres et fonda l'Académie de Castres, dont tous les membres étaient protestants. Il y lut, entre autres pièces, un dialogue consolatoire adressé à une dame dont la sœur venait d'embrasser le catholicisme, crime abominable aux yeux de l'écrivain, qui, dans son ardeur juvénile, s'écriait, oublieux du principe même de l'Évangile : « Il faut retrancher de ses affections celle que Dieu retranche de sa communion. »

Revenu à Paris en 1651, il se lia étroitement avec Conrart et avec La Bastide, ancien de Charenton, de même qu'avec le pasteur bel esprit, Alexandre Morus, sans doute son camarade d'enfance, et surtout avec la fameuse M^{lle} de Scudéry, dans les romans de laquelle il figure sous les noms d'Acanthe et d'Herminius. Leur amitié, respectée même de la médisance, ne s'éteignit qu'avec eux : durant quarante années, ils se virent ou s'écrivirent chaque jour, et la veille même de sa mort il envoyait encore un dernier billet à Madelaine.

Très lettré, joignant à une connaissance approfondie du grec l'usage familier de l'italien et de l'espagnol, Pélisson écrivait assez agréablement pour que son successeur à l'Académie française, l'inimitable écrivain qui allait devenir archevêque de Cambrai, lui accordât cet éloge : « Son style noble et léger ressemblait à la démarche des divinités fabuleuses qui coulaient dans les airs, sans poser le pied à terre. » Le second ouvrage de Pélisson fut une *Histoire de l'Académie française*, long panégyrique imprimé en 1653, qui « lui acquit, dit son neveu Rapin-Thoyras, une grande réputation, et lui procura l'honneur d'être admis dans cet illustre corps sans l'avoir demandé, contre les statuts de l'Académie, qui voulut bien faire ce passe-droit en faveur de son historien ». Ancillon l'accuse d'ingratitude envers Conrart, auquel il devait la communication des registres qui lui fournirent les matériaux de cette histoire, dans laquelle le père de l'Académie est à peine mentionné, et seulement à titre de conseiller secrétaire du roi.

Quelques années plus tard (1657), il fit pour M^{lle} de Scudéry

un remerciement au surintendant des finances, et reçut de Fouquet une gratification qui « assurait son repos pour le reste de sa vie ». Ce grand dilapidateur des deniers de l'Etat jugea prudent d'avoir sous la main une plume si habile, et prit Péli-son à son service. « Il le regardait moins, affirme Rapin, comme son serviteur que comme un ami, jusqu'à lui commu-niquer ses secrets les plus importants. Jusqu'alors M. Péli-son avait été poussé et protégé par les savants et les beaux esprits; mais quand il fut si avant dans la faveur du surinten-dant, il devint à son tour leur protecteur, et leur rendit tous les services qui furent en son pouvoir. » Il fit obtenir une pen-sion à la veuve de Scarron, qui n'eut garde de s'en souvenir et laissa, peu après, sans réponse les lettres et les sollicitations de son « très oublié serviteur ».

En 1658, les anciens de l'Église réformée allaient de maison en maison recueillir les avis des chefs de famille sur le projet de donner Daillé fils pour collègue à son père. Péli-son, absent lorsque Parignon était allé le consulter, écrit à celui-ci que le père et le fils étaient également dignes de cette nomi-nation, et qu'on ne pouvait faire un meilleur choix; il ajoutait toutefois que, pour couper court aux abus que ce précédent pouvait amener, il était nécessaire de décider qu'à l'avenir le fils d'aucun pasteur de Paris ne pourrait être appelé dans cette Église du vivant de son père.

Pour conserver son intégrité dans l'école de perdition où il venait d'entrer, il manquait à Péli-son ce désintéressement, ces sentiments élevés et peut-être cette ferveur de piété qui préservent les consciences du naufrage. Confident de Fouquet, il ne put tarder à découvrir les vols et pilleries du déplora-ble émule de Mazarin, et l'origine de cette fortune scanda-leuse qui lui permettait de dépenser dix-huit millions à son château de Vaux-le-Vicomte (Seine-et-Marne); il vit la cor-ruption pratiquée sur la plus large échelle et, selon l'expres-sion de son dernier biographe, M. Marcou, « l'achat de la conscience des hommes et de la vertu des femmes » (M^{mo} de

Beauvais, première femme de chambre de la reine, recevait de Fouquet cent mille francs par an ; le duc de Brancas, six cent mille, etc.). Eut-il quelque combat à livrer ? Très probablement. Mais bientôt il fut entraîné : le milieu, la tentation permanente, eurent raison de ses scrupules. Non seulement il se fit le complice de Fouquet, mais « il semble constant, écrit M. Marcou, que Pélisson prenait pension ou intérêt dans certaines affaires, en son nom ou sous celui de Rémond du Mas, son confident. Des pièces furent citées, des chiffres donnés, des quittances produites. » Il prélevait des remises sur les rentrées des offices de Lorraine et de Bar, sur les gabelles du Lyonnais et du Languedoc, sur la taxe des cabaretiers, des marchands de volailles, etc. « C'étaient choses fort communes, ajoute M. Marcou, et M^{me} de Montespan avait des profits sur la taxe de la boucherie. » Il vendait sa protection pour l'obtention des charges et des baux, l'un desquels lui valut jusqu'à 20 et 40 000 livres annuelles dans toute sa durée. Enfin, continue son biographe, « la cour de justice réclama de lui et poursuivit la restitution de 200 000 livres... Que conclure ? Que Pélisson fut certainement le plus honnête et le plus discret de tous ceux qui *profitèrent* sous Fouquet ; c'est tout ce qu'on peut dire à son éloge. »

Passons sur cette honnêteté relative ; mais le mot éloge semble ici bien étrange. L'expression vraie serait : à sa décharge. Le prologue adulateur que Pélisson avait récemment ajouté à la comédie des *Fâcheux*, représentée devant Louis XIV au château de Vaux,

Pour venir voir ici le plus grand roi du monde, etc.,

ne fut point un titre à l'indulgence du monarque irrité. Pélisson, arrêté avec Fouquet en 1661, fut mis à la Bastille. On trouva de lui un billet où il avait conseillé à son maître de conserver sa charge de procureur général au parlement, à laquelle était attaché le privilège de n'être jugé que par toutes les chambres assemblées, ce qui fit dire au roi : Le commis

en sait plus que le maître. Toutefois, loin de témoigner contre Fouquet, il entreprit sa défense sous les verrous de la Bastille, et l'on vit bientôt paraître le *Discours au roi par un de ses fidèles sujets sur le procès de M. Fouquet*, 1661, in-4°, pièce considérée comme un modèle d'éloquence judiciaire et un monument de fidélité courageuse.

Sous le dernier rapport elle a sans doute été trop vantée; car elle ne contient rien qui ne s'accorde avec l'intérêt personnel de Péliçon : s'il réussissait à établir l'innocence de son patron, la sienne ne devenait-elle pas du même coup et à fortiori évidente, lumineuse? Admettons cependant que cette fidélité ait été autre chose qu'une apparence, il faudra bien reconnaître qu'elle a été de courte durée, que, devenu presque tout-puissant près du roi, Péliçon n'a usé de son crédit ni pour faire rappeler Fouquet muré dans le château de Pignerol, ni même pour lui rendre la liberté, et qu'il n'a pas craint de s'infliger un démenti en écrivant dans les *Mémoires de Louis XIV*: « Dès ce temps-là ses voleries m'étaient connues. » Qu'on le suppose aussi désintéressé qu'on voudra, cet éloquent plaidoyer, dont en somme aucun des arguments ne supporte l'examen (c'est M. Marcou lui-même qui l'a montré), il y manquera toujours l'accent de la sincérité, sans lequel l'éloquence même demeure impuissante.

Le *Discours* ne produisit d'autre résultat que l'ordre de rendre plus rigoureuse la captivité de Péliçon. On sait l'histoire de l'araignée qu'il réussit à apprivoiser dans son cachot. Quand le procès de Fouquet, qui dura trois ans, fut achevé, quand la « clémence » royale eut commué la peine du bannissement, prononcée contre lui, en une détention perpétuelle, on rendit à Péliçon papier, plumes et encre. Et cette fois, au lieu de s'en servir pour plaider l'innocence du condamné, voici ce qu'il écrivit au persécuteur de Fouquet : « Il y a ici une douzaine de libertés qui, toutes ensemble, ne valent pas la douzième partie d'une liberté entière. On les nomme liberté de la cour, liberté de la terrasse, liberté de se promener seul,...

liberté d'être malade, liberté des'ennuyertant que l'on veut ; les deux dernières ne sont refusées à personne. De tant de libertés, Sire, je n'en ai encore demandé aucune ; mais j'ose demander très instamment, et avec toute la soumission possible, la liberté de louer Votre Majesté, c'est-à-dire de mettre sur le papier et d'adresser à quelques-uns des beaux esprits d'aujourd'hui je ne sais combien d'ouvrages qui pourraient enfin s'effacer de ma mémoire, et où j'ai tâché, dans les divers temps de ma longue prison, d'enfermer en mille manières différentes une partie des éloges infinis que Votre Majesté mérite. J'avais résolu de n'en parler jamais qu'au sortir d'ici ; mais comme je suis pressé depuis dix mois d'une fluxion sur le poumon,... il me fâcherait, Sire, de mourir sans avoir laissé ce bon exemple aux sujets de Votre Majesté, etc. »

L'effet de cette ingénieuse flatterie, qui rappelle un peu les gracieuses suppliques de Marot, ne se fit guère attendre. Elle était datée du 8 septembre 1665, et, dès le 15 novembre, Pélisson n'était plus au secret ; M^{lle} de Scudéry, bientôt suivie d'une foule de gens de qualité, courut à la Bastille et n'en sortit presque plus. Louis XIV avait pris intérêt au prisonnier. « On l'aurait peut-être laissé toute sa vie à la Bastille, dit Rapi-Thoyras, si le roi lui-même n'avait témoigné quelque bienveillance pour lui. Mais on trouva le moyen d'opposer à la bonne volonté du roi la religion du prisonnier. Cela fut cause que le roi souhaita qu'il se rendit digne de ses grâces en changeant de religion. Mon père, qui connaissait parfaitement M. Pélisson, son beau-frère, ne doutait nullement que ce témoignage de la bienveillance du roi ne fût la principale cause du changement de M. Pélisson. Dès lors il commença à étudier fort exactement les controverses, mais certainement avec un désir secret de trouver cause à se satisfaire dans la religion romaine. »

On ne peut mieux dire, ni mieux faire pressentir que ce désir secret ne devait pas tarder à se réaliser : la sincérité vis-à-vis de soi-même ne survit guère à l'éclipse de la loyauté, c'est-à-dire de la sincérité vis-à-vis des autres, ni la con-

science religieuse à la défaite de la conscience morale. « Quoi qu'il en soit, poursuit Rapin, il sortit de la Bastille sans avoir changé de religion ; mais peu de temps après il fit abjuration ; comme il sentait bien qu'il y avait quelque chose d'odieux dans un changement fait pour des motifs humains, il affecta toute sa vie de témoigner qu'il était véritablement converti. » De son côté, Fénelon s'exprime ainsi : « Il sortit de sa prison honoré de l'estime et des bontés du roi ; mais ce qui est bien plus grand, il en sortit étant déjà dans le cœur humble enfant de l'Église. La sincérité et le désintéressement de sa conversion lui en firent retarder la cérémonie, de peur qu'elle ne fût récompensée par une place que ses talents pouvaient lui attirer, et qu'un autre moins vertueux que lui aurait recherchée. » C'est le lieu de rappeler qu'en semblable matière Fénelon était singulièrement sujet à l'illusion. Ne parlait-il pas plus tard de la conversion sincère et très désintéressée d'une Anglaise, qui ne voulait abjurer que nantie du canonicat de 4000 livres, et du brevet de pension de 2000 livres, qu'il demandait pour elle ? Voltaire a dit plus crûment avec son bon sens ironique : « Pélisson eut le bonheur d'être éclairé, et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. » L'important était de changer à point, sous peine de s'entendre répondre : Les bienfaits du roi ne sont pas pour les convertis, mais pour ceux qui restent à convertir ; or, selon M. Marcou, l'à-propos ne manqua jamais au rusé Gascon qui n'eut qu'un but : faire fortune.

Sorti de la Bastille en 1666, après avoir donné l'assurance d'une prochaine abjuration, il reçut une pension et le titre d'historiographe, qui lui permit de suivre partout le roi, de l'aduler sur toutes choses d'une façon que Boileau lui-même jugeait excessive. Colbert, beaucoup plus occupé de finances que de conversions, voulut d'abord l'obliger à restituer les 200 000 livres ; mais un mot du roi y mit bon ordre. Il fut même question de donner Pélisson pour précepteur au Dau-

phin. M. de Montausier en parla à M^{lle} de Scudéry, en lui faisant entendre qu'un précepteur huguenot était chose impossible. Bref, ce fut Bossuet qui eut la place. Aussitôt Pélisson abjura, non sans avoir préalablement conféré avec Arnaud, Nicole, Bossuet. La cérémonie eut lieu dans la crypte de Chartres, le 8 octobre 1670, peu après la mort de Morus (28 septembre), et le jour même Pélisson écrivit au roi que ce n'était pas le désir de lui plaire, mais uniquement une conviction lentement mûrie qui avait dicté son abjuration. Ménage cependant se permit de penser et d'écrire que le néophyte « avait dans sa cheminée les mêmes tisons que douze ans auparavant ». — « Son changement, dit Rapin, lui procura la faveur du roi, qui lui fit acheter une charge de maître des requêtes et lui fournit plus de la moitié de l'argent nécessaire. Il lui témoigna toujours de la bienveillance, jusqu'à lui donner un brevet pour assister au petit coucher et au petit lever, quoiqu'il n'eût aucune charge qui lui donnât ce droit. » En revanche, le favori reconnaissant consacrait sa vie à « louer Dieu et le roi » ; il fondait, avec Conrart dit-on (1671), un prix de poésie dont le sujet devait être à perpétuité : La gloire du roi. Les faveurs plurent sur lui. En 1674 il fut fait économé de Cluny, il eut les revenus des abbayes de la Franche-Comté pendant la guerre ; en 1675, l'économat de Saint-Germain des Prés, et quand il eut pris le petit collet, le prieuré de Saint-Orems d'Auch, valant deux mille livres de rente, l'abbaye de Bévenot, valant dix mille livres, etc., etc.

Toujours habile à flairer le vent et à y tourner sa voile, le nouvel abbé profita de l'année du Jubilé, et d'un accès de dévotion de Louis XIV, bientôt retombé dans le désordre, pour flatter la passion qui allait devenir dominante chez le monarque. Non seulement

Pélisson perversi devint perversisseur,

mais comme

De l'attrait de l'argent il connaissait la force,

il imagina de mêler à la religion les procédés employés par

Fouquet dans un but d'intrigue et de luxure, c'est-à-dire d'acheter, de « brocanter les consciences », selon le mot de Michelet.

On voudrait pouvoir effacer de nos annales cet ignoble trafic, honte éternelle de Pélisson qui le proposa, de Louis XIV qui le soutint par l'or de la France, du clergé qui s'y livra sans pudeur, et du pape Innocent XI qui le glorifia par un bref de remerciement adressé à Pélisson. L'indigne négoce n'excita de scandale que chez ceux dont on croyait la religion à vendre (voyez Bayle, Jurieu). Fénelon loue « cet homme estimable » auquel le roi avait confié « les affaires de religion », et qui « depuis sa conversion ne cessa de parler, d'écrire, de répandre les grâces du prince, pour ramener des frères errants. »

Le plus brillant élève des jésuites, l'inconcevable Protée, qui fut apôtre de la tolérance et courtisan de la marquise de Pompadour ainsi que de la comtesse Du Barry, Voltaire, tient un langage plus cynique, mais non plus révoltant : « On employa surtout un moyen souvent efficace de conversion ; ce fut l'argent. Mais on ne fit pas assez usage de ce ressort. » Quelle idée, grand Dieu ! ces gens-là se faisaient-ils donc de la conscience, inviolable asile de tout ce qu'il y a de noble et de généreux dans la nature humaine ! Chose bien singulière, en dépit de son dogme de la corruption totale, le calvinisme donne l'exemple de toutes les grandeurs morales, et malgré son semi-pélagianisme, le catholicisme commet d'odieux attentats contre les âmes. La contradiction n'est qu'apparente ; car le calvinisme reposait sur un principe de liberté, tandis que le catholicisme, fondé sur l'autorité, aboutissait naturellement à tous les despotismes.

En novembre 1676, Pélisson établit la caisse des conversions alimentée par le revenu des abbayes de Cluny et de Saint-Germain des Prés (c'est dans celle-ci que la Réforme française était née), par le tiers des économats du royaume et par des secours particuliers « dus à la piété du roi. » Il écrit aux évê-

ques qu'ils ne peuvent mieux faire leur cour qu'en opérant beaucoup de conversions pour peu d'argent, que d'ailleurs les listes passeront sous les yeux du monarque. « Encore, dit-il, qu'on puisse aller jusqu'à cent francs, ce n'est pas à dire que l'intention soit qu'on aille toujours jusque-là, étant nécessaire d'y apporter le plus d'économie qu'il se pourra; premièrement pour répandre cette rosée sur plus de gens, etc. » L'année suivante, il félicitait l'évêque de Grenoble, Le Camus, de lui avoir adressé une liste de huit cents conversions n'ayant coûté que 2000 écus, soit 7 fr. 60 cent. par tête. En Aunis, le taux moyen des deux mille abjurations de 1681 et 1682 était de 12 fr. 60 cent.

Le chiffre des protestants achetés dans les trois premières années s'élevait à dix mille, y compris, bien entendu, les gens sans aveu, sans religion aucune, qui faisaient le commerce de l'abjuration, et allaient la répétant de ville en ville, ou même de village en village. Le retour trop fréquent des mêmes noms obligea Pélisson de demander aux courtiers, c'est-à-dire aux évêques, plus d'attention et de discernement; mais il fut débordé. D'ailleurs les chevaliers de la nouvelle industrie se présentaient sous des noms nouveaux. Vers la fin de 1682, après la première dragonnade, Pélisson affirmait que le chiffre de ses convertis était de cinquante-huit mille cent trente; mais « on l'accusa, dit M. Marcou, d'avoir laissé se glisser ou d'avoir introduit un peu de désordre dans cette immense gestion ».

Jetons un voile sur ces turpitudes, qui valurent à l'abbé Pélisson un accroissement de faveur, une gratification de 75 000 livres en 1677, et la jalousie des secrétaires d'Etat écartés des audiences que le roi lui accordait. « Il aurait fallu, écrit son neveu, avoir des yeux bien perçants pour démêler ses sentiments secrets parmi ses actes extérieurs, par lesquels il affectait sans cesse de témoigner une persuasion sincère de son attachement à la religion romaine... La seule chose qui aurait pu causer quelque soupçon, mais qui n'était pas publi-

que, c'est que depuis son changement jusqu'à la grande persécution, il ne fit jamais aucun effort pour pervertir ni ma mère, sa sœur, ni mon père, ni mon frère aîné, ni moi. Mon frère et moi demeurâmes deux mois avec lui à Paris en allant étudier à Saumur, sans qu'il nous dit jamais un seul mot sur la religion... Dans le temps même de la persécution, il rendit de si grands services à notre famille par ses recommandations auprès de M. le duc de Noailles, de M. de Bâville, de l'évêque de Saint-Papoul, que nous fûmes peut-être les seuls dans la province du Languedoc qui, sans vouloir changer de religion, ne fûmes point persécutés et n'eûmes pas même de logement. Mais depuis que je suis arrivé à Londres, je me vis obligé à soutenir de terribles assauts contre lui. Il me tenta par toutes sortes de voies... Deux choses entre autres contribuèrent à me faire perdre ses bonnes grâces. La première fut que, comme il s'efforçait dans ses lettres de me persuader par son exemple, je lui répondis naïvement que je trouvais fort étrange que lui, qui avait fait profession ouverte de n'avoir changé de religion qu'avec connaissance de cause, voulût me persuader de changer par d'autres motifs. »

Bien éloigné de vouloir décrier la mémoire de son oncle, Rapin passe sous silence un fait de persécution qu'il n'a pu ignorer, et qui nous est révélé par M. Marcou : M^{me} Rapin mère, retournée en 1686 dans la banlieue de Castres pour y régler quelques affaires, fut activement recherchée et finalement jetée dans un couvent de Lavaur, par ordre exprès de son frère, qu'elle compromettrait, et auquel elle résista vaillamment jusqu'à ce qu'on l'expulsât du royaume. Elle vécut à l'étranger jusque vers 1693, et peut-être au delà (voy. *Bullet.*, VII, 29).

« Persuader, acheter, contraindre, telle fut successivement, écrit M. Marcou, la politique de Louis XIV à l'égard des protestants. » Mais après nous avoir montré Pélisson prenant part à « la grande affaire du règne », et devenant « pour ainsi dire un des membres du conseil de conscience » avec Bossuet, M^{me} de Maintenon, le père La Chaise, M. Marcou affirme que

Péllisson ne participa point aux violences qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes, non plus qu'à celles qui la suivirent.

La faveur constante dont le convertisseur jouit jusqu'à sa mort semble contredire cette affirmation d'ailleurs dénuée de preuve. De la corruption à la contrainte il n'y avait qu'un pas que les circonstances pouvaient obliger à faire, et que Péllisson fit tout au moins et vainement pour convertir sa sœur. Ses *Réflexions sur les différends de la religion*, sa traduction française de l'*Office de la messe* (traduction qui dénote un reste de protestantisme, aussi bien que l'aversion de M^{me} de Maintenon pour la messe), son traité sur l'*Examen*, ses pourparlers avec Leibnitz pour la réunion des deux cultes, n'eussent pas préservé de la disgrâce un nouveau converti qui, même sans blâmer les dragonnades et la révocation, se fût montré tiède à cet endroit.

Un dernier point s'impose à notre examen : Péllisson mourut-il protestant ou catholique ? Ecartons d'abord le jugement porté sur lui par M. Marcou avec autant d'inexactitude que d'excessive indulgence : « La critique et l'histoire n'ont cessé... de prononcer son nom avec honneur. » En réalité, la vie de Péllisson honore assez peu sa religion, pour que protestants et catholiques n'aient pas le moindre intérêt à se le disputer. Il ne s'agit donc point ici de la mesquine rivalité de deux cultes revendiquant chacun pour soi la pensée suprême d'un moribond ; mais bien de savoir si l'étincelle divine déposée dans le cœur de l'homme peut s'éteindre complètement, si dans la conscience, même la plus abîmée, un dernier rayon ne peut luire, si à l'heure où le néant des passions apparaît, où les horizons terrestres s'évanouissent en présence des perspectives éternelles, Péllisson n'a pas éprouvé un remords. Colbert mourant s'écriait avec désespoir : Que n'ai-je fait pour Dieu le quart de ce que j'ai fait pour cet homme-là (le roi) ! n'est-il pas possible que Péllisson, bien autrement coupable, ait voulu emporter au moins la consolation de n'avoir pas persévéré

jusqu'au bout dans ses égarements? Il y a, croyons-nous, de fortes présomptions pour l'affirmative.

Péllisson malade avait pris jour avec Bossuet pour communier; le curé de Versailles, accouru pour le confesser, fut si mal reçu, qu'en sortant il alarma tout le quartier et alla se plaindre au roi. Quelques jours après, Péllisson mourait sans s'être confessé et sans avoir communiqué (7 février 1693); le curé soutint qu'il était mort huguenot et fut blâmé de cette imprudence par ses supérieurs. Les catholiques s'indignèrent de l'affront fait à leurs sacrements; les sceptiques raillèrent, écrivirent des épigrammes, et nous ne voyons pas que les protestants aient triomphé. Cependant Bossuet crut devoir démentir, dans une lettre rendue publique, le retour de Péllisson au protestantisme: il ne contestait pas que le défunt fût mort sans communion; mais il expliquait le fait autrement que le curé: ce n'était pas l'intention, c'était le temps de communier qui avait manqué au malade. — Du curé ou de l'évêque lequel se trompait? si tant est que l'on puisse faire fond sur la véracité de l'homme qui, après avoir lui-même dragonné ses diocésains, osait leur écrire: «Aucun de vous n'a souffert de violence, ni dans sa personne ni dans ses biens,... vous n'en avez pas même entendu parler.»

Il y eut donc deux versions, l'une populaire, venant du curé, l'autre officielle, épiscopale. C'est naturellement celle-ci que Fénelon suivit dans son discours de réception à l'Académie française (31 mars 1693), et à l'appui de laquelle il donne des détails pour le moins inexacts et inconciliables: «Nous l'avons vu, malgré sa défaillance, se traîner encore au pied des autels, jusqu'à la veille de sa mort (7 février), pour célébrer, disait-il, sa fête (la Saint-Paul est le 29 juin) et l'anniversaire de sa conversion (l'abjuration avait eu lieu le 8 octobre). Hélas! nous l'avons vu, séduit par son zèle et par son courage, nous promettre d'une voix mourante, qu'il achèverait son grand ouvrage sur l'Eucharistie. Oui, je l'ai vu, les larmes aux yeux, je l'ai entendu; il m'a dit tout ce qu'un catholique nourri

depuis tant d'années des paroles de la foi, peut dire pour se préparer à recevoir les sacrements avec ferveur. (Pour couvrir le refus essuyé par le curé, Fénelon insinue que Pélisson n'est pas mort absolument sans confession. Eût-il recouru à cette périphrase merveilleuse de finesse et d'élasticité, s'il avait pu dire simplement : J'ai entendu sa confession ?) La mort, il est vrai, le surprit venant sous l'apparence du sommeil ; mais elle le trouva dans la préparation des vrais fidèles. »

La cour semble n'avoir pas hésité à admettre l'affirmation du curé : s'il ne s'était passé rien d'extraordinaire, on ne comprendrait pas pourquoi le roi fit mettre le scellé à Paris et à Versailles dans la maison de Pélisson immédiatement après qu'il eut expiré, ni pourquoi ses papiers furent confiés à Bossuet et à d'autres personnes bien pensantes. Enfin la version populaire reçoit une confirmation singulière d'une lettre du 18 février 1693, adressée à Rapin-la-Fare, frère de Rapin-Thoyras, lettre non destinée à la publicité et imprimée ici pour la première fois (*Bull.*, VII, 27). Elle est l'œuvre d'un homme resté secrètement attaché aux croyances qu'il ne lui était plus permis de professer, c'est-à-dire d'un protestant nouveau converti et converti par force ; car à cette date il n'y en avait plus d'autres en France, surtout dans l'entourage de Pélisson.

Voici presque en entier ce très curieux document : « La mort de M. de Pélisson, que vous aurez apparemment apprise, est trop remplie de circonstances pour que je ne doive pas vous en faire un petit détail. La réputation de ce grand homme vous doit donner de la curiosité pour savoir tout ce qui s'est passé dans sa mort. J'ai fait, comme vous savez, une grande perte ; je vous ai écrit autrefois la manière obligeante et familière avec laquelle il en agissait envers moi... Huit jours avant sa mort, il me dit que dès qu'il serait un peu mieux, il voulait aller à Meaux voir M. l'évêque, et qu'il voulait que je fusse de la partie... Je fus le voir deux ou trois jours après... On ne parlait pas de la mort auprès de lui ; cependant il me dit qu'il croyait qu'il mourrait de cette maladie, et qu'il fallait qu'il

pensât à son âme et à se repentir. Il ne s'expliqua pas plus clairement avec moi, et je ne le vis plus, parce que je ne fus pas en ville de trois ou quatre jours. A mon retour je fus bien surpris de n'entendre parler que de lui, et d'entendre même dans les rues mille imprécations contre lui des catholiques de naissance. Tout le monde assurait qu'il était mort en protestant, et qu'il avait toujours renvoyé la communion, quoiqu'il fût fort pressé par M. l'évêque de Meaux... Je voulus savoir un peu mieux ce qu'il en était, et je crus que je devais m'adresser pour y réussir à quelques personnes de mes amis, qui allaient tous les jours chez lui. Ils me confirmèrent tout ce que la voix publique me disait. Je trouvai entre autres trois de mes amis qui étaient beaucoup des siens, qui m'assurèrent qu'il leur avait continuellement parlé des matières de la religion, et qu'il les avait exhortés à prier pour lui et ne pas se lasser de le recommander à la miséricorde du bon Dieu, qu'il leur fit une espèce de confession de foi, qui est justement telle que tous nos sentiments ; s'y trouvant un de mes amis qui m'a fait le récit des circonstances de sa mort, et me dit qu'il lui marqua trois heures avant que de mourir (il mourut à sept heures du matin) précisément l'heure de sa mort, et qu'il l'assura qu'il ne communierait point, et qu'il était temps de se reconnaître, et qu'il devait bientôt paraître devant le tribunal de Dieu. Il était fort inquiet et il ne voulut presque recevoir personne. »

On admettra difficilement que les amis aux prières desquels Pélisson se recommandait avec angoisse, se soient trompés, aussi bien que le curé de Versailles, sur ses véritables sentiments. En outre, si l'on voit clairement que l'intérêt du clergé était d'atténuer le scandale en publiant, à tort ou à raison, que l'abbé n'avait point refusé la communion, on n'aperçoit pas le mobile qui aurait porté les témoins de sa mort à penser le contraire, et à échanger, dans l'intimité, des confidences dont la divulgation pouvait les conduire à la Bastille. Cinq années plus tard, Rapin-Thoyras vint à Paris avec l'ambassadeur

d'Angleterre, et s'efforça de découvrir si le bruit qui avait couru lors de la mort de son oncle, était fondé. « Je trouvai, dit-il, un de ses valets de chambre qui avait quelque emploi à la cour; mais il me parut si réservé quand je voulus lui toucher cette corde, qu'il me fit soupçonner qu'il y avait quelque chose qu'il n'était pas à propos de me découvrir. »

O. DOUEN.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRE DE CATHERINE DEL PIANO VEUVE DE TH. DE BÈZE

A GEORGE SIGISMOND DE ZASTRISSEL (octobre 1605).

Le *Bulletin* a publié (t. XIX-XX, p. 158-163) de fort belles lettres de Th. de Bèze à ses derniers jours. On sait qu'il mourut le 13 octobre 1605, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il avait épousé, en premières noces, Claudine Denosse qu'il perdit en 1588. Il épousa peu après la veuve d'un noble Génois, Catherine del Piano, dont il adopta la petite fille, Théodora Rocca, mariée plus tard au célèbre théologien Théodore Tronchin. Une lettre de Catherine del Piano est une véritable rareté. Celle que nous publions ici offre un réel intérêt à cause des sentiments qu'elle exprime et des détails qu'elle contient sur la bibliothèque de Th. de Bèze, dispersée après sa mort. Une partie de ses livres et de ses manuscrits prit le chemin de l'étranger. C'est en passant par la noble demeure de George Sigismond de Zastrissel, seigneur de Buchlow, en Silésie, que plusieurs volumes manuscrits très importants sont arrivés à la bibliothèque de Gotha (n^{os} 404 et 405). Le savant Bretschneider en a fait l'objet d'une publication qui est loin d'en épuiser l'intérêt : *Calvini, Bezae, Henrici quarti, Gallorum regis, aliorumque epistolæ ineditæ*, 1 vol. in-8°. Lipsiæ. 1835.

Monsieur,

Il a pleu au Seigneur retirer en son repos monsieur de Besze, mon très cher mari, qui me rend et non sans cause, si consternée que rien plus, car combien qu'il fust comme du tout abbattu de sa grande vieillesse, et ne pensant plus qu'à remettre son esprit entre les mains de son souverain Sauveur, si est ce que jem'estimeroyz heureuse si Dieu m'eust permis de servir ung si honorable personnage parmi toutes sortes de grandes difficultés qui accompagnent ordinairement un si grand aage. Mais la volonté du Seigneur soit faicte. Il est hors de toute poine et il faut que nous y demourrions jusqu'à ce qu'il luy plaise nous en délivrer.

Je vous envoye un extrait de l'endroit de son codicille où il fait mention de vous et des livres que lui aviez laissé sa vie durant, et mesme de ceux qu'il a acquis depuis. et veut qu'ils soient tous réunis entre vos mains par le moyen de celuy ou ceulx auxquels vous pourrez bailler charge de les recevoir. Je vous en tiendray tel compte que, Dieu aydant, vous en recevrez tout contentement.

Nous sommes très marris par deça d'entendre que vostre país soit aussi pourement saccagé par les ennemis de la chrestienté. Le Seigneur veuille remédier par sa grace à toutes telles confusions et vous conserver et vous et toute vostre noble famille soubz sa sainete protection. Ce sera le service ou après avoir salué vos bonnes graces de mes humbles recommandations, je prieray le Seigneur, monsieur, qu'il vous donne et à tous les vostres le comble de vos saints désirs.

(Lettres de Divers à Th. de Bèze, Coll. Tronchin.)

Réponse de George de Zastrissel

(19 décembre 1605).

A madame, madame Catherine Plane, à Genève.

Signora Catherina, amiga mia chara : Giache me avisate del morte del vostro charo marito signore Theodore Beza, vi avviso per questa mia lettera che della sua morte anchora el animo mio a ricevuto non pocho della duolia, qual dolia se ne augmenta quando mi ne vengono alla memoria tanti benefici ricevuti da lui in casa vestra.

Quanto a quello che mi scrivete e mi mandate la copia dell suo testamento tochando quei libri che ne o da receive, o letto con una grandissima satisfatione che quel gran omme amigo e patrone in vita mia, ancora nell'agone della sua morte a fatto mentione della persona mia. Cerchero trovare commodita di monstrare gratitudine a questa affettione vostra portata verso di me al prima occasione che se ne spingera di poterne trovar qualche homo fedele a cui se ne possa committer quel negotio, per potermi ne mandare seguro quei libri nella patria o a chasa mia. Conquesto me ne recommando pregando a Dio che vi cunservi gran tempo in bona sanita.

P. S. — Io ne prego V. S. che voglia salutare e resalutar la vostra fillia diletta la signora Chaterina, non dismentigando alla persona vostra propria, con significatione dei offitii e affettioni verso la nobile chasa vostra.

GIORGIO SIGISMONDO ZASTRICELIO
in Bruchlvitz et Zeravitz.

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

ET SES SUITES DANS LA SAINTONGE ET DANS L'AUNIS

(1688-1696).

La bibliothèque de la marine, à Rochefort, m'a fourni sur l'histoire de la révocation de l'édit de Nantes un nombre très considérable de documents déjà signalés par M. le pasteur Crottet et dont l'existence était connue de M. de Richemond.

Elle contient environ 200 volumes de la correspondance de la cour avec les intendants de la marine et de la généralité depuis 1672. Malheureusement elle offre des lacunes considérables : ainsi les années 1672 et 1673 ne sont représentées que par une cinquantaine de lettres, que je vais publier dans les *Archives historiques de la Saintonge*, et il n'y a aucun document pour les années suivantes jusqu'en 1688, ni pour l'année 1695. J'ai dépouillé les sept premiers volumes (1672-96), et, si on les rapproche des faits connus, les lettres sur lesquelles j'appelle l'attention de la *Société de l'histoire du protestantisme français* sont bien propres à donner une idée de ce que fut la persécution dans notre province. Et ces documents sont irréfutables : ils émanent de ceux mêmes qu'ils accusent.

Les intendants employaient deux moyens pour amener les protestants à abjurer, les promesses et les menaces. Le 2 août 1689, Châteauneuf accuse réception de trois états de pensions.

Les plus grands services ne protégeaient pas. Dans notre notice sur Job Forant¹, nous avons montré, d'après ces mêmes documents inédits, les persécutions auxquelles sa famille fut en proie. Gabaret fut accusé, lui aussi, par son aumônier, de n'avoir pas assisté à la messe, et Pontchartrain en écrivit à l'intendant (20 mai 1694).

1. *Les marins saintongeais*, II. *Job Forant* (1612-1692). Surgères, 1881.

On en arriva à emprisonner comme les autres les nouveaux convertis.

En mars 1691, Seignette¹, fut envoyé à Besançon, sa femme au couvent de la Providence à la Rochelle, et il parvint à grand-peine à prouver que sa conversion était sincère (Louvois à Bégon, 11 et 18 mars 1691). Le capitaine Jantet, de La Tremblade, fut mis au château de Nantes (Pontchartrain à Bégon, 16 mars 1691).

Les fugitifs étaient considérés comme morts civilement et leurs biens confisqués : le 24 novembre 1689, Châteauneuf accuse réception de l'état de ses biens. On prit la maison de l'un d'eux pour établir l'hôtel des Monnaies de la Rochelle, nous dit le P. Arcère, et, en effet, nous avons une lettre de Le Pelletier (28 juillet 1689), qui approuve la proposition qui en avait été faite par Bégon. Les biens du consistoire de Marans furent attribués à l'hôpital (Châteauneuf à Bégon, 16 novembre 1689). D'autres servirent à réparer l'église de Mauzé (Châteauneuf à Bégon, 14 novembre 1689).

Souvent l'on attribuait les biens des protestants sortis du royaume à leurs parents, et cela donnait lieu à des demandes scandaleuses, telles que celles des neveux de Du Quesne². Mais beaucoup, en se faisant adjudger les biens de leurs parents réfugiés, n'avaient d'autre but que de leur en faire passer la valeur : c'est ce que recommandait à ses enfants Samuel Majou, dont le testament a été publié par un de ses descendants, M. Paul Marchegay.

Les biens des émigrés³ servaient encore à payer la pension des récalcitrants enfermés dans les prisons (Châteauneuf, 27 avril 1689; Seignelay, 30 avril), des femmes mises aux Nouvelles Catholiques (Châteauneuf à l'Évêque de la Rochelle, 17 avril 1689), des enfants élevés dans les couvents, par exemple de Madeleine Barbant, âgée de cinq à six ans, qui, en 1689, était abandonnée de ses parents (Châteauneuf, 7 avril 1689), ou des nouveaux convertis que les maîtres d'école étaient chargés d'instruire : en 1688, les maîtres d'écoles étaient payés 150 francs par an (Seignelay, 2 septembre 1688); en 1696, la dépense totale, de leur chef, s'élevait à 3200 francs (Châteauneuf, 22 mars 1696).

Beaucoup d'enfants furent enlevés à leurs parents, et l'on voulut condamner comme coupables de rapt un orfèvre de Saintes qui avait repris sa fille chez lui⁴.

1. Élie Seignette (1632-1698), mari d'Elisabeth Perdreau.

2. A. Jal, *Abraham Du Quesne et la marine de son temps* (1872), t. II, p. 533.

3. En 1696, il restait pour 4452 fr. de biens confisqués et non encore employés (Pontchartrain à Bégon, 26 juin 1696).

4. Depping, *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, IV, 321.

Malgré toutes les précautions prises, les évasions furent nombreuses. On avertit les vaisseaux suédois et danois qui étaient en rade de Saint-Martin de ne pas prendre à leur bord de fugitifs (Pontchartrain, 13 mai 1693); Arnoul établit sur ces navires des personnes de confiance.

Il y eut pourtant des protestations qui montrent que, ainsi que l'a dit Saint-Simon, le roi n'eut pas toute la France pour complice. Plusieurs fois, les ministres mêmes, Pontchartrain, Seignelay, durent réprimer le zèle indiscret de l'évêque de Saintes, du curé de Rochefort, de l'intendant Demuyn, et les rappeler « à l'esprit de charité ¹; » et cependant Seignelay ne pouvait pas être accusé d'indulgence. Quelques-unes des lettres que nous publions prouvent assez quelle fut sa rigueur.

On comprend (sans vouloir toutefois justifier leur conduite) qu'en présence de telles cruautés les protestants aient conspiré avec l'étranger qui voulait « leur faire rendre leurs temples et leurs ministres ». Nous raconterons plus tard le complot de 1696.

Ces quelques notes suffisent, croyons-nous, pour donner une idée de l'importance des archives de Rochefort. Nous allons maintenant céder la parole aux documents eux-mêmes.

L. DELAUAUD.

Rochefort, 24 février 1881.

Extraits ou analyses de lettres et documents

I. Année 1688.

Les forçats pour la foi, 18 avril 1688. — Seignelay à Arnoul ²... Le roi a accordé la liberté suivant vos avis aux douze turcs invalides qui se sont faits chrétiens,... aux huit forçats étrangers, au nommé Gregorio, polonais acheté comme turc et aux 14 nouveaux convertis condamnés pour avoir voulu sortir du royaume.... A l'égard des nouveaux convertis qui ont été pris dans des assemblées illicites, Sa Majesté veut qu'ils souffrent plus longtemps que les autres et il faut attendre.

Comme rien ne peut tant contribuer à rendre traitables les forçats qui sont encore huguenots, et n'ont pas voulu se faire instruire, que

1. *Correspondance administrative*, IV, 286, 297.

2. Cette lettre a été connue par M. Depping, qui la cite.

la fatigue qu'ils auraient pendant une campagne, ne manquez pas de mettre ceux qui restent sur les galères qui iront à Alger...

SEIGNELAY.

Un prisonnier. Les maîtres d'écoles, 4 octobre 1688.

A monsieur Poiret.

Monsieur,

Le gardien du couvent des Récolets de l'île d'Oleron m'ayant écrit au sujet d'un jeune homme qui y est depuis sept à huit mois, je vous envoie cette lettre afin qu'en l'absence de M. l'intendant vous vous éclaircissiez de ce qui y est contenu et m'en mandiez des nouvelles ensemble de la manière qu'il se comporte...

Vous m'avez mandé que les maîtres d'école établis en quelques lieux des départements d'Aulnis ont été ci-devant payez sur le revenu des biens des fugitifs, et les prédicateurs sur les fonds de la marine. Mais il est nécessaire de m'envoyer incessamment un mémoire contenant non-seulement le nombre qu'il y en a et les noms des lieux où ils sont employés, mais aussi de ce qui est dû jusqu'au premier de ce [mois?] afin que je prenne là-dessus l'ordre de Sa Majesté pour leur paiement.

Je suis, etc.

CHATEAUNEUF.

La terre de Cramahé; 11 octobre 1688. — Châteauneuf à Bégon.

Monsieur,

Le s^r Cramahé¹, lieutenant au régiment Dauphin, a représenté que ses frères se sont retirés dans les pays étrangers à cause de la R. P. R. et qu'il jouissait avec eux d'une terre de ce nom située à une lieue et demi de La Rochelle² de sorte qu'ayant été saisie il n'a

1. Henri-Auguste Chasteignier, fils de Roch — et frère de Roch, s. de Leu-gny; — d'Hector-François, s^r des Roches; — d'Alexandre-Thérèse, s^r de l'Isle; — et de Renée-Charlotte, épouse de Louis Hortax Béjarry, s^r de la Lonherie. Les Chasteignier possédaient Cramahé depuis Pierre, s^r du Treuil-Bonnet, maire de La Rochelle en 1504.

2. Canton de Courçon.

jouit d'aucune chose. Sur quoi il a demandé qu'il plût au Roi lui accorder le don de la part de ses dits frères. En attendant que Sa Majesté ait agréable de prononcer là-dessus, il est nécessaire que vous preniez la peine de lui faire donner la somme a qui peut monter sa part.....

II. Année 1689.

Placet de Bussac de Maisonnay. — Monseigneur, Bussac de Maisonnay, ancien garde de la marine prend la liberté de vous représenter qu'il sert en la dite qualité depuis l'année 1680, et comme depuis son abjuration il n'a eu aucun secours de sa maison quoiqu'ils soient obligés par écrit de lui faire une pension de cent livres par an, c'est ce qui l'oblige d'avoir recours à vos bontés pour que votre grandeur aie la bonté de le favoriser de votre protection... Il espère Monseigneur, que votre Grandeur ne l'oubliera pas dans cette nécessité et dans son avancement et il continuera ses prières pour la conservation de votre personne.

Une lettre de Seignelay, du 7 avril 1689, ordonne à Bégon de faire payer à Bussac par son frère M. de Souvigny la pension et l'arriéré, s'il n'a pas d'autre motif de refus que l'abjuration de M. de Bussac.

Affaire de la dame Bouffard. — Le 7 avril 1689, Seignelay demande l'avis de Bégon au sujet de la fille de la nommée Bouffart mise dans un couvent. Le 30, il ordonne d'envoyer les nommées Bouffard et Béchet aux châteaux d'Angers et de Saumur, et il recommande de ne pas les mettre en liberté tant qu'elles n'auront pas changé de conduite : « il est inutile d'augmenter le nombre des mal-intentionnés. » Parmi les lettres de 1691, nous en avons trouvé une des enfants de la dame Bouffard, datée du 29 décembre 1690, que nous reproduisons plus loin. Le 12 janvier 1691, Châteauneuf envoya cette lettre à Bégon; mais il refusait le 6 février de laisser sortir de prison la dame Bouffard, parce « qu'elle n'avait donné aucune marque de catholicité. » Son beau-frère était chargé de l'administration de ses biens.

Navires étrangers favorisant les évasions. — Le 7 avril 1689, Seignelay dit qu'il a appris par une lettre de M. de Sainte-Estève que le Parlement de Bayonne a fait mettre en liberté le maître du

navire anglais arrêté à Brouage pour avoir voulu emmener de nouveaux convertis.

Catholiques demandant les biens de leurs parents fugitifs. — Le 25 mai 1689, Châteauneuf envoie à Bégon le s^r de la Coste, officier de marine, qui demandait les biens de son oncle sorti du royaume. Le 7 août, il demande des renseignements au sujet de la requête présentée par la dame Bardet, femme de Brunet de Limouillet : elle voulait prendre une valeur égale à la dot de sa fille sur les biens de son gendre, le s^r de la Bruchardière. A cette lettre sont annexés le contrat de mariage de M. et M^{me} de la Bruchardière et l'état de leurs biens. Bégon fit rédiger le mémoire suivant « pour répondre à la lettre de M. le marquis de Châteauneuf ».

Le s^r Brunet¹ n'est point mort mais il n'est pas fort bien converti, ce qui fait qu'il n'a rien demandé pour lui, il demeure à La Rochelle. Sa femme est très bonne catholique et se distingue par ses œuvres de piété...

Le s^r de la Bruchardière² a deux sœurs, l'une mariée au s^r de Villedoux³ qui a du bien, et l'autre à un archer du Prévôt appelle Carnillaud qui ne mérite pas d'être distingué par aucune grâce du roi.

Le d. s^r de la Bruchardière est en Hollande au service des États aussi bien que le s^r de la Coste son beau-frère qui a épousé une sœur de sa femme aussi fille des dits s^r et damoiselle Brunet lesquels ont encore deux fils hors du royaume dont l'un est capitaine des gardes du prince de Nassau.

De sorte qu'il ne reste aux dits s^r et damoiselle Brunet dans le royaume qu'un seul fils qui est prêtre et présentement vicaire à Sainte-Marie dans l'île de Ré faisant fort bien son devoir et qui mérite de partager avec la damoiselle Bardet nièce de la dite damoiselle Brunet la grâce qu'elle demande pour avoir le moyen de la mettre dans un couvent...

Prêtre catholique surveillé. — 26 juillet 1689. Le s^r de Loménie lieutenant de l'île d'Oleron m'a mandé que de concert avec M. de la Vogadre gouverneur, il a fait une visite chez les nouveaux convertis,

1. Charles Brunet, s^r de Pacy et Limouillet.

2. Frédéric Baudouin, s^r de la Bruchardière, époux de Henriette Brunet.

3. Jacques Abyver, s^r de Villedoux.

et a trouvé plusieurs lettres entre lesquelles il paraît que l'abbé de Marais, lequel a prieuré considérable dans ladite île a commerce avec des religionnaires passés dans les pays étrangers, ce qui peut être à cause qu'ils avaient tenu de terres qui lui appartiennent; mais il marque qu'il a chez lui un converti pernicieux qui est de Marennes et qui se trouve fermier du dit abbé. Vous aurez agréable de prendre des éclaircissements secrets...

CHATEAUNEUF.

Madame de Jugné. — Dans une lettre du 21 août 1689, Châteauneuf renouvelle l'ordre de faire sortir incessamment M^{me} de Jugné de Marennes où sa conduite dans la religion catholique n'était pas « d'un bon exemple ». A cette lettre est annexé, nous ne savons pourquoi, le testament de Judith Martel, comtesse de Marennes, Broue, Chessouix, Montailin et St Just qui lègue ses biens à sa sœur Catherine Martel, épouse de Jacques Le Clercq, marquis de Jugny, baron de Champagné, et à sa nièce Uranie de la Crote de Beauvais, épouse de Thomas de Savoie, comte de Soissons.

Dénonciations. — Le 17 avril 1689, Châteauneuf écrit à l'évêque de La Rochelle que, puisque la dame de Voutron ne fait aucun office de catholique, il doit garder le brevet de la pension qui lui avait été accordée. Le 17 septembre, il envoie à Bégon le placet de la dame Aigron qui prétendait que ses parents, en haine de sa conversion, empêchaient ses enfants de jouir du bien d'un oncle qui avait épousé M^{lle} de Rosemont, fugitive.

Exils. — Le 28 novembre 1689, Châteauneuf demande si Rangeaud a du bien dans son pays pour payer ses dettes. C'était un médecin de Saint-Jean d'Angle exilé à Montluçon depuis juillet 1688. Il se conduisait mal dans la religion catholique et il était d'autant plus dangereux qu'en sa qualité de médecin il pouvait détourner les nouveaux convertis malades de recevoir les derniers sacrements. Il demandait à retourner dans son pays, mais l'intendant Châteaurenard mandait qu'il était obstiné à ne pas se faire instruire.

A suivre.

ARTICLES DU SYNODE PROVINCIAL DE BÉARN

TENU LE 9 JANVIER 1759.

Bellocq par Puyoo, 23 décembre 1880.

Monsieur,

Nous avons eu tout dernièrement la bonne fortune de découvrir dans une maison de Bellocq, le procès-verbal du synode béarnais de 1759. C'est le second document de cette nature que nous avons découvert (voyez le *Bulletin* du 15 janvier 1877), et comme notre désir le plus cher est de le faire connaître au public protestant et de l'arracher ainsi à l'anéantissement ou à l'oubli, nous vous en adressons une copie TRÈS EXACTE, avec prière de l'insérer dans le numéro prochain.

L'original est entre nos mains. A nos yeux et de l'avis de ceux qui l'ont vu, il ne peut pas y avoir de doute sur son authenticité. Dans le contenu, il est aussi question des persécutions dirigées contre Delfère et contre les Églises du Béarn. Ces persécutions n'étaient que trop réelles. Voici en effet ce que nous avons trouvé dans les registres de la mairie de Bellocq (*Registres des baptêmes et mariages de l'année 1757*) : « Il y manque dans le présent registre et les baptêmes de plusieurs enfants et plusieurs mariages qui se sont faits aux bois, le tout des protestants. On a fait dresser procédure du tout et on l'a envoyée à M. le procureur général, et moy dit Nicaise, je fais la présente déclaration pour obvier aux embarras qui pourront (sic) arriver, en foy de quoi ay signé,

DE MEMBRÈDE, vicaire de Bellocq.

Fin du registre 1757. Il y manque dans le présent registre des enterrements, la sépulture de deux petits enfans qui sont morts et que l'on a enterrés chez eux; cela tombe sur la tête des deux protestants et on a fait dresser procédure, etc.

MEMBRÈDE.

Dans l'espoir que vous voudrez bien, honoré monsieur, faire bon accueil à cette communication, j'ai bien l'honneur de me dire votre très dévoué serviteur

ABEL DESTANDAU, ancien pasteur.

AU NOM DE DIEU AMEN

Actes du Synode provincial des Eglises de Béarn assemblé sous les | auspices de la divine providence, au desert le neufvieme janvier | mil sept cens cinquante neuf, auquel ont assisté deux pasteurs | et trente anciens. |

.Après avoir imploré le secours du Saint-Esprit on à élu | à la pluralité des suffrages, pour modérateur sieur Jean Journet, | pasteur, et pour secrétaire sieur Pier. L. g. d^{re}. ancien de l'Église | d'Orthés. |

1^o Les actes du Synode National tenu dans les basses Cevennes | depuis le 1^{er} septembre jusqu'au neuf du dit mois 1758, ayant | été lus à l'assemblée, chacun des membres à trouvé que les députés | envoyés audit Synode par l'assemblée Synodale tenue le 17 juillet | de la même année avaient exactement rempli la commission qui leur | avait été donnée, par ledit Synode et ont promis chacun au nom | de leurs Églises de s'y conformer et de les faire observer de tout leur pouvoir | aux fidèles de leurs Églises. |

2^o Les susdits députés au Synode national ayant produit | à l'assemblée l'état des depences qu'ils ont faites pour aller assister audit | Synode national elle les à acceptées et acquitées. |

3^o Le sieur Pierre Laune, natif de Bayonne et proselite depuis | quelque tems, ayant été interrogé : 1^t S'il avait embrassé sincèrement | et de bonne foi la religion protestante, a répondu que oui ; | 2^t S'il avait quelque doute sur notre sainte religion, à répondu que | non ; 3^t S'il se devoit de bon cœur et sans réserve au service | de la province de Bearn, supposé que Dieu lui fit la grace de | parvenir au saint ministère auquel il veut se destiner, a répondu | que oui. 4^t Que dans le cas, il voulut rompre les engagements | qu'il vient de prendre avec la province, il sera obligé de restituer | aux Églises de Bearn les depences, qu'elles font pour son entretien, | il a promis en tel cas d'en faire la restitution. |

4^o Les Eglises d'Orthés, Sallies et Salles, sont chargées de faire les | avances de trois cents livres qui seront remis à M. Journet, pasteur, | pour habiller sieur Pierre Laune, achepter un cheval, et fournir + à son voyage en Suisse, ou il désire de passer, savoir :

l'Eglise d'Orthés, cent | livres, celle de Sallies cent cinquante et celle de Salles cinquante, | desquelles sommes les autres Eglises de la province feront au plutot le | remboursement de ce que chacune devra payer aux dites Eglises ; à | proportion de sa côte du Ministère, selon la répartition qui en sera | faite par ledit M. J. Journet, pasteur, et deux anciens, l'un de l'Eglise | de Sallies et l'autre de l'Eglise d'Orthés, ainsi qu'ils en sont chargés | par l'Assemblée, comme aussi de faire l'emploi de la dite somme | de trois cents livres en faveur du dit s^r Laune. |

5 Les commissaires mentionnés dans le précédent article sont encore | chargés par le Synode de repartir sur toutes les Eglises, de la province la | somme de huittante livres, qu'elle accorde à un ancien d'une Eglise | qui se trouve dans la nécessité. |

6° M. Deffere, pasteur, ayant demandé son congé pour se | retirer ou il lui plaira, les Eglises, convaincues de l'extreme besoin | qu'elles ont de son Ministère, pénétrées d'ailleurs pour sa personne | de la plus sincere amitië et de la plus tendre affection, qu'il a seu | s'attirer par son affabilité, sa bienveillance et par son exactitude | à remplir les fonctions du saint Ministère pendant l'espace quatre | ans, au milieu d'elles, au grand contentement et Edification de tout | le troupeau, les dites Eglises lui ont refusé sa demande, dans laquelle | ledit M. Deffere à constamment persisté, et à allegué des | raisons qui ont porté l'Assemblée à défférer avec un extreme | regret à ce qu'il souhaite, toutes fois pour quelque tems seulement, | et dans l'esperence qu'il fera tous ses efforts pour retourner au | plutot dans le sein de la province, ce qu'il à promis et protesté. | C'est en consequence de ce congé accordé à M. Deffere sous les | conditions exprimées, que l'Assemblée Synodale a prié M. | Journet, pasteur, de dresser en sa faveur une attestation des | plus amples, que chacun des membres du Synode à promis de | signer lorsqu'il en sera requis. |

7° Les peres et meres sont exhortés de ne faire presenter leurs | enfants au saint Baptême que par des personnes d'un âge | competent, qui soyent de bonne vie, en Edification a l'Eglise et dont | le Consistoire puisse rendre un bon témoignage. +

8° Un ancien de nos Eglises, ayant eu le malheur de tomber dans | une faute scandaleuse, l'Assemblée, déplorant sa conduite, voulant | se conformer à la discipline, et Edifier l'Eglise du Seigneur, le

sus | pend de la charge d'ancien pour trois ans et le prive de la | participation à la Sainte-Cene pour une année se réservant | toutes fois, la liberté de diminuer sa suspension a proportion | de la vivacité de sa repentance, ou de la prolonger s'il persiste | dans sa faute. |

9° A la requisition de l'Eglise de Sallies, l'Assemblée exhorte MM. | les anciens d'être à l'avenir plus exacts à recueillir dans les | assemblées religieuses les deniers des pauvres, tant ceux qui sont | de l'Eglise ou l'Assemblée se tiendra que ceux des autres Eglises | qui se trouveront dans la dite Assemblée, et ceux qui | négligeront de le faire seront censurés. |

10° L'Eglise d'Osse, desirant de savoir ce qu'elle doit payer pour | le Ministère. L'Assemblée synodale a fixé sa côte à la somme | de cent livres par année. |

11° L'Eglise de Salles-Mongiscard, avec ses annexes, desirant | d'avoir a leur tour la première communion, l'assemblée ayant | égard à leur demande, a décidé qu'elles jouïroient de ce privilege | lorsque leur tour se presentera. |

12° Il a été aussi convenu que pour la desserte de l'Eglise | de Pontacq et ses annexes on prendra deux assemblées | sur l'Eglise d'Orthès, et une sur l'Eglise de Salle-Mongiscard | avec ses annexes. |

13° L'Eglise de Sallies prendra les deux tiers des deniers des pauvres | qui s'éleveront dans les assemblées religieuses qui se feront dans | le quartier de Sauveterre la Bastide et Carrene, etc. Et le quartier | de Sauveterre la Bastide et Carenne, etc... prendront un tiers des dits deniers | qui se recueilleront dans l'Eglise de Sallies. |

Ainsi fait et arrêté le neuvieme janvier 1759

Jean JOURNET pasteur, Modérateur.

N. B. — Sur la copie ci dessus on a marqué d'un | la fin de chaque ligne de l'original, et d'un + la fin de chaque page. A. D.

MÉLANGES

L'EMBLÈME DE LA RELIGION RÉFORMÉE



Quelle est cette figure si souvent reproduite dans les livres de notre religion surtout au dix-septième siècle et que nous avons essayé de faire revivre au titre de quelques-unes de nos publications actuelles¹? Quels en sont l'origine et le sens exact? on nous l'a souvent demandé; il n'est donc pas inutile de faire de cet emblème le sujet d'une étude historique.

Nous voulons parler de ce génie appuyé sur une croix qui élève au ciel une Bible et foule aux pieds la mort. En deux mots, c'est l'image de la religion réformée, la vraie religion, composée par Théodore de Bèze.

Plusieurs poètes de la Renaissance avaient mis à la mode les em-

1. La figure a été reportée sur bois par M. Sellier, d'après notre dessin, et gravée par Smetton-Tilly. Nous l'avons mise au titre de notre travail sur les *Mémoires* (1872) avec la légende : *Cruce mihi sola quies*, au titre du *Recueil des Actes du Synode officieux* sans légende (1880). Le dessin a été refait pour le titre de notre *Nouveau-Testament* in-4°.

blèmes et les épigrammes. Alciat, qui fut en relation avec nos réformateurs, avait produit tout un volume d'*Emblemata*; il avait entre autres composé un emblème, qui est en même temps une épigramme et qui peut compter comme la contre-partie de celui qui va nous occuper, c'est celui de la fausse religion.

FICTA RELIGIO

Regali residens meretrix pulcherrima sella,
 Purpureo insignem gestat honore peplum,
 Omnibus et latices pleno à cratere propinat :
 At circum cubitans ebria turba iacet.
 Si Babylona notant : quae gentes illice forma,
 Et ficta stolidas religione capit.

(Emblema VI.)

Théodore de Bèze à l'âge où il n'avait pas encore tourné son cœur vers Dieu, composa de charmants petits poèmes parmi lesquels il en dédia un à la vertu; nous le trouvons dans ses *Juvenilia*.

DESCRIPTIO VIRTUTIS.

Quænam tam lacero vestita incedis amictu?
 Virtus antiquis nobilitata sophis.
 Cur vestis tam vilis? Opes contemno caducas.
 Cur gemina est facies? Tempus utrunque noto.
 Quid docet hoc frenum? Mentis cohibere furores.
 Rastros cur gestas? Res mihi grata labor.
 Cur volucris? Doceo tandem super astra volare
 Cur tibi mors premitur? Nescio sola mori.

(*Theodori Bezae Vezelii Poemata* 1548, Paris. Conrad Badius, page 68, 31^e épigramme. *Theodori Bezae Poemata juvenilia*, s. 1. n. d. édition contrefaite dite : à la tête de mort, fol. 42.)

PORTRAIT DE LA VERTU.

Qui est-tu, toi qui marches, vêtue d'une robe en lambeaux?
 — La vertu, que l'antique sagesse a tant rehaussée.
 — Pourquoi ces vêtements vils? — Je méprise un or périssable.
 — Pourquoi ce double visage? Je désigne l'une et l'autre fortune.
 — Ce frein qu'enseigne-t-il. — A réprimer les fureurs de l'âme.

- Tu portes un râteau? — Le travail m'est chose agréable.
- Des ailes? — J'apprends à voler au-dessus des astres.
- Tes pieds foulent la mort? — Seule je ne sais pas mourir.

(*Les Juvenilia de Théodore de Bèze* avec la traduction, etc., par Alexandre Machard, 1879, Paris, Is. Liseux, pages 144-145.)

Dans la seconde édition reconnue des poésies de Bèze (*Theodori Bezae Vezelii Poematum editio secunda, ab eo recognita*, etc., 1569, H. Estienne) le poème est transformé; il porte le titre de *Religio* et prend place dans les *Icones*. Mais un grand fait s'est accompli, l'élégant littérateur s'est converti à l'Évangile et a pris rang parmi les réformateurs.

Voici les changements de la seconde édition (11^e Icône, page 173).

RELIGIO

.
Religio, summi vera Patris soboles

.
Quis liber hic? Patris lex veneranda mei.

Cur nudum pectus? Decet hoc candoris amicam.

Cur innixa cruci? Crux mihi grata quies.

Cur alata? Homines doceo super astra volare,

Cur radians? Mentis discussio tenebras.

.
Cur tibi mors premitur? Mors quia mortis ego.

LA RELIGION

La religion, véritable fille du Père tout-puissant.

— Qu'est ce livre? — La loi vénérable de mon Père.

— Pourquoi ce sein nu? — Cette nudité sied à l'amie de la candeur.

— Tu t'appuies sur une croix, pourquoi? — La croix? c'est mon plus doux repos.

— Pourquoi ces ailes? — J'apprends à l'homme à voler plus haut que les astres.

— Tes pieds foulent la mort. — C'est que je suis la mort de la mort.

(A. Machard, *Juvenilia*, note, pages 259-260)

La troisième édition reconnue, 1576, renferme la même pièce sans changement, au même rang, à la page 177.

Dans l'édition plus récente de 1599, Genève, Jacob Stoer, l'auteur place le poème toujours sous le titre de *Religio*, au n° XXXV avec des emblemata et quelques variantes de peu d'importance. En haut de la page on voit l'emblème gravée sous sa forme la plus correcte, pareille à celles des *Icones* de 1580.

Nous avons passé en revue les transformations du petit poème de la Religion dans les éditions successives des *Pocmata*, mais nous ne devons pas oublier que Th. de Bèze s'est plu à insérer ce même opuscule dans deux autres de ses ouvrages, dans sa *Confession de la foy chrétienne* et dans ses *Icones*.

La confession de la foy chrétienne (édition de 1562 s. 1. pages 10 et 11), donne le premier essai de gravure de l'emblème de la Religion; c'est un génie aux formes trop massives et dont l'immobilité contraste avec les ailes battantes en l'air; le squelette qui est foulé aux pieds est trop petit; la position de ses jambes est étrange. On peut voir sur le livre ouvert le nom hébreu de Jéhovah. Le sujet est encadré dans un ovale d'un bon style. En regard se trouve le poème en vers français.

POURTRAIT DE LA VRAIE RELIGION

Mais qui es-tu, (dy moy) qui vas si mal vestue,
 N'ayant pour tout habit qu'une robe rompue?
 Je suis RELIGION, (et n'en sois plus en peine),
 Du Père souverain la fille souveraine.
 Pourquoi t'habilles-tu de si povre vesture?
 Je méprise les biens, et la riche parure.
 Quel est ce livre là que tu tiens en ta main?
 La souveraine Loy du Père souverain.
 Pourquoi aucunement n'est couverte au dehors
 La poitrine aussi bien que le reste du corps?
 Cela me sied fort bien, à moi qui ay le cœur
 Ennemi de finesse, et ami de rondeur.
 Sur le bout d'une croix pourquoi t'appuyes-tu?
 C'est la croix qui me donne et repos et vertu.
 Pour quelle cause as-tu deux ailes au costé?
 Je fais voler les gens jusques au ciel vouté.
 Pourquoi tant de rayons environnent ta face?
 Hors de l'esprit humain les tenebres je chasse.

Que veut dire ce frain? — Que j'enseigne à dompter
 Les passions du cœur, et à se surmonter.
 Pourquoi dessous tes pieds foules-tu la mort blême?
 Pour autant que je suis la mort de la mort même.

Nous retrouvons le même portrait en vers sous le titre de *Descriptions par demandes et par réponses*, dans les pièces accessoires de certains psautiers. Le *Bulletin de l'Hist. du Prot. Fr.* (II, 9) cite cette traduction d'après un exemplaire de 1657, Charenton. Ant. Cellier; nous la trouvons encore dans un Psautier de 1676, Nyort Vve Ph. Bureau, que nous possédons.

Les éditions subséquentes de la confession de la foy chrestienne de 1563 (J. du Pan) et de 1564 (Crespin) ne renferment pas le poème de la religion, mais cette confession mise en tête des traités théologiques de notre auteur (*Theodori Bezae Vezelii volumen tractationum theologiarum*, etc. Joan. Crespini, 1570, in-folio), emporte avec elle la reproduction du texte de la seconde édition des *Poemata* sous ce titre RELIGIONIS VERÈ EVANGELICÆ PICTURA, VERSIBUS EXPRESSA. L'édition suivante des *Tractationes* (*Theodori Bezae Vezelii volumen primum tractationum theologiarum. Editio secunda ab ipso auctore recognita. Eusthatius Vignon, 1582, in folio*), à la fin des pièces liminaires, porte au verso en regard de la *confessio*, sous le titre *Religionis verè evangelicæ pictura, versibus expressa*, une reproduction de la figure de 1562 refaite et reconnaissable à ce que la tête est moins renversée et le livre sans inscription distincte; le cartouche ovale est du reste tout différent; le poème qui se trouve au-dessous est conforme à la seconde édition des *Poemata*.

Antérieurement à la dernière édition des *Poemata*, Théodore de Bèze avait composé un nouvel ouvrage justement apprécié, dans lequel avait été comprise l'allégorie de la Religion; c'est le volume des *Icones id est veræ imagines*, etc. 1580, Genève I. de Laon. Là il avait donné le texte définitif avec l'image sous la forme classique si souvent reproduite depuis.

EMBLEMA XXXIX

(Figure allégorique de la religion habilement gravée et encadrée).

Quænam sic lacero vestita incedis amictu?
 Relligio, summis vera Patris soboles.
 Cur vestis tam vilis? Opes contemno caducas,
 Quis liber hic? Patris lex veneranda mei.

Cur nudum pectus? Decet hoc candoris amicam.

Cur innixa cruci? Crux mihi sola quies.

Cur alata? Homines docco super astra volare.

Cur radians? Mentis discutio tenebras.

Quid docet hoc frenum? Mentis cohibere furores.

Cur tibi mors premitur? Mors quia mortis ego.

(Icones Th. Bezæ. Pp. ii. verso.)

Cet ouvrage traduit par Simon Goulart parut l'année suivante sous le titre : *Les vrais portraits des hommes illustres en piété et doctrine, etc., plus quarante quatre Emblèmes chrestiens*, 1581. (Genève) Jean de Laon. On se sert des mêmes bois, mais on changea les encadrements.

EMBLÈME XXXIX

(L'image de la religion dans un riche cartouche).

Qui es tu (di le moy) marchant si mal vestuë?

Je suis Religion, de l'Eternel issuë.

D'où vient ce pauvre habit? fi de caduque arroy.

Quel beau livre est-ce là? de mon père la loy.

Que ne te couvres tu? De rondeur suis amie.

Que veut dire ta croix? sans la croix je n'ay vie.

Et tes ailes? je fay l'homme voler aux cieus.

Tes rayons? j'aboli l'erreur pernicieux.

Ce frein? l'ame par moy ses passions surmonte.

Et la mort sous tes pieds? la mort je mords et dompte.

(*Les vrais Pourtraits*, etc., page 279.)

Théodore de Bèze a donné dans les *Icones* sa rédaction définitive et la gravure qui rend le mieux sa pensée. Nous avons suivi les transformations du poëme; voyons maintenant celle de l'emblème gravé. Nous avons déjà constaté l'existence d'un type aux ailes en l'air antérieur à la figure des *Icones*. Ce type paraît avoir été produit à Lyon tandis que celui qui a les ailes rabattues aurait été exécuté à Genève. En effet le premier appartient à Pierre Haultin, imprimeur à Lyon, qui l'a mis au titre de sa belle édition in-folio de l'*Institution de la religion chrestienne*, de 1565; le second paraît à Genève chez Jean de Laon, puis chez Jacob Stoer, et enfin chez Samuel Chouet; le premier est transporté à la Rochelle par Hiérosme Haultin (1592) et sert à ses héritiers pendant le xvii^e siècle; le second sert en gé-

néral aux imprimeurs génevois qui en diversifient l'exécution sans en changer beaucoup l'ordonnance, au moins jusqu'à François Jaquy (1721).

La gravure qui a servi aux *Icones*, devenue la propriété de Samuel Chouët de Genève, orne le titre de ses ouvrages en 1650 et 1655. Mais il en a fait faire une imitation assez faible d'un type gras et court qu'on voit sur des livres de 1658. Pierre Chouët a aussi une reproduction du type classique assez bonne en 1653, 1658, 1660. J. Jannon de Sedan (1633) se sert d'une reproduction du même type coupé en forme ovale, 29^{mm}, mais il emploie aussi un type très grossier, 39^{mm}. La forme ovale existe sur les livres de P. et J. Chouët en 1612, 1629. I. A. et S. de Tournes à Genève donnent une reproduction grossière du type classique de 36^{mm} en 1666. Le type avait été modifié quant au fond nimbé pour I. des Planches (Genève, 1588) qui paraît avoir servi plus tard à P. et I. Chouët. Corneille Hertman de la Rochelle reproduit assez finement l'emblème dans un fond carré de 27^{mm}; la figure a la poitrine nue, les ailes étendues, le squelette est remplacé par un cadavre (1616). La Vve Ph. Bureau de Nyort se sert encore en 1676 de la même planche. Un psautier in-folio imprimé par les héritiers de Hierosme Hautin de la Rochelle en 1606, à la suite de la Bible, porte sur le titre l'emblème de la Religion de grande dimension, 140^{mm} de haut; sur le livre ouvert se lit : *Religion chrestienne*. En 1616 Corneille Hertmann son successeur reproduit en petit cette marque H. 25^{mm} dans un ovale couché qui porte en légende *Religion chrestienne*. Nous avons encore une reproduction assez élégante dans la Bible de Th. Portau de Saumur (1619), mais avec ces variantes : les ailes étendues, la poitrine vêtue, les pieds nus. Nous en avons vu aussi une variante où la figure est assise au lieu d'être debout et qui est assez soignée. Les autres reproductions font peu d'honneur au goût des imprimeurs. Je les cite au hasard : L. Vandosme, Charenton, 1649, type grossier sans fond; Sam. Perier Charenton 1653, type horrible, H. 27^{mm}; le même, 1655, type maigre, ailes étendues, double nimbe H. 50^{mm} (ce même type a été reproduit par J. Hebert, la Rochelle, 1617, et par P. Pié de Dieu, la Rochelle, 1624) : Ant. Cellier, Charenton, 1666, type grossier de 34^{mm}; J. Garrel de Montauban, 1669, forme ovale, dans un cartouche, type grossier, ailes étendues (reproduit par Ph. Bureau de Nyort, 1678); Ph. Bureau de Nyort, type très grossier, ailes étendues 1678; P. Pié de Dieu, la Rochelle, 1624, type grossier, maigre,

ailes étendues, sans fond H. 30^{mm}; il y a un autre type affreux de la Rochelle, 1599, 33^{mm}. P. Chouët de Genève a produit une variante d'un dessin faible en 1674, la forme générale en ovale, la figure a la poitrine vêtue, les pieds nus, elle s'appuie sur une croix latine, et le livre qu'elle élève de la main gauche se trouve coupé par la bordure. Enfin la reproduction qui laisse le plus à désirer est imprimée par Ier. Bardin, 1667 H. 42^{mm}; la figure est vêtue d'une casaque avec ceinture et d'un jupon, elle a de plus une écharpe, le tout lourdement conçu et exprimé.

Il reste encore un spécimen des figures qui nous occupent : c'est l'emblème aux ailes en l'air, sans encadrement (H. 30^{mm} L. 21^{mm}); il est mal dessiné et en mauvais état. Tel qu'il existe, nous le trouvons reproduit parmi les *Anciens bois de l'imprimerie Fick à Genève*, 1863 (fol. XVI, 3^e ligne). Cette publication rare et précieuse nous fait savoir que Jean II de Tournes quitta Lyon en 1585 pour s'établir à Genève, que son imprimerie absorba celle des frères Chouet, qui eux-mêmes avaient acheté le fonds de Paul Estienne. L'héritage de tant d'imprimeurs est bien pauvre; il ne nous livre qu'une caricature de l'emblème de 1562.

Nos pères, qui s'étaient plu à méditer sur l'allégorie de Théodore de Bèze, voulaient la voir dans leur maison. Nous savons que Duplessis Mornay dans son château de Saumur avait un tableau représentant la Religion qui vainc la Mort (Benj. Fillon, *La galerie de portraits réunie au château de Saumur*, pages 4 et 12). Ce tableau était dans la grande salle d'honneur.

Le même emblème fut adopté par l'assemblée politique de la Rochelle. En 1621 et probablement avant, le sceau de cette assemblée se composait d'un cercle et d'un rang de perles portant dans son champ l'emblème de la religion, les ailes étendues avec la légende : PRO CHRISTO ET REGE. Il en existe un exemplaire en sceau fourré et à timbre sec à la Bibliothèque nationale, collection du Puy (*Bulletin*, IV p. 470 et suiv.).

Jettons un dernier regard sur l'emblème de Théodore de Bèze.

Ce qui frappe d'abord c'est le personnage lui-même. Est-ce un ange? non, c'est une figure allégorique. Dès lors on a pu lui donner les traits féminins comme on le fait pour la vertu, la science, la charité. L'attrait et la douceur de la femme est du reste rendu bien assez austère par l'attitude de la figure et par les accessoires qui

l'accompagnent et personne ne verra dans cette image une religion efféminée. Les ailes, d'une ampleur remarquable, promettent un génie de haute portée. La Bible, au lieu des banderoles décoratives du moyen âge, est un vrai livre d'une dimension usuelle : le livre du peuple. Le frein est un mors de cheval noué par sa bride, on n'en voit pas trop l'utilité au point de vue de l'art. Quant au squelette, il forme un saisissant contraste avec la figure si vivante qui le surmonte ; enfin le nimbe qui enveloppe tout le sujet dans une brillante irradiation élève notre pensée vers les sphères célestes.

Encore un mot sur la croix.

Tout le monde connaît la croix grecque, la croix latine, la croix de Lorraine, la croix de saint Pierre, la croix de saint André, etc., mais tout le monde ne sait pas qu'il y a une croix protestante ; inutile de dire que si nos pères ont figuré la croix à leur manière, ils ont toujours et partout professé une profonde horreur pour l'adoration de la croix.

Cette croix est en forme de T (Tau) et non sans raison, car c'est la forme de l'instrument du supplice de notre divin Rédempteur, d'après les plus anciennes traditions ¹.

Nous la voyons ainsi figurée dans le cachet de Luther qu'on peut décrire : une croix en T dans un cœur qui occupe le centre d'une rose épanouie (titre de ses œuvres complètes, édition de Iena, 1557). Théodore de Bèze a adopté la même forme dans la figure de la Religion, et Crespin l'avait avant lui placée à la partie supérieure de l'ancre qui lui sert de marque de typographe.

CH. L. FROSSARD P^r.

DEUX VICTIMES DE L'INTOLÉRANCE AU XVIII^e SIÈCLE

1749-1750 ²

III

Pendant que M. Bousanquet agonisait et mourait à Aiguesmortes,

1. Justi Lipsi de cruce, lib. I, cap. VIII. *Commissa crux. Ea forma est in T litterâ*. Il cite comme conformes, l'opinion de Tertullien (contre Marcion III) celle d'Isidore (de vocat. gent.), Jérôme (in Ez. IX.), Paulin de Nole, Rufin, Sozomène.

2. Voy. le *Bulletin*, p. 77 et 129.

que devenait Louise des Hours, enfermée depuis le 17 mai dans le couvent du Verbe incarné d'Anduze ? — Elle aussi était atteinte de maladie et sollicitait activement par l'intermédiaire de son frère et d'autres amis sa mise en liberté que devait favoriser d'ailleurs la mort de son mari.

A la date du 13 septembre, M. le comte de Saint-Florentin écrivant à l'Intendant lui dit entre autres choses :

« On me marque que la prétendue femme du S^r Bousanquet est atteinte d'une dissenterie qui résiste à tous les remèdes et qui pourra la faire périr. Vous voudrez bien, s'il vous plaît, vous en faire informer et me marquer s'il y aurait lieu de révoquer purement et simplement les ordres en vertu desquels elle est détenue et dont le principal motif a cessé, ou s'il ne conviendrait pas mieux de lui permettre de se retirer chez elle ou chez quelque parent catholique jusqu'à nouvel ordre. »

Après avoir pris des informations auprès de M. Daudé d'Alzon, son subdélégué du Vigan, M. l'Intendant répond à la date du 4 novembre :

« Quand à ce qui concerne l'état de la prétendue femme de ce particulier, mon subdélégué me marque qu'elle est réellement fort malade des suites..... d'une grande dissenterie pour laquelle on lui fait prendre le lait d'anesse, que ce remède demande beaucoup de tranquillité d'esprit et qu'elle puisse changer d'air; sans quoy il est à craindre qu'elle ne tombe dans le dessèchement. J'ay lieu de croire, monsieur, que ces raisons vous paraîtront suffisantes pour permettre à cette demoiselle de se retirer chez elle jusqu'à nouvel ordre, d'autant plus que celles qui ont donné lieu à sa détention ne subsistent plus. »

Immédiatement les ordres de mise en liberté furent donnés et le 29 novembre Louise des Hours sortit du couvent du Verbe incarné d'Anduze. Voici une copie de la permission qui lui fut adressée à elle-même et au bas de laquelle elle apposa sa signature comme preuve de l'exécution des ordres venus de la cour :

« De par le Roy. — Sa Majesté permet à la demoiselle des Ours de Calviac qui est par ses ordres dans le couvent du verbe Incarné d'Anduze d'en sortir présentement, et de se retirer chez elle jusqu'à nouvel ordre de la part de Sa Majesté. — Fait à Fontainebleau, le 10 novembre 1749. Signé Louis et plus bas Phélypeaux.

» J'ai reçu l'original de l'ordre dont la copie est cy-dessus. A Anduze, le 29 novembre 1749.

» Des Ours de Calviac. »

Louise des Hours était-elle au bout de ses tribulations et pouvait-elle espérer jouir tranquillement désormais de la liberté qui venait de lui être rendue? — Non. Sur des rapports adressés à M. de Saint-Florentin et partis sans doute de l'évêché d'Alais, qu'après avoir fait un accommodement avec les parents de son mari qui lui avait laissé son héritage, elle mettait ses biens à couvert pour passer plus facilement à l'étranger, une nouvelle lettre de cachet fut lancée contre elle, et ses biens, ainsi que ceux de son mari, séquestrés, sous prétexte de pourvoir à son entretien et aux frais de sa pension. Voici la lettre dans laquelle M. de Saint-Florentin informe M. Le Nain de la décision du roi à cet égard :

Versailles, le 12 avril 1775.

« Sur ce que vous me marquâtes, monsieur, au mois de décembre dernier du mauvais état de la santé de la demoiselle Couviac, prétendue femme Bousanquet, je proposay au Roy conformément à votre avis et Sa Majesté trouva bon de lui permettre de se retirer chez elle jusqu'à nouvel ordre. Je suis informé d'une manière positive que cette demoiselle n'a usé de cette permission que pour faire un accomodement avec les parents de son prétendu mary qui l'avait instituée son héritière, et il y a tout lieu de soupçonner qu'elle travaille à mettre son bien à couvert pour passer en pays étranger. Dans ces circonstances j'ay rendu compte à Sa Majesté. Elle m'a chargé d'expédier les ordres que vous trouverez ci-joints pour la faire réintégrer dans le couvent d'Anduze, et de vous en recommander expressément l'exécution. Sa Majesté désire aussi sçavoir si vous avez fait saisir les biens de Bousanquet, comme je vous l'avais marqué par ma lettre du 11 novembre dernier; enfin son intention est que sous prétexte de subvenir à la pension et à l'entretien de la demoiselle de Couviac, vous fassiez séquestrer les siens, parce que cela pourra donner occasion de connaître les gens qui à la faveur de créances ou autres droits simulés, pourraient favoriser ses vues pour une évasion, et que l'on sera en état de profiter de cette oc-

casion, pour faire un exemple capable de réprimer ces sortes de fraudes. — Je suis toujours, etc.

Saint-Florentin.

En même temps, le même exempt Cayron, qui avait, procédé à la première arrestation, était chargé de procéder à la seconde et de réintégrer Louise des Hours dans le couvent du Verbe incarné d'Anduze dont elle était sortie il y avait à peine cinq mois. Quant à ses biens, ils étaient séquestrés, ainsi que ceux de son mari, en vertu de l'ordonnance suivante rendue par l'Intendant Le Nain, à la date du 21 avril 1750 :

« Jean Le Nain, chevalier, baron d'Asfeld, conseiller d'État, Intendant de Justice, Police et Finances en la Province de Languedoc.

» Vu les ordres du Roy à nous adressés par la lettre de M. le comte de Saint-Florentin du 12 du présent mois pour faire saisir et séquestrer les biens ayant appartenu au feu sieur Bousanquet du lieu de la Salle et ceux de la demoiselle Cauviac sa prétendue femme. — Nous ordonnons au sieur Ricard, directeur de la régie des biens des religionnaires fugitifs et autres réfractaires aux ordres du roy, de faire saisir et séquestrer tous les biens, meubles et effets ayant appartenu au feu sieur Bousanquet de la Salle et ceux appartenant à la demoiselle Cauviac, sa prétendue femme, pour, par les séquestres qui y seront établis, les régir, faire valoir, rendre compte des revenus au directeur de la régie et en répondre comme dépositaires en justice, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par Sa Majesté.

» Fait à Montpellier, le 21 avril 1750.

» Pour minutte Le Nain. »

Instruite par l'expérience, avertie d'ailleurs par la séquestration de ses biens qui eut lieu le 24 avril, c'est-à-dire deux jours avant qu'on vint pour l'arrêter, madame Bousanquet quitta sa maison et se déroba par la fuite aux poursuites dont elle était l'objet. Voici la lettre dans laquelle le comte de Moncan rend compte à M. Le Nain de l'insuccès des tentatives faites à cet effet :

« A Alais, le 26 avril 1750.

» En recevant, monsieur, les ordres du Roy que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour faire réintégrer dans le couvent d'Anduze, la demoiselle de Cauviac, j'en chargeai le sieur Cairon, exempt de la maréchaussée de cette résidence, auquel je donnai un ordre pour se faire donner main-forte par les troupes en cas qu'il en eust besoin pour cette capture, mais étant arrivé à la Salle il trouva que cette demoiselle avait disparu depuis deux jours et quelques perquisitions qu'il ait pu faire, il n'a pu en avoir de nouvelles. J'ay fait écrire à Monsieur son frère par un de ses parents que cette demoiselle aggravait son affaire par sa fuite et que je croyais que le meilleur conseil qu'il pût lui donner était de se rendre à Anduze suivant l'intention du roy et éviter par là les chagrins que lui occasionnerait sans doute sa désobéissance. Aussitôt que je saurai la réponse à cette lettre, je vous en ferai part et vous renverrai l'ordre du Roy, si l'avis n'a point eu d'effet. »

Toutes les recherches ayant été vaines, le 3 mai, M. de Moncan renvoya l'ordre à M. Le Nain : « La saisie qu'on avait mis sur les biens de son prétendu mary deux jours avant que l'exempt de la maréchaussée eut pu arriver à la Salle pour l'arrêter luy avait fait prendre son parti. Il eut fallut que ceux qui étaient chargés de mettre la saisie ne l'eussent fait qu'après la capture. »

On veillait cependant pour voir si elle ne reparaitrait pas à la Salle ou aux environs, afin de pouvoir l'arrêter à la première occasion.

Quant aux frais de perquisition, ils furent mis à sa charge, comme l'année précédente on avait mis à la charge de son mari ceux de leur arrestation.

Il est vrai que les motifs allégués pour remettre Louise des Hours en prison étaient faux.

Le subdélégué du Vigan, M. Daudé d'Alzon, fut chargé d'une enquête à cet égard, et voici en quels termes il rend compte de son enquête :

« Au Vigan, le 4 mai 1750.

..... » J'ay vérifié, Monseigneur, que cet exposé (le fait de mettre ses biens à couvert pour passer à l'étranger) n'a aucun fondement ;

cette demoiselle ne demanda la permission de sortir du couvent que pour faire les remèdes convenables à une dissenterie dont elle n'a pu encore guérir et qui, à ce qu'on croit, luy coûtera la vie, les remèdes n'ayant jusqu'icy produit aucun bon effet, non plus que le lait d'ânesse où on l'a réduite depuis quelque tems.....

..... » Lad. dem^{le} de Cauviac n'a pas fait la moindre démarche qui puisse faire soupçonner qu'elle ait dessein de passer au pays étranger, et je crois pouvoir vous assurer qu'elle n'en a pas même eu la pensée, qui doit bien être écartée par sa mauvaise santé, la nature de ses biens qu'elle ne peut vendre sans permission, et l'avantage qu'elle a de vivre avec ses frères, gens de condition, dont un cadet, capitaine au régiment de la Rochaymon....¹. »

L'intendant envoya une copie de la lettre de son subdélégué du Vigan à M. le comte de Saint-Florentin, et celui-ci, à qui d'ailleurs Louise des Hours s'était adressée pour le prier, vu l'état de sa santé, de ne pas la faire remettre au couvent, fit la réponse que voici :

« A Compiègne, le 29 juin 1750.

» La D^{elle} de Cauviac, Monsieur, me fait des représentations sur le désordre de sa santé et sur le danger que sa vie courra si elle est remise dans le couvent en vertu des ordres que je vous ai adressés à ce sujet. Ses représentations étant fondées, je vous prie de suspendre l'exécution de ses ordres, et cependant de lui faire dire que c'est uniquement à cause du mauvais état où elle est réduite, mais qu'elle ait à se conduire sagement et à ne pas donner la plus légère atteinte aux ord^{res} de Sa Majesté, faute de quoy elle éprouvera la rigueur de sa justice.

» Je suis toujours.....

» Saint-Florentin. »

A partir de ce moment, Louise des Hours ne fut plus inquiétée dans sa personne, je puis même ajouter qu'elle ne le fut pas davantage dans ses biens.

En terminant, il faut que je dise un mot de la succession de son mari.

Celui-ci, par un testament fait quelques jours avant sa mort, l'avait

1. Pierre des Hours, né le 3 janvier 1724, chevalier de Saint-Louis.

instituée son héritière, et prévoyant le cas où, son mariage étant déclaré nul, son testament le serait aussi, à défaut de sa femme, il avait désigné pour son héritier noble Etienne de Manoel, seigneur d'Algue.

Sa sœur, une veuve Guisard de Rouveret, habitant Sainte-Croix de Vallée-française, se voyant frustrée d'un héritage sur lequel elle croyait pouvoir compter, héritage considérable, puisque en biens-fonds ou en argent placé il était d'une valeur de 45 000 livres, parla immédiatement de l'attaquer. Son frère n'ayant pas épousé Louise des Hours en légitime mariage, ne pouvait tester en sa faveur, et quant au sieur d'Algue, cousin germain de cette demoiselle¹, il n'était qu'un prête-nom dont s'était servi le défunt pour faire passer plus sûrement ses biens à sa femme. C'est ce qu'on voit par une lettre adressée à M. l'intendant par M. Daudé d'Alzon, son subdélégué, lettre que je reproduis presque en entier, à cause des renseignements qu'elle nous fournit sur les derniers sentiments de M. Bousanquet :

« Au Vigan, le 5 octobre 1740.

» Monseigneur,

» Sur la lettre qui m'a été écrite de votre part par M. Dheur du 1^{er} de ce mois, au sujet du placet ci-joint de la ^dlle Guisard de Rouveret, à l'occasion du testament du feu s^r Bousanquet de la Salle, son frère, décédé depuis peu, dans la tour d'Aiguemortes, j'ay l'honneur de vous représenter, Monseigneur, que par ce testament le s^r Bousanquet, obstiné protestant jusqu'à son décès, a institué son héritière la demoiselle de Cauviac sa prétendue épouse, et au cas où elle ne veuille *ou ne puisse* point recueillir son hérité, il fait son héritier le S^r Dalgue, cousin germain de la ^dlle de Cauviac, également habitant de la Salle.

» Le prétendu mariage du S^r Bousanquet avec la ^dlle de Cauviac bény par un prédicant étant nul par les loix, l'habitation qu'il a eüe avec cette demoiselle au mépris de la Religion ne peut être regardée que comme un concubinage, par où il est certain qu'elle est exclue

1. Une tante de Louise des Hours, Bernardine, baptisée le 2 décembre 1657 par le pasteur *François Desmares* de Lassalle (voy. registre de cette église), avait épousé Antoine de Manoel, s^r d'Algue. Étienne doit être le fils d'Antoine et de Bernardine des Hours.

de sa succession. Le s^r Bousanquet l'a bien reconnu lui-même par la clause de son testament ci-dessus expliquée, et c'est ce qui l'a obligé de dire qu'en cas où la d^{elle} de Cauviac ne pourrait pas recueillir son hérité, il y nomme le d. s^r Dalgue, cousin germain de la d^{elle}, qui ne fait aucune fonction de catolique, et qui est protestant déclaré, ce qui ne laisse aucun lieu de douter que led. S^r Bousanquet ne s'est servy du s^r Dalgue que pour faire passer plus seurement sa succession à lad. d^{elle} de Cauviac. »

Sans m'arrêter à tous les détails de cette affaire d'intérêt, que je dise qu'une transaction intervint entre Louise des Hours et la veuve Guisard. La première, aidée de ses frères et de son beau-frère, compta une somme de 10 000 livres à sa belle-sœur, moyennant quoi celle-ci s'engagea à ne pas attaquer le testament.

Louise des Hours put ainsi jouir en paix de la succession de son mari, et même en 1752, ayant demandé la mainlevée du séquestre mis sur ses biens et sur ceux de M. Bousanquet, l'intendant Saint-Priest (M. Lenain était mort), consulté par M. de Saint-Florentin à ce sujet, donna un avis favorable à sa demande; il est probable, bien que nous n'ayons pas la réponse du ministre entre les mains, qu'il consentit à cette mainlevée.

Ainsi se termina le triste épisode qui avait coûté la vie à M. Bousanquet, et à sa femme six mois et demi de prison, sans compter la perte momentanée de sa santé.

Jusqu'à ces derniers temps, les noms de Louis Bousanquet et de Louise des Hours n'étaient pas inscrits dans le martyrologe protestant. Il en a été fait mention, pour la première fois à ma connaissance, dans une note d'Antoine Court publiée par le *Bulletin* dans son numéro du 15 avril 1879 : « Environ ce temps-là (juillet et août 1749), on arrêta au Pont-de-Montvert dans les Cévennes, le S^r Roux, apothicaire, et son épouse, parce qu'ils s'étaient mariés au désert. Le mari fut conduit à Aiguesmortes, où il avait été précédé par M. Bouzanquet de Lasalle, et la femme au couvent d'Anduze, où la femme de M. Bouzanquet était ¹. » M. Henri Bordier, dans la notice qu'il vient de consacrer aux *Bosanquet* ou *Bousanquet* (4^e livraison de la seconde édition de la *France protestante*), en a fait une seconde mention. Il parle d'un « Boussanquet du lieu de La Salle », qui fut

1. Relation de Court à l'Église valloise d'Amsterdam

emprisonné à la tour d'Aiguesmortes, en 1749, pour s'être marié au désert avec Louise des Ours, fille du feu S^r de Calviac, laquelle « sa prétendue femme » fut par le même arrêt condamnée à être rasée et mise au couvent. » Cette étude complétera en ce qui concerne Louis Bousanquet la courte notice de M. Bordier.

Quant à l'évêque d'Alais, il y fut pour ses frais de persécution. Malgré l'exemple qu'il avait fait, la rigueur dont il avait usé, les mariages n'en continuèrent pas moins à être bénis et les baptêmes célébrés au désert, ainsi qu'en témoignent les registres de toutes nos églises. Aussi ne puis-je taire une réflexion qui s'impose à mon esprit en terminant, réflexion faite bien des fois déjà et qui cependant est toujours de saison. C'est, je ne dirai pas l'odieux, mais l'inutilité de la contrainte, de la violence en matière religieuse. Les descendants, non pas de Louise des Ours, — elle ne se remaria pas, — mais de son frère, comptent au nombre des meilleures et des plus considérables familles protestantes du Midi. Il suffit de citer les noms de des Ours de Montpellier, Destremx de Saint-Christol d'Alais, Rolland de Bernis, de Marveille de Calviac, de Lasalle.

Jules VIEL.

BIBLIOGRAPHIE

LE SOMMAIRE DE LA SAINTE ÉCRITURE

OU MANUEL DU CHRÉTIEN

In-12, Paris, 1879.

Le savant directeur de la *Rivista Cristiana* de Florence, le professeur Emilio Comba, retrouvait, il y a quelques années, à la Bibliothèque de Zurich, un exemplaire qui semblait unique du *Sommario de la Santa scrittura*, ouvrage célèbre du xvi^e siècle, qui, après avoir suscité les plus vives controverses et provoqué les plus

furieuses poursuites de l'Inquisition, était devenu à peu près introuvable. Il réimprimait dans la *Rivista* de 1877, et ensuite à part, le texte italien d'un livre qui n'eut d'égal en popularité que le *Beneſizio* longtemps attribué au plus illustre martyr de la réforme italienne, Aonio Paleario.

La publication faite par M. Comba a ramené l'attention sur le *Sommario*, et éclairé son origine de vives lumières. Le texte italien sans date, publié vers 1540, n'est pas l'original d'un livre traduit de bonne heure en plusieurs langues, et paru, sous sa forme première, en langue hollandaise. C'est ce qu'a établi par les plus ingénieuses recherches notre ami le D^r Karl Benrath, l'historien d'Ochino, si profondément versé dans la bibliographie réformée de l'Italie au xvi^e siècle. Nous lui devons une charmante édition allemande du *Sommario*, avec une docte préface esquissant l'histoire du livre depuis son apparition jusqu'à la plus récente édition française¹. C'est à M. Benrath que revient l'honneur d'avoir découvert l'original de ce précieux écrit. Remontant de l'édition italienne sans date à une édition française de 1523, en passant par une édition anglaise de 1529, il a été conduit par d'habiles conjectures à un texte hollandais de 1526, qui, sans être l'édition primitive, présente tous les caractères de l'original. C'est à Leyde que parut pour la première fois le livre bientôt traduit en plusieurs langues, et désigné par son succès aux poursuites de l'inquisition, en France comme en Italie.

Le frate Ambrosio Polito, de Sienne, ce grand pourfendeur de l'hérésie dans la Péninsule, fut le premier à signaler ce petit livre « tout gonflé de poison » à la vindicte des inquisiteurs. Voici les conclusions de la curieuse dédicace à la ville de Naples placée en tête de la *Resolutione sommaria contra le conclusioni luterane estratte d'un libretto senza nome de l'autore*, et qui n'est autre que le *Sommario* : « L'un et l'autre, livre et auteur, sont dignes du plus beau feu. O Naples, je te l'ai prédit et je te l'ai démontré ; si tu as des yeux pour voir, regarde. Ce que je dis à toi je le dis à tous en Italie : Adieu ! » On doit reconnaître la perspicacité de fra Ambrosio signalant le danger d'un livre consacré à la glorification des doc-

1. *Die Summa der Heiligen Schrift*, 1 volume in-12 (XL-174 p.). Leipzig, 1880. On y remarque la reproduction fac-simile du titre des quatre éditions hollandaise, française, italienne et anglaise du xvi^e siècle.

trines de la grâce, et où plus encore que dans le *Benefizio*, la vanité des œuvres et des pratiques monastiques pour obtenir le salut est nettement établie « Si l'on me demande ce qu'est l'Évangile, je reponds : c'est une bonne et joyeuse nouvelle; c'est l'annonce bienheureuse que l'on reçoit de la faveur, de la grâce et de la miséricorde de Dieu réconcilié avec nous par la vertu de son Fils unique Jésus-Christ. » Le *Benefizio* et le *Sommario* se rejoignent ici éloquemment.

Il est tout naturel de se demander quel est l'auteur d'un ouvrage qui, après avoir obtenu d'abord un si vif succès, et comme disparu depuis de la mémoire des hommes, retrouve de nos jours une faveur si méritée. M. Benrath désigne un pasteur de Wezel, Henri Bomme-lius, auteur d'une *Somme de la théologie allemande*, qui ne serait autre que le mystérieux écrit composé vers 1523, sous la double influence de Luther et de l'école mystique de Leyde. Mais ce n'est là qu'une conjecture qui attend de plus amples justifications pour devenir une certitude historique. Nos remerciements n'en sont pas moins dus au savant éditeur qui nous fait entrevoir l'origine d'un livre si rare, et au traducteur français du *Sommario*, qui se serait sans doute borné à reproduire l'édition française de 1523 retrouvée par le D^r Benrath, si les recherches de l'éminent professeur de Bonn eussent été livrées plus tôt à la publicité. J. B.

La Société de l'Histoire du Protestantisme Français tiendra sa vingthuitième séance annuelle au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, jeudi 28 avril, à 8 heures du soir, avec le concours si hautement apprécié de la nouvelle Société chorale. Le *Bulletin* contenant les morceaux lus en séance, ne paraîtra que le 20 mai suivant.

Nous apprenons avec douleur la mort de M. le pasteur Nap. Peyrat, l'éminent historien des Pasteurs du désert et des Albigeois, auquel un juste hommage sera rendu dans le prochain numéro du *Bulletin*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'histoire du Protestantisme français a tenu sa vingt-huitième séance annuelle, à 8 heures du soir, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, devant une brillante assemblée, qui comptait dans ses rangs de nombreux pasteurs de Paris et des départements. Nous avons remarqué MM. Clavel, Bianquis, Camus, Dupin de Saint-André, Paul de Félice, Matthieu Lelièvre, Matter, Mettetal, Meyer, Sabatier, Seitte, Yaeglé, etc. La séance ouverte par une prière de M. le pasteur Recolin, et entremêlée de beaux chants religieux exécutés par l'Union chorale de l'Église réformée, qui ne se lasse pas de nous prêter le plus fraternel concours, a tenu toutes ses promesses. Le psaume des batailles a toujours le privilège d'émouvoir l'assemblée. Le psaume 130 : *Au fort de ma détresse*, n'a pas été moins magistralement rendu. N'est-ce pas une page d'histoire que ces antiques mélodies qui fortifièrent nos héros et consolèrent nos martyrs? Le rapport de M. le baron F. de Schickler, d'une élégante concision, est un modèle de l'art de tout dire en peu de mots. On a particulièrement goûté l'hommage rendu à l'éminent historien des Albigeois et des Pasteurs du désert récemment enlevé à ses amis et admirateurs. Quelques pages de M. Jules Bonnet sur Vittoria Colonna à la cour de Ferrare, lues par M. le pasteur Dhombres, n'ont pas trop dépaycé l'auditoire qui retrouvait encore la Réforme dans un des plus illustres foyers de la Renaissance. Mais l'événement de la soirée a été le discours de M. le pasteur Bersier sur le futur monument de Coligny, dont il a été l'infatigable et heureux promoteur. C'est un privilège pour le *Bulletin* de reproduire cette allocution grave et forte, qui fait éloquemment justice de tant de calomnies, et semble le digne prologue d'une ère réparatrice. Une prière prononcée par M. le pasteur Dardier, de Nîmes, a clos cette belle séance.

RAPPORT DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

L'an 1681, quelques jours après la Pentecôte, — il y a juste deux siècles, — M. le bailli, juge ordinaire civil et criminel de Charenton, rendait une sentence solennelle contre des perturbateurs de la paix publique, et leur faisait « sévères inhibitions et défenses » de méconnaître à l'avenir des édits tant de fois répétés. Ces grands coupables « tant du lieu de Charenton qu'autres y venant pour l'exercice de leur religion », avaient commis le crime, les uns de s'assembler le soir dans un pré au bord de la Marne et d'y chanter à haute voix les psaumes « composés et traduits par Marot et par Bèze », les autres de s'être accordé la même licence dans des maisons particulières... Chanter les psaumes ! avaient-ils donc oublié que, depuis les premiers jours du régime protecteur de l'édit de Nantes, on s'était efforcé de les considérer comme une partie intégrante du culte et, comme tels, ne pouvant en être détachés et se heurtant aux mêmes difficultés d'exercice que ce culte lui-même ; qu'interdits partout ailleurs que dans l'enceinte des temples, non seulement dans les rues, les places publiques, les promenades, mais encore dans les maisons « à moins que chantés à voix si basse ils ne puissent être entendus des passants et voisins », ces psaumes avaient souvent déjà servi de prétexte à la démolition de nos sanctuaires, ayant troublé, disait-on, les fidèles de l'église catholique, quoiqu'elle fût située parfois à plusieurs centaines de toises d'éloignement ; que le laboureur à sa charrue, le voyageur sur le grand chemin, l'ouvrier à son établi, n'avaient plus le droit de s'écrier !

« Jamais ne cesserai
De magnifier le Seigneur ! »

Il en résultait que, dans toute l'étendue des villes privées de culte public, — et à Paris, en première ligne, — ne montaient plus vers Dieu ces accents inspirés qui avaient soutenu les martyrs et secondé si puissamment les débuts de la Réforme. Quelquefois cependant, au mépris des arrêts et déclarations de cette guerre aux psaumes, ils s'échappaient encore de cœurs angoissés mais confiants. C'est quand la chaîne des forçats pour la foi, allant par de longues et douloureuses étapes s'asseoir sur les bancs des galères, entonnait, malgré leurs fers et leurs gardiens, l'hymne de l'invincible espérance :

J'aime mon Dieu
Car son puissant secours
Montre qu'il a ma clameur entendue.

Ces faits, Messieurs, sont historiques, et nous comprenons que les exilés volontaires, en arrivant sur la terre de salut, aient si souvent traduit par nos cantiques sacrés leurs transports de délivrance ; comme cet autre huguenot réfugié qui, chaque matin, sur une des plages du Nouveau-Monde, se tournant vers la France, chantait, nous est-il dit, un psaume de Marot¹.

Au nom de ces souvenirs, laissez-moi remercier chaleureusement ces dames et ces messieurs, qui, membres de l'Union chorale de l'Église réformée de Paris, ou se groupant sous son habile direction, ont bien voulu accorder cette année encore à notre Assemblée générale leur concours, à la fois si artistique et si protestant. Et laissez-moi ensuite bénir avec vous le Dieu de nos pères, qui a fait succéder, aux luttes et aux épreuves de ces jours heureusement disparus, les doux et faciles devoirs d'en recueillir l'héritage, d'en retrouver les moindres vestiges, de les remettre en lumière pour la consolation, l'honneur et l'exemple de leurs enfants.

Devoirs faciles ? Oui, messieurs, si les protestants continuent à se montrer de plus en plus les collaborateurs de l'œuvre dont

1. Foote. *The huguenot in America.*

nous venons ce soir vous entretenir ; s'ils sentent que, livrés à nous-mêmes, nous ne serions jamais à la hauteur de notre tâche, mais qu'encouragés par eux il nous sera donné de vous parler d'un développement constant et de sérieux progrès. Qu'ils suivent d'abord l'exemple de nos zélés correspondants : M^{me} Dobler-Alléon, dépouillant pour le *Bulletin* les archives de l'Église d'Annonay; M. Ph. Plan, de Genève, copiant dans la collection Court, avec la plus scrupuleuse exactitude, ce navrant « Extrait naïf et fidèle des souffrances du galérien Astier » ; MM. les pasteurs Auzière et Destandau; M. Delavaud relevant les effets de la Révocation en Saintonge et Aunis dans la correspondance des intendants de la marine et de la généralité, conservés à Rochefort; M. le pasteur Vielle d'Anduze nous adressant une série considérable de documents d'un haut intérêt, tirés des archives de l'Hérault. Oublierai-je les études ; celles de M.M. Léon Feer, pasteur Jules Viel, pasteur Corbière, de Montpellier, pasteur Cadier, d'Osse, et les prémisses de l'histoire de l'Église réformée de Nîmes, qu'a bien voulu nous offrir M. le pasteur Dardier ?

Le volume, dont les livraisons vous parviennent chaque mois, est le trentième de la collection, le dernier de la seconde série. Au moment d'en commencer une nouvelle qui, nous en avons l'espoir, répondra aux croissantes mais légitimes exigences de la science historique, il nous a semblé indispensable de satisfaire à un vœu souvent exprimé et de préparer une table, aussi complète, aussi détaillée que possible de ces deux séries réunies, une première publiée avec le tome XIV ayant été reconnue absolument insuffisante. Ce travail, dont vous apprécierez l'étendue, a été confié à M. le pasteur Weiss. Déjà les grandes lignes en sont tracées : à côté des noms de personnes et de lieux viennent se ranger les faits, les événements, les institutions, tous les sujets enfin sur lesquels le *Bulletin* fournit des lumières. Si rien n'entrave les savants labours de notre ami, le comité pourra, l'an prochain, à pareil jour, vous présenter cette table générale si impatiemment attendue. Certes le

Bulletin aconquis depuis longtemps son droit de cité parmi les grandes publications historiques ; et cependant, Messieurs, nous en avons la conviction, on n'en saisira la réelle importance, que lorsque ces richesses seront groupées, analysées, mises à la portée de tous. C'est quelque peu à tâtons que l'on s'aventure jusqu'ici dans cette vaste mine : seul, le travailleur, qui suit un filon déterminé, peut, à force de persévérance, en connaître les ressources. C'est ainsi que l'auteur d'une récente étude sur nos réfugiés (*The Huguenots of the dispersion*), dans la préface du remarquable ouvrage que nous nous empressons de vous signaler, et qui a remporté un prix à l'Université d'Oxford, M. Reginald Poole, déclare combien, sur ce point comme sur tant d'autres, les « inappréciables matériaux » accumulés dans le *Bulletin*, et qu'il a constamment l'occasion de citer, ont modifié et consolidé les bases de l'histoire du protestantisme français.

Pendant qu'à l'étranger on proposait cette histoire aux recherches des savants, l'Académie française décernait à notre collègue, M. le pasteur Douen, un des prix Monthyon pour ses *Premiers pasteurs du Désert*, et l'Académie de Nîmes couronnait le manuscrit de notre collègue, M. Gaufrès, sur *Claude Baduel*, dont le *Bulletin* a publié des fragments, et qui est devenu un livre riche d'instruction et de faits. Dans ces pages revit, avec un charme pénétrant, la sympathique figure d'un des fondateurs de l'enseignement classique, d'un savant et d'un chrétien qui, plus sincère qu'Érasme, sut sacrifier même « l'intérêt des lettres et ses affections les plus chères à la libre profession de la foi ».

Près des dernières productions de notre littérature historique — et nous saluons au passage, avec la monographie de l'Église de Nantes, que vient de publier M. le pasteur Vaurigaud, le second tome du Coligny, de M. le comte Delaborde, — se placera bientôt, nous dirions volontiers se placera enfin, le premier volume de la réimpression de l'Histoire ecclésiastique de Th. de Bèze, qui ouvre la série des *Classiques du protestantisme français*.

Ce soir même, nous trouvons, sur le bureau, les feuilles 1 à 16, soit 246 pages in-quarto, embrassant les deux premiers livres de cette édition vraiment hors de pair, où la valeur du texte ancien, fidèlement reproduit, est presque doublée par les notes et les commentaires qui l'accompagnent. En présence de la courageuse initiative de l'éditeur, de la science et du dévouement de M. Cunitz, du concours éclairé de M. Jules Bonnet, de la savante mémoire de M. Baum, il nous est impossible de ne pas regretter que, malgré ses instances, notre Société ait été si peu écoutée, quand elle a demandé que tous ceux, qui désiraient voir nos Églises rentrer en possession de leurs vieilles chroniques, unissent leurs forces pour favoriser cette édition depuis si longtemps annoncée par nous : il nous est impossible de ne pas regretter, au moment où à la lente préparation va succéder l'éclosion tant désirée, que, dans le champ de l'histoire et du passé, où il y a largement place pour tant de sillons, d'autres choisissent et effleurent celui-là même que nous avons si profondément creusé.

Vous avez reçu, depuis la dernière assemblée générale, comme nous vous l'avions promis, le 4^e fascicule de la *France protestante*. M. Henri Bordier se consacre avec un redoublement d'énergie à la grande tâche, dont lui seul peut-être connaît les difficultés dans toute leur étendue. Mais aussi, à mesure qu'elles surgissent devant lui, sans lasser son ardeur, elles lui apportent, à côté de l'honneur, une part toujours plus sérieuse de la responsabilité.

Vous ne serez pas surpris qu'il ait désiré l'assumer désormais tout entière, et ne pas engager une Société, forcément collective, dans toutes les décisions qu'il prend ou tous les jugements qu'il énonce. Ce n'est pas, comprenez-le bien, un lien qui se brise. De même que le *Bulletin* des premières années a encouragé les travaux de Messieurs Haag, nous continuerons à recommander à vos effectives sympathies ceux de M. Bordier : la Société servira toujours de point central pour l'envoi des documents, des renseignements, des biographies

complémentaires; mais le comité ne sera plus en cause dans les-questions de rédaction particulière ou de direction générale, dont notre collègue accepte seul le pesant fardeau.

Pour répondre aux désirs du généreux anonyme de Genève, qui a songé l'an dernier aux nécessités matérielles de cette publication si considérable, nous avons accordé un exemplaire des volumes déjà parus aux vingt bibliothèques protestantes qui nous ont semblé justifier le mieux cette faveur. Dans ce nombre, forcément restreint, nous comptons celle de la place Vendôme, n° 16, ouverte au public, depuis le 7 juin, deux fois par semaine au lieu d'une, et augmentée, dans cet exercice, de plusieurs ouvrages anciens, quelques-uns d'une extrême rareté.

Notre gratitude se dirigera tout d'abord, comme tant de fois déjà, vers Mme la baronne de Neuflyze, Mme Henri Thuret et M. Alexandre de Lessert, du Havre. Les livres offerts par ces dames sont au nombre des plus beaux de notre bibliothèque. Ce matin, M. de Lessert ajoutait, à ses dons bibliographiques, une lettre de Mme Duplessis-Mornay, et l'acte, collationné en 1595, sur l'original de 1548, du baptême, en l'Église Saint-Germain l'Auxerrois, de cette même Charlotte Arbaleste, qui devait briller au premier rang des femmes illustres de la Réforme¹.

1. Donateurs du 8 avril 1880 au 28 avril 1881 — Livres : Ministère de l'instruction publique; Faculté de Montauban; Faculté de Paris; Smithsonian Institute; MM. pasteur Abt, Becker; J. Bonnet, H. Bordier, R. de Cazenove, pasteur Charra, comte de Clervaux, Duval de la Potterie, pasteur Eschenauer, pasteur C. Frossard, Garelli, pasteur Guitton, professeur Jalabert, Jalaguier, de Lessert, doyen Lichtenberger, W. Martin, Maillet, pasteur Maulvault, Read, F. de Schickler, Ch. Waddington, pasteur Weiss; Mesdames Heil, Jonghe, Baronne de Neuflyze et Henri Thuret.

Comme auteurs : MM. Rev. Agnew d'Édimbourg, Dr Altmann de Breslau, pasteur Arboux, pasteur Bourgeois, comte Delaborde, Théophile Dufour de Genève, Franklin, pasteur C. Frossard, pasteur Gaberel, Galiffe, Gaufrès, Halphen, W. Jackson, pasteur Larnac, pasteur M. Lelièvre, Maillet, pasteur Meyer, Ch. Paillard, pasteur Peyrat, Ch. Pradel, F. Puaux, Rahlenbeck de Bruxelles, du Rieu de Leyde, de Rochambeau, Schygberson d'Helsingfors, Dr Sepp de Leyde,

M. le pasteur Guillon de Tonneins nous a envoyé huit volumes de sermons de Drelincourt, Morus, Bayle, Claude; M. le pasteur Abt, de Besançon, des ouvrages de théologie allemande; M. le professeur Nicolas de Montauban, un registre du consistoire de Genebrières, en 1676; M. Ch. Gally de Beau-Chastel (Ardèche), M. Foucault de la Rochelle, M. le pasteur André d'Aubais des pièces manuscrites, que le *Bulletin* reproduira; M. le pasteur Bernus, de Bâle, les photographies des portraits de Pierre Martyr, Zanchi et Curione; M. le pasteur Benoît de Cette, des gravures de galères. Mme Goffart-Torras a orné notre Musée d'une curieuse assiette hollandaise du temps de la Révocation, reproduisant les traits de l'évêque de Meaux sous le satyrique travestissement que leur donne l'auteur du recueil des *Héros de la ligue*. Enfin M. le pasteur Charra de Cliouselat nous a fait le sacrifice d'une Institution chrétienne retrouvée au village des Vachères, et que nous déposons avec respect sur nos rayons. Cet exemplaire, fatigué par l'usage, servit au ministre Jacques Boyer, arrêté en 1745; dans les bois, près de ce village même, après 39 ans d'apostolat au désert. Le vieillard octogénaire fut condamné au gibet : c'est en récitant, à haute voix, le psaume des mourants qu'il marcha joyeusement au martyre.

Le ministère de Roger avait commencé en Dauphiné, alors que s'éteignaient en Languedoc les dernières lueurs de la guerre des Camisards. Connaissiez-vous les détails de cette lutte tragique, où une poignée de montagnards, poussés à bout par la persécution, se soulevant au chant des psaumes, tiennent en échec, pendant des années, les troupes envoyées pour les dompter, et qui brûlent leurs villages, sans triompher de leur hé-

pasteur Tollin de Magdebourg, pasteur Vaurigaud, Miss Eliza Potter des États-Unis, pasteur Clément de Faye, baron Alphonse de Ruble Seitte.

Manuscrits : Consistoire Wallon d'Amsterdam, MM pasteur André, Foucault, pasteur Frossard, Gally, A. de Lessert, professeur Nicolas, Mlle Ollier.

Gravures et cartes : pasteur Benoît, pasteur Bernus de Bâle, de Lessert, Martin, de Rochas d'Aiglun, F. de Schickler.

roïsme? Le connaissez-vous ce chef des « Enfants de Dieu », comme ils aimaient à s'appeler, ce Roland, à la fois général et prophète, qui, après avoir conduit les Cévenols à la victoire, sut résister mieux que Cavalier aux promesses de Villars, et, la liberté de conscience n'étant point obtenue, reprit les armes et tomba victime de la trahison sous les murs du château de Castelnaud? Dans une vallée des Cévennes, on montre encore au voyageur le Mas-Soubeyran, la maison où naquit le héros, la hallebarde à double pointe, la vieille Bible qu'il feuilletait. L'an dernier, M. Jules Bonnet accomplissait, à son tour, ce pieux pèlerinage, et, comme il l'a raconté lui-même, avec une émotion communicative que je ne saurais que rappeler, il apprenait avec douleur que le foyer historique allait bientôt disparaître, les reliques être dispersées, l'arrière-neveu de Roland, gardien de ces souvenirs être forcé d'abandonner, dans sa vieillesse, le toit de ses pères, victime des fléaux qui ont désolé le Midi. Notre Société, Messieurs, est pauvre, et ses déficits annuels ne lui permettent guère de protéger nos monuments historiques. Et pourtant, pouvions-nous hésiter? Nous avons lancé un appel au près et au loin; nous avons dit: Il y a là une grande mémoire à honorer; cette humble demeure, qui va être saisie, vendue pour satisfaire des créanciers, nous représente tout un passé d'héroïsme et de foi; aidez-nous à la conserver!

L'appel a été entendu. Des amis de Paris et de province, de Nîmes, surtout, stimulés par notre collègue, M. Ch. Sagnier, le consistoire de Lyon, qui nous a envoyé 200 francs, jusqu'à la descendante d'un réfugié, qui nous adresse son offrande d'Amérique, ont sauvé la maison de Roland. Pour la première fois, notre Société a fait usage des droits civils que la loi lui confère; elle a remboursé les hypothèques, elle a désintéressé les créanciers, elle est devenue la propriétaire légale d'un lambeau de terre cévenole. La maison de Roland appartient maintenant, d'une manière définitive, au protestantisme français; et c'est, au vénérable descendant des Camisards, que nous en avons naturellement confié la garde.

Nous sommes heureux de le constater, le caractère de cette souscription exceptionnelle a été généralement compris. Les collectes ordinaires, soit de Paris, soit des églises des départements à l'occasion de la fête de la Réformation, ne s'en sont point ressenties. Nos listes, à côté d'amis depuis longtemps éprouvés, contiennent, dans cet exercice, quelques amis nouveaux et bienvenus, pas tous ceux néanmoins, comment ne pas le répéter, sur lesquels une œuvre de lumière et d'union, comme la nôtre, devrait pouvoir absolument compter. Cette fois encore, il est des offrandes particulièrement touchantes : une paroisse des plus pauvres a pris sur son nécessaire pour nous adresser 2 francs 5 centimes ; dans une autre, le pasteur, exposant la détresse des fidèles, nous demande à solder l'abonnement au *Bulletin*, auquel il ne voudrait pas renoncer, par la transcription de documents inédits. Grandes églises de France, il y a plus d'une leçon dans ces dévouements obscurs !

Nous remercions les 90 ou 95 pasteurs, qui ont plaidé cette année la cause de l'histoire protestante et du culte des souvenirs : nous remercions M. le pasteur Bersier d'avoir célébré le jour de la Toussaint, à la chapelle de l'Étoile, un service spécial en l'honneur de la Réformation, avec une collecte produisant 360 francs, la somme la plus élevée que nous ayons reçue dans cet exercice : viennent ensuite ; la chapelle Saint-André 300, Nîmes 215, le Havre 180, Reims 165, l'Oratoire à Paris 156, Rouen 125, la Chapelle Taitbout 100. Tous les noms seront enregistrés dans le rapport¹. Le total de ces collectes atteint environ 4000 francs.

1. Eglises donatrices en 1880, collectes parvenues au 28 avril 1881 : Aiguesvives, Anduze, Aubais, Auxerre, Bâle, Bayonne, Bergerac, Bernis, Besançon, Bolbec, Bosserons, Boulogne-sur-Mer, Boulogne-sur-Seine, Brest, Caen, Cannes, Castres, Caveirac, Cette, Clermont-Ferrand, Cliouselat, Corbeil, Cournonterral : Creysnelles, Dijon, Épinal, Euzet, Eynesse, Fontainebleau, Fresnoy-Je-Grand, Ganges, Gornîcs, Grand-Combe (la), Havre (le), Héricourt, Jallieu, Lassalle, Lunéville, Lusignan, Lyon, Marseille, Mangnio, Mauvezin, Milhaud-les-Nîmes, Montargis, Montbéliard, Montcarret, Montpellier, Mouchamps, Nègrepelisse, Nice, Nîmes, Niort, Nyons, Orpierre, Paris, (Étoile, Asile Lambrechts, Oratoire, Saint-

C'est le 15 juin que nous lançons l'appel pour sauver le Mas-Soubeyran : la première réponse reçue nous venait de M. le pasteur Napoléon Peyrat. Ah ! Messieurs, le descendant des Albigeois, l'historien des Camisards, avait senti battre son cœur au nom de Roland ; ce cœur ardent, passionné, toujours prêt pour les saints enthousiasmes... et qui se repose aujourd'hui dans la paix de son maître. Avec M. Peyrat disparaît, non seulement un poète « fils d'un soleil plus chaud que celui de nos bords », comme l'appelait Béranger ; un chantre inspiré, que les félibres du Midi nommaient récemment leur aïeul et inscrivait solennellement dans leur maintenance ; mais aussi et surtout un historien reconnu et admiré des Sainte-Beuve, des Michelet, des Henri Martin. « J'ai deux travaux en tête », disait le jeune homme dès les premiers temps de son pénible séjour à Paris, « l'histoire des Albigeois, mes ancêtres par le sang ; l'histoire des Camisards, mes aïeux par la foi. » Et, lorsque en 1842 parurent *les Pasteurs du désert*, on écrivait de lui : « Il n'a pas seulement restauré les épitaphes de ses héros : comme le vieillard des tombeaux dont parle Walter Scott, il les a fait sortir vivants de leur sépulcres »¹. Toute une époque terrible et sublime palpite dans ce livre qui exerça, sur l'essor de nos études historiques, une influence aussi incontestable que méritée. On n'analyse pas un tel récit : il faudrait le lire et le relire encore dans nos jours de doute, de scepticisme et de langueur.

Avec Vigilance, esclave, prêtre et réformateur au v^e siècle, M. Peyrat revenait à ses chères Pyrénées : plus tard il rapprochait les réformateurs du xii^e en France et en Italie, Pierre de

André, Sainte-Marie, chapelle Taitbout), Pau, Périgueux. Perpignan, Réalmont, Reims, Rouen, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Ambroise, Saint-Chartes. Saint-Etienne, Saint-Germain, Saint-Laurent d'Aigouze, Saint-Laurent du Cros, Saint-Michel de Chabrilanoux, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Pargoire, Saint-Voy, Salies de Béarn, Strasbourg, Tonneins, Toul, Touland, Tours, Uzès, Valence, Valleraugue, Vauvert, Vialas, Vire. Collectes antérieures reçues depuis la dernière assemblée générale : pour 1878, Saint-Maurice de Cazevielle ; pour 1879, Aubais, Bernis, Nîmes.

¹ Henri Martin, *Histoire de France*.

Brueys, Arrigo, Abélard, Arnold de Brescia, Saint-Bernard, Bérenger; ou décrivait deux des épisodes de notre histoire réformée, le Colloque de Poissy, vers les souvenirs duquel l'avait porté sa résidence de Saint-Germain, et le Siège du Mas-d'Azil, récit où il a peint « les hommes et les événements sur leur terrain propre, dans leur horizon natal et sous le vif reflet de leur ciel ». Pour lui, en effet, plus que pour tout autre, « l'histoire n'est pas un ossuaire, un musée de momies; c'est un drame dont les acteurs se meuvent, parlent, combattent, chantent, gémissent, meurent ». Mais l'œuvre de sa vie lui semblait incomplète, tant qu'il n'avait pas rempli son devoir filial envers les Albigeois, « ces funérailles tardives d'une race inconsolée, dont les cendres n'avaient point de sépultures et dont la mémoire n'avait point de mausolée ». Il se sentait appelé à raconter « ces batailles oubliées et ces martyrs inconnus ». Il le fit, il y a neuf ans, dans *les Albigeois et l'inquisition*. Ce n'était que le tiers de la tâche colossale qu'il s'imposait. Après avoir raconté d'abord le martyrologe, montré l'importance de la croisade exterminatrice dans le développement historique du catholicisme et dans les croyances mystérieuses des cathares, démêlé, avec une intuition qui surprend et que l'origine de l'auteur peut seule expliquer, la filiation toute johannite de l'albigéisme, il se mit courageusement à nous en décrire la genèse. Lui seul sans doute pouvait nous l'exposer : mais déjà il voyait venir cette nuit où nul ne peut plus travailler. « Il faut se hâter », s'écriait-il, « je sens mes forces défaillir ».

Nous avons été les confidents de ces souffrances intimes, de ces douloureux pressentiments. « Mon livre s'achèvera-t-il?... Je veux lui donner une famille adoptive; c'est naturellement votre société, et la fille accueillera la vieille mère. Si mon histoire s'imprime, elle jetera votre nom dans son cri de guerre et déploiera votre bannière dans ses batailles. Elle est le portique cyclopéen du monument dont vous réunissez les matériaux immenses. » Il y a deux mois à peine le tome I paraissait — *La civilisation romane*. Il y en aura

trois : si l'auteur se repose, ses œuvres lui survivront. Sur la première page, votre société figure à la place d'honneur, et, dans le style plein de feu et débordant d'images vibrantes qui lui appartient en propre, M. Peyrat, nous félicitant de rassembler les épaves du grand naufrage du xvi^e siècle, implorait pour l'église Johannite d'Aquitaine l'hospitalité de l'Église réformée de France.

Au nom de ce dernier des Albigeois, qui fut en même temps huguenot si convaincu, permettez-nous de répéter ce soir cette sollicitation suprême. M. Guizot lui avait dit : « Vous comblez dans l'histoire de France une lacune de deux siècles. » Vous, Messieurs, vous honorerez sa mémoire en remontant avec lui vers la sombre mais grandiose épopée de ses ancêtres tant aimés.

C'est au milieu de nos archives qu'en ses heures de découvement M. Peyrat songeait à déposer le fruit de ses veilles. A défaut du présent, c'eût été au moins les léguer à l'avenir. Certes, Messieurs, quand nous fondions cette bibliothèque, qui depuis a si merveilleusement prospéré sous la protection de Dieu, nous étions loin d'entrevoir les destinées qui lui seraient réservées. Il me reste à vous en offrir un témoignage de plus. Lorsque Louis XIV eût décrété qu'il n'y avait plus de protestants en France, que les derniers temples devaient s'écrouler, les derniers ministres s'expatrier à jamais, parmi les fidèles confesseurs qui, au prix de mille dangers, parvinrent à franchir la frontière et à gagner la terre de refuge, il en est qui emportaient avec eux, comme leur plus cher trésor, les actes et les titres de ces églises condamnées et anéanties. Peu de temps après la révocation, Nicolas Gaudemar, ancien d'une petite église de Provence, arrivait en Hollande avec un précieux dossier, le registre où, depuis 1625, s'inscrivaient les délibérations de son consistoire, et les pièces en établissant la comptabilité et les droits. Comme tant d'autres, il avait cru que l'exil aurait un terme ; mais, quand les années, en s'écoulant, vinrent lui enlever l'espérance de revoir la patrie, il voulut que ces preuves écrites ne fussent point perdues pour elle, et, avant de mourir, il les

confia au consistoire de l'Église wallonne d'Amsterdam, « pour être gardées à l'avantage des Églises de Riez, Romoles et Annexes ».

Depuis bientôt deux cents ans, ces papiers jaunis étaient ensevelis dans l'abri tutélaire que sa sollicitude leur avait procuré. Les portes de la France étaient rouvertes, mais qui donc les eût réclamées ces légitimations d'un troupeau disparu? Un jour votre comité fut informé de ce dépôt. Confiants dans la fraternité éclairée de l'Église wallonne, et par l'intermédiaire de M. le pasteur Gagnebin, dont nous avons eu si souvent l'occasion d'éprouver la bienveillance, nous avons demandé au vénérable consistoire d'Amsterdam s'il ne jugeait pas que le moment était venu de rendre aux protestants de France les papiers de l'ancienne église de Riez. Ce sont les seules preuves qui en restent, même les seuls registres connus de toute notre province ecclésiastique de Provence.

Le consistoire wallon d'Amsterdam n'a pas trompé notre attente. Votre société, reconnue comme établissement d'utilité publique, lui a paru l'héritière naturelle des proscrits d'autrefois, la meilleure gardienne de leurs titres sacrés. Avec un empressement, qui nous a profondément touchés, elle nous les a rendus. C'est avec gratitude pour ceux qui nous l'ont conservé, — et avec émotion aussi, — que nous apportons ce mémorial dans notre assemblée historique et religieuse de ce soir. Le vieux livre est revenu dans la patrie où le pieux réfugié n'a pu rentrer lui-même. Avec lui ressuscite pour nous la mémoire d'une de ces Églises du Seigneur oubliées par les hommes, et qui avaient cependant vécu devant Dieu. A peine l'aurions-nous connue, et maintenant sa trace est assurée dans l'histoire.

Messieurs, il nous semble que la mission de notre société s'affirme et grandit. Ne nous aiderez-vous pas tous à la toujours mieux remplir?

ÉTUDES HISTORIQUES

VITTORIA COLONNA A LA COUR DE FERRARE

(1537-1538)

L'an 1537 fut marqué par un événement, qui ne saurait passer inaperçu dans la vie de Renée de France. La cour de Ferrare reçut la visite d'une femme aussi distinguée par ses talents que par ses vertus, qui, après avoir brillé d'un incomparable éclat dans la société de Rome et de Naples, et exercé la plus pure séduction sur ses contemporains, n'aspirait qu'à se faire oublier dans la pratique des œuvres de charité et dans l'ombre des cloîtres. La veuve de Francesco Davalos, Vittoria Colonna, marquise de Pescara, venant de Lucques, et se dirigeant, disait-on, vers Venise, pour entreprendre un pèlerinage aux lieux saints, arriva, le 8 avril 1537, à Ferrare, dans le plus modeste équipage¹. Elle y fut suivie, peu de jours après, par le plus célèbre prédicateur de l'Italie, le capucin Bernardino Ochino, déjà suspect d'hétérodoxie, et qui n'en fut pas moins élu supérieur général de son ordre, l'année suivante.

La marquise de Pescara n'était point une inconnue pour la duchesse Renée, qui lui fit le plus gracieux accueil. Le duc se montra noblement hospitalier envers celle qui, sans porter une couronne, marchait presque l'égale des souverains par l'illustration de sa naissance et la beauté de son génie. Il lui offrit un logement au palais Mosti, voisin du château, désigna pour la servir des officiers de sa propre maison, et marqua par le plus respectueux empressement le prix qu'il attachait à une

1. « Fin d'agli 8 d'aprile del 1537 giunse a Ferrara con 6 donne in umil habito per passare, come dicevasi, a Venezia e di la peregrinare a luoghi santi. » Antonio Frizzi, *Memorie per la storia di Ferrara* (t. IV, 313).

telle visite¹. La marquise amenait avec elle six dames qui devaient l'accompagner en Palestine. Mais il paraît que ses projets se modifièrent à Ferrare, où elle passa près d'un an, à la grande satisfaction de la famille ducal, qui n'épargna rien pour la retenir. Des invitations furent adressées aux personnages les plus distingués du Milanais et de la Vénétie pour venir lui présenter leurs hommages dans la capitale des ducs d'Este. Plusieurs répondirent à cet appel, entre autres Luigi Allemanni, poète lui-même, et Trissino, auteur d'une épopée sur la libération de l'Italie par Bélisaire². D'autres s'excusèrent par les lettres les plus flatteuses. Le pieux évêque Giberti, ce protecteur des lettres sacrées, qui avait installé des presses dans son propre palais pour la publication des *Homélies* de Saint Jean-Chrysostôme, ne pouvant se rendre à Ferrare, fit prier la marquise de venir passer quelque temps à Vérone. A cette nouvelle, la population ferraraise se montra fort émue, et peu s'en fallut, dit un chroniqueur, que le messager de l'évêque ne fût chassé par le duc, ou malmené par le peuple, qui s'indignait qu'on voulût lui ravir son plus cher trésor³, au profit des Véronais. Francesco de la Torre partit n'emportant qu'une simple promesse : « Qui sait, madame, » dit-il à la marquise, en prenant congé d'elle, « si mes concitoyens n'useront pas à leur tour de représailles? En ce cas, je puis espérer de voir plus longtemps votre seigneurie dans la noble cité qui fera bien des jaloux⁴ ». Tel était l'empressement des villes d'Italie à fêter la veuve d'un héros, honorée des uns comme une muse, des autres comme une sainte, et se dérochant aux hommages pour accomplir les plus humbles devoirs de la religion.

1. « Dove la trattenne il Duca con somme dimostrazioni. » *Rime di Vittoria Colonna*. Edition Visconti, in-8°. Rome, 1840. Page cxii de la préface.

2. *Ibidem*.

3. « Pocho andò che non fosse o bandito dal Duca o lapidato dal popolo, dolendosi ognuno che avesse avuto animo d'impovertir Ferrara del suo maggiore tesoro. » *Lettere di Giberti*. Edition de Sansovino, 1560, t. 1, f° 36.

4. Chi sa che non si possa far ripresaglia? Laqual cosa se succedesse io sperarei di veder V. S. più spesso in Verona, etc. » *Ibidem*, p. cxv.

Les poésies de Vittoria Colonna, empreintes de cette mystique ferveur qui n'est l'apanage exclusif d'aucune église, et que peuvent également invoquer le catholicisme et la Réforme, justifient l'admiration de ses contemporains, et le bel éloge de l'évêque de Fossombrone, qui croyait voir revivre l'âme de Pétrarque et de Platon dans le chaste génie de cette muse de la Renaissance. La douleur fut la première inspiration qui la porta, d'un vol enflammé, à la source des consolations éternelles : « Si jamais infortunée a vécu dans le deuil et la peine, c'est moi, que couvre le morne appareil du veuvage, et qui, sous la mante noire, ne connais que plaintes et gémissements :

Se mai misero visse in doglia e pena,
Avvolto in nero duolo, in nero manto,
Quella son' io che vivo sol di pianto,

Mais elle a puisé dans la contemplation de Dieu et de ses perfections célestes une force inespérée. Elle a connu les saintes joies de la conversion, et c'est dans le plus beau langage qu'elle exprime les ravissements de la foi dont le secret lui fut révélé dans un songe :

« Songe heureux, sainte main, qui délivra mon cœur de tant de nœuds et d'antiques chaînes ; qui me ramena des douteuses espérances et des erreurs trop manifestes au droit chemin de la vérité !

» A la même heure s'envolèrent de mon esprit les décevantes images qui l'avaient si souvent séduit, et mon âme cueillit comme fruit de ses douces et poignantes inquiétudes le repentir et le regret.

» Jamais impétueux éclair ne fendit la nue avec autant de célérité que l'esprit ne déchira le voile qui offusquait ma pensée.

» La main qui fit le ciel a refait mon âme, et s'est montrée si compatissante à ma prière, que, tout joyeux qu'il est, mon cœur brûle et tremble encore d'étonnement ! »

Me riformò la man che formò il cielo
 E si pietosa al mio priego s'offerse
 Che ancor lieto ne trema ardeno il cuore.

Le sonnet suivant est une belle peinture des tentations de l'âme qui ne peut échapper aux atteintes du mal qu'en s'attachant d'une foi vive au Rédempteur :

« Quand la mer troublée se soulève et assiège de ses fureurs quelque intrépide écueil, si le rocher reste ferme, l'orageux orgueil des flots se brise tout à coup et l'onde retombe en écume sur elle-même.

» Ainsi moi, si le profond océan des eaux du monde me vient assaillir avec colère, je lève comme un roc mon front vers le ciel, et plus la vague redouble ses assauts, plus je la renvoie dépouillée de sa vigueur ;

» Et si le vent du désir soulève une nouvelle guerre, je vole au rivage, et d'un lien formé d'amour et de fidélité, tressés ensemble ;

» J'attache ma barque à une pierre qui ne cède jamais, à la roche vive de Jésus-Christ, en sorte que je puis à toute heure rentrer au port. »

Dans un autre sonnet le poète décrit les sombres magnificences du drame de la Passion, et trouve des accents en harmonie avec la grandeur du sujet :

» Les anges élus pour le bonheur qui n'a pas de fin désirent aujourd'hui souffrir les angoisses de la mort, afin que dans le séjour céleste le serviteur ne soit pas plus favorisé que le maître ;

» L'antique mère pleure le péché qui ferma la porte du ciel à ses fils ; elle pleure de ce que maintenant ils sont conduits par deux mains percées vers ce chemin perdu par leur faute ;

» Le soleil cache sa chevelure de feu ; les pierres vives se brisent, les montagnes s'entr'ouvrent, la terre et les cieux tremblent, la mer se soulève ;

» Les esprits si prompts à notre perte sentent s'aggraver le

poids de leurs chaînes; l'homme seul ne pleure pas, lui qui naquit dans les pleurs! »

L'huomo non piange e pur piangendo nacque!

A la lecture de ces vers on comprend le vif attrait que durent éprouver l'une pour l'autre Vittoria et Renée, toutes deux éprises des vérités supérieures qui ouvrent à la foi de nouveaux horizons, gémissant de la décadence des institutions religieuses de leur temps et ne variant que sur le choix des remèdes; l'une plus portée, dans ses mystiques ravissements, à attendre la réforme de l'Église de l'action invisible et de la vertu toujours présente de son divin fondateur; l'autre, plus attentive aux voies humaines et à l'effort de tout cœur droit et sincère pour rétablir le culte en esprit, non sans gémir, par une intime expérience trop souvent renouvelée, sur les faiblesses et les inconséquences qui viennent trop souvent démentir un si noble dessein!

A la suite de Vittoria était arrivé à Ferrare le célèbre prédicateur toscan que nous avons déjà rencontré à Naples, et dont le cœur recérait une de ces luttes silencieuses, tragiques, qui ne sont pas rares aux époques de rénovation. Au milieu des hommages qui l'accueillaient partout et des triomphes oratoires qui marquaient chacun de ses pas, soit qu'il réconciliât les habitants de Pérouse divisés par des haines séculaires, soit qu'il recueillît à Naples, à la suite d'un sermon de charité, la somme prodigieuse de six mille écus, soit qu'il émût l'empereur Charles-Quint lui-même qui était demeuré insensible à la voix de Luther, Ochino éprouvait le malaise profond d'une âme qui n'ose s'ouvrir tout entière et dire avec l'apôtre : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé!* En descendant de la chaire où il avait tenu des milliers d'auditeurs suspendus à ses lèvres, il s'accusait de voiler des vérités saintes, de prêcher aux âmes affamées de salut un Christ masqué, défiguré par les superstitions¹. Plus d'une fois on l'avait trouvé en larmes dans sa

1. « Predicar sospetto et predicar Christo mascarato in gergo, et molte volte

cellule, soupirant après la délivrance qui suit une courageuse résolution, et se débattant sous le poids des chaînes que la faveur du monde et l'admiration universelle rivaient autour de lui par mille nœuds.

Ce n'était pas dans les entretiens de sa noble protectrice, de la veuve de Francesco d'Avalos, qu'il devait puiser le courage nécessaire pour se montrer conséquent avec lui-même. Sous l'impression de la vive éloquence d'Ochino, comme sous le charme des entretiens de Valdez et des prédications de Pierre Martyr découvrant un monde nouveau à son âme altérée de spiritualité, Vittoria Colonna demeurait une fille obéissante de l'Église dont elle discernait clairement les abus, et l'horreur du schisme se mêlait aux mystiques ravissements de sa foi plus portée à la contemplation qu'à l'action. Cet attachement à l'Église de Rome, dépositaire, à ses yeux, des divines promesses, se révélait par d'étranges scrupules dans sa vie quotidienne. Malgré des titres incontestables, elle se refusait à soutenir un procès contre les moines du Mont-Cassin, pour conserver une propriété voisine du couvent et appartenant à son neveu, le marquis del Vasto. Comme on lui remontrait les torts des religieux qui dérogeaient trop souvent, en ces jours de licence, aux règles de la charité, elle n'hésita pas à blâmer un tel langage : « Prenez garde, dit-elle, ce sont là des propos d'hérétiques ! »

On ne s'étonnera pas du zèle déployé par Vittoria pour obtenir de la libéralité du duc de Ferrare un terrain consacré à cet ordre des capucins dont Ochino était la gloire. Ni le duc ni ses conseillers ne purent résister à ses grâces persuasives, et un terrain situé dans le bourg de la Miséricorde, non loin du Pô, fut concédé à Vittoria pour la construction d'un oratoire qui servirait de retraite au *Padre* déjà plus qu'à demi détaché

bisogna bestemiarlo per satisfare alla superstitione del mondo. » Lettre à Vittoria Colonna du 22 août 1542. Voir le bel ouvrage du Dr Karl Benrath, *Bernardino Ochino of Siena*, in-8°. London, 1876, p. 107. Traduction de l'original allemand.

1. « Risolutamente rispose : questi sono ragioni da eretici. » *Rime*, préface, p. CXXXVII.

des pratiques de son ordre et des observances de l'Église romaine¹. Nul œil n'était assez clairvoyant pour pénétrer un mystère qui ne se dévoila que peu d'années après, et Ochino, prêchant au Dôme de Ferrare, y retrouva l'immense concours et l'extraordinaire succès qui signalait chacune de ses prédications dans les principales cités de l'Italie¹.

Vittoria jouissait de ses triomphes sans en pressentir le terme. Renée fut-elle plus clairvoyante en entendant sous les voûtes de la cathédrale le prédicateur dont l'éloquence à la fois contenue et hardie répondait sans doute à plus d'une aspiration refoulée de son propre cœur ? Elle lui fit en tous cas le plus gracieux accueil. C'était le plus sûr moyen de plaire à Vittoria, qui manifestait, en toutes occasions, une déférence, singulière pour Ochino devenu son directeur spirituel, en l'absence du cardinal Pole. Ses journées se partageaient entre les pratiques de la dévotion et les fêtes de la cour où elle paraissait dans le plus humble costume. On lit dans une lettre écrite de Ferrare au duc de Mantoue, le 8 juin 1537 : « La marquise » de Pescara est venue ce matin faire visite à M^{me} la duchesse » dans l'habit le plus grossier. Ces deux dames sont restées » fort longtemps ensemble, et la marquise a été retenue à » déjeuner au palais en nombreuse compagnie². » Un autre nouvelliste du nom de Rinchino nous apprend que le 22 février 1538, veille de son départ, la marquise assista au château à une fête des plus brillantes donnée en son honneur, et qu'elle y récita cinq de ses sonnets. De ce nombre étaient sans doute les deux morceaux dont on conserve une copie à la bibliothèque d'Este avec ces mots : *Sur une musique du duc de Ferrare*. On sait que le duc était grand musicien et avait d'excellents chanteurs à son service. Le salon de l'Aurore, où retentirent

1. Antonio Frizzi, *Memorie*, t. IV, p. 313.

2. « A di 11 detto mese (mai) 1537 predicò in Domo frate Bernardino con grande audientia. » *Chronique* manuscrite de Ferrare, collection Campori.

3. « In questa matina è venuta la Sra Ma de Pescara a visitare la Sma Duchessa *vestita in abito molto abjecto*, etc... Lettre de Grossino au duc de Mantoue. Communication de M. G. Campori.

plus d'une fois les stances de l'Arioste et du Tasse, n'entendit jamais plus purs accents :

« Si le son fugitif qui n'a de soutien que l'air fragile où il se meut, si le souffle qui en recèle l'esprit caché, et le fait vibrer avec suavité dans une voix mortelle,

» Touche parfois si délicieusement le cœur, qu'il dissipe les vains soucis, enflamme la pensée, et donne des ailes à nos désirs pour s'élever vers les cieux,

» Que sera-ce quand l'âme pure, animée d'un saint zèle, entendra la céleste harmonie avec cette ouïe intérieure qui ne perçoit que la vérité,

» En présence de son Créateur, dans ce séjour glorieux où ne peuvent se perdre ni le ton ni la mesure, où rien ne vient troubler l'harmonie du divin concert? »

. Nel sommo cielo,
U' non si perde mai tuono e misura
Ne si discorda il bel concerto altero?

Mieux encore que les fêtes où se déployaient les rares talents, qui n'étaient que les pieuses aspirations de son âme, un fait témoigne de la haute faveur dont Vittoria jouissait auprès de la famille ducale. Le 19 juin 1537, la duchesse, déjà mère de trois enfants, Anne, Alphonse, Lucrece, donna le jour à une troisième fille qui reçut le nom d'Éléonore. La marquise fut sa marraine. Une sainte muse de la Renaissance accueillit ainsi, à son entrée dans la vie, celle qui devait être plus tard l'objet des hommages, peut-être du mystérieux amour, du plus grand poète de son temps. Dans les courtes années de ses félicités conjugales, Vittoria n'avait point été mère. Elle ne connut le sentiment maternel que dans sa vive tendresse pour son neveu et fils adoptif le marquis del Vasto, dont elle dirigea l'éducation, chef-d'œuvre de ses sollicitudes, et peut-être à la cour de Ferrare, près des charmants enfants de la duchesse

1. *Rime*, parte secunda, Rime sacre e morali, sonetto XLI, p. 200.- Le sonnet XL n'est pas moins remarquable.

devenus comme les siens. C'est un sujet sur lequel elle aime à revenir dans ses lettres : « Dieu me donne, écrit-elle au duc, quelques années plus tard, de retourner dans votre douce cité de Ferrare, auprès de Votre Excellence, et de tant de chères amies, mes sœurs ou commères, près de madame la duchesse et de ses divins enfants !¹ Puisse, en ces fêtes de Noël, Votre Altesse renaître avec le Christ, dont j'invoque la protection pour toute sa famille ! »

Vittoria ne quitta Ferrare que vers la fin de février 1538, après un séjour dont la longue durée ne semble pouvoir s'expliquer ni par le baptême d'une jeune princesse, ni par l'obtention d'un terrain d'avance accordé à l'ordre des capucins dont Oelhino était alors la gloire, ni même par ces lignes d'une lettre au cardinal de Mantoue. « Grâce à Dieu, je me trouve à Ferrare en grande paix et consolation, Son Excellence le duc et tous les siens me laissant toute liberté pour les œuvres de charité qui satisfont bien autrement le cœur que les plaisirs si mêlés de la conversation. Plaise à la bonté divine que toutes mes pensées se rapportent non à moi mais à Christ² ! »

Faut-il chercher l'explication d'un séjour si prolongé à Ferrare, dans l'accomplissement d'une secrète mission auprès de la duchesse, pour la ramener sans bruit à la foi orthodoxe ? Si cette conjecture correspond à quelque réalité, le choix de Vittoria eût été des plus habiles, car nulle femme de ce siècle ne posséda un charme égal au sien, et ne sut mieux concilier les aspirations des temps nouveaux avec une immuable fidélité à l'Église catholique. En ces jours de crise où le problème religieux se posait si douloureusement pour tant d'âmes partagées entre l'ancienne et la nouvelle croyance, Vittoria nous apparaît comme la prêtresse de cet Oratoire du divin amour où

1. « Con tante mie amiche commare et sorelle, et con la Extia de madama *et divini figliuoli*. » Lettre de Rome du 10 décembre 1539. Original autographe. Archives d'Este.

2. « Piaccia alla bonta divina che non ne sia nesciuna mia, ma tutte di Christo ! » Lettre du 12 juin 1537. Original. Archives de Mantoue.

de nobles esprits rêvaient, non sans illusion, une religion épurée dans le cadre d'une Église séculaire. N'est-ce pas le sens du beau sonnet :

« Je vois, ô Pierre, ton filet si chargé d'algue et de fange, que, si la vague vient à l'assaillir, il court le risque de se rompre et la barque est menacée du naufrage...

» Mais ton fidèle successeur, choisi pour un suprême dessein, veille de la main et du cœur à la conduire au port.

» A son juste vouloir s'oppose la malice du monde, de telle sorte que chacun reconnaît que, sans le secours d'en haut, ton vicaire travaillerait en vain :

Onde ciascuno s'è accorto
Ch'egli senza'l tuo aiuto adeprò in vano.

Ce sonnet est bien l'expression des sentiments de Vittoria, et d'une catégorie de croyants qui, dans les plus mauvais jours, n'ont pas désespéré de l'unité de l'Église attachée au visible et suprême pasteur. On ne saurait douter que dans ses entretiens avec Renée, Vittoria n'ait touché à ces graves questions qui préoccupaient alors tant d'âmes d'élite, sans en obtenir la même réponse. Le fit-elle en vertu d'une secrète mission, ou par cet élan naturel qui porte de nobles esprits vers des sujets dignes d'eux? En l'absence de tout document contemporain, on ne peut ni affirmer, ni contredire une thèse qui a trouvé un ingénieux interprète. Il n'a pour lui que des conjectures, mais elles acquièrent, sous sa plume, un haut degré de probabilité¹. Quoi qu'il en soit, les effets ne paraissent pas avoir répondu aux espérances nourries par quelques personnes de la cour. Il est juste néanmoins de reconnaître qu'une période d'apaisement correspondit au séjour de Vittoria près de la famille ducal, et d'en attribuer le mérite à sa douce et pure influence. On trouvera la preuve des sentiments qu'elle sut inspirer à Renée dans une correspondance ouverte, sous les auspices de

1. *Vittoria Colonna*. Notice accompagnée de lettres inédites, publiée par M. le marquis G. Campori. Broch. in-8°. Modène, 1879. (Pages 12 à 14.)

la duchesse, entre la fille des Colonna et la sœur de François I^{er}.

L'origine de ces rapports s'explique tout naturellement par un message de Renée à sa *bonne sœur*, toujours attentive aux incidents, heureux ou tristes, de la cour d'Este. Une visite de Vittoria Colonna, servant de marraine à une jeune princesse, quel aimable sujet d'épître après tant de messages affligeants¹ Mais cette épître est, comme tant d'autres, hélas ! perdue. Marguerite ne put laisser une telle communication sans réponse. Elle cultivait elle-même la poésie, non sans succès, et le *Miroir de l'âme pécheresse*, avec ses mystiques effusions qui émurent la Sorbonne, n'était pas sans quelques rapports avec les *Rimes spirituelles* qui côtoyaient la Réforme sans adopter ses conclusions. Marguerite dut éprouver le désir de connaître les poésies de Vittoria Colonna, dont le nom avait depuis longtemps franchi les Alpes. Renée fut sans doute l'organe de ce vœu auprès de la marquise, qui ne put y être insensible, et s'empressa d'envoyer à la reine quelques-uns de ses sonnets écrits de sa propre main. L'ambassadeur ferrarais Alberto Sacrati fut chargé de les offrir à la pieuse princesse. Mais alors survint un incident qui faillit tout compromettre. Le précieux recueil, séparé de la lettre d'envoi, alla s'égarer entre les mains du connétable de Montmorency, ennemi plus ou moins avoué de la reine de Navarre, qui jugea bon de le retenir comme entaché d'hérésie. Il ne fallut pas moins que l'intervention directe du roi pour faire restituer à sa sœur le livre qui lui était destiné, sans s'arrêter à de vaines accusations dont il fut le premier à se moquer : « Je connais, dit-il, la bonne réputation de la marquise, cela suffit ! » Le connétable dut s'excuser auprès de la reine, qui ne fut pas dupe de ses belles protestations. Tel fut le point de départ d'une correspondance dont

1. « Che Mons. Contestabile havea detto al Re ciò che in detti sonetti v' erano di molte cose contro la fede di Giesù Christo, et che sapendo S. Maesta il buon nome della signora marchesa se ne mocava... » Lettre d'Alberto Sacrati au duc de Ferrare, du 24 août 1540. Arch. d'Este.

on trouve la trace dans un sonnet italien adressé par la sœur de François I^{er} à la marquise de Pescara. C'est une feuille détachée de la poétique couronne de la « Marguerite des Marguerites ».

« *A madame la marquise de Pescara.* »

» Oh ! qu'heureuse êtes-vous d'avoir soumis votre cœur et ses ardents soupirs à la discipline du divin Maître, et de savoir inspirer à chacun le désir d'aller à celui qui a l'œil fixé sur ses moindres créatures ! Malheureuse moi-même de ne suivre qu'à pas lents les traces de celui qui nous a rachetés à si grand prix, et de me laisser trop souvent égarer aux vaines pensées qui ne produisent que déceptions et cuisants regrets ! Priez pour moi le roi du ciel, vous, une de ses élues, afin qu'il me tende une main secourable et me recueille dans son sein. Puisque vous avez obtenu en partage la vraie lumière, montrez qu'elle n'est pas vaine pour autrui, et que chacun en reconnaisse autour de vous la pure splendeur¹. »

La marquise dut être singulièrement touchée de cet hommage de la sœur de François I^{er}, et y répondit par une lettre où elle exprimait son admiration, avec le désir de connaître un jour la princesse qui « seule, en dehors de l'Italie, joignait la perfection de la volonté aux dons les plus rares de l'esprit². » Marguerite de son côté ne se montra pas moins désireuse de voir la marquise, et « de l'entendre en ce monde parler des félicités de l'autre³ ». Ces vœux également flatteurs pour chacune de celles qui en étaient l'objet, exprimés dans un

1. Rime diverse raccolte per M^r Lodovicho Domenichi, p. 3 (in-12, Lucques, 1559).

2. « In una sola fuor d'Italia s'intendeva esser congiunte le perfectioni della volontà con quelle del spirito. » *Lettere volgari di diversi nobilissimi huomini*, in-12, édition Aldine, 1544, f° 123.

3. « Che in questo mondo possi di voi udir parlar de la felicità de l'altro. » *Ibidem*, f° 124.

langage digne de leur mutuelle patrie, ne devaient point se réaliser, et ils n'aboutirent qu'à un échange d'aimables courtoisies. Faut-il le regretter? L'idéal rêvé demeure toujours bien au-dessus de la réalité. Une entrevue n'eût pas été sans quelque désillusion entre l'austère fille des Colonna qui passa les dernières années de sa vie au fond d'un cloître, dans un pieux commerce avec Michel-Ange, et la princesse d'un cœur si haut, d'un esprit si charmant, que louèrent à l'envi Clément Marot et Ronsard, et qu'il serait injuste de juger par *l'Heptameron*. Ces deux femmes si distinguées, l'honneur de leur siècle, s'éteignirent à peu d'années de distance (1547-1549), ayant également le nom de Jésus sur les lèvres et dans le cœur.

JULES BONNET.

MÉLANGES

LE MONUMENT DE COLIGNY

ALLOCUTION DE M. LE PASTEUR E. BERSIER

Messieurs,

En me demandant de vous adresser quelques mots dans cette assemblée générale de votre Société, votre président m'a dit : « Pourquoi ne nous parleriez-vous pas du monument à élever à Coligny ? » J'obéis à cette invitation et je le fais d'autant plus volontiers que ce qui n'était jusqu'ici qu'un projet est devenu enfin une réalité et qu'aujourd'hui, grâce à Dieu, nous pouvons dire avec certitude que ce monument se fera.

Il se fera ici même, au chevet de ce temple, en face de ce palais du Louvre où l'on a tramé la mort du grand amiral, à quelques pas de cette place de Saint-Germain l'Auxerrois où il reçut le premier

coup d'arquebuse. Ce monument expiatoire sera dressé par des mains protestantes et aussi par des mains catholiques, avec le concours sympathique du gouvernement de la France.

Il faut bien dire que ce n'aura pas été sans obstacles. Voici tantôt trois ans que nous les surmontons l'un après l'autre. L'épreuve du moins a été instructive; elle nous a permis de voir l'idée que beaucoup de nos contemporains se font de nos luttes du xvi^e siècle et combien sont tenaces et vivaces les racines des préjugés séculaires jusque dans les milieux que l'on en croit le plus affranchis.

Laissez-moi, en deux mots, vous raconter cette histoire; il vaut la peine de la retracer.

Nous avons rêvé tout d'abord d'élever à Coligny un tombeau qui fût digne de lui. Oh! c'est une chose étrange et navrante que l'odyssée de ses ossements. Vous savez ce qu'on fit de sa tête :

Médicis la reçut avec indifférence.

Et comme accoutumée à de pareils présents.

Quant à son corps, après avoir subi les ignominies de Montfaucon, il fut recueilli par le maréchal de Montmorency et abrité à Chantilly. Lors de la solennelle réhabilitation de l'amiral qui eut lieu en 1599, on transporta ses restes à Montauban, l'une des villes de refuge des réformés. Puis il fallut, pour les soustraire à de nouveaux hasards, les envoyer en Hollande, où la maison d'Orange les réclamait. De là l'un des descendants de Coligny les ramena plus tard en France pour les ensevelir à Châtillon-sur-Loing. Ils y restèrent jusqu'en 1786 où le marquis de Montesquiou, épris d'admiration pour la mémoire de Coligny, obtint qu'ils fussent placés au château de Maupertuis, dans un magnifique mausolée qu'a décrit Alexandre Lenoir dans son *Musée des monuments français*. Retirés de ce monument que voulaient briser les iconoclastes de 1793, ils furent conservés par la famille du marquis jusqu'en 1851, époque où on en fit la remise au duc de Luxembourg, qui les déposa à Châtillon-sur-Loing, au milieu des ruines du château de Coligny, dans un pan du mur de la chambre où naquit l'amiral. C'est là qu'ils sont encore aujourd'hui. Nous aurions voulu leur édifier un tombeau, soit ici, soit à Châtillon. Nous nous sommes heurtés à un refus. Il nous semblait que ces restes étaient une propriété nationale, on nous a répondu que c'était une propriété privée. Qu'il nous soit permis, en nous inclinant devant une volonté

que nous n'avons pas à juger, de regretter du moins qu'il n'aient pas d'autre abri qu'une muraille en ruines, exposée à tous les vents.

Ne pouvant édifier ce tombeau, nous avons songé à élever à Coligny une statue dans Paris même. A peine ce projet fut-il connu, que dans une certaine presse de violentes dénonciations éclatèrent. C'était l'assassin du duc de Guise que nous voulions honorer ! Ainsi reparaisait au grand jour cette odieuse calomnie que Bossuet avait méprisée. Coligny, un assassin ! Et qui ose lui lancer cette insulte ? Les apologistes à peine déguisés de la Saint-Barthélemy, ceux-là mêmes qui tentent d'excuser ce forfait ou d'en rendre les protestants responsables, ceux qui ont réussi à pervertir à ce point l'histoire, et cela jusque dans les manuels à l'usage des enfants, manuels qui infestaient hier encore nos écoles primaires, et dont nous pouvons espérer enfin qu'elles vont être débarrassées à jamais.

Laissons là ce langage de fanatique qui heureusement n'a plus de prise sur l'opinion. Chez des esprits qui veulent être impartiaux, nous avons rencontré une prévention d'une autre nature. Ils mettent en suspicion le patriotisme de Coligny. Ils rappellent que dans nos luttes civiles l'amiral a compté sur l'appui de l'étranger. Cela est certain, mais est-ce que ses adversaires n'en faisaient pas autant ? Est-ce qu'il est équitable d'appliquer aux hommes du xvi^e siècle nos idées modernes sur la patrie ? Est-ce qu'alors la question religieuse aux yeux de tous n'était pas la première, celle à laquelle on sacrifiait tout le reste ? Est-ce que la Ligue n'a pas songé un moment à donner à Philippe II la couronne de France ? D'ailleurs, nous avons le droit de le dire : Nul parmi les hommes de guerre de son temps ne resta plus Français que Coligny, et le chancelier de L'Hôpital, ce grand patriote, le sentait bien lorsqu'il se liait à lui d'une étroite sympathie. Dans ces luttes intestines qui déchiraient la France, l'âme du grand amiral était elle-même déchirée ; de là ces aveux de poignante tristesse, ces douloureux épanchements, ces troubles même dont tous ses amis recueillirent si souvent l'expression. De là ce fait que dans les batailles contre les troupes royales il n'eut jamais l'entrain qui l'animait contre les Anglais ou les Espagnols. Il fallait parfois le traîner au combat et la guerre civile lui inspirait sur la fin une invincible répugnance. On en eut, après sa mort, la preuve manifeste. Vous savez qu'on l'accusait alors, comme on l'a fait aujourd'hui, de comploter en faveur de l'étranger. Au lendemain de la Saint-Bar-

thélemy, Catherine s'empara de ses papiers dans l'espoir d'y trouver la trace de ces complots. Elle y trouva un mémoire adressé au roi pour le supplier « d'empêcher que les Anglais (c'étaient des protestants pourtant!) n'acquissent dans les Pays-Bas révoltés un pouvoir qui deviendrait fatal à la France ». Catherine s'empressa de communiquer ce document à la reine Élisabeth, voulant l'irriter contre le souvenir de l'homme qu'elle avait toujours respecté. La réponse, dit Bossuet lui-même, fut honorable pour l'amiral; j'ajoute qu'Élisabeth donna à Catherine une grande leçon de patriotisme. Elle lui écrivit que « si Coligny était un mauvais Anglais, il était un bon Français »; et c'est là un témoignage que la postérité ratifiera.

D'autres juges, qui respectent du moins son caractère, ont mis en doute ses capacités. On lui a contesté son titre d'amiral. Qu'est-ce donc, a-t-on dit, qu'un amiral qui n'a jamais commandé un vaisseau? Je répondrai que c'est là un phénomène qui se voyait souvent dans cette France ancienne où les titres étaient parfois dispensés d'une façon bien plus étrange encore, et qu'il est puéril de juger ces temps avec nos idées modernes. Et d'ailleurs, plutôt à Dieu que tous nos amiraux eussent été possédés comme Coligny par la pensée de créer à la France de vastes colonies et d'y offrir un refuge aux proscrits de l'Europe! Si ses conseils avaient été suivis, si des ressources suffisantes lui avaient été accordées, il y aurait aujourd'hui dans l'Amérique du Nord des États-Unis français, et notre drapeau flotterait au Brésil même. Lisez dans la grave et savante histoire de notre cher vice-président, M. le comte Delaborde, le récit des tentatives persévérantes, toujours renouvelées, que Coligny fit dans ce but. Vous y verrez la preuve que ses efforts n'avortèrent que par la trahison de ceux sur lesquels il avait le droit de compter, que par le lâche abandon de son propre gouvernement reculant partout devant l'Espagnol.

Mêmes attaques contre son génie militaire. Il a toujours été battu, nous dit-on; donc, il méritait de l'être. Le xvi^e siècle n'en jugeait pas ainsi. On le tenait alors pour un grand capitaine, et c'est un éloge que Brantôme ne lui a jamais refusé. Il faut voir en quels termes il parle de son autorité sur ses soldats, de son entente à rétablir la discipline; et d'ailleurs, n'est-ce pas un fait avéré que nul ne le dépassa comme organisateur, et qu'on a pu sans exagération l'appeler le créateur de notre infanterie régulière qu'il sub-

stitua aux vieilles bandes d'autrefois? N'eut-il pas aussi ses inspirations de génie? N'est-ce pas lui qui décida la victoire de Renty, et si François de Guise a recueilli les lauriers de cette journée, ne peut-on pas dire que Coligny les avait coupés? N'est-ce pas en se servant de ses plans que Guise réussit à s'emparer de Calais? N'y a-t-il pas aussi des défaites qui valent des victoires, et notre histoire militaire a-t-elle une page plus glorieuse que l'héroïque défense de Saint-Quentin? Dans les guerres civiles mêmes, n'a-t-on pas remarqué que l'amiral, au lendemain de ses défaites, était plus redoutable que jamais, et que souvent il obligea ses ennemis à traiter avec lui comme avec un vainqueur? Après Saint-Denis, il restait maître du nord de la France; après Moncontour, il inspirait une telle frayeur, qu'on ne lui marchandait pas la paix. Non, ce n'était pas un médiocre capitaine que celui qui toujours sut voir le péril là où il était, qui toujours conseilla de renoncer aux aventureuses expéditions d'Italie, parce qu'il estimait « qu'une province en Italie ne valait pas un village en Flandre ». Après nos récents désastres, après l'invasion terrible de 1870, il faudrait au moins rendre justice à ce génie militaire qui d'un œil pénétrant voyait ce qu'on a récemment appelé « la trouée des Vosges » et comprenait que là était vraiment le boulevard de la France.

Et ceci m'amène à dire un mot de Coligny comme homme d'État. Je sais qu'en cette matière son rôle est trop ignoré. D'abord il n'a jamais pu réaliser ses desseins, et puis son journal et ses papiers intimes où il les exposait ont été détruits¹; mais les registres du Conseil, les conversations de l'amiral et les paroles échappées à Charles IX et à Catherine établissent clairement que Coligny avait tracé quarante ans d'avance le programme politique que Henri IV a réalisé et qui a fait la grandeur de la France moderne, programme qui se rapportait à ces deux points principaux : alliance avec les Pays-Bas et résistance à la maison d'Autriche et d'Espagne. Ici

¹ Je fais allusion ici non seulement à la destruction des papiers de l'amiral faite par l'ordre de Catherine de Médicis, mais à celle des Archives du château de Coligny cachées au moment de la Révolution, retrouvées en 1811 par un paysan de Châtillon-sur-Loing, qui les brûla dans la crainte qu'on n'y découvrit la trace d'une rente minime que sa famille payait au duché. Parmi ces papiers il y avait une liasse dont M. Becquerel a retrouvé le titre : *Correspondance de la reine Catherine avec M. l'admiral.*

encore son regard clairvoyant avait pénétré l'avenir, et si Henri IV a eu la gloire d'exécuter ses projets, il faut rendre à Coligny celle de les avoir conçus le premier.

Voilà pour l'homme public. Que serait-ce si j'en venais à l'étude de son caractère? Il est de ceux qui grandissent quand on les voit de près. Dans ce siècle tourmenté où l'histoire ressemble souvent à une tragique épopée, où l'humanité touche aux extrêmes de la turpitude et de la grandeur morale, il est au premier rang des héros. Théodore de Bèze disait vrai quand il lui écrivait, en 1565 : « Vous avez au dedans et au cœur cette forteresse invincible d'airain, je veux dire une bonne et entière conscience. » Tel il nous apparaît sur le champ de bataille, dans les conseils du roi, et dans sa vie privée de Châtillon, lorsque, en présence de sa famille et de ses serviteurs réunis, il ouvre la Bible, prie et s'abaisse devant le Dieu qu'il a fidèlement servi.

Et l'on s'étonne que nous voulions honorer sa mémoire et lui élever une statue! Il ne faut s'étonner que d'une chose : c'est que la France ait si longtemps tardé à l'ériger.

Nous l'élèverons, messieurs, non dans un esprit de récrimination et de vengeance, non pour réveiller des passions assoupies, mais parce que cela est juste et que cela doit se faire. Il est temps que sa noble figure se dresse au milieu de ce vieux Paris qui a été le témoin de son égorgement. L'art nous a conservé les traits du roi qui le trahit et de celui qui, dès longtemps, avait comploté sa mort. Des sculpteurs de génie ont taillé dans le marbre la face de Charles IX et celle de Henri III. Nous voyons la première, qui aurait pu être noble, et qui nous apparaît inquiète et terrible; c'est bien celle de cet infortuné monarque qui eut ses heures lucides et ses rêves généreux, mais chez lequel la nature sauvage devait étouffer tout le reste. Nous devinons cette mobilité de bête fauve qui frappait les ambassadeurs de Venise, lesquels disaient qu'on ne pouvait rencontrer son regard, comme si son expression eût annoncé d'avance le trouble intérieur et les affreux remords qui épouvantèrent son agonie. A côté de lui, nous voyons Henri III, le favori de Catherine, digne fils d'une telle mère; nous contemplons ce front déprimé, ce regard bas, équivoque et fuyant, ces lèvres pliées en un rictus sinistre, et, pour tout dire en un mot, ce masque d'infamie où s'imprime cette âme vile qu'a stigmatisée en des vers immortels un historien de

génie qu'on peut appeler le grand justicier de la conscience humaine, notre Agrippa d'Aubigné.

Eh bien ! il sera bon qu'en face des figures des meurtriers se dresse la tête fière, noble et loyale de celui qui fut leur victime. Quand elle sera debout au chevet de notre vieux temple, nous la montrerons à nos fils et nous leur dirons : « Celui-là fut le plus grand des huguenots. » Et en passant devant elle, ce peuple de Paris qui, sans partager notre foi, sait comprendre du moins et admirer les vraies grandeurs morales, dira souvent, nous en sommes certains : « Celui-là fut un grand Français ! »

L'ESPRIT MISSIONNAIRE CHEZ DES HUGUENOTS

DU XVI^e SIÈCLE

Un petit volume, fort rare et fort curieux, nous a été communiqué, et ce n'a pas été notre moindre plaisir d'y découvrir, en l'ouvrant, une main de connaissance, la main d'un brave huguenot du xvi^e siècle. Il nous a paru tout aussitôt qu'il valait la peine de prendre acte, au passage, de ce fait bibliographique non encore signalé, et de le faire servir à l'édification des lecteurs de ce *Bulletin*.

LA | NAVIGATION | *du capitaine Mar | tin Forbisher, Anglois,*
ès régions | de West et Nord-west, en l'année | M.D.LXXVII.

Contenant les mœurs et façons de vivre des peuples | et habitans d'icelles.
avec le portraict de leurs habits | et armes, et autres choses mémorables et sin-
gulie | res, du tout incognues par deçà.

M. D. LXXVIII.

Pour Anthoine Chuppin.

(Avec sa marque de l'Arbre à pin, et sa devise : SINE TE NIHIL.)
 Vol. in-12, de 40 ff. non paginés, sign. *Ay — Eiiiij*. Une planche grav. sur bois, hors texte et pliée, représentant : « Le Portraict des « trois Sauvages admenez en Angleterre, leurs habits, armes, tentes « et bateaux. »

Il s'agissait donc de la traduction d'un des premiers voyages des Anglais au pôle Nord, et Martin Frobisher (non *Forbisher*, comme l'a imprimé tout du long le traducteur, soit par erreur de copie soit par suite d'une *coquille* tenace et inaperçue) est un des vaillants capitaines qui se consacrèrent alors à cette entreprise dans le grand inconnu, bien autrement effrayante au xvi^e siècle que de nos jours. Il s'y était préparé par quinze années d'études, attendant impatiemment l'heure du danger, et il vit enfin ses vœux exaucés, en 1576, par la haute protection de lord Dudley, comte de Warwick, et de ses amis. Ayant rapporté de ce premier voyage une pierre qui, à son insu, s'était trouvée contenir de l'or, il put se remettre en route, dès 1577, sous les auspices de la reine Elisabeth elle-même, avec la mission spéciale et les moyens de rechercher et de rapporter du minerai d'or. Il rapporta, en effet, deux cents tonneaux de pierre, qu'on se proposait d'éprouver et d'exploiter. C'est le récit succinct de cette seconde expédition, fait par un de ses compagnons, que nous avons, en traduction, sous les yeux. Mais pendant qu'on le publiait, Frobisher était déjà reparti (21 mai 1578) pour un troisième voyage, chargé d'établir une colonie au lieu désigné et de renvoyer encore autant de pierres qu'il pourrait en embarquer. Déception ! L'épreuve des pierres du second voyage, faite après son départ, ne fournit pas la moindre pépite, la moindre paillette d'or : la reine en était pour ses frais !

C'est ce qu'ignorait encore notre traducteur. Mais on verra que ce résultat négatif des efforts tentés pour l'amour du métal *jaunet* donne, par cela même, un certain piquant aux considérations théoriques et aux pronostics moraux de notre brave huguenot.

Ce huguenot, quel est-il donc ? Il est temps de le dire. En ouvrant le volume, à la suite du titre, nous avons trouvé une belle *Préface*, comme on les faisait alors, c'est-à-dire une Dédicace à un « Monsieur de Hault, sieur de Puel-Moustier, Commissaire ordinaire des Guerres », ce qui, il faut l'avouer, nous aurait laissé assez indifférent, si elle n'eût été signée : NICOLAS PITHOU, *sieur de Chamgobert*, c'est-à-dire du nom de ce frère de l'illustre Pierre Pithou qui ne se contenta pas d'être un politique, un moyenneur, mais qui se prononça nettement, fit profession ouverte de la religion réformée, et auquel nous devons une *Histoire du Protestantisme à Troyes*, demeurée inédite parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et

dont nous fîmes faire, dans le temps, une copie qui est aujourd'hui déposée à la Bibliothèque du Protestantisme français.

Nous ne savions et ne savons encore absolument rien du personnage à qui s'adresse Nicolas Pithou (c'est évidemment un coreligionnaire, et ce sera affaire à la *France Protestante* de nous éclaircir ce point, en son lieu) ; mais n'est-ce pas une bonne note, pour ce Commissaire des Guerres d'avoir reçu cet honnête hommage de notre excellent Chamgobert, qui le date : « De vostre maison, ce 8 novembre 1578. » ?

Or, que lui dit-il ? Il brode d'abord sur le thème rebattu, et toujours nouveau, de la convoitise humaine pour les richesses, *auri sacra fames*, et sur la triste condition qui en résulte pour les habitants des contrées nouvellement découvertes et où l'on cherche des trésors. Tout est alors sacrifié à l'humaine avarice !... Heureusement qu'il faut considérer les vues de la Providence, qui a ménagé ces trésors cachés, comme un moyen, pour les pauvres sauvages, d'être tirés, violemment sans doute, de leur barbarie native, et amenés ainsi à la connaissance de Dieu — le premier des biens — et à la « civilité ». Et il ne faut rien moins que l'appât du luxe et de l'or pour que les civilisés, les chrétiens, se mettent en campagne et bravent les montagnes de glace et les froidures mortelles du Septentrion, pour porter à ces tristes déshérités de notre globe les bienfaits de la civilisation. Donnant, donnant !

En vain objectera-t-on à notre auteur, que le profit, le gain, est la seule et unique fin de pareilles entreprises. — Soit, répond-il. Mais le résultat est là ! Les moyens peuvent être mauvais, humainement parlant : le but visé par la bonne providence de Dieu est atteint.

Ce qui, d'ailleurs, rassure le bon Chamgobert, en la présente conjoncture, c'est qu'on a affaire à une grande reine « tant humaine et débonnaire », qu'elle saura mettre ordre à tout. (Marie Stuart et le comte d'Essex nous gâtent bien un peu cette débonnairété... Mais passons, et lui laissons ses illusions.)

Il n'en est pas moins vrai que c'est une chose tout à fait digne de remarque que cette préoccupation de l'esprit missionnaire anticipé, ce souci humain et chrétien de la misère des populations autochtones tombant à la merci des chrétiens envahisseurs du vieux monde. Combien cette douce prudence, qui part tout à la fois d'un bon

naturel et d'un cœur touché par l'Évangile, fait honneur à Nicolas Pithou et à ses coreligionnaires !

Appelons aussi l'attention sur un trait tout à fait caractéristique de l'écrit qu'on va lire : c'est le style, éminemment clair et pur, pour cette date de 1578, et la bonne et uniforme orthographe. C'était, depuis cinquante ans, la force et la gloire des réformés de France de l'emporter sur tous, aux bons combats de la langue et de la plume.

PRÉFACE.

A

MONSIEUR DE HAULT,
 Sr de Puël-Moustier, et Commis-
 saire ordinaire des guerres.
 NICOLAS PITHOU, Sr DE
 CHAM-GOBERT

Si un tas de personnes, dont le monde n'est pour le jour d'huy que par trop rempli (qui, constituans toute leur souveraine félicité ès richesses, ont ordinairement en la bouche ce malheureux proverbe : *Qu'il n'est que d'estre et d'en avoir*), viennent à lire ce discours, je ne doute point qu'oyant parler des thrésors et grandes richesses qui sont cachées ès entrailles de ces contrées Septentrionales, ne réputent incontinent bien-heureux les habitans d'icelles, et que, quelque barbares qu'ils soyent, ils ne souhaitent de changer leur condition à la leur.

D'autres, qui viendront à discourir en eux-mesmes sur les misères et calamitez que ces thrésors et richesses attirent ordinairement sur ceux qui habitent ès pays où elles se trouvent, déploreront leur calamité et misérable condition future; et, les réputans pauvres et malheureux, diront qu'il seroit à désirer pour leur profit que leur pays fust demeuré à jamais le plus pauvre du monde. Car, prévoyans les malheurs qui, selon leur jugement, les talonnent, il leur sera advis qu'ils les voyent desjà réduits sous le joug d'une misérable servitude perpétuelle, au lieu qu'auparavant ils estoient à eux-mesmes, vivants en toute liberté, et peut-être en repos, et sans-crainte

d'aucun ennemi, se contentans de tels biens que leur terre produit naturellement. Bref, jugeans de l'advenir par les tristes événemens qu'ils en auront vu par ci-devant réussir à plusieurs autres semblables nations, ils ne douteront point qu'il ne leur en prenne de mesme. Car, disent-ils, les voilà privés de tout ce qu'ils peuvent avoir, tout cela tombera ès mains de l'étranger, qui les transportera hors du pays et l'appliquera à son profit. On se servira d'eux comme de pionniers pour fouiller et chercher, aux entrailles de leur terre, les thrésors qu'elle y tient enserrés. On les contraindra à tirer et porter, comme mulets, la mine d'or, avec peu ou point de récompense. Leurs pauvres femmes et leurs filles seront en danger d'être violées et corrompues. Eux tous rendus tributaires, asservis et privés de leur liberté naturelle. Et finalement, estans les thrésors de leur terre du tout espûisés, et ne leur restant plus que la chemise, ils seront vendus au plus offrant. Bref, ces discoureurs feront leur conte, qu'il n'en prendra pas mieux à ces pauvres gens qu'il a fait de ceux des Indes et à plusieurs autres. Ainsi doncques, voilà des jugemens fort contraires et divers qu'on fera sur un mesme sujet.

Mais ceux qui, doués d'un bon et sain jugement, éleveront les yeux plus hault que la terre, pour considérer le grand heur et la grande félicité qui se prépare pour ces pauvres barbares, par le moyen de ces thrésors cachés en leur terre, les réputeront fort heureux. Non toutefois pour les causes qui les fait estimer tels par ceux de la susdite première opinion, mais pour des raisons bien diverses et du tout autres; voicy quelles. Le monde, diront-ils, est pour le jourd'hui tellement perverti et addonné à son profit particulier, que, sans espérance de quelque gain, il ne se trouveroit personne qui voulût naviger en ces pays si froids, remplis de si grandes et haultes montagnes de glaces perpétuelles, privés la plupart de l'année de la lueur et clarté du Soleil, où le plus chaud de l'Esté est aussi froid qu'à nous le cœur de l'Hiver : de sorte que, à parler humainement, on jugeroit qu'ils ont esté faits et créés comme en despit de nature, estans habités d'une gent barbare, cruelle, mangeurs de chair humaine. Par ainsi, si ces contrées estoient du tout stériles et sans aucun profit, elles seroient en danger de demeurer à jamais inconnues, et sans estre fréquentées; et conséquemment les pauvres gens qui sont espars et jettés ça et là en ces lointaines régions, par les déserts et solitudes sauvages, demeureroient farouches et indomptés,

sans aucune civilité, privés de l'usage de raison, et, qui pis est, du vrai et souverain bien de l'homme, qui est de connoître Dieu, qui l'a créé et mis au monde pour estre glorifié en luy et par luy. Mais, estant ceste terre connue fertile et abondante en or, les hommes y sont plus facilement attirés, et Dieu, par sa sainte providence, leur donne passage par les eaux, afin que, par la communication de sa sainte Parole, ces barbares soient apprivoisés, rengés et admenés à raison, dressés à toute civilité, et qu'estans affranchis de la servitude du diable, duquel ils sont à présent esclaves, ils soient finalement jouissans de ces grands et excellents bénéfices, desquels ils sont pour le jourd'huy privés.

Mais, dira quelcun, on sçait bien qu'un tel voyage, si pénible et hazardeux, ne s'entreprend à autre fin que pour le seul profit qu'on espère en tirer, et non pas pour tascher de gagner ces povres brutaux et les amener à la connoissance de Dieu. Je respons qu'il peut estre ainsi. Et quand tout est dit, je crois que la plupart de ceux qui l'entreprennent n'ont voirement autre object devant eux qu'une pure avarice et un désir de s'enrichir. Car, de fait, eux-mesmes confesseront que, s'ils sçavoient au vray que ces contrées fussent du tout stériles et sans aucun profit pour eux, bien que peuplées de gens, ils se garderoient bien d'y mettre le pied. Or, c'est là ou reluit la bonté de Dieu incomparable, et se voient les effects de sa providence admirable, lequel regardant d'un soin paternel au salut des hommes, sçait bien amener, quand il luy plaist, toutes choses au point qu'il a ordonné, voire mesme par des moyens estranges et inconnus, et qui semblent, au jugement humain, se contrarier. Aussi, à vrai dire, qui diroit qu'un personnage confit en avarice, et qui n'aura d'autre but et intention que de se faire valloir et s'enrichir à quelque prix que ce soit, puisse profiter à un autre? Que celui qui entre en un pays pour en enlever et espuiser les richesses, puisse estre le moyen de l'enrichir? Je ne pense pas qu'il se trouve homme soubs le ciel, qui, sans monter plus hault que la terre, le pust ou voulust croire. Et toutefois voyla comme nostre Dieu besongne le plus souvent en cet endroit : car, par une inclination secrète, il mène les hommes à ceste raison, bien que leur conception première ne soit point telle, ains seulement de s'enrichir, se servant d'eux, sans qu'ils y pensent, pour planter une semence de religion ès cœurs de ces povres barbares. Ce qu'il fera comme j'espère à l'endroit de ceux desquels

il est parlé en ce discours, pourveu qu'ils ne l'empeschent par leur ingratitude et opiniastreté, et qu'il luy plaist faire la grace à la nation Angloise de mettre le pied plus avant en ces terres nouvellement descouvertes par l'industrie de leur capitaine Forbisher.

Et ne fault point craindre qu'il en prenne à ces povres barbares, de mesmes qu'il a fait à quelques autres de semblable condition, que les histoires nous témoignent avoir esté si cruellement et inhumainement accommodés et traités, que mesme le seul récit n'en peult estre qu'horrible. Car, ayant à faire à une Reyne tant humaine et débonnaire, et, comme je m'asseure, craignant Dieu, on n'en peult espérer qu'une bonne issue, estant certain qu'elle y sçaura si bien remédier et, par sa grande prudence, donner un si bon ordre, qu'à l'aide de Dieu, elle empeschera bien que les désordres et malheurtés, qui se sont veues aux Indes et en quelques autres contrées récemment decouvertes, ne se commettent par ses gens, en les contrées septentrionales descrites en ce discours, lequel, ayant esté traduit en nostre vulgaire, et reveu par un mien amy, qui m'en a fait part : je la vous envoie imprimée, sous l'assurance que j'ay que votre gentil esprit, qui s'adonne à toutes choses bonnes et honestes, prendra plaisir à la lecture d'iceluy, lequel je vous présente, comme pour une arre de l'amitié et affection singulière que je vous porte. Vous priant, monsieur, de recevoir d'aussi bon cœur comme je le vous offre, attendant mieux, s'il plaist à Dieu me conserver en vie et santé, et que l'occasion se présente, pour vous monstrier par effect que je suis du tout vostre, bien que, comme je m'asseure, vous n'en doutiez aucunement.

De vostre maison, ce huictiesme jour de Novembre MDLXXVIII.

A la suite de cette *Préface*, se trouva une *Élégie* que voici. Elle est signée des initiales V. E. E. (?) On la lira avec intérêt. Elle respire cet esprit rigoureusement biblique qui caractérise la littérature huguenote. La forme poétique n'en est pas à dédaigner ; il y a de fort agréables détails. N'est-ce pas un joli tableau que celui de ces bons huguenots s'en allant au Presche, bras dessus, bras dessous, heureux d'y aller chercher ensemble l'édification de leur foi naïve ?
On les voit

..... la main prise,
S'entremenant, amis, prier avec l'Église,

et allant y acheter la bonne parole auprès des « marchands » qui la débitent à ceux qui en sont friands. On se rappelle, à ce mot, que l'un des plus anciens ouvrages populaires de la Réforme est le célèbre, mais introuvable, *Livre des Marchands*.

ÉLÉGIE

Hommes, qui, sous le nom de la Saincteté sainte,
 Sanctifiez vos noms, et qui portez l'empreinte,
 Au milieu de vos cœurs, la gloire, et — comme siens —
 Portez de Jésus-Christ le beau nom de Chrestiens,
 Pensez quel est vostre estre, et comme sa clémence
 Il monstre dessus nous, par nostre renaissance !

Car si le Saint-Esprit le nostre n'inspiroit,
 Et si de grâce à nous parfois ne se monstroît,
 Que serait-ce de nous ? Et si la passante onde
 Eust nos pères portés aux autres parts du monde,
 Vivants comme brutaux, hostes de quelque lieu
 Encores inconnu, n'eussions point connu Dieu.

Ainsi que quand l'orgueil empiéta la pensée
 De la gent de nouveau dessus la terre née,
 Et que, de leur esprit, renommée et sçavoir,
 Les marques ils vouloient au monde faire voir,
 Ils bastirent la ville et la Tour, qui encore,
 Dedans les Saints Esprits, leur renom déshonore :
 Où Dieu, voulant monstre leur mesme vanité,
 Impuissans les rendit, par la variété
 Du langage commun, qui, par sa différence,
 Leur fit, deçà delà, rechercher demeurence.
 Si que, les uns suivans des ondes le vouloir ;
 Autres, sa volonté ; et autres, son pouvoir ;
 Séparés çà et là, ont la terre, déserte
 D'hommes et d'animaux, y habitans, couverte.
 Mais las ! quelle pitié ! Ceux-là qui sur la mer
 Plus loing, les plus hardis, osèrent ors ramer,
 Abordèrent ès lieux où, loing de connaissance,
 N'ayans devant les yeux que l'affreuse présence
 Des montagnes, des eaux, des ombres de la nuit,
 Quelque fois du soleil, qui quelque fois leur luit.
 Et des Astre luisans, de la lune douteuse,

Qui montre quelque foissa leur amoureuse,
 Peureuse quelque fois, et qui, d'un front cornu,
 Monstre son temps se passer outre revenu,
 N'ayant voisins aucuns qui les pouvoient instruire,
 Et rien de l'Éternel n'ayant à aucun dire.
 Les premiers estans morts, et puis leurs fils venus,
 Qui estoient comme entre eux à eux-mesme inconnus,
 Ignorans de leur race et de leur premier estre,
 D'eux-mesmes ne pouvant que le présent connoistre,
 Ne pensant estre rien plus que les animaux,
 Habitans sans raison les pays plus brutaux;
 Et (ce qui est encore en eux plus déplorable
 Et leur condition montre plus misérable)
 Ne sachans rien de Dieu, qui est le seul sçavoir;
 Que l'homme, bien vivant, au monde doit sçavoir;
 Ces hommes sont tout tels, que ce Discours raconte
 Vivre plus que brutaux, n'ayant au front la honte,
 D'hommes n'ayant le port ni la civilité,
 Qu'on nomme proprement du nom d'humanité;
 N'ayant aucun sçavoir, fors celuy que Nature
 Donne à tout animant, pour chercher nourriture.

Car, ô quelle pitié! portans indignement
 D'hommes le nom humain, se paissent seulement,
 Comme les bœufs brutaux, par l'herbe verdissante,
 Et leur bouche altérée, au clair de l'eau courante
 Lavent, relapant l'eau, pour, au vent retiré,
 Rafreschir peu à peu le gosier altéré;
 Et (ce qui est quasi aux hommes incroyable
 Et qu'on a estimé estre peu véritable)
 De la chair des humains, se repaissent, gourmans;
 De peaux, sans corroyer, font leurs babillements.
 Là, ils ne sçavent point quelle est la chose douce
 Qui doucement nos cœurs à nous entre-aimer pousse.
 Ils ne sçavent aussi que c'est que charité,
 Que c'est que piété, que c'est qu'honnesteté;
 Et quel leur on reçoit alors que, la main prise,
 On s'entre-meine, amis, prier avec l'Église;
 Et que nous vient de bien, de pouvoir fréquenter
 Les marchans qui leur vont les délices porter.
 Mais ce seroit bien peu, s'une éternelle absence

Les privoit à jamais de nostre connaissance.
 Pourveu que, puisqu'ils ont hault élevés les yeux,
 Ils degnasent lever la bouche vers les cieux
 Pour prier l'Eternel. O gent! combien qu'encore
 Je ne sache ton nom, et à quel temps Aurore
 T'annonce le soleil, ou combien loin d'ici
 Tu vois plus longuement ton ciel estre obscurci,
 Si te veux-je du bien, pource que je suis homme,
 Et que, pour l'avoir veu, de mesmes on te nomme.
 Reconnois le grand bien que d'en haut tu reçois,
 Car les nefz, qu'aborder sur ta rive tu vois,
 Ne te viennent meurtrir. Et si, pour ta richesse,
 Ils cherchent ton pays, ils te donnent l'adresse
 A un meilleur Thrésor qu'on ne peut épuiser,
 Et que par vos thrésors on ne saurat priser.

Et toy, ô Eternel, puisque ta bonté grande
 Des hommes te servans prend des hommes l'offrande,
 Venilles toucher le cœur de ce peuple estranger,
 Afin que surement y puissent voyager
 Ces hazardeux Anglois, qui, pour reconnaissance,
 En ces pays lointains sèment ta connaissance;
 Afin que, comme ici on te chante, Seigneur,
 Sous le pôle obscurci on oye ton honneur.
 Et que ce soit le but où seul il veuille tendre,
 Qui le dessus de l'eau fasse à leur rame fendre
 Et se commettre au nefz, sans que la froide peur
 Espouvante, en voyant, par l'orage leur cœur,
 Et que de mesme voix ou oye tes louanges
 Par nous, en ces bas lieux, comme au ciel par tes Anges.

V. E. E.

Enfin, vient une petite pièce, selon la mode du temps. C'est... un *sonnet*, terminé par une devise latine, en guise de signature :

SONNET

D'un Navire menti l'histoire fabuleuse
 Quelqu'un recherchera pour son contentement,
 En voudra voir la fin et le commencement,
 Et comment on gaigna la Toison précieuse.

A quoi lui servira ceste peine ennuyeuse

(Car cela ne fut onc, et anciennement
 Les moutons ne portoient si riche parement)
 S'il ne tire le sens de la Fable menteuse?

Mais, sans tant rechercher du faict la vérité
 Ni le sens contenu sous une vanité,
 Oye ici d'un pays le vray et la richesse;

Car, dedans ce Discours, nous est décrit un lieu
 Où abondent tous biens et du Ciel la largesse,
 Et qui seroit heureux, s'il connoissoit son Dieu!

Musa felicitas altera.

Il nous parait superflu d'analyser le récit du voyage en lui-même. Ce que nous en avons dit plus haut suffit. Le texte n'ajoute rien au petit chapitre d'histoire littéraire huguenote que nous avons voulu consigner ici.

CHARLES READ.

BIBLIOGRAPHIE

LETTRES DE JEAN DE CORAS DE SA FEMME, DE SON FILS, ET DE SES AMIS

PUBLIÉES PAR M. CH. PRADEL.

C'est encore M. Ch. Pradel, auquel nos Églises sont redevables de tant de publications précieuses, qui vient de se faire l'éditeur des lettres de Jean de Coras, — huguenot, et l'un des jurisconsultes les plus savants du xvi^e siècle, — au dire même de Dom Vaissette, peu suspect de tendresse pour les protestants. Aux lettres de Jean de Coras M. Pradel a joint quelques lettres de sa femme, de son fils et de ses amis, — toutes intéressantes à divers titres, remplies d'allusions aux événements contemporains où l'on retrouve quantités de noms de châteaux, de seigneurs, de capitaines, de gouverneurs, mêlés aux intrigues, aux combats, aux guerres perpétuelles de ces malheureux temps. Des notes explicatives facilitent la compréhension des passages obscurs, et ce travail d'érudition, pour lequel M. Pradel

possédait une compétence particulière, ne lui constitue pas un mince droit à notre reconnaissance.

C'est dans les archives publiques de Toulouse que M. Ch. Pradel a découvert cette correspondance antérieurement donnée par Madame Lunel, dernière descendante des Coras. Elle nous ouvre la porte d'un intérieur de pieuse famille huguenote, dans la période d'explosion du principe réformé, en face des formidables résistances qu'il soulève. Elle jette un jour nouveau sur la noble figure de Jean de Coras, l'un des personnages éminents de son époque : — sénateur de Toulouse, chancelier de la reine de Navarre, intendant des finances à Réalmont, et qui sut allier la foi la plus ferme, le caractère le mieux trempé, à une science et à une éloquence qu'en Europe on se disputait à l'envi.

Né à Réalmont le 3 décembre 1555, il enseigne le droit, dès l'âge de 18 ans, avec un plein succès, à Toulouse même, où il avait fait ses études et où il avait embrassé les idées de Réforme très en faveur dans cette capitale du Midi. Successivement appelé comme professeur de droit à Angers, Orléans, Paris, Padoue, il retourne couvert de gloire à Toulouse, sa ville de prédilection. Il y enseigne le droit civil devant un auditoire de 4,000 étudiants, accourus de partout et enivrés de son savoir et de sa parole. Puis, il est appelé à Avignon, Béziers, Pise, Venise, Ferrare. Ayant perdu sa femme, il rentre à Toulouse, se marie en secondes noces avec une jeune veuve, sa cousine, Jaqueline de Bussi, malade, et à laquelle sont adressées la plupart de ses lettres. Finalement, il est assassiné, à Toulouse, le 4 octobre 1572, avec cinq conseillers au Parlement, — revêtus de leurs robes rouges d'apparat et pendus à l'ormeau du Palais par les massacreurs de la Saint-Barthélémy, qui dansent autour d'eux comme des cannibales.

Les ouvrages de Jean de Coras, fort nombreux, sont réunis en deux gros volumes in-folio. On cite comme particulièrement appréciés ses *Mélanges de droit civil*.

Ce qui domine et ce qui frappe dans sa correspondance, dont nous regrettons qu'il n'existe qu'une trentaine d'exemplaires, (in 4°) c'est la piété profonde, l'extrême tendresse d'un homme qui, semble-t-il, devait être distrait et absorbé par les préoccupations dévorantes de la science, des honneurs, des luttes, des voyages qui se partagèrent sa vie. Quelques citations révéleront mieux que tout ses sentiments intimes. Sa femme retenue à Montpellier pour les soins de sa santé, — il lui écrit de Toulouse, Nîmes, Arles, Réalmont, la Rochelle, tous lieux et autres, où l'appelle sa destinée si errante et si agitée :

« Je supplieray le sauveur du monde vous donner cent et cent ans d'heureuse vie, m'entretenant en vos bonnes grâces.... »

Lui parlant de l'état des esprits, le 6 mars 1567, il lui dit : « Nos » prescheurs ne sont pas moins fols et téméraires ceste année que les » précédentes et nos capitouls aussi brohient les affaires avec autant » d'indiscrétion que leurs devanciers. »

Il lui annonce, le 15 mars 1567, « le périlleux danger où il fust » trois jours à cause de l'exécrable imposture dont quelques ennemis » de la paix usèrent pour irriter sanguinairement le peuple contre » ceux de la religion. »

2 Avril 1567 : « Si vous entendez quelque chose qui peult présaiger » quelque remuement, souldain ne faudrait épargner un fidèle mes- » sagier pour nous avertir promptement.... La fin de ma lettre sera » de vous prier croire que jours et nuicts, à toutes heures et moments , » je vous songe, je vous attends, je vous désire et vous ayme telle- » ment, que sans vous je n'ay subsistance aucune. »

Il l'exhorte à la résignation, à la patience, à la confiance en Dieu ; en ses lettres, on sent vibrer une foi vivante, et l'on comprend que les aspirations de cette âme délicate l'aient entraînée vers les principes de la Réformation, — principes qui, loin de rester en elle une lettre morte, y devinrent au contraire le levain et le ressort de toute sa vie. Chose singulière pour un homme de cette valeur, — on le voit en une occasion veiller aux soins du ménage ! Il est vrai qu'il s'agissait de traiter selon son goût un des grands dignitaires de l'Eglise. « Si Monsieur le cardinal Strozzi passait à Réalmont, ne faillez pas » percer la meilleure pièce de vin de nostre cave pour lui en présen- » ter demy douzaine de pots.... » (24 juin 1567.) — En avril 1569, il l'engage à se réfugier par mer à la Rochelle : « Je voys ores les » choses si eschauffées que le Refuge n'est guère assuré qu'en ceste » villè, d'où, adenant la paix, nous aurons aussi commodité grande » de nous aller ensemble revoir nostre patrie. » Il signe : *La Rigaliè*, du nom d'une de ses terres près de Réalmont.

Ses lettres n'embrassent qu'une période de 5 ans (1566-1571). Elles sont rares ; alors, on s'écrivait peu ; les routes n'étaient pas sûres ; point de service postal ; il fallait des messagers spéciaux ou des occasions ; en outre, quelles difficultés pour le moindre voyage ! Généralement, c'était à cheval et solitaire qu'on parcourait les grandes distances : de Réalmont à Toulouse, on ne mettait pas moins de trois jours, « en marchant dès la pointe du jour », et sept à huit de Toulouse à Montpellier. Du reste, l'affection de Coras était partagée ; une fois veuve de lui, Jaqueline de Bussi parle dans une de ses lettres,

7 mai 1573, « de la grande amour, honneur et révérence que j'ay » porté et porteray à celuy par la perte duquel je meurs cent et cent » mille fois le jour d'ennuy et de regret. »

Honneur à M. Pradel de ramener de tels morts à la lumière ! Il a déjà ressuscité Borel, Gâches, Faurin. Nous attendons encore de lui les *Mémoires de Bouffard de Madiane* ; puis, Batailler, s'il est possible d'en retrouver quelques feuillets ; et, de la sorte, sera complète la collection de nos chroniqueurs Castrais et... huguenots. Car, il est à remarquer que tous les chroniqueurs et historiens d'Albigeois et Lauragais (y compris Rapin Toyras) appartenaient « à la secte ». La cause en était-elle dans la plus grande intensité de vie intellectuelle, ou dans la fermeté des convictions, ou dans la conscience du bon droit, ou dans le besoin de propagaude ? — toujours est-il que tous ceux qui nous ont transmis les relations du passé avaient bu du vin nouveau ; l'étroit fanatisme local en gémit, de nos jours, nous le savons. Mais qu'y peut-on ? on n'efface plus l'histoire ; les réalités s'imposent ; et de quelque façon qu'on l'explique, c'est là un fait, un fait glorieux pour nous, qui doit sans doute se rattacher à cet autre fait général que la lumière et la Réforme ont toujours marché et marchent encore de concert.

CAMILLE RABAUD.

CORRESPONDANCE

UNE BIOGRAPHIE DE DENIS PAPIN¹

Monsieur le Directeur,

Peut-être me permettrez-vous de signaler à l'attention de vos lecteurs une Étude très intéressante sur notre coreligionnaire et compatriote *Denis Papin*, qui vient de paraître à Berlin, où elle a été publiée aux frais de l'Académie royale des sciences. Cette Étude est due à la plume de M. le Dr *Ernst Gerland*, de Cassel, qui plusieurs fois déjà a abordé certains côtés spéciaux de l'œuvre de Papin, et dont la compétence scientifique n'est pas douteuse. En voici le titre allemand : *Leibnizens und*

1. Voir, sur Denis Papin, le *Bulletin* du 15 février dernier, p. 85.

Huygens' Briefwechsel mit Papin, nebst der Biographie Papin's etc. Berlin, 1881. Verlag d. Kon. Akad. d. Wissensch.

Le titre dit déjà que l'ouvrage de M. G. se compose de deux parties principales. D'un côté la correspondance entre Papin, Leibnitz, Huygens et autres ; puis, comme introduction, la biographie de Papin. Celle-ci, avec la liste des ouvrages *de et sur* Papin, comprend 142 pp. grand in 8°. La correspondance s'étend de la p. 143 à la p. 399. Quelques mots sur l'une et l'autre.

La biographie est divisée en quatre périodes principales. — I. Les années de jeunesse, ou période du développement scientifique de Papin, comprenant ses séjours à Paris, Londres et Venise (1647-1688). — II. Le temps de la grande productivité. Séjour à Marbourg (1688-1695). — III. Le temps du séjour à Cassel, ou de la réalisation des conceptions antérieures (1695-1707). — IV. Les derniers efforts de Papin, son troisième séjour à Londres, sa mort (1707-1710.). — Vient ensuite une caractéristique de Papin et de ses rapports avec les deux hommes qui, en Allemagne, ont eu le plus l'influence sur ses destinées : le landgrave de Hesse, et Leibnitz. — La biographie se termine par la liste des ouvrages de Papin, et par celle des ouvrages, d'importance fort diverse, auxquels il a donné lieu depuis environ un siècle.

Peut-être M. G. a-t-il fait trop grande, dans sa biographie, la part des machines et des inventions de Papin, et trop petite celle de la biographie proprement dite, non qu'il y ait rien de trop sur les machines et inventions ; mais il y a trop peu sur le reste. Il faut reconnaître, cependant, que sur bien des points il a fait justice d'affirmations hâtives, erronées ou même légendaires par trop en crédit. Ainsi, et pour une bonne fois, il indique les vraies causes des difficultés qui s'élevèrent à Marbourg entre Gauthier, le pasteur de l'Eglise Réfugiée, et notre savant. Le point de départ ne fut pas je ne sais quel crypto-pajonisme, ou quelle impossibilité de sa part à se courber sous un joug dogmatique, ou autres graves motifs de ce genre. Ce fut une question de banc dans l'Eglise. Elle se compliquait de questions de personnes entre madame Papin, d'une part, et madame Boiseviel, femme du perruquier du même nom, et leur propriétaire, de l'autre. Ces deux dames avaient déjà eu quelques difficultés à la maison. Madame Boiseviel avait une bonne ; celle-ci s'était montrée insolente vis-à-vis de madame Papin, etc., etc., etc. Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ces misères. Il suffit d'avoir indiqué où se trouve la vérité.

La *Correspondance* est composée de 160 lettres, fragments de lettres et documents divers. Elle s'étend, quant aux dates, et avec des intervalles parfois bien longs, de 1675 à 1712. On y trouve reproduites toutes les lettres connues de Papin à Huygens et de Huygens à Papin. Ce sont les premières

en date. — La première lettre de Papin à Leibnitz est du 13 janv. 1692; la dernière du 15 sept. 1707. Les réponses de Leibnitz sont le plus souvent données d'après ses brouillons. Toutefois, comme il est naturel, les papiers de Leibnitz ayant été conservés et ceux de Papin perdus, les lettres de celui-ci à celui-là sont à la fois plus nombreuses, plus complètes, et plus achevées. A l'occasion de la correspondance entre ces deux hommes, M. G. a aussi donné des fragments d'autres lettres adressées à Leibnitz ou par lui, où il était question de Papin. — Enfin de 1708 à 1712 on ne trouve que peu de documents, presque tous en anglais (que Papin écrivait fort bien) et adressés au D^r Sloane, secrétaire de la Société royale de Londres.

Certainement cette seconde partie de l'ouvrage est très intéressante, Il ne sera plus permis de l'ignorer à qui voudra étudier Denis Papin désormais, non plus, du reste, que la première. Il faut bien d'ailleurs que l'importance de tout l'ouvrage ait été reconnue, pour que l'Académie des sciences de Berlin se soit chargée des frais d'impression. Cela dit, qu'il me soit permis d'exprimer un double regret. Le premier, le moindre, c'est qu'il y ait un nombre un peu trop considérable d'erreurs de lecture. Certaines de ces erreurs peuvent être attribuées à l'imprimeur; certaines autres sont le fait du lecteur. Au reste, je n'insiste pas. L'écriture des XVII^e et XVIII^e siècles est loin d'être toujours aisée, et il faut, chez des étrangers, un mérite déjà exceptionnel pour en tirer ce que tant de nationaux seraient incapables d'y voir. — Le second est plus grave, l'apin et Leibnitz eurent une très longue discussion sur la mesure des forces. M. G. a cru pouvoir supprimer dans les lettres où il en était question tout ce qui en était dit, et ne publier que le reste. C'est certainement fâcheux. Que le lecteur, s'il lui plaît, saute vingt feuillets pour trouver la fin, c'est son affaire. Mais un éditeur de documents me semble devoir s'efforcer avant tout d'être complet. Quoi qu'il en soit et tel qu'il est, le volume de M. G. est ce qu'il y a jusqu'ici de mieux et de plus scientifique sur Papin. C'est à ce titre qu'il m'a semblé naturel de ne pas le laisser passer sans le signaler aux lecteurs du *Bulletin*.

PAUL DE FÉLICE.

Mer (Loir-et-Cher), avril 1881.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE PROTESTANTISME DANS LA MARCHÉ ET L'ÉGLISE D'AUBUSSON ¹

I

ORIGINES DE LA RÉFORMATION DANS LA MARCHÉ. — GUERRES DE RELI-
GION. — ÉGLISES DU DORAT, DU VIGÉAN, DE GUÉRET

Le comté de la Marche fut réuni au domaine de la couronne par le roi François I^{er}, lors de la confiscation en 1531 de tous les biens appartenant au Connétable de Bourbon. Borné au Nord par le Berri, à l'Est par l'Auvergne, à l'Ouest par le Poitou et l'Angoumois, au Sud par le Limousin dont il a fait partie, il correspond au département de la Creuse et au Nord de celui de la Haute-Vienne : on la divisait en Haute et

1. M. le doyen Lichtenberger a bien voulu nous autoriser à reproduire dans cette étude les principaux éléments d'un article paru sous le titre « *Le Protestantisme dans la Marche* » dans la 40^e livraison de l'*Encyclopédie des sciences Religieuses*, le *Bulletin* comportant avec des développements plus circonstanciés l'insertion de documents que nous n'avions pu qu'indiquer. Les pièces empruntées aux Archives Nationales nous avaient été obligeamment signalées par M. Thomas, membre de l'École française de Rome. Les extraits d'Actes synodaux ont été relevés sur les originaux par M. le pasteur Auzière.

Basse-Marche, la première comprenant les élections de Guéret et de Combraille, la seconde celle de Bourgneuf.

C'est dans la Basse-Marche que la Réforme pénétra d'abord, peut-être sous l'influence de Calvin et de l'église naissante d'Angoulême. Elle eût pour adhérents le sieur de Mirambeau, seigneur de Brillac, Antoine de Pons, sa fille qui avait épousé Ponsard seigneur du Vigean, puis Jean Boiceau, établi à Poitiers, mais sieur de Borderie dans le comté. Lefèvre, ancien moine augustin de Rochehouart, en fut le premier ministre; il s'établit d'abord au Vigean, puis au Dorat, le tiers au moins des habitants de cette ville ayant embrassé le calvinisme qui, de là, s'étendit dans les alentours à Bellac, Rançon et Magnat. En 1548 la création en faveur de l'écossois Hamilton du duché de Châtellerault, dont la Basse-Marche constituait la partie principale, fournit aux doctrines nouvelles un puissant appui qui devait leur faire défaut quand, après la conjuration d'Amboise et la fuite du duc, le duché fit retour à la couronne. Gabriel Foucaut, seigneur de Saint-Germain Beaupré, capitaine de cent arquebusiers et qui avait suivi dans le pays, comme lieutenant, le seigneur de Lorges commandant de l'artillerie de la cavalerie écossoise, se rattacha de bonne heure ouvertement à la Réforme et lui demeura fidèle.

Dans la Haute-Marche ce furent des commerçants d'Aubusson qui rapportèrent de Genève les semences évangéliques. Ils furent encouragés par le jurisconsulte Pardoux Duprat, élève de Coras et auteur de travaux de jurisprudence très estimés au xvi^e siècle (Haag). En 1554 le comté fut donné à Louis-Charles de Bourbon, frère puîné de Henri IV, mais au bout de quelque mois, à sa mort prématurée, l'apanage fit retour à la couronne.

Les troubles de 1562 eurent leur contre-coup dans la province (voir la lettre du roi au lieutenant-général de la Marche, sieur de la Roche-Aymon, en date du 14 avril). En 1569, après la prise de la Charité, le duc des Deux-Ponts la traversa, cherchant à opérer sa jonction avec l'armée de Coligny. Quoiqu'elle

eût été donnée en apanage au duc d'Anjou, elle échappa aux massacres de la Saint-Barthélemy, mais non aux dévastations des guerres de religion qui en furent la suite. Gaspard Foucaut de Saint-Germain Beaupré, le fils de Gabriel, s'était mis à la tête des protestants; le maréchal d'Aumont commandait les catholiques. En 1574, un parti de calvinistes, sous Jonat de la Ramade, s'empara de Chambon et pilla l'abbaye; il ne fut dispersé qu'en 1576; la même année, les réformés, sous La Borde, prenaient Felletin où ils se maintinrent jusqu'en 1580, et l'abbaye de Grandmont qu'ils conservèrent jusqu'au milieu du xvii^e siècle. L'*État des Tailles* pour l'élection de la Haute-Marche pendant le dernier trimestre de 1575, conservé à la Bibliothèque nationale (fonds français 21 424), enregistre les deniers que les receveurs particuliers « ont été contraints de payer par force à ceux de la religion prétendue réformée, et autres catholiques unis et associés étans ès villes de Felletin, Aubusson, Saint-Léonard et autres places et chasteaux-forts, au pays et élection de la Haute-Marche. Aussi ce que les habitants ont surpayé aux dits de la religion et catholiques unis de Felletin, Aubusson, Saint-Léonard et Beaupré. » De son côté d'Aumont faisait raser des places calvinistes, mais la Guierche tentait inutilement l'assaut du Dorat. Vers la même époque, deux des principaux gentilshommes réformés de la Basse-Marche, les sieurs de Prinsay de Saint-Sornin et de Bouchet, étaient assassinés à Limoges.

Ces luttes se continuèrent pendant la Ligue. En 1587 tandis que la Guierche, devenu gouverneur de la Marche, chassait les huguenots du château des Égaux, Lamorie au contraire prenait Château-Ponsat. Saint-Germain Beaupré pillait le prieuré de l'Artige : deux ans plus tard, il était nommé gouverneur de toutes les places du Berry et de la Marche qui reconnaissaient Henri IV. Guéret résista jusqu'en 1590. L'année suivante, Saint-Germain était mortellement blessé au siège de l'abbaye d'Abun, dans la Haute-Marche. Son fils Gabriel II ne suivit pas ses traces; c'est lui qui, nommé gouverneur pou-

les protestants du château d'Argenton, en Berri, le céda au roi Louis XIII en 1624, et acheta, par son abjuration, la lieutenance de la Haute et de la Basse-Marche. Après la chute de la Rochelle en 1628, Richelieu ordonna la destruction des châteaux calvinistes : on démolit en grande partie celui d'Aubusson « et plusieurs autres de la province ».

Le nombre des Réformés avait d'ailleurs sensiblement diminué dans le comté. Dans la Basse-Marche ils étaient concentrés au Dorat, où on leur avait reconnu le droit d'exercice dans le faubourg du château. On voulut le leur enlever en 1584, mais en s'adressant à Élisabeth d'Autriche, qui, à la mort de Charles IX, avait reçu la Marche comme douaire, ils en obtinrent le maintien et la confirmation « selon le dernier édit de pacification ».

Les actes synodaux montrent l'église du Dorat rattachée à celle peu distante du Vigean, et faisant partie avec elle du colloque du Haut-Poitou. Les pasteurs du Vigean dont les noms ont été conservés sont les suivants : *Esnard (Louis)* 1578-1584; *Faure* 1599-1607; *Guillemard (Jean)* 1620; *Faure (Vincent)* 1626; *Clémenceau (Jacques)* 1634-1637; *Plassais (Pierre)*; *Maillot (René)* 1652-1665.

Compris dans la subdivision ecclésiastique du Poitou et ressortissant judiciairement du présidial de Poitiers, les réformés de la Basse-Marche ne furent pas exempts des persécutions dont cette province eût la douloureuse primeur. Déjà, sous Louis XIII, les Grands Jours de 1634 défendaient au pasteur Clémenceau de prêcher au Vigean en l'absence du seigneur, et d'exercer ses fonctions là où il n'était pas domicilié, donc au Dorat. Il se fixa alors dans l'annexe de Courteuil. En 1655, le pasteur Maillot, afin de maintenir les droits de son église, construisit à un quart de lieue du Vigean un petit édifice public; on lui en interdit l'ouverture, à peine d'une amende de 3000 livres, arrêt confirmé à Poitiers, sur les poursuites de Filleau, le 16 avril 1656; mais, soutenu par le seigneur du lieu, il enfreignit la défense. Deux ans après; son

protecteur mourait ayant fait solennellement promettre à son fils aîné, le marquis de Fors, de respecter le temple et l'exercice. Violant son serment, le marquis ayant abjuré fit, le premier en France, valoir la nouvelle décision du conseil qui ordonnait suppression du droit de culte lorsqu'un seigneur se convertirait, ou que le domaine passerait à un catholique (avril 1658). Lui-même, en une seule nuit, fit démolir le temple et brûler les matériaux. « Peu de temps après, » raconte Élie Benoit, « la duchesse de la Force passant par là, ne laissa pas d'y faire prêcher, et croyant que le marquis aurait assez de complaisance pour lui permettre d'y rétablir l'exercice, elle donna jour pour y revenir aux Réformés qui s'y étaient trouvés avec elle. Cette entreprise donna l'alarme aux catholiques qui prirent les armes, sous les ordres du marquis, et s'attroupèrent jusqu'au nombre de sept à huit cents, sonnèrent le tocsin;... se rendirent sur les lieux, tambour battant, prêts à tout égorger, si les Réformés avaient voulu se maintenir par la même voie. Non contents de cela, ils voulurent jeter le blâme de cette sédition sur les Réformés. Ils en écrivirent au roi à qui ils firent entendre que les Réformés, voulant se rétablir par les armes, les catholiques avaient été obligés de s'y opposer à force ouverte : de sorte que chacun de son côté mandait ses amis, et grossissait son parti le mieux qu'il le pouvait. Le roi écrivit à de Fortia, intendant de la Province, et au duc de Rouanez qui en était gouverneur, ordonnant au duc de défendre la continuation de ces exercices, et de se rendre sur les lieux pour l'empêcher, si on refusait d'obéir. Ainsi, on faisait prendre, en quelque façon, les armes au roi contre une femme, comme si un sermon fait, en passant, dans la maison d'un ami avait été une occasion toute prête d'une nouvelle guerre civile¹. »

L'Église du Vigean et de Courteil figure cependant encore sur la liste du synode provincial de Châtellerauld en 1665 : cette année même les commissaires vérificateurs de l'Edit ar-

1. Le marquis de Fors périt assassiné par des gentilshommes catholiques.

rivaient en Poitou et le 15 août 1665, un arrêt vidant leurs partages maintenait l'interdiction des cultes du Vigean et de Courteil, et refusait un lieu d'exercice pour la sénéchaussée du Dorat. Il ne restait dans tout le comté que l'exercice d'Aubusson : à travers des difficultés nombreuses il résista et se maintint jusqu'à la veille de la révocation .

Nous n'indiquerons que pour mémoire l'Église de Guéret. Elle est citée, il est vrai, dans le *Rolle des Villes aux faulxbourgs desquelles l'exercice de la Nouvelle Religion a été ordonné*, annexé à l'Ordre que le Roy veut et entend estre gardé par les villes des Gouvernemens de son royaume, en date du 7 avril 1562 (Mémoires de Condé, IV, 337). Elle y figure dans le gouvernement d'Auvergne, entre Aurillac et Saint-Pourçain, et Haag l'a reproduite à ce titre dans sa Liste (*Pièces justificatives*). Mais, d'une part, il est constant que plusieurs des villes où l'exercice a été ainsi transitoirement permis en principe, ne l'ont jamais obtenu en fait. D'autre part, nous ne trouvons aucun nom de pasteur ayant desservi cette église. L'unique vestige qu'on en ait jusqu'ici, est la mention faite par l'avocat Lorrède dans son Mémoire d'un « Extrait d'un papier baptistaire de l'église réformée de Guéret, qui commence le 10 juillet 1576, « par un baptême fait audit lieu de Guéret par ledit Mourelly, ministre de ladite religion P. R. d'Aubusson », et « d'un autre article faisant mention que ceux de lad. église P. R. de Guéret étaient venus à Aubusson, le 19 avril 1579, pour y célébrer la Cène et pour prendre avis dudit sieur Mourelly, ministre des affaires de leur église... Il est vrai que led. papier n'est pas signé, mais l'antiquité de son écriture fait bien voir qu'il est hors de soupçon ». Cette église, si jamais elle a été constituée régulièrement, ce dont il est permis de douter, n'a certainement duré que peu.

II

L'ÉGLISE D'AUBUSSON

Dès 1563 l'église d'Aubusson, momentanément dispersée, cède son pasteur *Dupont* à celle de Creven (Syn. Nat. de Lyon, Aymon, 1147) « mais à cette condition qu'aussitôt que l'église d'Aubusson serait rétablie, celle de Creven leur en fournirait un autre. Cet accord mutuel fut approuvé. »

Le registre de Marcial Mercier, ancien du consistoire de l'Église P. R. d'Aubusson, cité comme preuve par l'avocat Lorrive, rapporte qu'en 1567, maître *Bergier*, ministre dudit lieu, demeurait dans sa maison, et que ses cinq enfants furent baptisés par *Defau* et *Mourelly*, ministres de lad. religion à Aubusson en 1565, 1571, 1575 et 1577. En 1570 on constate l'acquisition de l'emplacement d'un temple, visé dans le contrat du 17 février 1583 pour l'achat de l'emplacement derrière le temple, et dans celui de 1602, transaction avec les héritiers du premier vendeur, pour droits de plus-value.

En 1599 les Commissaires députés pour l'exécution de l'Édit de Nantes, ayant mandé à la Souveraine les officiers et conseils de la ville de Guéret, capitale de la province, s'informant d'eux des villes et lieux de ladite province où il y avait exercice de la R. P. R., en reçurent comme réponse « n'y avoir aucune ville où se fit ledit exercice que dans celle d'Aubusson. Sur quoi ils rendirent leur ordonnance portant que le culte sera continué audit lieu d'Aubusson en toute liberté. » Mais, même sous Henri IV, il n'était pas toujours aisé pour les Protestants de faire observer les stipulations légales les plus régulièrement confirmées, et il n'en fallut pas moins une longue négociation et deux renvois du lieutenant-général de la Marche à la Chambre de l'Édit de Paris, pour que celle-ci, en date du 2 juillet 1603, levât les défenses portées par deux jugements antérieurs et permit de continuer la construction et la réédi-

fication du temple, où l'on remplaçait par des tuiles la couverture de paille. La reproduction in-extenso de cet arrêt nous paraît justifiée, comme exemple des entraves apportées à l'exercice des droits les plus simples et les mieux reconnus :

Arrêt de la cour de Parlement en la Chambre de l'Édit touchant l'exercice de ceux de la Religion Prétendue Réformée en la ville d'Aubusson, extrait des Registres du Parlement.

« Vu par la Cour en la Chambre de l'Édit, la requête à elle présentée par les habitants de la R. P. R. de la ville d'Aubusson, par laquelle, et attendu la longue possession du lieu qui est dedans lad. ville, où ils ont fait ci-devant, comme ils continuent encore, l'exercice de lad. Rel., et l'arrêt par eux obtenu contradictoirement, le 1^{er} février dernier, contre les habitants de la Religion catholique de lad. ville, et au préjudice de ce et de l'ordonnance des Commissaires députés pour l'exécution de l'Édit, contenant la commission auxd. suppliants d'y continuer l'exercice de leurd. Religion, lesd. habitants catholiques les auraient empêchés de continuer la construction et édification dudit lieu étant en lad. ville ; s'étant pourvus par-devant le lieutenant-général de la Marche, lequel par deux jugements des 22 et 26 octobre aurait renvoyé les parties en lad. Cour, et cependant fait défense de continuer la réédification dudit lieu, ce qui fraudait l'intention du Roi qui était que les suppliants jouissent dud. lieu à eux ordonné par son Édit, et rendre l'arrêt de la Cour illusoire et sans aucun effet ; étant d'ailleurs tels prétendus jugements donnés par juge incompetent de connaître de tel différend. Et d'avantage priver lesd. suppliants de la liberté qu'ils ont de pouvoir prier Dieu. Requéraient que, sans avoir égard aux jugements donnés par led. juge de la Marche, les défenses portées par iceux fussent levées et permis auxd. suppliants de continuer à lad. construction et réédification dud. lieu, et inhibitions et défenses être faites à toutes personnes de les y empêcher, à peine d'être déclarées criminel de lèse-majesté et perturbateur du repos public :

« Vu aussi ledit arrêt procès-verbal des Commissaires députés pour l'exécution de l'Édit, et autres procès desd. suppliants attachés à leurd. requête, défenses fournies par lesd. habitants catholiques de lad. ville d'Aubusson, conclusion du Procureur-Général du Roi, et tout considéré.

« La Cour a ordonné et ordonne que les suppliants continueront l'exercice de leur religion, en ladite ville d'Aubusson, au lieu mentionné par lad. Requête, et ce faisant, a levé les défenses portées par lesd. Jugements desd. 22 et 26 octobre dernier, a permis et permet auxd. suppliants de faire continuer à la construction et réédification dud. lieu, a fait et fait

inhibitions et défenses auxd. manants et habitants catholiques de lad. ville d'Aubusson et autres, d'empêcher ceux de lad. R. P. R. en l'exercice de leurd. religion, construction et édification dud. lieu, leur a enjoint et enjoint d'obéir aux Édits du Roi, et aux juges et officiers des lieux tenir la main à lad. exécution, ensemble du présent arrêt.

Signé : VOISIN.

La même Chambre avait confirmé en 1602 les réformés dans la possession de leur cimetièrè, mais il fallut un Arrèt du Conseil, du 4 juillet 1603, pour faire répartir sur tous les habitants de la ville, le prix de ce terrain, que les catholiques avaient fait payer aux seuls protestants. Le 5 juin 1612, sans doute à la suite de nouvelles difficultés, les Commissaires vérificateurs confirment une seconde fois le droit d'exercice *intra-muros*, et les tentatives d'expulsion paraissent s'apaiser pendant vingt ans.

L'Église d'Aubusson avait été rattachée ecclésiastiquement à la province de l'Orléanais et au colloque du Berri : une réunion du colloques'y tint en mars 1600, d'autres en 1617 et 1618. Ces liens ne furent pas sans subir quelques atteintes dont les procès-verbaux des Synodes de la province nous ont conservé les témoignages. L'isolement de cet unique troupeau de la Haute-Marche, s'il l'avait obligé à compter beaucoup sur lui-même, l'avait habitué aussi à l'indépendance. En 1614, l'ancien comparait seul à Châtillon-sur-Loing avec lettres « non reçues pour le manquement des submissions requises et non observées. » En 1641 encore, nul n'est comparu « dont l'Église est grièvement censurée, avec injonction de n'y manquer à l'avenir, à payne d'estre traittée comme rompant l'union. »

Ces abstentions étaient intentionnelles. L'Église était froissée de n'avoir jamais eu, malgré de fréquentes promesses la tenue du Synode provincial. Celui de Mer (1623) auquel personne ne fût envoyé de sa part, s'occupa des plaintes adressées par elle aux pasteurs et anciens de la province députés au S. National d'Alais, « de ce qu'on leur avait ôté le droit de convocation qui leur avait été donné à Gergeau en 1620. » L'assemblée

approuva la procédure « des sieurs convoquans, eu égard à la sûreté de la Compagnie, tant pour la tenue du Synode que pour les chemins, » et elle estima que l'Église d'Aubusson était censurable « pour avoir plus déferé à leurs propres avis qu'au jugement de tous leurs frères, lesquels ont tous approuvé la convocation et y ont envoyé selon leur pouvoir; et de ce qu'ils ont eu plus de considération de leur commodité particulière que de la sûreté de tous les pasteurs et anciens de la province ». On lui reconnaissait cependant le droit de convocation pour l'année suivante, en s'en remettant néanmoins à la prudence des députés pour l'attribuer à une autre église, au cas que la réunion ne se puisse tenir sûrement à Aubusson; ce qui, en effet, eût lieu.

Les troubles intérieurs qui se renouvelèrent plusieurs fois au sein de l'Église, lui attirèrent des censures plus graves encore. En 1605, les anciens accusant formellement le pasteur Varnier devant le Synode de Gergeau, « la Compagnie n'a trouvé d'autres moyens que de les separer, ladite église étant tenue de le rendre jusques à Genève au même équipage de deux montures qui l'ont amené. »

En août 1616 le Syn. provincial affectait à l'église d'*Aubusson et de Moulins* le sieur *Salomon Pijeault*, devant y être établi le 1^{er} novembre par le pasteur Taby de la Charité, chargé de l'interim. Au syn. d'Argenton de 1617, Taby rendait compte de sa mission « pour remédier aux désordres de l'église recueillie à Aubusson, « et de l'impossibilité où il avait été de « gagner sur icelle de recevoir pour pasteur led. sieur Pijeault, à cause de quelque faux bruits. » La compagnie la censura grièvement de n'avoir voulu recevoir un pasteur qui lui avait été envoyé par l'autorité du Synode, et elle ajoutait : « La susdite censure sera faite à toute l'église, par le pasteur envoyé pour imposer les mains à celui qui sera assigné. » Mais le troupeau avait non seulement repoussé Pijeault; il avait encore voulu suppléer de lui-même au manque de pasteur, et avait commis une double infraction, en en recherchant

un, hors de la province, sans avoir préalablement pris l'avis de son colloque au Synode — contrairement au 1^{er} article des faits généraux du S. National de S. Maixent, — et en faisant prêcher le proposant Bédé. Le Synode décida qu'Aubusson serait « supportée » pour cette fois, « avec exhortation de prendre dorénavant plus exacte connaissance de la discipline et des règlements, de s'y assujettir et n'ouvrir plus la chaire à personnes non encore affiliées au Saint Ministère, sinon en présence de leurs pasteurs ou de quelque autre. » Après avoir encore témoigné son mécontentement en assignant la portion de deniers de l'année échue à Pijault, comme s'il avait desservi l'Église, et en refusant à celle-ci la portion supplémentaire réclamée par l'ancien, « jugeant qu'en s'efforçant de leur devoir ils n'auront pas besoin de subvention extraordinaire », la Compagnie consentit à attribuer Pijault à une autre église, Ouschamps. Elle examina ensuite Jean Bédé « en langue hébraïque et en toutes les parties de la philosophie et théologie par questions et objections ; après avoir également vu les bons témoignages qui lui avaient été rendus par les Académies et Églises auxquelles il avait étudié et conversé, elle le trouva capable de pouvoir utilement exercer le Saint Ministère et servir à l'édification de l'église de Dieu. » Oubliant alors les irrégularités du passé, elle l'envoya à l'église d'Aubusson à laquelle il est donné pour pasteur. L'année suivante, la main d'association lui fut solennellement octroyée, et on engagea le Consistoire à se modérer, et à procéder avec prudence, dans des suspensions de Cène prononcées contre des parents, accusés de permettre à leurs enfants la présence à la messe.

En 1623 Jean Bédé ne desservait plus Aubusson, et l'Église « sans autorité de Synode ou Colloque » auxquels elle n'envoyait aucun représentant, s'attribuait le ministère de René Bédé, pasteur à Issoudun¹.

u Synode de Mer,

1. Dans l'article de l'Encyclopédie nous avons confondu Jean et René Bédé

L'Église d'Issoudun requiert que M. Bédé, son pasteur, qui, par le malheur des troubles a été contraint de s'en départir et s'est arrangé à Aubusson pour y exercer son ministère, lui soit rendu, — et après lecture de la lettre du sieur Bédé, par laquelle il prie la Compagnie de donner ordre que ladite église ne soit sans ministre, et se soumet au jugement d'icelle, la Compagnie a ordonné que le sieur Bédé sera rendu à l'église d'Issoudun et lui enjoint d'y retourner, sous peine de la suspension de son ministère. Et afin que l'égl. d'Aubusson ne demeure pas sans la consolation de la prédication de la parole de Dieu, le sieur Guez lui sera donné par prêt jusqu'au prochain Synode provincial. »

Le ministère de Guez se prolongea pendant quatre années et occasionna au sein du troupeau de sérieuses divisions. Pour les faire cesser le Synode de Mer de 1626 décida qu'il était « mis en liberté de se pourvoir dans ou dehors de la province » ; l'église devant le garder encore trois mois jusqu'à l'imposition des mains de son successeur Vignon. Appel de cette décision ayant été porté devant le Synode National de Castres, le pasteur Guez et l'ancien Biennouvienne d'une part, les députés de la province et l'ancien Texier délégué par le Consistoire de l'autre, exposèrent leurs raisons. « Après que l'on eût ouï l'une et l'autre partie et qu'on eût examiné le tout, on invalida le jugement du Synode de la province, parce qu'elle ne devait pas ôter un pasteur de son église sans le placer en même temps ailleurs, encore moins devait-elle préférer un simple écolier à un ministre qui était ordonné. Le Synode ordonna de plus que M. Guez continuerait son office pastoral dans l'église d'Aubusson jusqu'à la tenue du Synode provincial suivant ; et il renvoya au même Synode les différends qui étaient entre les Anciens de cette église et M. Guez leur pasteur, et entre ces mêmes Anciens et d'autres membres de cette église... »

(Aymon, II, 361).

Ce renvoi au Synode provincial mieux informé, c'est-à-dire au

dont nous avons fait un même personnage. Un nouvel examen des Actes synodaux nous permet de rétablir les faits avec plus d'exactitude et de précision.

corps même contre lequel on avait porté plainte, amena un long débat analysé dans le procès-verbal de Chatillon-sur-Loing 1627. Nous n'hésitons pas à reproduire en entier ce passage encore inédit, comme un type des délibérations et décisions de ce genre :

« Pour l'église d'Aubusson le 24 avril sont comparus le sieur Paul Guez pasteur, admis en cette qualité comme pasteur et non point à cause des lettres de ceux qui l'ont envoyé et le Sieur Jacques Blanquet ancien comme ayant légitime envoi, bien qu'il se voie quelque défaut ès lettres, comme il lui a été remarqué. . .

» Le Synode National ayant renvoyé à cette province à juger touchant l'affaire de l'Église d'Aubusson, les sieurs Guez et Blanquet ouïs, les mémoires examinés et les interrogations faites sur iceux aud. sieur Guez, et le rapport du Sr Scoppiet, pasteur député par le Synode National, il est advenu dès l'entrée que led. Sr. Guez voulant récuser le Sr. Taby, pasteur, l'un des pasteurs de cette province au S N., les sieurs Guérin, pasteur, Pasquier et Longuet anciens, ses collègues en lad. députation, se sont plaints dud Sr. Guez, et le Sr. Blanquet a mis en avant de récuser le Sr. Bédé, pasteur d'Issoudun. A quoi la Compagnie a satisfait, répondant auxd. sieurs députés que les causes de révocation n'étaient point valables, ains de mauvais exemple. Mais à cause qu'ils se plaignaient et se récusèrent eux-mêmes, il leur a été permis de s'abstenir du jugement de cette affaire, comme aussi pareillement le sieur Bédé est prié de s'en déporter.

« Ensuite de quoi examen ayant été fait exactement de cette affaire, le Sr. Guez a protesté en présence de toute la Cie qu'il approuvait les procédures de M. Scoppiet, et après avoir été adjuré au nom de Dieu et interrogé sur chacun des articles renvoyés au jugement de ce Synode; la Cie, considérant les diverses rébellions, pratiques, monopoles et syndicats du sieur Guez contre la discipline et les Synodes Nationaux, et les défauts qui se sont reconnus en sa conduite et en sa vie, ordonne que led. Sr Guez ne pourra être pasteur en l'église d'Aubusson parce qu'il lui avait été seulement prêté, et qu'en outre il est dès à présent suspendu du Saint Ministère pour trois mois, afin, après le terme expiré, d'exercer son ministère où la Providence de Dieu l'appellera.

» De plus toute l'église d'Aubusson est censurée à cause des divisions et menées qui se fomentent et continuent depuis un long temps au Consistoire et en l'église. Et le consistoire est exhorté de changer dans un an tous ceux qui sont en charge d'anciens, à commencer par ceux qui ont été reçus les premiers, et que ci-après de trois en trois ans il se fasse

changement de la plupart du Consistoire, et que ceux qui sont proches n'y puissent être admis ensemble en même temps, afin qu'en cet égard soit observé l'ordre ci-devant enjoint par cette province à la dite église.

» De laquelle ordonnance ledit S^r. Guez s'est porté pour appellant, tant en ce qui le concerne qu'en ce qui regarde les anciens.....

» La Compagnie, confirmant la vocation du sieur Vignon en l'église d'Aubusson et le S^r. Vignon y acquiesçant il a été arrêté que dès la séparation de cette Assemblée, le Sr. Taby, pasteur à La Charité, ira avec led. Sr. Vignon pour le présenter à lad. église d'Aubusson, et après y avoir demeuré par deux Dimanches consécutifs, et en suite de ses prédications avoir fait ouïr par deux fois led. Sr. Vignon en propositions de la parole de Dieu suivant la Discipline, les sieurs Salmon et Bédé se transporteront aud. lieu d'Aubusson pour ouïr la troisième de ses propositions publiques, et afin, qu'après icelles, le consentement du peuple sur ce entendu, il puisse être consacré à Dieu par l'imposition des mains. Et la main d'association lui sera donnée en l'autorité de cette Compagnie par lesd. sieurs Salmon et Bédé.....

» Le Sr Guez étant demeuré durant quatre jours en la censure qui lui a été ci-devant faite, est venu en cette Compagnie renonçant à son appel, et suppliant avec humilité qu'il plaise au Synode de lever la suspension prononcée contre lui, promettant de bien faire son profit de tout ce qui lui a été dit. La Compagnie, désirant consoler le Sr. Guez, et ordonnant que l'acte qui le regarde ci-dessus indiqué demeurera ¹, relève lad. suspension et le rétablit en l'honneur de son ministère, à condition toutefois qu'il n'ira point à Aubusson qu'après que le S^r. Vignon y aura été reçu pour pasteur. »

Le ministère de Vignon fut souvent interrompu par la maladie; en 1629 Aubusson n'envoyait personne au Synode et était excusé à cause de l'état de l'église : en 1632 on lui accordait Louis Scoppier comme prêt, et sur la demande de Vignon s'excusant « sur son infirmité et faiblesse » on libérait entièrement ce dernier. En 1634 l'Église remontrant au Synode de Mer qu'elle est destituée de pasteur par suite du départ du S^r Scoppier, la Compagnie reçoit au Saint Ministère *Jehan Bonneau* et le lui attribue avec les formalités accoutumées des trois

1. Après réconciliation on rayait quelquefois dans les actes synodaux la mention de la censure ou de la suspension prononcée : cette faveur n'est pas accordée à Guez.

propositions consécutives. Il est l'auteur d'une *Instruction chrétienne* parue à Genève chez Jean de Tournes en 1641 sans avoir été communiquée aux pasteurs commis à l'examen des livres de la province, d'où blâme au Syn. de cette année et approbations obtenues depuis et apportées à celui de 1643. Comme dernier renseignement ecclésiastique nous relevons l'injonction faite à Aubusson en 1636 de fournir 120 livres pour l'entretien du collège de Châtillon-sur-Loing.

A peine entré en fonctions Bonneau eût à lutter, à la tête de son église, contre les anciens ennemis qui depuis longtemps avaient essayé de l'anéantir. Les arrêts des Grands Jours de Poitiers avaient défendu le voisinage des temples et des églises : les catholiques de la ville s'en emparèrent pour demander l'interdiction de l'exercice intra-muros. De là requête des protestants aux Grands Jours et arrêt du 12 octobre 1634 déléguant le Lieutenant-Général de la Marche pour informer des contraventions. Son procès-verbal du mois de Novembre de la même année en démontrait très consciencieusement la nullité : sur les trois églises catholiques la plus proche du temple en est éloignée de 272 pieds, et encore n'est-ce qu'une chapelle contenant à peine trente personnes, tandis que l'église provinciale éloignée de 500 pieds n'a été bâtie qu'en 1611, donc postérieurement au temple lui-même; la troisième encore plus éloignée, enfermée dans l'enceinte du château, a été fermée à sa démolition et n'est utilisée que depuis peu par les pénitents. Les choses restèrent donc dans l'état.

F. DE SCHICKLER.

(*La fin au prochain numéro.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES

DE DEUX AGENTS SECRETS DU CARDINAL DE RICHELIEU

(1628-1629)

C'est à l'auteur du savant mémoire sur *le duc de Rohan et la chute du parti protestant*, M. Schybergson, que nous devons l'indication des pièces qui suivent, et dont il a tiré lui-même, du moins pour quelques-unes, un excellent parti dans son travail si neuf sur certains points ¹. Elles sont réunies dans un volume du Fonds français (18 972) sous ce titre : *Recueil de plusieurs pièces et lettres missives, entre autres de quelques particularités du siège de la Rochelle*. Mais elles se rapportent surtout aux négociations, entre-mêlées aux hostilités, qui préparèrent la paix d'Alais. Ce sont des copies assez fautives des originaux disparus. Elles n'en contiennent pas moins d'utiles révélations pour l'histoire.

Comme le dit très bien M. Schybergson (p. 91 de son *mémoire*) : « L'intention de Richelieu était moins de réduire les huguenots par la force que de les amener par une politique prudente et habile à la soumission volontaire. C'est pourquoi, tandis que le succès de ses armées répandait la terreur parmi eux, il n'en poursuivait pas avec moins de zèle les intrigues secrètes par lesquelles il semait la discorde dans le parti.

« Des lettres échangées entre deux agents de Richelieu, Danchies et Dagrel, nous donnent des détails sur ses relations avec les huguenots. Danchies était un gentilhomme au service de la reine, récemment gagné au catholicisme, mais il avait tenu secrète sa conversion pour conserver, dans l'intérêt de la cour, son influence auprès des protestants. Parmi les nombreux parents et amis avec lesquels il était en correspondance, c'est dans son beau frère Dagrel qu'il avait trouvé son plus zélé collaborateur. Celui-ci était protestant, et avait parmi ses coreligionnaires la réputation d'un partisan dévoué de la cause, quoique depuis longtemps la passion religieuse eût fait place dans son âme aux calculs de l'intérêt. Aussi n'hésita-t-il pas à se faire, entre les mains de Danchies, l'instrument de Richelieu. »

¹ En vente à la librairie Fischbacher, grand in-8°, prix : 5 fr.

Danchies écrit à Dagrel: « Vous avez les pieds blancs qui passez partout et cogneu pour estre zélé au party. » — Dagrel dit lui-même: « Le métier de huguenot ne vaut plus rien » et il en chercha un autre plus lucratif dans les négociations équivoques qui contribuèrent aussi pour leur part à une paix nécessaire. Les lettres qui suivent achèveront de peindre ces deux transfuges du parti réformé dans l'accomplissement de leur œuvre souterraine, éclairée pour la première fois du grand jour de l'histoire.

J. B.

I

Copie de lettre écrite de Montpellier au sieur Danchies au camp de la Rochelle le douziesme de septembre mil six cent ringt huit.

Monsieur mon frère,

J'ai fait voir votre lettre à un de nos cappitaines qui la fait voir à nos consulz et anciens de nostre consistoire qui se trouvent fort obligés et tout le corps de la Religion à la Roine mère du Roy de l'ordre qu'elle a fait donner à Paris, et le soin qu'elle a eu de conserver tous ceux de Charenton. Je vous assure que nos ministres en ont prié Dieu pour sa santé et du Roy encore plus que de coutume, car c'est une bonne princesse et a l'ame bonne et chrestienne, vous nous l'aviez toujours bien assuré. Nous avons bien besoin de la paix, car si les Anglois revenoient encore au coup ils ne délivreront pas pour cela la ville. Ils ne nous feront pas rendre les villes d'ostages et ne peuvent que nous apporter du malheur. Nous avons donc tous à prier Dieu qui vueille bien conseiller les Rochelois et reconnoistre que le Roy est leur Roy souverain et leur maistre indulgent et clément. Je m'assure que s'ils veulent se jeter aux pieds de sa miséricorde qu'il les recevra comme leur Roy et père. Et pleust à Dieu que vous eussiez moyen de parler à quelqu'un de la ville de vos cognoissances et leur représenter que la ruisne ou le repos de nostre pauvre troupeau deppend d'eux, la ruisne s'ils continuent à tenir contre le Roy et s'amuser aux Anglois; que Dieu les garde de tomber dans leurs pattes; le repos quand ils ouvriront les portes au Roy et qu'ils se fient en sa parole. Ils vous pourront bien respondre tesmoin nostre ville et le fort Lo uis; mais c'est un assavoir si cela avoit esté promis. Comme que ce soit, qu'ils considèrent qu'ils sont dans

une bonne forteresse et qu'il y a trois cent mille âmes de la Religion qui sont à la boucherie; que s'ils avoient quelque allégeance par la continuation de la guerre, je ne dis mot, mais c'est autant de massacres que nous prevoions par toute la France. Car nous ne devons pas avoir ceste crainte quand nous avons cent villes de seureté que pour un huguenot que l'on eust égratigné nous eussions gasté cent catholiques, et à cest heure c'est le revers de la medaille. Hélas! n'y auroit-il pas quelque bon ange qui exhortasse les pasteurs et principaux de la Rochelle de songer à ce pauvre corps qui s'est trouvé sans feste, et le monstrent bien de nous habandonner et ne songer qu'à eux, et enfin nous serons contraints de ne songer qu'à nous et faire le mieux que nous pourrons pour servir le Roy. Quand ils subsisteront trois mois et six mois, que ce n'est rien faire, car enfin il y faudra venir, mais à tard, car en ce cas ils sont hors de la miséricorde du Roy, s'obligent d'y faire un jour un colomal (?) et perdre ville, honneur, biens, femmes et enfants; ce qu'au contraire ils scavent bien comme le Roy est nay bon, plein de douceur, que ne taschent-ils de l'adoucir par submissions et pardons. C'est le moyen de se voir confirmés en leur privilèges et liberté de conscience, et nous assurer en nos vies par ce moien là et la con corde les uns d'avec les autres. Hélas! qu'ils considèrent de loin qu'après estre libérés des Anglois pour se donner à nos Rois, s'ils y retomboient, à quel point l'on les réduiroit pis de beaucoup que le Roy, car se sont ses subjects et les conservera tousjours comme tels. C'est un grand aveuglement à eux et à nous de ne considérer comme Dieu n'est point pour nous, et comme il mène le Roy par la main et le couvre de l'ombre de ses aisles. Tout ce qu'il a fait est-ce œuvre de mains d'hommes? Dieu l'a-t-il pas bien asserti au voiage de Béarn? Pour le monde pouvoit on voir ce que l'on a ven de la journée de... où vous estiez? Si Monsieur de Soubize fust allé au Roy entre Viellevigne et Nantes, il trouvoit le Roy sans avant garde ni bataille; qui considère encore quand il a commencé la guerre contre nous, n'avions nous pas toutes nos villes nos chefs et de l'argent pour lui faire la guerre? Qu'avons nous fait? Rien, et à ceste heure que nous n'avons ny villes, ny chefs, ny argent, que pouvons nous? S'ils estoient bien advertis de nostre foiblesse, ils songeroient et à eux et à nous. Qu'ils ne mettent point en ligne de compte le Languedoc. Monsieur de Rohan fait tout ce qu'il peut, mais nous y sommes bien empes-

chés, et de quoy qu'il puisse faire, il ne sauvera pas pour cela la Rochelle, car un de nos cappitaines disoit l'autre jour qu'un seigneur luy avoit escrit que quand le sieur de Rohan auroit reprins les villes que nous avons perdues, et les Anglois auroient surprins les meilleures places des costes de la mer pour faire une diversion, que le Roy n'en tourneroit pas la teste et qu'il a dit qu'il n'abandonneroit jamais la Rochelle qui ne les ait réduits dans l'obéissance, car le Roy est assez puissant pour ravoit tout ce qu'il auroit perdu ; mais que s'il avoit abandonné la Rochelle il faudroit bien du temps à y revenir. Qu'ils ne s'imaginassent point donc de voir decamper de longtems le Roy.

Nous sommes bien advertis icy de tout cela. Ils ne savent pas les affaires de ceste province, car sans le dégast que Monsieur d'Espéron a fait à Montauban, Monsieur le Prince à Castres, Monsieur de Montmenrency alloit à Nismes. Au moins Montauban et Castres ont esté tousjours dans l'obéissance jusques là. Il ne faut donc point que les Rochelois se fient en ceste province, car si le Roy faict seulement semblant de venir icy l'on luy portera les clefs. La raison c'est que nous n'avons point de portes derrière comme la Rochelle, encore l'a-t-il fermée, où il ne faut que des forts autour de ces trois villes et les laisser là. Ils ne sauroient tenir. De toutes nos affaires l'on n'en sauroit faire un bon plat, et quand je serois dans la Rochelle je ne leur dirois pas moins de tout ce que je leur dis. De plus c'est que nous avons nostre beau frère Monsieur de la Vernière et autres de nos parents qui nous mandent que ledit sieur est toujours plein de courage et de bonne volonté, mais qu'il a affaire à bien des gens, ce que nous voions bien, car Monsieur le Prince a une armée ; Messieurs de Ventadour et de Monmorency chacun un camp volant. Qu'on juge comme on y peut fournir à tout. Ledict sieur de Rohan a bien fait une surprinse qui est en la ville de Mérieux ; mais cela n'équipole pas les prises de Vianes, Beaumont et autres places que Monsieur le Prince a gagnées. Jugez doncq et tous les corps de la Religion à quel point nous sommes réduits. Je veux bien que ceux de la Rochelle aient un grand zèle et qu'ils craignent qu'on ne leur manque a ce qu'on leur promettra (ce que je ne croy pas) car le Roy est trop bon, mais de deux maux il faut éviter le plus grand. Nous devons tous prier Dieu qui les veuille inspirer, et que le Roy et les ministres de l'Estat puissent dire comme l'Évangille qu'à tous

pêcheurs miséricorde. Je vous puis assurer que si nos pasteurs pouvoient faire tenir assurément des lettres dans cette pauvre ville désolée et affligée qu'ils ne leur prescheroient qu'obéissance, et voudrois de bon cœur que ceste lettre sautast dans leurs murailles, et je m'assure quand elle auroit esté leue en plein temple, qu'il faudroit qu'ils eussent le cœur d'acier et non pas de chrestiens s'ils n'estoient esmeuz des susdites considérations.

Il me souvient qu'autrefois vous avez escrit icy que Monsieur le cardinal de Richelieu estoit surintendant général de la marine et qu'il désiroit rendre le Roy puissant et redoutable sur la mer. Que les Rochellois ne se jettent-ils entre ses bras, qu'il entretiendra bien ce qu'on leur promettra, tirant conséquence de la infailible, et sans doute il rendroit la Rochelle la plus florissante ville du monde, car il est résolu, à ce que des gens de marine nous ont dit, que si nous avions la paix, qu'il va redresser le commerce et les négosses puissamment. Et nous croyons avec apparence que leur port et leur ville estant la plus propre, qu'il pourroit y faire tomber toutes les négosses.

Tout ce que vous en escrevez n'est qu'un zèle bien considéré. Je m'alege d'autant puisque je me trouve bon serviteur du Roy, quel homme de la Religion que je sois, et croy l'être autant que homme de la Rochelle le scauroit estre. Taschez d'avoir congé du Roy pour aller dans la ville. Vous scavez l'intelligence que pouvez avoir avec nos quatre cappitaines qui ont une compagnie chacun, dont le capitaine Bazen en est l'un, qui est vostre filleul. Je m'assure que si les pouvez voir cela servira. Je ne vous la feray plus longue demeurant toujours,

Monsieur,

Votre très affectionné frère et serviteur.

II

Coppie de la responce du sieur Gargoutiau premier eschevin de la Rochelle au sieur Danchies sur le sujet de son voiage en la dicte ville et d'un passeport du maire.

Monsieur,

J'ai receu la vostre du camp de ceste ville par le tambour qui porte

les vivres au sieur de Sequierenz. J'ai ven aussy par celle qu'escrivez à madame de la Barroire ma belle mère le désir qu'avez de nous voir avant vous en retourner à Paris. J'ay esté fort aise de la lettre que luy avez envoiée qui vous a esté escrite à Montpellier, le douziesme de septembre dernier, que j'ay communiquée à deux eschevins mes confrères, qui l'ont trouvée fort bien. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour la faire voir à monsieur le maire lequel m'a accordé le passeport que désirés que je vous envoie, et m'a permis de vous aller voir au vieux fort de Tadon avec ma belle mère, et vous diray de vive voix ce que je ne vous puis escrire. Dieu nous vueille bien illuminer, vous baisant les mains comme faict la dicte dame, demeurant, Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur

GARGOULIAU

Premier eschevin de la Rochelle.

A la Rochelle le deusieme octobre 1628.

III

*Coppie du passeport du maire de la Rochelle Guiton
en faveur du sieur Danchies.*

Nous avons permis à monsieur Danchies de venir au vieux fort de Tadon pour parler à madame de la Barroire. Faict à la Rochelle le deusiesme octobre mil six cent vingt huit. Signé GUITON maire et capitaine de la ville et gouvernement de la Rochelle.

IV

*Coppie de la lettre escrite de Montpellier au sieur Danchies,
le quatorsiesme février mil six cent vingt neuf.*

Monsieur, depuis la réduction de la Rochelle je vous ay escrit deux fois non pas fort amplement. Je croy qu'aurez fait voir mes lettres à nosseigneurs les ministres de l'Etat. Par ceste troisieme je vous di-

ray que vous me donnastes advis peu auparavant que le Roy y entrast qu'aviez eu un passeport du maire pour aller voir de vos amis, et que le mesme tambour qui vous l'avoit porté, avoit aussi porté nostre lettres du douziesme septembre dernier à l'un de nos cappitaines, qui avoit compagnie dans la ville, qui l'avoit fait lire à des principaux de l'hostel de ville, et à aucuns qui estoient roialistes et qui servoient le Roy ouvertement, qui la firent voir à un certain autre que le traistre de Salvart ministre, qui leur fut un grand coup d'esperon à changer de sermons ; et quand la famine les eut fait rendre, ils estoient résolus d'estrangler le maire et rendre une porte au Roy. Voyla ce qu'un Rochellois a escrit icy de vous et ce que le dict maire vous dict quand futes dans la ville.

Je commenceray à vous dire que si le roy fust passé icy, que chemin faisant il eust bien esbranlé de villes et du monde, car nous fusmes si estourdis de la prinse de la Rochelle et sy estonnés, avec l'apprehension que nous eusmes de voir le Roy dans la province que tel qui commandoit à quelque ville rebelle eust apporté les clés au Roy de vingt lieues, que à ceste heure sur les assurances que monsieur de Rohan leur donne de quelques chimères, ils se resolvent de tenir, joint qu'ils ont quatre ou cinq mois à se fortiffier. Néantmoins il n'y a rien de gasté si le Roy vient avec force armée, non pas pour assiéger Castres ny Montauban, sinon bons forts et ligne de communication comme à la Rochelle, l'on estonnera bien, et c'est ce que je presche tous les jours qu'à tard ou à temps le Roy sera nostre maistre. Mais pour le bas pays vous pouvez dire au Roy et à monseigneur le Cardinal que l'on prenne, ce qui est fort nécessaire, toutes les petites villes et bicoques, avant qu'aller à Nismes, à commencer par Soion et Privast, affin de ne le laisser pas derriere, à cause que du Vivaretz en la faveur de Privast peut descendre du secours, et en Sévènes et du plat país, et puis avant cela droict à Uzès. Et puis après il y a les Marques où ledict de Rohan a une grande espérance, et peut bien véritablement incommoder quatre villes du Roy où il n'est qu'une lieue, qui est de Lunel et Marcillargues et Sommieres, et puis il n'est qu'à trois lieues de Nismes, et de plus s'il faisoit un fort sur le bras du Rosne qui va au dict Aiguesmortes, il incommoderoit fort les vivres et munitions qui descenderoient pour le roy.

Pour les Sévènes souviennéz-vous que Privast prins tout suivra, car il y a plus de bruit des Sévènes que d'effect. Vous scavez

mieux cela que tous autres avec les cognoissances et habitudes que vous y avez et avez esté partout.

Vous avez veu la pernicieuse et meschante délibération de l'assemblée dernière que j'envoie avec leur nouvelle union. Il y a force bons huguenotz qui en sont fort scandalizés. Cela n'est pas capable pourtant d'empescher les desseins du Roy. Cela est bon pour amuser le pauvre peuple et les petits enfants comme idiots.

Il faut croire que si le Roy est une fois dans la province, il y aura des divisions à la pluspart des villes, car déjà pour Castres il y a eu de petites riottes entre le sieur de Saint-Germié et Chauvignac. Le bruit a esté que Montbrun y estoit allé.

Sainct Michel a force créance à Montauban et le peuple y adhère fort. Mais qu'on le mette au (point) que la Rochelle a esté, par bons forts et lignes, ils se trouveront bien estonnés.

Le sieur de Laiques et D'Aubais sont en grande discorde auprès dudict Rohan; que si l'un des deux estoit poussé, et qu'ils trouvassent leur compte avec leur abolition, peut estre ils feroient quelque camisade au dict Rohan, lequel a esté fort fasché de la prise de la Cas-saigne.

Qui peut mieux cela que vous pour ce qui est de Leques? Sa mère est en ceste ville fort vostre amie qui y contribuera, et encores monsieur de Bertissière. Vous pouvez hardiment dire à monsieur le superintendant que s'il faict provision de pistoles, qu'il prendra plus de villes que les canons et les mousquets. — Et lui pouvez dire encores que par le moien de nos cognoissances, nous pourrions bien jester quelque poire de discorde à aucunes villes et où ledict de Rohan n'est nullement le maistre ny absolu. Et hors de Mairieux qu'il print, — je ne scay où il se pourra tenir sans tousjours trembler. Et ma croiance est que le Roy le congnera icy en quelque coin, qu'il sera contrainct de passer le Rosne, se sauver en Dauphiné et delà à Genesve pour aller à Venise trouver sa femme et le tout sans scandalles.

Parmi les bons huguenots ils disent bien tout haut que si le Roy les maintient dans les édicts, comme vos lettres l'asseurent, qu'il y en a beaucoup qui abandonneront ledict Rohan qui, comme je leur ay faict voir par vos lettres, ne portera jamais que malheur en ce païs, comme son frère en Angleterre et sa mère à la Rochelle.

Je leur ay faict voir ce que m'avez escript sur ce subject, et vous respons que vos lettres ne nuysent point icy, et j'en ay envoyé

certaines à des villes rebelles qu'on communique à aucuns qui peuvent servir.

Il y a quelques jours que le bruiet a esté icy que ledict de Rohan a despesché en Espagne, ce que je ne croy pas, car les pistoles y sont en fort petit nombre et les hommes fort rares, encore que les pendarts mutins disent que Montauban n'est guères loin des Pyrénées, et tout cela pour amuser les lourdaux, comme les Rochellois l'ont esté des Anglois. Je vous dis tout ce qui se dict et tout ce que je leur dis.

Et pour abattre leur audace et des plus mauvais il pratique à leur dire ce que m'avez escript, qui est que nous sommes fort bas de ligne, et qu'il faut croire que quand le Roy nous attacqua à Saint Jean d'Angely, nous avions cent dix ou douze villes d'ostage et de seureté, nous avions tous nos chefs et moien de faire la guerre, et qu'avec tout cela nous n'avions pas eu moien de mettre dix hommes ensemble qui ne fussent quant et quant desconfitz; et maintenant que nous n'avons ny villes, ny chefs, ny argent, et la Rochelle perdue, que pourrons-nous? Or à cest argument, qui leur est de très mauvaise digestion, ils demeurent muets, haussent les espales, disent que j'ay raison, et vous qui me l'escrivez.

A peine si leur dis et leur fais voir vos lettres que tous les gens de bien huguenots devroyent aider à sortir ceste peste de la province, qui nous amuse à des secours estrangers, et que l'on divertira bien les armes du Roy, à quoy je respons ce que m'avez escript et ne scavent que respondre.

Il seroit bien mieux que fussiez icy où vous faites bien besoin, et si j'avois le talent que Dieu vous a donné, avec les qualités et particulièrement de parler et de persuader, peut estre le Roy seroit-il mieux servy.

Si monsieur le marquis de Fosse, nostre gouverneur, avoit icy un homme fait comme vous, il seroit beaucoup soulagé en des choses qu'il y a et scauroit tout ce qui se passe et tout ce qui se dit, comme aussy Monsieur de Varennes pour Aigues-Mortes, à cause des parens et des habitudes que vous y avez; il y a encores de mauvais garçons-là dedans.

Je vous escripts tout ce que j'entends dire, que Nosseigneurs les ministres de l'Etat prennent le bon et laissent le mauvais, parce que vous m'escrivez tousjours de vous escrire tout ce qui se dict.

Je fus très aize de ce que m'escrivistes de la Rochelle, que le

Roy vous fist l'honneur de vous commander de communiquer mes lettres à monsieur le mareschal de Schombert, et mes précédentes à Monseigneur le garde des Sceaux ; cela m'a donné courage de continuer à servir.

Je ne scay pas quel gré et quelle récompense vous avez par delà de ce que nous faictes faire icy, il y a tantost sept ou huict ans, des artifices que nous usons en ce pais pour servir le Roy ; il faut que vous ayez de bonnes pensions pour vous redimer des despenses que nous faisons icy pour scavoir des nouvelles. Vostre commis m'a baillé vingt escus depuis peu de jours, car il falut depescher à Anduse, et croy que vous aurez eu la dicte délibération des premiers pour la faire voir au Roy.

Quand vous serez icy, vous verrez, Dieu aydant, à quoy nous avons employé vostre argent. Je vous responds bien que j'ay faict de bonnes despenses à ceux qui m'ont donné les advis que je vous escriis si souvent, et ne vous ay point aboyé à faux, car la plus grand part de ce que je vous ay escrit est arrivé, et tout s'est trouvé véritable.

Pour ce qui est des sieurs de L. D. qui servirent si bien à la paix de ceste ville, ores que les auriez asseurés et quelqu'un mesme des ministres de l'Estat que le Roy les récompenseroit, et eux et moy n'avons pas resté pourtant de servir et servirons nostre bon Roy jusques à la fin.

Je vous avois escrit de faire escrire icy au M^e de la poste qu'il fit courre mes lettres, quand je vous escrirois quelque chose d'importance et m'envoyer un chiffre, crainte que mes lettres ne se perdent, car si j'estois découvert, l'on ne se firoit plus en moy. Mais je voudrois fort que vous me vinsiez relever de ceste peine, car si vous estiez icy, vous jourriez bien d'autres esteufz (?), et n'y faut pas venir qu'après que le Roy sera dans le païs, et pour cause que je vous diray.

Tous nos confidens vous y désirent avec passion et n'y a homme, ni dans la province, ni à la cour, qui puisse servir comme vous, ni plus à propos et avec moins de soupçon.

Monsieur de La vostre beau frère est avec le duc de Rohan, et sur le subject de le voir estans dans le païs, et quant et quant luy dire que vous estes sorty de la cour mal content, mesmes contrefaisant le bon Huguenot, incontinent il le dira au dict de Rohan, et que vous avez envie de le saluer, et avec la cognoissance particulière qu'il a de vous de longtems, je vous assure qu'il

prendroit confiance en vous, et mesmes qu'il croit encores que vous avez l'honneur d'estre à la Royne mère du Roy, avec ce que le bruit de quelqu'un a esté que le dict de Rohan n'a espérance qu'en la dicte dame Roine, pour la saluer, avec les prières qu'elle pourra faire au Roy d'un pardon et absolution général. Peut-estre vous pourroit il faire quelques ouvertures pour se ranger dans l'obéissance. Pleust à Dieu que cela fust, car si le Roy vouloit faire une douce seignée des Huguenostz de province, il en pourroit bien envoyer en Itallie sept ou huit mille d'aussy déterminez soldatz et les plus aguerris que la terre porte: du moins en le voyant vous pourrez soustraire quelqu'un de ceux qui sont auprès de luy.

Je vous passe bien plus outre, c'est que si la Roine mère à ce printemps estoit en ce païs, sur l'assurance qu'on auroit qu'elle porteroit le Roy à la miséricorde et pardon, je croy que ledict de Rohan et les villes changeroient d'opinion.

Je ne vous dis pas cecy sans cause, et quand de vive voix je le vous aurois dict, vous jugerez la chose apparente, car vous vous ressouvenez bien de ce que avez tousjours dict en ce païs que la Reine mère, vostre bonne maistresse, avoit l'ame la plus chrestienne du monde et qu'elle ne nous vouloit poit de mal.

J'envoie audit sieur vostre beau-frere une de vos lettres que vous m'aviez escrites de la Rochelle, de la poultronnerie des Anglois et de la façon que le Roy, la noblesse et son armée estoit, et toutes les particularitez de tout ce que sa Maïesté fit et dict les jours du combat, et depuis à la réduction de la Rochelle, où vous despeignez si bien tout cela, parlant de sa clémence, de sa douceur et debonnairété; et quil avoit tenu la foy a tout ce qui lui avoit pleu de leur accorder, et que c'estoit un beau miroir aux villes de ceste province pour exemple, et que si elles demeuroient dans la rébellion, que le Roy exerceroit autant de rigueur que La Rochelle a eu de douceur. Je crois, mais je ne vous l'assure pas que vostre lettre a esté veue par ledit de Rohan où il aura veu ce que escriviez de sa mère et de sa seur. Je m'assure que s'il l'a veue et leue, peut estre il songera à luy, et recognoist bien par vostre billet que vous l'escrivez à desseïn pour quelle fist ce chemin la. Elle a esté veue par quelqu'un de ses factieux et qui depuis ont bien abaissé leur caquet.

Venez seulement: vous destournerez bien d'autres discours, et

fermerez la bouche aux mutins qui n'oseront parler de crainte que ne les escriviez au livre rouge.

Ne pouvez-vous pas faire voir à nos dictz seigneurs comme vous avez esté dans l'employ, et particulièrement durant la régence de la Reine mère, tesmoing entre autres le voiage à Nîmes, pour faire dissiper une assemblée de Privatz qui estoit directement contre la volonté du Roy; qu'autre que vous qui l'eust entrepris, l'on l'eust assommé.

Il me souvient que vous y parlastes en publicq fort courageusement et hardiment. Je vous dis encores que si le Roy trouve bon vostre voiage, vous faictes besoin ici, et pour chose que je ne vous ose escrire, il faudroit trop de pappier; mais quand vous y serez, vous scaurez tout et ferez des choses que des autres ne scauroient faire.

Depuis quelque temps, il y a bien tant de gens qui se convertissent, je dis desja plus de huit cens. Je trouve que le mestier de huguenot ne vaut plus rien. Vous vous avez bien fait de vous en défaire de bonne heure; si vous estiez icy, je vous assure que vous en convertiriez bien d'autres; je vous di quand vous serez déclaré.

Je vous prie me donner advis du despart du Roy pour le Dauphiné et du temps que pouvez venir, affin que j'en donne advis à noz amis et particulièrement audit sieur vostre beau frere, affin qu'il le die audit sieur de Rohan, car l'envie qu'il aura de scavoir tout ce qui s'est passé à La Rochelle et de la façon que vous avez veu conduire sa mère et sa seur à Nérac, la vive voix le contentera fort, et là dessus prendriez vostre temps. Mais par le moien dudict frère et autres de vos cognoissances qui sont auprès de lui, vous descouvrirez beaucoup de choses, le tout si le Roy et les ministres de l'Estat le trouvent bon; mais s'il leur plaist de considérer vostre condition, vos cognoissances et vostre conversion secrette, si ce n'est pas un vray moien de descouvrir beaucoup de choses, et peut estre opérer en quelque façon pour ledit de Rohan, et ne tiendra qu'au Roy que ne le voiez sur les sujets cy-dessus. Et de cette façon personne ne vous y enverra, et n'avez charge de personne, et sera de vostre estocq que vous irez et parlerez.

Je vous assure que ledit de Rohan, comme pouvez assurer au Roy et à la Roine, ne se fiera pas de tout le monde comme de vous, tant parce qu'il vous tient encore estre de la religion et qui vous

cognoist bien des longtemps, qu'aussy vous croiant encores estre à la Roine à qui il a tout recours après le pardon du Roy.

Je vous dis cecy parce que quelqu'un des siens parla dernièrement à monsieur le marquis de Gernian, qui est fort brave homme ; mais l'on ne s'ouvrira guères à des catholiques, sinon à ceux de la religion et du païs, croiant qu'il ne sera point trompé de ces gens là. Il le faut guérir de la peur.

Que le Roy vous hazarde à se voiage, vous ne luy demanderez rien, le péril de vostre vie y sera. Et puis vous avez servy tousjours à vos despens, comme chascun scait. Attendant de vos nouvelles, je suis tousjours, Monsieur... Tout vostre monde se porte bien.

(Suite.)

MÉLANGES

LES TEMPLES DE MONTAUBAN

SOUS LE RÉGIME DE L'ÉDIT DE NANTES ¹

Les pierres dont le temple est bâti disent quelque chose au cœur du fidèle. Le spiritualisme farouche où se sont parfois complus des protestants, dédaigneux de la matière visible, même dans les édifices sacrés, dépasse la nature humaine, ou la calomnie. Il dépasse même les rigneurs du vieil esprit huguenot, qui s'occupait, beaucoup plus qu'on ne l'a cru, des moellons, de la chaux, et des voûtes sous lesquelles retentissait la parole de Dieu. Les travaux de M. H. de France, archéologue protestant de Montauban¹, viennent s'ajouter

1. *Le temple neuf de Montauban, étude sur les anciens temples, et l'introduction de la Réforme en cette ville*, Montauban, 1881, in-8°, 87 pages et 11 figures, prix : 4 francs. Se trouve à Paris chez Fischbacher, à Montauban, librairie pro-

à bien d'autres données du même genre pour nous montrer nos pères du xvii^e siècle, pendant les soixante ou quatre-vingts ans de tranquillité relative qui suivirent le bienfaisant Édité, se préoccupant de leurs lieux de culte, de l'insuffisance des temples improvisés, de la construction soignée des temples définitifs... comme sont définitives les constructions humaines, exposées aux fléaux de la nature, et à la tempête plus destructive des passions.

Le culte réformé s'était introduit à Montauban quelques semaines après le synode parisien de 1559, et quatorze mois lui avaient suffi pour prendre l'extension la plus populaire, la plus irrésistible. Dès janvier 1561, nous dit une chronique encore inédite¹.

L'Eglise apparoissant, feit son acte premier,
 Portant en sépulture un cors dans la bière
 Du temple Saint-Michel pour mettre au cimetièrre.
 Là le miristre feit quelque exhortation
 Sur l'antique façon de l'inhumation,
 Et la troupe, *courant avec une gran rogue*
 Y chanta puis après les vers du Décalogue.
 Le Dimanche ensuivant fut l'ut premièrement
 Au Temple Saint-Loys prêché publiquement.

Mais cette église Saint-Louis, comme la fameuse église Saint-Jacques, était un édifice catholique qui ne pouvait être employé au culte protestant que dans les moments de crise violente, ou par suite d'arrangements très précaires, tels que le *simultaneum* qui fut essayé un instant et ne put réussir. En temps de paix on se réunissait, tantôt sous les *couvertes*, c'est-à-dire sous les arcades qui donnent encore aujourd'hui tant de caractère à la vieille place du marché, tantôt dans la grande école, où les consuls, en 1565, firent « muer la chaire et les bancs qu'estoient sous les couvertes de la place ». Il y eut encore d'autres locaux provisoires, qui portaient le nom de temple neuf, en attendant d'hériter du nom de temple vieux, d'où un chaos de désignations que M. de France n'a pas eu peu de

testante de madame Belon, chez MM. Bousquet et Laforgue. M. de France a inséré d'autres travaux qui nous intéressent dans le *Bulletin de la Société archéol. de Tarn-et-Garonne*.

1. *L'affliction de Montauban*, par Jean Fornier, celui qui fournit, croit-on, des notes à Théodore de Bèze, sur les événements montalbanais dignes de figurer dans l'*Hist. ecclésiastique*. Ce manuscrit appartient à M. Forestié, qui en a donné communication à M. de France.

mérite à débrouiller. C'est seulement après l'édit de Nantes que les citoyens de Montauban se mirent à la construction du vrai Temple vieux, qui est de 1609, et du vrai Temple neuf, qui date de 1615. Voici comment.

Le lieu de culte établi dans une ancienne boucherie, et que l'on appelait faute de mieux, le Grand Temple, était d'une insuffisance évidente pour le zèle religieux de ce temps-là. Les dix premières années du xvii^e siècle, qui furent les dix dernières du règne de Henri IV, ne sont ni l'époque la plus héroïque, ni l'époque la plus intéressante, intellectuellement, de l'histoire de notre Église (il faudrait chercher plus tôt ou plus tard); mais ces dix années sont l'époque la plus ecclésiastique, celle du zèle assidu des conseils d'Église, celle du zèle assidu des troupeaux. Aussi lisons-nous sans étonnement cette belle et simple délibération du conseil général, du 6 février 1603 : « Les sieurs consuls ont remonstré qu'il leur a esté représenté tant par aulcungz antiens, députés vers eulx par le consistoire de l'Église réformée de cette ville, que par plusieurs autres habitans, que le Temple auquel on presche à present la parole de Dieu ne peult plus longuement servir à ladite esglize sans estre accompagné d'ung aultre qui soyt de semblable grandeur ou plus ample, et ce d'aultzant qu'il a pleu au Seigneur, par sa sainte bénédiction et grace, comme c'est une chose notoire, d'avoir accreu et multiplié en telle sorte le peuple faisant profession de la Religion reformée, *et qui augmente tous les jours*, qu'il est impossible que tous y puissent être contenus, singulièrement les jours de Dimanches, de la célébration de la Sainete Cène du Seigneur et des jeñnes, et encore que c'estoit avec une très grande presse et foule, d'où sortoient plusieurs inconvéniens et désordres, les aulcungz, comme les hommes vieulx ou maladifs et femmes enseintes, venantz à deffallir, pour estre trop presséz, les autres s'entre querelans et bapans à raison des places, et les autres estans contraintz de demeurer dehors, exposés souvent à l'injure du temps sans entendre la prédication ». Ce tableau, qui pourrait faire commettre à beaucoup de prédicateurs d'aujourd'hui le péché de convoitise, se continuait par des plaintes sur la construction insuffisante et malsaine de ce Temple « ouvert en plusieurs endroitz », et se terminait par cette déclaration prévue, qu'il fallait des temples, et réparés, et nouveaux.

Dès lors le Grand Temple était condamné : il servit cependant quelques années encore, et le souvenir n'en est pas sans gloire. Ces voûtes boiteuses entendirent retentir les règlements fondateurs de l'Académie de Montauban ; elles protégèrent plusieurs *promotions* et distributions de prix, par exemple celle de 1607, où « lesdicts escoliers qui devoient avoir le priz, l'ung après l'autre, au devant du banc desdicts s^{rs} consuls, feust par iceux S. consuls distribués les livres pour priz à chascune clace, chascung en son rang... Ausquels escoliers lesdicts sieurs consuls firent une petite remontrance pour les encorager daultant plus à estudier. » — Précieux trait de morale huguenote, ne pas laisser les enfants couronnés se perdre par l'orgueil ; — ou bien encore la distribution de prix de 1607, où les consuls distribuèrent, avec les livres, « des escrip-toires garnis de ganivets aux escoliers qui ont le mieux estudié et qui ont gagné le prix en la composition de leurs thèmes ». Ainsi l'identité de croyance produisait l'identité des mœurs, et dans cette Genève des bords du Tarn, sorte de république religieuse elle aussi, les *promotions* se passaient exactement comme sous les voûtes plus illustres et plus retentissantes de Saint-Pierre.

Après diverses négociations, une grande assemblée se tint en janvier 1609 au château consulaire, sous la présidence de Samuel de Bonnencontre, conseiller au Parlement de Toulouse et à la chambre de l'Édit de Castres, assisté de plusieurs magistrats royaux. Les consuls avaient « mandé le conseil général et chefs de famille tant par cartels, mandat et leurs sergents, que à voix de trompe sonnée par Thomas de Durand, sergent trompette, par les rues et carrefourz de la dite ville, pour leur donner adviz et conseils à peine de cent sols desmende ». Après une prière prononcée par le ministre Béraud, le premier consul exposa la situation, insista sur la nécessité d'une nouvelle et vaste construction, et appela cette grande assemblée à discuter des voies et moyens, et à nommer des commissaires. M. de Bonnencontre exprima l'assurance que trois mille écus suffiraient, et que l'on trouverait bien deux ou trois cents familles pour se cotiser de dix écus l'une dans l'autre ; lui-même s'inscrivit le premier pour soixante écus. Son opinion et son exemple furent suivis par de nombreux citoyens, et les commissaires choisis obtinrent des souscriptions nouvelles. La vente d'un bois viut parfaire, et au delà, la somme nécessaire. En avril, une nouvelle délibération porta

sur l'emplacement, qui fut celui de l'ancienne école. L'évêque souleva quelques difficultés relatives à certains droits de propriété, mais ses prétentions furent écartées. Les travaux furent poussés si rapidement que les enchères pour l'adjudication du toit — le dernier enchérisseur s'en chargea moyennant 32 livres, — eurent lieu au mois de décembre de cette même année 1609.

Peu de temps après l'achèvement, ce temple, qu'on allait bientôt appeler le Temple Vieux, retentit d'une terrible nouvelle. Le 22 mai 1610, le premier consul apprit au grand conseil convoqué dans cette enceinte « l'assassination et malheureux désastre commis sur la personne de notre bon et grand roi » Henri IV. Ensuite il donna le signal du cri de Vive le roi! en l'honneur du jeune Louis XIII, que les Montalbanais devaient accueillir tout autrement quelques années plus tard. Quant au titre de bon et grand roi décerné par le magistrat municipal à Henri IV, quant au titre d'agréable et d'équitable décerné à ce règne par le Dieppois Daval à l'autre extrémité de la France, rien de plus juste, convenons-en. Les institutions du peuple réformé avaient joui de la plus grande liberté et du plus heureux développement : la présente étude vient de nous en donner quelques preuves nouvelles. Le nombre des réformés, au lieu de diminuer, augmentait à Montauban, et ailleurs : les registres du conseil sont d'accord sur ce point avec les déclarations des historiens catholiques.

Pendant les premières années du fils de Marie de Médicis, si malheureuses déjà pour les protestants dispersés, furent pour les protestants concentrés dans certaines villes telles que Montauban, des années de vigoureux développement ecclésiastique. C'est en 1615 que le Temple neuf fut construit. Il devait être jusqu'à sa trop complète démolition, pendant un demi-siècle, l'un des édifices principaux de l'Église réformée française. Élie Benoit en parle très favorablement : « ce temple, dit-il, était d'une fort agréable structure, et il était malaisé de voir rien de plus propre dans une extrême simplicité. » Mais c'est un éloge, ce n'est point une description, et comme de cet édifice il n'est pas resté deux pierres l'une sur l'autre, comme les contemporains ont négligé d'en tracer un dessin complet, la tâche de l'archéologue désireux de la restituer était extrêmement difficile. M. de France vient de s'en tirer à son honneur. Un précieux manuscrit des archives municipales, « l'instrument de baillh

de la construction du Temple neuf, baillié à Pierre Belleville, architecte de Tholose, pour le prix de 3 750 livres », document qui contient la description la plus précise et les dimensions de l'édifice vu à l'intérieur, tel a été son jalon principal. D'autres documents analogues, les vues cavalières du siège de Montauban, les dessins des *Triumphes de Louis-le-Juste* de Valdor, une connaissance parfaite de l'histoire de tous les recoins du quartier où le monument s'élevait, tels sont les autres jalons qui lui ont rendu possible la restauration à peu près complète et décisive du Temple neuf.

Il nous apparaît maintenant comme un lieu de culte merveilleusement approprié aux exigences de la communion réformée, dans une ville et à une époque où, le jour de Pâques, comme nous l'apprennent les registres du consistoire, « quatre mille trois cents huitante personnes hommes et enfans, femmes et filles (au-dessus de douze ans) ont participé aux saints sacremens de la Cène, ce qui se saiet pour avoir conté les marreaux. » Il est vrai que cette grande affluence doit être répartie plus ou moins inégalement entre les quatre services du dimanche de Pâques, tous les quatre services de communion; mais ce chiffre n'en donne pas moins l'idée d'une grande population protestante.

Donc le Temple neuf était octogonal, avec quatre grands côtés, de longueur à peu près double des quatre petits; au milieu d'un des grands côtés, la chaire du prédicateur dominant la petite chaire du chantre, la table de communion; à droite et à gauche treize bancs; en face, du côté droit et du côté gauche, quinze bancs; ces cinquante-six longs bancs formant un total d'environ quinze cents places. Les fenêtres placées assez haut pour ne pas déranger, assez nombreuses pour éclairer. La voûte ronde complétant l'heureuse disposition de l'intérieur au point de vue de la propagation de la voix, condition essentielle dans l'Église de la Parole.

En ce temps de hiérarchie sociale l'attribution des bancs réservés n'était pas indifférente; elle donna même lieu à une querelle dont aurait pu s'inspirer l'auteur du *Lutrin*. Les conseillers du sénéchal trouvèrent en 1618 qu'on leur avait réservé trop peu de place; — ô âge d'or des prédicateurs! — ils réclamèrent d'abord, inutilement; puis ils pénétrèrent dans le temple avec un menuisier qui exécuta leurs ordres, et fit quelque dégât. Indignation des consuls, qui viennent constater le dommage et convoquent le conseil général. Un

membre demanda que toute place fût retirée aux conseillers en punition de leur conduite. La majorité fut plus accommodante, elle se prêta à des pourparlers, et les ambitieux magistrats s'étant contentés d'une augmentation de place de deux palmes (soit de 46 centimètres), on traita sur cette base « pour le bien de la paix ».

Vu du dehors, l'édifice offrait une sorte d'élégance ferme et sévère qui justifierait les éloges d'Élie Benoit. Il était probablement surmonté d'une lanterne à jour. La façade présentait deux petites tours, dont l'escalier à vis conduisait à la galerie ménagée sur tout le pourtour du temple pour augmenter le nombre des auditeurs. La chambre du consistoire, construite à côté, communiquait directement. Tel était le temple qui attira pendant trois ans, pour sa construction et son ameublement, toute l'attention des Montalbanais, de nombreuses délibérations des conseils, et plus d'une mesure financière où se révèle un esprit de sage économie, tel que l'emploi « des bancs vieux et sièges de l'ancien Temple. » Tel est le temple où le duc de Rohan prit la parole, le dimanche 11 juillet 1621, pour ranimer l'ardeur des défenseurs de la cité.

Hélas ! le Temple neuf fut la première victime des persécutions renouvelées. En 1664 un arrêt du conseil le condamna à être démoli, sous prétexte des anciens droits de propriété du clergé catholique qui auraient été méconnus. Bientôt il n'en restait pas le moindre débris, et le renégat Jacques de Coras, devenu par suite de sa conversion lieutenant au présidial, sentit se ranimer la verve poétique qui lui avait suggéré son poème de Jonas, ainsi célébré par Boileau :

Le Jonas inconnu sèche dans la poussière.

Il composa, entre la démolition du Temple neuf et la Révocation, en 1677, un poème¹ où cette ruine est chantée comme il suit :

Dans cet espace ouvert par de saintes machines
Un temple a vu périr jusques à ses ruines
Et ce n'est plus qu'un vuide où s'élève une croix
Fière d'avoir rangé son rival sous ses lois.
L'autre temple plus humble où sa troupe s'assemble

1. *Montauban florissant, idylle héroïque à la gloire de ses habitants*, ouvrage extrêmement rare, dont on ne connaît qu'un exemplaire, propriété de M. Forestié, et dont la *France protestante* ne parle pas.

Et s'etone et fremit de ce coup dont tout tremble.
 Mais pourquoi, troupe ingrate en ce juste malheur,
 Montrez-vous tant de crainte avec tant de douleur?
 L'Eglise par ce coup dont vous osez vous plaindre
 Cherche à se faire aimer plus qu'à se faire craindre,
 A dessiller vos yeux pour s'asseurer vos cœurs
 Et donner aux vaincus le destin des vainqueurs.
 Son lieu saint dont la porte à vos pas est ouverte,
 Veut par votre salut reparer cette perte.
 Il vous offre bien plus que l'on ne vous a pris,
 Et vous seriez heureux de tout perdre à ce prix.

Le bienveillant Jacques de Coras dut bientôt être satisfait, car le Temple Vieux fut démoli en 1683, et le culte réformé interdit à Montauban. La grande iniquité était consommée, et les pierres qui avaient entendu tant de prières, tant de chants simples et graves, tant d'éloquents et fidèles discours, dispersées par des mains sans pitié, rentrèrent dans le grand tout de la nature, inconscient et silencieux.

E. SAYOUS.

RECTIFICATIONS

LES PASTEURS DU DÉSERT DUPLESSIS ET MOISI BOURG-DE-QUINCY EN PICARDIE

Tous ceux qui s'occupent de travaux historiques savent combien il est difficile de ne pas se laisser induire en erreur sur des points obscurs, que de nouveaux documents ou un nouvel examen n'éclaircissent que peu à peu.

En annotant ici (*Bullet.*, XVI, 167) la lettre écrite en 1772 par Du Pont de Castille, au sujet des protestants arrêtés à Caudry dans le Cambrésis, nous disions, d'après l'*Histoire des protestants de Picardie* de M. Rossier, p. 287. « Les pasteurs manquaient, parfois pourtant il en venait de Suisse et de Hollande; la tradition a conservé le souvenir de tournées de prédication faites vers 1736 par Duplessis et Pierre Pélissier ». Et une note, mise au bas de la

page, indiquait que nous avions vainement cherché la trace du premier de ces pasteurs.

Depuis, quatorze ans se sont écoulés : dans l'intervalle un ouvrage a paru (Edm. Hugues, *Antoine Court*, II, 412), qui permet 1^o de constater que M. Rossier a placé ces prédications une quinzaine d'années trop tôt, et 2^o de supposer, avec une presque entière certitude, que les noms de Duplessis et de Pélissier désignent une seule et même personne.

Après avoir étudié à Lausanne, de janvier 1741 à mai 1744, Pélissier alla prêcher dans le Poitou, jusqu'en novembre 1750, et disparut ensuite de la province (Lièvre, *Histoire des protestants du Poitou*, II, 312). Comme il ne quitta la France, pour se réfugier en Hollande, que lors de la grande persécution de 1752, il y a lieu de penser qu'il consacra l'année 1751 et le commencement de la suivante aux Églises de la Picardie et du Cambrésis, lesquelles n'avaient point vu de pasteur depuis la visite de Brousson (1695), et n'ont oublié ni le ministère de Pélissier, ni même son prénom, qui ne figure pas sur les registres de Lausanne.

Ces registres, complets pour cette période, ne mentionnant pas Duplessis, il est certain que celui-ci ne fit pas ses études dans l'école de théologie où se préparèrent, à partir de 1728, tous les pasteurs du Désert sans exception. S'il en revint quelques-uns de Hollande, comme Deffère et Pélissier rentrés en France quelques années après leur fuite, lorsque la violence de la persécution se fut calmée, c'étaient des élèves de Lausanne. A nos yeux donc Duplessis n'a jamais existé; son nom n'est que le surnom estropié de Pélissier, inscrit à Lausanne de la manière suivante : « Pellicier dit Dubesset ». Ce mot Dubesset, étrange pour des oreilles picardes, a nécessairement dû être mal prononcé et devenir Duplessis, appellation répandue dans le Nord; puis, lorsque la génération contemporaine eut disparu, la tradition s'égara au point d'attribuer le nom et le surnom de ce premier pasteur à deux personnages différents.

Rien n'est plus commun que cette altération des noms étrangers à une localité. Les exemples anciens abondent dans les *Synodes nationaux* d'Aymon, en voici quelques autres plus récents : M. le pasteur Saintes, de Quincy-Ségy, était généralement appelé par ses paroissiens M. de Saintes. Les excellents Briards ne gratifiaient

pas son successeur de la particule : mais, en revanche, la plupart ne pouvaient se résoudre à prononcer Douen; beaucoup disaient : Doine; d'autres, Hédouen; quelques-uns même ne reculaient pas devant Ilédoine. C'est ainsi que le nom alsacien, bien autrement difficile, de M. Fischbacher, a d'abord été transformé par quelques Parisiens en Fisbacher, puis en Fils Bacher et enfin en Bacher fils.

Le nom du pasteur qui apparaît dans le Nord après Pélissier, François Charmuzy, restaurateur des Églises de la Brie, de la Picardie et du Cambrésis, a été l'objet d'une méprise analogue.

On manque de détails sur la mission périlleuse qu'il avait entreprise; mais on n'ignore ni son activité prudente, ni la sévérité de son zèle, ni son arrestation en chaire à Nanteuil-lès-Meaux, le jour de Pâques 1770, ni sa mort, arrivée neuf jours après à Meaux, pendant l'instruction de son procès, qui pouvait se terminer par une condamnation capitale. Le silence que gardent à son sujet les registres d'inscription de Lausanne, s'explique par la première lacune de ces listes, laquelle s'étend de 1755 à 1763. C'est durant cette période de huit années qu'il a dû faire ses études, puisqu'il entretenait déjà en 1766 des rapports pastoraux avec Martin, de Fublaines (Seine-et-Marne), arrêté ensuite dans le courant de la même année, pour crime d'assemblée. Si Charmuzy est arrivé à Lausanne à l'âge habituel, il n'avait que de trente-cinq à quarante ans lorsqu'il mourut.

Nous avons son nom trois fois écrit de sa main, et très lisible-ment, dans la signature de la lettre à Martin (avec prénom), au haut (avec prénom) et en bas de l'acte dressé par lui « au Désert », le 12 mars 1769, pour la restauration de l'Église de Lemé (Voir *Essai sur les Églises réformées de l'Aisne*, p. 132 et 133). Sauf un seul, les registres des Églises voisines relevées à la même époque : Esquéhéries, Landouzy, Flavy-le-Martel, Hargicourt, Templeux, Lempire, Jeancourt, Lehaucourt, Quiévy, Caudry, Walincourt (à Saint-Quentin, où la restauration fut beaucoup plus tardive, le nombre des fidèles était dans doute trop minime pour qu'on pût y établir des anciens et des diacres), n'ont pas été retrouvés, non plus que ceux de l'Église de Monneaux¹; mais on ne peut douter

1. Il se pourrait que ces derniers eussent été découverts par M. E. Briet, qui

que leur réorganisation soit aussi l'œuvre de Charmuzy, puisqu'aucun autre pasteur ne parcourait alors la Brie et la Picardie. Toutefois, dans la notice qu'il fit pour le répertoire de Rabaut, l'ancien Jean-Baptiste Roussiez range parmi les pasteurs qui ont prêché à Walincourt : Moisi, Pélissier, Loreille, Bellanger, Née, Dolivat, tous connus, excepté le premier, et ne mentionne pas Charmuzy.

Nous ne songions à établir aucun rapport entre Charmuzy et le Moisi, sans prénom, au ministère duquel on n'assignait aucune date, et que la tradition de Walincourt donnait (à tort) pour le prédécesseur de Pélissier. Mais en cherchant à découvrir quels pouvaient être les pasteurs, prêchant aux environs de Saint-Quentin, dont Saint-Florentin ordonnait l'arrestation en 1770, nous ne trouvâmes que Charmuzy en 1769, et en 1770 Ch. Moisi, qui recevait cette année quatorze nouveaux communiants à Templeux (Rossier, p. 296). Ce rapprochement et les initiales Ch. furent un trait de lumière : Ch. signifiait évidemment Charles, et Charles Moisi n'était autre que Charmuzy. La transformation de Char en Charles s'explique d'elle-même. Aussi comprendrait-on facilement que de Charmuzy une prononciation vicieuse eût fait Charles Muzy; mais pourquoi Charles Moisi? La réponse est aisée : Dans le patois du Nord, *musi* se dit pour *moisi*. Quand ils parlaient patois, les Picards disaient invariablement : Charles Musi, et Charles Moisi seulement quand ils voulaient parler français. Les registres de Templeux, tenus par quelque ancien, portent bien distinctement : Charles Musie; M. Rossier, qui les a eus sous les yeux, n'a pu y lire autre chose, et c'est pour avoir voulu à son tour parler français, qu'il a écrit Moisi, et créé par là un pasteur non moins imaginaire que Duplessis.

L'écriture du seizième siècle, quand elle est mauvaise et c'est le cas le plus fréquent, favorise grandement les erreurs de ce genre. Nous ne pouvons nous expliquer autrement pourquoi la liste des Églises picardes existantes en 1562 : Amiens Picquigny, Pont-de-Remy, Montdidier, Bourg-de-Quincy, contient ce dernier nom (Haag, *France protestante*, X, 53). Bourg-de-Quincy est une localité introuvable. Notre savant président, M. le baron F. de Schickler,

s'occupe de l'histoire de l'Église de Monneaux; mais son travail n'a pas encore paru.

qui s'est fait une spécialité de la géographie protestante, n'a rencontré ce nom nulle part ailleurs; nous ne l'avons découvert sur aucune carte de Picardie, ni dans le plus complet des dictionnaires géographiques, celui d'Expilly, où le mot Bourg a pourtant cinquante-cinq articles. En conséquence nous sommes persuadé que Bourg-de-Quincy n'est que la répétition de Pont-de-Remy griffonné d'une manière illisible et déchiffré par à peu près.

O. DOUEN.

Paris, janvier 1881.

BIBLIOGRAPHIE

LE CHANCELIER L'HOSPITAL

PAR L. ANQUEZ

1 volume in-18, 1881¹

Le xvi^e siècle n'a pas de plus belle figure que celle de Michel de L'Hospital, et on ne saurait trop populariser la mémoire de ce grand homme de bien qui voulut, avec Coligny, doter la France de la plus sainte des libertés, et ne survécut au naufrage de ses desseins que pour porter tous les deuils de la patrie, ce martyr des grands cœurs qui n'admet aucune consolation.

Les études n'ont pas manqué sur la vie d'un tel homme, depuis l'éloge de Condorcet et la notice de Villemain, modèle de narration élégante et précise, jusqu'aux recherches érudites de MM. Taillandier et Dupré Lasale. Après ces diverses publications complétées par les œuvres de L'Hospital, on pouvait désirer un résumé simple et solide

1. Bibliothèque de la Jeunesse française, 45, rue des Saints-Pères, sous la direction de M. Henri Martin.

à l'usage des écoles, qui connaissent si peu nos vraies gloires nationales. Nul n'était mieux désigné pour cette tâche, que M. Anquez, inspecteur de l'Académie de Paris, connu par de savants travaux sur l'histoire politique de la Réforme, et il s'en est très heureusement acquitté dans une biographie populaire où il ne s'est pas cru dispensé de puiser aux sources, et où (rare mérite!) il a su tout dire en peu de mots.

« C'est, dit-il, avec des fragments des œuvres de Michel de l'Hospital que nous avons composé cette courte notice, car il nous a semblé que pour faire connaître ce magistrat éminent doublé d'un grand citoyen, le meilleur moyen était de le laisser lui-même parler. »

Grâce à cette excellente méthode, M. Anquez a su peindre avec vérité le magistrat appliqué tout entier à ses devoirs, le chancelier occupé d'utiles réformes, l'homme d'État avec ses vues supérieures, l'homme enfin avec sa grandeur toute morale qui survit aux dignités passagères, et prête un charme attendrissant à ses derniers jours. Combien autres eussent été les destinées de la patrie si la voix de l'Hospital eût été écoutée, et si le bienfait de la tolérance, tardivement réalisé sous Henri IV, eût prévenu les guerres civiles qui creusèrent un abîme si profond entre les partis! Regret amer dont on ne peut se défendre à la lecture du livre de M. Anquez, et qui s'en dégage comme la meilleure des leçons, non seulement pour la jeunesse, mais pour tous ceux qui aiment sincèrement leur pays.

J. B.

L'ORIGINE DE LA RÉFORME A VERFEIL

(1561)

M. Ch. Pradel est infatigable : à peine achevions-nous de tracer les lignes qui précèdent que nous en recevions une nouvelle brochure, modestement intitulée : *Note sur l'origine de la Réforme à Verfeil*, et extraite des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*. Verfeil est dans le ressort de l'arche-

vêché de Toulouse. La réforme y débute comme partout ailleurs, dans nos contrées méridionales par des prédicants, soit du lieu même, soit de l'étranger. Des réunions se tiennent qui allèchent les populations, par un exposé des grandes vérités méconnues de l'Évangile, par une vive attaque des superstitions romaines, par le chant des psaumes et par des prières « à la mode de Genève ».

Dans ce petit village de Verfeil, 300 personnes suivent régulièrement la prédication de Roux qui remplit l'office de ministre et de défenseur des huguenots. Elles se réunissent chaque matin de 8 à 9 heures, d'abord dans un moulin à Pastel, puis dans les maisons contiguës de deux religionnaires, dont le mur de séparation est abattu pour fournir un local plus vaste. La nouvelle de ce « remuement » vient à l'évêché de Toulouse; de là, grande émotion, enquête officielle de Pierre du Faur, vicaire général, et double déposition à charge du vicaire J. Canals et de Meyssonier « prebtre ». C'est la publication de ces diverses pièces déterrées qui constitue, avec le judicieux commentaire de M. Pradel, la « Note » que nous signalons.

Quelque circonscrit que soit le cercle de ces petits événements, M. Pradel en tire d'importantes conséquences générales. Très versé dans les matières historiques, il corrobore par ses observations personnelles des observations antérieures sur des points analogues qui tendent ainsi à recevoir peu à peu la certitude de faits acquis. — Un détail parfois semble insignifiant; mais réuni à beaucoup d'autres semblables, il permet une vue d'ensemble, une déduction générale : *ab uno disce omnes*. M. Pradel, par exemple, en s'appuyant sur Bosquet (*Histoire des troubles de 1562 à Tolose*) signale parmi les causes de l'immense mouvement du xvi^e siècle dans le Midi, « l'ancienne hérésie ja consolidée en ses racines ». Il reconnaît que la Réforme se produisit « dans les centres où l'Albigisme avait eu le » plus de vigueur. Il y avait là dans ces anciens foyers spirituels, » des cendres mal éteintes. » C'est justement ce que nous avons maintes fois constaté nous-même, sans prétendre faire sortir la Réforme des racines de l'albigisme; et nous recueillons avec bonheur cette confirmation d'un fait que relate, pour une foule de localités, notre *Histoire du Protestantisme dans l'Albigois et le Lauragais*.

Mais, outre le vieil esprit d'indépendance qui semble sourdre du sol Albigois et favoriser les idées nouvelles, — la réforme embrasse

dans son faisceau tous les mécontents, savants, poètes, artistes, philosophes, dont la conscience avait été froissée et que la renaissance avait déjà mis en goût de nouveautés. Il est vrai que tous n'étaient pas également pressés de besoins religieux, que tous « n'avaient pas le même appétit de la mort » et que la plupart laissaient volontiers « au dur et nerveux » noyau des vrais calvinistes la gloire du martyr. Toujours est-il, M. Pradel le constate pour Verfeil, que ce fut là un peu partout un des premiers éléments dont se recruta la secte « maudite ».

Enfin, M. Pradel peut confirmer, par le cas spécial de Verfeil, cet autre fait général que, dès l'aurore de la Réformation, ce sont les hommes du tiers état qui se mettent à la tête du mouvement, la noblesse demeurant indécise ou hostile ; et il rappelle, à ce sujet, un mot significatif recueilli dans les *Commentaires* de Montluc ; — un gentilhomme remontre aux huguenots de Saint-Mézard (1562) que le roi n'approuvera par leurs menées : « Quel roi, disent-ils ? Nous sommes les rois, nous ; *estuy-là que vous dictes est uny petit reyot...* » On peut vraiment, d'après ces dispositions, mesurer dès le premier jour toute la portée du souffle nouveau. C'est ce même souffle de justice et de liberté qui inspira les Jean de Coras, les Jurieu, les Hottman, tous les initiateurs du principe moderne de la souveraineté populaire, en opposition avec le vieux droit divin. Si Jurieu, le premier, dans sa *Politique*, a nettement affirmé contre Bossuet cette base nouvelle et démocratique de l'édifice social, — on peut dire qu'il n'a fait que s'engager dans la logique du système et que, s'il n'a pas eu la gloire de créer un principe politique dont le germe existait dans nos grands réformateurs et antérieurement dans l'Évangile, — il a eu du moins le mérite de le saisir, de le déduire et de le formuler.

Que M. Pradel poursuive ses fructueuses recherches ; c'est avec de tels matériaux, émanés des sources premières et marqués au coin d'une irréfragable authenticité, que se bâtit la solide et véridique histoire.

C. RABAUD.

CORRESPONDANCE

UN LIVRE RARE DU XVI^e SIÈCLE

Genève le 29 novembre 1880

Cher Monsieur,

Il m'a passé sous les yeux un petit in-8^o rarissime intitulé : « *Conseils et avis de plusieurs excellens personnages, sur le procès des Temporiseurs*. Et comment les fidèles se doivent maintenir demourrant en terre de servitude, seconde édition, augmentée et diligemment revue : *Les noms de ceux qui ont donné avis sur ce fait, sont mis incontinent après l'Epistre aux Lecteurs*. (L'ancre de Crespin.) De l'imprimerie de Jean Crespin. MDLVIII. »

Les pages 3-5 renferment l'épître « aux lecteurs qui désirent l'avancement du pur service de Dieu » datée de « ce X d'aoust, MDLVIII, et signée « Votre humble frère en Jésus-Christ, Jean Crespin. »

Cette épître apprend que la 1^{re} éd. a été publiée à Londres en 1550.

Les pages 6 et 7 renferment « les noms des personnages dont les avis sont cy escrits. »

Les pages 8 et 9 : « Préface extraite de certaine lettre, escrie par feu M. Abel Poupin. »

Les pages 10-11 : « Les conseils et avis de plusieurs notables personnages, comment chacun fidèle se doit conduire entre les papistes. Avis de Martin Luther. »

Les pages 11-16 : « Avis de Jean Ecolampade à ses frères bien-aimés. » Finissant par « Iceluy Ecolampade sur le dixième chapitre d'Esaië, verset 6 : Je l'envoyrai en la gent qui dissimule, etc. »

Les pages 17-20 : « Avis de Huldrich Zvingle, extrait de l'histoire de l'Ascension de Jésus-Christ. »

Les pages 20-30 : « Le conseil de Philippe Melancthon (sic). » L'original latin se trouve, sous le titre de *Judicium*, dans *Melanthonis Opera*, ed. Bretschneider, V, 735-739, et, sous le titre de *Consilium* dans *Calvini Opera*, édit. Baum, Canitz et Reuss. VI, 621-624.

Les pages 30-36 : « Le conseil de Martin Bucer » C'est la traduction de la pièce produite au vol. déjà cité des *Opera Calvini*, col. 625-626. Une faute d'impression a substitué la date de 1555 à celle de 1545.

Pages 37-39 : « Le conseil de Pierre Martyr : » A la fin « Et j'approuve cecy aussi, Martin Bucer. »

Pages 39-45 : « Le conseil et conclusion de M. Jean Calvin. »

Pages 45-56 : « Epistre de M. Jean Calvin à un sien amy. »

Pages 56-71 : « Autre épistre de M. Jean Calvin à un autre sien ami. »

Les originaux de ces cinq pièces peuvent être lus au vol. indiqué des *Opera Calvini*, col. 627-640, *ibid.*, la dernière étant adressée *ad amicum N.*

Pages 71-80 : « L'avis des ministres de l'église de Zurich. »

C'est la traduction de la pièce renfermée aux col. 644-644 du susdit volume des *Opera*; mais la lettre de Bullinger à Calvin, qui en accompagne l'envoi, est remplacée par ces mots « Nous avons escrit ceste response en faveur de quelque grand personnage saint et docte, qui désiroit avoir nostre avis sur cette matière. Assavoir. »

Les noms des pasteurs, ministres et professeurs zuricois ne se trouvent ni au bas du texte latin, ni au bas de la traduction, mais ils sont à la table des matières, page 7, comme suit :

Bernardin Ochin, Henry Bullinger, Rodolphe Gualterus, Ottho Werdmullerus, pasteurs et ministres; Conrad Pellican et Théodore Bibliander, professeurs en théologie.

Page 81 : « Advis de Simon Sultzer, iadis ministre de Berne. »

Pages 81-111 : « Advis de Jean à Laseo. »

Page 112 : « Une sentence de Bernardin Ochin, adjoustée de sa propre main à Favis de Jean à Laseo. »

Pages 112-122 : « L'avis de Celius Secundus Curio. »

Pages 123-145 : « Advis de Pierre Viret, ministre de l'église de Lausanne, extrait de son épistre envoyée aux fidèles qui conversent entre les papistes. »

Cette *épistre*, qui est signalée dans l'article *Viret* de la *France protestante* (*Notice bibliographique*, n° III), fut publiée d'abord en 1543, puis en 1559, avec d'autres opuscules sous le titre *Traitez divers*¹ etc., (n° XXVII).

J'ai sous les yeux cette édition de 1559 et le contenu de « l'avis » s'y trouve aux pages 29-53. Il n'y a que des variantes insignifiantes.

Pages 146-147 : « Advis de Martin Borrhaus » signé aussi par Sebastianus Munsterus.

Pages 148-149 : « Advis d'Oswald Mycone... » aussi signé par Michel Dillerus.

Pages 149-150 : « Advis de Wolfgang Musculus. »

Pages 150-152 : « Conclusion sans doute de Musculus. »

Pages 152-214 : « Response aux Nicodémistes, contenant vraye solutio des objections que font les Temporiseurs. »

Ces pages sont identiques aux col. 593-614 des *Opera Calvini*, t. VI, les titres seuls diffèrent.

Pages 214-224 : « Exhortation aux frères estrangers, par P. Alexandre. »

A cette indication des matières, j'ajoute, si vous me le permettez, deux questions avec les éléments de solution que je puis réunir.

1. Le titre « de l'épistre » dans l'édit. de 1555 est abrégé et simplifié, comparativement à celui que donne la *France protestante* pour l'édit. de 1543.

Y a-t-il d'autres exemplaires de l'une ou l'autre des éditions, et où sont-ils ?

Les bibliographies que j'ai pu consulter ne mentionnent pas l'ouvrage, et les éditeurs des *Opera Calvini* me disent n'en avoir aucune connaissance. J'ignore moi-même qui possède aujourd'hui le volume dont j'ai fait usage pour cette communication.

Qui a eu l'idée de cette collection, qui l'a constituée et comment a-t-il été procédé ?

Il semblerait vraisemblable que c'est à Crespin que nous sommes redevables de ce travail, si la 1^{re} édition n'avait paru à Londres.

Abel Poupin ou le destinataire de sa lettre a pu remettre directement à l'éditeur la pièce publiée comme préface.

Les « avis » de Luther, d'Oecolampade et de Zwingli doivent avoir été tirés de leurs œuvres; mais je ne saurais dire desquelles.

Calvin, à ce que nous voyons par sa lettre à Luther écrite en janvier 1545, cherche à obtenir de lui une déclaration spéciale sur le cas des « temporisateurs ». Il avait chargé Mélanchthon de transmettre cette lettre au destinataire. Mais Mélanchthon, à ce que nous apprend une lettre reproduite par Henry, *Das Leben Johann Calvins*, t. II, Append., p. 107-108 et par les éditeurs des *Opera Calvini*, t. XII, col. 61-62, ne se chargea pas de cette commission, en sorte que Luther n'eut pas connaissance de cette démarche.

Les pièces suivantes, pages 20-80, se trouvent en latin dans le volume *De vitandis superstitionibus*, etc., imprimé à Genève, 1549, chez J. Gérard (*Opera VI*, Prologomènes, XXXIII). Notre éditeur en aura sans doute été le traducteur.

Je ne saurais rien dire de la provenance des pièces contenues aux pages 81-122.

L'« avis de Pierre Viret » fut tiré de l'« épître » publiée en 1543.

J'ignore d'où ont été tirées les pièces renfermées aux pages 146-149.

Musculus publia à Bâle en 1549 sous le pseudonyme d'Eutichius Myo, un écrit intitulé *Dialogi 4. Licetne homini christiano, evangelicæ doctrinæ gnaro, papisticis superstitionibus ac falsis cultibus externa societate communicare?* N'ayant pas cet opuscule à ma disposition, je ne puis dire si les pages 149-152 en donnent une traduction, soit totale, soit partielle.

La « Response aux Nicodemites » avait paru en 1544 chez Girard.

La dernière pièce, *Exhortation aux frères estrangers par P. Alexandre*, occupant les pages 214-224, put être remise directement à l'éditeur par l'auteur.

PHILIPPE ROGET.

N. B. Un ami généreux a offert à la Bibliothèque du Protestantisme Français, le précieux volume si bien décrit par M. Philippe Roget. Nous essaierons un autre jour d'en retracer l'histoire.

J. B.

CHARPENTIER ET RAMUS

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DES DEUX MONDES

Dans un article d'une impartialité douteuse, et où la malveillance prend peu la peine de se dissimuler, un mathématicien distingué, critique à ses heures, M. J. Bertrand, a vivement attaqué notre collègue et ami M. Ch. Waddington, à propos d'un ouvrage publié il y a plus de vingt ans, et accueilli avec une faveur marquée dans le monde universitaire. Il n'est que juste de donner ici la parole à l'auteur de *Ramus*, dans la réponse si digne qu'il a adressée au directeur de la *Revue des deux Mondes*, numéro du 1^{er} avril 1881.

Paris, le 21 mars 1881.

Monsieur le directeur,

Le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes* contient un article signé de M. J. Bertrand, où je suis mis personnellement en cause dans des termes tels que ceux qui l'ont lu sans connaître mon livre sur *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*, doivent penser que l'auteur de ce livre s'est rendu coupable, pour le moins, d'une extrême légèreté. J'ose espérer que, dans votre impartialité, vous voudrez bien me permettre de me défendre à cette place même, et de repousser en peu de mots des allégations et des insinuations qui touchent à mon caractère.

N'ayant pas de prétentions à l'infaillibilité, je suis prêt à reconnaître les erreurs que j'ai pu commettre, et notamment l'omission qui m'est signalée dans ma citation du discours de Monantheuil. Mais voir dans des erreurs de cette sorte des indices de partialité, s'emparer de quelques omissions involontaires pour crier au parti-pris, à la passion, à la calomnie, ce sont assurément des procédés de discussion qui dépassent les droits de la critique.

A en croire M. J. Bertrand, l'inexactitude serait le défaut ordinaire de mon travail sur Ramus. Un autre critique, M. Émile Saisset écrivait dans cette même Revue, en 1856 : « C'est un récit complet et définitif, modèle de patience, d'exactitude et d'érudition. » Et, suivant l'illustre Brandis (*Histoire de la philosophie moderne*), ce même ouvrage est, pour la philosophie de la Renaissance, « une source capitale, Hauptquelle. »

Chose singulière, dans le débat que soulève l'éminent géomètre,

ce n'est pas le mathématicien Ramus qui a ses sympathies, c'est son adversaire; c'est Jacques Charpentier! M. J. Bertrand a entrepris en effet de démontrer la fausseté de l'opinion générale qui accuse Charpentier de la mort de Ramus. Libre à lui de soutenir cette thèse; mais, pour disculper son client, ce n'est pas à moi qu'il devait s'en prendre. Il devait discuter tout d'abord les témoignages des contemporains, et faire valoir des faits positifs contre les récits et les jugements des historiens du xvi^e siècle, non seulement Estienne Pasquier, mais encore la Popelinière, Jean de Serres, d'Aubigné, Davila, Scévole de Sainte-Marthe et de Thou, dont il ne tient aucun compte et qui cependant devaient être mieux informés des choses de leur temps que les plus savants mathématiciens de nos jours. C'est à ces organes si divers de la conscience publique que revient, avant moi, la responsabilité d'une accusation que j'ai trouvée partout et que je n'ai pas inventée.

A toutes ces autorités, d'ailleurs, vient s'ajouter le témoignage de Charpentier lui-même, se vantant, dans une lettre à Lambin imprimée en 1569, d'avoir exercé pendant la guerre civile les fonctions de dizainier, qui lui ont permis de « visiter avec soin les demeures des citoyens suspects », et adressant à ses ennemis personnels des menaces dont le sens est trop clair pour qu'on puisse s'y méprendre : « Cette terreur dont vous vous plaignez, dit-il, est un moyen légitime pour retenir tant d'hommes égarés... Quant aux proscriptions, à force d'en parler, prenez garde qu'on n'y ait recours. Plusieurs souhaiteraient que le roi fût plus chaud pour cette mesure, et, pour dire toute ma pensée, je ne suis pas éloigné de leur sentiment (*non repugnante me*). » Le même homme loue les massacres du mois d'août 1572 dans la préface d'un livre publié six mois après. C'était « un caractère ferme » dit M. Bertrand; mais la fermeté poussée jusque-là est-elle une vertu? J'avoue que j'aurais quelque scrupule à l'admettre.

Quoiqu'il en soit et pour finir, ce n'est pas Charpentier qui a péri à la Saint-Barthélemy : il y figurait comme capitaine de la milice bourgeoise, et ses amis l'ont félicité publiquement de la part active qu'il y avait prise. Celui qui y a succombé, c'est Ramus, et il me semble que si l'*indignation* est ici de mise, ce n'est pas contre la victime ou contre ses défenseurs.

Veillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

CH. WADDINGTON.

NÉCROLOGIE

M. BENJAMIN FILLON

La France du 28 mai annonçait la mort d'un bibliophile distingué, dans lequel nous aimions à voir un de nos collaborateurs, M. Benjamin Fillon, décédé à St-Cyr en Talmondais (Vendée), après une longue maladie.

Connu par de savants travaux sur l'art en Poitou, et par ses belles collections historiques dont une partie fut l'objet, il y a quatre ans, à Paris, d'une vente qui fit sensation, M. Benjamin Fillon avait des titres particuliers à notre reconnaissance. On lui doit une excellente notice sur l'Église réformée de Fontenay-le-Comte, qu'il s'empressa d'offrir à notre bibliothèque. Les lecteurs du *Bulletin* (t. XXVIII, p. 473) n'ont pas oublié le très intéressant catalogue de la galerie de Duplessis Mornay à Saumur. Après l'inventaire des tableaux, il nous faisait espérer celui des livres qui ne promettait pas de moins piquantes révélations¹.

Le rédacteur du *Bulletin* ne saurait oublier les obligeantes communications qu'il reçut de M. Fillon pour la nouvelle édition des *Mémoires de Jean de Parthenay Larcherêque, sieur de Soubise*, et il s'associe aux regrets des nombreux amis du défunt à Paris et en Vendée.

J. B.

1. Il nous écrivait le 20 septembre 1879 : « Je suis fort occupé en ce moment d'une étude sur l'enfance et la jeunesse de Rabelais. Elle m'amène à entrer dans le vif de la question des origines et des débuts de la Réforme qui a compté pendant bien peu de temps le futur auteur de *Pantagruel* parmi ses adeptes. De ce travail, composé à l'aide de beaucoup de documents inédits, il ressort néanmoins un fait capital pour nous autres fontenaisiens, c'est que l'Église réformée de Parthenay, la plus ancienne du Poitou, puisqu'elle remonte à Lefèvre d'Étaples, a pris naissance dans la cellule de Pierre Lamy (Petrus amicus) le maître de Rabelais. »

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE PROTESTANTISME DANS LA MARCHÉ ET L'ÉGLISE D'AUBUSSON ¹

Trente ans plus tard la persécution systématique commençant à s'accroître de toutes parts, les droits les plus incontestables succombaient sous les coups répétés des ardents adversaires de la Réforme. Une première attaque avait eu lieu en 1662. Les Commissaires, le catholique de Pomereu et le protestant de Bellet, nommés pour la connaissance du différend « entre les habitants catholiques de la ville d'Aubusson et ceux de la R.P.R. », avaient ordonné que les convois de ceux de la religion se feraient désormais devant soleil levé et après soleil couché et avec accompagnement seulement de dix personnes. A l'égard de l'exercice public demandé par ceux de la religion et empêché par les catholiques et à l'égard de la démolition du temple, leur ordonnance contradictoire du 24 oct. s'en référait au Conseil du Roi. On avait reproduit les vieux griefs dont tant d'arrêts avaient prouvé le mal fondé; mais les temps étaient changés. Cette fois, malgré les décisions favorables de 1599, de 1603, de 1612 et de 1634, soigneusement relevés par l'avocat Lorrède

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 211.

dans son intéressant *Mémoire à l'appui de l'appel des habitants de la ville d'Aubusson faisant profession de la R. P. R.*, le Conseil, sans consentir au renvoi demandé devant la Chambre de l'Édit, donna raison aux violateurs de l'Édit de Nantes. Il ordonna, le 3 mars 1663, la démolition du temple d'Aubusson, comme bâti en un lieu incommode pour le service divin, *avec interdiction d'exercice dans la ville.* « et il en sera construit un autre à plus de 500 toises de la dernière maison d'un des faubourgs. »

Une faible satisfaction fut accordée aux protestants, par un autre avis du Conseil, en date du 23 décembre 1663, par lequel on étendit jusqu'à trente le nombre des assistants aux enterrements, et sans restriction d'heures, arrêt que les catholiques accusèrent leurs concitoyens d'avoir obtenu par surprise « et comme s'ils jouissaient encore de l'exercice public ! » Le 12 mai 1667, les mêmes adressent une requête au Conseil, le priant de faire observer les restrictions premières et de sévir à l'endroit des contrevenants.

Le temple, reporté *extra-muros*, avait été réédifié à Combesaudes, et les réformés jouissaient depuis vingt ans d'une tranquillité relative quand, le 23 mai 1683, la lecture solennelle, dans ce temple même, de l'Avertissement pastoral du clergé de France fut pour eux le trop sûr présage des suprêmes douleurs qui allaient bientôt accabler l'église d'Aubusson. L'Intendant de la Berchère a retracé cette scène curieuse dans un procès-verbal conservé aux Archives. Nous le reproduisons, en rappelant, d'après Élie Benoit, l'émotion causée à toutes les églises de France par cet avertissement pastoral « où l'on débutoit par des termes de tendresse pour finir par des menaces, » — traduit en français d'une manière assez libre et où les paroles menaçantes paraissoient plus expresses et moins équivoques que l'expression latine, — les lettres circulaires du Roi qui l'accompagnaient, les réfutations de Claude, de Bagnage et du Dr Burnet, enfin le choix de l'église de Paris pour être la première à qui l'avertissement serait signifié. Au moins

pour cette église le député général obtint, par Seignelay, du Roi lui-même, que la signification ne serait faite que dans la salle du Consistoire et non dans le temple. « On ne pouvait penser sans horreur qu'un prestre vint avec cérémonies faire une exhortation aux Réformés dans le lieu mesme de leurs exercices et mettre un discours captieux, plein d'impostures et sophismes injurieux à la Réforme, en la place de leurs sermons et de leurs prières accoutumées. » La conduite du Consistoire de Paris servit de modèle à presque tous les autres; mais comme il n'y avait presque plus de correspondance entre eux, que « du reste dans quelques lieux, il n'y avoit point de chambre pour le Consistoire, on dût en recevoir la signification dans le temple. » Aubusson fut au nombre des plus éprouvés.

Procès-verbal au sujet de la lecture faite de l'Avertissement pastoral au Consistoire de la ville d'Aubusson.

L'an mil six cent quatre vingt trois, le 23^e jour de Mars, nous, Urbain le Goux de la Berchère, chevalier seigneur du dit lieu, marquis de Dinteville et de Santenay, comte de la Rochepot, baron de Thoisy, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requestes ordinaires de son hostel, surintendant de justice, police et finances en la Généralité de Moulins et Commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en ladite Généralité,

Estant en la ville d'Aubusson, province de la Haute-Marche, accompagnés de M^r François Augier, prestre, docteur en théologie, official vice-gérant de l'évêque de Limoges en l'officialité de Chenerailles et prier du dit lieu, avec Jean Fouretton, prestre, bachelier en théologie, curé du dit Aubusson et Mess. Pierre Villemerle et Michel Vallenet, prestres, vicaires de la dite ville,

Nous serions transportez au lieu où est basti le temple où ceux de la R. P. R. font l'exercice public de leur religion. Et estant près le dit temple M^r Antoine Jacob, ministre, assisté de quelques anciens, seroient venus nous recevoir et nous auroient conduits dans le dit temple, où il y avoit une table couverte d'un tapis vert. Et ayant pris la place qui nous estoit destinée, le dit official et le dit curé et vicaires près de nous, le dit ministre estant à costé de la dite table, et les dits anciens et les autres personnes sur des bancs près la chaire où se fait le presche, nous leur aurions dit que le

Roy nous avoit commandé d'estre présent à la signification et à la lecture qui leur seroit faite par l'official de Mgr l'évêque de Limoges de l'avertissement pastoral qui leur a esté adressé par le clergé de France; qu'ils devoient profiter du zèle du Roy et de la passion qu'a Sa Majesté de les voir réunis à l'Église, dont ils se sont séparés, pour faire une réflexion sérieuse sur l'estat malheureux où ils sont; entendre avec un cœur humble et soumis et un esprit désintéressé les instructions qui leur seront données; ouvrir les yeux à la lumière et considérer qu'en travaillant pour leur salut et la vie éternelle, leur réunion donneroit une joye et une satisfaction parfaite au Roy, plus grand par sa piété et la protection qu'il donne à l'Église, que par ses armes victorieuses et la sagesse de son règne qui font la crainte et l'admiration de tout le monde.

Le dit Jacob, ministre, estant debout et découvert, nous auroit dit :

« Monseigneur, nous avons aujourd'hui beaucoup d'honneur dans cette Assemblée de vous y voir paroistre avec les ordres de Sa Majesté. Nous les recevons toujours avec un profond respect, mais ce nous est un nouvel engagement, quand ils sont portez par des personnes de vostre rang et de vostre mérite. Nous reconnaissons en vous, Monseigneur, des caractères de son aulorité royale dont il a fait découler quelque rayon sur vous en vous mettant en mains l'administration de la justice, qui est l'affermissement de son sceptre¹. Et nous remarquons dans un si digne choix cette rare prudence et ces lumières que nostre auguste monarque fait paroistre dans sa conduite qui sont les fondemens sur lesquels il a établi ses victoires et la prospérité de son règne.

« Nous regardons Messieurs du clergé comme des personnes qui tiennent un rang élevé dans l'État, et qui en font une partie considérable. L'avantage que nous avons de vivre sous un mesme prince, d'estre gouvernez par les mesmes lois et nez dans une mesme patrie, nous oblige à ne point

1. « Les Intendants encore rares et peu puissants ont esté peu en usage avant ce règne. Le Roy et plus encore ses ministres de la mesme espèce que les Intendants peu à peu les multiplièrent, fixèrent leurs généralités, augmentèrent leur pouvoir. Ils s'en servirent peu à peu à balancer, puis à obscurcir, enfin à anéantir celuy des gouverneurs de provinces, des commandants en chef et des Lientenants généraux des Provinces; ils bridèrent celuy des Evesques, ils contrarièrent les Parlements, ils se soumirent les communautés des villes... Un estat si puissant fut bien compensé par sa dépendance entière et absolue des ministres auxquels il fallut rendre un compte exact de tout et particulièrement de l'exécution de leurs ordres, qui les tenoient de fort court et leur donnoient souvent des coups de cavesson fort sensibles... Cette servitude extrême compensoit leur brillant. »

manquer envers eux aux devoirs que demande la société civile. Mais de ce^s devoirs on ne peut inférer que nous reconnaissons leur autorité dans les choses de la foy, ny que la signification qu'on vient nous faire soit un acte qui l'établisse ou qui la suppose. Si la charité en est le seul motif, nous y répondrons par nos souhaits.

« Nous apercevons dans toute la conduite de Sa Majesté la tendresse et les soins qu'il a pour son peuple. Ils s'étendent depuis les plus grands jusques aux plus petits. Ils parviennent jusqu'à nous, et nous les recevons avec toute la reconnaissance dont nous sommes capables. Nous avons le bonheur d'estre sous la domination du plus grand, du plus triomphant et du plus auguste des Rois, qui confirme son autorité dans le cœur de ses sujets par la douceur, comme il l'establit sur ses ennemis par la force des armes. Ses vertus affermissent son règne pendant que ses victoires l'augmentent tous les jours. Elles nous engagent d'avoir pour luy et de l'admiration et une fidélité inviolable, mais nous espérons de sa justice et de son équité que ce grand monarque n'exigera rien de nous contre les sentiments de nostre conscience. C'est Dieu seul qui exerce son Empire sur elle. C'est un droit qu'on ne peut luy ravir. Et ayant receu de sa main un règne si florissant et si tranquille, nous nous asseurons qu'il lui laissera posséder tranquillement celuy qu'il s'est réservé. C'est ce qui nous obligera à continuer et à redoubler nos vœux pour la personne sacrée de Sa Majesté, pour la prospérité et la gloire de son règne, et pour Vous, Monseigneur. »

Après quoy Mr l'official a pris la parole, et a dit :

» Votre réunion à l'Église, Messieurs, a toujours esté le sujet de ses vœux. Elle a demandé jusques icy votre retour avec plus d'empressement que la Cananéenne la guérison de sa fille malade; Elle vous a recherché avec plus de sollicitude que Joseph ses frères; Elle a versé plus de larmes sur votre séparation que la veuve de Naïm sur la mort de son unique fils. Vous ne sauriez dire les fâcheuses atteintes que donne à son cœur la résistance que vous apportez à l'avoir pour mère; vos refus luy sont ennuyeux, mais sa tendresse l'empesche de se rebuter et sa charité ne luy permet pas de vous oublier. Le Pasteur par excellence, Jésus-Christ, parlant en St Jean dixiesme du désir qu'il avoit de rassembler en un mesme bercail les Juifs et les gentils, disoit à ses apostres qu'il avoit d'autres brebis, et que, dût-il luy en couster la vie, il falloit qu'il les ramenât. Son exemple donne un nouveau zèle à son épouse l'Église. Je sçay bien, dit-elle, que l'homme ennemy a semé l'ivroye de l'hérésie dans le champ de votre cœur; je sçay bien que vous avez eu des maîtres qui ont pris plaisir à se faire des sectes, mais je veux travailler à la déraciner, mais je veux vous convaincre que vous avez mal fait de vous séparer de moi. Dites-

moy donc, je vous prie pourquoy vous estes-vous desunis de ma communion? Je m' imagine que vous faites cette response ordinaire qu'il n'y avoit pas d'apparence de vivre parmy tant de dérèglements et qu'il y falloit de la réforme. Hé bien, je suppose avec vous qu'il y eût quelque chose à corriger dans des particuliers; falloit-il pour cela vous séparer de sa communion? Moÿse a-t-il fait schisme, quand les Israélites eurent idolâtré? Samuel a-t-il fait schisme, quand les enfans d'Hély détournaient le monde du sacrifice, le Sauveur a-t-il fait schisme, quand Judas l'eust malheureusement trahy? Hé! si vous aviez quelque charité il falloit consoler cette mère par votre bonne vie. Il falloit tascher par votre bon exemple de gagner ces frères déréglez. Et il ne falloit pas estre des Chans malheureux à révéler leur turpitude.

« Je suppose encore avec vous qu'il y eust quelque réforme à faire, la passion à part. Qui vous a donné commission de la faire? *Nemo sinit sibi honorem nisi qui vocatur*. Avez-vous dans votre Bible quelque texte qui ait donné pouvoir à M. Jean Calvin d'y travailler? Mais venons dans le détail et voyons en quoy s'est faite cette réforme. Est-ce en l'Église considérée en Elle-mesme? Ah votre réforme l'a rendue difforme. Elle en ternit la beauté, elle en ruine l'unité, elle en borne l'universalité. Elle en ternit la beauté, puisqu'elle fait cette toute belle monstrueuse, luy donnant un corps visible et un chef invisible en votre article 30. Elle en ruine l'unité, regardez le titre de votre confession : confession de foi faite d'un commun accord par les Eglises réformées. Elle en borne l'universalité par ces paroles « du Royaume de France », comme si St Paul ne se réjouissoit pas que sa foy estoit annoncée dans tout le monde.

« L'avez-vous réformée dans son Ecriture? Si vous appelez réformer la tronquer, la falsifier, en oster des livres, vous l'avez fait. Que n'ai-je du temps pour en faire le rapport. Et cependant dans votre article 6 vous dites que cette parole escrite les hommes ny les anges n'y peuvent ajouter, diminuer ou changer ny opposer.

« L'avez-vous réformée dans son symbole? Oserai-je dire que vous prenez plaisir à estre pécheurs, puisque par votre article 35 vous en rayez la rémission des péchez, et par ainsy la pénitence, qui de pécheurs nous peut faire justes, et en votre XI vous dites qu'après le baptesme le péché demeure toujours aux baptisés.

« L'avez-vous réformée dans ses sacrements? Vous avez couppé cinq de ces beaux canaux et en avez gardé deux, savoir le baptesme et l'Eucharistie qui ne peuvent tenir et donner d'eau, les réduisant à estre des signes stériles, *vacua et egena elementa*. Le baptesme l'admettant comme un signe d'adoption seulement, et l'Eucharistie n'y voulant souffrir que la figure de celuy qui a dit qu'il s'y donnoit réellement à vous.

« L'avez-vous réformée dans ses mœurs ? Voyons, que dites-vous en votre article 24 ? « Nous tenons pour illusion procédant de la boutique de Sathan les vœux des évêques, les défenses du mariage, l'usage des viandes et toutes telles choses par lesquelles on pense mériter grâce et salut. » Ah ! l'honneste réforme. St Paul n'exhorte-t-il pas à estre tous comme luy ? Falloit-il que vos réormateurs renouçassent à la prestrise pour se vautrer en toutes sortes d'abominations. Le carême jeusné par le Sauveur, ordonné par les canons des apostres, peut-on sans blasphesme dire que cela sort de la boutique de Sathan ?

« L'avez-vous réformée en ses temples matériels, chapelles, maisons ? Je le dis, la douleur dans le cœur, l'on en fait compte de plus de trente mille que vous avez ruinées. L'avez-vous réformée dans vos temples ? Y a-t-il quelque chose qui ressent la Majesté du Dieu que vous y adorez : Quelle différence en faites-vous d'avec les temples de cette ancienne synagogue ?

« Ah ! je vois bien que ces choses convainquent votre esprit et que votre conscience rend tesmoignage aux vérités que je vous annonce. Sus donc de la part de cette chère mère. *Fratres, hora est jam vos de somno surgere !* Mes frères, il est temps que vous ouvriez les yeux, il est temps que vous sortiez de cet estat ; par rapport à Dieu n'avez-vous pas assez résisté à l'esprit de la grâce ? N'appréhendez-vous point que la porte de la nopce ne vous soit fermée comme à ces vierges folles ? Par rapport à l'Église, *hora est*. Il est encore temps. La vie d'Innocent XI, modèle de toute vertu réglée sur la plus sévère discipline, vous est une prédication continuelle de la sainteté de l'Église dont il est le chef. Par rapport à Louis le Grand, fils aîné de cette Église, *hora est*, il est enfin temps que vous lui donniez cette satisfaction. Il ne reste à sa couronne que ce seul fleuron à y mettre. Sera-t-il dit que sa valeur redoutée par toutes les puissances soit bornée par votre opiniastreté ? L'avertissement pastoral servira, à ce que j'espère, à vous en tirer. Je vais en faire la lecture. »

Ce que toute l'assemblée a entendu avec un grand silence et beaucoup d'attention. Et son discours estant fini, il a fait la lecture de l'avertissement pastoral. Après quoy nous avons fait donner une copie du dit avertissement pastoral au dit M. Jean Antoine Jacob, ministre, et plusieurs autres copies tant aux anciens qu'aux autres de l'Assemblée. Et ensuite le dit ministre et les anciens nous auroient conduits jusqu'au mesme lieu où ils nous avoient receus.

« Dont nous avons dressé le présent procès-verbal pour estre par nous envoyé à Sa Majesté. Fait le jour et an que dessus.

LE GOUX DE LA BERCHÈRE.

(Au dos : R. P. R. Envoyé par M. de la Berchère, le 9 juin 1683).

Les protestants, d'après les paroles de monsieur l'intendant, avaient écouté en silence. On pouvait leur imposer l'humiliation d'entendre insulter dans leur temple même à ce qu'ils avaient de plus cher et de plus sacré; on pouvait leur interdire toute réponse; mais ils restaient encore les maîtres de refuser à ce roi dont on leur vantait la tendresse, la « satisfaction » qu'il réclamait d'eux. Les instances de l'Official n'ayant pas amené l'abjuration sollicitée, on eut recours à d'autres armes. A l'éloquence qui n'avait point persuadé, le clergé substitua la violence qui attaque ouvertement. Une première requête du syndic du clergé du diocèse de Limoges contre le temple de Combesaudes obtint, le 3 novembre 1683, du Procureur du roi, la sentence inouïe et absolument illégale d'interdiction du ministre et de démolition du temple. Sur l'appel des Réformés et tandis que le syndic dans une seconde requête demandait l'exécution nonobstant ledit appel, le Juge-Châtelain d'Aubusson, reconnaissant que le Procureur royal avait outrepassé ses pouvoirs, ordonnait que « les parties se pourvoient et qu'en attendant le temple demeurera fermé ».

Le Parlement, saisi par la requête des protestants d'Aubusson, ordonne de poursuivre l'appel selon les voies accoutumées, et en attendant de rouvrir le temple, à la charge par ceux de la R. P. R. de faire vider l'appel dans les trois mois. L'arrêt du Conseil du 10 février 1684 ayant permis « la réouverture du temple de Combesaude provisoirement fermé et interdit, » les anciens s'en firent rendre les clefs par exploit du sergent-royal en date du 20, et le troupeau se crut enfin à l'abri de l'orage qui l'avait si longtemps troublé.

Ce repos, le dernier qu'il lui fût permis de goûter, ne fut que de courte durée. Le 26 du même mois on enregistrait au Parlement cette terrible déclaration royale portant interdiction de l'exercice *partout* « où l'on aura souffert la présence d'enfants de convertis au-dessous de quatorze ans. » Il ne s'agissait plus que d'en découvrir. Comme tant d'autres églises qui avaient jusqu'ici victorieusement résisté à tous les assauts de l'ennemi;

comme celle de Rouen par exemple, Aubusson devait succomber sous ce dernier coup.

Les dénonciations ne se firent pas attendre. Au mois de mars 1685, l'inépuisable syndic put inviter l'intendant de la généralité à venir constater deux contraventions, — exercice continué pendant la visite pastorale de l'évêque de Limoges; présence au temple, avec leur mère restée protestante, des deux enfants d'un nouveau converti. — Les Archives Nationales nous ont conservé le procès-verbal et la lettre d'envoi de l'intendant, Jean de Creil, chevalier, marquis de Creil Bournezeau, conseiller du Roi en tous ses Conseils :

« Sur l'avis à nous donné par le syndic du clergé du diocèse de Limoges qu'il se commet journellement par le ministre et les anciens de la R. P. R. de ladite ville d'Aubusson plusieurs contraventions aux Edits, déclarations, arrêts et réglemens du conseil, nous nous sommes exprès transporté en la présente ville, à l'effet de nous éclaircir de la vérité desdits avis, et nous estant enquis de ceux qui y pourroient déposer, nous aurions mandé et fait comparoir par-devant nous :

« Pierre des Chaux, maistre tapissier. Nous a dit qu'ayant reconnu par la lecture de l'Escriture Sainte la fausseté de la religion qu'il professoit cy-devant, il auroit eu le bonheur de se convertir à la religion catholique apostolique et romaine au mois de mars 1681. Et comme sa femme ne voulut point se convertir avec luy, ses enfans à l'exemple de leur mère seroient demeurez dans l'hérésie pendant quelques mois, au bout desquels ledit des Chaux, tant par raison que par son autorité paternelle sur ses enfans, l'un âgé de 16 à 17 ans et l'autre d'11 à 12 ans, les auroit obligé à se convertir. Et sait que dans l'entretiens de la conversion de luy déposant et de la leur, ses dits enfans ont été et ont assisté au presche de ladite ville aussi bien que sa fille, pour lors âgée de dix ans seulement; qui est tout ce qu'il a dit savoir.

« Jean Tricot, tapissier, confirme les faits de la femme et des enfans continuant à aller au presche. François Jalasson, veuve de tapissier et la femme Tricot, confirment les faits. Beauffinet, tanneur, croit avoir vu au presche les enfans mais ne pourroit pas l'affirmer. »

La présence des enfans avait donc précédé leur conversion, et deux d'entre eux n'avaient pas atteint l'âge de la défense. Cette défense même, promulguée en février 1685, ne pouvait

d'ailleurs s'appliquer à des faits survenus en 1682; on n'avait pu contrevenir à une déclaration qui n'existait pas encore. L'intendant n'en prononça pas moins le 24 mars, l'interdiction de l'exercice « jusques à ce que le Roy y ait pourveu », et il écrivait de Moulins, le 30, la lettre suivante :

« Monsieur,

« Pour vous rendre compte plus exactement de ce que j'ay fait à Aubusson d'où je viens d'arriver, je vous envoie le procès-verbal que j'y ay dressé des contraventions commises par les Ministres et Anciens aux déclarations et réglemens concernant ceux de la R. P. R. L'ordonnance que j'ay rendue ensuite sur les motifs y contenus, partant que leur temple seroit fermé jusques à ce que le roy y ait pourveu, avec deffenses de faire aucun exercice et le procès-verbal d'exécution de mon ordonnance.

« Après la closture du temple, le Ministre me demanda permission de baptiser les enfans, et je la luy donnay à la charge que ce ne sera que dans les maisons particulières sans aucune assemblée et sans faire autre prière que celle du baptesme. Il me demanda aussy la permission de marier, mais je la refusay, la nécessité ne me paroissant pas si urgente pour le mariage comme pour le baptesme.

« Ceux de ladite R. P. R. me vinrent ensuite représenter qu'ils avoient quelques affaires commencées, sur lesquelles il leur estoit nécessaire de conférer, comme pour le payement de six mois escheus du Ministre et du lecteur, aussy bien que pour amasser quelques deniers pour se pourvoir contre mon ordonnance, et si je ne trouverois pas bon qu'ils s'assemblassent pour en délibérer. Comme ils avoient obey avec assés de soumission, je creus leur devoir cette justice. Et ils tinrent en ma présence une espèce de Consistoire dans lequel Ils firent la rolle cy-joint.

« Pendant deux jours que j'ay demeuré à Aubusson j'ay fait aux nouveaux convertis quelques aumosnes et mesmes libéralitez, dont j'auray l'honneur de vous rendre un compte particulier.

« J'ai exhorté en général et en particulier tous ceux de la R. P. R. à sortir de l'erreur où ils sont. Comme le peuple d'Aubusson est assés grossier, il y a lieu de croire que si l'espérance de ravoir le temple estoit une fois ostée, on verroit beaucoup de conversion. Je suis avec un très grand respect, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

DE CREIL. »

Cette lettre est par elle-même plus éloquente que tous les commentaires. L'Intendant y a joint le Procès-verbal de la

remise des clefs du temple par le ministre et les anciens, le 25 mars à Toussaint Lallier, garde de la prévôté de l'hôtel, « sans préjudice des appellations qu'il ont protesté d'interjeter de l'ordonnance », et la liste des souscriptions s'élevant à 483 livres, 8 sous, dont moitié pour le paiement au sieur Jacob, ministre et au sieur Jacques Feillet, lecteur, et moitié pour soutenir l'appel.

Les noms portés sur ce rôle sont les suivants : Antoine Mercier (20 l.), de la Brugère (5 l.), Veuve Jonicaud, Barrabaud, Jean Bonneau (5 l.), Jallasson, Voreille, Chenet, Bochet, Deschazaux, Dauton, Bertrand, Matheyron ancien, Feillet, Blanquet, Coulloudon ancien, Biennousvienne, Dumonteil, Vousset, Chau-redon, de Savegrand, Tixier, Duprat, Boffinet, Cosse, Peux, Declaravaux, Grelet, Le Blanc, Magnat, de Fumade (7 l.), de la Vauvre, Sanouveix (15 l.), Pajon, Bonpeix, Gouny, Nermot, Berlix, Bonnot, Cherubin, Villard, Pijaud, Barbot, Artaud, Des-roches, Racaud. Au bas figurent les signatures autographes des anciens et du ministre A. Jacob.

La Révocation de l'Édit de Nantes devait annihiler le pour-voi. Les lecteurs du *Bulletin* n'auront pas oublié un extrait du procès-verbal de la Généralité de Moulins, en 1686, dans lequel un autre de ces « magistrats volants » comme les appelle Saint-Simon, l'intendant d'Argouges relate avoir fait plusieurs voyages à Aubusson : « J'ai fait emprisonner plusieurs religionnaires et récompenser des charités du Roy ceux que j'ai cru les mieux convertis, espérant que des manières si opposées feraient un bon effet. Cela est arrivé comme je l'avais pensé... Il y a dans cette ville un petit président dont les soins sur cela ne se peuvent payer; il agit avec une application qui ne se peut comprendre pour l'exécution des ordres que je lui donne, et je puis dire que si quelqu'un mérite d'être gratifié dans ces sortes d'employs, il ne doit pas être des derniers. »

Les protestants de la Marche n'abjurèrent cependant pas tous. Sur les listes des églises du Refuge, on en trouve qui ont préféré l'exil. Quelques-uns même emportaient avec eux, à

l'étranger, le secret de la plus belle industrie de leur province. On lit dans les mémoires d'Erman et Réclam sur les Réfugiés au Brandebourg, que Pierre Mercier, d'Aubusson, obtint, en date du 7 novembre 1686, la patente de tapissier de l'Électeur, l'autorisant à faire des tapisseries de toutes les qualités¹, promettant de lui fournir tout l'or et l'argent dont il aurait besoin, et lui donnant, sur la cassette particulière du prince, 2400 écus pour l'entretien de neuf ouvriers. Cette fabrique devint surtout florissante sous le règne de Frédéric I^{er}². M. Jean Barrabaud, originaire d'Aubusson, beau-frère de M. Mercier fut nommé, après lui, directeur de la fabrique de tapisseries, qui s'étendit encore considérablement sous son fils et successeur.

La liste des pasteurs qui ont desservi l'Église d'Aubusson présente encore des lacunes; nous n'avons retrouvé que les suivants : Dupont, 1563; Defau, 1565 (?); Bergier, 1567; Mourelly, 1576-1579; Dumont, 1582; Jurieu, 1597; Jamet, 1599-1603; Varnier ou Vernier, 1601-1605; Falquet, 1610-1613 (1614?); (Pijeault, nommé en 1617, mais refusé par l'église); Bédé, 1617-1623; René Bédé, 1623; Guez, 1623-1627; Vignon, 1627-1632; Scofier, 1632-1634; Bonneau, 1634-1643; (Bonneau), 1658-1667; Jean-Antoine Jacob, 1674-1685.

Parmi ces noms, celui des Bonneau soulève encore quelques difficultés. Jean Bonneau eut un fils l'année même de son entrée en fonctions à Aubusson. Ce dernier inscrit, en 1659, au livre du Recteur, *Joannes Bonnellus Albugoniensis, filius Joannis Bonnelli pastoris apud Albugonenses*, après avoir étudié la théologie à Genève, où il logeait dans la maison du célèbre professeur Turretin, se rendit à Montpellier pour y suivre les cours de la faculté de médecine. Or des extraits des anciens

1. « Les plus fines d'or, d'argent, de soie et de laine, tirant 200 aunes; celles d'une seconde qualité, sans or et sans argent, 250 aunes, et une troisième qualité où il entrait moins de soie 320 aunes. »

2. « Les embellissements des châteaux de Berlin, de Potsdam et des autres maisons royales lui donnèrent de l'occupation. »

registres baptistaires de l'église d'Aubusson¹ indiquent qu'un Bonneau la desservait de 1658 à 1667; il est marqué aussi, en 1660, sur la liste générale. Était-ce toujours le père dont les traces nous font défaut depuis 1643, sans toutefois que nous lui connaissions de successeur? Dans les premières années, au moins, ce ne pouvait être le fils qui ne figure non plus à notre connaissance, dans aucun acte ecclésiastique? Haag, d'après les mémoires de la Bastille, l'a fait cependant succéder à son père et desservir Aubusson jusqu'à la Révocation, quand toutes les pièces citées ci-dessus, ainsi que les mêmes extraits des registres consistoriaux indiquent, au contraire, Jean-Antoine Jacob comme ministre de l'église à cette époque, et Jean Bonneau, qui est inscrit sur le Rôle des contributeurs à la collecte extraordinaire, n'y porte point ce titre. Dans son Histoire des premiers Pasteurs du Désert, M. Douen adopte les données de Haag et de C. de Renneville, qui le font ministre d'Aubusson jusqu'en 1685, feignant alors de se convertir, puis se rendant à Paris, où, sous prétexte d'exercer la médecine, il se fit un devoir de visiter les protestants malades, « moins pour soulager leurs douleurs physiques que pour leur porter des consolations. »

De son côté, M. Henri Bordier dans la seconde édition de la France Protestante, insère l'analyse d'un dossier judiciaire retrouvé par M. le pasteur Crottet à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, touchant « *l'affaire des nommés Bonneau, Larpent et Roussel, protestants mal convertis et faisant assemblée* ». On y voit que deux ministres tiennent dans Paris « des assemblées pour faire la cène suivant l'usage de la R. P. R. L'un s'appelle Larpent, de la ville de Séez en Normandie et l'autre Bonneau... « Larpent a fait la cène le jeudi saint dernier à cette maison de la Bastille, rue de la Huchette, chez le nommé Parperolle, bon catholique, mais qui a pour garçon, depuis très longtemps, le nommé Roussel, faux converti de la ville d'Aubusson, où il a sa femme et sa famille, qui, pour n'a-

1. Signalés par l'obligeance de M. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne.

voir pas fait leurs Pâques l'année passée audit Aubusson furent condamnées à l'amende de cinquante livres. » Signalons cette dernière mention de la persévérance des réformés dans la Marche. Et plus loin : « Ledit Bonneau, ministre et faux catholique, feignant de remplir ses devoirs au service de l'Église, est l'âme de ces Assemblées. C'est lui qui a fait venir Larpent pour le seconder, et l'on remarque qu'il ne manque point, sitôt qu'il y a un religionnaire ou faux converti malade, de se rendre auprès de lui pour l'affermir dans la R. P. R. C'est un homme de 55 à 60 ans qui fait le médecin et demeure rue Saint-Victor. Pour parvenir à faire la cène, led. Roussel fait le malade pendant deux ou trois jours, pendant lequel temps il est visité par Bonneau ». Sont annexés le procès-verbal de perquisition faite le 7 mai 1700 au domicile du sieur Bonneau, où l'on trouve une lettre de Bonneau (évidemment le père) à son fils proposant à Genève, et l'Interrogatoire le même jour, par le lieutenant de police, Voyer d'Argenson, de Bonneau qui nie les faits allégués contre lui.

A l'issue de cette procédure, le 22 mai 1700, en vertu d'un ordre de M. de Pontchartrain, il fut enfermé à la Bastille, où Constant de Renneville le rencontra, et d'où, selon ce dernier, il ne serait plus sorti, parce que, personne ne le réclamant, le rendre à la liberté eût été l'exposer à mourir sans secours. Il se pourrait, au contraire, que sa détention n'ait été que temporaire; non point qu'il soit mort au couvent de Charenton, comme le pensait M. Douen, puisque c'est Noé Bonneau, ancien ministre de Tours qui y succomba en 1705, mais parce qu'un certificat du curé de Saint-Séverin, le 6 janvier 1704, atteste la catholicité de M. Jean Bonneau, « *docteur en médecine, autrefois proposant dans la société des calvinistes.* » (*Fr. Prot.* 2 éd. I, 804).

En résumé il nous semble impossible que le second Jean Bonneau ait été ministre à Aubusson, lors de la Révocation, et très vraisemblable qu'il y a exercé, non le ministère évangélique mais la médecine, n'ayant jamais été au delà de la situation de

proposant rappelée par le curé, mais trouvant, dans ses premières études théologiques et dans son grade de docteur en médecine, les moyens de subvenir au double rôle si actif, si utile et si courageux qu'il remplit, pendant de longues années, au sein du troupeau dispersé de Paris. C'est sous la croix qu'il serait enfin devenu ministre. Maintenant le certificat du curé est-il postérieur à une délivrance de la Bastille ou devait-il servir à la lui procurer? A-t-il même eu ce résultat, ou Bonneau est-il en effet mort en prison comme l'assure de Renneville? C'est ce qui resterait encore à établir définitivement.

Frappée l'une des dernières l'église d'Aubusson ne s'est pas relevée pendant la période du désert, et l'œuvre de l'évangélisation n'a été reprise qu'à une époque toute récente dans la Creuse et la Haute-Vienne. Constatons en terminant qu'elle y produit déjà les plus heureux résultats. Commencée en 1865, par des colporteurs de la Société évangélique de France qui avaient grand-peine à réunir à Guéret plus de dix personnes dans l'arrière-boutique d'un sabotier, elle fut courageusement poursuivie par ces pionniers obscurs, mais dévoués. En 1876, le pasteur Royer parcourut toutes les communes de la Creuse, produisant un mouvement vers les idées protestantes que son successeur M. le pasteur Hirsch a vu s'accroître et s'étendre de jour en jour. Dans ce réveil, il serait difficile, sinon impossible, de reconnaître quelques éléments du passé: l'œuvre missionnaire est tout entière à refaire comme aux premiers temps; mais s'il n'y a plus de traditions protestantes dans l'ancienne Marche, ce n'est pas sans émotion que, parmi les noms des localités nombreuses où l'Évangile est prêché à nouveau, on retrouve ceux que nous avons eu l'occasion de citer au xvi^e et au xvii^e siècle. Guéret possède maintenant une église autorisée dont dépendent trente annexes: on évalue à 1100 par mois le nombre des auditeurs réguliers. Deux évangélistes établis à Lavaveix et Châtelus, confins de l'ancien Berri, rayonnent dans les alentours: il se tient des réunions régulières à Ahun. Ché-

nérailles, Saint-Martial, Felletin et Aubusson. Dans la partie de la Haute-Vienne correspondant à l'ancienne Marche, il y a trois églises de reconstituées avec leurs écoles : Villefavard, près du Dorat, avec plus de 450 protestants, pourvue d'un pasteur par la Société évangélique; Balledent et Thiat; il y a encore une école protestante de garçons à Châteauponsac, et une de filles à Boussac. Enfin dans 432 familles de la Creuse, on célèbre, nous assure-t-on, le culte « domestique avec un sérieux et un recueillement qui feraient tressaillir d'aise nos vieux huguenots ».

F. DE SCHICKLER.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES

DE DEUX AGENTS SECRETS DU CARDINAL DE RICHELIEU

(1628-1629)¹

V

Coppie de responce aux Lettres que le sieur Danchies a escrit à Montpellier pour servir le Roy dans la Province, du premier de Mars 1629.

Monsieur, depuis ma grand lettre du quatorzième du passé, je vous ay escrit deux fois. Vous aurez veu l'estat des affaires de cette province, et de Monsieur de Rohan, lequel a levé un peu ses cornes haut depuis qu'il sceut que le Roy ne venoit point droict en ce país, par ce, dict-il, que les villes auront du temps de se fortifier avant qu'il revienne d'Italie.

Voiez par ma lettre du dix-neufième si j'avois de faux advis du costé de Castres, et comme le sieur de Saint-Germie est hors de la ville et Chavignac demeure gouverneur.

Ledict Saint Germie s'est saisy et emparé de Rocquecourbe, et s'il estoit à ceste heure tant soit peu poussé, il feroit un faux bond audict de Rohan; mais il n'y a personne icy qui puisse parler françois, et sur qui Saint Germie et autres de sa portée se puissent fier pour n'estre descouverts, et si vous y estiez, il ne faudroit pas à se descouvrir à vous à cause que vous estes au Roy et à la Roynè Mère.

Je m'estonne bien fort que nosseigneurs les ministres de l'Estat, s'ilz ont veu vos lettres, ne leur prenne envie de vous depescher, et je ne le vous dy pas sans cause.

Si la paix se faict en Italie, il y en aura de bien estonnez, et souvenez-vous de ce que je vous ay escript par mes lettres, ce qui arrivera infailliblement.

Vostre lettre du second du passé nous a faict user d'une estrang-

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 236.

artifice, et comme dans le païs de Foix, ce que le sieur de Rohan vouloit faire, vous pouvez croire que cela a porté telz coups que aucunes des villes sont fort esbranlées: et me promects bien qu'avant un mois d'icy, qu'il y en aura plus de deux qui criront : Vive le Roy. De cela vous en pouvez asseurer la Royne Mère, et que en suite de cela, dans le plat païs, il y en pourra bien arriver de mesme sur vostre mesme subject.

Je vous ai escrit la quantité de gens qui se font Catholicques; je dis plus d'un millier depuis six mois. Il y en aura bien d'autres si le Roy vient icy; en bien des villes les divisions y seront fort grandes et se gasteront les unes les autres, car les gens de bien sont las de pastir et veulent le Roy.

Je trouve que Rohan est fort estonné que le Roy est party de Paris, car on croioit qu'il y seroit bien plus longtems.

Par ma première, je vous escriray quelque chose de bon de Montauban, car la mesme chose que vous escriviez de pratiquer (nous l'avons fait) et qu'il vous resouvienne que sur vos lettres Pon s'y résoudra de deputer à l'assemblée de Milliau, et parleront françois au sieur, et aux autres villes; j'en attends des nouvelles.

J'ay recen des nouvelles du costé des Sévenes; les peuples sont fort las de la guerre et dudict de Rohan, et croy enfin que l'on luy fera quelque mauvais jeu; mais il vous faudroit un peu estre icy pour les persuader, car il y a longtems qu'ilz me demandent quand vous viendrez.

Monsieur de L. V., vostre beau frère, de qui le dict de Rohan se fie, [dit] qu'il n'est point tant absolu à toutes les villes qui tiennent contre le Roy, car hors de trois ou quatre, il ne sera jamais le maistre des autres. Et quand il voudroit faire la paix avec le Roy, il luy peut rendre Milliau, Anduze, les Marques et Mairiois, pour ce que c'est de sa conqueste, au moins le dict Mairiois et les Marques, où il a mis des garnisons et gouverneurs à sa dévotion. L'on dit icy tout haut que la guerre en Italie c'est la paix en France. Dieu le veuille!

Au demeurant vous ne croiriez pas les prières que nous faisons tous les jours pour la Royne, vostre bonne Maistresse, de ce que nous écrivistes du soin que Sa Maiesté avoit eu à sauver les pauvres Hugentz du naufrage à Paris, à la précédente fuite des Anglois, et que Monseigneur le cardinal de Bérulle y avoit contribué à ce conseil métamorphozé.

Il est bien vray que cela est cause que ceux de la Religion vou droient quil establissent en ceste ville les pères de l'Oratoire. Je vous prie de vous en venir, car vous aurez moien de bien servir le Roy. Par mes lettres vous aurez veu les considérations qu'il y a, ce que vous pourrez y estant. Ce qu'attendant, je suis tousjours, Monsieur.

VI

Coppie de responce au sieur Danchies des lettres qu'il a escriptes à Montpellier pour servir le Roy. (18 mars 1629.)

Monsieur, ma dernière a esté du premier du courant, et tout maintenant je viens de recevoir lettres de Montauban que vos lettres seront cause d'un grand bien et d'un signalé service qu'avec faict au Roy insensiblement. Vous scaurez donc que monsieur de Noualian premier consul de la dicte ville, qui avoit veu une de voz lettres, s'est faict deputer avec d'autres à Milliau, et déclaré à M. de Rohan et à l'assemblée que s'ilz ne se résolvent de se mettre dans l'obéissance, qu'ilz prendront résolution estant de retour, avec le corps de l'hôtel de ville, de députer vers le Roy et lui porter les clefs. Sitôt que j'en auray advis, je le vous donneray.

Le sieur de L. V., vostre beau frère, qui sera à la dicte assemblée, n'y nuira point, et verra le dict Noualian qui l'advertira des intentions dudict sieur de Rohan pour vous en donner advis.

Je croy mesme que ledict sieur vostre beau frère, en forme de devis, aura dict que le dict de Rohan attraperoit bien M. le Prince de faire la paix avec toutes les villes, et puis aller à la messe pour ravoir son bien. Et cela estant, il demeure en bonne odeur auprès du Roy et sera regardé et caressé de toute la cour; et qu'au contraire, quelque abolition qu'il puisse avoir, il ne sera jamais autrement dans l'estime, comme M. de la Trémoullie depuis sa conversion, et c'est ce que vous escrivistes de La Rochelle qu'il estoit caressé du Roy et de tout le monde. Si ledict sieur eust ozé monstrier vos lettres audict sieur de Rohan, Il eust peut estre songé à luy. Neantmoins il ne resta pas de battre le chien devant le lion. Mais il n'y a que la vive voix. Je m'assure que si vous restiez icy, vous feriez autre fruit que vos lettres. Il n'y a rien de gasté si l'on trouve

bon vostre voiage, et que vous ameniez le sieur de B. qui a son frère dans Nîmes, dont vous estes cause, par le conseil que luy donnez quaud il partist de La Rochelle, de s'y jecter pour y pouvoir servir le Roy, ce qu'il fera. Mais [il] n'a garde (comme il m'a escript) de rien entreprendre que ne soiez dans le païs.

Je vous dis encores, comme par mes précédentes, que si le roy vient icy et que la paix soit en Italie, il donnera le dernier coup pour nous mettre si bas que nous n'en releverons jamais de la chute, et nous le tenons pour dict et assuré. Je croy que le dict de Rohan pourra un peu résister ; mais n'ayant point d'espérance du costé d'Espagne, il peut bien prendre la feuille morte pour espérance perdue de tous costez, car il ne scauroit subsister.

Et c'est ce que j'ay escrit avec vos lettres en Sévenes, que le Roy fera la paix en Italie et qu'il vient fondre sur nous avec trente mil hommes. Cela les estonne bien fort.

Si Nîmes n'est rendu avant que le Roy soit dans le païs, il faudra pour les faire rendre la corde au col faire donner un arrest au conseil sur le subject que je vous ay dict, vray moien de voir une grande révolte dans la ville. Et quand le Roy sera en ceste ville, nostre gouverneur luy en parlera, et à monseigneur le garde des sceaux, et c'est l'expédient que vous lui donnastes avant qu'il partist de Paris.

Il vous désire bien icy, car nous n'oserions conférer avec luy crainte d'estre decouvertz.

Vostre cousin le trésorier nous a bien mandé de Nîmes qu'il en a bien intimidé beaucoup de gens sur ce subject, c'est à dire quelques conseillers et des plus mutins, et sur cette crainte ils veulent faire résoudre à l'hostel de ville et deputer à M. de Rohan, ou droict au Roy. Le plus acariastre des conseillers est bien de vos amis, car il a dit, parlant de vous : voilà ce que ceux à qui vous escrivez pratiquent pour pouvoir faire venir le monde à quelque raison. C'est un malheur que ne soyez icy, car vous pourriez aussy librement à Nîmes comme en ceste ville. Il ne manque icy que quelque homme pour persuader à leur représenter que si la paix se faict en Italie, qu'une ondée de trente mil hommes leur va fondre sus. Vos lettres portent tout cela, mais il n'y a que la vive voix. J'attendray de vos nouvelles, demeurant tousjours, Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Montpellier, ce XVIII^e Mars 1629.

VII

Coppie de responce de Montpellier au sieur Danchies à ses lettres pour servir le Roy. (28 avril 1629.)

Monsieur, par mes dernières vous aurez veu les farces que nous avons fait jouer aux villes rebelles pour servir le Roy suivant vos advis, et particulièrement depuis que nous avons semé le bruiet que le Roy partoit de Suze, couvert de palmes et de triomphe, et qu'il s'en venoit en ce país pour prendre des lauriers, leur disant qu'il faut qu'il demeure nostre Maistre. Enfin, je vous prie, si n'etes arrivé en ce país avant que le Roy y soit, et que ma lettre vous trouve encores à Paris, de la communiquer au secrétaire des commandemens de la Royne Mère, pour qu'elle donne advis au Roy avant qu'il aille à Privasts, que Saint André et Montbrun s'y doivent jeter avecques douze ou quinze cens hommes, et qu'il ne faut pas hazarder des gens de commandement aux approches, car j'ay esté adverty que ces pendarts se vantent qu'ilz ont de bonnes balles bien apprestees; que là où elles toucheront, autant de morts.

L'on me donne advis aussy de vous escrire que la ville succombera un peu après qu'elle sera assiégée, et que le Roy donne curée aux soldatz, et mettre tout à feu et à sang, affin de donner de la terreur aux autres villes et meschans lieux.

Si tost que le dict Privast sera prins, je vous assure que les Sévenes trembleront, car ilz se tiennent bien pour dit qu'on ira droict à eux.

Je vous escriray amplement par le premier. Je ne croy pas que la Royne aie jamais veu mes précédentes, car vous seriez icy desja il y a longtems pour y servir le Roy, où vous seriez fort nécessaire. Toutesfois, puisqu'on délaie tant, ne vous faictes pas de feste, car nos seigneurs les ministres de l'Estat sont plus advisez que tout cela et sçavent bien des choses. Mais non pas tout qui se dict et tout ce qui se fait parmy les particuliers, comme nous sçavons, et que vous sçauriez encores mieux si vous y estiez.

Voiez bien derechef toutes mes précédentes, si ne les avez déchirées et vous verrez si je vous ai bien parlé de loin, et de choses

qui sont arrivées trois ou quatre mois après. Mes avis n'ont point esté faux, aussy vous en couste-il bon ; mais puisque vous le voulez bien ainsy et que c'est pour servir le Roy, à la bonne heure. Tout vostre monde se porte bien, et moy qui suis toujours,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Montpellier, le XVIII^e avril 1629.

VIII

Coppie de lettre escrite à Montpellier par le sieur Danchies feignant d'estre au camp de Privastz au capitaine Agret, son beau-frère, du quinziésme May 1629¹.

Mon frère..... C'est à ce coup qu'il faut que vous faciez dilligence d'envoyer toutes les incluzes aux villes mentionnées, qui sont Nîmes, Usez, Anduze, Alais, Miliau, Castres et Montauban, à leurs adresses. Et ne m'espargnez rien que ce soit, pour rendre un signalé service au Roy. Je ne croi pas que cela soit inutile, mais c'est un coup d'Estat pour ramener le monde au poinct qu'il faut.

Vous commencerez à despercher le cousin Gosserant à nostre beau frère de la Verniere qui est auprès de Monsieur de Rohan, avec la lettre que je luy escriis pour la faire voir aud. s^r de Rohan, que je croy que l'ayant veue et leue celuy sera un grand coup d'esperon pour songer à luy et recourir vistement à la miséricorde du Roy.

Pour celle que j'escris à Nîmes, allez y vous mesme en personne la rendre, car si vous l'envoiez par autre et quelle fust trouvée, l'on l'assommeroit. Mais vous avez les pieds blancs qui passez partout, et cogneu pour estre zelé au party.

Deslogez de Nîmes et incontinent qu'aurez tiré vostre coup vous vous en yrez rendre les autres au sieur Gondin à Usez, au sieur Brunel à Anduze, et au sieur Petit à Allais, et les asseurer qu'après la prinse de Privastz le Roy s'en va droict à Allais, qu'il n'y a point

1. Cette lettre est au nombre des pièces publiées par M. Schybergson dans l'appendice de son savant ouvrage (p. 122). On la reproduit ici, avec corrections, après une revision attentive.

de rémission pour eux ; que s'ilz attendent le canon, ils entendront bien parler du traitement que ceux de Privastz auront.

Avant donc que vous partiez, le S^r Barthélemy à Castres, à cause des parens qu'il y a, mon neveu Danchies à Montauban, pour Milliau mon beau-frère, après qu'il aura faict avec le s^r de Rohan, s'en ira rendre la lettre au sieur Renaut qui est consul de la ville.

Je vous envoie toutes les dictes lettres ouvertes pour que vous leur faciez voir, et qu'ilz soient instruits de la cause de leur voiage, afin qu'ils persuadent le monde sans y rien oublier ; et de plus il faut que vous les communiquiez aux parens de ceux à qui j'escris desdictes villes qui sont refugiez à Montpellier, afin que voiant mon dessein ilz escrivent à ceux qui leur appartiennent afin d'éviter leur ruisne et d'eux mesme. La présente leur fera la leçon, et verront comme j'ay l'honneur d'estre auprès de Monseigneur le cardinal de Richelieu, et que j'ay appris que les intentions et résolutions du Roy sont qu'il ne s'en sauvera pas un à Privastz. Puisqu'ilz ont esté si téméraires d'attendre le canon, quil n'y a point de miséricorde pour eux, et résolu d'en faire autant à toutes les villes qui attendront seulement que les canons soient en battrie.

Asseurez encores, comme j'en escris ausd. lieux où vous irez, que Privastz estant prins, le Roy s'en va en Sévenes, et que l'on y porte desjà les clefs de certaines petites places et lieux ou il doit passer, au moins jusques à St-Ambriois, tout cela sans coup férir.

Voicy le paquet qu'il vous faut donner partout ou vous irez, que je vous ay desjà escrit, que de trente ou trente cinq villes foibles ou fortes quil y aura à prendre après Privastz, que le Roy est desjà asseuré de plus de la moitié, et que j'en ay veu de quoy chez mon dit sieur le Cardinal.

Il faut tenir ce discours de bouche aux principaux officiers et autres qui ont à perdre, afin que si les mutins ne veulent entendre à la raison, qu'ilz facent assembler aux hotelz de ville et qu'ilz facent voir seulement mes lettres comme celles que porterez à Nîmes au sieur trésorier Cassaigne, qu'il die en plaine assemblée quil est bien adverty et de bon lieu que le Roy ayant prins Privastz, qu'il est asseuré d'entrer partout, qu'on luy ouvrira les portes, et que si ceux de Nîmes l'attendent et qu'ilz ne le previennent, jamais il ny eut une plus miserable ville. Il leur doit oster le Presidial, le commerce et fabrique de sarges et cadis, qui est le gaigne pain de ceux qui

sont les plus mauvais, et en faire pendre une trentaine des mutins et lez consuls avec leurs robbes rouges, leur ville saccagée et rasée jusques aux fondemens; le tout pour l'exemple.

Qu'au reste ce n'est pas tout. Que led. sieur die que vous estes là et que je vous ay escript la mesme chose, et que de plus vous les assurez que je vous ay escript aussy que monsieur de Rohan traicte desjà sous main avec le Roy, que mesmes notre dict beau-frère de la Vernière a esté de sa part trouver mon dict sieur le Cardinal, et résolu de laisser là les principales villes et ne parler que de luy et de trois seulement; que la dicte assemblée gouste bien cest advis, et de plus que leur ville sera la première attaquée du païs bas, qu'ils viennent de bonne heure au Roy, et que peut estre il les exemptera de tous tes susdicts malheurs. Il leur pourroit bien accorder la chambre my partie transferée à Béziers, qui seroit un trésor, et à leur ville pour se rédimer de tant de folles despences qu'ilz ont faictes.

Il ne faut oublier leur dire que je vous ay escrit aussy que dans la cour il y a un bruit sourd que Castres va despescher au Roy pour se rendre, et par mesme moien obtenir que lad. Chambre retournera en leur ville; que ceux de Nimes ne s'oublent donc pas et qu'ilz s'avancent. Voiez le Cappitaine Bozan et qu'il joue son jeu. Voilà au vray un propre et vray moyen, tout ce que dessus leur estant bien représenté, de se porter à estrangler led. de Rohan, s'il va à Nimes.

Pour Usez vous pouvez bien assurer le sieur de Gondin et de Bariaeq a qui j'escris, que s'ilz jouent bien leur jeu, le Roy les appointera. Et qu'ilz dient en plain hostel de ville qu'ilz sont bien advertis par des gens qui ont l'honneur d'estre à mondict sieur le Cardinal, que si la ville ne se rend, que le Roy leur va faire le mesme traictement qu'il fera à Nimes, et de plus qu'Usez ne sera plus évesché, ny ville chef, ny diocèse, et qu'il y en aura nombre de pendus. N'oubliez de leur dire en secret que led. de Rohan les abandonne.

Quand à Castres vous voiez la lettre que j'escris au sieur Poncet, mon compagnon d'office, lequel a force créance et appartient aux plus mutins, que s'ilz attendent le Roy, il est resolu de les exterminer et leur ville, et que s'ilz sont sages et advisés qu'ilz s'en peuvent garentir, apportant les clefs au Roy de bonne heure, et sans doute ilz auront la Chambre my partye; et quilz se hastent, car Nimes vent traicter et la demander.

Il faut que le dict sieur Barthélemy qui est porteur de ma lettre à Castres, et les autres que despezchez avec mes lettres, ayent tous copie de la présente affin de s'instruire. Dictes aud. sieur Barthélemy qu'il n'oublie pas de dire à l'oreille des matins que led. de Rohan a despesché au Roy pour traicter pour son particulier, et qu'il trompe les villes et amuze les peuples, qu'il ne songe qu'à luy. Voila un vray moien de les cabrer contre luy, et se hasteront de courir à la misericorde du Roy.

Pour Milliau c'est à nostre d. beau-frère de jouer son jeu. Il est de la ville, il y a son bien. Il faut qu'il die en particulier aux Consulz qu'il les asseure, comme ayant fait un voiage à Privastz, que ledict sieur de Rohan les va abandonner et tous les corps de villes, et qu'il va faire son traicté avec le Roy, et que s'il est creu, qu'on doit deputer au Roy sitost qu'il entrera dans les Sevenes. Que s'ils ne le font, que je vous ay escrit que l'armée ira droit à eux, après la prise d'Al-lais et d'Anduze. Il ne faut que cela pour les faire rendre, ou du moins deputer vers led. sieur de Rohan, pour les comprendre à la paix, puisqu'ilz luy ont tousjours ouvert leurs portes et ont toute creance en luy.

Pour Montauban si Monsieur du Puis y est. quand mon neveu y arrivera, il faut qu'il s'adresse à luy, avec mon memoire et luy faire voir, affin que s'il se fait une assemblée secrette chez luy, ou bien en la maison de quelque roialiste, qu'il leur face voir que premierement Monsieur de Rohan abandonne toutes les villes et fors excepté Milliau, les Marques et Mairois qu'il a à sa dévotion, qu'il traicte avec le Roy, et qu'ilz s'asseurent de cela comme de mourir. Qu'un homme de qualité de la Religion et de creance qui est auprès du Roy donne cette advis pour le scavoir bien, et que la ville a de songer et delibérer d'accourir à la misericorde du Roy. Autrement que le Roy a resolu et dict tout haut qu'il croit bien que Montauban sera la dernière à se rendre; mais que s'ils attendent un autre siege, et qu'il prenne la ville par force, qu'il ne sera jamais memoire de Montauban, sans grace quelconque; cela sort de la bouche d'un roy. C'est un estrange arrest, il n'y a point d'appel.

Qu'ils s'avancent donc à monstrier le chemin aux autres villes, car silz attendent que les autres les devancent, la plus grande qu'ilz pourront avoir, c'est qu'ilz seront pis qu'à Montpellier. Car le Roy leur donnera pour présent une bonne citadelle, quatre mil hommes

de garnison, et pour refrain de cette douceur, ils auront pour gouverneur monsieur d'Espernon, leur fléau, comme estant leur ancien ennemy.

Mon neveu leur dira en particulier que je les advertis de tout cela, et que je les conseille de prevenir ces ondées, qu'indubitablement leur tombera sus. Mais je les assure du contraire s'ils viennent de bonne heure à recepicence, et qu'ils oyront bientost parler de la prinse de Privastz, et de la façon que le Roy les va traicter; que toutes les autres villes se pourront mesurer à ceste aulne qui sera une mauvaise mesure pour elles.

Voilà donc pour ce qui regarde les villes et l'impression qu'il leur faut donner, comme led. de Rohan traicte et qui les quiete là; et après que toutes les villes auront l'impression que led. de Rohan les abandonne et va faire la paix en particulier.

J'escris à nostre beau frère afin d'inprimer au dict sieur de Rohan le contraire, et que toutes les villes sous main depputent au Roy et à son desceu; et qu'ils se veulent tous rendre et le laisser, et que mesme qu'il prenne garde à luy. Car sil va à quelqu'une des villes, hors de Miliau, Mairiois et les Marques, de quoy il est assuré, que l'on se veut saisir de luy pour le livrer au Roy et le sacrifier; que j'ay cela de bon lieu, et que j'en donne advis affin qu'il previenne les villes, ce que j'escris et fort convert; mais l'on luy joue cest esteuf là.

Voilà un vray moien et artifice pour mettre les villes en deffiance et jalousie contre le dict sieur de Rohan, et led. de Rohan contre eux; et croy que Dieu benira ceste invention, puisque c'est à bonne fin, tant pour servir nostre bon Roy, que je croy aussy servir ses villes qui doivent l'obéissance.

Il ne vous faut pas oublier dire partout, afin que le bruit courre et que on en escrive aux dictes villes, que vous scavez de bon lieu que vous eroiez la paix dud. de Rohan faicte, et que c'est la coutume que les grands s'embrassent et les petitz se tuent et se ruinent. Il faut semer ceste grènc parmy le meny peuple pour les esmouvoir.

Quand aux Sévenes voiez la lettre que j'escris au sieur de Caurieu pour faire scavoir aux villes d'Anduze, Allais, Sauve, Vigan, Sumene, Gange et autres que le Roy scait bien leur impuissance, et comme un gentilhomme de Sévenes de la Religion a tout dict au Roy et a mondict seigneur le Cardinal de Richelieu. Il est encores icy. Je l'ay veu et parlé à luy tellement que la moindre dudict pais qui attendra

le canon, quilz auront le traictement que Privatz aura, qui est menassé du feu et du sang.

C'est ce que direz partout où vous irez, encores que vous verrez par mes lettres, que je leur fais sentir la bonté et douceur de mond. sieur le Cardinal, que j'ay veu ce qu'il a fait à la Rochelle, et qu'ilz s'asseurent que ce qu'il promettra aux villes qu'il le tiendra, et que le Roy advoura tout ce quil fera. Quilz se retirent droict a luy car il est affable, il n'a point d'animosité pour ee qui est de la religion; il n'en veut qu'à la rébellion et ne désire que l'obéissance à son prince. Il a bien escouté ceux qui le sont venu trouver de la part du sieur de Rohan, a plus forte raison recevra-t-il à bras ouverts les depputez des villes.

Et après que vous aurez dict partout que led. de Rohan traicte, il faut en particulier dire à cinq factieux (creatures dud. de Rohan) que vous cognoissez le contraire. Que vous scavez de bon lieu et que je vous en escriis pour leur dire que j'ay veu depuis trois jours icy dans le camp des depputez de certaines villes, surtout de Castres, qui ne se manifestent point. Mais un entre autres, dans le logis de Monsieur le cardinal, m'â dict que les villes vont jouer un mauvais jeu audict sieur de Rohan et que jen oyré parler. Priez donc les dicts sieur luyen escrire (à quoy ilz ne manqueront pas) tellement que luy et les villes se hasteront pour se tromper les uns les autres sur cette créance. et ceste tromperie sera bonne pour le service du Roy.

N'oubliez pas à Anduze de faire voir à M. Baillé ministre le mémoire qu'avez, que je luy baize les mains, que j'ay l'honneur destre auprès de Monsieur le Cardinal, qu'il est dans ses tablettes, que l'on luy a dict et au Roy que c'est luy seul qui presche et entretient la ville, et autres des voisines, dans la rébellion, et quil en pastira le premier, que je le conjure comme mon ancien amy de ramener les esprits à l'obeissance. Et faut que ce soit en plaine chère sur le prétexte, (comme il le peut prescher), que le Roy aiant prins Privatz ira droict à eux, et assurez-le que s'il sert bien, je tascheré de luy faire accorder quelque chose. Je scay qu'il est pauvre et a force enfans. Conjurez-le donc de ma part quil joue bien son personnage, et d'en escrire aux autres villes, car Anduze donnera le premier brausle à toutes les Sévenes, et au bas pais aussy, car c'est la clef. Il aura le champ fort beau sur le subject de la lettre que j'escry au sieur Brunel, qui la communiquera à l'hostel de ville, où il préside. Qu'il face

bien et il trouvera bien, car autrement il seroit le premier qui en pastiroit. Qu'il se resouviennne qu'il est escript au livre rouge depuis qu'il fit tant le mauvais à la dernière assemblée de la Rochelle, qui cousta la ruine du party. Et pour la fin luy pouvez dire que s'il ne fait son debvoir et qu'Anduze se prenne par force, il meneroit la dance, c'est-à-dire, pour ne le flatter point, que le Roy est résolu que le ministre de Privastz et les consulz et quelques autres monteront par une échelle et descendront par une corde, qui sera un mauvais préjugé pour les autres villes; c'est une resolution prise et tiendra. C'est à luy l'esteuf. Il scait bien et ne doit pas ignorer que deux ministres ont perdu la Rochelle, et sans le traicté, ils estoient pendus les premiers.

Sur tout la présente recue despeschez partout suivant mon ordre, et partez incontinent après m'avoir escript la reception de ce paquet dont je seray en peine jusques à ce que j'en scauray des nouvelles, car s'il se venoit à s'esgarer, ce seroit pour faire massacrer tous ceux à qui j'escriis, car l'on descouvriroit par là ceux qui servent le Roy et qui l'ont toujours servy. Il est vray que mon chiffre leur est inconnu.

Sitost aussy que vostre voiage aux dictz lieux sera fait, et des autres du Haut-Languedoc, escrivez moy amplement le succès qui ne peut estre que bon, s'il plaist à Dieu, puisque c'est pour une bonne cause et mettre en repos nostre bon et juste Roy.

Je vous prie n'appréhender point la despence de ces voies icy, car j'escriis à mon commis de bailler à chacun ce qu'il conviendra, pour aller et venir. J'espère que le Roy me recompencera; d'ailleurs j'y suis pour bien plus que cela, et vous le scavez bien, c'est tout un; j'ay cette maladie-là, que de servir à mes dépens, il y a trente cinq ans passez. Une bonne recompence paiera tout. Je suis toujours

Vostre serviteur et plus affectionné frère.

Au camp devant Privastz, le quinze may 1629.

S'il y avoit quelques-unes de ces villes qui nous demandassent où ils me trouveront à Privastz, dites-leur qu'après que je vous ay eu fait cette despesche, le Roy me devoit despescher à Paris, et qui ne m'y trouveront pas; mais qu'ilz s'adressent hardiment à mondiet sieur le Cardinal.

(Suite.)

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

ET SES SUITES DANS LA SAINTONGE ET DANS L'AUNIS

(1688-1696)

(*Suite et fin*)¹

III. Année 1690.

Un nouveau converti surveillé. — 13 novembre 1690. — Pontchartrain à Begon. — M. Forant² ayant demandé au roi le département de Rochefort, Sa Majesté a bien voulu le lui accorder, mais comme il est nouveau converti, il faut que vous observiez sa conduite de manière à ce que vous soyez informé de tout ce qu'il fera. — PONTCHARTRAIN³.

Les enfants d'une nouvelle convertie emprisonnée. — Lettre à Châteauneuf.

Monseigneur,

C'est pour la huitième fois que nous [nous] sommes plaints à vous de l'injustice que l'on nous fait. Elle est si grande, qu'il est impossible de la supporter sans se plaindre. Comme vous êtes le protecteur des innocents, nous recourons, Monseigneur, à l'asile de Votre Grandeur pour recevoir le secours dont nous avons besoin. Nous sommes de pauvres enfants qui n'avons point de père et notre mère est retenue dans..... depuis deux ans et demi. Elle est présentement au château d'Angers sans avoir la liberté d'écrire ni avoir de nouvelles. On nous a tous séparés, on nous fait payer de grosses pensions plus que notre bien ne donne de revenus. Enfin, pour satisfaire à la colère de nos ennemis, on nous ruine impitoyablement. Nous supplions très humblement Monseigneur de vouloir avoir égard à notre misère

1. Voir le *Bulletin* du 15 avril dernier, p. 163.

2. Job Forant, 1612-1692, chef d'escadre après sa conversion en décembre 1685. Nous avons raconté sa vie dans une notice publiée par l'*Avenir de la Charente-Inférieure*. « Il est nouveau converti et de bonne foi, dit Seignelay dans une lettre à Fénelon, le 20 février 1685. » (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1008.)

3. Il n'y a point d'autre lettre dans le volume de 1690. La suivante est extraite du volume de 1691.

et de nous redonner notre chère mère et nous ferons des vœux au ciel pour la prospérité et conservation de votre illustre personne, de qui nous sommes avec de très profonds respects très humbles et très obéissants serviteurs et servantes.

Sara Bouffard et Nicola et Jaque et Jane Bouffard.

De Marennes, ce 29 décembre 1690.

IV. Année 1691.

Baptême de l'enfant d'un nouveau converti. — 4 février 1691. — Châteauneuf recommande à Begon de faire exécuter les édits et l'approuve d'avoir fait baptiser « l'enfant du nommé Bernon. »

Les protestants de la Tremblade.— Pontchartrain écrit à Begon, le 13 février 1691, — que quelques particuliers de la Tremblade entretiennent commerce avec des gens de leur pays qui sont sortis du royaume. Il lui ordonne de les faire observer, et, s'il est possible, de surprendre leurs lettres. Le 29, il ajoute que les plus suspects sont Boulineau¹ et Martin d'Arvert, Cromel de la Tremblade, et Jean Girardeau, lieutenant de M. Forant. Le 16 mars, il donna l'ordre d'envoyer le capitaine Jantet au château de Nantes et d'observer surtout Boulineau qui est un homme dangereux.

Un pirate protestant. 11 Mars 1691. — Louvois à Begon².

Deux matelots venant de Flessingue ont rapporté qu'ils ont vu dans cette ville un nommé Petit³, de La Rochelle, auquel on prétend que M. de Brandebourg donne un bâtiment qui doit sortir avec l'armée navale et aller porter 10 000 mousquets et des munitions dans la rivière de Bordeaux aux religionnaires, qui ont écrit à Amsterdam que sans cela ils ne pourraient rien entreprendre, parce qu'on

1. Cette famille est protestante encore aujourd'hui.

2. Nous avons déjà publié cette lettre dans l'*Avenir de la Charente-Inférieure* (5 février 1881).

3. Nous avons donné dans l'*Avenir de la Charente-Inférieure* une notice sur Giles Petit. Il avait émigré en 1685. Il croisait entre la Loire et la Garonne avec une frégate de 30 canons appartenant aux États généraux. Il rentra ensuite en France, et après avoir été d'abord emprisonné à la Bastille, fut employé par Pontchartrain à faire la course. Nous publierons dans nos notices sur *les Marins Saintongeais* les lettres écrites à son sujet par Ponchartrain en 1704.

les avait encore fait désarmer de nouveau. Quoiqu'il n'y ait peut-être guère d'apparence à la vérité de cet avis, le roi n'a pas laissé de désirer que vous en fussiez informé pour y mettre tel ordre que vous jugerez à propos... DE LOUVOIS.

Enfants mis au couvent. — 14 mars 1691. Châteauneuf à Begon. — « Le roi fait retirer de chez la dame Guillon de Marennes la nommée Sara Bouffard, de l'âge de dix-sept ans, laquelle paraît obstinée à ne pas écouter les vérités de la religion. » Châteauneuf ordonne de la mettre aux Nouvelles-Catholiques de Pons et de faire payer sa pension. Il demande où l'on peut mettre Jeanne Bouffard, âgée de huit ans, demeurant chez sa grand'mère, la dame Héraud « qui n'est pas bien convertie ».

Fuite d'un officier de marine. — 9 février 1691. Pontchartrain ayant appris que M. de Gennes, lieutenant de marine, destiné au commandement de la frégate l'*Embuscade*, est passé en Hollande, ordonne de faire mettre « dans quelque religion » ou chez d'anciens catholiques ses enfants qui habitent à la Rochelle ou dans les environs. Il faut aussi observer sa belle-mère qui pourrait avoir pris des mesures pour l'aller joindre, et empêcher qu'on ne fasse passer de l'argent à de Gennes.

V. Année 1692¹.

Un nouveau converti soupçonné. — 2 février 1692. — Pontchartrain à Begon. « Je vous envoie un avis qui m'a esté donné contre le sieur de La Motte Michel. Je suis bien aise de vous dire que j'en ay eu plusieurs autres sur sa mauvaise conversion. Je vous prie d'approfondir cette affaire. »

VI. Année 1693.

Évasions. — Pontchartrain recommande à Begon, le 13 mai 1693, d'avertir les vaisseaux Suédois et Danois en rade de Saint-

1. Il y a un très grand nombre d'autres documents sur les années 1692, 1693, 1694. Nous ne publions que les plus importants.

Martin de ne pas prendre à leur bord de fugitifs. Arnoul y avait établi des personnes de confiance en 1685. En 1686, Gabaret et Forant, bien que nouveaux convertis, avaient été chargés de les surveiller¹. Les nouveaux convertis s'agitaient, d'après une lettre de Pontchartrain, du 14 janvier, et ils disaient que « le prince d'Orange leur ferait rendre leurs temples et leurs ministres. »

Madame de Maintenon. — Pontchartrain écrit, le 6 mars 1693, que M^{me} de Maintenon a appris que la M^{ise} de Loire avait encore sa fille avec elle. Il renouvelle l'ordre de la confier à M^{me} de Miossens.

VII. Année 1694.

Enfants enlevés à leurs parents. — Le 31 juillet 1694, Pontchartrain écrit de mettre la dame du Vivier dans un couvent de La Rochelle et son fils, chez les Jésuites. L'évêque de Saintes fit mettre Mlle de Puymuré aux filles Sainte-Claire (Pontchartrain à Begon, 4 décembre 1694), et Mlles d'Anezay aux Nouvelles Catholiques (Pontchartrain à Begon, 21, 24 septembre 1694).

Les protestants du pays de Marennnes. — Le 31 mai 1694, Gombauld (de Saint-Just) écrit à Pontchartrain pour dénoncer un grand nombre d'habitants de Marennnes, et particulièrement un avocat, Jacques Callot, « qui employe, dit-il, ses biens et son crédit, à opprimer les pauvres catholiques romains. » Les nouveaux convertis, d'après Gombauld, possédaient presque tout le territoire et empêchaient les autres de faire leur devoir. « Quand les catholiques pauvres leur demandaient de l'ouvrage, ils les renvoyaient à leurs papistes. » Cependant, le 24 mars 1694, Pontchartrain se félicite d'apprendre que les habitants de Chapus et de Bourafranc se soient tous convertis.

Emprisonnements. — Mme de Pilles fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Luçon (Pontchartrain, 1^{er} septembre 1694); Mme du Quesne (Mlle Nicolas de Voutron, épouse de du Quesne-Guiton) et Mme de Gennez furent menacées du couvent des hospitalières de La

1. Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1008.

Rochelle et ne furent laissées en liberté que parce qu'elles promirent de se convertir. (Pontchartrain, 31 juillet et 4 décembre 1694).

La famille Foran. — La mère Garnier, supérieure des Nouvelles Catholiques, garantissait la sincérité de la conversion de Mme Foran. « Si elle est telle qu'elle doit être, Sa Majesté, disait Pontchartrain le 6 mars 1694, pourra bien faire quelques grâces à sa famille. Une autre lettre de Pontchartrain (7 juillet 1694) nous apprend que Mme Foran était dans de bonnes dispositions, mais que sa mère, Mme Richier de La Rochelongchamps, faisait beaucoup de mal. On la menaça de la mettre au couvent, et elle se convertit de bonne foi, d'après une lettre de Pontchartrain du 21 juillet 1694¹.

VIII. Année 1696².

Évasions. — Un homme voulant sortir du royaume a été arrêté à l'île de Ré (Pontchartrain, 20 juin). Il faut lui faire son procès suivant la rigueur des ordonnances (30 juin). On prétend qu'il est imbécile ; néanmoins il ne faut le faire sortir de prison que s'il est catholique (15 septembre).

Une fille déguisée en homme a voulu sortir du royaume (16 mai 1696).

Emprisonnement d'un nouveau converti rentré en France. — Les officiers de l'amirauté de la Rochelle ont fait mettre en liberté un nouveau converti nommé Astier, qui revenait de Hollande. « Il faut empêcher à l'avenir qu'ils ne mettent sans ordre ces sortes de gens en liberté. » (Pontchartrain à Begon, 16 juin 1696.)

Emprisonnement de Jeanne Fresnaud (de Saint-Pierre d'Oleron).
Lettres de son père à Ponchartrain.

Monseigneur,

Il y aura un an au sixiesme de may prochain que Jeanne Fres-

1. On rendit à Mme Foran ses enfants en septembre 1694.

2. Nous n'avons pas de lettres de l'année 1695.

neaud ma fille fut mise aux Nouvelles Catholiques de Pons..... Depuis ce temps-là ma fille a suivi tous les exercices de cette communauté qui est contente de sa conduite..... Si ma fille n'avoit pas été renfermée par un ordre du Roy, elle demeureroit éternellement dans le cloistre si vostre Grandeur n'en avoit elle-mesme pitié. J'ai pris la liberté de lui demander avec instance cette pauvre fille qui est agée de plus de vingt cinq ans. Moy et ma femme n'avons que cette fille pour consoler nostre vieillesse et nostre caducité étant sur le bord de notre fosse; nous voudrions bien l'établir avec un jeune homme de bonne famille et bon catholique, qui est de la même profession que moi, c'est à dire chirurgien, a qui je voudrais laisser ma boutique..... Au reste, Monseigneur, je n'ay point de moyen de payer une pension, et comme plus d'une douzaine de filles de cette paroisse très riches et très accomodées sont en liberté, l'on m'a voulu persuader que la passion et la vengeance avait éclatté contre ma fille seule. Je ne veux accuser personne, mais je supplie vostre grandeur d'escoutter la requette d'un père affligé et accablé d'années, qui ne manquera pas d'avoir toute la reconnaissance possible de votre charité, et suis avec un très profond respect,

Monseigneur, etc.

FRESNAUD, maistre chirurgien.

A Saint Pierre d'Olleron, ce 8^e février 1696.

J'ai eu l'honneur d'escrire à Madame la Supérieure des Nouvelles Catholiques de Pons que je consentais que la damoiselle Fresneau de Saint-Pierre sortit du couvent pour revenir chez son père sous le bon plaisir de Monseigneur de Saintes..... le 25^e novembre 1695.

DELAVOGADRE.

Si la susnommée est dans la maison par ordre de monsieur de la Vogadre la supérieure la mettra en liberté. Si elle est par ordre du Roy, il faudra avoir un ordre du Roy pour la faire sortir. Le 30^e novembre 1695.

L'ÉVÊQUE DE SAINTES.

Plaintes contre un gentilhomme de la religion réformée.

Monsieur,

Je vous envoie la lettre que j'ay receue... Vous aurez s'il vous plaist agréable d'en communiquer avec M. l'Evêque de Saintes pour scavoir là dessus son sentiment... J'attendrai là dessus de vos nouvelles et suis toujours,

Monsieur, etc.

CHATEAUNEUF.

A Versailles, le 16 janvier 1696 .

A Tonnay Charante, ce 13 janvier 1696.

Monseigneur,

Estant prévenue de la justice que vous rendez a ceux qui ont recours a vous..., j'ai pris la liberté de m'adresser a vous pour vous prier d'avoir quelque esgard a une pauvre veuve qui se voit dépouillée de tout son bien par un gentilhomme qui est fort accredité dans cette province, qui cependant est de la religion prétendue R., et qui même en fait ouvertement profession, chez lequel j'ai demeuré vingt et un mois sans avoir pu avoir la liberté d'y exercer la religion catholique, Je n'ai rien pu retirer d'entre leurs mains depuis que je suis sortie d'avec eux quoique Monsieur l'évêque de Saintes ait pris fortement mon parti..... Ce qui m'oblige, Monseigneur, d'avoir recours a vous pour vous prier de vouloir envoyer un ordre au d. sieur de Forges qu'il ait a me remettre tout les biens, argent, effets que meubles qu'il a entre mains..... C'est de vous Monseigneur que j'attends toute la justice qui m'est due, ayant été obligée de me venir jeter entre les mains d'une de mes parentes veuve du feu sieur Le Sénéchal de ce lieu ancienne catholique et d'un grand zèle pour la religion.....

MICHELLE TEXIER DE RANQUE.

*Copie de la requête de Mlle de Ranques et ordonnance
de M^r le subdélégué*

Monsieur de Gascq président lieutenant général au siège présidial

de Xaintes et subdélégué de Monseigneur de Begon intendant de la généralité de La Rochelle et du Ponant à Rochefort.

Supplie humblement Damoiselle Michelle Texier veuve de messire André de Ranques écuyer demeurante au logis noble de Forges paroisse de Tonnay Charente, disant qu'il y a près de trois ans qu'étant allitée et fort mal au lieu de la Pilette lui appartenant, les sieur et dame de Sallebert seigneur du d. Forges furent chez elle lui offrir les secours et soins dont il seroient capables et cela en vue de la retenir dans la religion protestante et de profiter de ses biens... Ils lui firent passer un contrat et vente de tout son bien... La suppliante ayant recouvert la santé et connu l'erreur de la religion protestante qu'elle n'avait pas encore abandonnée aurait voulu faire profession de la religion catholique, ce que les dits sieur et dame de Forges auroient empêché l'ayant toujours depuis retenu dans une chambre comme une captive et sans aucune liberté l'ayant mesme battue.... signé Michelle Texier veuve du s^r André de Ranques ecuyer.

Nous ordonnons que la suppliante sera conduite par le greffier du sieur prévot de cette ville et deux archers de la maison des sieur et dame de Forges dans celle du sieur prieur de Tonnay Charente pour être par lui remise en telle autre qu'il jugera a propos... Condamnons lesdits sieur et dame de Forges de remettre à la suppliante les meubles et nippes servant a sa personne... A Sainte ce neufvieme novembre mil six cent quatre vingt quinze signé De Gascq, commissaire et subdélégué.

A la suite se trouve le mémoire pour servir d'instruction dans l'affaire.

A Versailles, le 21 février 1696.

Mademoiselle de Jonsac.

Monsieur,

Le mémoire que je vous envoie vous informera de la demande que M^r le comte d'Aubeterre a faite au Roy, Sa Majesté m'a ordonné de savoir de vous tout ce qui regarde cette affaire et si vous croyez qu'il y ait lieu d'accorder la lettre de cachet qu'il demande aussi bien que le couvent ou l'on pourrait mettre Mlle de Jonsac. Vous apporterez s'il vous plaist toutes les précautions que vous jugerez nécessaires pour empêcher que cette affaire n'éclate..... DE TORCY.

*Tutelle enlevée à un nouveau converti.**Réquête de Théophile Audeber, sieur de la Morinière.*

Il rapporte qu'il avait été choisi comme tuteur de François et Anne du Breuil par leur aïeul Escottier. Mais un arrêt du conseil d'Etat rendu le 18 novembre 1694 a cassé cette nomination et ordonné de faire procéder par les plus proches parents à la nomination d'un tuteur ancien catholique. Il se porte opposant à l'exécution de cet arrêt.

Une lettre de Torcy (15 mars 1696) demande un nouvel avis de Begon.

Une copie de l'arrêt du conseil se trouve dans ce même volume. On y voit que l'arrêt avait été rendu à la requête du sieur du Perrier de Lislefort. Une lettre de Torcy (18 juillet 1696) dit que « le roy trouvera fort mauvais que le lieutenant-général et le procureur du roy n'aient pas encore fait exécuter l'arrêt. » Une lettre écrite à Begon, de Paris le 15 septembre, par M. Rauzin (?), demande l'exécution de l'arrêt : ce correspondant de Begon prétend que Croissy, Torcy et le comte d'Aubigny s'intéressaient à M. de Lislefort. Il donne son adresse à l'Hôtel de Navarre, rue d'Anjou, faubourg Saint-Germain.

Emprisonnements. — Châteauneuf donne l'ordre de faire mettre, le 14 juillet, aux Châteaux d'Angoulême, Saumur et Nantes, les demoiselles de la Clide, Favereau, Daunezay, et de faire sortir de prison Mlle du Breuil; le 22 septembre, de faire revenir à la Tremblade Mlle de la Clide; le 28 novembre, de faire mettre à Pons trois jeunes filles de Saint-Just dénoncées par Sainte Estève; et le 21 mars, Mlles de la Traverserie; le 5 avril, à Soubise, chez les filles de la Charité, les demoiselles de Saint-Hilaire; à la Providence de la Rochelle la demoiselle Massonne; à Pons, le 12 décembre, la nommée Lambert de Marennes; le 6 juin, la fille de la dame Dason de Marennes; le 2 mai, la fille de la veuve Roux, aux Nouvelles Catholiques de la Rochelle; Pontchartrain fait emprisonner chez les Nouvelles Catholiques d'Angoulême la femme d'un marchand de Marennes nommé Capiou (7 mars) et la nommée Couyer-Despertus (31 mars); à Pons, la nommée Favereau (18 mai); Châteauneuf permet le 12 mai de laisser sortir de la Providence la demoiselle Sarra, femme du

sieur Trubert, « si elle donne une bonne caution ». Torcy demande le 23 août 1696 s'il faut laisser sortir de Pons Mlle de Bussac, comme le demande le comte de Marsan ; le 5 septembre, il dit d'envoyer chez M. de Salignac sa nièce Mlle de Rouillet, enfermée à Cognac. Mlle Françoise de Bussac écrit elle-même de Pons, le 22 décembre 1695, pour demander sa liberté. Châteauneuf permet, le 4 août, de laisser sortir de Luçon Mlle d'Anezay et de Pons la veuve Lestrille, et, le 17, de remettre à ses parents la demoiselle Thomas d'Arvert, qui est enfermée au couvent de la Providence de la Rochelle et est dans une langueur extrême.

Dénonciation adressée à Pontchartrain.

A Xaintes le 22 avril 1696.

Monseigneur,

Je crois être obligé d'avertir votre grandeur que le nommé Ardouin procureur en ce siège... après la mort de son père, a renoncé à son bien de manière que le roy et les particuliers perdent absolument les sommes qu'il avait entre les mains.

Comme il est originairement nouveau converti, il se fit catholique pour en épouser une, et en secondes noces a épousé une nouvelle convertie laquelle ne va jamais à l'église et il se fait fort souvent des assemblées chez lui, et il couvre ces assemblées parce que ce ne sont que de ses parents, sçavoir sa femme, son clerc, sa servante, sa mère, son jeune frère, sa belle-mère, son oncle du côté de sa femme, la femme et la fille... Il y a plusieurs maisons en cette ville où se fait la même chose où pourtant quelques-uns des hommes vont à la messe mais les femmes jamais. Comme il y en a qui sont protégés par les premiers de la province, personne n'ose parler.....

BURGAULD.

Burgauld était commis par les sous-traitants des francs fiefs de Guyenne pour en faire le recouvrement dans les élections de Xaintes et de Cognac. Une note non signée, sur un papier portant dans la pâte les armes des Phelyppeau, nous apprend que plusieurs plaintes avaient été adressées contre lui pour détournement de fonds.

« M. d'Argenson pourra rendre témoignage de la conduite de cet homme qui lui est connu pour un insigne prévaricateur. »

Ardouin était directeur des francs fiefs à Saintes. En juin 1696, Burgaud allait être poursuivi, quand d'Armenonville arrêta l'affaire. L'auteur de la note demande de nouvelles poursuites.

Le pasteur Brousson.

Monsieur,

M. de Basville, intendant en Languedoc, ayant fait arrêter, depuis peu de jours, le nommé Henry, prédicant, qui allait déguisé de lieux en lieux pour exhorter les nouveaux convertis à faire l'exercice de la R. P. R., il a trouvé dans ses papiers une lettre qui lui a été écrite, datée du 10 avril dernier, par le nommé Brousson qu'on avait beaucoup cherché ci-devant...

.... Sa Majesté m'a ordonné de vous envoyer copie du portrait que M. de Basville m'a adressé, par lequel le dit Brousson est désigné, afin que vous fassiez toutes les diligences possibles pour tâcher de découvrir si cet homme est dans votre département...

CHATEAUNEUF.

A Versailles le 16 juin 1696.

Suit le portrait de Brousson où nous relevons les traits suivants : il est d'une taille plus que médiocre, la démarche assez fière, tenant naturellement la tête levée en marchant, il est âgé de quarante-cinq ans, il porte le chapeau sur les sourcils, a l'air fort modeste, le visage extrêmement maigre.

Le médecin Pelletier. — Une lettre de Pontchartrain du 25 mai 1696 dit que l'abbé de Cordemoy voulait faire partir de Marennes le médecin Pelletier. Le 4 avril, il avait écrit que ce médecin pouvait retourner à Marennes ; « mais recommandez lui, ajoutait-il, d'être plus sage à l'avenir, et expliquez lui que s'il revient encore des plaintes contre lui, Sa Majesté le fera sortir de ce lieu pour toujours. »

Une nouvelle convertie déshéritée par une tante hérétique.

Monsieur,

Le Père La Chaise m'ayant remis un mémoire que M. de la Chastaigneraye de la Rochelle lui a envoyé, au sujet de la demoiselle de

Taumur, nouvelle convertie, âgée de 16 ans, très attachée à ses devoirs de catholique, qui est déshéritée par une vieille tante qu'elle a, qui est hérétique, laquelle, quoique sa tutrice, laisse entièrement dépérir le bien de cette pupille, et donne le sien à un nouveau converti qui n'est ni son parent ni son allié, j'ai cru vous devoir envoyer copie de ce mémoire, pour que vous preniez la peine de veiller sur la conduite de cette demoiselle, afin qu'elle ne laisse pas dépérir son bien, et à l'égard du sien faire ce que votre prudence vous inspirera pour empêcher qu'elle ne le donne à un nouveau converti, au préjudice de sa nièce...

CHATEAUNEUF.

Versailles, 9 septembre 1696.

Suit la copie du mémoire.

L'abbé de Cordemoy. — Pontchartrain à Begon, 31 mars 1696. « Le roy ayant estimé à propos de renvoyer M. l'abbé de Cordemoy à La Tremblade pour y continuer sa mission, Sa Majesté lui a ordonné de vous escrire que son intention est que vous lui donniez tous les secours dont il aura besoin pour achever de ramener les esprits des nouveaux convertis de ce lieu au point où ils doivent rester sur la religion. »

Évasions sur des vaisseaux étrangers. — 21 mars 1696, Pontchartrain à Begon. — « Le sieur de l'Escolle, consul à Lisbonne, m'escrit qu'il a relasché dans cette ville un vaisseau de guerre suédois qui servoit de convoy à plusieurs bastimens marchands de sa nation qui sont partis de la rade de l'isle de Ré, vers la fin de l'année dernière, et qu'il y avoit dans ce vaisseau sept ou huit femmes françaises et autant d'hommes de la R. P. R. Je vous prie de chercher des expédiens pour empêcher que cela n'arrive à l'advenir. »

Dénonciation. — Le 14 mars 1696, Pontchartrain écrit à Begon : « Vous trouverez une lettre d'un particulier de Saint-Savinien dont vous ferez l'usage que vous jugerez à propos. » Il eût dû mépriser cette dénonciation écrite d'une manière presque illisible avec une orthographe ridicule sur un papier grossier.

Monsieur,

Je ne puis pas m'empescher de vous donner avis de ce qui se passe, comme je suis serviteur de Dieu et de notre bon roy et que je suis élu pour notre bon roy. Dans l'année 1693, je donnai avis à M. le maréchal d'Estrées que les gens de la religion envoyaient des (avis?) au prince d'Orange. Le fait est que j'ai entendu lire une lettre dans laquelle il y avait : le cousin Deuboy est rendu à Gerneseye avecque le cousin Foucault qui s'en va de Nantes... Mme de Lestritte a (dit?) qu'elle se mette dans la barque du cousin Eisambart, car il nous a promis de faire en sorte de nous conduire dans la Manche. » J'ai bien dans l'année 1692 combattu des gens de Saint-Savinien qui furent surpris par des barques à Saint-Martin. Ils ont encore mis le nommé Guisions enseigne dans un navire à Rochefort. Il y a des matelots de Saint-Savinien qui se vantent qu'ils ne feront rien contre le prince d'Orange. Il y a des matelots dudit bourg qui ont esté menés à Brest; vous verrez par là, monsieur, qu'il faut leur empescher la navigation et qu'ils n'aient aucun commandement. S'il se passe quelque chose, je ne manqueray pas de vous en donner avis...

P. BELIN.

De Saint-Savinien le 21 février 1696.

L. DELAUAUD.

Mai 1881.

MÉLANGES

LES ASSEMBLÉES DU DÉSERT A CHATILLON-SUR-LOIRE

BAILLIAGE D'ORLÉANS

En 1710, le procureur du roi requit information contre Pierre Mercier et Jacques de Saule, *nouveaux convertis*, qui « avoient eu la témérité de prescher les hérésies de Calvin », dans des assem-

blées, à Châtillon-sur-Loire. Arrêtés par ordre de l'Intendant, transférés dans les prisons de Gien, puis d'Orléans, ils furent soumis à l'enquête des faits par ordonnance du lieutenant général, M. Fontaine, en date du 22 novembre. Quatre témoins produits par M. Legendre, Jacques Sabrevé, couvreur; Étienne Ouvré, serrurier; Jacques Teillay, huissier; et Jean-Louis Fortet, praticien, tous les quatre habitants de Châtillon, déposèrent, le 24 novembre, que depuis 1709, plusieurs nouveaux convertis se réunissaient, fêtes et dimanches, dans une cave sise près de la maison de Sabrevé, au nombre de cent-vingt personnes au moins. Sabrevé déclara qu'ils allumaient des flambeaux, chantaient et psalmodiaient des psaumes en français, qu'il les y avait vus maintes fois, en regardant par un soupirail qui répond dans un jardin contigu à son domicile, qu'une fois il descendit dans cette cave pendant le service et qu'il reconnut Mercier, Dusaule et le boulanger Fontaine faisant la lecture et la prière tout haut; qu'il a appris que le curé du pays les a avertis souvent de cesser leurs conventicules et qu'ils se sont moqués de lui. Cette cave était située dans la rue du temple ancien, au dire d'Ouvré. Il a parfaitement distingué que les psaumes qu'on y psalmodiait étaient de Clément Marot; il a reconnu Mercier et Dusaule faisant la prière; Teillay, qui a pénétré dans la cave, a entendu Mercier faire la lecture du sermon manuscrit d'un ministre et il affirme que chaque dimanche ou jour de fête il y avait trois réunions¹.

M. Fortet n'a appris ces faits que par le plus grand des hasards. Il passait, un dimanche, près d'une carrière voisine de Châtillon; il pouvait être deux heures après midi, et il vit Dusaule qui lisait un sermon de ministre à cent ou cent-vingt personnes assemblées en ce lieu.

Il est évident que Teillay, Ouvré et Sabrevé ont fait office d'espion; car comment autrement les eût-on admis dans l'assemblée? Du moment qu'on les accueillait c'est qu'on n'avait d'eux aucune méfiance. De ces dépositions, il ressort que les Réformés se réunissaient tantôt dans la cave de la rue du temple ancien, tantôt dans une carrière abandonnée. Mercier fut interrogé aux prisons le 24 novembre. Pierre Mercier avait cinquante et un ans. Il était simple tonnelier. Il

1. La cave où l'on se réunissait existe encore actuellement, et appartient à M. Tartinville. Elle est située dans la rue de *Chambon* ou de *l'Ancien-Temple*.

avoua noblement qu'il s'était réuni avec d'autres nouveaux convertis pour prier Dieu en français. « *Je n'entends pas le latin*, dit-il finement, et j'espérais que Sa Majesté, pour la paix (de ses sujets) rétablirait l'exercice de la religion. J'ai lu des sermons, j'ai chanté les psaumes de Marot, cela est vrai; ces sermons étaient imprimés, non manuscrits. Je n'ai fait la Cène ni aucun autre exercice de la religion. » Interrogé s'il connaissait l'édit qui révoquait celui de Nantes, il répondit que *Non*. Sous cette réponse singulière, au premier abord, ne faut-il pas deviner une protestation. Dire qu'il ne connaissait pas l'Édit après les fières réponses de tout à l'heure, n'était-ce pas dire : *Je ne le reconnais pas*.

Jean Dusaule, interrogé le même jour, était un pauvre vigneron âgé de trente ans. Marié dans l'Église romaine, il affirma qu'il y avait fait son devoir de catholique romain. Il ajouta : « J'ai vu les fléaux dont Dieu affligeait le peuple par la famine, par la guerre et par la mortalité. J'ai pensé qu'il était bon de s'assembler, afin de prier Dieu pour la paix, et pour l'apaiser, je n'ai pas cru que la lecture de quelques chapitres de la Bible et du Nouveau-Testament, et celle de quelques sermons *imprimés* de ministres fussent un mal. Quant à la Cène, je ne l'ai pas célébrée. Nous avons chanté simplement les louanges de Dieu. »

Il avoua les réunions de la carrière voisine de la porte de la ville. « J'y ai, dit-il, prié Dieu pour le roi et je l'ai supplié de bénir les armées royales. »

On lui demande s'il ne sait pas que de telles assemblées sont défendues? Il répond qu'il n'en sait rien.

Il est aisé de voir combien, sous ces réponses simples et fières de journaliers, se cachait d'énergie, de bravoure et de noble dédain du péril. Il est aisé de comprendre ce que serait un peuple dont les plus basses classes posséderaient cette hauteur d'âme avec cette vigueur de caractère.

Interrogés de nouveau le 26, Mercier et Dusaule complétèrent leur déclaration, le premier en disant que son abjuration datait de 1685, qu'elle avait été faite entre les mains du grand-vicaire de Bourges, venu tout exprès à Châtillon (on voit qu'il rachetait courageusement cette faiblesse); que la cave des assemblées était un lieu vacant qui avait appartenu à la veuve Gauthier; — le second qu'étant fort jeune en 1685, il n'avait fait aucune abjuration; qu'il s'était marié,

il y avait neuf années, et avait communiqué après s'être confessé.

Confrontés avec les témoins, Mercier et Dusaule n'élevèrent contre eux aucun reproche.

L'information, limitée par cette franchise d'aveu, n'alla pas plus loin. M. Legrand requit que les accusés fussent condamnés à faire amende honorable, nus en chemise, une torche allumée à la main, devant la principale porte de Sainte-Croix d'Orléans, et à demander pardon à Dieu, au Roi et à la Justice; puis à être bannis pour neuf années de l'étendue du bailliage et condamnés à vingt livres chacun envers son Altesse Royale, le duc d'Orléans. Il requit en outre la fermeture de la cave de Châtillon-sur-Loire.

Le jugement porté, le 20 décembre 1710, en la Chambre du Conseil, devant les accusés assis sur la sellette, signé par MM. Fontaine, Menault, Paris, Coulembeau, Charbonnier, Lamirault, Egrot, Mariette et Turtin, fut mis à exécution le même jour.

Ainsi se termina le procès des assemblées du désert à Châtillon-sur-Loire¹.

JULES STANY-DOINEL.

CORRESPONDANCE

COLIGNY MARIN

A M. LE PASTEUR E. BERSIER.

Jun 1881.

Cher Monsieur,

Votre beau discours sur Coligny me suggère quelques observations qui pourront se rattacher comme un modeste appendice à ce que vous avez si bien dit (*Bull.*, p. 219 et suiv.).

1. Archives du Loiret, série B. Bailliage d'Orléans. Extraordinaire criminel. Dossier spécial, 10 pièces, papier.

Parmi les accusations et les critiques peu fondées que l'ignorance ou l'esprit de parti prodiguent à Coligny, vous ne pouviez omettre celles qui s'attaquent à son titre d'amiral pour en contester la légitimité. *Qu'est-ce, a-t-on dit, qu'un amiral qui n'a jamais commandé un vaisseau?* Vous répondez avec toute raison que c'est « un phénomène qui n'était pas rare dans cette France où les titres étaient quelquefois dispensés d'une façon bien étrange, et qu'il serait puéril de juger ces temps avec nos idées modernes. »

Rappelant ensuite les expéditions maritimes organisées par Coligny, ses essais de colonisation au Brésil et en Floride, qui n'échouèrent que par l'insuffisance des agents ou la trahison d'une cour toujours prête à reculer devant l'Espagne, vous ajoutez avec un rare à propos : « Plût à Dieu que tous nos amiraux eussent été possédés comme Coligny par la pensée de créer à la France de vastes colonies et d'y offrir un refuge aux proscrits de l'Europe! »

Rien de plus juste que ces réponses à des critiques étonnées de trouver pour organe un de nos plus vaillants coreligionnaires, dans les conseils du gouvernement d'ailleurs si sympathique à une grande mémoire.

Il ne semble donc pas superflu de montrer combien sont futiles de telles objections, et d'en chercher la preuve dans un document publié pour la première fois par notre collègue M. le comte Jules Delaborde, dans l'appendice de sa savante histoire de Coligny (tome I^{er}, p. 577-579).

Ce fut le 11 novembre 1552, que Coligny fut promu à la dignité d'amiral, en récompense de ses services, et notamment de la part qu'il avait prise au recouvrement de Boulogne, restitué à la France le 25 avril 1550. L'investissement de la place, qui ne dura pas moins de deux ans, par terre et par mer, ne fut sans doute pas sans lui procurer quelques notions des choses maritimes; mais il n'était pas tellement novice à cet égard qu'il n'eût fait ses preuves dans une campagne antérieure où l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de son énergique attitude ou de son sentiment si vif de l'honneur du pays.

Boulogne venait de tomber aux mains des Anglais qui occupaient Calais depuis près de deux siècles, et une tentative du dauphin (plus tard Henri II) pour reprendre la place avait échoué (fin de 1544). Ce fut alors que l'amiral d'Annebaut tenta un coup plus

hardi. Il s'agissait d'aller attaquer les Anglais chez eux et d'opérer un débarquement en Angleterre.

L'amiral français prit position devant l'île de Wight et provoqua vainement au combat la flotte ennemie. « Sur les galères françaises, » dit le comte Delaborde, se trouvaient en même temps que Coligny, » Pierre Strozzi et son frère, le prieur de Capoue. Tous devaient, » d'après les ordres reçus, s'avancer dans la même direction. Co- » ligny sur la galère qu'il montait, marcha droit à la rencontre de » l'ennemi et le canonna de près. Pierre Strozzi, accompagné du » prieur, se tint au contraire à l'écart, et ne tira que de loin sur les » Anglais sans les atteindre. »

Cette conduite fut l'objet des plus sévères critiques, et donna lieu à une altercation des plus vives entre Coligny et Strozzi. Celui-ci essaya vainement de se justifier à la cour, et s'attira une terrible réplique consignée dans une note écrite de la main de Coligny lui-même :

« Sur cela je luy fis responce que des guallères je ne m'en meslois » point; quant à avoir foy que je n'en avois point parlé; aussy que » je ne scavois pour quelle occasion y [il] feust pu faire; que je » n'avois point vu que lon luy eust donné la chasse. Quant à » avoir faict son devoir, puisqu'il s'en contentoit, tant mieulx pour » luy; mais qu'il avoit entendu ce que je lui avois dit, et *quant à » moy que j'aimerois mieulx estre mort et cent pieds sous terre » que d'en avoir faict aultant.* » (Fonds français, vol. 3156, f° 31.)

Je souligne à dessein ces derniers mots où l'on croit entendre la voix de Coligny arrivant à nous après trois siècles. C'est le marin qui parle ici, avec un accent qui nous émeut parce qu'on y sent vibrer toutes les susceptibilités du patriotisme et de l'honneur. L'homme du devoir, le futur héros de Saint-Quentin apparaît déjà dans ce fier langage. Vous remercieriez avec moi M. le comte Delaborde de nous avoir restitué, dans sa précieuse enquête, un document ignoré de si haute valeur.

Agréez, cher Monsieur, mes meilleurs compliments.

JULES BONNET.

GARGOULLAU, ÉCHEVIN DE LA ROCHELLE

La Rochelle, le 18 juin 1881.

Cher Monsieur,

J'ai lu avec un vif intérêt dans le *Bulletin* du 15 juin (p. 256) les curieuses lettres que vous avez publiées de deux agents secrets du cardinal de Richelieu, et je crois vous être agréable en vous adressant une note sur Gargoullau et non Gargouliau, premier eschevin de la Rochelle, signataire de la missive du 26 octobre 1628.

Louis Gargoulleau, échevin, décédé en 1566, reçut dans sa maison les premières assemblées religieuses publiques des Réformés de la Rochelle. Son fils Louis, échevin, fut tué pendant le siège de 1572, et remplacé au Corps de Ville par Louis, coélu en 1575, 1583, 1584, maire en 1588 et député à l'assemblée de la Rochelle avec Mathurin Renauld et Jean de Bourdigalle. Il arrêta, en 1573, Jacques du Lyon, chef de la faction dite du cœur navré. En 1593, il fut nommé lieutenant du jeune amiral Henry de Coligny. Parmi ses enfants nommons Josué, échevin en 1596, marié à Elizabeth Bizet de la Barrouère, fille du maire de 1602, qui lui donna douze enfants.

Judith, mariée à Jean Thévenin, l'un des pairs; Jeanne, mariée à David Blais, marchand, et Louis, échevin, marié à Catherine de Tronchay.

Philippe se rendit acquéreur, en 1644, de la maison, par suite des mauvaises affaires du fils aîné du maire Gargoulleau. Elle passa successivement aux mains des sieurs Bouchereau, Gobert, Prineau, Basset (1744). Dupuy, médecin (1754), de sa femme (1786), de Jacques Gabriel Massias (1796). Elle vient d'être acquise par un protestant, M. Th. Nicolleau. La porte du XVI^e siècle existe encore et la rue garde encore le nom de Gargoulleau. C'est dans cette rue que se trouvent la bibliothèque publique et les musées de peinture et d'archéologie, les cours publiques de dessin, etc...

On a retrouvé récemment une plaque de cheminée aux armes de Pineau qui provenait de ladite maison.

Le nom de Gargoulleau se trouve parfois écrit Gargoullaud et Gargouillaud. Les archives du greffe du tribunal civil possèdent les registres de baptêmes, de mariages, de communion et d'inhumations célébrés dans la salle Gargoulleau à partir de 1565. Les deux registres précédents n'indiquent pas dans quelle salle on se réunissait, mais se bornent à cette mention : « il est recueilli que dès l'an 1561, on prescheyt l'Evangile en deux divers endroyts. » Philippe Vincent nous apprend qu'il s'agit des salles Saint-Michel (temple actuel) et Gargoulleau.

Le dernier registre des baptêmes administrés en la salle de Gargoulleau s'arrête au 10 mai 1587. On se réunit alors aux temples de Saint-Yon, de Sainte-Marguerite, de Saint-Michel, jusqu'à la construction du Temple neuf de la place du Château, où M. Dumont fit le premier prêche, le dimanche 7 septembre 1603. Converti en cathédrale après la réduction de la Rochelle, le grand Temple fut remplacé, le 3 novembre 1630, par le prêche de la Villeneuve, qui fut démoli en 1685. La rue voisine garde encore le nom de rue du Prêche. L'hôpital protestant est dans cette rue. L'ingénieur Claude Masse a reproduit les plans et élévations du Grand Temple et du prêche de la Villeneuve. Les dessins de ce dernier ont été gravés pour l'histoire des réformés de la Rochelle d'Abr. Tessereau.

Agrérez l'hommage de mon respectueux attachement,

DE RICHEMOND.

UN CONCOURS HISTORIQUE

La Société d'Émulation de Cambray met au concours, pour 1882, diverses questions relatives à l'histoire locale du Cambresis, et en premier lieu celle-ci : *Les origines du Protestantisme dans le Cambresis*.

Les mémoires inédits devront être adressés au secrétaire de la Société avant le 1^{er} juin 1882, avec une épigraphe répétée sur un pli cacheté portant le nom de l'auteur. Prix : médailles d'or, d'argent, de vermeil.

Les mémoires couronnés seront publiés aux frais de la Société ; les manuscrits seront rendus sur réclamations des auteurs.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ETUDES HISTORIQUES

ÉTIENNE DOLET

SES OPINIONS RELIGIEUSES

Un écrivain anglais distingué, M. Christie, a publié récemment une savante biographie d'Étienne Dolet, la plus complète et la meilleure de celles qui ont paru jusqu'ici¹. En l'étudiant à fond, nous acquîmes la conviction que, sur un point important, l'auteur avait fait fausse route, et nous voulûmes apprendre de Dolet lui-même quelles étaient les convictions religieuses qui le conduisirent à la potence et au bûcher. Ses ouvrages, brûlés avec lui, sont de la plus grande rareté; nous avons pu cependant nous en procurer un nombre suffisant, grâce à l'obligeance de plusieurs bibliophiles (MM. Franklin, Bordier, Thierry, Trianon) au premier rang desquels notre reconnaissance doit placer M. Adolphe Gaiffe. De cette recherche est sorti le présent travail².

1. *Etienne Dolet the martyr of the Renaissance. A biography by Richard Copley Christie, M. A. Lincoln college, Oxford chancellor of the diocese of Manchester.* London, Macmillan and Co, 1880, in-8° de XX et 559 pages, avec deux portraits.

2. Voir la *Revue historiq.* dirigée par G. Monod et G. Fagniez, XVI 440.

I

Né en 1509 à Orléans, Dolet quitta Paris à l'âge de dix-sept ans, et alla passer trois années à Padoue. Dans la célèbre université où Pomponace avait naguère affirmé l'impuissance de la raison à prouver l'immortalité de l'âme, le jeune homme subit l'influence des doctrines panthéistes et matérialistes, en même temps qu'il se passionnait pour Cicéron et s'engouait, à l'imitation de Bembo, Longueil, etc., du paganisme classique de la Renaissance italienne. L'évêque ambassadeur Jean de Langeac l'emmena ensuite à Venise, en qualité de secrétaire, puis, désirant le pousser dans la diplomatie, l'envoya étudier le droit à Toulouse.

Dolet y arrivait au commencement de 1532 ; il ne tarda pas à se lier avec des étudiants et des professeurs imbus des principes de la Réforme, prêchée avec succès par trois protégés de Marguerite de Navarre. Parmi ces amis, il faut citer au moins Voulté, Bording, Jean de Boyssonné, demeurés fidèles à l'affection qu'ils lui avaient vouée. Bording, qui devint dans la suite un médecin célèbre et embrassa le protestantisme, présenta le nouveau venu à Jean de Pins, évêque de Rieux, également suspect d'hérésie. Peu avant l'arrivée de Dolet, Pierre Bunel, érudit latiniste, avait été banni de la ville, comme mal sentant de la foi. Dans les premiers mois de l'année 1532, nombre d'avocats, de procureurs, d'ecclésiastiques de toute sorte, furent arrêtés pour le même crime, ainsi que Boyssonné, professeur en droit, lecteur assidu des épîtres de saint Paul, grand admirateur de saint Augustin, et partisan de la doctrine de la justification par la foi. Condamné à abjurer ses erreurs, il se rétracta. Son collègue, Jean de Caturce, montra plus de fermeté, et fut brûlé au mois de juin. « On ne saurait assez exprimer, dit Crespin, le grand fruit que fit sa mort, spécialement vers les écoliers qui lors étaient en cette université. »

Irrité de son insuccès au concours des jeux floraux, et de la

restriction des privilèges des étudiants, Dolet, élu par ses camarades président de la corporation dite « nation française », prononça, le 9 octobre 1533, un discours violent contre les Toulousains et leurs magistrats. Ce discours déplut aux Gascons; l'un d'eux, Pinache, répondit à Dolet et l'accusa d'hérésie. Or Toulouse était la ville la plus catholique et la plus fanatique de France. A la fin de décembre ou dans les premiers jours de janvier, Dolet répliqua plus violemment encore, protestant de sa répulsion pour l'inique et impie obstination des hérétiques, de sa haine pour leur damnable système et pour les troubles qu'il avait causés. J'accepte, disait-il, l'Église telle que les siècles l'ont faite. — Mais, tout en invectivant contre Luther, il flagellait les superstitions et l'intolérance toulousaines. Toulouse, s'écriait-il, est « adonnée aux ridicules superstitions des Turcs. Comment qualifier, en effet, cette cérémonie qui a lieu tous les ans, le jour de la fête de saint Georges, et qui consiste à faire neuf fois le tour de l'église sur des chevaux lancés au galop? Que pensez-vous de cette croix qu'à de certains jours on plonge dans la Garonne, comme pour amadouer un Éridan, un Danube, un Nil quelconque, ou le vieux père Océan? Que signifient ces vœux adressés au fleuve, soit pour en obtenir un cours paisible, soit pour se préserver d'une inondation? Que veulent dire, en été, quand la sécheresse fait désirer la pluie, ces statues de saints, ces magots de bois pourri, que des enfants promènent par la ville? Et cette ville si honteusement ignare, cette ville ose imposer à tous un christianisme de sa façon, et traite d'hérétiques les libres esprits qui n'en veulent pas! » Puis il s'élève contre le supplice de Caturece et les persécutions dont Boyssonné, Otho, Pac et Bunel ont été abreuvés.

C'en était trop. Dolet fut jeté en prison, et relâché au bout de trois jours, à la sollicitation de Jean de Pins et de Boyssonné, puis, deux mois après, banni de la ville (juin 1534¹). Une ma-

1. M. Herminjard paraît donc s'être trompé en plaçant en 1533 l'arrivée de Dolet à Lyon.

ladie grave l'atteignit pendant qu'il se rendait à Lyon, et lui inspira l'épigramme *Expectendam esse mortem*, dans laquelle il semble avoir émis un doute sur la vie future :

*Ne mortis horre spicula, quæ dabit
Sensu carere, vel melioribus
Locis legi, et statu esse læto,
Elysii est nisi spes inanis.*

Gryphius reçut avec bonté le jeune savant et l'enrôla parmi ses correcteurs d'imprimerie, qui s'appelaient Rabelais, Guill. Scève, Sussanneau, etc.

Dolet vint ensuite à Paris solliciter l'autorisation d'imprimer ses *Commentaires sur la langue latine*, immense travail, comparable au *Thesaurus* de Robert Estienne. Témoin des supplices qui suivirent l'affichage des placards outrageux pour la messe (nuit du 17 au 18 octobre), il écrivait, le 9 novembre, à son ami Scève : « Il n'est bruit que des insultes faites au Christ par les Luthériens, secte ridicule, emportée par le désir de faire parler d'elle... J'ai pitié des infortunes de quelques-uns des accusés, et je ris des autres qui bravent la mort par une ridicule persévérance et une intolérable obstination. »

De retour à Lyon, il continue, dans son traité contre Érasme (1535), à décrier l'œuvre des réformateurs : « Quel bien ont apporté à la chrétienté, par tous leurs commentaires sur la Bible, Luther, Zwingle, (Ecolampade, Bucer, Érasme, Mélanchthon, Lambert, Farel, et toute cette tourbe de théologiens plus modernes ? Ils voulaient détruire la superstition et faire revivre la religion dans sa pureté primitive. Mais l'événement n'a pas tout à fait répondu à leurs espérances. En scrutant au fond des mystères, plusieurs en sont venus à rejeter des choses qu'ils révéraient auparavant, à mépriser l'institution du Christ, à nier que Dieu s'occupe des affaires de ce monde, à affirmer que tout finit avec cette vie. Telle est la peste qui ra-

vage notre siècle et qu'a suscitée la damnable curiosité des Luthériens »¹.

L'année suivante (31 décembre 1536), il commet un meurtre en repoussant une agression, prétend-il, et vient implorer sa grâce à Paris. Elle lui est accordée le 19 février 1537, et ses amis (dont quelques-uns deviendront protestants, tandis que d'autres se contenteront de l'être à peu près) Budé, Danès, Jacques Toussain, Macrin, Nicolas Bourbon, Dampierre, Voulté, Rabelais, Beroald et Marot, fêtent cet heureux événement par un banquet qui précède son départ.

Dans le second volume des *Commentaires*, il discute la nature de l'âme, la mort et l'immortalité, avec liberté et ingénuité et même, selon M. Christie, avec une éloquence qui fait regretter la perte de son livre *de Opinione*, auquel il renvoie constamment. Ses idées semblent avoir été assez longtemps flottantes : La conscience survit-elle à l'organisme? — Il semblerait que non, d'après ses premiers poèmes et particulièrement son ode à Simon de Villeneuve. — L'âme jouit-elle d'une existence indépendante au sortir de la vie terrestre, ou s'absorbe-t-elle dans l'âme de l'univers? — Il paraît parfois hésiter entre les deux solutions. Toutefois, selon M. Christie, il exprimait sans nul doute son véritable sentiment, lorsque, répliquant à Sabinus, qui l'accusait de matérialisme, il disait : « J'appelle impiété l'opinion, italienne et non française, qui suppose la mort de l'âme. »

Le 6 mars 1538, Dolet obtint du roi le privilège d'imprimer « tous les livres par lui composés et traduits, et autres œuvres des auteurs modernes et antiques, qui par lui seraient dûment revus, amendés, illustrés ou annotés, tant en lettres latines, grecques, italiennes que françaises. » Cette dernière clause, qu'on n'a pas assez remarquée, explique pourquoi onze, au moins, des ouvrages religieux imprimés dans son établisse-

1. Malgré cette aversion pour la Réforme, il se fait aider dans la révision de ses *Commentaires* par Despériers, lequel venait de travailler à la Bible d'Olivet.

ment, sont précédés d'une épître par laquelle il en recommande la lecture et s'en approprie, pour ainsi dire, le contenu.

Le premier livre sorti des presses de l'homme qui, trois années auparavant, stigmatisait la « damnable curiosité des Luthériens », et que, par jalousie de métier, ses confrères accusaient d'hérésie, fut le *Cato christianus* (1538), œuvre de sa composition, dédiée à Sadolet et sans doute inspirée par la lecture des ouvrages d'Érasme et de Mélanchthon. Il y proclame sa foi religieuse, puis s'adressant à ses adversaires : Cessez, calomnieurs, dit-il, de prétendre que Dolet n'a point de religion, et apprenez de ce livre à vivre chrétiennement. Or que contenait cet exposé de sa foi? — Une brève explication du *Credo*, du *Pater* et du Décalogue, exactement comme le *Petit catéchisme* de Luther¹, comme les catéchismes de Léon Judas (1533) et de Mégander (1536), comme l'*Instruction des enfants* d'Olivetan (1537), comme l'*Institution puérile*, que Calvin allait bientôt publier (*C. Marot et le Psautier Hug.*, II 659), et comme un autre ouvrage condamné non moins sévèrement plus tard (1550) : *La familière exposition du Symbole, de la Loi et de l'Oraison dominicale*, par Gérard Roussel. On ne pouvait renfermer ou vouloir ramener la religion dans ces limites, sans porter au catholicisme la plus grave des atteintes : loin de détourner les soupçons d'hérésie, le seul choix d'un tel sujet les eût fait naître. Dolet avait en outre prêté le flanc aux attaques, en suivant, pour la numérotation des dix commandements, l'ordre recommandé par Calvin dans la première édition de l'*Institution chrétienne* et déjà suivi par Olivetan dans l'*Instruction des enfants*. Aussi, bien qu'il eût joint à son opuscule des odes en l'honneur de la Vierge, Dolet fut-il mandé devant le vicaire général de Lyon, et menacé de poursuites pour s'être permis d'ériger en commandement spécial celui qui proscrit l'idolâtrie².

1. A ces trois points Luther avait cependant ajouté le baptême et la cène.

2. Dans la préface des *Censures des théologiens*, Robert Estienne semble avancer que l'un de ses contemporains, Odoard, théologien picard, de la faculté

A l'occasion de la naissance de son fils, il fit paraître le *Genethliacum* (1539), ode latine admirable, où la noblesse des sentiments s'allie à l'harmonie du langage. Elle commence par une invocation au divin auteur de toutes choses, suivie de ces beaux vers, splendide expression du spiritualisme chrétien :

. *In nobis celestis origo.*
Sunt nobis reditus ad regna paterna
Regna Dei : genus unde animi duxere perennes.

A la vérité, l'œuvre salutaire de Jésus n'y est pas mentionnée; mais M. Christie explique cette omission par les exigences du cicéronianisme et de l'imitation de l'antique, omission réparée d'ailleurs par le traducteur français qui, d'après le même biographe, aurait été, non Claude Cottereau, mais Dolet lui-même. On retrouve déjà dans les vers suivants comme un écho de ceux que Marguerite et Marot, disciples de Lefèvre d'Étaples, avaient écrits sur le même sujet :

La mort est bonne et nous prive du mal,
 La mort est bonne et nous ôte du val
 Calamiteux, et puis nous donne entrée
 Au ciel des âmes (le ciel des âmes est contrée).
 Prends donc en gré quand d'ici partiras
 Et par la mort droit au ciel t'en iras...
 L'âme est du ciel et à son père ressemble,
 (C'est Dieu) qui n'a et ne peut avoir fin.

Dolet, qui naguère décriait les modernes commentaires bibliques, ne tarda pas à imprimer le *Nouveau Testament en français* (1539?), sans se laisser arrêter par la crainte des poursuites que de semblables publications avaient values à Lefèvre,

de Paris, a été le premier qui ait réuni en un seul les deux premiers commandements et déchiré le dernier en deux pour parfaire la dizaine. Mais cette manière de compter, qui a persisté jusqu'à nos jours dans l'Église romaine et dans l'Église luthérienne, remonte beaucoup plus haut, bien qu'elle fût inconnue aux Juifs et aux Grecs.

à Robert Estienne et à Pierre de Vingle « déjeté de Lyon » pour le même forfait, en 1531. En 1541, il fit paraître un *Nouveau Testament* latin, dont il ne subsiste, paraît-il, aucun exemplaire, et une *Dominicæ precationis explanatio*, à laquelle il a joint des méditations de Savonarole sur deux psaumes, une interprétation du Décalogue, une paraphrase du *Credo*, une interprétation de l'Oraison dominicale, portant les initiales P. M. (Philippe Mélanchthon), et une exposition de la même prière faite aussi par Mélanchthon.

Enhardi par une heureuse impunité, il imprime à foison des ouvrages du même genre en 1542 :

*Le Sommaire du Vieil et du Nouveau Testament*¹.

Les Epistres et Evangiles des cinquante et deux dimanches de Lefèvre d'Étapes (déjà condamnés au feu, ainsi que son *Nouveau Testament*, le 28 août 1525), avec la préface : « Estienne Dolet au lecteur chrestien, Salut », qu'on verra plus loin.

Psalmes du royal prophète David. Fidèlement traduits de latin en françoys, avec la préface que nous réimprimerons également.

*Paraphrase... sur les Psalmes de David, Item Aultre interprétation paraphrastique sur l'Ecclésiaste, le tout faict par Campensis*², avec la préface : « Estienne Dolet, etc. »

L'Internelle consolation, avec la préface : « Estienne Dolet, etc. », dans laquelle il fait l'éloge de l'ouvrage, et se

1. Robert Estienne s'exprime ainsi dans la préface des *Censures des théologiens* : « J'imprimai donc pour la seconde fois (1540) les *Commandements* et la *Somme de l'Écriture*, chacun en une feuille de belle et grosse lettre, pour les parois. »

Ce placard n'avait évidemment rien de commun avec le *Sommaire* réimprimé par Dolet. Celui-ci, d'origine hollandaise et consacré à la glorification des doctrines de la grâce, était un opuscule plus considérable, dont il parut au xvi^e siècle trois traductions, une en anglais, une en italien et une en français datée de 1523. En dénonçant aux inquisiteurs la version italienne de ce petit livre « tout gonflé de poison », le frate Antoine Polito, de Sienne s'écriait : « L'un et l'autre, livre et auteur, sont dignes du plus beau feu. » (J. Bonnet *Bull. de l'hist. du prot.* 2^e série, XVI 191.)

2. Professeur d'hébreu à Louvain.

montre plein de confiance dans la bonté de Dieu et les mérites de Jésus-Christ.

Le Chevalier chrestien d'Érasme, traduit en français, avec la préface : « Estienne Dolet, etc. », où on lit : « Ce présent œuvre a été regardé par quelques-uns comme scandaleux ou illicite. » — « Quelques-uns », en effet, c'est-à-dire la Sorbonne, le Parlement et l'Inquisition, avaient livré au feu non seulement le livre, mais aussi le traducteur, Louis de Berquin.

Le vray moyen de bien et catholiquement se confesser d'Érasme, avec la préface : « Estienne Dolet, etc. », opuscule aussi traduit par Berquin et brûlé avec lui.

Exhortation à la lecture des saintes lettres avec suffisante probation des docteurs de l'Église qu'il est licite et nécessaire icelles estre translattées en langue vulgaire et mesmement en la françoise, avec la préface : « Estienne Dolet, etc. »

Brief discours de la république françoise désirant la lecture des livres de la sainte Escripiture luy estre loisible en la langue vulgaire. Ledit discours est en rime. Avec un petit traicté en prose monstrant comme on se doit apprestér à la lecture des Escripures saintes, et ce qu'on y doit chercher. D'Argentré, rapportant la condamnation prononcée contre ce livre par la faculté de théologie de Paris, ajoute qu'il « semble de Dolet, à cause qu'il a fait l'épître préliminaire. »

Les prières et oraisons de la Bible faictes par les Saints Pères, tant du Vieil que du Nouveau Testament, avec la préface qu'on lira plus loin.

Livre de la Compagnie des pénitens, contenant l'ordre de recevoir un novice, matines de la Vierge Marie, l'office du dimanche, etc., avec la préface : « Estienne Dolet, etc. »

1. *L'Internelle consolation*, est la première traduction française de l'*Imitatio Christi*, dont le mysticisme ignore le culte des saints, les indulgences, etc., et place en première ligne la méditation des saintes Ecritures. (Voir l'édition de MM. Moland et d'Héricault, Paris, 1856, in 16.)

2. Il en existait déjà une autre traduction de Claude Chansonnette. (Voir Brunet et la seconde édition de *la France prot.*, art. Berquin.)

La fontaine de vie [et de vertu extraicte de toute la saincte Escripiture], avec une épître exhortatoire à la lecture de l'ouvrage, et l'épigraphe : « Qui a soif vienne à moy et boive » (Evang. selon S. Jean, VII, 37). La faculté de théologie prétendit n'avoir condamné cet opuscule que parce que Dolet y a joint, à la fin, une *Introduction pour les enfants*¹ où se trouve une confession de foi de Luther.

Les *Œuvres de Clément Marot*, contenant les « Trente Psalmes » et plusieurs pièces où le poète professe catégoriquement la doctrine de la justification par la foi. (*Oraison devant le crucifix, Complainte de Robertet*, etc.)

Discours contenant le seul et vray moyen par lequel un serviteur favorisé et constitué au service d'ung prince peult conserver sa felicité éternelle et temporelle et éviter les choses qui luy pourroyent l'une ou l'autre faire perdre. Ce discours, dit Dolet, dans la dédicace adressée à M. de l'Estrange, « est plein de prudence accompagnée d'une telle ardeur envers la loi de Dieu, que bien cognoissoit et bien observoit l'auteur de cet ouvrage. »

Des trente-trois ouvrages imprimés par Dolet en 1542, quatorze², c'est-à-dire près de la moitié, sont ou des traductions et des paraphrases bibliques, ou des opuscules imprégnés de l'esprit évangélique. Le nombre de ces publications eût probablement été plus grand, si à la fin de juillet ou au commencement d'août, l'inquisiteur général n'y avait mis un terme, en

1. Serait-ce l'*Instruction pour les enfants* d'Olivetan, déjà mentionnée?

2. Sans compter l'*Oratio funebris* de Florette de Sarrat par l'évangélique Baduel, ni l'*Enfer de Marot*, où les juges prévaricateurs ne sont pas plus épargnés que les prédicateurs besaciers. Aucun imprimeur français n'avait encore osé mettre au jour cette satire. Dolet s'exprime ainsi, dans la lettre à Lyon Jamet qui sert de préface : « ... J'ai trouvé son *Enfer* non encore imprimé, sinon en la ville d'Anvers. Et pource qu'en lisant, l'ai trouvé sans scandale envers Dieu et la religion, et sans toucher aucunement la majesté des princes, j'ai conelu que la publication de ce gentil œuvre était licite et permise, et me suis mis après pour l'imprimer en la plus belle forme, et avec le plus grand ornement qu'il m'a été possible » (1^{er} jour de l'an 1542, vieux style).

faisant conduire l'audacieux hérétique dans les prisons de l'archevêché de Lyon.

On l'accusa d'avoir introduit dans le *Cato christianus* un commandement spécial proscrivant les images taillées ; d'avoir, dans la préface en vers du *Credo*, substitué *Habeo fidem* à *Credo*, et omis les mots : *communione sanctorum* ; de s'être servi du mot *fatum* en lui donnant le sens de fatale prédestination, dans l'épigramme : *Fata regis Francisci* ; d'avoir réimprimé des livres censurés et condamnés et de les avoir recommandés par des épîtres liminaires, notamment l'*Exhortation à la lecture de la Sainte Ecriture, la Fontaine de vie, les Épîtres et évangiles des cinquante et deux dimanches, les Heures de la Compagnie des pénitens, le Chevalier chrestien et la Manière de se confesser* d'Érasme ; d'avoir imprimé d'autres ouvrages en langue vulgaire : *Le sommaire du Vieil et du Nouveau Testament* et le *Nouveau Testament* ; de s'être procuré des livres remplis d'erreurs trouvés dans sa maison : les *Loci communes* de Mélanchthon (que quelques-uns le soupçonnaient d'avoir imprimés, vu la forme des caractères), l'*Institutio religionis christianæ* de Calvin, la Bible d'Olivet, l'*Unio dissidentium* d'Herman Bodium ; de n'avoir pas, selon que l'exigeait son privilège, soumis chaque ouvrage au prévôt de Paris ou au sénéchal de Lyon, avant d'en commencer l'impression ; d'avoir mangé de la viande en carême et autres temps prohibés, de se promener à l'heure de la messe et de préférer le sermon à celle-ci ; enfin d'avoir émis dans ses livres des doutes sur l'immortalité de l'âme.

Dès qu'il vit que le bûcher allait être le salaire de sa témérité, Dolet, qui n'avait point soif du martyre, recula, et n'eut garde de « braver la mort par une ridicule persévérance et une intolérable obstination ». Il protesta devant les juges « que, en tous et chacun des livres qu'il avait composés et imprimés, tant de lui que après les autres, et en ceux auxquels il avait mis seulement les épîtres liminaires, il n'avait entendu ni entendait qu'il y eût aucune erreur ou chose mal sentant de la foi, et

contre les commandements de Dieu et de notre mère sainte Église ;... qu'il s'était toujours déclaré et déclarait fils d'obéissance, voulant vivre et mourir comme un vrai chrétien et catholique devait faire, suivant la foi et la loi de ses prédécesseurs, sans adhérer à aucune secte nouvelle ni contrevenir aux saints décrets et institutions de l'Église » ; qu'il ne s'était procuré les livres prohibés saisis chez lui « pour imiter et ensuivre le contenu, mais seulement par une curiosité dont sont ordinairement atteints les amateurs et professeurs des lettres, afin qu'en les voyant il sût mieux et plus clairement connaître et discerner le bien, pour confuter et réprover le mal et les opinions fausses, erronées et damnables... Et quant à ce qu'il avait été trouvé mangeant chair ès jours prohibés et défendus par l'Église, ç'avait été par le conseil du médecin, à cause d'une longue maladie qu'il a et par permission expresse de l'official et des ministres de sainte Église, n'entendant par cela aucunement avoir scandalisé ni contemné les institutions d'icelle, qu'il approuve et veut entièrement ensuivre comme fils d'obéissance. Encore que l'on ait voulu dire que, en devisant, il ait tenu propos du carême, comme s'il ne l'eût voulu approuver, alléguant qu'il pouvait aussi bien manger de la chair comme le pape le voulait contraindre à manger du poisson, chose qui est contraire à son opinion, et serait très marri et déplaisant de le penser ainsi¹. »

Les inquisiteurs prirent pour ce qu'elles valaient ces excuses d'écolier² : Dolet fut condamné, le 2 octobre, comme « mauvais, scandaleux, schismatique, hérétique, fauteur et défenseur des hérétiques et erreurs, et pernicieux à la religion chrétienne », puis livré au bras séculier. Il en appela au parlement de

1. Comment Dolet pouvait-il s'imaginer qu'il apaiserait par là ceux qu'il avait si énergiquement qualifiés de ridicule peuple des sots, de monstres à face humaine dictant à François I^{er} l'abolition de l'imprimerie, de ramas d'ivrognes et de sophistes, d'encapuchonnés soi-disant morts au monde, c'est-à-dire à charge à la terre, inutiles à tout, sauf le vice et le crime ?

2. A. Taillandier, *Procès d'Estienne Dolet*, Paris, Techener, 1836, in 12.

Paris, et, le 7, le roi évoqua l'affaire au grand Conseil. Vers le milieu de l'année suivante (1543), le condamné, qui traduisait les *Tusculanes* dans sa prison, fut transféré à Paris. Pierre Duchâtel obtint sa grâce avant la fin de juin. Par des lettres de rémission, le roi « imposait sur ce silence perpétuel à son procureur présent et à venir et à tous autres, pourvu que icelui Dolet abjurât toutes lesdites erreurs par-devant l'official de Paris ou son vice gérant ». Les quatorze ouvrages mentionnés au procès devaient être brûlés sur le parvis Notre-Dame, « comme contenant damnée, pernicieuse et hérétique doctrine », et les possesseurs d'iceux, sommés de les remettre à l'Inquisition. Le Parlement refusa longtemps d'enregistrer les lettres d'abolition, de sorte que Dolet ne recouvra la liberté que le 13 octobre.

Au risque d'irriter de nouveau la Sorbonne, et toujours prompt à courir au-devant du danger, rempli d'ailleurs d'une présomptueuse confiance en la protection du roi qui laissait Marot en exil après avoir laissé brûler Berquin, Dolet dut commencer aussitôt la réimpression d'un ouvrage déjà condamné comme hérétique, savoir les *Psalmes* de son ami Marot (Lyon, Dolet, 1544 in-16¹, ainsi que les *Louanges du saint nom de Jésus*, par Victor Brodeau, plus une *épître d'ung pescheur à Jésus-Christ*, faicte par le dict Brodeau (Lyon, Dolet, 1544, in 8° ou in 16 gothique), ouvrage évangélique qui eut aussi l'honneur d'être condamné par les persécuteurs. A peine deux mois s'étaient-ils écoulés depuis son retour à Lyon, qu'il fut arrêté, pour la quatrième fois (6 janvier 1544), sous la prévention d'avoir envoyé à Paris deux ballots contenant, l'un, des livres de son imprimerie, l'autre, des livres prohibés venant de Genève. Le troisième jour, il réussit à s'échapper de prison, et se réfugia en Piémont, où il écrivit le *Second enfer* (*Biblioth. Mazarine*).

1. Édition qui manque à l'appendice bibliographique de M. Christie. Voir *C. Marot et le psautier hug.*, II, 508.

Il y affirme son innocence à plusieurs reprises, tantôt en badinant, tantôt d'une façon plus sérieuse, prétendant que ses ennemis l'ont, « par moyens subtils »

Enrôlé au rang des scandaleux,
Des pertinax, obstinés et maudits,
Qui vont semant des livres interdits.

Mais l'accent de la franchise et de la sincérité manque, nous semble-t-il, à sa défense. L'imitation de Marot y est si évidente, qu'on croit toujours qu'après avoir commencé, comme maître Clément, par nier le méfait, il va finir par dire comme lui : « Et puis mettez que je l'aie fait!... » Après avoir lu et relu l'opuscule, on est bien près d'admettre que Dolet avait lui-même fait expédier ces livres, en prenant ses précautions pour n'être trahi ni par le charretier ni par la lettre de voiture. Voici quelques vers de son épître au roi :

Quant à la foi, on ne m'accuse point,
Pour cette fois, que je tiens un seul point
D'opinion erronée ou mauvaise¹.
Mais quelques gens ne sont point à leur aise
De ce que vends et imprime sans crainte
Livres plusieurs de l'Écriture sainte.
Voilà le mal dont si fort ils se deulent,
Voilà pourquoi un si grand mal me veulent,
Voilà pourquoi je leur suis odieux,
Voilà pourquoi ont juré leurs grands dieux,
Que j'en mourrai, si de propos ne change.
N'est-ce pas là une rancune étrange ?
Et toutefois rien n'est que je ne fasse
Pour d'un chacun obtenir la bonne grâce,
Car je ne veux pour le peuple mourir,
Ni autre mal (si je puis) encourir.

1. On ne pouvait plus l'accuser d'hérésie, le roi lui ayant fait grâce de ce chef « en imposant sur ce silence perpétuel » à tous ses procureurs.

Vivre je veux, non point comme un pourceau,
 Vivre je veux pour l'honneur de la France...
 Car s'il te plaît me défendre tout court
 Que, vu le bruit qui partout de moi court,
 Je n'aie plus à livres imprimer
 De l'Écriture, on me puisse opprimer
 Si de ma vie il en sort un de moi,
 Et si j'en vends, tomber puisse en émoi
 De mort vilaine ou de flamme, ou de corde, etc.

Dolet eut le tort de compter sur le succès de ces protestations et de ces promesses, faites à dessein sur le ton léger et badin qui avait plus d'une fois réussi à Marot, et commit l'imprudence de repasser les monts, pour aller de nouveau demander grâce au roi alors en Champagne. Il ne fit guère que traverser Lyon, où l'on croit généralement qu'il fut repris; M. Christie pense que ce fut seulement en Champagne. Arrêté le 7 septembre 1544 et amené à Paris, il y resta deux années, les plus terribles du règne de François I^{er} : celles du massacre des Vaudois et des supplices de Meaux. Les persécuteurs triomphaient; nul n'osa intervenir en faveur du relaps. Ne prévoyant que trop le sort qui l'attendait, le malheureux puisa, dans la soumission à la volonté divine et dans la foi en l'immortalité, un calme et un courage dont on ne l'aurait pas cru capable : il écrivit le *Cantique d'Étienne Dolet, prisonnier à la Conciergerie... sur sa désolution et sa consolation*¹, qui fut véritablement son chant du cygne :

Si au besoin le monde m'abandonne,
 Et si de Dieu la volonté n'ordonne
 Que liberté encores on me donne,
 Selon mon veuil,
 Dois-je en mon cœur pour cela mener deuil,
 Et de regrets faire amas et recueil ?

¹ 1. Imprimé pour la première en 1779, par Née de la Rochelle, dans la *Vie de Dolet*.

Non pour certain, mais au ciel lever l'œil,
 Sans autre égard.

Sus donc, esprit, laissez la chair à part,
 Et devers Dieu, qui tout bien nous départ,
 Retirez-vous comme à votre rempart,
 Votre forteresse...

Mais vous, esprit, qui savez la parole
 De l'Éternel, ne suivez la chair folle;
 Et en celui qui tant bien nous console,
 Soit votre espoir.

Si sur la chair les mondains ont pouvoir,
 Sur vous, esprit, rien ne peuvent avoir.

.
 Quant à la chair il lui convient pourrir,
 Et quant à vous, vous ne pouvez périr,
 Mais avec Dieu toujours devez florir
 Par sa bonté.

La sentence finale fut prononcée le 2 août 1546, et exécutée le lendemain sur la place Maubert. Afin de n'être pas brûlé vif, Dolet aurait consenti, d'après une lettre de Florent Junius, contenant le rapport d'un témoin oculaire, à invoquer la Vierge, son patron saint Étienne, et à rétracter de nouveau ses erreurs. Il fut pendu, et son cadavre, livré aux flammes.

Des trois chefs d'accusation : « blasphème, sédition et exposition de livres prohibés et dammés », le second semble vain et puéril, ne pouvant se rapporter qu'à l'évasion du prisonnier ; le troisième ne paraît établi par aucune preuve positive ; reste donc le premier, celui de blasphème, basé uniquement sur une phrase de l'*Axiochus*, dialogue intitulé : *Du mépris et contemnement de la mort*, traduit par Dolet et inséré dans *le second enfer*. Cette phrase était la suivante : « Quand tu seras décédé, ... tu ne seras plus rien du tout ». Ainsi séparée du contexte, elle a une apparence de négation matérialiste. Aussi la faculté de théologie la jugea-t-elle hérétique, conforme à l'opinion des Saducéens et des Épicuriens, et la renvoya-t-elle à la commission de censure, qui la déclara mal

traduite et contraire à l'intention de l'auteur¹, dans le texte duquel on ne trouve, ni en grec ni en latin, les mots : « rien du tout². »

Ouvrons l'opuscule, qui n'a que vingt-quatre pages du format petit in-8° ou in-16. En tête figure un argument ou sommaire ainsi conçu : « ... Cette remontrance de Socrate (à Axiochus) consiste en la probation évidente de l'immortalité de l'âme, et en la déclaration des maux qui sont en la vie humaine. Desquels maux nous sommes délivrés par la mort et retournons au manoir éternel, où toute félicité et béatitude abonde pour ceux qui auront vertueusement vécu. » — La page suivante que M. Christie a eu tort de ne pas citer, atteste l'exactitude du sommaire : « Comme quand Dracon et Clis-thènes gouvernaient jadis la république, tu n'étais en peine de rien (et aussi n'étais-tu encore venu sur terre, pour recevoir quelque accident ou fâcherie), semblablement il t'en prendra ainsi après la mort. Car il est certain que tu ne seras rien, *quant au corps*, et par ainsi il ne pourra advenir que tu aies aucun sentiment de douleur. Pourquoi donc ne reconnais-tu ta sottise, pensant en toi que depuis que la séparation du corps et de l'âme est faite, et que depuis que l'esprit est retourné en son lieu propre (qui est le ciel), ce corps terrien qui demeure en terre, sans capacité de raison, n'est plus homme par après? Brief, tu dois toujours avoir devant les yeux cette résolution que l'homme consiste de l'âme, et que c'est un animal immortel enclos dedans un tabernacle mortel. Duquel tabernacle nature nous a environnés non sans grands maux et fâcherie... A l'occasion desquels l'âme ressentant douleur nécessairement (car elle est épandue par tous les conduits du corps), elle vient à désirer l'habitation céleste, et appète grandement la participation des joies

1. Xénocrate ou Eschine, et non Platon, auquel on l'attribuait du temps de Dolet.

2. Le texte porte seulement : Σὺ γὰρ οὐκ ἔσσι = *Tu enim non eris.*

et liesses de la vie supernelle. Donc le départ de ce monde n'est autre chose pour l'homme qu'une permutation et changement du mal en bien ».

Voici maintenant le passage incriminé ¹ : *Socrate*. J'ai autrefois ouï dire à Prodicus que la mort n'attouchait en rien ou les vivants ou les trépassés. — *Axiochus*. Comment dis-tu cela, Socrate? — *Socrate*. Pour ce qu'il est certain que la mort n'est point aux vivants, et quant aux défunts, ils ne sont plus, donc la mort les attouche encore moins. Par quoi elle ne peut rien sur toi, car tu n'es pas encore prêt à décéder, et quand tu seras décédé, elle n'y pourra rien aussi, attendu que tu ne seras plus *rien du tout*. Pour ainsi c'est une sotte douleur de te tourmenter d'une chose qui n'est, ni qui ne sera jamais en toi ». — Qu'on accuse l'argumentation de subtilité, à la bonne heure. Mais le passage est-il mal traduit? — Pas le moins du monde. L'addition des mots : « rien du tout » contredit-elle ou exagère-t-elle la pensée de l'auteur? — En aucune façon. Et non seulement le sens général de l'opuscule prouve que les mots : « Tu ne seras plus rien », ne peuvent s'appliquer qu'au corps; mais de plus, et pour exclure la possibilité même d'un doute, l'auteur a pris soin de n'écrire la formule abrégative qu'après l'avoir préalablement expliquée, et avoir dit d'abord en tout autant de termes : « Tu ne seras rien quant au corps ».

L'*Axiochus* est donc une profession de foi spiritualiste, et

1. Il est traduit bien moins exactement dans un opuscule sans date, que les bibliographes croient de 1537 ou 1539 et que La Croix du Maine attribue à Guillaume Postel : *Platon : du Contempnement de la mort*, etc. Paris, Denys Janot, petit in-8° de 24 pages non numérotées, lettres rondes (*Biblioth. nation. Exposition*) : « *Socrate*. J'ai ouï Prodicus disant quelquefois que la mort n'appartenait aux vivants et défunts. — *Axiochus*. Comment dis-tu ces choses, ô Socrate. — *Socrate*. Je les dis pour autant que la mort n'est pas envers les vivants; car iceux qui sont morts ne sont plus, et ainsi n'est-il envers toi; car tu n'es pas encore mort, et si aucune chose t'advient, à toi n'est pas chose future: car tu ne seras plus après la mort. La douleur d'*Axiochus* est folle, comme quel il n'est point et ne sera jamais. »

Dolet l'avait imprimé comme telle dans l'espoir de clore la bouche à ses adversaires. Mais ceux-ci, acharnés à sa perte, et dans l'impossibilité de reproduire les accusations du procès de 1542, ne cherchaient qu'un prétexte pour condamner de nouveau l'hérétique auquel ils avaient voué une haine implacable. Ce prétexte ils le trouvèrent en isolant un membre de phrase de tout ce qui précède et de tout ce qui suit, en lui prêtant une signification contre laquelle protestent le bon sens et les mots eux-mêmes¹. Ainsi que l'a fort bien exprimé M. Boulmier, ce que les persécuteurs détestaient en Dolet, « ce n'était pas au fond le traducteur prétendu athée de l'*Axiochus*, c'était l'homme qui osait proclamer *avec suffisante probation des docteurs de l'Église*, la nécessité de traduire *les saintes lettres en langue vulgaire et même en la française*, l'homme qui essayait d'introduire dans le sanctuaire, jusqu'alors fermé aux profanes, l'esprit d'indépendance et d'examen. » — « Nous croyons, avait déjà dit M. A. Taillandier², que les pièces que nous publions aujourd'hui, prouvent que c'est comme *fauteur d'hérésies* que cet infortuné jeune homme fut sacrifié à la haine de ses ennemis. »

1. Dans l'année qui suivit le supplice de Dolet, Odoard, De Govéa l'ancien et autres sorbonistes, eurent recours au même procédé pour porter contre Robert Estienne une accusation capitale : ils affirmèrent devant le petit Conseil qu'une des notes de la Bible latine de 1545 : *Et anima eorum et corpus interibunt* (vers. 15 du ps. XLVIII hébr., XLIX Vulg), enseignait que les âmes étaient mortelles (*Les censures des théologiens*, n° 13. et 47 verso).

2. *Procès d'Estienne Dolet*.

O. DOUEN.

(La suite au prochain numéro.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES DE DEUX AGENTS SECRETS DU CARDINAL DE RICHELIEU (1628-1629) ¹

IX

Coppie de responce au sieur Danchies du seizième may 1629.

Monsieur, ma dernière est du second de may, et depuis j'ay receu vostre, dont me donnez advis du siège de Privastz que nous scavons desja, et que parmy le petit troupeau commençait à faire des philosophies morales sur ce siège, et qu'il y en avoit de bien esmouchez; que Privast estoit aussy fort que Clairac, et qu'il sera bien plus meurtrier que Clairac; et que s'ilz sont gens de bien, que le Roy en a pour plus de deux mois, et qu'ils ont de quoy faire sauter du monde auparavant [que] mourir, et puis se retirer; voilà les discours des mutins.

Or, suivant voz lettres et instruction, nous avons donné advis à nos amis du costé du Vivarestz et Sévennes qu'il se tinsent assurez que le Roy, prenant Privastz, comme il lui est infaillible, par force, qu'il ne s'en sauvera pas un, et que toutes les villes qui attendront le canon, luy en pend autant à l'oreille, grandes et petites, et qu'ils songeassent de bonne heure à eux et porter les clefs de bonne heure au Roy.

Si voiez la Royne, vous luy pouvez bien donner advis qui faut bien que le Roy n'aille point à Nimes ni à Uzez après Privast, car il ne faut pas qu'il laisse les Boutières derrière, car ils se pourroient bien fortifier après son despart.

Il est nécessaire donc suivant les advis que nous avons et responces

1. Voir les deux derniers numéros du *Bulletin*, p. 256 et 305.

aux vostres et nostres, que depuis Privastz jusqu'à Anduse, il y a huit ou dix meschants lieux ; que sans doute si le Roy fait ce chemin là, l'on luy ouvrira partout les portes.

Il faut donc commencer par Lagorse. Il y a après Valons les Banmes, Salbac, Vanias et Veriac ; cela est au Roy.

De là faut mener le canon à Saint-Ambriois, qui peut un peu résister, mais peu de cannonades le mettront en poudre, et selon le traitement que Privas aura et recevra, ils songeront à eux. (De là il faut assiéger Allès (qui est asses et un peu bastionné) je croy qu'ilz n'attendront point, car nous anons escrit comme il faut.

De là à Anduze qui vaut véritablement mieux que tout cela, car vous le scavez et y avez esté, il y a des passages à des endroits ou dix hommes en peuvent empescher cinq cens ou mille de passer. C'est une ville qui donnera un peu de peine, mais pourtant il faut, et de nécessité, que le Roy l'emporte, car il ne scauroit empescher la communication dudict Anduze avec Nimes et Uzez.

Il faut donc l'avoir, et de là droict à Uzez, où il n'y a, comme vous scavez, que trois lieues, jusques au dict Nimes ; il y a force gens de bien dedans, et nous en avons en cette ville à qui nous avons fait voir de voz lettres qui luy ont escrit de songer à eux.

De là il faut prendre les Marques à trois lieues de Nimes, bien fortifié, et pas plus de grande garde que deux fois la place Royale. Il peut la mourir force gens de bien.

En voilà onze ou douze bonnes ou mauvaises, grandes ou petites, qu'il faut avoir avant que jamais le Roy mette un siège à Nimes pour empescher la communication.

Je ne vous parle pas encores de ce qui peut rester dans les Sévennes, qui est le Vigan, Gange, Saint-Hypolite, Florac, La Salle, Sauve, saint Jean de Gardonenques. Tout cela ne vaut guères, et neantmoins tout incommode. Il y a encores Mairiois, la plus haute des Sevennes, qui est bon ; mais si les Sevennes tombent, celà ne demeurera gueres droict.

Après Nimes, faut aller à Rouergue, où il y a Millau plus fort que Nimes. Il est vray que quand le Roy aura prins Saint-Africques, il les incommodera fort. Il faut que le Roy prenne Lacaune, Viane, Pont de Camarès et Revel, pour oster la communication de Castres, Montauban avec le dict Milliau.

Voilà le voiage du Roy, que nous esperons pourtant que Dieu a

béni ses armes jusques à [aujourd] huy, qu'il continuera ses bénédictions et grâces, et le couvrira de l'ombre de ses aisles et mettra les lauriers sur son sceptre.

Si tost que Privastz sera prins, je vous donneré des avis que j'auray dos endroits où j'ay escrit; ce qu'attendant, je suis toujours,
Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

X

Coppie de responce faite au sieur Dauchies sur la réception du gros paquet qu'il dépescha de Privastz le 25^m may 1629.

Monsieur, mon frère, affin que ne soiez point en peine de vostre gros paquet daté du camp de Privastz, le quinze de may, je viens de le recevoir, et veu et leu toutes vos dépesches et mémoires que j'ay trouvez fort périlleux, si le paquet se fust perdu, car c'estoit pour perdre force gens. Vostre courrier a un peu grondé de l'argent que je luy ay demandé; pourtant il a offert de fournir.

Vous n'aurez donc pour assuré que ce mot de la réception du d. paquet, attendant que vos voiajes soient faicts, que j'espère que Dieu bénira, ores que ce soit artifice; mais tout pour le mieulx, puisque c'est pour servir le Roy. Dieu peut-estre se sert de ce moien.

Si je ne trouve pas bien disposé monsieur Barthelemy pour aller à Castres à cause qu'il est timide, je dépescheray vostre neveu Chantal qui est plus hardy et plus courageux.

Il se parle icy fort diversement de Privastz, mais je feré bien taire du monde à cause de vos lettres.

Dans huit jours vous aurez responce de partout où vos lettres vont; je l'auray faict en quatre jours; mais les autres vont plus loin.

Je ne manqueray incontinent le retour de tous de vous escrire fort amplement. Cependant je seray à jamais, Monsieur,

Votre bien affectionné serviteur.

XI

Copie de responce au sieur Dauchies des lettres qu'il escrivist à Montpellier à son beau frère le 7^{me} juin 1629.

Monsieur, le bruit de la prinse de Privastz court, et au hazard j'ay escript aux villes où j'ay peu escrire que tout avoit esté mis en piteux estat, qu'ils songent à eux, et vous estes trouvé véritable.

J'ay en advis premièrement que la plus grande partie des villes estoient résolues, je dis faibles et fortes; que si monsieur de Rohan les pensoit repaistre des viandes accoustumées, qu'ils n'en veulent plus manger, et comme leur aviez escrit de la Rochelle, que les gens de bien et qui avoient à perdre devoient travailler à leur délivrance, ils eussent bien voulu traicter tous en corps; je leur ay toujours dict que cela ne cesseroit jamais.

Monsieur de L. V. vous a escript de ce qui est de monsieur de Rohan, et qui si vous et quelques autres luy eust parlé un mot de la part de la Royne, ne seroit pas venu si avant, car il a toujours creu que Sa Majesté prendroit la peine de luy faire avoir son absolution.

Les premières lettres que vous aurez de moy, vous aurez le menu de tout, et croy que Dieu ouvrira les yeux aux plus aveugles.

Les pendarts de Nismes cependant, je ne vous parle que de trois jours, font sortir de la ville les femmes et toutes les bouches inutiles, signe infailible qu'ilz veulent souffrir un siège, ou c'est pour mieux faire leur condition.

Au nom de Dieu, suppliez la Royne d'avoir pitié et commisération de tant de pauvres âmes qui sont en chemin de perdition, c'est-à-dire qu'elle prenne la peine de prescher envers le Roy la miséricorde, la grâce et le pardon, comme nous avons bien fait sentir à la plus grand part des villes rebelles, suivant vos advis qu'elle a toujours fait. Aussi luy pouvez asseurer que par toutes lesdictes villes et dans les nostres l'on prie à tous les presches bien Dieu pour elle et pour le Roy. Si le malheur vouldoit que la paix ne se fist point et que ces cinq ou six villes souffrissent un siège, se seroit grand pitié de la perte de tant de gens de bien qui suivent le Roy, car

la vie de Monsieur le Marquis de Portes¹ vaut mieux que toute la race du Vivarestz, que de quatre...

Donnez encores advis au Roy que si la guerre est, elle peut donner advis au Roy de faire mettre le feu à tous les lieux qu'il aura prins, et aussitost les refortifieront. Et vous dis cela pour cause, car je voy et oy.

Et si la Royne, avec la prudence et conduite de Monsieur le Cardinal, avoit conseillé le Roy que des places nommées l'on résolut de faire des fortz et redoutes, comme à la Rochelle, et les laisser là avec les gens que je vous ay escrit, le Roy les attraperoit bien, et ne craygnent que cela, car à tard ou à temps, il se faut rendre de faim et de misère. Et de cette façon les gens de bien qui seront dedans par force, un jour égorgeront les pendartz, et cela arriveroit.

J'ay admis de force choses, et ne vous ay guerre abboyé en faux. De cette façon le Roy pourroit aller où bon luy sembleroit, espargneroit des gens, de l'argent et du temps. Je suis un ver de terre, mais si la paix n'est point, c'est le plus beau pour le Roy, car je vous puis bien assurer qu'ilz ont bien ea du temps à se munitionner et fortifier que trop; toutesfois, on a quelque bonne opinion de la reduction de tout, au contentement du Roy. Prions en Dieu tous du bon du cœur. Je suis tousiours, Monsieur,

Vostre serviteur.

Je feray responce à vostre grand lettre.

A Montpellier, ce vi^e juin 1629.

XII

Copie de la responce de Montpellier aud. sieur Danchies de la lettre qu'il a escrite feignant d'estre au camp devant Privastz du dixième juin 1629².

Monsieur mon frere... Je croy que vous aurez receu la mienne, de la reception de vostre paquet. Maintenant je vous fay responce a vostre grande lettre du quinze may dernier, et vous rendré compte

1. Tué au siège de Privas. Quelques mots en blanc dans le texte.

2. Cette lettre et celle du 23 juin ont été reproduites par M. Schybergson dans l'ouvrage déjà cité, *Appendice*, p. 129 et 134.

de tout ce qui s'est passé aux villes ou j'ay esté, et deux autres, affin que vous voiez nos dilligences, et ce que nous avons fait qui n'est pas si peu de chose, que avant peut-estre que le Roy arrive en Sévenes il verra des depputez d'aucunes villes.

Mais il en verra bien davantage quand il y sera arrivé, et que Privastz sera accommodé comme vous lavez escrit, et quilz croient ainsy que le Roy est sans miséricorde. J'ay bien responce de la pluspart de vos lettres que quelques Consulz vous escrivent, mais j'ai esté prié de ne les hazarder point, et que les ville sceussent qu'ilz vous eussent escrit aux termes qu'ilz vous escrivent, l'on les assommeroit.

Je vous commenceré donc à vous dire qu'à Nismes, ayant rendu vos lettres et ayant préoccupé ceux qui pouvoient servir le Roy, ilz firent tant quilz s'assemblerent une demi douzaine des principaux, au logis du cappitaine Bazen qui a fait rage. Et ayant veu et leu toutes vos lettres, ilz furent tous quant et quant esmeus de scanoir que Monsieur de Rohan parloit de traiter sans eux, qui fut cause que le tresorier vostre parent et le conseiller dirent tout haut que si led. de Rohan alloit à Nismes il le falloit saccrifier au peuple; quil avoit bien toujours dit que c'estoit un traistre, et quilz lui jouroient d'un tour silz estaient creuz dedans la ville. Lesd. six assemblez ne perdirent pas temps, car avant que je partisse pour m'en aller à Usez, ilz me firent parler à lun des consuls, pour masseurer que je vous pouvois escrire que quand le Roy seroit en Sévenes quilz vous escriroient. Je leur dis alors que je ne pouvois masseurer ny ne croiois pas que vous fussiez de retour de Paris et que le Roy vous avoit despesché, et qu'estant vous seriez à vostre quartier chez la Royne Mere (car ilz vous eroient encores partout estre à elle et de la Religion) C'est pour quoy ilz ne sespargnent point à me dire tout a cause des autres lettres precedentes que mescrivez, que ladicte Dame Royne ne vous vouloit point de mal, mesme qu'elle portoit toujours le Roy a la misericorde; tant y a que le jour mesme je veis le monde à parler françois, desque le Roy seroit en Sévenes. Je ne vous dis pas tout ce qui se passa par le menu, car il faudroit trop de pappier; je trotoy toute la nuict avec le sieur de Bazen qui me fit parler aux gens de guerre, pour leur dire que le dict de Rohan les abandonnoit et quilz ne se fiasent plus en luy. Le s^r de Leques parla bien haut, mais le conseiller l'a bien arrêté, car il a creance du peuple. Jespère en Dieu que Nismes sera bien et ira bien.

Le lendemain matin je partis pour Usez, que d'abord que quelqu'un des mutins me vit se douta que je n'estois pas la sans affaires, et me vint saluer, en demandant si j'avois de vos nouvelles. Je luy dis que vous estiez à Privastz, et que m'aviez escrit d'advertir les villes qu'ilz prissent garde a Mons^r de Rohan, car il avoit desia fait parler au Roy pour luy demander misericorde, et quil luy rendroit Milliau, les Marques, Anduzé et Mairois. Ce mutin la se mit a renier, et quil me remercioit, et quil laloit dire au consulz; quil me prioit de ne point partir sans les voir puisque cela estoit. Je ne marrestay pas. Je m'en allé voir monsieur de Gondy, qui apres qu'il eut veu vostre lettre, il commença a donner du pied en terre et dire qu'il falloit attrapper Monsieur de Rohan, et quil feroit assembler la ville pour leur communiquer vos lettres, ce quil fist a l'instant; que je l'accompagne done, et a dix pas de la porte nous rencontrons led. mutin avec six ou sept de ses semblables et luy vindrent dire : Eh bien, Monsieur, je crois que le Cappitaine Agret que voila vous aura dit comme Mons^r Danchies luy a escrit de Privastz ce qui se passe de la trahison que nous fait Monsieur de Rohan; n'allez vous pas le communiquer au consulat ? ledict sieur de Gondy leur dict : Il y a plus que cela dans une lettre dudict Danchies que jay de luy, qui tesmoigne aux villes le zèle quil a en la religion et le bien qu'il nous procure. Il se faudra resoudre aux conseils, quoique les conseils quil nous donne ne soient que pour nostre bien, et nous le tesmoigne bien. Nous allons tous ensemble a l'hostel de ville, ou apres qu'ilz furent assemblez et vos lettres veues, ilz me firent entrer, et me prièrent (par ce qu'ilz noseroient escrire) de vous remercier, par les lettres que tout le Corps vous seroit obligé, et que vous pouviez assureur que des que le Roy seroit dans le pais, que ledict de Rohan jouroit a la fauce compagnie, que la ville se resoudroit a l'obeissance. Et me demanderent que sy vous en escrives aux autres villes que ilz me prioient de les advertir.

Je partis donc apres cela, et men allay coucher à Anduze. Et fus incontinent trouver Mons^r Brunet, luy rendre vostre lettre, et aussitost l'avoir veue, il me pria d'aller trouver le Ministre Baillé, ce que je fis, et luy ayant communiqué vostre memoire, il me dit (en ces termes) Dieu soit loué que Mons^r Danchies se porte bien. Je le remercie de ses bons avis, ce n'est pas la premiere obligation que je luy ay; il a sorty une fois mon filz aisé du gybet. Dailleurs je scay quil est bon

amy de la Cause et bon serviteur du roy ; voila sa harangue. Et me dit puis après quil avoit besoin destre secondé, et que sil avoit un bon second a l'hostel de ville, que pour le menu peuple en ses presches qui les rameneroit bien a luy et les porter à lobeissance. Il ne me donna pas loisir de dire autre chose, sinon quil estoit prou fort et puisqu'il avoit subject et matiere de parler de la trahison que Mons^r de Rohan faisoit aux villes, suivant ces advis, qui me prioit de vous escrire que sitost que le Roy seroit dans le païs, quil auroit contentement de leur ville, et de trois ou quatre autres, dont il en tenoit les volontés et toute sortes de contentemens. Il me pria d'aller coucher a Allez, que Monsieur Petit pouvoit beaucoup, et que je visse hardiment Mons^r de Mirabel, ce que je fis ; et pour ne vous amuser de tout ce qui se passa, en un mot des que le roi sortira du Vivarestz et qu'il approchera la ville, pour Nismes, il l'attendront. Mais ayant à la cour mons^r le comte D'Allez leur seigneur ilz croient avoir misericorde. Tant y a que Allez ne se laissera point battre, ce que vous pouvez assurer les ministres de l'Estat.

Je m'en reviens en ceste ville ou je trouvois la responce de vostre beaufreere de la Verniere qui ne vous osant pas escrire, je vous diray qu'il me fist voir par sa lettre l'obligation que Mons^r de Rohan vous a, et comme il demeura tout perclus de langue, et de tout de ladvis que vous luy donnez que les villes veuillent traicter avec le Roy et le laisser la, et que des que le Roy a esté a Privastz, que vous mesmes avez veu aucuns deputez de quelque ville qui parloient quil estoit comme travesti, et que le dict sieur de Rohan dit que puisque vous avez l'honneur d'estre aupres de Monseigneur de Cardinal, que vous n'escriviez pas a faux et en un mot qui attraperoit bien les villes et qui les devanceroit, et que les assurances que vous donniez par vos lettres de la probité et de la bonne foy dud. seigneur Cardinal, quil auroit l'honneur de luy faire scavoir de ses nouvelles, mais non pas que Privastz ne fust prins, et que le Roy ne fust plus près des Sévennes. Mais vous pouvez bien assurer la Royne, que le dict sieur de Rohan n'a recours qu'a sa bonté, et que sil luy plaisoit d'escire un mot en sa faveur a mondiet sieur le Cardinal, qu'il se jettera entre ses bras et aux pieds de la misericorde du Roy. Tenez vous assuré que led sieur aura plustost traicté que la plus grande part des villes, sur la croyance qu'il a quelles traicteront sans luy. Je croy que Dieu vous a fait parler d'avoir trouvé cette invention, car cela va faire

tout rendre sans donner coup d'espée, et vous le verrez en moins de trois mois dicy, joint que tout est las de la guerre. Pour Milliau cela suit led. de Rohan, et puis vostre beaufrere leur a fait voir de quoy se rendre, et courre la fortune dud. seigneur. Quand a Castres ils m'asseurent que puisque le sieur de Rohan leur joue de ses esteufs la qu'ilz luy en bailleront dun autre. Ilz ont tres bien prins vostre avis qui est de traiter a son deceu et devancer Nismes pour avoir la Chambre; vous oyrez parler d'eux. De Montauban je ne vous puis de rien assurer encores que Monsieur Danchies vostre neveu aye parlé au sieur de s^t Michel, qui luy a dict que quand Mons^r de Rohan et toutes les villes auroient traicté avec le Roy, quilz sont resolus senterrer dans lez ruisnes d'une bresche, et que les femmes deffendront le dernier assaut. Comme il eust parlé aincy vostre dict nepveu (sa passion) eut bien l'astuce de mener hors la porte deux ou trois bons officiers et leur dit qui les advertissoit (par vos avis) que Monsieur de Rohan traitoit eu son particulier, quil laissoit la les villes, et de plus que le Roy avoit dezia fait pratiquer leur gouverneur pour de l'argent, et quilz le peuvent bien tenir de pres, et que silz sont bien advisez qu'ilz le doivent prevenir, et audict de Rohan aussy, que silz attendent un autre siege, que jamais ne se parlera de leur ville ny d'eux. Ilz le remercierent fort. Comme il les veit en goust, il leur fit voir une coppie de vostre grande lettre, apres la lecture de laquelle il dict que la larme a leil, ils dirent : helas ! faut il que cette malheureuse race de Rohan soit cause de la ruisne des eglizes ? La dessus ilz remercierent encores de rechef vostred. nepveu, et qu'ilz commenceroient de loin de faire leurs batteries ; le prierent de s'en aller crainte qu'on ne les veist pas si longtems ensemble, et quil vous pouvoit assurer que s'ilz peuvent ils ne seront pas des derniers, mais qu'il y avoit d'estranges gens la dedans ; que pour la fin ilz feront en sorte que le Roy sera obey, et promet qu'ilz nauront ny citadelle ny garnison, si ma lettre pouvoit dire à la Royne de vous despescher icy, car il ne peut manquer que vous ny fassiez grand fruit pour la paix, car lon sadresseroit à vous pour les présenter a mondiet seigneur le Cardinal, et en cas de non au moins quilz seachent de la façon que vous et nous servons, Que sil ny a point de recompence, du moins qu'on vous sache gré de vos despences.

Par vostre dernière j'ay veu que vous avez l'entrée de Monsieur le commandeur de la Porte, oncle dudict sieur Cardinal, quil est marry

que plustost ne luy avez communiqué de mes lettres et de mes advis, depuis la premiere que je vous escrivis, en février dernier, avant que le Roy partist pour Italie, et que cestoit un tresor caché que vous aviez. Il a tres grande raison, mais quoy il na pas tenu a vous comme luy ponvez avoir dit. Il ny a rien de gasté, si la paix ne se faict vous ferez bien besoin icy, et ne scauriez faillir de luy communiquer la présente. Au moins il verra ceque je fais par vos advis, et peut-estre trouverra il bon de vous faire despescher, pendant que les villes songent à ceste heure à eux, et ledit de Rohan aussy; voilà tout ce que je vous puis dire, quil y en a bien assez pour vous asseurer, et audict sieur commandeur, que jespere en Dieu que mondiet seigneur le Cardinal aura tout l'honneur de la paix et quil est croiable, puisque vos lettres leur ont imprimé sa probité et bonne foy, et comme ilz se refiront en luy; vous devez donc estre allegé de scavoir le fruit que vos despesches ont apporté, et que jespere en Dieu voir la paix entiere. Cependant je vous escriré des que le Roy sacheminera en Sévenes, avec la disposition des nouvelles que j'auray des villes, Cependant je suis,

Monsieur,

Vostre tres affectionné frere et serviteur tres humble.

A Montpellier le X juin 1629.

(Fin au prochain numéro.)

MÉLANGES

ANNE DU BOURG

A L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

Le martyr Anne Du Bourg étudia, comme on sait, et professa le droit dans l'université d'Orléans. Je relève dans les fonds de l'université (série D des archives départementales du Loiret) quelques

indications intéressantes sur ce glorieux personnage. Anne fut envoyé à Orléans par son frère Jacques Du Bourg, avant 1548. Ce Jacques professa en qualité de docteur-agrégé, sans parvenir au titre de régent. Il se signala par sa générosité envers les suppôts, et le procureur allemand Jodoc Jaqueloot nous raconte qu'il distribua à chaque nation une demi-couronne ; et un écu d'or à chaque procureur, en 1548¹.

En 1550, le 4 mai, le docteur Jean Texier (Textor) mourut à Paris, laissant une place vacante dans le collège des régents. On élut à cette époque trois nouveaux docteurs, Anne du Bourg (Burgius), Jean le Jay (Gracehus), et Jean Robert. Cette triple élection eut lieu à la suite de *disputations* publiques. La place du célèbre Thierry Noppen échut à Anne Du Bourg ; celle de Jacques Robert à Le Jay ; et Jean Robert obtint celle de Texier. Anne, selon l'usage, versa dans la caisse des quatre Nations vingt écus d'or au soleil, dont le procureur allemand qui raconte ces choses, Jean Brsygen, de Luxembourg, eut cinq, pour sa part². Elu recteur de juillet à octobre 1553, Anne Du Bourg fit présenter en cette qualité le vin d'honneur au président de l'Étoile et au maître des requêtes, de l'He³. Chaque offrande de vin coûta six sols tournois au trésor de l'Université.

Il admit à la licence en deux droits les bacheliers suivants :

Le 1^{er} juillet 1553, Mathieu Longuejoye, d'Orléans.

Le 6 juillet, Théodore Perdereau, de Chartres, et Jean Buguet, de Sens.

Le 10 juillet, Robert le Roux, de Rouen.

Le 12 juillet, Louis Moncquet, d'Amiens ; et Étienne d'Aligre, de Chartres.

Le 17 juillet, Hugues de Bonsheurs, de Rouen.

Le 25 août, Jean d'Ausinville, de Troyes.

Le 31 août, Pierre Daniel, de Paris.

Le 18 septembre, Pierre le Seur, d'Angers⁴.

Pendant cette rectorie, Anne du Bourg soutint fortement le procès que la ville d'Orléans intentait à l'Université, pour la contraindre à

1. Secundus liber procuratorum germanicæ nationis, folio 61 recto. (Série D.)

2. Ibidem, folio 83 verso.

3. Série D. Pièces justificatives des comptes de l'université.

4. Série D. Cédules de licences.

payer les impôts de ville et à faire le *guet*, contre les privilèges que les rois de France avaient concédés depuis Philippe IV, à cette insigne corporation.

Le procureur Hans Conratt von Ulm Zü Wellenberg, qui exerça sa charge en 1555, de juillet à octobre, nous a laissé le récit du second rectorat de Du Bourg¹. Il comble d'éloges le chef électif de l'Université; il l'appelle *très fort en droit*. Confirmé par lui dans ses fonctions, il raconte que Du Bourg promit sa bienveillance aux étudiants germaniques; qu'il le dispensa de se présenter devant le collège des docteurs: qu'il le reçut dans sa maison d'une manière charmante et aimable. Survint la mort du chevalier du guet, cet ennemi acharné des privilèges de la nation germanique, comme ils disaient. Deux Allemands incarcérés à cette occasion, et à la suite d'une rixe avec la nation de France, eurent recours aux soins de Du Bourg. Il contribua aussi à l'élargissement de Conrad Maïus, incarcéré pour cause de luthérianisme. Je laisse à mon ami, M. le pasteur de Félice, le soin de raconter cet épisode de l'histoire de la réforme Orléanaise.

Quelques nuages s'élevèrent toutefois entre les Allemands et le recteur, quand il s'agit de pourvoir à l'élection du successeur du docteur Jean Moisant, régent de droit canon. Le recteur appuyait Guillaume (Aliàs *Raoul*) Fournier, familier de son parent l'évêque de Riez, abbé de saint Euverte, d'Orléans, François du Bourg; les Allemands cabalaient pour leur compatriote Christophe Mulereus.

Du Bourg se conduisit dans cette circonstance avec une noblesse rare, une extrême délicatesse. Il ne voulut pas intervenir par autorité en faveur de son protégé; il ne pouvait favoriser Mulereus; il prit le parti de remettre l'affaire entre les mains du parlement de Paris. Fournier l'emporta. Plus tard, ce docteur aussi peu reconnaissant que persécuteur, donna des gages aux *Saint-Barthélemites*, et mourut fort âgé sous Henri IV, aussi fanatique qu'il avait vécu, indigne du grand homme qui s'était fait son ami, indigne de l'estime des gens modérés de tous les partis.

La seconde rectorie d'Anne Du Bourg avait commencé le 23 juin, elle finit le 8 octobre 1555.

Le martyr François Guéyart, dit d'Orléans, marchand-libraire et

1. Acta Procuratorum. Secundus liber, folio 139 à 147.

scribe de l'Université, nous a conservé le compte officiel de cette rectorie. Ce compte nous permet de recueillir les noms des étudiants qui prirent leurs grades sous Anne Du Bourg.

NATION DE FRANCE. INSCRITS.

Nicole Berthrand, d'Orléans.
 René de Broc, d'Anjou.
 Pierre Dupré, d'Orléans.
 Jean Botereau, d'Orléans.
 Jacques Descusme, de Chartres.
 Sébastien Chailly, d'Orléans.
 Ernest Pierre, d'Orléans.
 Denis Raberches, d'Orléans.
 Pierre Georges, d'Orléans.
 Paterne Régent, de Paris.
 Laurent Camus, d'Orléans.
 Pierre Galmet, d'Orléans.
 Jacques Palas, d'Orléans.
 Pierre Amenjon, d'Orléans.
 Jacques de Meung, dit de La Ferté, d'Orléans.
 Jacques Damont, d'Orléans.
 Mathurin Rousseau, d'Orléans.
 François de Villeneuve, d'Orléans.
 Jacques Mécredy, d'Orléans.
 Philippe Hébert, de Chartres.
 Claude Autier, de Chartres.
 Jean Le Breton, d'Orléans.
 Simon Gaucher, d'Orléans.
 Ambroise Pèredoux, d'Orléans.
 Yon Le Roy, du Mans.
 Melchior Hue, d'Orléans.
 Jacques Le Semellier, d'Orléans.
 René Jouart, d'Orléans.
 Jean Dupuy, d'Orléans.
 Aymé Thibault, d'Orléans.
 François Germe, d'Orléans.
 Guillaume Grenay, d'Orléans.

Hector Touchart, d'Orléans.
 Guy Bayone, de Chartres.
 Antoine Brébart, d'Orléans.
 Guillaume Crienne, de Chartres.
 Antoine Le Rasle, d'Orléans.
 Louis Dordelœu, d'Orléans.
 Claude Cynadat, d'Orléans.
 Robert Cossette, d'Amiens.
 Jean Régnault, d'Orléans.
 François Lucas, de Chartres.
 Frère Louis Cardinal, de Tours.

BACHELIERS :

Martin Besançon, de Paris.
 Claude Bidault.
 Adrien Le Borgne, de Laon.
 Jean Barthelot, de Mâcon.
 Frère Louis Cardinal.
 Florent Peigné.
 Augustin Frété, de Gien.

LICENCIÉS :

Claude Bayart, de Noyon.
 François Regnard, de Paris.
 Pierre Taverny, de Paris.
 Claude Bidault.
 Richard Fraudebœuf, de Rouen.
 Jean Yzambert, de Paris.
 Claude de La Faye, de Paris.
 Louis Roillard, de Paris.
 Étienne Portehors, de Chartres.
 Pierre Drouyn, de Meaux.
 Hugues Fournier, de Clermont.
 Jérôme de La Vieville.
 Yves Barryer, d'Orléans.
 Michel Boucher, de Boiscommun.
 Martin Besançon¹.

1. Série D. Comptes de 1555.

Les *acta procuratoria* de Hans Conratt, nous fourniront les noms des Allemands.

INSCRITS :

Nobles seigneurs :	Georges Zimmermann.
—	Georges Belais.
—	Louis Wolff von Ränchen.
—	Philippe-Jacques Bockel, von Becklinsaw.
—	Jean Frese
—	Arnold Bëher.
Non nobles :	Georges Zenngfelder.
—	Dydime Obrécht.
—	Pantaleon Klein.
—	Zacharias Moibann.
—	Zacharias Starck ¹ .

Le recteur, durant son exercice, fit présenter le vin d'honneur, au nom de l'Université, à un maître d'hôtel de monseigneur de Vendôme, au conseiller Théroüane, au président de l'Étoile, au maître des requêtes Fumée qui devait être son compagnon de souffrance, au docteur Duarin. Il fit réparer les serrureries des écoles, et les *menuiseries de la salle des Thèses*. La dépense s'éleva à 45 livres 12 sous 1 denier tournois².

Nous arrivons à 1555, époque du troisième et dernier rectorat d'Anne Du Bourg. Jean-Henry de Velschem était procureur de la Nation Germanique. Ce rectorat, commencé le 23 juin, se termina, ainsi que le précédent, le 8 octobre.

Il fut moins agité que le rectorat de 1555. Du moins les *acta* se taisent sur lui. Le compte du scribe nous donne encore les noms des suppôts inscrits ou gradués.

1. Liber secundus, folio 147.

2. Comptes. Ut supra.

INSCRITS :

Guillaume Renard, d'Orléans.
Guillaume Crespin, d'Orléans.
Denis Chartier, d'Orléans.
Amand Du Verger, d'Orléans.
Louis Le Clouzier, d'Orléans.
Claude Foucauld, d'Orléans.
Pierre Fournier, d'Orléans.
Jacques Le Coq, d'Orléans.
Thomain Cordier, d'Orléans.
Richard Pelletier, d'Auxerre.
Jacques *Pajon*, d'Orléans.
Antoine Sergent, d'Orléans.
Nicole Tribouille, d'Auxerre.
Jacques Barré, d'Orléans.
Jacques Ardeu, d'Orléans.
Pierre Bouchier, d'Orléans.
Claude de Gyvès, d'Orléans.
Louis de Gyvès, d'Orléans.
Zacharie Caillart, de Bourges.
Allegrin, de Chartres.
Jacques Vaillant de Guéllis, d'Orléans.
Étienne Greslet, d'Orléans.
Jean Moncire, d'Orléans.
Louis Batte, de Chartres.
Jacques Brye, d'Auxerre.
Pierre Gallemet, d'Orléans.
Jacques Huguet d'Orléans.
Claude Trippot, d'Orléans.
Philippe Baudon, de Sens.
Claude Coignet, d'Orléans.
Pierre Brion, d'Angers.
Adrien Creuzé, d'Orléans.
Michel Jourdain, d'Orléans.
Jean Cahouet, d'Orléans.
Jean Petit, d'Orléans.

Ythier Ambryde, d'Orléans.
 Pierre Lendormy, d'Orléans.
 Mathurin Crestien, de Chartres.
 Philippe Le Lerdoir, d'Orléans.
 Antoine Jousset, d'Orléans.
 Jean de Beauvillier, d'Orléans.
 René Tranchot, d'Orléans.
 Claude Carbon, d'Orléans.
 Michel De Croix, de Chartres.
 Jérôme Massua, d'Orléans.

BACHELIERS :

Pierre Fromeneau, de Chartres.
 Jean Transon, de Paris.
 Pierre Mitoufflet, d'Orléans.
 Jean Cabu, d'Orléans.
 Claude de Morinville, d'Orléans.
 Jacques Chen, de Chartres.

LICENCIÉS :

Jean Le Fébvre, de Rouen.
Antoine Cautel, de Saint-Flour.
Jean Petit, de Sens.
 Benoît Brin, de Chartres.
 Louis Constant, de Verdun.
 Guillaume Manessier, d'Amiens.
 Jean Le Clerc, de Paris.
 Aubert Casette, d'Amiens.
 Claude Viart de Châlons.
 Jean de Bordeaux, d'Evreux.
 Pierre Sussusepont, d'Evreux.
 Jean Pingaut, de Chartres.
 Patrice Rogier, de Chartres
 Martial Cadault, de Limoges
 Jean Chauvay, de Sens.
 Jean Gaudet, de Sens.
 Georges de Monfaut, de Rouen.

Jean Bertignon, de Reims.
Jacques Darnillat, de Paris¹.

Je ne trouve que cinq Allemands :

Hans Upmann.
Barthélemi Von Keneuhaller.
Adam de Gaehn.
Guillaume de Gaehn.
Nicols Mius².

Le recteur fit exécuter des travaux de menuiserie et de serrurerie, réparer la grande horloge de l'Université et toucha sept livres pour ses gages.

Au mois de novembre, Anne Du Bourg, nommé conseiller-clerc au Parlement, quitta Orléans, après un séjour de dix années ou peu s'en faut. Sa place fut vivement disputée, et le procureur allemand Abraham à Bock nous apprend que François Taillebois, — une victime de la Saint-Barthélemy, Guillaume Fournier, Jean-Michel Cronenburg, Antoine Foquelin, et l'illustre Lambert Daneau, la briguèrent. La majorité des suffrages se porta sur Taillebois qui en était digne.

La vie d'Anne Du Bourg échappe désormais à nos recherches. A la date du 23 décembre 1559, la Réforme comptait un martyr de plus, Orléans un grand docteur de moins. La main pieuse d'un étudiant inscrivait cette phrase, en marge de l'un de nos registres : « Burgius, qui, 23 decembris, anno 1559, ob summam suam constantiam in fide catholica quam professus est, Lutetiæ comburitur. Vir ob singularem doctrinam non satis prædicandus ». — Qu'ajouter à cet éloge tracé par la plume d'un élève du maître? Anne Du Bourg n'aura pas vainement passé dix années de son existence dans Orléans; Lambert Daneau fut son ouvrage.

JULES DOINEL.

1. Série B. Comptes 1557.
2. Secundus liber, folio 202.

° UN DÉTAIL BIBLIOGRAPHIQUE

SUR ISAAC DUBOURDIEU

L'histoire d'Isaac Dubourdieu est assez bien connue. On sait qu'il fut pasteur à Montpellier, de 1651 à 1682; qu'il quitta cette ville à l'occasion du procès d'Isabeau Paulet; qu'il eut, à Londres, des démêlés avec quelques inspirés des Cévennes et qu'il y mourut vers 1690. Mais si le pasteur est connu, l'écrivain ne l'est pas : on ne lui attribue aucun ouvrage, et c'est sans aucun fondement qu'on donne au fils, Jean-Armand, un livre dont son père est incontestablement l'auteur. Si ce livre s'était trouvé entre les mains de ceux qui en ont parlé, la méprise n'aurait pas été commise. En voici le titre : « Deux traités d'un docteur romain, pour le retranchement de la coupe au sacrement de l'Eucharistie, avec deux réponses etc. », par M. du Bourdieu, ministre à Montpellier. Se vend à Charanton par Samuel, Perrier, 1681 ». L'approbation est signée Claude et Mesnard, ministres. Le permis d'imprimer portant le nom de la Reynie est du 14 août 1680.

A cette époque Jean-Armand Dubourdieu (le nom est écrit tantôt en deux mots, tantôt en un seul et même quelquefois Bordieu) aurait pu, à la rigueur, avoir écrit un livre, car il était âgé de quarante-deux ans, étant né en 1648, et nous savons qu'il était auteur en 1682, mais la dédicace du volume dont nous nous occupons ne peut laisser planer aucune incertitude. L'ouvrage est dédié au célèbre prédicateur Jean Claude, et l'auteur dit dans sa lettre dédicatoire : « Il y a déjà 34 ans que vous m'honorez de votre amitié ». Ceci ne peut absolument pas s'appliquer à Jean-Armand, qui aurait été alors âgé de moins de trois ans. L'auteur fait même connaître, dans cette lettre; un trait qui témoigne de l'intimité qui existait entre les deux pasteurs de Nîmes et de Montpellier. Claude avait fait choix de Dubourdieu pour être le parrain de son fils qui reçut, en effet, le prénom d'Isaac. C'est du moins ainsi que nous croyons pouvoir interpréter cette phrase : « C'est, Monsieur, le gage cher et précieux que vous m'avez autrefois donné de votre sainte amitié, en me faisant l'honneur de jeter les yeux sur moy pour le présenter (votre fils) au baptême ». Isaac-Claude avait passé quelque temps auprès de son

parrain à Montpellier, et ce temps avait suffi à Dubourdieu pour « luy procurer la joye et la consolation de remarquer en luy un grand fond de piété et de bon sens, un esprit doux et honneste, une imagination vive et abondante, de grands talents pour la chaire et d'autres qualités qui marquaient ce qu'il est déjà et ce qu'il sera un jour ». C'est ce même Isaac-Claude qui publia, à Amsterdam, en 1690, chez Pierre Brunel, cinq volumes d'œuvres posthumes de son père, avec une dédicace au prince d'Orange. Le séjour du fils de Claude à Montpellier remonte probablement à l'année 1661, époque où Jean-Claude, pasteur à Nîmes, fut aussi modérateur d'un synode provincial, assemblé dans cette ville. Un projet d'accord y fut proposé, et ce serait principalement Claude qui l'aurait fait échouer. On rapporte même qu'il aurait fait insérer au procès-verbal cette phrase regardée, par la Cour, comme injurieuse. « Il n'y a point d'accord possible entre la lumière et les ténèbres, Christ et Bélial. » Il fut exilé de la province du Languedoc pour cette affaire.

J'avais déjà attribué à Isaac Dubourdieu, dans mon *Histoire de l'église réformée de Montpellier*, le volume qui traite du *retranchement de la coupe*; mais l'opinion contraire ayant été soutenue, j'ai cru ne devoir laisser subsister aucun doute à cet égard.

Il me semble même pouvoir attribuer à Isaac Dubourdieu un autre volume dont le titre même n'existe pas et dont nous ne pensons pas qu'aucun bibliophile ait soupçonné l'existence. Voici d'où nous est venue cette opinion. Le 16 avril 1679, il fut dit dans une assemblée de la propagation de la foy, tenue à Montpellier et présidée par M. de Ranchin, grand-vicaire de l'évêque, que « Pech imprimait chez luy un livre in-4°, qu'on dit avoir été fait par M. Bordieu (malgré la différence d'orthographe, l'identité de la personne n'est pas contestable), contre les missions du Piedmont, où il est parlé fort scandaleusement de notre religion. J'ai esté chargé, de recouvrer aux despens de la Compagnie, un de ces livres qui se vendent chez le jeune Marret, à la place des Sévénols, pour, après l'avoir veu et trouvé tel qu'on l'a dit, poursuivre incessamment la punition dudit Bordieu ». Par malheur, les procès-verbaux subséquents ne nous disent rien de la suite qu'eut cette affaire. Était-ce un faux bruit? Cela paraît difficile à supposer, attendu les circonstances mentionnées dans la déclaration, mais il n'est guère plus aisé d'admettre que cette affaire n'ait pas reparu dans les séances qui suivi-

rent. Il est bien vrai qu'il se trouve non loin de là une lacune considérable dans les procès-verbaux ; mais cette lacune ne date que du 3 septembre 1681, et il serait difficile d'admettre qu'une telle affaire eût pu être ajournée pendant deux ans, et nous avouons ne pas comprendre comment cette affaire a pu ne point reparaitre à l'ordre du jour pendant les deux années dont les procès-verbaux nous ont été conservés. Quoi qu'il en soit, nous sommes ici en présence d'une affirmation positive; il s'agit d'un livre sorti des presses d'un imprimeur déterminé et qui se vend chez un libraire connu ; un exemplaire paraît avoir été acquis. L'existence du livre ne paraît pas pouvoir être révoquée en doute, il n'y a d'incertitude que sur la nature du contenu. Est-il, oui ou non, injurieux pour la religion catholique ? Voilà tout ce qu'ils'agissait d'examiner. Ce livre nous semble donc devoir être attribué à Isaac Dubourdieu. Mais les poursuites paraissent avoir si bien réussi, que rien du livre n'a subsisté. Si la conséquence que nous avons tirée est légitime, nous ne pensons pas qu'elle puisse être invalidée par cette autre déclaration que nous trouvons encore dans la lettre dédicatoire à laquelle nous avons déjà fait plusieurs emprunts. L'auteur y dit : « J'avais résolu de passer toute ma vie à l'ombre, mais l'état du troupeau dont la providence de Dieu m'a commis le soin ne m'a pas permis de jouir de ce repos ». Deux fois au lieu d'une, le même motif avait fait violence à la modestie de l'auteur.

PH. CORBIÈRE.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION EN ESPAGNE

PAR MOÏSE DROIN

2 vol. in-12. Lausanne, Mignot, 1880.

Le livre de M. Droin est avant tout le résumé de publications antérieures faites sur la réformation espagnole. On sait que depuis quel-

ques années l'érudition se tourne avec beaucoup de zèle et de succès vers l'histoire du protestantisme dans les pays latins, comme l'Espagne et l'Italie, où son apparition a été si courte, sa fin si prématurée et si lamentable. Sur l'Espagne en particulier, on a singulièrement dépassé l'excellent résumé donné par Mac Cree en 1829 (*History of the reformation in Spain*, Édimbourg); et il se trouve que l'ouvrage le plus complet paru sur la question est celui d'un Espagnol, Adolphe de Castro (*Historia de los protestantes españoles*). C'est sur les documents fournis par Ad. de Castro, qu'ont travaillé Herz en Allemagne (*Geschichte der spanischen Protestanten und ihrer Verfolgung durch Philipp II.* Francfort-sur-le-Mein. 1866) et Bœhmer en Angleterre (*Spanish reformers*). Par une espèce de contre-coup assez singulier, auquel les événements politiques des dernières années n'ont pas été étrangers, les Espagnols se sont remis à ces études religieuses inaugurées par de Castro. M. Droin nous apprend que M. L. Uzoz y Rio, après s'être converti à l'Évangile en Angleterre, sous l'influence du quaker Wiffen, a entrepris la publication des écrits sortis de la plume des réformateurs espagnols. C'est la collection qui a déjà vingt volumes, des *Reformistas antiguos españoles*. Mentionnons encore les « publications du Dimanche » dues à la *Librairie nationale et étrangère* de Madrid et dirigées par M. Holm, et les biographies des réformateurs espagnols du *Comité des traités*. La collection des *Réformistas* se réédite par les soins de M. Ed. Bœhmer. Maintenant même, la réaction contre cette renaissance du protestantisme espagnol est représentée par un jeune savant, très érudit, très habile, un des premiers noms de la Royale Académie d'histoire, M. D. Marcelino Méndez Pelayo, professeur de littérature espagnole à l'Université de Madrid. Son livre, *Historia de los heterodoxos españoles*, dont les deux premiers volumes ont déjà paru (Madrid, 1880), est le livre d'un sectaire, ardent apologiste de l'inquisition, plein d'une haine quelquefois sauvage, et, malgré tout, œuvre de mérite, de savoir et de vérité.

Le livre de M. Moïse Droin, antérieur aux publications de M. Pelayo, est d'une lecture fort agréable, surtout lorsqu'on sort des déclamations violentes et des injustices voulues du professeur espagnol. C'est un résumé bien fait, exact et complet, des livres dont nous avons parlé, et en particulier de celui de M. de Castro : à ces divers

ouvrages, où la question du protestantisme espagnol est traitée *ex-professo*, M. Droin ajoute bon nombre d'intéressants et utiles détails d'histoire religieuse ou politique, à Llorente, à Merle d'Aubigné, à M. Rosseeuw Saint-Hilaire, à Leti, et aux publications si curieuses de M. Gachard.

C'est bien le livre qu'il fallait pour faire connaître au public français cette Réforme espagnole, si curieuse et si sympathique dans sa courte et terrible existence.

M. Droin nous montre d'abord qu'en Espagne, comme en France, la Réforme eut ses précurseurs, prêtres, poètes ou moralistes. Il eût pu faire remarquer combien les deux pays étaient alors étroitement unis dans leur civilisation : ils avaient presque la même littérature. Tout mouvement religieux né d'un côté des Pyrénées avait immédiatement son écho sur l'autre revers. M. Droin parle de Claude, le fameux évêque de Turin, disciple de Félix d'Urgel; des Cathares d'Aragon et de Catalogne, contre lesquels fut délégué, en 1194, le cardinal de Saint-Ange; de la persécution dirigée par Roderich, évêque de Léon, et le dominicain Carderite contre les ménestrels Vaudois¹. Puis, il nous rappelle cette espèce de réveil moral des esprits qui précéda la Réforme, et ces écrivains si nombreux, surtout en Espagne, trop timides pour chercher un schisme ou souhaiter une révolte, trop élevés pour ne pas lire en secret et pour ne pas comprendre le véritable Évangile. Elle est nombreuse la liste que nous en donne M. Droin² : elle commence à Vicente Ferrer, *théologal* de Valence, pour finir à Barthélemy Carranza. Le chapitre sur ce dernier est nouveau et particulièrement intéressant. Carranza était, dans les premières années du règne de Philippe II, une

1. M. D. dit, I, p. 33 : « Guillaume Anelier, troubadour de Figuieras (*Figueras*).... l'une des plus importantes de ses poésies est son sirvente sur Rome. » Guillaume Anelier, de Toulouse, n'a rien à faire avec l'auteur de ce *sirventès* : il fut composé par un autre Toulousain, *Guilhem Figueira*, dont le nom n'a aucun rapport avec la ville bien connue de Catalogne. Ni ces noms, ni cette poésie ne peuvent figurer dans l'histoire de la littérature espagnole. Voyez l'excellent livre de M. Émile LEVY, *Guilhem Figueira, ein Provenzalischer Troubadour*, Berlin, 1880; et le compte-rendu qu'en a donné M. Meyer dans la *Romania*, 1881, p. 261.

2. Vincent Ferrier ne peut être considéré comme un prédicateur à tendances évangéliques (I, p. 41). Ce fut un saint très catholique, un saint à miracles. La dernière notice, très curieuse, qui a été publiée sur lui est celle de M. Paul Meyer, *Romania*, 1881, p. 226.

espèce de primat de l'Espagne : archevêque de Tolède (en date du 16 décembre 1557). Il assista Charles-Quint à son lit de mort. Rien ne faisait prévoir la subite disgrâce dont il fut frappé, et sa brusque arrestation par les officiers du saint-office, en août 1559. Voici sur quoi reposaient les accusations dont il était l'objet : il avait fait traduire et publier à Anvers son catéchisme latin en langue espagnole ; lui, l'ancien persécuteur de Thomas Cranmer, le ministre des justices de Marie la Sanglante, avait fait imprimer cette phrase singulière, où il se déclarait implicitement favorable aux doctrines qu'il avait combattues : « *J'ai désiré, en même temps, rétablir l'usage de nos ancêtres et de l'Église primitive dans ce qu'il y avait de meilleur et de plus pur. Mon intention était donc bonne. Quant à ce qui manque à ce travail, l'Église l'améliorera, car je soumetts toute chose à son jugement, ainsi qu'à tout lecteur chrétien à qui Dieu aura accordé plus de lumières qu'à moi-même.* » (I, p. 144.)

Cette phrase le perdit : le procès de Carranza fut un des plus longs et des plus douloureux épisodes de l'histoire religieuse du xvi^e siècle. Il y eut deux sentences successives et contradictoires : solennellement absous par Pie V, l'archevêque de Tolède fut condamné, contraint à abjurer et suspendu de ses fonctions par décision de Grégoire XIII, le 14 avril 1576. Le jugement portait (p. 157) que « Carranza avait bu à la source empoisonnée des hérétiques Martin Luther, Jean Écolampade, Philippe Mélanchthon et autres prétendus réformateurs. »

Le procès de Carranza et sa condamnation révèle bien les sympathies que la Réforme saura trouver en Espagne, en même temps que les terribles ennemis qu'elle aura à combattre, déjà prêts pour la vaincre avant même qu'elle ne soit née.

Il est facile de suivre dans son agréable récit l'histoire détaillée que M. Droin nous donne des origines et des développements de la Réforme en Espagne. Le portrait du premier évangéliste, Julien Hernandez, cachant sa provision de livres pieux dans des tonneaux à double fond, courant de l'Aragon à Séville, semant les traités et prodiguant sa parole, est vif et bien tracé. Nous assistons ensuite à la vie mouvementée des réformés espagnols, dans les courtes années où ils purent se dérober à leurs persécuteurs : les deux principales Églises qui furent fondées en Espagne, celles de Séville et de Valla-

dolid disparurent après les grands autodafés de 1559 et de 1560 : et il n'y avait pas dix ans que Julien Hernandez avait quitté Genève pour rentrer avec la bonne nouvelle dans son pays ! Quel brusque dénouement ! Mais aussi quelle subite naissance, et quel prodigieux développement ! M. Droin ne nous dit pas comment ces Églises sont nées, il nous les montre déjà nombreuses, fortes et organisées : c'est que leurs débuts, dans le détail des conversions et des réunions, échappent encore aux recherches historiques. Il y a encore à travailler dans ce sens, même après le livre de M. Droin, même après les publications de M. Pelayo. — J'analyse, pour que l'on voie bien l'étendue du réveil religieux en Espagne, le chapitre (p. 173) le plus complet de M. Droin, sur l'Église de Séville : la première fois qu'on la trouve mentionnée, elle est déjà installée, avec ses protecteurs et ses ministres. Le lieu de réunion est dans le palais de doña Isabelle de Baeña, dame de haut rang ; les trois chefs sont le cordelier Vargas, le théologien Égidius, le prédicateur Ponce de la Fuente ; Lozada est pasteur, Guzman, dominicain, Rodrigue Valer sont chargés de la propagande. Parmi les membres de l'Église se trouvaient des nobles comme don Juan-Ponce de Léon, de la famille des ducs d'Arcos ; Marie Bohorques, de celle des marquis de Ruchena ; des professeurs comme Fernando de San-Juan ; des moines, comme le père Morcillo.

Les professeurs, les lettrés, les nobles et les riches bourgeois formaient la grande majorité des partisans de la Réforme : Cipriano de Valera nous dit (I, p. 171) qu'« il n'y avait pas une ville, pas un village, pas une famille noble qui ne renfermât un ou plusieurs de ses membres que Dieu, dans sa miséricordieuse bonté, avait éclairés de la lumière de son Évangile... Un grand nombre de personnes, appartenant soit à la noblesse, soit à d'autres classes élevées, ont été condamnées en Espagne à la peine du bûcher, pour cause de religion. » Il est cependant permis de croire, et le Martyrologe de Crespin justifie cette hypothèse, que la Réforme a dû trouver des sympathies parmi les ignorants et les pauvres. Dans le fameux autodafé du 22 décembre 1560, qui porta le coup mortel à l'Église de Séville, à côté de la baronne de Higuera, de Julien Hernandez, des deux filles de don Fernando de Manuel, fut brûlé un pauvre mendiant, nommé Barthélemy Fuentès (II, p. 38), qui avait dit un jour « qu'il ne croyait point que Dieu descendit du ciel dans les mains d'un prêtre indigne. » Conditions bien diverses, et même foi, même supplice, et

aussi même récompense! — On souhaiterait avoir un plus grand nombre de faits de ce genre, pour bien apprécier l'extension du protestantisme au delà des Pyrénées : il est certain que, même avec la richesse du martyrologe dressé par M. Droin, l'idée que nous nous faisons du développement du culte réformé en Espagne est inférieure à la réalité. Je n'en veux pour preuve que le rapport adressé par Vasquez à l'empereur, en date du 27 mars 1558, que je trouve parmi les pièces justificatives publiées par M. Droin (II, p. 201). La liste des arrêtés est considérable, et il n'est fait mention que des nobles ou des prêtres. Combien ont dû obscurément périr! sans parler des fugitifs qui ont gagné la France, la Suisse et l'Angleterre. Vasquez ne dissimule pas que « les plus coupables cherchèrent par la fuite leur sûreté. »

Il y avait une Église espagnole en Angleterre, dont fut longtemps ministre le célèbre Cassiodore de Reyna (II, p. 156). Dans une lettre datée de Zurich le 10 juin 1558 (II, p. 56) Pierre Martyr écrivait à Utenhovius : *Quin et Hispani, docti et probi viri, turmatim Genevram confluunt*. Qui nous dira leurs noms? Il faut espérer qu'un jour on connaîtra la liste complète des réfugiés espagnols, comme on a celle des réfugiés italiens, listes plus éloquents par elles-mêmes que les plus séduisantes déclamations.

M. Droin nous raconte, en terminant, la vie des plus illustres de ces réfugiés : ce n'est pas la moins bonne partie de son livre. Ces Espagnols, auxquels l'exil coûte encore plus qu'aux Français, ont eu la foi singulièrement courageuse et vivace. Il fallait que la Réforme fût ancrée au plus profond de leur cœur, pour qu'ils se résolussent à courir ainsi le monde, sans espoir de retour dans leurs brillantes cités. Ce n'est donc pas seulement pour des raisons d'ordre politique ou intellectuel que ces nobles et ces lettrés ont déserté la religion de leurs pères et de leur roi. Ils cherchaient dans cette révolte, sans doute, moins la liberté politique et le retour à l'indépendance du quinzième siècle, que la satisfaction des désirs intimes de leur âme et de leur cœur. Que des nobles castillans ou aragonais aient vu dans la Réforme un moyen de recommencer la lutte de Juan de Padilla, c'est infiniment possible : mais il faut songer aussi aux savants, éloignés du monde, aux artisans inconnus et sans doute si nombreux de la Réforme espagnole. Ceux-là ne songeaient pas aux chartes à reconquérir.

Ces réflexions sont suggérées par la dernière partie du livre de M. Droin : nous ne pouvons qu'indiquer rapidement quelques notices particulièrement intéressantes, celles sur Juan Valdez (II, p. 74), qui fut secrétaire du vice-roi de Naples, et ne songea jamais qu'à ses chères études et à sa foi plus chère encore ; celle sur le martyr Jean Diaz (id., p. 102), rédacteur de la confession de foi des réformés espagnols ; d'autres sur François Enzinas (p. 127), le traducteur du Nouveau Testament en langue castillane, sur Juan Pérez (p. 157), qui fut chapelain de Renée de Ferrare, et sur Cyprien de Valer (p. 160), auteur de l'*Espagnol réformé*. Grâce à eux, la Réforme espagnole, étouffée dès 1560 dans sa patrie, prolongeait à l'étranger une existence plus calme, mais moins glorieuse.

Que M. Droin nous permette un regret : pourquoi, à un récit instructif, ne pas avoir ajouté quelques données précises sur la nature des doctrines des réformateurs espagnols ? On aimerait à savoir dans quelle proportion étaient les Luthériens et les Calvinistes ; beaucoup ont été réformés, grâce aux écrits de Luther ; mais Calvin aussi eut ses partisans dans la péninsule. Y avait-il cependant une unité dans les Églises espagnoles, et qui faisait cette unité ? — Peut-être encore aurait-on voulu que M. Droin insistât sur la fin si rapide de la réformation en Espagne (II, p. 174). Le protestantisme a succombé en Espagne avant tout parce qu'avant même son introduction, l'instrument qui devait le vaincre était puissamment organisé dans la péninsule. L'Espagne depuis six cents ans n'avait cessé de lutter contre les ennemis du catholicisme. Cette lutte était sa vie. Au moment où elle semblait finie, le protestantisme arrivait. On comprend si l'Inquisition a eu une facile victoire. Telle est la conclusion de M. Pelayo qui constate avec une joie naïve la nécessité du triomphe du catholicisme. Cette conclusion, malheureusement trop vraie, aurait pu se retrouver à la fin du livre de M. Droin : elle n'aurait fait que compléter l'impression de sympathiques regrets et de glorieuse tristesse qui naît, d'après cet ouvrage, de l'histoire de la Réforme en Espagne.

CAMILLE JULLIAN.

VIE DE J. A. TURRETTINI

THÉOLOGIE GENEVOIS, PAR EUGÈNE DE BUDÉ

1 volume in-12.

M. Eug. de Budé, auquel on doit plusieurs biographies genevoises tracées avec autant de savoir que de goût, vient d'ajouter à cette galerie de portraits une figure nouvelle qui a son attrait et son originalité. Jean-Alphonse Turretini, fils du célèbre théologien de ce nom, qui cultiva lui-même la théologie avec succès, prit une part importante à l'abrogation du *Consensus*, et nous a laissé divers ouvrages dignes de remarque, Discours académiques, Commentaires, Thèses, Sermons, Histoire de l'Église, sans parler du *Nubes testium*, recueil de témoignages sur la tolérance en matière de religion, qui garde encore son à-propos.

Issu d'une de ces familles lucquoises qui n'ont pas cessé de reconnaître par l'éclat des talents et des services l'hospitalité de Genève, J. A. Turretini reçut une éducation des plus soignées et chercha dans les voyages un complément de ses études. Son séjour à Londres et à Paris, où il fut en rapport avec les personnages les plus distingués, offre un piquant intérêt. A Paris, il vit Bossuet dans tout l'éclat de sa gloire, Huet, Mabillon, Malebranche, Fontenelle, représentant un siècle nouveau, et même la trop célèbre Ninon de Lenclos, qui tint salon d'esprit et de galanterie jusqu'à sa dernière heure. A Londres, il vit le roi, Guillaume d'Orange, porté au trône par la plus juste des révolutions, qui lui dit : « J'ai beaucoup connu monsieur votre père, et j'ai été fort de ses amis. J'apprends que vous suivez ses traces et j'en suis fort aise. » La reine Marie ne se montra pas moins accueillante pour le jeune Genevois, qui visita Oxford, Cambridge, sous son gracieux patronage.

Rentré dans sa patrie en 1694, Turretini fut admis au saint ministère, et n'eut pas moins de succès comme prédicateur que comme professeur, dans la chaire d'histoire ecclésiastique créée pour lui. Prenant pour base l'ouvrage qu'il avait composé sur ce sujet, « il expliquait, dit un de ses contemporains, chaque article de vive voix avec une juste étendue. Il apportait les autorités

et les preuves originales tirées de son grand cours. Sa manière d'enseigner était nette, agréable, intéressante. Il semblait même qu'on apprît de lui ce qu'on savait déjà, parce qu'on l'apprenait d'une manière plus distincte et plus sûre. Son auditoire n'était pas seulement composé d'étudiants ; il y avait des gens de lettres de tout ordre qui prenaient plaisir à aller l'entendre. » Parmi les correspondants de Turretini, on doit citer Basnage, Ancillon, Leibnitz, Bayle et Jacques Saurin, le grand orateur du refuge. Esprit modéré, théologien conciliant, il ne comptait que des amis.

Deux chapitres du livre de M. E. de Budé sur les rapports de Turretini avec les réfugiés et les martyrs français méritent spécialement l'attention, et montrent la part qu'occupait le protestantisme français, au plus fort de ses douleurs, dans les sollicitudes du descendant des réfugiés lucquois, qui n'épargna ni lettres, ni démarches pour adoucir le sort des persécutés. Benjamin Duplau trouva en lui un constant protecteur. J. A. Turretini, Bénédict Pictet, deux noms qui doivent se confondre dans les souvenirs reconnaissants de notre Église. M. Eug. de Budé a bien mérité d'elle en retraçant ces grands exemples de foi et de charité. Nous lui devons plus encore, lorsque, achevant une œuvre depuis longtemps annoncée, qui est pour lui l'acquit d'une dette filiale, il nous donnera la biographie de cet illustre Guillaume Budé, un des oracles de la Renaissance, dont la veuve et les enfants allèrent chercher un asile à Genève, et grossir cette noble phalange de réfugiés qui devint entre les mains de Calvin l'instrument d'une des plus étonnantes transformations que mentionne l'histoire. Il est des noms qu'il suffit de prononcer pour faire justice des calomnies qui s'attaquent encore à cette œuvre de rénovation : *La mort n'y mord !*

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉTIENNE DOLET

SES OPINIONS RELIGIEUSES

II

A quelle tendance religieuse Dolet appartenait-il? — Bien qu'elle puisse dès à présent paraître résolue à plus d'un lecteur, la question n'est pas cependant élucidée avec une précision satisfaisante.

Dolet fut brûlé comme calviniste, suivant La Croix du Maine; comme luthérien, selon l'*Anti-martyrologe* de Jacques Sévert; comme athée, suivant la plupart de ses contemporains. Le Laboureur affirme, à tort, qu'il figure dans le martyrologe de Crespin. L'*Histoire abrégée des martyrs français du temps de la Réforme*, Amsterdam, 1684, est, d'après M. Christie, le premier ouvrage protestant dans lequel Dolet ait trouvé place parmi les confesseurs de la foi réformée; mais l'auteur de ce livre ne fait que répéter Sévert. Tandis que le cardinal Babou, dit de la

1. Voyez le dernier numéro du *Bulletin*, p. 337.

Bourdaisière, range Dolet parmi les huguenots¹ qui en sont venus aux plus effroyables blasphèmes; Calvin ne voit en lui et en Michel Servet, dont la piété était vraiment admirable², que d'exécrables blasphémateurs du fils de Dieu, prétendant ne différer en rien, quant à l'âme, des chiens et des pourceaux. Castalion lui-même, l'apôtre de la tolérance, place Dolet en compagnie de Rabelais et de Villanova, parmi les contempteurs de toute religion, qui n'ont ni Dieu ni Christ³.

Selon M. Henri Martin⁴, « la philosophie seule a le droit de revendiquer l'illustre victime de la place Maubert; la Réforme l'a reniée comme impie par la voix de Calvin, accusation dont la Renaissance a vengé son martyr. » D'après M. Boulmier, Dolet « n'était ni un protestant ni un catholique, encore moins un athée, ... c'était un libre penseur. » Telle est aussi à peu près exactement l'appréciation de M. Christie : « Rien, dit-il⁵, ne justifie l'accusation d'athéisme portée contre Dolet. Il était déiste sincère, plein de reconnaissance envers le divin créateur et gouverneur du monde. On éprouve cependant une grande difficulté, vu l'inconsistance de ses opinions, à les définir d'une façon plus précise. Ses déclarations ostentatoires d'orthodoxie et ses odes à la Vierge ne sont pas absolument concluantes... Le dédain qu'il manifeste pour Luther dans le dialogue *De imitatione ciceroniana*, la légèreté et l'indifférence avec lesquelles il traite les sujets théologiques, faisaient sentir aux Réformateurs qu'ils n'avaient rien à espérer de lui; que les matières qu'ils jugeaient de la plus haute importance : la justification par la foi, la communion sous les deux espèces, la nature précise du sacrement de l'autel, n'étaient pour lui qu'un vain songe, bien moins important qu'une sentence de Cicéron ou un

1. La création du mot est pourtant postérieure de quatorze ans à la mort de Dolet.

2. Voy. *Revue politiq. et litter.* du 21 février 1880, p. 801.

3. *Bull. de l'hist. du prot.*, 2^e série, II, 535.

4. *Hist. de France*, 1^r édit., VIII, 316.

5. Pages 254-256.

vers de Tércence. Son paganisme classique le faisait détester également de Calvin et de l'inquisiteur Orry. »

A la fin de l'ouvrage¹ M. Christie reprend la même thèse : « La croyance a l'immortalité de l'âme repose sur l'un de ces trois fondements : l'autorité de l'Église, celle du Nouveau Testament, les conclusions de la raison. Or quiconque rejette les deux premières, est rarement conduit à accepter la dernière comme une base suffisante pour sa croyance, c'est-à-dire pour quelque chose de plus qu'une vague espérance... Dolet, non plus qu'aucun homme réfléchi de son temps, ne croyait à l'infailibilité de l'Église ; mais il ne croyait pas davantage à l'infailibilité de Luther et de Calvin, et il n'admettait vraisemblablement pas que l'inspiration de l'Écriture fût différente de celle d'Augustin, de Jérôme ou de Cicéron². La religion qui se recommandait d'elle-même à Dolet, et qui semble avoir été à peu près inévitable pour tout homme pensant d'alors, également incapable d'accepter l'autorité de l'Église ou la théorie arbitraire des Réformateurs, était la religion naturelle, la religion du devoir bornée au monde actuel et ne se troublant pas pour l'avenir, dont on ne peut rien savoir avec certitude, et sur lequel il est inutile de raisonner ou de spéculer³. »

Déiste sincère, ne voyant aucune différence entre l'inspiration de Cicéron et celle de la Bible, à la fois attaché à la religion naturelle, au paganisme classique et au culte de la Vierge, sceptique à l'égard de la vie future, dédaigneux pour Luther et son vain songe de la justification par la foi ; voilà le portrait abrégé. Comme ce n'est point là, tant s'en faut, Dolet tout en-

1. Page 470.

2. Est-il nécessaire de faire observer que bien des contemporains admettaient l'autorité des Écritures sans croire à l'infailibilité de Calvin, même en rejetant du canon, comme faisait Castalion, le *Cantique des Cantiques*, ou en réclamant avec Servet une réforme dogmatique plus radicale ?

3. M. Christie comprend naturellement Marot dans la même catégorie : « Bien que, dit-il (p. 359), par sa traduction des psaumes chantés dans les temples protestants, Marot ait pris place parmi les apôtres de l'Église réformée de France, il y a cependant lieu de penser qu'il se désintéressait du dogme théologique, aussi

tier, le biographe a dû ajouter² d'autres traits qui, bien que fort atténués, ne s'accordent point avec les premiers : « Dolet n'était ni protestant ni catholique; mais toutes ses sympathies étaient pour le parti de la Réforme; et bien qu'il semble être resté étranger aux questions de doctrine et purement théologiques, il n'était pas insensible à la valeur du Nouveau Testament, et sentait que la cause des Réformateurs était celle du progrès et de la liberté de penser... Il est certain que tous ses amis appartenaient au parti de la Réforme, qu'il aimait la vie pure et la morale touchante de Lefèvre d'Étaples et de Charles de Sainte-Marthe; il est clair qu'il les lisait tous deux et désirait travailler à répandre la lecture du Nouveau Testament; qu'il se disait chrétien et se sentait vivement attiré par la beauté morale. »

Cet adepte de la religion naturelle qui se dit chrétien, ce disciple de Pomponace et de Lucrèce qui aime le Nouveau Testament et veut le répandre, sort déjà des limites de la vraisemblance. Que serait-ce si M. Christie n'avait rien atténué? — Durant plusieurs années, Dolet expose sa vie en concourant à la diffusion d'ouvrages évangéliques; or ces ouvrages sont tout imprégnés du dogme fondamental qu'il aurait, selon M. Christie, tenu pour une pure chimère. Le savant, qui, d'après son biographe, n'éprouvait que du dédain pour les spéculations concernant la vie future, traduit et imprime l'*Aviochus*, puis, condamné à mort, il écrit à la conciergerie le *Cantique* de l'immortalité. Dolet repoussait, nous dit-on, l'idée d'une révéla-

bien que ses deux amis [Dolet et Rabelais]; que sa sympathie pour le protestantisme n'était que négative, et que pour lui, comme pour le grand maître, le « grand peut-être » était un problème absolument insoluble, et qui n'offrait qu'un médiocre intérêt. »

Or, Marot se désintéressait si peu du dogme, sa sympathie pour le protestantisme était si peu négative, qu'il fut un des premiers à répandre en France les nouvelles doctrines, et que les critiques les plus compétents sont aujourd'hui unanimes à reconnaître que « Marot était beaucoup plus protestant qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. »

1. Pages 471-475.

tion surnaturelle. or, à la fin d'une préface que M. Christie a eue sous les yeux sans la reproduire, il invite ses lecteurs à méditer « la parole de Dieu », à la « recevoir en toute révérence comme la vraie nourriture de l'âme », et dans une épître liminaire, dont M. Christie a jugé superflu de citer même un fragment¹; il affirme que « toute l'histoire de la vie de Jésus-Christ a été prédite et « préfigurée » dans les psaumes. — Sans doute l'homme est ondoyant et divers, et certaines individualités présentent bien des contrastes et des oppositions; assurément, l'écrivain qui disait au début de sa carrière : « Je suis homme à varier d'heure en heure² », a pu être léger, inconséquent, outré en tout, mais non cependant au point de tomber dans ces contradictions énormes, impossibles.

Comment donc les faire disparaître? — A l'aide d'un procédé très simple, sans lequel l'histoire de Luther, celle de Lefèvre, de Farel, de Calvin, ne seraient qu'un tissu d'impossibilités du même genre. Ce procédé consiste à distinguer deux phases dans la vie intellectuelle et morale de l'illustre humaniste. La difficulté qu'éprouvait le biographe à définir des opinions dont il a lui-même signalé l'inconsistance, aurait dû l'avertir qu'il faisait fausse route en mêlant toutes les dates, et en prêtant à l'auteur du *Cato christianus* le scepticisme, les préventions et les répugnances de l'étudiant de Padoue, de Toulouse, et de l'auteur du traité contre Érasme. A partir de 1539, Dolet n'écrivit plus une ligne, du moins on n'en cite aucune, qui porte l'empreinte de la libre pensée pure; ses sentiments avaient subi dès lors une modification que M. Christie n'a point aperçue, parce qu'il n'a fait qu'ef-

1. Comment M. Christie a-t-il pu ne pas faire le possible et l'impossible pour obtenir communication de la profession de foi de Dolet, le *Cato christianus*, dont il savait que M. Didot possédait l'unique exemplaire connu?

2. « Je suis homme à varier d'heure en heure, et mon caractère versatile se prête à tous les genres de vie. Suis-je un Stoïcien? suis-je un disciple d'Épicure? Ma foi! c'est selon. Vivre libre, à mes yeux, c'est vivre. » (Préface des *Poésies latines*).

fleurer la grande question du temps, celle de la réforme religieuse.

Dolet, répète-t-il, n'était ni protestant ni catholique : assertion vraie en un sens, et pourtant inexacte en ce qu'elle ne va pas au fond des choses. Ne semble-t-il pas, à l'entendre, qu'il existât alors comme aujourd'hui deux Églises opposées, bien tranchées et délimitées, entre lesquelles il n'y avait place pour rien, si ce n'est pour le scepticisme et l'ironie moqueuse? Or la scission, bien qu'en voie de s'accomplir, n'était pas faite en France sous le règne du prédécesseur de Henri II. Non seulement le premier baptême schismatique, duquel Chandieu, Crespin et l'*Histoire ecclésiastique*, datent l'établissement des Églises réformées, n'eut lieu à Paris qu'en 1555, c'est-à-dire six années après le supplice de Dolet; mais de plus, il existait et il exista longtemps encore un parti intermédiaire fort nombreux, qui n'était pas celui de la libre pensée.

Grâce au souffle mystique, qui avait çà et là traversé le moyen âge, surtout au XIV^e et au XV^e siècle, un grand nombre d'âmes aspiraient à la communion directe avec Dieu, sans l'intermédiaire du prêtre, lequel avait trop abusé de ses privilèges. Presque tout l'Occident redisait d'un cœur ému le mot des conciles de Pise, de Constance et de Bâle : « Réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres. » Aussi, en même temps que la Renaissance émancipait l'esprit humain et remettait en lumière la sagesse antique et païenne, elle opérait une œuvre parallèle dans le domaine religieux, par la critique du texte biblique et la multiplication des exemplaires du livre vénéré sur lequel allait se baser la Réforme. Ramener la religion à sa source pour lui rendre sa pureté et sa vertu premières, telle fut l'œuvre, déjà bien des fois infructueusement tentée, que reprit, d'une main affaiblie par l'âge, l'un des docteurs les plus savants et les plus pieux de l'époque, Lefèvre d'Étaples. Pour lui, la piété consistait à pratiquer les enseignements de Jésus et des apôtres, sans se préoccuper beaucoup des cérémonies et des dogmes venus plus tard. Il voulait

réformer paisiblement l'Église, sans schisme, et même sans lutte, s'il était possible. Bientôt, en Allemagne et en Suisse, des émules plus jeunes le dépassèrent, attaquant les abus et les erreurs avec une logique et une énergie que ne comportaient ni son âge ni son tempérament doux et mystique. Il traduisit en français le Nouveau Testament (1523), que ses amis répandirent par milliers d'exemplaires.

Qu'allait-il advenir des décrets des conciles et des papes, si chacun était libre de puiser sa foi dans les saintes Écritures? Substituer l'autorité de la Bible, c'est-à-dire au fond celle de la conscience individuelle, à l'autorité de l'Église, n'était-ce pas la plus dangereuse et la plus criminelle des insurrections? Blessée de deux coups à la fois, Rome poussa un cri de colère, enveloppant dans un même anathème la Réforme et la Renaissance. Dès ce moment le parti de l'obscurantisme et de la résistance fut fondé, prêt à tout, même à l'extermination de ses adversaires, pour maintenir la domination de la foi catholique : la lutte qu'il allait soutenir contre l'esprit moderne remplit, si l'on peut ainsi parler, trois siècles de l'histoire.

Menacé aussitôt du bûcher, auquel l'arracha l'aimable et bienfaisante Marguerite, Lefèvre n'interrompit pas son travail, il acheva la traduction de la Bible entière. Parmi ses disciples, quelques esprits aussi ardents que clairvoyants comprirent que l'implacable réaction romaine triompherait de toutes les demi-mesures, et que jamais l'Église ne se réformerait elle-même; ils passèrent dans le camp de Luther et de Zwingle, et poussèrent résolument au schisme déjà réalisé en Allemagne et en Suisse. L'un d'eux s'appelait Farel; un autre, Pierre Toussain; un troisième, Calvin.

Lefèvre persista naïvement à penser que, la Bible ne pouvant être hérétique, tout bon catholique a le devoir de la méditer quotidiennement. La mort, qui le frappa en 1536¹,

1. Herminjard, *Corresp. des réformateurs*, III, 399.

n'arrêta point l'élan qu'il avait donné. Quiconque avait soif de piété vivante, éclairée, dégagée des pratiques superstitieuses, sans pouvoir se résoudre à suivre Luther dans ses hardiesses indignées, ou Calvin dans sa sombre et inflexible théologie; quiconque avait horreur du sang versé au nom de Jésus-Christ sans l'en rendre responsable; tous les esprits ouverts mais timorés, pacifiques, persévérèrent dans la voie sans issue ouverte par Lefèvre, par Érasme, et dans laquelle Mélanchthon lui-même serait demeuré volontiers. Nommons seulement Briçonnet, Guillaume Budé, Jules-César Scaliger, Jean Bouchet, les Du Bellay, Vatable, Gérard Roussel, évêque d'Oléron, Michel d'Arande, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sadolet, Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, Guill. Pellicier, évêque de Montpellier, Turnèbe, de Boyssonne, de Pins, évêque de Rieux, Bunel, Barthélemi Aneau, l'amiral Chabot de Charny, Cornélius Agrippa, médecin de Louise de Savoie, Guillaume Petit, confesseur de François I^{er}, Marguerite de Navarre et la plupart des lettrés et des persécutés qui trouvaient asile à sa cour, Guyancourt, confesseur de Henri II, les conseillers au parlement Claude Viole, Antoine Fumée, Louis du Faure, Eustache de la Porte, Paul de Foix, Nicole du Val, Arnaud du Ferrier, le chancelier de Lhospital, de Salignac, Duval, évêque de Séz, Montluc, évêque de Valence, Marillac, archevêque de Vienne, et bon nombre des hommes tolérants qui formèrent le parti des « politiques ».

Tandis que beaucoup de ceux qui avaient été entraînés dans ce courant d'opinion moyenne, devinrent dans la suite protestants, comme Marot, Bording, Bérauld, Wolmar, Malthurin Cordier, Claude Baduel, Anne Dubourg, d'autres au contraire se réconcilièrent plus tard avec Rome (Briçonnet, Guill. Bigot, etc.), et quelques-uns même s'engagèrent dans les rangs des persécuteurs à la suite de Pierre Duchâtel et du futur cardinal de Tournon.

Le célèbre ouvrage de Jean Bodin, *De la Démonomanie des sorciers* (1593), témoigne de la longue persistance de ce

singulier mélange des idées protestantes et des idées catholiques, aussi bien que les écrits des solitaires de Port-Royal et la lutte des Jansénistes contre Rome. De même que Bodin affirmait qu'il faut n'avoir recours qu'à Dieu, citait à chaque instant les psaumes de Marot et commentait l'Écriture d'après le texte hébreu, Bossuet lui-même s'attache, dans l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, à mettre en relief les points communs aux deux religions, et relègue au dernier plan les dogmes exclusivement catholiques et la minutie des observances dans lesquelles les réformés ne voyaient que des superstitions.

Protestant, c'est-à-dire membre de l'Église qui ne se constitua qu'en 1555, Dolet ne pouvait l'être de fait, et nous pensons qu'il ne l'était pas non plus d'intention. De même que l'évêque d'Oléron, qui disait la messe à sept points, laquelle n'avait guère conservé de la messe que le nom, Dolet n'eut sans doute jamais la moindre velléité de sortir de l'ancienne Église.

Catholique, c'est-à-dire féal du pape, de l'Inquisition et de l'obscurantisme, Dolet l'était bien moins encore. Mais catholique biblique, à moitié réformé, animé de l'esprit nouveau, lequel délaissait paisiblement le culte des saints, les indulgences, la confession auriculaire, le carême, et posait pour règle de foi la parole sainte, oui, certes, il le fut, au moins dans ses dernières années, et c'est ce qui explique pourquoi il répète avec une assurance non feinte que l'impression de la Bible n'est pas un acte hérétique. Aux savants auteurs de *la France protestante* disant de lui : « Sa révolte se bornait à favoriser le schisme, en prêtant ses presses à la publication d'ouvrages mal sentant de la foi », Dolet aurait pu répondre avec une parfaite loyauté : La révolte, l'hérésie, sont, d'une part, en ceux qui annulent la parole divine par leurs traditions, et, d'autre part, en ceux qui déchirent outrageusement l'Église de Jésus-Christ. — La rébellion de Dolet et de ses pareils n'était donc qu'une demi-révolte, puisqu'elle excluait

toute idée de schisme. Cette assertion va se justifier comme d'elle-même¹.

M. Th. Dufour pense avoir retrouvé le Nouveau Testament français imprimé par Dolet, dont on croyait tous les exemplaires détruits, et auquel M. Christie assigne, sans raison suffisante, la date de 1542. Il a pour titre : *Le nouveau testament, c'est-à-dire, la nouvelle alliance de nostre Seigneur et seul Sauveur Jésus Christ, translaté de Grec en François. M. D. XXXIX.* In-8° en lettres romaines, sans lieu, ni nom, ni marque. A la page 634, on lit : « Fin du Nouveau Testament translaté par Belisem de Belimakom, etc. » (*Biblioth. Sainte-Geneviève*, A 824, Réserve). « Ce volume n'est certainement

1. Nous avons sous les yeux l'*Exposition de l'Évangile de nostre Seigneur Jésus-Christ selon S. Matthieu. Translatée de latin en françoys et nouvellement imprimée*, 1540. Petit in-8° gothique de 613 pages numérotées, sans lieu, ni nom d'imprimeur, ni aucune marque. Le premier cahier se compose du titre et de 6 pages non numérotées contenant une « Table ou répertoire des plus communs lieux contenuz en ce présent livre, ordonné selon l'ordre alphabétique ». Au verso de la page 613 on lit : « Achevé de imprimer le 5 jour du moys de juing 1540 » (*Biblioth. Mazarine*, t. 896). M. Christie, qui n'a point vu l'ouvrage, ajoute au titre, sur l'autorité du n° 14 du *Catalogue des livres de MM...* (lisez : M. M*** [aréal]), Paris, Techener, 1850, les mots : « A Lyon, chés Estienne Dolet. » De son côté, M. Th. Dufour (*Le catéch. fr. de Calvin*, p. cclxxxv), qui n'a point non plus rencontré l'*Exposition de l'Évangile selon S. Matthieu*, la range parmi les « impressions genevoises, en s'appuyant sur les registres du Conseil de Genève, où l'on voit que l'autorisation d'imprimer ce livre, demandée le 5 mars 1540 par Jean Michel, lui fut accordée le 12.

L'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine est-il bien l'un de ceux de Jean Michel ? — Le parfait accord des dates serait une preuve insuffisante ; mais elle est confirmée par deux autres : 1° Les deux premiers mots du titre sont encadrés dans un rectangle imité de celui de la Bible in-f° d'Olivetan, mais plus orné. Une banderolle placée au-dessous de ce rectangle, engagée dans des hachures et surmontée de feuilles reproduites sous le rectangle, porte la légende : « Jeh. 5. Cherchez (dit Christ) les escritures. » Or rectangle, banderolle et légende, empruntés aux impressions de Jean Gérard de Genève, se trouvent déjà en tête du Nouveau Testament gothique de Genève 1538, qui porte la marque de Jean Michel : un cœur couronné, et en tête de *la première partie de l'union de plusieurs passages de l'escripture sainte*, d'Herman Bodium, 1539, imprimée avec les caractères gothiques de Jean Michel. — 2° Le caractère employé pour le titre est absolument identique à celui d'un autre ouvrage de 1540, que

pas d'origine gènevoise, et nous croyons, dit M. Dufour ¹, pouvoir l'attribuer aux presses d'Estienne Dolet. » Belisem de Belimakom est, on le sait, le pseudonyme d'un parent et d'un ami intime de Calvin, Pierre Robert, dit Olivetan, qui a le premier traduit la Bible en français sur les originaux (1535). Le Nouveau Testament avait été revu par lui dès 1536, et ensuite par les « prédicants gènevois », à chaque nouvelle édition. Celle de 1539 a aussi été retouchée par les mêmes ministres en l'absence de Calvin, alors à Strasbourg, et contient la célèbre préface du réformateur : « A tous amateurs de Jésus-Christ et de son Évangile » ; c'est donc un livre hérétique au premier chef, et, si l'hypothèse de M. Th. Dufour est fondée ²,

nous allons décrire à l'instant, et qui porte les trois fleurs de lis de Jean Michel, ainsi que sa marque du cœur couronné, telle qu'elle est décrite par M. Dufour, p. CLIV. — D'où nous concluons que l'ouvrage doit être restitué à Jean Michel, et que, nul ne l'attribuant à Dolet, sauf le catalogue mentionné plus haut, l'auteur de celui-ci a très probablement fait au titre une addition erronée.

L'Exposition sur la première épître de S. Jean, divisée en sermons, que M. Christie classe parmi les impressions de 1542, en l'attribuant à Dolet, n'appartient pas davantage à l'imprimeur lyonnais. Voici la description de l'ouvrage qui a aussi échappé aux savantes recherches de M. Th. Dufour : *Exposition sur la première épître de S. Jehan apostre, divisée par sermons tresutiles à tous amateurs de vraye et chrestienne prédication Avec la table démontrant les sentences et motz notables*. (Ici les trois fleurs de lis, posées 2 et 1, par lesquelles Jean Michel remplaçait parfois l'écusson gènevois sur les exemplaires destinés à la France.) *Translatée de latin en françoys et nouvellement imprimée*, 1540. Petit in-8° gothique de 366 pages numérotées, plus, à la fin, 10 pages non numérotées contenant une « Table et répertoire de sentences et motz plus notables contenuz en ce présent livre et nombre des pages. » Sur la dixième, dans un cadre rectangulaire, figure un écusson portant un cœur surmonté d'une couronne, et sur la banderolle qui entoure l'écusson, la légende : *Cœr contritum et humiliatum Deus non despiciet*. Ps. 50 (*Biblioth. Mazarine*, t. 911). — Les docteurs de Sorbonne se sont donc trompés en mettant sur le compte de Dolet cet ouvrage, sorti, comme le précédent, des presses de Jean Michel, et voilà deux ouvrages à supprimer de la liste dressée par M. Christie, et aux extraits desquels il nous faut renoncer, quelque piquants qu'ils soient.

1. *Le catéch. fr. de Calvin*, p. CXXII.

2. Le caractère, singulièrement maigre, n'a aucune ressemblance avec celui des nombreuses impressions de Dolet que nous avons vues. Les lettres ornées, fort noires, sont bien inférieures à celles des *Prières et oraisons* de 1542 et des

Dolet aurait commencé ses impressions bibliques par celle de ce Nouveau Testament. — Quoi qu'il en soit, pour des raisons que l'on verra tout à l'heure, nous ne saurions douter un instant que le Nouveau Testament imprimé par Dolet ait été celui d'Olivetan.

L'impression de l'ouvrage suivant n'était pas moins dange-reuse : *Psalmes du royal prophète David. Fidèlement traduits de latin en françoys. Auxquels est adjouxté son argument et sommaire à chacun particulièrement. Chés Estienne Dolet à Lyon, 1542. In-16 ou in-32, en lettres romaines (British Museum). Dolet a joint aux psaumes, « les cantiques lesquels on chante journellement aux églises », le *Benedicite*, le *Confiteor*, le *Magnificat*, le *Benedictus*, le *Nunc dimittis*, le *Te Deum*, etc. Il a fait suivre le tout d'un « opuscule de saint Athanase sur les psaumes de David. C'est assavoir comme on les peut accommoder aux affaires humaines. Opuscule premièrement traduit de grec en latin par Politien, et de latin en françoys par Estienne Dolet ». A la fin : « Tel est le style du royal prophète David, le tout à l'utilité des hommes. » — Voici l'épître liminaire :*

Estienne Dolet au lecteur chrestien, Salut.

Si gens envieux de leur plaisir mondain et addonnés à leur volupté, cherchent les lieux (comme courts de roys et princes, nopces, festins et telles assemblées) où coustumièremment y a ample musique et jeux de tous instruments; et si font ce pour ung comble de délectation et res-jouissance, je ne sçay chose sous le ciel, où ung noble et chrestien esprit puisse trouver plus parfaicte musique, qu'aux divins Psalmes de David. Mais qu'entends-je par ceste musique? Ce qui s'ensuiet. Si (quant au plaisir humain) tu te délectes d'une subtilité d'invention, d'une diversité d'arguments, d'une véhémence ou douceur de propos, je te puis asseurer qu'en tous les poètes grecs ou latins, ou vulgaires, tu ne trouveras une telle perfection de poésie (interprète-la, si tu veulx, musique) qu'en

Évangiles et Épistres des cinquante et deux dimanches de la même date. La vignette qui encadre le titre pourrait faciliter la découverte de l'origine du livre.

ces Psaumes de David. Est-ce en cas de descriptions des faicts mondains? est-ce en cas de requestes d'ayde? en cas de bonne fortune, d'infortune, de repentance, d'humilité, d'es dejouissance, remercyment, d'exaltation? Je te dy de rechef, qu'en tous ces points tu ne trouveras poète ou auctheur plus riche et divin que David.

Et si maintenant nous voulons parler de la vraye divinité de luy, elle est telle, que luy seul est le seul fondement de la sainete escripture. Car en luy tu reconnoistras toute l'histoire de la vie de JÉSUS Christ, tant bien par ses dictes et prophéties préfigurée qu'aucun painctre ne la sçauroit mieux désigner¹. Voilà quant à la singularité de ceste ouvrage. Lequel pour plus enrichir (quant à l'impression, et aussiquant à ton utilité et commodité) j'ay prémis à chasque Psalme ung sommaire de tout le sens qui y est contenu. Et à la fin de l'œuvre ay adjouté ung petit traité de S. Athanase, par moy nouvellement traduit en françoys. En iceluy tu congnoistras quelz Psaumes se peuvent usurper (employer) en prospérité ou adversité. Qui te sera une merveilleuse consolation en tes affaires, et bonne adresse pour plus utilement user des divines narrations de ce prophète, qui ne délaisse rien en ses escripts de tout ce qui peult advenir à l'homme, et exprime au doigt le bien et le mal, dont à l'ung est propre et convenable réjouissance et lyesse, à l'autre, tristesse et repentance. Par ainsi pour mieulx et plus amplement enrichir le tout, je t'ay traduit cest opuscul de saint Athanase, et te l'ay mis après les Psaumes. Prends en gré mon petit labour, lecteur débonnaire, et de tout rends louenge et grâces à Dieu, auquel soit honneur et gloire éternellement.

Le texte donné par Dolet est celui de la Bible d'Olivetanus (1535), sauf de légères variantes que nous mettons entre parenthèses et en caractères italiques. Olivetan : « Ne se pourront maintenir les méchants en jugement ni les pécheurs au concil (Dolet : *en l'assemblée*) des justes (Ps. I). Car tu n'es pas un Dieu qui veut (*veuille*) méchanceté, (*aussi*) le mauvais n'habite point avec toi. Les fols n'assisteront pas devant tes yeux, tu as

1. Dolet ne fait que résumer ici l'épître dédicatoire des *Trente Psaumes* de son ami Marot, qui parurent au commencement de 1512 avec un permis d'imprimer du 30 novembre précédent. Les deux ouvrages ont dû être imprimés presque en même temps et publiés à peu d'intervalle; car Calvin écrivait à Farel en décembre 1541 : « Une heureuse nouvelle de Lyon, c'est que Dolet imprime en ce moment le Psautier, et commencera bientôt la Bible; il suit le texte d'Olivetanus. » (*Opera Calvinii*, XI, 357.)

haï (*tu hais*) tous ceux qui font iniquité. Tu détruiras ceux qui parlent (*disent*) mensonge... Tu as en horreur l'homme meurtrier et trompeur (*le meurtrier et le trompeur*);... à cause de mes aguetteurs (*de ceux qui guettent après moi*);... car ils sont rebelles contre toi (*ils te sont rebelles*)... Tu béniras le juste, l'environnant (*et l'environneras*) de bonne volonté comme d'un pavois (Ps. V). Que par (*d'*) aventure cestui ne ravisse mon âme comme le lion (*ne ravisse (comme un lion) mon âme*). Que l'ennemi (*mon ennemi*) poursuive mon âme et l'atteigne (*l'atteigne*). Dresse-toi... et me exerce jugement (*te mets en avant pour me faire raison*) comme tu as promis... Et la congrégation des peuples te environnera (*Lors l'assemblée des peuples l'environnera*)... Juge-moi selon ma justice et selon mon innocence [qui est] en moi (*selon la justice et selon l'innocence qui est en moi*)... Car Dieu qui est juste éprouve (*Dieu est juste, éprouve*)... (*Or*) voici,... il a conçu affliction (*maltalent*) et enfantera mensonge... Son labour retournera sus son chef, et son outrage descendra sur sa tête (*Son maltalent lui retournera sur la tête et son outrage lui retombera sur le sommet*). » (Ps. VII).

En présence de ces corrections purement littéraires et rentrant dans la compétence de Dolet, nous nous sommes demandé s'il n'aurait pas été tenté de marcher sur les traces de Robert Estienne et d'Érasme, en revisant le texte qu'il imprimait. Une autre correction, conforme à l'hébreu qu'ignorait l'éditeur, contredisait cette hypothèse au moins sur un point; car cette correction, c'est-à-dire la substitution d'*Éternel* à *Seigneur*, est l'œuvre d'Olivetani lui-même¹, lequel a réparé, dans *les Psalmes de David. Translatez d'Ebrieu en françoys. Genève* [Jean Gerard] *M. D. XXXVII. Petit in-8° (Biblioth. de Genève)*, la faute qu'il avait commise dans sa Bible, où il traduit *Jahveh* tantôt par le Seigneur et tantôt par l'Éternel. Il restait donc à constater si les autres corrections avaient ou non la même ori-

1. Voy. la *Rev. de théologie*, 3^e série, V, 305.

gine, c'est-à-dire à comparer le texte de Dolet (*British Museum*), non seulement avec le Psautier révisé par Olivetan, 1537 (*Biblioth. de Genève*), mais encore avec les *Psalmes de David, translatez d'Ébrieu en langue françoise* (sans lieu), *M. D. XXXIX*. Petit in-8° (*M. Huth*). Or les trois copies des psaumes V et VII que nous avons reçues avec reconnaissance du *British Museum*, de M. Ph. Plan de la bibliothèque genevoise, et de M. Ellis, libraire à Londres, avec l'autorisation de M. Huth, contiennent exactement le même texte; de sorte que les *Psalmes du royal prophète David, soi-disant fidèlement traduits de latin en françois*, sont la reproduction presque pure et simple des *Psalmes de David translatez d'Ébrieu*, 1537 et 1539, dont Dolet a changé le titre, et auxquels il a joint des sommaires et les cantiques de l'Église, afin de ne pas éveiller les susceptibilités de la Sorbonne, qui paraît, en effet, s'être laissé induire en erreur, puisqu'elle a condamné les *Psalmes translats de l'hébreu* et non ceux de Dolet¹.

Abordons l'examen d'un second ouvrage : *Les prières et oraisons de la Bible, faictes par les saintz pères et par les hommes et femmes illustres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament* (Ici la doloire, avec les mots : *Scabra dolo*, sur le tranchant). *Chés Estienne Dolet à Lyon, 1542. Avec privilege du Roy*. In-16, en lettres rondes, de 283 pages numérotées, sans marque à la fin (*M. GaiFFE*). L'opuscule, dont M. Christie n'a pas vu d'exemplaire, contient les prières de la Bible divisées en six catégories, dans l'une desquelles figure un morceau non biblique, savoir « les bénédictions et louanges de Saint Ambroise et de Saint Augustin ». L'auteur du recueil ne s'est pas borné à extraire ces prières d'une version française; il a fait œuvre de correcteur, si ce n'est de traducteur, suivant tantôt le texte de Lefèvre, tantôt celui d'Olivetan, voire même de l'Olivetan révisé de la *Bible à l'épée* de 1540², et les modifiant tous deux à l'aide de l'hébreu ou d'une

1. D'Argentré, *Collectio judiciorum*, etc.. II, 1^{re} part., 134, 176.

2. Les auteurs de cette première revision genevoise comprenant toute la

version latine faite sur l'hébreu. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer entre elles, et avec la traduction d'Olivet an qu'on vient de voir, les trois versions suivantes du commencement du psaume V :

B. DE LEFEVRE, 1534.

Seigneur, reçois mes paroles en tes oreilles, entends ma clameur.

Mon roi et mon Dieu, entends à la voix de mon oraison.

Car, Seigneur, je ferai à toi oraison; tu exauceras ma voix au matin.

Au matin j'assisterai devant toi et y regarderai; car tu es Dieu qui ne veux point iniquité.

Et aussi n'habitera point auprès de toi de malicieux, et ne demeureront point les injustes devant tes yeux.

Tu as haï tous ceux qui font iniquité, tu détruiras tous ceux qui parlent mensonge.

Le Seigneur aura en abomination l'homme meurtrier et plein de déception.

PRIÈRES ET ORAISONS,
1542.

Seigneur Dieu, reçois mes paroles en tes oreilles, entends ma méditation.

Entends la voix de ma clameur, mon roi et mon Dieu; car je te ferai oraison.

Seigneur, tu exauceras du matin ma voix, je te la disposerai au matin et y regarderai.

Pour ce que tu n'es point le Dieu qui veuilles impiété, le malin n'habitera point auprès de toi.

Les insipiens n'assisteront pas devant tes yeux, tu as haï tous ceux qui font iniquité.

Tu perdras ceux qui parlent mensonge; le Seigneur aura pour abominable l'homme menteur et décepteur.

B. DE L'ÉPÉE, 1540.

Seigneur, prête l'oreille à mes paroles, entends à ma méditation.

Entends à la voix de mon cri, mon roi et mon Dieu; car je te supplierai.

Seigneur, tu as exaucé ma voix, au matin: car du matin je me préparerai vers toi et y regarderai.

Car tu n'es pas un Dieu qui veuille méchanceté, le mauvais n'habite point avec toi.

Les fols n'assisteront pas devant tes yeux, tu as haï tous ceux qui font iniquité.

Tu détruiras ceux qui parlent mensonge; le Seigneur a eu horreur l'homme meurtrier et trompeur.

Bible et antérieure au retour de Calvin à Genève, ont laissé partout *le Seigneur* dans les psaumes, et n'acceptent presque aucune des corrections qu'Olivet an avait faites aux psaumes, aux livres de Salomon, etc. Le titre manque à l'exemplaire qu'en possède la *Société bibliq. prof. de Paris*.

Mais moi, par la gran-	Mais moi, selon la mul-	Mais moi pour l'abon-
deur de la miséricorde,	titude de ta miséricorde,	dance de ta b�nignit�, je
j'entr�rai en ta maison,	j'entr�rai en ta maison	viendrai en ta maison,
'adorerai en ton saint	'adorerai au temple de	'adorerai en ton saint
temple en ta crainte.	ta saintet� en ta crainte.	temple en la crainte de
		toi.

Quel est ce reviseur   la fois  l gant et ind pendant, qui puise   droite et   gauche, ailleurs encore, et affectionne les mots d'origine latine : confiance pour confiance, insipient pour fol, exercite pour ost, blandir pour flatter, clameur pour cri, rectitude pour droiture, conculquer, suspiration, recordation, dilection? — Nous l'ignorons; mais ce ne peut  tre Dolet. Si celui-ci e t  t  l'auteur de l'opuscule, il aurait tenu un tout autre langage dans l' p tre liminaire. En outre le reviseur semble n'avoir pas connu les psaumes revus par Olivetan, et les sommaires que Dolet a mis aux *Psalmes... fid lement traduits du latin* diff rent totalement de ceux des *Pri res et oraisons*¹, dans lesquels s'accuse nettement la tendance r formatrice et paulinienne du livre :

« Quand en nous ne trouvons seuls m rites, ni quelque propre justice, mais en toutes choses d sp r es, et qu'avons recordation que du commencement du monde Dieu a fait toutes choses merveilleuses en ses saints, et que jamais ne d laisse ceux qui l'appellent, ainsi pouvons-nous prier. » (Ps. CXLIII.)

1. *Psalmes du royal proph te.*

V

« C'est la pri re de celui qui est vex  de crimineux adversaires. Lequel pour ce qu'il s ait bien que Dieu ne les peult aymer, reprend courage qu'il sera puissamment tir  hors du p ril, et rendra gr ces   Dieu, son pr servateur, en l' glise des saints. Apr s il prie le Seigneur qu'il le conduyse et adresse si bien, qu'il ne soyt surprins de leurs malicieuses finesses, ains qu'il les jecte au bas, affin de donner joye aux fid les. »

Pri res et oraisons.

V

« Affin que soyons d livr s des hommes sans pi t , et aussi que tous les bons soyent environn s d' ternelle protection.

« Afin que nous, enlumines de la grâce de Dieu, nous connaissions en cette terre la voie par laquelle on va à Dieu, laquelle est confiance en lui et charité envers le prochain; afin aussi que nous connaissions son salut, c'est-à-dire Christ, lequel est fait notre justice, afin que par toute la terre son nom soit glorifié. » (Ps. LXVII.)

« Afin que Dieu... nous garde des doctrines et traditions des hommes. » (Ps. CXIX.)

« Contre l'Antechrist persécutant et mettant à mort les saints de Dieu, et profanant les mystères de la parole de Dieu. » (Ps. LXXIX.)

« Afin que nous soyons délivrés des hommes de sang, lesquels s'efforcent de nous tirer arrièrre de la voie de Dieu par force et par tromperies, lesquels rendent peine d'éteindre la parole de Dieu. » (Ps. CIV.)

La doctrine de ces sommaires ne reparait qu'adoucie, mais toutefois acceptée, dans la préface :

Estienne Dolet au lecteur chrestien, Salut,

Telle est l'opinion de tous rhétoriciens, que une des principales parties de l'art oratoire consiste en imitation. Et non seulement leur opinion est vraie, quant à cette part; mais il faut tenir assurément qu'en toutes choses bonnes et louables, imitation a le premier lieu. Car imitation n'est qu'un exemple des choses parfaites et émerveillables en leur genre, soit art mécanique, ou de plus spirituelle et ingénieuse vacation. Je dis ceci pour conclure à la fin que, si imitation est tant bien reçue ès faits et exercitations humaines, elle ne peut être que bonne (oui nécessaire) ès méditations et actions divines. C'est à savoir quand nous voulons avoir affaire avec Dieu, ou pour impêtrer quelque bien, ou pour nous défendre et préserver d'aucun mal. En tels arguments nous ne pouvons imiter requêtes plus convenables que les oraisons des saints pères, comme oraisons parfaites en toute dévotion et affection céleste, sans qu'il y ait aucun babil superflu ou infect d'hypocrisie. Qui est chose totalement contraire aux commandements de Dieu et à la pureté (*sic*) de cœur, que l'Éternel requiert en nos prières. Voire telle qu'en une simple parole devons demander ce qui nous est nécessaire, plus par foi et confiance que par marmotement et remuement de lèvres, comme font aucuns ignorants et remplis d'erreurs.

Tu pourras donc user de telles prières en tes affaires, non sans grande consolation d'esprit. Et pour telles fins les ai imprimées, lecteur débonnaire, pourchassant ton utilité de tout mon petit pouvoir. Louange et gloire en soit à Dieu, auteur de tout bien.

L'ouvrage suivant de Lefèvre d'Étaples que M. Christie s'est borné à décrire bibliographiquement, n'est pas moins important : *Les épistres et évangiles des cinquante et deux dimanches de l'An, avecques briefves et très utiles expositions d'ycelles* (Ici, dans un médaillon circulaire, le Christ tenant la croix, avec cette devise en exergue : *Si quis sitit veniat ad me et bibat. Ioan. 7.* A Lyon chés Etienne Dolet, 1542. Avec privilège du roy. In-16, lettres romaines, de 655 pages numérotées¹. Sur la 656^e, la doloire avec les mots : *Seabra dolo*, sur le tranchant. *Dolet préserve moy ô Seigneur, des calumnies des hommes* (M. Gaijfe). L'épître liminaire, la plus remarquable de celles que nous avons réussi à nous procurer, montre le savant typographe plein de zèle et d'ardeur pour l'œuvre évangélique à laquelle il travaille, tout en prétendant demeurer fidèle à l'ancienne Église :

Estienne Dolet au lecteur chrestien, Salut.

Je serois digne de grand'mocquerie et reprehension, si ven la promesse que je t'ay faite de remettre en lumière tout ce que je voirray estre commode pour l'instruction chrestienne et édification de nostre foy, je me lassois dès le commencement, sans mettre en plein effect ma promesse dessusdicte.

Pour ne tomber on vitupère, et pour mettre en exécution ma bonne volonté quant à cela, après tous les ouvrages que desja j'ay imprimés

1. L'édition de Dolet est plus complète que l'édition gothique petit in-8^o de CCLXXX feuillets, sans date, ni lieu, ni nom, ni marque (M. Gaijfe); elle a en plus les sermons de la nativité de Notre-Dame, de la Toussaint, sur le commun des saints, d'un apôtre ou évangéliste, d'un martyr, d'un confesseur, et de la dédicace. Ces pièces sont précisément les plus hardies de l'ouvrage; en outre les pièces communes aux deux recueils sont plus développées dans l'édition de Dolet que dans l'autre, et attestent l'existence d'une édition intermédiaire.

pleins de bonne doctrine, je te produys à présent cestuy ci, non moindre certainement que les aultres, mais plein de telle douceur que tu ne pourrois lire chose plus récréative. Après ce cy, dedans troys ou quatre moys je ne faudray (Dieu aydant) de te rendre parfaicte la Bible en petite forme et en grand'forme dedans huict. Le tout si accomply, que tu auras occasion de contentement, et désormais ne tiendra qu'à toy, si tu n'as continuellement la parolle de Dieu devant les yeux. Laquelle tu doibs recevoir en toute révérence, comme la vraye nourriture de ton âme. A Dieu, lecteur. De Lyon ce 3 de mai 1542.

Dolet semble n'avoir pas tenu sa promesse : on ne connaît aucune Bible imprimée par lui, et il n'y en a pas trace dans les catalogues des livres prohibés. Cependant il ne se serait sans doute pas engagé à publier en juillet ou en août la Bible de petit format, si celle-ci n'avait été sous presse déjà plus ou moins avancée au commencement de mai ; car, même de nos jours, les plus grands établissements typographiques n'imprimeraient un ouvrage semblable en trois ou quatre mois que dans des cas d'urgente nécessité. Son arrestation, survenue précisément à la fin de juillet ou dans les premiers jours d'août, a dû interrompre le travail qu'on n'aura jamais repris, et les feuilles tirées auront été détruites comme inutiles et trop compromettantes.

Voyons maintenant ce que Dolet appelait « bonne doctrine... pleine de douceur » :

« L'homme ne vit point de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Les saintes Écritures sont donc le vrai pain de doctrine et la vraie pâture de l'âme » (p. 16).

« Quiconque attend le vrai salut par ses œuvres, ou par créature quelconque autre que par Jésus-Christ seul, il dit : *Anathema Jesu*, parole exécrationnelle de lui et n'a point le saint esprit » (p. 458).

Après avoir exalté Marie, Lefèvre s'élève ainsi contre le culte qui lui est rendu :

« Ni à elle, ni à nous jamais chose du monde ne profite, si-

non en nouveauté d'esprit être né en Dieu spirituellement par Jésus-Christ, lequel a fait et préparé sa mère telle qu'il lui a plu. Car il est manifeste qu'elle ne s'est pas sanctifiée et faite toute belle ; mais Dieu, pour son plaisir, l'a choisie, l'a produite et faite telle que son plaisir a été. Parquoi tout le bien, tout l'honneur, toute la grâce, vertu et sainteté d'elle, doit être à son fils, son facteur et son père, du tout attribuée, donnée et référée. Et qui autrement fait, il blasphème, et, comme mal connaissant et ingrat, déplaît à la mère et à l'enfant, commettant prodigieuse rapine, pourtant qu'il attribue l'honneur du créateur à la créature. Laquelle chose, hélas ! en trop de lieux on permet, partie par une puérile, féminine et superstitieuse dévotion, ou, pour mieux dire, satanique illusion. Partie aussi par insatiable avarice et malheureuse cupidité de profit temporel qui en provient » (p. 607).

L'*Exhortation à la lecture des saintes lettres* contient aussi une préface dont nous empruntons le résumé à *la France protestante* : « Dans cette épître au lecteur chrétien, Dolet dit ne pas ignorer les plaintes que font contre lui *aucuns envieux et abuseurs de peuple*, parce qu'il met en lumière des ouvrages de la *sainte Escripturè composez ou traduitz en langue françoise*, et que c'est pour leur remontrer leur tort qu'il leur a bien voulu *produyre ce petit opuscule*. » — Nous n'avons vu de l'*Exhortation* qu'un exemplaire imprimé à Lyon par Balthazard Arnoullet, 1544 (non 1554, date adoptée par M. Christie d'après Duverdier), in-8° ou in-16, lettres rondes, de 48 feuillets numérotés (*M. Gaiffe*). Les deux passages suivants indiquent clairement l'esprit de la portée de l'ouvrage : « Où sont ceux ayant charge d'âmes qui preschent purement l'Évangile? De quoi sont maintenant les prosnes... et prédications du long de l'année par les villes et les villages? Tous cherchent ce qui fait à leur profit, et non ce qui appartient à Christ » (f° 16). — « Je ne voudrois semer ou adhérer à aucune secte contraire à l'Église catholique, en laquelle je veux et entens vivre et mourir congnoissant que hors icelle on ne peut avoir salut. Mais si

pour quelque cause, Dieu a permis qu'on soit demeuré quelque temps en aveuglement, faut-il que cela soit perpétuel? » (1^o 44).

C'est dans cette voie moyenne des Lefèvre et des Érasme que s'est tenu Dolet. Il n'imprime rien de Luther, de Farel, de Lambert d'Avignon, de Zwingle, de Calvin¹, ni aucun des pamphlets neuchâtelois qui répétaient sous toutes les formes : *Delenda est Roma*. L'empportement, les invectives dont il était coutumier dans ses luttes contre les Toulousains, contre les obscurantistes, contre Érasme et Scaliger, ont fait place au ton calme et digne des préfaces qu'on vient de lire, lesquelles ne contiennent guère que l'affirmation paisible et sereine du droit et du devoir qu'ont les âmes de se nourrir de l'Écriture sainte. Cet esprit hardi, aventureux et turbulent, devient timide en abordant la question religieuse qu'il n'a pas étudiée à fond; il embrasse, avec l'ardeur extrême qu'il mettait à toutes choses, non la Réforme absolument émancipée telle que la voulait Servet, non pas même celle de Luther et de Calvin, qui conserve le dogme de la Trinité, mais une demi-réforme, anodine et illogique, qui ne pouvait aboutir. Enfin, et c'est une preuve non douteuse de son aversion pour le schisme, il ne fréquentait pas les conventicules secrets des adversaires de la Papauté. On l'accusa, il est vrai, de préférer le sermon à la messe, mais le sermon catholique, et non le prêche. S'il avait suivi celui-ci, ses ennemis n'auraient certainement pas négligé ce chef d'accusation, et son *Procès* nous l'eût appris.

Dès 1519, l'inquisiteur Levin se rendait à Lyon, porteur de lettres royales, pour y poursuivre certains « marraus et hérétiques². » Vers 1523, Pierre Verrier, Jean Vaugris et le futur martyr Antoine du Blet, y répandaient les doctrines évan-

1. Sauf la préface du Nouveau Testament d'Olivetan.

2. Clément de Faye, *L'Égl. de Lyon*. Paris, 1857, in 12, p. 82.

géliques, prêchées ouvertement l'année suivante par Maigret, Papillon, Michel d'Arande, aumônier de Marguerite, durant le séjour qu'y fit la princesse. Non contents des anathèmes prononcés dans le concile provincial tenu à Lyon en 1528, les persécuteurs obtinrent du roi un arrêt (2 septembre 1529) contre « la secte luthérienne pullulant dans la ville depuis cinq ans » et contre les assemblées illicites des hérétiques, lesquels avaient l'audace de refuser de payer les dîmes au clergé. Ajoutons que beaucoup d'ouvriers typographes étaient venus de l'Allemagne réformée, si bien que presque tout ce qui touchait à la typographie lyonnaise, libraires, imprimeurs, correcteurs, compositeurs, fondeurs, pressiers, sentait l'hérésie¹. Les « quelques orfèvres fidèles » mentionnés par Crespin comme auditeurs d'Alexandre Canus, arrêté à Lyon et brûlé vif à Paris sur la place Maubert en 1534, n'étaient autres sans doute que des fondeurs de caractères. Dolet ne put se soustraire à l'influence de ce milieu, et particulièrement à celle du Wurtembergeois Gryphius, son patron, dont les sentiments nous sont révélés par la lettre qu'il adressait à Farel, le 21 décembre 1530, et dont voici le sommaire² :

« Je vois avec plaisir que votre sollicitude pour votre troupeau ne vous empêche pas de porter des regards vigilants sur tout ce qui intéresse la république chrétienne et de pousser d'innombrables ouvriers dans la moisson du Seigneur. Le présent porteur [Antoine Marcourt] répond à l'appel chaleureux que vous lui avez adressé. J'ai pu, pendant le séjour de deux ans qu'il a fait chez moi, m'assurer qu'il n'est pas indigne de la chaire de vérité. J'engagerai Robert Estienne à ne plus contrarier vos pieux efforts. En toute occasion vous me trouverez d'ailleurs empressé à vous servir. »

1. M. Christie assure que quatre-vingt-quatre éditions de la Bible et du Nouveau Testament furent imprimées à Lyon dans la première moitié du xvi^e siècle.

2. Herminjard, *Corresp. des Réformateurs*. — M. Christie parle longuement avec éloge de Gryphius, mais sans dire un mot de cette lettre ni de la religion du célèbre imprimeur.

Une fois entré dans ce courant où le poussaient la passion des lumières et du progrès, la haine de l'intolérance, de la superstition, et le débit rapide assuré aux ouvrages favorables à la Réforme, Dolet voulut se distinguer, peut-être devancer, éclipser ses concurrents, sans se préoccuper suffisamment du danger. Sa conviction religieuse trop peu enracinée ne le préserva point de faiblesse au moment du péril : il se rétracta devant ses juges. Toutefois, à peine gracié, il persévère à imprimer des ouvrages analogues à ceux qui l'avaient fait condamner à mort une première fois. Arrivé au pied de la potence, se rétracta-t-il de nouveau, pour n'être pas brûlé vif? Aucune certitude n'est possible à cet égard ; mais nous penchons pour la négative. Aussi ne nous croyons-nous pas en droit de lui refuser le titre de martyr, que lui décernent MM. Boulmier, Henri Martin, Christie, et que lui dénie les auteurs de *la France protestante*, oubliant peut-être qu'il n'a pas été donné à toutes les victimes du fanatisme de mourir avec l'héroïsme de Berquin, de Caturece, de Canus, de Servet, de Dubourg et de Jordano Bruno. Nous consentirons même à l'appeler « le martyr de la Renaissance », mais en rendant à ce mot son sens primitif et véritable, qui n'impliquait aucune opposition à la Réforme. La Réforme, en effet, est fille de la Renaissance, et elles ne devinrent hostiles que quand les humanistes, se désintéressant de la question religieuse, glissèrent dans le scepticisme ; mais à l'origine, et durant près de trois quarts de siècle, la Renaissance embrassa tout à la fois et au même titre la restauration des lettres sacrées et celle des lettres profanes, témoin les travaux de Laurent Valla, de Reuchlin, de Lefèvre, d'Érasme, de Mélanchthon et de Dolet lui-même, dont le supplice eut pour principale cause, non la publication de ses livres latins, mais le rôle capital qu'il attribuait à la Bible.

O. DOUEN.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES

DE DEUX AGENTS SECRETS DU CARDINAL DE RICHELIEU

(1628-1629) ¹

C'est dans la correspondance du cardinal de Richelieu (avril-juillet 1629) qu'il faut suivre le progrès des armées royales et la prompte décomposition du parti protestant miné par l'intrigue et la trahison. Privas vient de succomber après une résistance héroïque (30 mai); Alais succombe à son tour; Nîmes n'essaye pas même de résister. On peut prévoir la paix prochaine : « M. de Rohan est maintenant extrêmement estonné; mais dans peu de temps il le sera bien davantage... Il m'envoia hier un conseiller de la Chambre de Castres pour me prier de favoriser la paix; mais il ne chante pas encore comme il faut. Avec le temps il viendra au point auquel l'on le peut désirer. Le reste de l'esté fera voir beaucoup de choses qu'on ne sçauroit penser. » (Lettre à la Reine du 17 juin 1629.)

La lettre du cardinal à M. de Rancé, du 7 juillet suivant, annonce le triomphe définitif : « La paix aura surpris les esprits malins. A la vérité elle est miraculeuse, car elle coupe les racines du mal pour le présent et pour l'avenir. Anduse, Sauve, le Vigan, Ganges, Uzès, Aimargues et Nîmes ont desjà obéy et chaque place a donné ses otages pour seureté. Il ne restera plus que le haut Languedoc qui suivra bientôt, Dieu aidant. »

Les lettres de deux agents secrets du cardinal nous ont initié aux mystères de la campagne diplomatique qui ne contribua pas moins que les succès militaires à la paix d'Alais. (Voyez les *Lettres du cardinal de Richelieu* dans la collection des documents inédits, t. III, pp. 384-367.)

XIV

Coppie de responce aux lettres du sieur Danchies de Montpellier par son beau-frère du treiziesme juin 1629.

Monsieur, ma dernière a esté du sept du courant, et depuis voilà

1. Voyez les trois derniers numéros du *Bulletin*, p. 256, 305 et 356.

le Roy devant Allez. Ils feront un peu des mauvais. Nos lettres ont porté tel coup que de bonne fortune nous avons eu responce de monsieur Petit, lequel vous remercie du bien procuré à leur pauvre ville. Il a tant fait qu'il a attaqué de près le gouverneur que vous cognoissez accompagné d'autres, et luy ont déclaré qu'ils sont résolus de n'attendre pas un sac et voir violer leurs femmes et leurs filles devant eux.

J'ai receu lettre de nostre beau frère de L. V. qu'ayant entretenu un confident de monsieur de Rohan, me mande que vous pouvez asseurer la Reyne que si le Roy prend Allez à peine de siège, sera devant Anduze que le Roy aura des nouvelles du dict sieur de Rohan. Et peut estre que le d. Sr de L. V. en fera le voiage. Mais je ne sçay comme le Roy et monseigneur le Cardinal pourront jamais escouter rien qui vienne de sa part, eu esgard à sa maudite rebellion. Et puis il y a parmi nous des philosophies morales. Les uns disent qu'il ne peut eschapper au Roy et que cela estant, voilà pour jamais le Roy nostre maistre; les autres que si le Roy lui faict grace, que c'est un vray moyen peut estre qu'avant qu'il fust trois ans quelques grands catholiques factieux pourraient engendrer une guerre civile, et dire que le pis qui leur pust arriver est qu'ils auront du Roy ce que le dict de Rohan en aura avec abolition, lui qui a appelé les Anglais et eu argent d'Espagne, qui a tousjours troublé, et par conséquent ils ne seroient pas si coupables.

Parmy les mauvais huguenots, il ne s'en dit pas moins, sinon que le dict sieur Cardinal porte le Roy à nous vouloir exterminer. Nous leur répondons, selon ce que nous avez escript de leur ordre, ouy en cas qu'on s'oppiniastre contre le Roy qui est nostre vray maistre; et qu'ils se trompent, que s'ils le cognoissaient bien avec sa bonté, ils parleroient d'une autre façon. Et qui a faict traicter les Rochelois comme ils ont esté que luy? Enfin ils reviennent à nous, sçachant bien que ce que nous disons — nous l'avons de vous et que vous cognoissez le monde, et qu'estant ce que vous estes vous ne voudriez pas dire une chose pour autre.

Au reste nous avons fort bien fait practiquer ce que vous escrivez que les soldats qui partent d'icy en secret — se sont jectez dans les villes, comme à Anduze ou Nismes; au hazard nous battons le chien devant le lion, encore que nous ne sçachions pas quand ils vont. Et quand ils n'iroient point, ils peuvent escrire à leurs compa-

gnons, comme nous avons escrit, qu'il faudroit estrangler les gouverneurs et consuls, parce qu'il n'y a que les soldats pendus, et ils se sauvent; tesmoin Privatv (car on dit que Montbrun n'en mourra pas).

La résolution de la plupart des grandes villes est de tenir tant qu'ils pourront. L'on dit qu'il y a des vivres pour trois ans, notamment Castres et Nismes, et qu'en ce temps-là il arrivera bien des choses. Et allèguent le singe qu'un homme vouloit faire parler à Rome. Nous vous l'avons desjà escrit. Monsieur votre cousin vous a mandé qu'après la prinse de St-Ambriois, ceux de Nimes ont fait trois choses : la première les femmes et autres bouches inutiles dehors la ville; la seconde d'avoir fait le dégast eux-mêmes pour que les troupes du Roy ne se prévalussent du fourrage; l'autre freschement depuis le siège d'Allez, que le premier qui parleroit de la paix seroit pendu. Voilà d'exécrables et abominables résolutions, et pour bien faire perdre des gens, du temps et argent. Toutesfois la prudence et vigilance de monseigneur le Cardinal pourvoira bien à tout cela. Mais il seroit bien à propos que le Roy se résolust à leur faire ce que je vous ay escrit par mes précédentes, vray moyen et infaillible que sans coup faire le Roy en sera le maistre, si ce n'est dans six mois, ce sera dans un an.

Il est bien vray que parmi nos capitaines de la garnison, il se dit que si le Roy se resout de prendre tout ce qui reste des villes par siège, l'un après l'autre, qu'il y en a pour plus de trois ans. Et nous voyons bien cela de la façon qu'on en parle. Si vous estiez dans le païs, vous feriez bien autre chose. Mais puisque vous estes si peu recogneu, songez à vous. Et le Roy et mon dict seigneur le Cardinal font du bien à des personnes peut estre qui ne servent pas comme vous avez servy et nous, depuis le siège de Montpellier, et à vos despens. Jamais homme n'a fait ces follies (pardonnez-moi si je vous le dis) que de mangerson bien en espions comme vous. Cela est bon au Roy et à mon dict seigneur. C'est bien fait que de servir le Roy, mais non pas à ses dépens. Vous estes nay à cela.

Au reste, assurez seulement la Reyne que si le d. de Rohan recherche le Roy pour se jeter aux pieds et à sa miséricorde, qu'il n'y soit jamais receu qu'en luy rendant toutes les villes, car ce seroit à recommencer. Il est vray que je doute fort qui les puisse ramener (au moins toutes). C'est que quelqu'un comme tombant d'une nue, luy

fist sentir que la dicte dame Royne escrivoit au Roy pour luy. Car je vous ay souvent escript qu'il ne pouvoit se sauver que par son moien. Et à ce que j'ay appris, vostre beau frère le dict à quelqu'un, si le Roy va à Anduze, peut estre si Allez se rend, ils le pourroient bien imiter. Vous sçavez leurs forces. J'attends de vos nouvelles et suis tousjours

Vostre très affectionné serviteur.

XV

Coppie de lettre au sieur Danchies de Montpellier sur le subject du voiage que son beaufrere a faict aux villes du xxiii^e juin 1629.

Monsieur... mes deux dernières sont du dixieme et trezieme du courant; vous avez amplement le succez du voiage que j'ay faict icy depuis ma dite lettre de lacheminement du Roy vers Sévenes: j'ay lettres de tous costés que je n'ay ozé hazarder; mais succinctement je vous diré que sur l'aprehention que les villes ont de monsieur de Rohan, mesmes qu'ils se trouveront bridez à cause des quatre villes quil peut rendre au Roy, car Mairiois et Anduze sont les clefs des Sévenes, les Marques qui est à trois lieues de Nimes, qui seroit leur ruisne, de Milliau, qui empescheroit la communication de Montauban à Castres, tellement quilz se sont résolus sur vos advis de convoquer une assemblée à Usez ou Anduze, afin de descouvrir si ledict de Rohan a resolu de faire ce qu'aviez eserit icy en cas de resoudre entre tous les desputtez des villes, traicter et deputer ce qui a esté fait. J'espere en Dieu que cela portera un grand fruct, car je fus à Anduze, à cause que nostre beaufrere estoit avec ledict de Rohan, qui ma dict que je pouvois asseurer de la paix, pour en asseurer la Roine nostre bonne maistresse.

Monsieur Baillé (le ministre) sur lespouvente que vous lui aviez donné par vos lettres, a bien joué son jeu, car en pleine assemblée il dict à Monsieur de Rohan dressant ses parolles (et en ces termes): Monsieur il faut que je vous die de la part de tous les deputez des villes, quilz avoient eu advis qui estoit le vostre, que sitost que le Roy seroit en ce païs, que vous allies traicter sans les villes, que ce

nestoit pas les promesses que vous aviez tant fait a toutes noz autres assemblées. Monsieur de Rohan fit une harangue et fort persuasive, et leur dit que si les villes ne se resolvoient à la paix, quil y estoit porté, par ce quil falloit quil dist et confessast en pleine assemblee quil ne scavoit pas si les villes auroient eu advis quil desiroit traicter sans eux; mais que la verité estoit quil avoient eu advis de bon lieu, et depuis mesme que le Roy estoit devant Privast, quil prinist garde a luy, et que toutes les villes alloient traicter sans luy, mesme quil se gardast bien d'aller en aucunes villes et quon le vouloit attrapper, tellement que voiant le passé descouvert de part et d'autre, ledict Baillé (ministre) diet : Messieurs pour nous oster tous hors de la defiance de part et d'autre, et que peut estre le grand Dieu qui ne nous veut pas perdre s'est servi de ces moïens, pour nous resoudre à recognoistre lobeissance que nous devons à un si bon Roy. Puisque Dieu nous a icy assemblez, il faut qu'il preside en noz cœurs et qu'il nous face sentir le chastiment qui nous attend, a la façon de Privast; et prions le tous ensemble de nous bien inspirer. Là dessus toute l'assemblée se mit à genoux, et ledict ministre fit une priere qui esmeut tellement l'assemblée, qui commencèrent d'opiner a la paix et deputer vers le Roy. Ce qui fut fait; voila le fruit que vos lettres ont apporté.

Il y eut le depputé d'Usez qui dit : Messieurs a qui nous adresserons nous, car de sadresser au Roy il nous renvoira a monsieur le Cardinal qui nous est du tout contraire. Le sieur ministre diet quil feroit voir lettre que cestoit un seigneur plain de douceur, de foy, de parole, et quil parloit bien asseuré, et de bon lieu, puisqu'un homme de qualité de la religion qui est a luy en a donné les assurances. Il y eut le depputé de Castres qui seconda le diet ministre et dit que cela estoit vray, et que la plus grande part de l'assemblée le cognissent bien, et la dessus vous fustes nommé; le cappitaine Bazen (qui y estoit) dit quil le vit a la Rochelle, et quil luy conta des merveilles dudict sieur Cardinal, et comme il avoit bien fait observer tout ce que le Roy avoit promis a la dicte ville de la Rochelle. Qu'il se falloit resoudre, tellement qu'avant que sortir de là il fut resolu les depputavens le Roy, et avant que je repartisse led. ministre me dit : allez seulement et escrivez a Mons^r Danchies qu'avant la St Jean il verra le Roy estre nostre maistre, et quil se pourra vanter quil en sera la cause, car ses lettres ont porté coup de tous costez, et quon

jour il pourra dire au Roy le service quil luy a rendu et moi apres quil l'avoit deservy a la Rochelle. Led. ministre désireroit bien que vous fussiez avec le Roy et auprès de mondict seigneur le Cardinal, pour y présenter les depputez. Ilz auront toute confiance en vous ; mais je luy ay dict que j'estois bien asseuré que le Roy vous avoit despesché vers la Royne sa Mere.

L'on n'a depputté un seul homme factieux ny mutin, tous gens paisibles et qui feront fruct sans doute.

J'eu l'honneur de saluer mondict sr de Rohan. Il me demanda si vous estiez avec le Roy ; je luy dis que vous estiez a vostre cartier chez la Royne mere ; il me dist quil vous avoit de l'obligation et tout les corps des Esglizes. Là dessus il se tourna vers nostre beaufriere et luy dict : ses advis seront cause de la paix et souvenez vous en.

Je prins congé de luy, et puis m'en allé encores dire adieu audict ministre, et luy dict si je vous pouvois escrire hardiment que nous aurions la paix ; il me dit quil estoit infallible suivant les résolutions prises a l'assemblée.

Comme j'ai esté de retour icy, j'ay bien eu du remerciement pour vous de ceux des réfugiés desd. villes qui avoient eu nouvelles desia de lad. assemblée, et que vos lettres estoient envoyées a propos, que tout le corps vous avoit une estroite obligation du grand fruct que nous apportera la paix, qu'on leur escrivoit qu'elle estoit infallible, et quilz confessent que si lon neust prins ce biays à cause de vos lettres, quil ny eust point eu d'assemblée, car les Consulatz des vilhes la resolurent pour voir et descouvrir ce qui estoit dud. de Rohan ; et le succez en est bon puisque s'estans tous descouvertz les uns des autres, la jalousie ou pour mieux dire la deffiance les a tous portez a bien faire et a la paix.

La première nouvelle que je vous escriray ce sera de la paix ; elle est inevitable, sil plaist a Dieu, j'en ay veu trop d'apparence pour croire du contraire. Enfin tout le monde vous a creu estre a Privastz quand le Roy l'assiegea, et cela a servi de beaucoup pour croire a vos lettres, attendant la bonne journée de paix. Je ne vous la ferré plus longue demeurant toujours

Vostre tres affectionné frere et serviteur.

PROCÈS FAIT AU CADAVRE DE ROLAND

16 août 1704.

Notre ami, M. Ch. Sagnier, auquel le *Bulletin* est déjà si redevable, nous adresse, par une lettre du 16 juillet, deux pièces de rare valeur.

« Je détache, dit-il, d'une liasse de jugements contre les camisards que j'ai retrouvés dans mes archives, et que je me propose de publier *in extenso*, celui concernant le procès fait au cadavre du héros cévenol.

« Je suis heureux de pouvoir en offrir la primeur au *Bulletin* qui a pris l'initiative, couronnée d'un plein succès, du rachat du Mas Soubeyran. »

L'acte de baptême de Roland, entièrement inédit, et fournissant la date jusqu'à présent ignorée de sa naissance, ne sera pas moins apprécié de ceux qui aiment à recomposer dans les moindres détails les belles et douloureuses pages de notre histoire.

Notre vive gratitude est acquise à M. Ch. Sagnier, pour cette double communication qui joint à tant d'autres mérites celui de l'à-propos.

ACTE DE BAPTÊME DE ROLAND

Du 7^{me} janvier 1680, Pierre Laporte, fils de Jean Laporte et de Magdellaine Grasse dumas (*sic*) Soubairan, a été batizé par moy ministre soubz^{né} prezanté en basteme par Pierre Laporte et Pierre Bonhailhe, né le 3^{me} dud. mois.

DESOSTELLE M.

(Extrait des registres du temple de Mialet.)

Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Lamay, Courson, seigneur de Bris Vaugrigneuse, Chavagne, Lamothe Chandenier, Beuxe et autres lieux, conseiller d'État ordinaire, intendant de Languedoc.

Entre le Procureur du Roy Demandeur en réparation du crime de Lèze majesté, au second chef meurtres et incendies commis par le nommé La Porte dit Roland, chef des Rebelles, et ses complices d'une part ;

Et M. Georget, Procureur au Présidial de Nismes, curateur créé pour la défense du cadavre dud. Roland, et les nommés Maillé,

Raspal dit Languedoc, Grimaud, Gauterelle, Guérin deffendeurs d'autre ;

Veu par nous, avec les officiers du Présidial de Nismes l'arrest du Conseil du 15 février dernier, par lequel il a plu à Sa Majesté, etc., etc.

Nous, de l'avis desd. officiers Présidiaux, par jugement définitif, en dernier ressort et sans appel, avons déclaré led. feu Pierre La Porte dit Roland, atteint et convaincu du crime de Lèze majesté et de Rébellion ouverte, pour avoir esté l'un des principaux chefs des Revoltés contre le Roy, pour reparation de quoy avons ordonné que le cadavre dud. La Porte dit Roland sera traîné sur une claye jusqu'à la place publique de l'esplanade de cette ville où il sera bruslé et les cendres jettées au vent ; et pour les cas resultans du procez avons condamné et condamnons lesd. Guerin, Raspal, Couterel, Maillé et Grimaud accusés, à estre rompus vifs et à expirer sur la roüe, et leurs corps morts ensuite portés aux fourches patibulaires pour y demeurer exposés, leurs biens et ceux dud. Roland confisqués au profit du Roy, distrait sur iceux la somme de cinq cens livres d'amende au profit de Sa Majesté payable solidairement et les frais et depens du procez ; lesd. Guerin, Raspal, Couterel, Mailhier et Grimaud préalablement appliqués à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir revelation des complices ; Ordonnons en outre que le chateau de Castelnaud sera demoly et rasé jusques aux fondemens, ce qui sera exécuté nonobstant opposition ou appellation quelconques et sanz déléger.

Fait à Nismes le seizième aoust 1704.

Signé : de LAMOIGNON, MALIAN, rapporteur, GEVAUDAN, DE LA BAULME, FABRE, MÉNARD, GALEPIN DE VARANGLES, de FABRIQUE, NOY.

LETTRE D'ANTOINE COURT A PAUL RABAUT

1740

Il y aurait un intéressant article à écrire : *Antoine Court, historien*. M. Edmond Hugues l'a esquissé dans un chapitre de son savant ouvrage, (t. II, p. 287-392). Peut-être l'écrirai-je un jour. La lettre à Paul Rabaut, publiée pour la première fois ici, serait une pièce importante à consulter, car elle montre l'ardeur de recherches dont il était animé vers 1740. Une lettre à Benjamin Duplan, du 21 avril 1727, nous révèle le plan déjà arrêté dans son esprit du grand ouvrage dont il n'a retracé complètement qu'une période, celle de l'insurrection des Camisards. Je le laisse ici s'expliquer lui-même :

« Autre chose, on souhaite, me dites-vous, que vous travaillez à l'histoire. Mais il faudroit qu'on eût la bonté de nous donner une idée nette et précise, tant du plan que de la forme de l'ouvrage; qu'on fasse un corps d'histoire, ou que chaque prédicant fasse son histoire séparée. Mais que serait ce cahos et cet amas d'histoire? Demande-t-on seulement un simple narré, telle chose serait arrivée et rien plus; ou bien une histoire circonstanciée, telle chose est arrivée de telle ou telle manière, et telles en ont été les suites?.. Souhaite-t-on encore qu'après que les prédicateurs auront fait la relation de leurs principales aventures, ils fassent aussi le portrait de leur esprit et une description de leur science, métier délicat et rebutant? Et qui voudroit confesser son ignorance? Le ferois-je moi qui, non content de souhaiter d'aller de pair avec le plus savant, le plus profond et le plus étendu de tous les philologues, le voudrois encore surpasser de beaucoup? Demande-t-on seulement une idée des choses qui se sont passées depuis l'établissement de l'ordre, ou en souhaite-t-on sur les choses qui se sont passées au sujet de la religion dans nos provinces depuis la révocation de l'Édit de Nantes? Ce dernier article a trois périodes : 1^{re} période, les années les plus immédiates qui suivirent la révocation; 2^e période, du soulèvement des Camisards et les suites; dernière période, l'établissement de l'ordre avec les conséquences, qui ne se termineront, s'il plaît à Dieu, que par une liberté entière. Expliquez-vous bien sur tout ceci. Ne négligez pas, s'il vous plaît, de m'envoyer le livre que je demandais par la lettre à M. D. et le cahier. » (Papiers Court, n^o 7, t. III, p. 169.)

Le futur pasteur de Nîmes, Paul Rabaut, était de ceux que mettait à contribution le futur historien.

A Monsieur, Monsieur Paul.

[Lausanne] 7 mars 1740.

Monsieur et très honoré frère,

Votre long silence me fait de la peine. Je m'intéresse trop à ce qui vous regarde pour ne pas souhaiter de recevoir souvent de vos nouvelles, et vous m'obligerez toujours lorsque vous voudrez bien vous donner le soin de m'en donner. Je suis fort sensible à ceux que vous prenez pour me procurer les mémoires et les secours concernant le projet que j'ai formé. Je reçus les pièces que vous m'avez indiquées et qu'on remit en foire de Beaucaire. Je vous en témoigne icy mon remerciement. Je l'eus plutôt fait, n'eût été que j'étois chaque jour dans l'attente de vos lettres. Vous m'obligerez de m'expédier le plutôt possible tous les papiers que vous trouvâtes à Anduze, et tous les autres que votre attention obligeante et toujours empressée vous aura fait déterrer.

Je compte que vous n'aurez pas négligé de vous nantir des nouveaux jugements rendus à Montpellier contre les femmes de Nîmes et sur les gens du Vivarez, aussi bien que sur l'amende à laquelle on a condamné la ville de Nîmes. M. Claris m'avait fait espérer d'autres mémoires déterrés à Saint-Hipolite; mais je n'en entens plus parler. Voudriez-vous bien prendre la peine de vous en informer, et de vous joindre avec ce très cher collègue que je salue cordialement pour me les procurer. J'avois aussi appris qu'il y en avoit à Gauges. J'avois demandé encore à M. Claris des détails sur tout ce qui concerne les Camisars, sur leurs combats, sur le nombre des morts, et sur celui des personnes qui avoient pris parti parmi eux; sur ceux qu'on a fait mourir, de quelle mort et dans quel lieu.

Sur tout cela on pourroit avoir des mémoires en interrogeant dans chaque lieu, autant que la prudence pourroit le permettre, des personnes d'un certain âge, en leur demandant qui sont ceux de leurs villages qui ont été avec les Camisars et ce qu'ils sont devenus. Il importeroit surtout d'avoir le plus grand détail qu'il se pourroit sur toutes les cruautés et les mauvaises actions commises contre les protestants soit par les troupes du Roi, soit par les cadets de la Croix, en observant le nombre des personnes qu'ils ont meurtries, massacrées,

et le genre de mort dont ils les ont fait périr, et les maisons pillées, et l'indication des lieux où les choses se seraient passées, et autant que faire se pourroit la date de chaque événement¹. Il importeroit, s'il vous plaisait, de vous donner des nouveaux soins pour déterrer un plus grand nombre de jugements, déclarations, et autres imprimés ou manuscrits qui se trouvent entre les mains de curieux à Montpellier où il y en a par centaines ou plutôt par milliers.

Mais il est temps de quitter cet article pour vous parler d'un autre qui vous intéresse plus et qui me fait un grand plaisir; c'est que vous pourrez venir ici bientôt, je l'ai demandé pour vous, et je l'ai obtenu. Il ne s'agit que d'attendre qu'un des jeunes messieurs qui sont ici encore soit parti, et cela sera pour le plutôt ce printemps. Ainsi vous pourrez déjà prendre vos mesures pour le voyage et commencer à faire votre malle. Je me félicite par avance de l'heureux moment qui me procurera le plaisir de vous connoître et de vous dire de vive voix une partie des choses que je sens pour vous, aussi bien que vous offrir tout ce qui sera en mon pouvoir et qui pourra vous être utile.

Autant que je suis affligé de l'indigne manœuvre de votre profane et impie jeunesse qui s'oppose aux assemblées, autant je suis édifié de la conduite que vous avez tenue dans l'occasion dont vous me parlez². Continuez à vous conduire de même, ou plutôt évitez avec soin tous les endroits où de pareils événements pourroient encore arriver; mais n'oubliez rien plus pour ramener, s'il est possible, avec toutes les douceurs dont vous êtes capable, ceux qui sont dans les idées si contraires à l'esprit de l'Évangile, qui les approuvent ou les fomentent, et Dieu veuille bénir tous les soins que votre zèle vous fera prendre à ce sujet. Dieu veuille aussi bénir votre chère personne et la garantir de tous les dangers qui la menacent. Je suis avec les sentiments d'une considération très parfaite et d'une amitié sincère et cordiale,

Monsieur et très honoré frère, votre très humble et très obéissant serviteur,

A. COURT.

1. Ce passage est à rapprocher de la belle lettre de Court au forçat Espinas (*Bull.*, t. XXIX).

2. Pourchassés cruellement les protestants Nimois avaient résolu de se rendre en armes aux assemblées du désert. Rabaut n'hésita pas à blâmer une résolution qui pouvait amener des collisions funestes. (E. Hugues *Aut. Court.*, t. II, p. 109.)

MÉLANGES

QUELQUES MOTS ENCORE SUR LA PRÉMÉDITATION

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY¹

Monsieur,

Me sera-t-il permis, à propos de la controverse élevée dans la *Revue historique*², entre le savant bibliothécaire de la ville d'Orléans, M. Loiseleur, et M. Henri Bordier, de dire quelques mots sur la question en litige? Ce ne sera pas pour discuter les appréciations ou les documents amenés par l'un ou par l'autre de ces deux auteurs, mais pour produire deux petites pièces, d'apparence insignifiante, dont il semblera peut-être puéril à quelques-uns de tenir compte, et qui cependant, j'espère le montrer, peuvent avoir quelque importance, non seulement au point de vue de la ville d'Orléans qu'elles concernent spécialement, mais encore à un point de vue plus général.

Avant de transcrire ces deux documents, que personne encore, à ma connaissance, n'a jugés dignes de voir le jour, je ferai une réflexion générale. Il me semble que jusqu'ici un point important du débat n'a pas été, autant que je puis le savoir, suffisamment pris en considération. Je veux parler des documents que peuvent renfermer les dépôts de province. Il est bien évident, en effet, que malgré la destruction systématique de toutes les pièces concernant l'année 1572, destruction qui a été jusque là qu'à Orléans par exemple même les minutes des notaires ont disparu (au moins celles de la partie de l'année importante dans la question qui nous occupe); il est bien évident, dis-je, que malgré cette destruction, quelques preuves de la

1. En attendant la publication des six lettres retrouvées dans les archives de Simancas par M. Combes, et qui jettent un nouveau jour sur les résultats des conférences de Bayonne, nous sommes heureux d'insérer quelques pages d'histoire locale qui éclairent aussi, dans ses origines, le crime du 24 août 1572. (*Réd.*)

2. Les nouvelles controverses sur la Saint-Barthelemy. (*Revue hist.*, janvier et février 1881, p. 83.)

préméditation — si préméditation il y a eu — doivent avoir survécu. Il faut bien expliquer, à quelque opinion qu'on se range d'ailleurs, l'ensemble avec lequel fut exécuté le massacre, non seulement à Paris, mais dans tant d'autres villes de la France; expliquer aussi comment il se fit que du jour au lendemain tant de bras se trouvèrent prêts à frapper, et surtout tant de chefs du massacre désignés et nommés presque instantanément. On a beau supposer la haine la plus farouche et le fanatisme le plus ardent, cela n'expliquera pas que sans tâtonnements, sans hésitation aucune, les « capitaines » choisis se soient justement trouvés ceux qu'il fallait, ceux surtout qui accepteraient sans sourciller cette odieuse besogne. Vraiment, il paraît difficile de ne pas supposer une entente, et même une organisation préalable. Il ne résulterait pas de là que le *jour* de la tragédie eût été déjà fixé d'une façon précise; mais je crois à la fixation d'un moment général, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Peut-être serait-il possible, en comparant — malgré tant de profondes et heureuses dissemblances — ce qui se passa alors à une autre surprise dont l'histoire est plus récente, de comprendre mieux comment les choses durent se passer, et comment les non-initiés seuls furent dupes du prétendu imprévu de l'affaire. Mais je laisserai à vos lecteurs, si vous le voulez bien, le soin de rechercher et de comparer.

Mais s'il y eut cette préparation précise générale, ne s'en trouverait-il aucune trace? J'ai hâte de le dire : Ne s'en trouvât-il aucune, cela ne prouverait pas, vu la destruction évidemment volontaire des documents, sa non-réalité. Mais s'il s'en trouve une ou plusieurs, de quel poids ne seront-elles pas? Or c'est justement une preuve de cette préparation précise à Orléans qu'il me semble voir dans les deux documents, d'apparence insignifiante, je le répète, et à cause de cela, sans doute, échappés à la destruction, que je vais transcrire. Ils sont conservés dans les *Archives municipales d'Orléans*, CC. 4. Les voici :

I. Monsieur le Recepveur des deniers commungs de la ville d'Orléans paieez et baillez des deniers de vostre recepte à Magdalene Picot, vefue Mathurin Rippeneau, priseurre revendeure demourant en cested. ville d'Orléans, la somme de vingt une livres tournois à luy (*sic*) deue pour avoir par elle fourny de linge par le temps et espace de six sepmaines entières pour le service de Monsieur de S^{te} Foy, prédicateur, et durant le temps qu'il a esté en cested. ville à

faire prédications aux manans et habitans d'icelle. Et en rapportant, etc. Faict le dernier jour de juing, l'an mil V^o sixante (sic) douze. C. SAIN. L. BRETON.

H. Magdelaine Picot, veufue Mathurin Rippeneau, priseure et revendeure demourant à Orléans, confesse avoir eu et receu de honorable homme Simon Charron dict Levesque, bourgeois d'Orléans, receveur des deniers commungs de la d. ville, absent, la somme de vingt une livres tournois à laquelle somme elle a chevy et composé avec les eschevins manans et habitans de la ville d'Orléans pour le linge par elle fourny par le temps et espace de six sepmaines pour le service de Monsieur de Sainte Foy, prédicateur..... Le Quart jour de juillet l'an mil cinq cens soixante douze. ROUSSEAU.

Tels sont ces deux documents. Ils ont trait à un seul fait, mais le second ajoute ceci au premier, qu'il constate l'arrangement conclu entre Madelaine Picot et la ville d'Orléans, et confirme par conséquent la première remarque que je voudrais faire, à savoir, que M. de Sainte-Foy était entretenu aux frais de la ville, soit qu'il eût été appelé par les autorités municipales, soit qu'il leur eût été envoyé ou d'ordre supérieur, ou à la demande du gouverneur par le roi.

Ce détail, comme on va le voir, est loin d'être sans importance. Cette importance provient soit de la personne même du prédicateur, soit de la conduite générale que tenaient alors vis-à-vis des réformés d'Orléans les autorités locales. Quelques mots sur l'une et l'autre.

Pour tous vos lecteurs, M. de Sainte-Foy [de Peyrollières] n'est certainement pas un inconnu. Arnaud Sorbin, longtemps oublié, l'est moins aujourd'hui non seulement parce que ceux qui ont étudié la Saint-Barthélemy ont dû tenir compte de son apologiste français le plus fervent, mais aussi parce que ses ouvrages, aujourd'hui recherchés des bibliophiles, attirent l'attention par les prix respectables qu'ils atteignent. De plus, il a trouvé, il y a quelques années, un biographe, M. Émile Vaïsse, qui a publié dans les *Mémoires* de l'Académie impériale de Toulouse une *Étude historique et biographique sur Arnaud Sorbin de Sainte-Foy, chanoine théologal de Toulouse, évêque de Nevers, prédicateur des rois Charles IX, Henri III et Henri IV*¹.

1. Je ne puis préciser plus exactement la date, n'ayant de cette *Étude* qu'un tiré-à-part qui n'en porte aucune. Je pense qu'elle a été publiée entre 1865 et 1870.

Encore moins vos lecteurs ignorent-ils toute la part qu'a prise, dans la tragédie de la *sanctae nuit*, comme il l'appelle, l'auteur du *Vrai Réveil-matin pour la défense de la majesté de Charles IX*. Que, dès lors, le prédicateur ait été appelé ou envoyé, le choix n'en est pas moins significatif. Il s'agit d'un homme qui appela de ses vœux, contribua à organiser (nous y reviendrons) et défendit de sa plume la Saint-Barthélemy. Il va faire des prédications à Orléans quelques semaines avant la Saint-Barthélemy, lui, cet ardent prôneur d'un massacre en masse, et dans une ville où le massacre fut, proportionnellement, au moins aussi terrible que celui de la capitale. Si ce n'est là qu'une coïncidence, il faut avouer qu'elle est étrange. Poursuivons.

S'il était une ville en France où les vrais amis de la paix, les scrupuleux observateurs des édits n'auraient dû ni appeler, ni envoyer M. de Sainte-Foy, cette ville était bien certainement Orléans. Les esprits — les circonstances l'expliquent assez — y étaient aussi excités que possible. Tout était matière à rixes entre catholiques et réformés, et la vie de ceux-ci n'était rien moins qu'assurée. Témoin l'affaire dite de la maison des Quatre-Coins (1569); témoin encore, lorsque enfin, après la paix de 1570, les réformés purent exercer leur culte au lieu de l'Isle, chez le bailli Groslot, « à deux petites lieues d'Orléans », l'accueil qu'ils recevaient au retour de la part de « la populace papistique », c'est-à-dire des « injures, coups de pierre, fange, sans avoir pitié de 500 à 600 personnes, hommes, femmes et enfans, qui supportoient patiemment ces outrages ¹ ». C'était, certes, assez de zèle, et un zèle assez amer.

Que pouvait donc bien venir faire M. de Sainte-Foy? Voici comment sa venue me semble devoir être expliquée.

A peine la première paix de religion eut-elle été signée, que le gouverneur royal prit toutes les mesures nécessaires pour favoriser la réaction catholique à Orléans. Dès le 4 avril 1562 [1563 n. s.] des instructions très précises en ce sens étaient données au nouveau gouverneur pour le roi, M. de Cypierre. Ces instructions, datées

1. Ces quelques lignes, ainsi que d'autres qu'on trouvera ci-après, sont empruntées à la *Préface consolatoire aux pauvres résidus de l'Eglise d'Orléans, contenant un brief récit des afflictions qu'a souffert la dite Église*, qui précède *L'Exercice de l'âme fidèle*, de DANIEL TOUSSAIN. Je dois ajouter que je cite, non d'après le texte lui-même, mais d'après une copie partielle contenue dans le Msc. 431 de la Bibliothèque publique d'Orléans.

d'Amboise, furent lues aux échevins, aux notables, et aux manans et habitants d'Orléans, le 6 avril, et les réformés durent les subir malgré leurs protestations. Peu à peu (je n'en puis donner ici les preuves, voulant être bref, mais je compte les donner ailleurs, et en masse, car l'histoire en est instructive), dans tous les cas et de toutes les manières possibles, *per fas et nefas*, avec ou sans droit, et plus souvent sans qu'avec, la prépondérance fut donnée aux catholiques. Certainement, sans cela, le *coup de main* de La Noue n'aurait jamais réussi. Mais sa réussite prouve et l'exaspération des réformés, et leur persistante influence.

A la suite de la seconde paix de religion les réformés furent décidément vaincus, et pour toujours, par le parti catholique. Leur nombre et leur influence avaient diminué très sensiblement, et ils virent succéder la réaction violente à la réaction tracassière.

« Mais la paix étant pour la troisième fois conclue au mois d'aoust 1570, paix plus cruelle qu'aucune guerre, les fidèles de l'Église réformée d'Orléans, pensant jouir du bénéfice de la paix, furent empeschés de jouir d'icelle..... » C'était bien là, certes, le triomphe le plus complet que pût désirer la réaction, et l'on ne saurait trop admirer tout ce qu'avait d'ingénieux ce procédé d'accorder une paix générale, et d'en permettre l'application en détail.

Il est vrai que cela ne dura pas. Daniel Toussain nous dit, en effet, que cet empêchement à jouir de la paix dura « jusques au mois de septembre 1571¹, que par la sollicitation de l'amiral de Châtillon et de M. Groslot de l'Isle, bailli d'Orléans, l'Église réformée commença à s'assembler audit lieu de l'Isle, etc. » Mais cela non plus ne dura pas, car « l'Église ne faisant par manière de dire que renaître et se reconnoître, elle sentit les efforts de l'ennemi, l'exercice estant par un temps interrompu audit lieu par mandemens et édits extorqués..... » On le voit, l'ancienne lutte avait recommencé. D'un côté, les catholiques d'Orléans, se sentant appuyés en haut lieu, avaient refusé de tenir compte de l'édit de pacification de 1570. Mais de l'autre, les protestants, grâce à l'influence de Coligny et de Groslot, avaient obtenu un moment gain de cause, et ce succès en ranimant leurs espérances avait aussi ranimé leur zèle. « *Verum anno 1571,*

1. Il avait donc fallu une longue année pour en arriver là, puisque l'édit fut donné en août 1570.

lisons-nous dans la biographie de Daniel Toussain écrite par son fils ¹, *Ecclesia Aurelianensis pacis beneficio post tam crudelem persecutionem non nihil respirans, atque in dies numero animisque crescens, D. Tossanum Mompelgarts* ² *revocavit.* » Ce renouveau de l'Église d'Orléans alarma encore plus les catholiques; ils firent de nouvelles et plus pressantes démarches, et ils obtinrent « par mandemens et édits extorqués » que l'exercice fût interrompu audit lieu de l'Isle.

Leur triomphe fut court, puisque, continue le même auteur, l'exercice de la religion fut « derechef accordé au petit troupeau audit lieu ». — « *Eo*, dit à son tour Paul Toussain, dont le récit est parallèle à celui de son père, *diebus dominicis, ingens ex urbe multitudo ad audiendas conciones confluebat : quamvis id non absque periculo fieret, quoniam Pontificii conritiis et maledictis redeuntes excipiebant* ³, *et quibus poterant modis lacescebant, NON OBSCURE JACTANTES, SE DOMUM ILLAM [de Groslo] OMNESQUE QUOS IN EA REPERTURI ESSENT, FERRO ET IGNE DELETUROS. Nihilominus fideles pericula omnia constantia superabant : et D. Tossanus, qui apud nobilem illum virum diversabatur, strenue in officio pergebat, licet tunc incommoda valetudine uteretur. Sed non diu haec halcyonia durarunt. Nam ecce anno 1572, mense Augusto, etc., etc.*

C'est à la suite du second triomphe des réformés sur les catho-

1. *Vitæ et orbitus Rev. et Clariss. Viri D. Dan. Tossani... compendio explicata narratio*, AUT. PAULO TOSSANO, Heidelberg, 1603, in-4°. Cette biographie, dont la *France protestante* dit qu'elle est très circonstanciée et très fidèle, est jointe à un ouvrage de D. Toussain, intitulé : *Synopsis de Patribus legendis*, etc. Heidelberg, 1603. — D. Toussain était mort le 10 janvier 1602.

2. Lors de la troisième guerre de religion, D. Toussain, en danger de perdre la vie, avait réussi à quitter la ville. Mais il fut repris et enfermé dans la citadelle. Sa femme déploya alors la plus grande énergie et obtint qu'il fût mis en liberté contre rançon. Il se retira à Montargis. Les menaces royales ayant obligé Renée de Ferrare à congédier les réformés, Toussain, sa femme et ses trois enfants se retirèrent à Sancerre. « *Ibant*, dit Paul Toussaint, *unâ ex eodem oppido egressæ ducentæ aut trecentæ rhedæ infantibus vagientibus onustæ...* » Après une année ou environ (*annum plus minus*) de séjour à Sancerre, Toussaint se rendit à Montbéliard. La paix venait d'être signée. Il y resta, comme on l'a vu, jusqu'en septembre 1571, aidant son vieux père dans ses fonctions de pasteur.

3. On a vu plus haut ce que Dan. Toussain dit à ce sujet.

liques d'Orléans que je place la venue dans cette ville d'Arnaud Sorbin. Quand je dis : à la suite, c'est : ensuite que je veux dire ; et voici la mission que je lui attribue. Tout d'abord je pense qu'il n'avait pas été appelé, mais bien envoyé à Orléans. Pourquoi eût-il été appelé ? Assurément pas pour convertir les huguenots. Quel que fût son talent, l'homme et le moment auraient été bien mal choisis.

Pour enflammer le zèle du peuple orléanais ? On vient de voir si ce zèle avait besoin d'être enflammé. Et puis, un si grand personnage serait-il venu pour cela ? Il y avait, certes, assez de prédicateurs fanatiques, sans aller chercher le prédicateur du roi. — S'il ne fut pas appelé, il fut certainement envoyé ; il ne semble pas possible, en effet, de supposer qu'il serait venu passer six semaines à Orléans, et aux frais de la ville, en faisant une sorte de voyage d'agrément, ou poussé, sans autre, par son zèle apostolique.

Il fut donc envoyé. Par qui ? A cette question si importante dans l'espèce, nous ne pouvons malheureusement répondre. Ce fut évidemment par ses supérieurs non ecclésiastiques, mais politiques. Or les supérieurs d'un prédicateur du roi n'étaient pas très nombreux. On n'a guère le choix, si je ne me trompe, qu'entre trois personnes, le roi, la reine mère, et Monsieur, frère du roi. Le lecteur peut choisir. En somme, il n'importe guère quant au fond de la question.

Pourquoi fut-il envoyé ? Nous avouons croire positivement que ce fut pour donner aux bons ennemis des réformés, les Orléanais, les explications nécessaires sur la politique suivie, et calmer leurs impatiences. Il devait leur expliquer, notamment tout ce qu'avait de factice et de momentané la faveur accordée aux huguenots ; leur donner des preuves du zèle persistant et toujours bien intentionné du roi ; étudier sur place les dispositions des Orléanais ; préparer les voies à l'accomplissement des grands desseins qui se tramaient, former les cadres de la future armée d'assassins ; endoctriner ses chefs, et en général faire prévoir, sinon positivement annoncer le massacre général des réformés de la métropole protestante du centre de la France ; en un mot, préparer ce qui devait être la Saint-Barthélemy. Comme il fallait à tout cela un prétexte honnête, il fit une série de prédications ; c'est ce qui explique la durée de son séjour, qui aurait pu, sans cela, être sensiblement plus court.

Au reste, il faut bien croire que tout ce qui se tramait ne fut pas tenu absolument secret, puisque nous voyons, d'après le récit de

Paul Toussain, le peuple s'en faire l'écho : *Non obscure jactantes se donum illam omnesque quos in ea reperturi essent, ferro et igne deleturos*. Il n'y a aucune raison de supposer que Paul Toussain ait inventé ce détail après coup. Pourquoi l'eût-il fait ? De son temps on ne doutait pas, à tort ou à raison, d'une préméditation et par conséquent d'une préparation des noces vermeilles. Ce détail peut donc être considéré comme parfaitement authentique et non moins significatif.

Qu'on veuille bien enfin considérer que le séjour d'Arnaud Sorbin à Orléans coïncide avec le moment où l'influence protestante était, en apparence tout au moins, à son apogée, et on comprendra que les craintes du parti catholique eussent besoin d'être calmées. Elles ne pouvaient l'être d'une manière plus satisfaisante et plus sûre.

Tout cela, dira-t-on ne compose pas des preuves; je l'accorde, mais il est une dernière coïncidence sur laquelle j'appelle en terminant toute l'attention du lecteur. Comment se fait-il, si tout ce qui a été dit jusqu'ici ne repose pour ainsi dire sur rien, *que ce soit justement après la réception des lettres d'Arnaud Sorbin de Sainte Foy que le massacre commença à Orléans le 26 août* ¹ ?

Ce dernier fait, au contraire, ne vient-il pas confirmer tout ce qui précède, et n'en est-il pas une vraie preuve ? Il me le semble.

Je pense donc, en résumé, que dès le mois de mai 1572, et peut-être avant, on était *décidé* à la cour, à un égorgement en masse, mais que le moment précis n'en était pas fixé. Les circonstances déterminèrent ce moment, et comme tout avait été préparé, tout fut prêt.

Veillez bien agréer, etc.

PAUL DE FÉLICE.

1. *Mémoires Est. de France*, I, 457 (éd. 1576); Crespin, *martyrs.*, fol. 788, v^o, (éd. 1619), Michelet, IX, 475; H. Martin, IX, 338. — Lattin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans* (Orléans, A. Jacob, 1836 2², 8^o), II, 2, dit même que Sorbin *apporta* les ordres du roi, et arriva à Orléans « le lundi 25 août, après l'heure de midi ». Mais, bien que ce qui dans son ouvrage concerne la Saint-Barthélemy soit traité avec un soin spécial, je dois avouer que sa seule autorité ne me suffit pas pour affirmer que Sorbin soit revenu alors à Orléans.

BIBLIOGRAPHIE

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE FRANÇAISE
DE STRASBOURG

(1533-1794), PAR M. ROD. REUSS

In-8°, 146 pages.

Sous ce titre modeste, M. Rod. Reuss, qui nous offrait, il y a quelques années, une remarquable notice sur le martyr Pierre Brasly, vient de nous donner une très curieuse page d'histoire ecclésiastique dans la métropole de l'Alsace.

« L'histoire de l'Église française de Strasbourg, dit-il, peut se diviser en trois périodes. La première embrasse l'histoire de la paroisse réformée fondée par Calvin et s'étend de 1538 à 1563, époque de la clôture officielle de cette Église. La seconde reprend vers 1564 les tribulations de la paroisse réformée nouvelle, se continue par l'historique du culte réformé luthérien institué en 1680, et se termine à la suppression de tous les cultes par la Terreur. La troisième enfin comprend l'histoire tant du culte français dans la paroisse réformée que celle de l'Église française de Saint-Nicolas, depuis la réorganisation des cultes jusqu'à nos jours. »

Un intérêt particulier s'attache à la première période de cette histoire. Le grand nom de Calvin suffit à l'expliquer. Mais on éprouve ici une légère déception. On voudrait plus de détails sur le ministère du réformateur que son enseignement, ses travaux théologiques et les préoccupations de l'Église universelle, aux conférences de Francfort et de Ratisbonne, ne détournaient pas des soins à donner à une humble paroisse. Ce trait n'a été qu'indiqué par M. Vigié dans sa très belle conférence : *Calvin à Strasbourg*, où il montre si bien ce que Strasbourg dut à Calvin et ce que Calvin dut à son tour à la noble cité qui élargit son horizon intellectuel, et le rendit plus apte à l'accomplissement de sa belle mission au delà des frontières de la France et de la Suisse.

A l'éminent théologien succède un martyr, Pierre Brusly, remplacé lui-même par Valérand Poullain, élève de Mathurin Cordier, qui ne semble pas avoir hérité de la sagesse de son maître. Ce fut sous de meilleurs auspices que s'ouvrit, en 1545, le ministère de son successeur, Pierre Garnier (d'Avignon), que recommandaient une élocution facile et une solide piété. Le nombre des réfugiés français allait croissant à Strasbourg, et le culte, la liturgie, organisés par Calvin, avaient un attrait particulier pour les proscrits qui cherchaient une nouvelle patrie dans la métropole du Rhin. C'est à ce moment si prospère de la paroisse réformée que se rapporte ce curieux fragment de la correspondance d'un étudiant wallon sur le culte de l'Église française de Strasbourg :

« On chante quelque pseaulme de David ou une oraison prise du Nouveau Testament, lequel pseaulme ou oraison se chante tout ensemble, tant hommes que femmes, avec un bel accord, laquelle chose est belle à voir, car il vous fault entendre que chacun a ung livre de musique en sa main; voylà pourquoy ils ne se peuvent desborder. Je n'eus jamais pensé qu'il eust esté tant plaisant et délectable comme il est... *Je commençois à pleurer non point par tristesse mais de joye en les oiant chanter de si bon cœur comme ils chantent, rendant grâces au Seigneur qui luy a pleu les amener icy en son nom.* » Temps heureux, jours de calme et de sécurité, trop tôt interrompus par l'intolérance luthérienne personnifiée dans le ministre Jean Marbach !

Le journal de ce fougueux théologien, toujours prêt à immoler l'esprit de concorde et de paix à ses étroites formules, a fourni à M. Reuss plus d'une révélation sur cette période peu connue de l'histoire ecclésiastique strasbourgeoise. « Dans ces pages intimes où le bouillant champion du luthéranisme inscrit tout, jusqu'à ses indispositions et ses médecines, on le voit bon père et bon époux, parent consciencieux, collègue serviable en mainte occasion. On le voit aussi pointilleux sur des questions de préséance, âpre à la discussion, peu charitable dans ses jugements sur ses collègues, et si l'on peut excuser ses travers, en songeant aux faiblesses de la nature humaine, on n'est plus tenté du moins d'en faire ce petit saint que vénèrent en lui les disciples plus ou moins conséquents de son fougueux luthéranisme. »

Rien de plus triste que les démêlés, les sourdes persécutions, qui

remplissent les ministères de Garnier, d'Alexandre et d'Houlbracq, et qui doivent abrégier l'existence de la paroisse réformée. L'intervention de Calvin fut impuissante à rétablir la paix, à ramener l'esprit d'union qui avait brillé d'un si pur éclat aux premiers jours de la Réforme strasbourgeoise. Les ministres français et italiens durent se résigner à signer la formule de concorde de Wittenberg, pour conserver un droit d'asile dans la cité de Sturm et de Bucer. Ils ne le firent pas sans réserve. Le vieil Houlbracq ne put se résoudre à cette capitulation de conscience. La confession d'Augsbourg allait être, selon l'énergique expression de Calvin, le nœud coulant entre les mains de Marbach pour étrangler la paroisse française. Le 19 août 1563 l'église de Saint-André fut fermée par ordre du magistrat. Le culte régulier de la paroisse fondée par Calvin demeura interrompu, ou ne s'exerça que furtivement dans des maisons particulières. Un arrêt du 20 février 1577 le supprima entièrement. Il avait vécu moins de quarante années.

Le culte français, sous forme luthérienne, ne disparut cependant pas de Strasbourg, et il y traversa bien des vicissitudes, sont savamment exposées dans l'ouvrage de M. Rod. Reuss. On y verra ce qu'il fut sous le régime inauguré par l'occupation de Louis XIV, dans le cours du XVIII^e siècle, et parmi les saturnales de la Terreur témoin de l'apostasie d'Engel. Quelques figures originales, Muller, Blessig, Haffnër, se détachent dans la dernière époque. Un échappé des temps révolutionnaires, Jean Daniel Brunner, fut le restaurateur du culte en français, et le créateur de la nouvelle paroisse française de Saint-Nicolas. Il en fut aussi le premier pasteur officiel sous le régime du 18 germinal an X. « Petit enfant, dit M. Rod. Reuss, j'ai joué bien des fois sur les genoux du vénérable vieillard. C'était mon arrière-grand-père. »

L'antique paroisse des réfugiés français a marqué dignement sa place dans la renaissance religieuse de nos jours. On ne peut que s'associer aux conclusions de son historien : « Qu'il nous soit permis, dit-il, d'exprimer en terminant les vœux les plus sincères pour l'avenir de cette Église française de Strasbourg dont nous venons de retracer le passé. Puisse-t-elle continuer à remplir sa tâche modeste mais utile au sein de notre Église d'Alsace, en restant fidèle à l'esprit de concorde et de support mutuel, sans désertier jamais la grande cause du spiritualisme chrétien ! »

J. B.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES

DU XVI^e SIÈCLE

Grand in-f°, livraison I à VII.

J'ai sous les yeux les sept premières livraisons des *Grandes scènes historiques du XVI^e siècle* publiées sous la direction de M. Alfred Franklin, avec le concours d'écrivains présentant toutes les garanties de savoir et d'impartialité. Une introduction, qui paraîtra plus tard, nous dira les premiers essais de la gravure consacrée aux événements contemporains, et la part qui revient à Castellin dans l'œuvre connue sous le nom de Tortorel et de Périssin. (Voir l'art. *Castellin* dans la dernière livraison de la *France protestante*.) Mais nous pouvons apprécier dès à présent les mérites d'un recueil qui devient le complément indispensable des ouvrages sur la Réforme française dans sa période militante. C'est comme le journal illustré de onze années de notre histoire politique et religieuse (1559-1570).

Les livraisons imprimées avec un luxe de très bon goût, et offrant la dimension exacte des originaux, font le plus grand honneur aux presses de M. Deurbergue. L'exécution matérielle des planches, au moyen de l'héliogravure, ne laisse rien à désirer, et reproduit avec une singulière netteté l'œuvre primitive. Chaque dessin composé par un témoin, ou d'après les relations les plus authentiques, ressuscite un des actes de cette époque tragique entre toutes. Voici la mercuriale du 10 juin 1559 où se révéla la grande âme d'Anne Dubourg, et son supplice en place de Grève qui émut tout Paris. On assiste au tournoi de la rue Saint-Antoine et à l'agonie de Henri II, au palais des Tournelles. Plus loin, c'est l'Assemblée des trois estats tenus le 1^{er} janvier 1561 à Orléans, où le chancelier de L'Hôpital prononça ces grandes paroles : « A tous ces mots diaboliques : factions, séditions, luthériens, huguenots, papistes, substituons le beau nom de chrétiens ! » La scène est présidée par le jeune roi, ayant à ses côtés la reine mère, Catherine de Médicis, et son frère le duc d'Orléans, qui régna plus tard sous le nom de Henri III. On

remarque parmi les assistants la duchesse de Ferrare, acquise depuis longtemps aux sages idées de L'Hôpital.

Voici enfin le massacre de Cahors en Quercy (XIX novembre 1561), représenté avec une effrayante réalité. On y voit en effet :

« A. Le Corps de Logis où on estoit assemblé pour ouïr le presche, assavoir le logis de monsieur de Cabreyret. B. Le feu qu'on avoit mis à trois coins de la maison. C. La grand'porte où on les amenoit pour les tuer. D. Les corps morts qu'on arrangeoit du long de la rue environ de 30 à 40. E. Ruisseau de sang decoulant d'iceux corps. F. Eglise voisine où les prestres estoient qui avoient esmeu le trouble. »

A quelques mois de distance les mêmes horreurs allaient se renouveler à Vassy, à Sens, sous les auspices des Guises, et rendre la guerre civile inévitable.

Tels sont les sujets des diverses planches reproduites dans les sept premières livraisons, dont l'intérêt va grandissant de l'une à l'autre, comme les actes d'un drame qui doit successivement dévorer tous ses chefs. On se sent en présence de scènes vraies. Il y a là des détails de mœurs, de costumes, d'ameublement qui prêtent à la réalité un relief étonnant. On ne s'étonne pas du succès que ces planches obtinrent au XVI^e siècle, où elles furent popularisées par de nombreuses éditions, et de la faveur qu'elles devaient retrouver de nos jours. Le texte qui les accompagne, signé des noms de MM. A. Franklin, Michel Nicolas, Cléophas Daresté, Baudry, etc., est un modèle d'exactitude historique, et donne ainsi un nouveau prix à ce beau recueil. Ce sont là de rares éléments de succès, et nous ne doutons pas que le public d'élite auquel est destiné cet ouvrage, n'accorde au vaillant éditeur qui justifie si bien sa devise : *De bien en mieux!* les sympathiques encouragements qui lui sont dus.

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

FÊTE DE LA RÉFORMATION

A Messieurs les Pasteurs des Églises réformées de France.

1^r octobre 1881.

Monsieur le Pasteur,

Le premier dimanche de novembre prochain va ramener un anniversaire cher à tous, celui de la Fête de la Réformation. Nous sommes heureux de vous offrir un numéro du *Bulletin* composé pour la circonstance.

C'est un bouquet, d'âpre et doux parfum, emprunté aux diverses époques de notre histoire : fleurs cueillies sur un sol arrosé du sang des martyrs, fleurs des galères, du désert ou de l'exil, dont on peut dire avec le poète :

Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise ;
Vous avez esjouï l'automne de l'Église !

C'est un privilège pour notre société d'évoquer de tels souvenirs, et de puiser, après trente ans révolus, dans l'étude des documents de ce glorieux passé, une nouvelle jeunesse.

Notre œuvre n'est-elle pas de celles que vous aimez, et qui ont leur place marquée dans les pieuses libéralités des fidèles ?

Près de cent Églises ont répondu, l'an dernier, à notre appel, en nous offrant tout ou partie de leur collecte du premier dimanche de novembre. Nous les en remercions vivement.

Puissent de nouveaux noms s'ajouter, cette année, à la liste

que nous publions plus loin, et marquer un nouveau progrès de notre œuvre historique ! Recevoir pour donner est notre seule ambition, et le concours généreux sur lequel nous osons compter doit se traduire en utiles initiatives pour tous.

J. B.

FÊTE DE LA RÉFORMATION

COLLECTES DE 1880

Aiguesvives.....	11 fr.	Héricourt.....	41 »
Anduze	16 »	Jaillieu.....	21.40
Anonyme	12.90	La Salle.....	45 »
Auxerre.....	16 »	Le Havre.....	180.70
Bâle.....	80 »	Le Mans.....	10 »
Bayonne.....	23.10	Les Aubais.....	19 »
Bergerac.....	87.75	Lunéville.....	20 »
Bernis.....	5 »	Lusignan.....	5 »
Besançon.....	76 »	Lyon.....	100 »
Bolbec.....	74.10	Mauguio.....	13 »
Bosserons.....	2.50	Mauvezin.....	25 »
Boulogne-sur-Seine.....	20 »	Meaux.....	79.80
Brest.....	65 »	Milhaut-les-Nîmes.....	30 »
Cannes (Égl. Év. libre)...	50.50	Montargis.....	60 »
Castres	33 »	Montbéliard.....	15 »
Caveirac	15.20	Montcarret.....	40 »
Cette	47 »	Montpellier.....	68 »
Chiousclat.....	7.50	Mostaganem.....	9.90
Clermont-Ferrant.....	21 »	Mouchamps.....	33 »
Corbeil.....	50 »	Negrepelisse.....	30 »
Cournonterral.....	10 »	Nice (Égl. Vaudoise).....	89 »
Creysnelles.....	7.50	Nîmes.....	215 »
Dieppe.....	16.85	Niort.....	15 »
Dijon.....	17 »	Nyons.....	13 »
Épinal.....	27 »	Orpierre.....	6 »
Euzet.....	22.70	PARIS. Église de l'Étoile...	360 »
Eyresse.....	10 »	Asile Lambrechts.....	14 »
Fontainebleau (Égl. libre).	24.70	Oratoire.....	156.50
Fresnoy-le-Grand.....	6 »	Salle-Saint-André.....	300 »
Ganges.....	23 »	Sainte-Marie.....	70 »
Gornîès.....	5.55	Taitbout.....	100.35
Grand'Combe.....	20 »	Pau.....	20 »

COLLECTES DE 1880.

435

Périgueux.....	20 »	Saint-Voy.....	29 »
Perpignan.....	4.15	Salies de Béarn.....	24.50
Réalmont.....	52.50	Strasbourg.....	20 »
Reims.....	165 »	Tonneins.....	50 »
Rouen.....	124.80	Toul.....	3 »
Saint-Amand-les-Eaux....	18.10	Toulaud.....	10.50
Saint-Ambroix.....	30 »	Toulouse.....	50.15
Saint-Chaptes.....	18 »	Tours.....	29.55
Saint-Étienne.....	85 »	Uzès.....	33.65
Saint-Germain-en-Laye....	58 »	Vabre.....	17 »
Saint-Laurent-d'Aigouze...	17.75	Valence.....	25 »
Saint-Laurent-de-Cros....	10 »	Valleraugue.....	22 »
Saint-Michel-de-Chabrilla- noux.....	4 »	Vauvert.....	30 »
Saint-Palais-sur mer.....	20.50	Vialas.....	50.10
Saint-Pargoire.....	10 »	Vire.....	5

COLLECTES ANTÉRIEURES

REÇUES EN 1880

Saint-Maurice de Caze- vielle, pour 1878.....	15 »	Les Aulais, pour 1879....	8.50
Bernis, pour 1879.....	10 »	Nîmes, pour 1879.....	200 »

MAISON DE ROLAND

DERNIÈRES SOUSCRIPTIONS

Blanc, pasteur à Milhau... 20 fr.	Caussade (Église de).....	8.50
Brou (baronne de) 2 ^{me} sous- cription..... 10 »	Dagnières, de Lasalle.....	20 »
Calmette (Église de la).... 7.50	Meyrueis (Jules).....	10 »
	Waddington (Richard)....	20 »

ÉTUDES HISTORIQUES

UNE ASSEMBLÉE DU DÉSERT A UZÈS

1750

Qui ne connaît la belle gravure de l'Assemblée du désert par Henriquez, d'après Boze? Entre deux murs d'âpres rochers calcinés par le soleil se creuse un étroit vallon. Au fond, sur une légère éminence, la chaire du pasteur autour de laquelle se presse une foule attentive où tous les âges, tous les rangs sont confondus. La vieille *Tourmagne*, qui vit passer tant de siècles et se succéder tant de révolutions sur le sol nîmois jonché de débris romains, domine de loin cette scène empreinte d'une austère grandeur. Enfant, je recueillis ces traditions vivantes encore dans la bouche des aïeux; je visitai ces lieux consacrés par d'augustes souvenirs, et je sentis palpiter l'âme de nos pères dans ce sanctuaire aujourd'hui disparu, qui justifiait si bien cette grande parole : « Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité! »

Contemporain des premiers jours de la réforme, le culte du désert reparaît avec les épreuves de l'Église proscrite à la fin du xviii^e siècle². Lorsque, à la veille de contracter un mariage secret avec la veuve de Scarron, transfuge de la foi huguenote, Louis XIV révoqua l'édit qui était la gloire de son aïeul,

1. *Bulletin*, t. XVI, p. 552.

2. Voir le très intéressant chapitre consacré au culte du désert par M. Edmond Hugues, l'historien d'Antoine Court (t. 1, ch. IV). Comme il le fait très bien remarquer, il faut préciser les dates et distinguer les époques pour voir les choses sous leur vrai jour. Néanmoins les traits généraux subsistent à peu près partout dans la longue période des Églises du désert.

et livra le protestantisme français aux horreurs de la dragonnade organisée par Louvois, les derniers temples réformés tombèrent sous le marteau démolisseur, et les protestants mis hors la loi, traqués comme des malfaiteurs, perdirent la plus sainte des libertés, celle de la prière. Deux courants se dessinent alors dans le peuple proscrit; l'un se dirige vers l'exil, l'autre vers le désert, et la voix de Brousson, de Court, de Rabaut, distribuant la manne évangélique, édifie les fidèles qui n'ont pu se détacher du sol de la patrie. Sur les grèves de l'Océan, dans les bocages du Poitou, dans les âpres vallées des Cévennes et des Alpes, s'élève le chant des Psaumes, souvent interrompu par la fusillade meurtrière qui décime pasteurs et troupeaux. Les galères regorgent de forçats, personnifiant ce que la France a de meilleur. L'esplanade de Montpellier et les bastions de Nîmes voient expirer de nombreux martyrs qui ont accepté dans toutes ses conséquences la fière maxime : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes ! »

Chaque église a sa page dans ce culte du désert qui consola nos pères, et fut la sublime protestation du droit contre la plus insolente des tyrannies, celle qui s'interpose entre l'âme et Dieu. C'est un épisode de cette tragique histoire que je restitue à l'Église d'Uzès, une des plus anciennes du Languedoc. Son origine se confond avec celle de Nîmes, sa puissante métropole¹. Son premier pasteur, Mutonis, est un martyr². Ses successeurs dans le ministère, les Brunier, les de Croï, les Laborie, héritèrent de son zèle en des temps meilleurs. A la suite d'Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès, les principales familles du pays, les Brueys, les Valabris, les Trinquelague, les Fontarèche, adoptèrent la foi nouvelle qui les compte aujourd'hui parmi ses plus ardents adversaires³. Bourgeoisie et noblesse

1. La Réforme au château de Saint-Privat. *Bulletin*, t. XXI, p. 495. *Derniers Récits du xvi^e siècle*, p. 157.

2. *Ibidem*, p. 189.

3. Chose étonnante ! La plupart de ces familles ont abandonné, en plein xviii^e siècle, à la veille de la tolérance, la foi qu'elles avaient su garder dans

furent unies dans la même profession religieuse et dans les épreuves qui y étaient attachées. Lorsque le jeune Racine, émancipé des austères leçons de Port-Royal, écrivait ses charmantes lettres¹, près de la fontaine d'Eure, dans le pavillon d'Uzès qui porte son nom, il ne pressentait pas les souffrances réservées à l'aimable cité, et ce martyrologe des prisons dont les correspondances contemporaines de la révocation nous révèlent les douleurs. Il n'a manqué aux cachots d'Uzès que la voix d'une Blanche Gamond, d'une Jeanne Terrasson², pour imprimer une éternelle flétrissure aux bourreaux anonymes qu'on voit à l'œuvre dans le fragment qui suit :

« Il y a à Uzès une maison de propagation gouvernée par quatre créatures qu'on appelle les filles de la propagation. C'est dans cette maison où sont enfermées plusieurs filles de la religion, qui ont résisté aux violences et aux tentations précédentes. L'une de ces quatre filles de la propagation s'alla plaindre à l'intendant des réponses que faisaient ces filles persécutées et du peu de disposition qu'elles avaient à se convertir. L'intendant, qui est le sieur de Bâville, dont le nom mérite de vivre dans tous les âges à venir, ordonna sur l'heure flagellation contre dix des plus indociles. En exécution de l'ordonnance, on posa quatre soldats à la porte, avec le mousquet prêt à tirer et la mèche allumée, et deux prêtres entrèrent avec le major de Vivonne et le juge Larnac, subdélégué de l'intendant. En leur présence, ces créatures de la propagation dépouillèrent ces filles depuis la ceinture en haut, et faisant office du bourreau, elles les fustigèrent de la plus cruelle manière du monde, avec des étrivières de corde au bout desquelles il y avait des boules de plomb. Toutes couvertes de sang et de plaies, elles furent jetées dans une sombre prison. Durant ce supplice, elles ont poussé des cris qui se faisaient entendre de la rue ; mais elles se sont fortifiées les unes les autres à souffrir cette épreuve pour le nom de Jésus-Christ³. »

Combien de fois se renouvelèrent les scènes auxquelles la

l'orage de la révocation. Voir les lettres d'Antoine Court. *Bulletin*, t. XVIII, p. 75 et suivantes.

1. Lettres de 1661 et 1662 dans ses *Œuvres*, t. V.

2. *Deux héroïnes de la foi*, Mémoires de Blanche Gamond et de Jeanne Terrasson publiés par M. Th. Claparède et Ed. Goty, 1 vol. in-12.

3. *Bulletin*, t. XI, p. 389.

plainte éloquentes des victimes a su donner ailleurs un long retentissement? On ne saurait dire. C'est un synode d'Uzès qui signale courageusement, dès 1681, les iniquités de toute nature précédant l'abolition de l'édit signé par Henri IV; vain appel à la justice, au respect de la foi jurée, qui expire sous les lambris dorés de Versailles¹. C'est de à l'Église d'Uzès, qu'appartient ce doux martyr, Alexandre Roussel, qui rivalise avec les plus purs confesseurs de l'âge apostolique, et qui, dit une relation contemporaine, marchant à la mort avec un visage souriant, les yeux levés au ciel, « semblait plutôt aller à une fête qu'à un supplice. » Les lignes suivantes suffisent à la gloire de sa mère, une humble femme d'Uzès : « Lorsque la mère de M. Roussel apprit comment on avoit exécuté son fils, et de quelle manière il avoit souffert la mort, bien loin d'en être affligée, elle témoigna de la joye de ce que Dieu lui avoit fait la grâce de triompher de tous ses ennemis visibles et invisibles. M. Court fut la voir pour la consoler; mais elle lui répondit avec une fermeté toute chrétienne : Si mon fils avoit témoigné quelque foiblesse, je ne m'en serois jamais consolée; mais puisqu'il est mort constamment, que de grâces n'ai-je pas à rendre à Dieu qui l'a fortifié²? »

Dans les vicissitudes de son histoire, l'Église d'Uzès eut des jours lumineux et des jours sombres. La persécution qui sévit durant plus d'une moitié du siècle de Montesquieu et de Voltaire, avant l'éloquente protestation sortie du supplice de Calas, avait ses heures de lassitude et d'oubli, ses intervalles de tolérance qui présageaient des temps plus heureux. Entre deux arrêts de proscription, les pasteurs du désert jouissaient d'une sécurité inespérée. C'est dans un de ces moments de

1. Supplique rédigée au sein du synode de la province de Languedoc assemblée à Uzès dans les derniers jours d'octobre 1681. Document communiqué par M. le pasteur Philippe Corbière. Les actes de la trop célèbre société de la Propagation de la foi ne sont pas oubliés dans ce triste tableau.

2. Relation de la mort d'Alexandre Roussel (*Bull.*, t. VIII, p. 478). E. Hugues, *Antoine Court*, t. I, p. 429.

calme qu'Antoine Court, revenu de Lausanne, put visiter Uzès, patrie de sa femme, de celle qu'il appelait sa *Rachel*, et y exercer un apostolat dont sa correspondance familière nous a conservé les naïfs détails. A quelques milles de la ville, dans une garrigue solitaire que dominent les hardis escarpements du mont Bouquet, illustré par les exploits des Camisards, les protestants se donnaient le rendez-vous de la prière, auquel bien peu manquaient alors. La présence d'Antoine Court prêta un intérêt particulier à l'assemblée du 16 septembre 1744. Il faut l'entendre parler lui-même :

« Le dimanche venu, dit-il, je me rendis à ce qu'on appelle le Camp. C'est le lieu où était convoquée l'assemblée, une espèce de bosquet perdu près du mas de Tailles... Là on avoit dressé une chaire assez élevée, tendu diverses tentes attachées à des arbres et où étoient placées, outre plusieurs sièges de pierre, un grand nombre de chaises¹ dont chacun a soin de se pourvoir, et avec lesquelles on sort publiquement de la ville. Il fut témoin de l'événement. L'assemblée étoit nombreuse; il y avoit pour le moins de six à sept mille personnes. Elle étoit bien rangée, et assurément c'étoit un beau coup d'œil sous les tentes². La joye parut grande lorsque je parus en chaire. Il y avoit ou pour être ému, ou pour s'amuser, d'entendre un bruit sourd qui se levoit de tous cotés, et tout le mouvement qu'on se donnoit dans l'assemblée. Je commençai par la publication de plusieurs bans. Je passai ensuite aux prières et au discours. Exprimer combien tout étoit ému et touché, la chose n'est pas possible. Là étoit tout ce qu'il y a de gens de distinction dans la ville, à l'exception de MM. de Massargues, du Combiér, de Vallabris, Gallofres, Soleirol et Trinquallague *qui sont les seuls de tous les protestants d'Uzès qui n'assistent point au Camp*. Comme dans le nombre de ceux qui y assistent, il y en a la plus grande partie qui ne se sont aguerris que depuis la tolérance, je jugeai à propos de faire le procès à leur précédente démarche, et ceci fit verser bien des larmes. Il n'y eut pas même jusqu'à M. Faucher qui n'y mêla les siennes. Je fis grand plaisir aux gens de la campagne, parce que je dis dans un endroit de mon discours *que ce sont eux et eux seuls qui avoient soutenu la religion dans les temps de crise*. En un mot, il ne se parle plus en ville que du discours qu'on vient d'entendre. Le prédicateur eût été acca-

1. Petites chaises en forme de pliants qui étoient encore en usage aux premiers jours de la restauration des cultes.

2. Voir la description d'une de ces assemblées (*Bull.* t. XXV, p. 476).

blé sous les caresses, s'il n'avoit eu la précaution de se tenir en chaire tout le temps qu'on vint pour le saluer. Presque toute l'assemblée passa en revue devant lui, et lui demanda l'état de sa santé, et son épouse ne fut oubliée par personne. Il falloit avoir et la main et la mémoire prompte, parce que tout vouloit être connu et articulé par son nom, *et au moins baiser la main, puisqu'on étoit trop haut pour pouvoir être baisé au visage...* Le repas se donna dans l'enclos de M. Abauzi, beau-frère à M. Bouët, près de l'aire de de Saint-Firmin. Nous étions douze à table... Actuellement M. le baron de Fontarèche, qui me cherche depuis deux jours pour me donner à manger, fait préparer un dîner que nous devons aller prendre sous une treille, auprès d'une fontaine, au milieu de l'enclos de Mademoiselle Gautier, situé près de la croix des Pommiers, aboutissant au chemin de l'Éscalette¹ ».

Je reproduis à dessein, dans leur charmante familiarité, ces détails d'une assemblée du désert touchant à l'idylle. Elles n'étaient que trop rares les réunions où se déployaient avec sécurité les sentiments les plus doux qu'il soit donné à l'homme d'éprouver dans son attachement à la patrie terrestre et à celle d'en haut. Associer dans un même respect le roi du ciel et le roi de la terre, tel fut le rêve de nos aïeux, et s'il fut cruellement déçu, ce n'est pas à eux qu'on doit s'en prendre. L'Église d'Uzès, patrie du sage Abauzit, eut sa part dans les illusions qui saluèrent trop tôt l'aube de la tolérance se levant enfin sur notre patrie. Elle en eut la preuve dans une assemblée qui forme un douloureux contraste avec celle dont on vient de lire le récit. On en trouve la relation très circonstanciée dans une lettre d'un pasteur du désert à Philippe Duplan, député des églises réformées auprès des puissances protestantes de l'Europe. Originaire de Lunel, et pasteur de l'Église de Montpellier, Redonnel fut un des plus vaillants collaborateurs de Paul Rabaut, et son infatigable activité s'exerça, durant vingt ans, dans les divers diocèses du Bas-Languedoc. Aussi soucieux de l'honneur de la Réforme que de la pureté de

1. Une mission d'Antoine Court en France. Lettres familières (*Bull.*, t. XXVIII).

sa foi, on le vit protester, en 1746, avec plusieurs de ses collègues, contre les calomnies qui présentaient les protestants comme disposés à la révolte par des émissaires étrangers : « Nous avons exhorté et nous nous proposons d'exhorter encore dans toutes les occasions, nos troupeaux à la soumission et à la patience¹. » Rôle difficile mais glorieux ! C'était la politique de Calvin dans son immortelle préface de l'*Institution*, dédiée à François I^{er}, celle que préconisaient éloquemment toutes ses lettres aux églises de France, et à laquelle il ne fut dérogé que lorsque l'excès des souffrances provoqua d'inévitables explosions !

Un an s'était à peine écoulé depuis la visite d'Antoine Court à Uzès, quand la persécution, quelque temps interrompue, reprit son cours avec plus de violence.² A l'intendant Bernage venait de succéder Lenain, qui marcha sur les traces de Bâville, de sinistre mémoire. Le Languedoc et le Vivarais furent inondés de dragons, semant partout la terreur. On vit recommencer la chasse aux pasteurs, redevenus une proie pour les pourvoyeurs de gibet. Le jeune Ranc subit, à l'entrée de la carrière pastorale, le martyre qui fut pour Jacques Roger la couronne d'un long apostolat. Mathieu Majal les suivit de près, et cette triple immolation produisit un douloureux frémissement dans les églises du désert. Puis, tout à coup, sur un signe de la cour, la persécution se ralentit. On était en pleine guerre de la succession d'Autriche. Nos armées victorieuses sous Maurice de Saxe avaient subi de graves échecs en Italie. La Provence était envahie. N'était-il pas à craindre que les protestants du Midi, réduits au désespoir, ne fissent cause commune avec les ennemis de la monarchie ? Lenain reçut ordre de modérer ses rigueurs, et n'obéit pas sans regret. Le danger

1. *Bulletin*, t. IX, p. 244.

2. Il n'est pas superflu de remarquer que ce fut à l'instigation du clergé qui, par l'organe de l'évêque de Pons et de l'archevêque de Toulouse, sollicita et obtint les plus rigoureuses mesures. Edm. Hugues, *Antoine Court*, t. II, p. 192 et suivantes.

passé, la cour revint à ses premiers errements. Saint-Priest, successeur de Lenain, ne se montra pas moins impitoyable que lui. Les assemblées du désert furent poursuivies sans relâche, et leurs assistants sabrés sans pitié ou envoyés aux galères. Puis un calme trompeur succéda une fois de plus à l'orage, et un vétéran du désert, Corteis, put écrire : « Dans le Bas-Languedoc les affaires sont sur un beaucoup meilleur pied. Presque tout ce qu'il y a de protestants y professent ouvertement leur religion sans en être inquiétés, se rendant assidûment aux assemblées qui sont fréquentes et se tiennent en plein jour non loin des bourgs, villes et villages. »

Tel fut le cas de celle qui devait être si cruellement interrompue, le 22 novembre 1750, dans les environs d'Uzès, et dont on emprunte le récit à une relation très digne de foi¹ :

« Voici le fait : l'assemblée de cette Église se faisait encore à la place ordinaire, qui est à une petite lieue de la ville. Le commandant de la garnison et le subdélégué de monsieur l'intendant, séduits et animés par l'évêque, qui est extrêmement bigot et cruel², avoient pris chacun des mesures pour surprendre l'assemblée, et arrêter autant de fidèles qu'ils pourroient, mais surtout *monsieur Pradel, dit Vernezobre*, qui en est le pasteur. Le subdélégué avait mandé à la brigade de la maréchaussée qui est à Remoulin de se rendre aux environs d'Uzès le dimanche matin seulement, afin qu'on ne sût pas son arrivée; et quand les fidèles furent à l'assemblée, il alla joindre les archers, se mit à leur tête, et les mena vers l'assemblée, après avoir donné des cordes et des fers pour garrotter et enfermer le pasteur qu'il croyait arrêter.

» Le commandant, de son côté, pour mieux tromper l'Église, avoit

1. Lettre de Redonnel pasteur de Montpellier, à Benjamin Du Plan (premiers mois de 1751.) Pièce reproduite par le pasteur Bonnefon dans son intéressante biographie de *Benjamin Du Plan, gentilhomme d'Alais, député général du Synode des églises réformées de France*, p. 286 et suivantes. L'auteur ne dit pas s'il a puisé cette lettre dans la collection Court ou dans les papiers de famille qui lui ont été communiqués.

2. Le prélat ainsi désigné est Bonaventure Bauyn, 63^e évêque du diocèse, où son ministère s'exerça de 1737 à 1779. On lui doit la construction d'un hospice, avenue de Nîmes, et l'introduction à Uzès des frères de la doctrine chrétienne. Détails transmis par M. le pasteur Saussine.

ordonné les exercices et fait sortir la garnison sur l'esplanade pour les y faire faire, et avoit en même temps pris la perfide précaution de mander son valet de chambre à l'assemblée pour reconnaître le pasteur et observer où il se mettrait à l'approche du détachement, afin qu'on pût le poursuivre s'il fuyait, lui couper chemin et l'arrêter. L'admission du valet de chambre dans l'assemblée ne doit pas vous surprendre... car depuis dix ans que nos assemblées se font ici de jour, au vu et au su de tout le monde, grand nombre de catholiques s'y rendaient, par curiosité ou autrement; les soldats et les officiers en faisaient de même. Les évêques, les curés et les commandants ont eu bien de la peine à les en empêcher. Ils n'ont pu même en venir jamais à bout entièrement; toujours il s'y en est rendu quelqu'un. Bien plus, les Espagnols qui ont tant passé des quartiers d'hiver en province, s'y rendaient en foule, et bien que pour la plupart ils n'entendissent que peu le français, ils étaient pourtant ravis en admiration de la lecture de l'Écriture Sainte, des sermons, des chants de Psaumes, mais surtout de nos liturgies et de notre administration du saint Baptême et de la sainte Cène... »

Le valet suborné ne joua que trop bien son rôle, et il put observer tout à l'aise les dispositions prises pour la tenue de l'assemblée. De leur côté, les fidèles n'étaient pas sans quelque défiance, et le pasteur officiant, Pradel, dit Vernezobre, fit, en simple collet, le baptême de trois enfants qui lui étaient présentés. Le service venait de commencer quand le signal fut donné aux troupes de marcher, et quatorze hommes, par compagnie, interrompant subitement leurs exercices, se dirigèrent au pas de course sur l'assemblée, qui se vit entourée d'un cercle de fer avant d'avoir pu songer à se dissoudre, conformément aux avis reçus de divers côtés. Je reprends ici le récit de Redonnel :

« On peut dire à la gloire de cette Église qu'elle ferma les yeux sur les dangers où elle était exposée, et ne s'occupa que de celui de son pasteur et d'un jeune prédicateur qui sortait d'être malade, et n'était encore que dans une faible convalescence. Il s'évanouit et on eut bien de la peine à le faire tenir en croupe avec le pasteur, qu'on avait mis à cheval et qu'on tâchait de faire sauver... Ce fut alors qu'on vit une aussi belle preuve de l'attachement de ces pauvres fidèles pour leur pasteur, qu'aucune que nous ayons de cette espèce dans l'histoire ecclésiastique, car les grenadiers

étant déjà parvenus au but qu'ils se proposaient, quelques fidèles qui le virent se jetèrent entre leurs mains pour se faire prendre, afin de les occuper et donner par là le temps à leur pasteur de sortir du cercle, et d'échapper à ses ennemis, ce qui réussit parfaitement. Ainsi pour cette fois les brebis donnèrent sinon leur vie, du moins leurs biens et leur liberté pour sauver leur pasteur, qui n'échappa que par une providence particulière, à laquelle nous avons rendu et rendons journellement de très humbles actions de grâces.

« Il n'en fut pas de même des fidèles; la plus grande partie se sauvèrent, mais un fort grand nombre furent exposés pendant plus de trois heures à l'insolence et à la fureur des soldats, des archers et de ceux qui les commandaient, dont l'exemple soutenait fort bien les commandements. Les injures les plus atroces et les coups de bourrade les moins ménagés ne furent nullement épargnés. Il y eut en particulier un vieillard septuagénaire du lieu de Montaren, nommé Audiger, et un autre du même lieu, nommé Espérandieu, qui furent couchés par terre à grands coups de bourrades, sans dire jamais à leurs bourreaux que ces seules paroles : *Ha! mon Dieu, ayez pitié de moi, nous ne vous faisons aucun mal.* Mais ces barbares en étaient incapables. Le commandant survint sur ces entrefaites. Un soldat qui avait cassé son fusil contre quelque rocher dont le lieu est tout plein, le lui montra en accusant le pauvre vieillard. Il ne le crut pas, sans doute, en voyant l'accusé par terre, moulu de coups, accablé d'années et demi-mort; mais il ne resta pas de lui répondre en jurant : *Il fallait tuer ce b...*, et en disant ces mots, il lui mit le pied sur le ventre, passa dessus, et ordonna qu'on lui fit joindre les autres prisonniers.

« Vous me demandez sans doute ce que devint le valet de chambre à l'approche de son maître. Il fut le joindre sans doute pour le conduire au pasteur et le lui faire connaître, afin qu'il eût l'honneur de l'arrêter et d'avoir les mille écus attachés à pareille action; mais quand il revint, il ne le trouva plus, et Dieu permit qu'il prit pour lui un monsieur qui lui ressemblait. On l'arrêta, ce qui fit que croyant tenir le pasteur, on ne le chercha pas davantage; ce qui encore ne facilita pas peu sa retraite, quoique, sans le connaître, on le poursuivit avec son escorte, un grand quart de lieue, comme beaucoup d'autres. »

On était aux derniers jours de novembre; plusieurs heures s'étaient écoulées; la nuit commençait à venir sur ces scènes de confusion et de terreur. Des pelotons de soldats dispersés dans les bois et les montagnes, à la poursuite des fidèles, en ramenèrent un grand nombre, dont plusieurs réussirent à

s'évader, à la faveur des ténèbres; d'autres, spéculant sur la cupidité de leurs gardiens, se rachetèrent avec de l'argent et des bijoux. Mais il en restait encore près de deux cents, parmi lesquels on comptait plusieurs personnes de qualité, entre autres madame d'Aubussargues, connue dans tout le pays par ses vertus, son inépuisable charité envers les pauvres qui ne frappaient jamais en vain à la porte de sa demeure. Elle ne montra pas moins de fermeté que de douceur dans cette épreuve. Le commandant, tout fier d'un exploit qui n'ajoutait rien à son honneur, avait tout disposé pour faire une entrée triomphale à Uzès, aux flambeaux et tambours battants. Mais l'accueil de la population ne répondit pas à son attente. « Il serait malaisé, dit le pieux narrateur, de vous représenter l'impression que ce spectacle fit sur l'esprit et le cœur de presque tous les habitants de la ville, tant de l'une que de l'autre religion. Il n'y avait que peu d'honnêtes gens qui ne comptassent parmi les prisonniers de leurs parents, de leurs alliés, de leurs voisins ou de leurs amis. Les acclamations ne furent point de la partie, comme s'y attendait peut-être le commandant; mais si fait bien les injures et les malédictions de plusieurs catholiques, les larmes et les gémissements d'un grand nombre et de tous les protestants. » Le duc d'Uzès lui-même, se souvenant sans doute du sang huguenot qui coulait dans ses veines, accueillit fort mal le subdélégué qui venait justifier le commandant, lequel ne trouva pas meilleur accueil auprès de M. de la Farelle, gouverneur militaire d'Uzès, en l'absence duquel tout s'était passé.

C'est le privilège de la charité de venir en aide à ceux qui souffrent. Cette vertu était largement pratiquée dans les Églises du désert. On s'émut à Nîmes, à Montpellier des souffrances de l'Église d'Uzès, dont la meilleure part languissait dans les cachots. La collecte faite à Nîmes produisit deux cents livres; celle de Montpellier cent cinquante, avec promesse d'en envoyer davantage pour soulager des familles privées de leurs soutiens, des mères auxquelles on refusait la permission de rentrer chez

elles, sous caution, pour y allaiter de jeunes enfants. Peu à peu cependant on dut se relâcher de ces rigueurs, qui semblaient un outrage aux lois de la nature. Madame d'Aubussargues obtint de retourner, sous caution, dans son château, où sa charité se montra ingénieuse pour secourir d'autres infortunes. La pitié a sa contagion comme la barbarie. Bon nombre de captifs furent élargis sans jugement. Fidèle aux instructions qu'il recevait de Versailles, Lenain, alors couché sur un lit de maladie, s'interdit un acte de clémence qui eût honoré son dernier jour. Il signa, presque à l'agonie (24 déc.), l'arrêt qui condamnait cinq des protestants d'Uzès aux galères, deux à la Tour de Constance et trente-huit aux prisons de Nîmes. Digne adieu d'un proconsul du grand roi, près de paraître devant le souverain juge des rois de la terre!

Dès le mois de novembre précédent, une voix, peut-être celle de Madame d'Aubussargues, s'était élevée pour disculper les protestants d'Uzès du crime de rébellion et de résistance à main armée dont on les chargeait : « Il n'est rien de plus faux ni de plus contraire à la vraisemblance que cette prétendue rébellion ; car, comment des personnes timides, qui n'avaient aucune sorte d'armes, qui venaient d'être exhortées par le ministre à n'user d'aucune violence, et à se soumettre par respect pour le roi, auraient-elles pu se révolter contre les soldats animés à les détruire par un commandant de fortune, et qui croyait par ce moyen de l'augmenter?... Votre grandeur sait d'ailleurs qu'il n'y a pas beaucoup de foi à ajouter aux témoignages de la soldatesque, qui, n'ayant pour l'ordinaire aucun principe de religion et d'honneur, ne craint point le parjure, et qui, parce qu'on lui fait entendre que les biens des huguenots lui seront abandonnés au pillage, se porte aisément à des extrémités contre eux, et fait, sans scrupule de conscience, toutes les dépositions qu'on souhaite à leur préjudice¹. »

Cette lettre d'une « fidèle sujette du roi », qui s'était abstenue

1. *Bulletin*, t. IV, p. 210. La lettre anonyme que l'on vient de citer, contient un récit abrégé de l'assemblée du 22 novembre, et confirme sur tous les

de signer par motif de prudence, mais qui faisait appel aux sentiments de justice et d'humanité de l'intendant, contribua-t-elle à modérer sa sentence ? C'est au successeur de Lenain, à Saint-Priest, qu'échut la triste responsabilité d'une exécution faite à Nîmes, au mois de juin de l'année suivante, et racontée en ces termes par Redonnel :

« Voici un autre fait nouveau et plus affligeant. C'est la mort qu'on a fait souffrir vendredi dernier, à Nîmes, à un nommé Roques, du lieu de Beauvoisin, à deux lieues de cette ville. Ce pauvre homme fut accusé d'avoir attaqué lui seul un détachement de 40 ou 50 soldats qui emmenait prisonnières sept personnes qu'il venait de prendre à une assemblée et d'avoir mis en joue le commandant. Quelque fausse et dénuée de vraisemblance que fût cette accusation, il fut arrêté, et après avoir resté quatre mois en prison à Nîmes ou à Montpellier, il fut ramené à cette première jeudi dernier, ayant plus de 30 livres de fer au col et aux mains. Le lendemain il fut condamné à être pendu. Il protesta à ses juges de son innocence, leur reprocha l'iniquité de leur sentence et les menaça des jugements de Dieu. Dix-huit prêtres et pas moins n'eurent pas honte d'aller en corps l'assaillir pour le faire changer de religion; il refusa absolument de les écouter. Un d'entre eux, nommé l'abbé Bouïra, fort ardent à pervertir les prétendus hérétiques, fut le prendre au collet, des deux mains, et lui dit de penser que dans deux heures il comparaitrait devant Dieu, et qu'étant dans une religion damnable, il ne pourrait, s'il ne la quittait, qu'aller en enfer : Eh! monsieur, lui dit Roques en son patois, si vous croyiez qu'il y eût un enfer, vous ne me persécuteriez pas comme vous faites! Ces mots qui ont été regardés de tout le monde comme au dessus de l'éducation et du génie du pauvre paysan, rendirent confuse l'effrayante troupe et les déterminèrent à se retirer. Deux jésuites, dont un (le père Gout) était allé en poste pour cet effet, de Montpellier à Nîmes, lui succédèrent. Le patient les rendit encore confus et les fit retirer en leur disant, relativement à quelque chose qu'ils lui avaient dit : Eh! comment pourrais-je croire votre religion bonne, quand je vous vois tous les jours tremper vos mains dans le sang des chrétiens? Douze prêtres vinrent encore à la charge; il les congédia de même, en refusant leurs services et en leur disant : Laissez-moi me préparer à mourir; je n'ai pas besoin de vous pour être consolé; ceux dont j'aurais besoin ne peuvent pas venir ici malheureusement.

points la narration de Redonnel. Le commandant du détachement se nommait Dumeson, major du régiment de l'île de France.

« L'heure d'aller au supplice étant venue, deux jésuites voulurent l'y accompagner, et pendant la marche, ils l'arrêtèrent nombre de fois de distance en distance pour lui parler, mais vainement. Roques, s'arrêtant tout court, leur tournait le dos en leur disant d'une voix forte : *Non !* Dans les petits intervalles qu'ils lui laissaient, il ne cessait de crier à Dieu : *Miséricorde ! miséricorde !* Quand ils furent hors de la petite porte de Saint-Gilles, ayant aperçu la potence, il redoubla le pas, et quand il y fut arrivé, il pria le bourreau de ne le pas faire souffrir ; il entonna le Psaume LI et monta à l'échelle en le chantant. Un jésuite lui présenta son crucifix à baiser, il le refusa en secouant la tête. Les tambours se mirent à battre et l'exécuteur fit son office. »

Ainsi mouraient, en l'an de grâce 1752, sous le règne de Louis le Bien-Aimé, les confesseurs de la foi réformée. Roques n'avait pas trente ans¹. Il laissait une veuve, avec sa mère et un enfant de trois à quatre ans, qui étaient venus solliciter vainement la clémence des juges, à Nîmes, et qui, « dans un jour triste et glorieux », furent du moins assistés, en l'absence de pasteurs, par les diacres et les diaconesses de l'Église proscrite, noble trait de ressemblance avec l'Église apostolique ! Quand Roques marchait à la mort, à la descente du Fort au Palais, une voix retentit sur son passage : *Courage, mon cher frère, vous devez aller aujourd'hui comparaître devant Dieu !* Perspective redoutable pour les juges, mais consolante pour les victimes qui contemplaient d'avance « les nouveaux cieus et la nouvelle terre où la justice habite ! » Ce fut le cas du pasteur Bénézet, exécuté la même année à Montpellier, et dont une complainte du désert a célébré la constance. Si, dans la crise suprême, en face du gibet, un de ces confesseurs venait à faillir, comme le ministre Molines, dit Fléchier, il se survivait tristement à lui-même, traînant partout sur la terre de France ou sur la terre étrangère, l'implacable remords d'une grâce obtenue au prix de ce que l'homme a de meilleur, sa foi et son Dieu !

JULES BONNET.

1. Son prénom était Jean. Il ne doit pas être confondu avec un forçat du même nom qui figure sur la liste des galères en 1753. Voir la note de Ch. Coquerel à ce sujet, *Histoire des Églises du désert*, t. II, p. 56.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES DE DIVERS A LA DUCHESSE DE FERRARE

1564-1572

On a raconté ici même (*Bull.* t. XXVII, p. 481) le retour de la duchesse de Ferrare en France (octobre 1560). Ses dernières années s'écoulèrent dans la pratique des plus hautes vertus, au château de Montargis, dont elle fit, selon la belle expression de Calvin, « l'Hôtel Dieu des pauvres persécutés. » Un collège, une Église dotés par ses libéralités, y entretenaient le goût de la piété et des saines études. C'est à cette époque de la vie de la duchesse que se rapportent les lettres suivantes conservées parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, et publiées ici pour la première fois, à l'exception de celle qui porte le n° VI. Une étude historique réservée au *Bulletin* montrera prochainement les rapports entre les châteaux de Montargis et de Châtillon.

I

A Madame la duchesse de Ferrare.

Salut par Jésus-Christ.

Madame, estans de retour les frères qu'avions envoyés vers Monseigneur de Montpensier, nous avons despesché le présent porteur partie pour vous présenter les lettres que Mons. vous escript, partie pour vous faire entendre ce qu'il luy a pleu respondre à nostres requestes, qui est en somme qu'il a remonstré au Roy aulchune choses sur les lieux par nous demandés, et le lieu de Sublennes par nous aussi refusé, afin d'en scavoir sa volonté. Mais cependant, madame, il nous tient par la exprès dans la même servitude qu'avons enduré tantost par l'espace de deux ans, n'ayans la liberté d'invocquer nostre Dieu. Et pour l'expérience du passé, malaisément pouvons nous espérer mieulx de ceste part, qui nous contrainct recourir à vostre bonté pour vous supplier très humblement prendre

de rechef nostre cause en main, et la manier de mesme affection qu'avez bien commencé, et s'il vous plaît prendre tant de peine et nous faire tant d'honneur que d'en escrire à la Roynie à ce que l'un des lieux par nous requis, ou Chargé ou Nagron, nous soit donné, sans plus nous ranvoier par devant Monseigneur le gouverneur, nous demeurerons pour j'amaïs obligés à prier Dieu,

Madame, pour vostre grandeur et prospérité,

D'Amboyse, le 22^{me} jour de novembre 1564.

VOS TRÈS HUMBLÉS ET TRÈS OBÉISSANTS SERVITEURS DE L'ÉGLISE
D'AMBOYSE.

(Orig. Fonds français, 8720, f° 17.)

II

A Madame Renée, duchesse de Ferrare,

à Montargis.

Madame, d'autant que nous ne faisons aucune doute que ne soyez bien advertie au rapport de plusieurs personages dignes de foy quel est l'estat présent de ces païs bas, et combien est nécessaire en ce temps d'y travailler pour la gloire de Dieu, de laquelle vous estes toujours montrée fidèle et affectionnée garde en toute vostre maison, et patronne mémorable à tous ceux de dehors, davantage que la douceur et humanité qui vous est naturelle, accreue de tant de dons excellens qu'il a pleu au Seigneur vous communiquer pour la joye et édification des siens, nous est assez cogneue, nous avons pris ceste hardiesse de vous escrire les présentes pour supplier Vostre Excellence de nous faire ceste grâce, qui sera un très grand fruit et avantage de tout le pays, comme nous espérons que nostre frère et compaignon en l'œuvre du Seigneur M. Pierius¹ puisse par vostre moyen et avec vostre congé venir jusques icy, et nous aider à

1. Jean Perez, célèbre docteur et réfugié espagnol, occupé de la traduction des saints écrits. Il exerça le ministère à Genève et à Anvers. Une des lettres qui suit (n° VI) contient le récit de sa mort à Paris (oct. 1568).

poursuyvre cest œuvre qu'il a pleu à Dieu commencer de pardeça, et nous aussi communiquer avec luy et nous consoler au Seigneur. Car combien qu'aujourd'huy on trouve plusieurs gens savants auxquels tant de grâces ont esté départies par la bonté de Dieu, que nous ayons occasion de l'en remercier continuellement, cependant il y a beaucoup de raisons qui nous induisent à requérir de Vostre Excellence ce bien, et espérons quelles profiteront envers vous pour nous l'accorder d'autant plus libéralement ; singulièrement que nous désirons d'avoir un homme non seulement de savoir et d'autorité, mais aussi de conseil, qui par l'usage et expérience des choses passées, puisse nous aider et adresser les affaires à quelque meilleur advancement par la bénédiction du Seigneur, ce que nous congnoissons estre en luy de long temps, ainsi qu'il la montré du très grand besoing et nécessité des lieux ou il a esté en France. Jointet aussi qu'il est des sujets naturels du Roy auquel nous sommes, ce qui peut beaucoup servir tant pour le contentement et édification de ceste Église en laquelle il a esté cogneu delong temps avec très grand fruict, comme pour empescher les reproches scandales et calomnies desquelles les ennemis de la vérité s'arment ordinairement pour diffamer l'Évangile et blasphémer le nom sacré de Dieu, comme vous savez, Madame, et avez veu par tant d'exemples mesme de nostre temps. Ce qu'ayans considéré, nous nous sommes arrestés à ce poinct que de vous donner à entendre par lettres nostre desir et intention, espérans que, comme le S^{er} vous a fait la grace de long temps d'approuver par congnoissance vrayement royale et de vostre lignée une affection si sainte, aussi de présent que vous montrerez par effect en nostre endroict que ceste même affection n'est refroidie ni retardée par la distance des lieux ou autres empeschemens semblables, ains plus tôt accreue pour le regard de l'accroissement et avancement du règne de Dieu, lequel nous pryons, Madame, après avoir présenté à Vostre Excellence toute obéissance de la part de vos serviteurs, qu'il luy plaise vous accroistre de plus en plus en ses grâces, et aorner de sa bénédiction. Le mardy 28 mai 1566.

Vos très humbles et obéissans serviteurs.

LES MINISTRES DE L'ÉGLISE D'ANVERS.

(Orig. Fonds français, 8720, f^o 17.)

III

A Madame

Madame la duchesse de Ferrare et de Chartres.

Madame, combien que la disposition des temps ait esté cause que je me suis gardé quelquefois de vous escrire, comme j'estime que Monsieur de Normandie m'aura faict ce bien de m'excuser vers vous, si est ce que je ne pense avoir laissé aucune occasion de rendre mon debvoir de vous escrire de nos nouvelles, ne doubtant point que selon l'affection qu'il vous plaist porter à ceste Église, vous n'en ayez esté en soucy durant les bruiets qui ont couru. Et si mes lettres ne sont venues jusques à vous je n'en sauroys soupçonner aultres que ceulx qui font encores moindre difficulté, comme je croy, de retenir les paquets adressés à vous que d'ouvrir les vostres, combien que je m'assure qu'ils n'auront rien trouvé ès miens de ce qu'ils y cherchent. Cependant grâces à Dieu, nous sommes en très bon repos pour le présent. Quant à l'advenir Dieu le congnoist, sur la providence et protection duquel nous nous reposons par sa grâce, estans prests de porter ce qu'il luy plaira. Au reste, Madame, j'ay grand regret et de longtemps, de ce que je ne vous puis faire service en un si grand besoin, vous accomodant de quelque personne assez propre pour annoncer la parole de Dieu en vostre maison. Car encores que grâces à Dieu, vostre ville n'en soit desgarnie, si est ce qu'a bon droict vous en désirez un qui vous soit propre pour vos domestiques, estant les hommes naturellement si enclins à se desgouster de la doctrine de salut, et plus encore de l'usage et pratique d'icelle, que ceulx là mesmes qui en ont le meilleur appétit, ont besoin d'y estre conviés d'heure en heure pour le bien gouster et savourer. Or d'autant que pour le présent je n'en sache aucun en-nostre disposition qui fut propre à soustenir une telle charge, mon advis seroit que les Églises de par delà y pourveussent, comme je crois qu'elles se mettront toujours en debvoir, laquelle brèche qu'ils se feront pour vous fournir, nous tacherons après de remparer, Dieu aydant. Et me desplait bien que je n'ay ni meilleur moy en ni conseil en cest endroit.

Pour la fin, madame, sachant le zèle que le Seigneur vous a donné pour l'avancement de son règne, je n'estime estre besoin de vous y presser beaucoup à ce qu'il vous plaise vous y employer à bon escient. Seulement puisque des menaces on en est venu à l'effect, et nul ne peult ignorer ce qu'on veoit se préparer ouvertement, je prie nostre Seigneur qu'il vous fasse la grâce de vous employer au double à prévenir ou pour le moins adoucir le mal, estant assurée que le soin que vous en aurez et la peine que vous y prendrez, encores que devant les hommes l'effect ne s'en suyve, tel qu'il seroit à désirer, seront toutes fois agréables au Seigneur qui en aura souvenance au dernier jour.

Madame, je prie nostre bon Dieu et Père qu'il luy plaise octroyer bonne paix et tranquillité à ceulx la mesme qui la fuyent, et vous multipliant ses grâces, vous maintenir et conserver en sa saincte et digne garde. De Genève, ce premier d'aoust 1567.

Vostre très humble et très obeissant serviteur

THÉODORE DE BESZE.

(Orig. Fonds français, 3215.)

IV

A Madame la duchesse de Ferrare.

Madame, suivant la promesse que je vous feis à mon partement, de vous escrire l'estat tant de nostre Eglise que de mes affaires particulières, je vous envoie la présente pour vous advertir que, grâces à Dieu, j'exerce icy ma charge paisiblement. Nous oyons beaucoup de menaces, de divers endroits, mais nous espérons que Dieu nous maintiendra et qu'il dissipera les conseils de tous ceulx qui nous voudroient empescher de servir à sa gloire, et à nostre vocation. Les affaires de la religion ont jusques icy heureusement succédé ès pais bas, et croy que Dieu nous donnera plus grande liberté si nous continuons à l'invoquer, recognoissans que toutes nos prospérités viennent de sa grâce, comme au rebours je ne doute point qu'il ne nous chastie encore plus sévèrement qu'il n'ha faict jusques icy, si

nous oublions ses grâces, comme nous avons accoustumé, et persévérons à l'offenser, ainsy que nous avons faict par cy devant; car il ny a rien qui l'irrite tant, comme faict l'obstination des hommes, quant les adversités et maulx qu'il leur envoye ne leur servent non plus à les réduire et amander que ses faveurs et benedictions, ains qu'ils s'endursissent au battre, comme l'enclume et le fer. Ce qu'il nous convient de faire de présent, est que nous prions Dieu qu'il nous change par son esperit nos cueurs de pierre en cueurs de chair pour y escrire ses lois et sa sainte volonté, et qu'au surplus il modère la colère et la fureur de nos princes, les inclinant à suivre plus tost la raison en leurs conseils et délibérations que leurs cupidités et passions désordonnées. Il va un grand nombre de Français en Flandre, comme l'on dict, sans que les gouverneurs qui sont sur la frontière, les puissent aucunement empescher. Dieu par sa grace et sagesse pourvoiera à tout, lequel je supplie, madame, vouloir garder Votre Excellence, et vous donner en longue santé, l'entière et parfaiste félicité que je vous desire.

De Montevrin, ce 24 de juin 1568.

Vostre tres humble et tres obéissant serviteur

D'ESPINA ¹.

Ma femme vous remercie très humblement du bien et de la souvenance que vous avez eu d'elle.

(Orig. Fonds français, 8708, f^o 54.)

V

A Madame la duchesse de Ferrare.

Madame, combien que parmy beaucoup de dangers et de traverses ce bon Dieu nous ait fait subsister jusques à présent, toutesfois la condition du temps s'empirant de jour en jour et les choses s'acheminant à guerre ouverte, nous voions tout à clair la dissipation de

1. Jean de l'Espine, ancien moine augustin, devenu ministre de l'Église réformée. Il assista au Colloque de Poissy.

cette poure Eglise prochaine, aulcun danger bien éminent de nos personnes, tellement que nous avons recongnu une providence de Dieu notable, en ce qu'il luy a pleu vous inspirer d'escrire en nostre faveur à monsieur le Gouverneur. Cependant, madame, nous pensons avoir une obligation si estroite à ceste Église, que jusques à ce qu'il y ait persécution ouverte, nous ne délibérons désespérer la ville, espérant que le seigneur des armées nous tiendra en sa protection, ou s'il luy plaist se servir de nous pour sceler de nostre sang sa vérité que nous annonçons, il nous fera grand honneur de nous appeler au rang de ses martyrs. Or, madame, remerciant tres humblement Vostre Excellence du soin qu'il luy plaist avoir de nous, nous vous prions de continuer en ceste bonne volonté, au cas mesmes que l'exercice nous fut défendu, ou que nos personnes fussent en danger. Nous vous reconnoissons comme une mère tutrice que Dieu a suscité à son Église, et en cela nous voions l'accomplissement de ce que dit Esaïe au 49^e chapitre : Les princesses seront tes nourrices. Nous supplions donc ce grand Dieu, madame, qu'avec la longue vie il ottroye tousjours à Vostre Excellence toute bénédiction et prospérité.

D'Orléans, ce 27 d'aoust 1568. — De Vostre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur au nom et pour tous ses compagnons ministres.

BEAUMONT.

(Orig. Fonds français, 8739, f^o 129.)

VI

A Madame de Ferrare.

Grâce et paix par Jesu Christ.

Madame, suivant le commandement que Vostre Excellence m'avoit faict, tout incontinent que j'arrivay en ceste ville de Paris, j'allay au logis de monsieur Pierius, lequel je trouvay si extrêmement malade que à une heure après minuict il rendit son esprit entre les mains du Seigneur, avec telle assurance de son salut, que tous les assistans avons occasion de glorifier le Seigneur et en édifier nostre

foy, d'autant qu'en sa mort nous avons veu une certaine vérification de la victoire que nostre Rédempteur Jésus gaigna contre la mort.

Au reste (madame) tout ainsi que ce bon personnage vous a esté fidèle serviteur en sa vie, il ne s'est pas oublié de faire son devoir mesmes à l'heure de la mort, lequel me dist ces dernières parolles, qu'il vous supplioit tres humblement que ce fust vostre bon plaisir d'estre son héritière et testamentaire, afin que par vostre commandement son entreprinse tant souhaitée en son vivant, fust accomplie apres sa mort : à scavoit l'impression du nouveau testament en espagnol, et quelques autres petits traittés; à quoy faire il souhaiteroit que ses livres, meubles et l'argent, que par la libéralité de Vostre Excellence luy estoit desjà assigné pour la fin de ceste année, fut employé en la ditte impression, lequel argent nonobstant le commandement de vostre lettre, n'estoit pas encores emprunté, d'autant qu'il l'avoit desdié pour payer les chirurgiens. Il avoit baillé charge de faire quelque petite provision de bled et vin pour son retour. Il souhaittoit que ce fut le bon plaisir de Vostre Excellence, que cela s'employast pour la nourriture de ces deux personnages espagnols qu'il tenoit en sa compagnie, vous suppliant tres humblement n'avoir point esgard au peu de moyen qu'ils ont pour vous faire service, mais que Vostre Excellence considère qu'ils sont estrangers, destitués de tout moyen et faveur en ce royaume, et que leur pérégrinacion est pour une si boune et si juste cause, a scavoit pour suivre le pur et vrai service de Dieu. D'avantage, madame, vous les obligerez à vous faire très humble service.

Touchant à mon voyage, je pense partir d'icy, avec l'aide de Dieu, à la fin de ceste sepmaine, en la compagnie de quelques marchans qui de leur grace me font part de leur chariot. Pendant les jours de mon partement Vostre Excellence pourra aviser si je luy pourray icy ou ailleurs faire très humble service, ce que attendant je vous présenteray mes très humbles recommandations et service à Vostre Excellence, priant nostre bon Dieu,

Madame, vous augmenter les dons et grâces de son S. Esprit pour servir à sa gloire.

De Paris, ce dimanche, 20 d'octobre 1568.

Très affectionné à vous faire très humble service. BELLERIVE¹.

(Orig. Fonds français, 8730.)

1. Ancien pasteur de Bergerac, au service de la duchesse de Ferrare.

VII

A Madame la duchesse de Ferrare.

Madame, pour en tant qu'en nous est satisfaire au singulier désir et affection que vous avez de retenir près de vous et pour le service de Vostre Eglise Mons^r de l'Espine nostre frère, selon que l'exprimez par les lettres qu'il vous a pleu nous escrire, et ayant esgard aux remonstrances que nous faites de tant de bien et bons offices qu'en général avez de tout temps faits à l'Église de Dieu, et en particulier aux pauvres fideles de Paris et des euvirons, nous avons esté d'avis que le dit sieur de l'Espine se trovast vers vous, afin que puissiez encores pour quelque espace de temps jouir de sa présence et de ses labours, et luy avons donné la présente pour vous faire entendre, madame, qu'ayant d'aultre part ouy la juste et raisonnable demande que font tous ceux de nostre religion demeurans à Paris qui desirent retirer près deulx le dict de l'Espine, comme estant l'un de leurs propres pasteurs, et le mectre en certain lieu suivant l'edict du Roy, où ils le pourront souvent et commodément revoir et ouyr, pour estre instruits et consolés par luy en l'estat miserable où il sont maintenant, nous avons néanmoins donné conseil à ceux qui nous ont declairé leur désir et intention, de le vous laisser encores pour quelque temps, pendant lequel puissiez avoir loysir et commodité de faire élection de quelque bon personnage qui vous soit agreable pour luy succéder. Or pource que nous estimons, madame, que volontiers ils suivront ce conseil pour l'asseurance et confiance qu'ils ont en vostre bonté, que permettrez qu'ils puissent d'icy a quelque temps avoir l'accomplissement de leur saint désir; d'aultant aussi que M. de l'Espine vous pourra bien au long exposer ce qui s'est traicté entre nous touchant sa personne et monstrier nostre avis par escript, dont aussy nous vous escripons cy après plus amplement, esperant que prendrez en bonne part et donnerez lieu à ses remonstrances et aux nostres, nous ne faisons la présente plus longue, sinon pour vous presenter nostre très humble service en tous endroits et prier Dieu vous donner,

Madame, en parfaicte santé très longue et très heureuse vie.

A Chartres, ce 22^e jour de may 1571.

Vos très humbles et très affectionnés serviteurs, les pasteurs et anciens assemblés au calloque de Beauvoisis.

L. CAPPEL, au nom de tous.

(Orig. Fonds français, 8737, f° 80.)

VIII

A Madame la duchesse de Ferrare.

Madame, je croi que Vostre Excellence entend journellement les fascherics qu'on fait à ceux qui d'Orleans viennent icy pour ouir la parole de Dieu. Ce qui m'a empesché d'aultant mesme que je suis seul, de faire voiage jusques à maintenant, car si par les assiduèles occupations le moieu ne m'en eust esté retranché, je n'eusse tant mis à aller à Montargis, pour me représenter devant Vostre Excellence, puisqu'elle me fait cest honneur de le désirer et le me commander. Surtout ai je eu grand regret de n'avoir peu visiter Vostre Excellence, lorsqu'elle estoit indisposée, pour ce qu'en ce mesme temps je fus saisi d'une cholique qui me resserrast quelques jours à la maison. Maintenant il nous semble que le Seigneur nostre Dieu nous regarde d'un meilleur œil, et veult sur ce printemps faire reverdir l'estat de nostre Eglise qui estoit comme tout mort. Car il a pleu à la Majesté de nostre Roy faire tant de commandemens et si exprès à ceux d'Orleans, de nous laisser paisiblement en ce lieu jouir de l'exercice de nostre religion, que ce peuple tant séditieux commence un peu à s'apriveriser, de sorte que nous avons fait la Cène par deux dimanches, en bien grande compagnie, et espère que desormais les lundis je pourray quelquefois aller à Montargis, pour vous rendre le très humble service que je vous dois, priant ce grand Dieu,

Madame, que vous fortifiant journellement en toute force corporèle et spirituèle, il vous maintienne en longue et très heureuse vie.

De L'Isle les Orleans, ce 15 août 1572.

De Vostre Excellence le très humble et très obéissant serviteur

D. TOUSSAIN.

(Orig. Fonds français, 8739, f° 184.)

MÉLANGES

LE JEUNE DE 1681

L'Église réformée de France, telle que l'avait reconnue et constituée l'Édit de Nantes, touchait à ses derniers jours. D'année en année les coups de la persécution l'avaient plus lourdement frappée. Si dès la signature, par Henri IV, de l'acte de pacification et de justice on s'était efforcé d'en retarder l'enregistrement, d'en altérer le texte primitif, d'en restreindre les clauses, si le protestantisme avait perdu sous Louis XIII toute garantie, toute puissance matérielle au sein de l'État, sous Louis XIV on en était bientôt venu, non seulement à manquer aux promesses les plus solennelles, mais à travailler ouvertement, par tous les moyens, à la destruction complète de l'hérésie, à la soi-disant « unification de la foi. » Plus le pouvoir du *grand roi* s'affermait sans conteste, plus son prestige rayonne de toutes parts, et moins il garde de ménagements avec ceux de ses sujets qui se permettent de ne pas croire de la même manière que lui. Il ne s'agit plus de torturer la lettre de l'Édit de Nantes pour en violer l'esprit; les décrets se suivent et se multiplient sans qu'on songe à les justifier, interdisant aux réformés les carrières libérales où ils se sont distingués, s'emparant de leurs enfants, et surtout dispersant leurs pasteurs et renversant leurs temples. Cette histoire est connue, et de nouveaux documents viennent sans cesse en accentuer les détails; mais qui se lasserait de contempler en regard de la savante et infatigable œuvre des destructeurs, l'invincible patience, l'héroïque fidélité des victimes ?

Que fait l'Église dans ces heures de plus en plus ténébreuses ? Elle n'hésite point à s'incliner sous la main de Dieu, à voir cette main même dans les douleurs qui l'accablent, afin d'avoir le courage de les mieux supporter; à les considérer comme un sujet de deuil assurément, mais surtout d'humiliation profonde, d'en chercher la cause dans ses propres défaillances, ses chutes, son manque de

zèle et d'élan, et à espérer, sans se décourager jamais, en Celui-là seul qui peut changer les cœurs et calmer les flots de la menaçante tempête.

Les actes synodaux, trop rares, qui nous aient été conservés à la date de ces dernières années de lutte et d'espérance, portent les nombreux reflets de ces pieux sentiments. Sauf les suprêmes remontrances du synode d'Uzès, pas une récrimination ne se fait entendre : on continuera à prier pour le monarque et pour ses succès — (ne le firent-ils pas au désert même ces confesseurs sous la croix ?) — on célébrera des actions de grâces pour la naissance du duc de Bourgogne... mais c'est auprès du Roi des rois qu'on cherchera un refuge. De là ces exhortations pressantes à se tourner vers Lui, à vivre d'une vie nouvelle ; de là ces prescriptions de jeûnes solennels destinés à apaiser son trop juste courroux.

C'est ainsi que nous lisons dans les procès-verbaux du Synode provincial de Jonzac, 1678 : « La Compagnie, extraordinairement affligée des divers malheurs qui menacent de toutes parts nos Églises, mais plus affligée encore de voir que les cœurs des hommes deviennent insensibles à la vue de tous les terribles jugements qui nous pendent sur la tête et que nous ressentons déjà, ne peut assez déplorer un endurcissement si criminel et si funeste, craignant avec justice que Dieu, lassé de supporter notre longue impénitence, ne frappe enfin le dernier coup et ne nous ôte son chandelier d'or dont nous méprisons si indignement la sainte lumière. C'est pourquoi, pour tâcher de prévenir ce dernier malheur et pour détourner, s'il y a moyen, l'affreuse tempête dont toutes nos Églises sont menacées, à cause de nos péchés, elle ordonne à tous les ministres et à tous les Consistoires de sa dépendance : Premièrement de se « réformer sérieusement eux-mêmes pour être en bon exemple aux troupeaux que Dieu a commis à leur soin. Secondement de travailler avec une entière application à la réformation de leurs frères, enjoignant à tous les ministres en particulier d'exhorter puissamment et extraordinairement leurs églises par quatre dimanches consécutifs à toutes les humiliations d'un sérieux amendement, à affliger leurs âmes devant Dieu, à renoncer à tous les péchés qui ont excité cet orage, à se servir soigneusement de tous les moyens que Dieu nous marque en sa parole pour mortifier la chair et ses convoitises, à vaquer particulièrement à l'exercice de

la prière, à recourir fréquemment au secours d'un saint jeûne, à se répandre en aumônes et à produire avec exactitude tous les autres fruits d'une sincère repentance. Et sera le présent acte lu dans toutes les Églises du Synode. »

L'exhortation du Synode de Vallen, en 1681, forme un long et éloquent commentaire de ces pensées, et demande aux fidèles qu'ils se jugent eux-mêmes, afin de ne pas être jugés « mais que ce bon Dieu, fléchi par notre repentance, change de courage et renouvelle nos jours. »

De même l'année suivante le Synode provincial de Bourgogne, d'Is-sur-Tille, craignant « que la patience lassée de Dieu ne se convertisse en fureur, et qu'au lieu que jusques à présent il ne nous a châtiés que de verges d'hommes, mais n'a point retiré de nous sa grâce et sa bonté, il ne nous frappe de cette verge de fer dont il brise les méchants comme des vaisseaux de terre... pour éviter un si grand malheur et pour détourner ces jugements épouvantables, exhorte toutes les églises de la province à s'humilier par un jour de jeûne le dimanche avant la Pentecôte. »

Le Synode de Normandie se réunit à Quevilly, du 2 au 5 septembre 1682, dans des circonstances exceptionnellement graves. L'année qui se terminait avait encore vu se fermer des temples, bannir et exiler des pasteurs. En 1675 cinquante-trois églises figuraient au Synode de la province; il n'y en a plus que trente-cinq, dont neuf de fief; Bayeux, Pont-l'Évêque, Sainte-mère Église, Honfleur, ont disparu. Pontorson n'envoie ni ministre ni ancien « à cause de sa faiblesse. » La compagnie doit s'occuper de pourvoir les ministres de Sainte-Norine, de Fresne, d'Ougerville, dont les exercices ont été condamnés; » elle ne peut refuser, « quoique avec douleur », aux pasteurs obligés de se retirer de la province, la permission de « s'attacher où la Providence de Dieu les adressera. » L'un d'eux, le sieur de la Conseillère, reçoit d'elle des témoignages de regrets d'autant plus accentués, qu'il est offert en sacrifice aux rancunes de la population catholique d'Alençon, dont l'émeute au dernier jour de jeûne a failli amener la destruction de cette Église (*Bull. VIII*). Comme par un reste d'espérance, la compagnie décide l'envoi du sieur de Grandchamp à la Mésangère « aussitôt qu'il aura plu au roi de rétablir ledit exercice. »

Ce n'était cependant pas encore assez de tristesses; on envènime.

l'aiguillon. Le commissaire catholique, revenant sur les actes du Synode précédent, déclare « avoir ordre de faire rayer le mot de *pasteur* des lieux où il se trouve employé, et de faire ajouter au mot de ministre les termes de la R. P. R. » La touchante et si évangélique dénomination de pasteur doit devenir le privilège exclusif des catholiques. On obéit. Il demande alors qu'on raze le mot d'Église, ou qu'on ajoute chaque fois le terme de P. R. Le Synode, à la place d'Église, écrit Consistoire ou troupeau, et avant de se séparer, il désigne la ville de Caen comme lieu de réunion de la prochaine assemblée. Elle ne devait jamais avoir lieu, et nous considérons l'exhortation au jeûne solennel que nous insérons ici en son entier comme un des derniers actes collectifs de l'Église réformée de la province de Normandie. On peut l'attribuer avec assez de vraisemblance à Élie Benoît, le célèbre auteur de l'histoire de l'Édit de Nantes. Il remplissait au Synode de Quevilly les fonctions de secrétaire, et était précisément celui qui, lors de la célébration du jeûne de 1681, avait opposé le calme et la sérénité de la prière à l'agression furieuse des catholiques d'Alençon.

« La compagnie, voyant que la main de Dieu est toujours pesante sur nous, et qu'elle frappe tous les jours quelque nouveau coup sur nos troupeaux affligés, a reconnu avec douleur que cette redoutable colère était allumée par la continuation de nos péchés; elle a mesme remarqué avec déplaisir que les cœurs ne sont point touchés de ces chatimens, et que les vices qui regnoient partout ci-devant sont encore devenus plus communs et prennent partout de nouvelles forces. C'est pourquoy elle a résolu de courir au remede pendant que Dieu nous tient encore la porte de la repentance ouverte, afin d'apaiser son indignation par les fruits d'une profonde humiliation et d'un amendement véritable. Elle ordonne donc qu'il sera célébré un jeûne solennel dans tous les troupeaux de cette province le jour de la Toussaints, premier jour de novembre de la présente année. Et parce que jusqu'à présent ces exercices n'ont pas produit tout l'effet que nous en aurions pu attendre, ce qui est une preuve certaine que le cœur n'a pas eu de part à ces actions, et que le corps a jeûné sans que la conscience ait été purifiée, elle exhorte les troupeaux en général, et chacun en particulier, à célébrer cette solennité d'une manière plus humble et plus sérieuse que jamais, et à penser surtout à briser les cœurs et à les offrir à Dieu contrits et

abattus par le sentiment de leurs péchés pour désarmer la main de sa justice et en faire tomber les verges dont il nous frappe. Et afin que chacun y apporte une plus meure préparation, les ministres y disposeront leurs peuples par des actions extraordinaires et convenables à ce dessein, les derniers jours d'exercice qui précéderont celui qui est prescrit pour ces marques publiques de repentance. »

(Arch. nat., II, 258.)

Près de deux siècles se sont écoulés depuis. Presque jour pour jour nos églises sont conviées, elles aussi, à s'unir dans une solennité religieuse. Aux jeûnes des jours d'épreuve succèdent les actions de grâces de la fête de la Réformation. Ah ! sans doute, les enfants de la famille protestante de France seront tous émus en songeant à la différence que ces deux siècles ont amenée. La *verge de Dieu* est remplacée par ses bénédictions et ses grâces nouvelles, et nous serions tentés de nous demander ce que nous avons fait pour les mériter, si notre présent y répond, et comment nous préparons notre avenir réservé, peut-être, à des épreuves nouvelles. Reportons-nous ensemble vers nos grands souvenirs huguenots, recueillons-en les leçons fécondes, et qu'il nous soit donné à notre tour, selon les paroles des ancêtres, « de célébrer cette solennité d'une manière plus humble et plus sérieuse que jamais...; d'y apporter une plus mûre préparation...; et de demander à Dieu « de renouveler nos jours, comme il a fait anciennement; de faire apparaître son cœur sur nous et sa gloire sur nos enfants. »

F. de S.

ACTES RETROUVÉS

DE TROIS SYNODES PROVINCIAUX DU BÉARN

1670, 1671 et 1681.

Nous nous empressons d'annoncer l'heureuse découverte qui a été faite des procès-verbaux de ces synodes béarnais par M. L. Soulice, bibliothécaire-archiviste de la ville de Pau. Il vient de les publier.

dans le *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2^e série, t. IX, Pau, 1880, p. 173-260.

Les documents de ce genre sont d'une extrême rareté et ils n'en sont que plus précieux. Avant cette trouvaille, on ne connaissait que les actes du synode tenu à Pontacq en 1676 : ces actes sont conservés dans le tome XXXII de la collection Coquerel, à la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français. Et pourtant, chaque année, depuis 1563, il se tenait en Béarn une assemblée synodale, on le sait, et l'on peut en retrouver la trace dans les historiens : M. Soulice nous en donne la liste chronologique (p. 175-181). La récente découverte porte donc à quatre les épaves de cette nature qui ont été sauvées du naufrage.

Lorsque les églises du Béarn furent réunies à celles de France, réunion proposée au synode de Charenton, en 1631, et effectuée au synode d'Alençon, en 1637, les synodes béarnais devinrent de simples synodes provinciaux, de nationaux qu'ils avaient été jusque-là. Mais comme les synodes nationaux furent supprimés par le bon plaisir de Louis XIV, en 1659, les synodes provinciaux furent, depuis cette époque néfaste, les seules assemblées souveraines et leur importance resta entière. Avec les protocoles officiels de ces diverses réunions annuelles, on pourrait donc reconstruire l'histoire de ces églises, si ces protocoles avaient été conservés. Raison de plus de saluer avec reconnaissance ceux des trois synodes que M. Soulice vient de livrer à la publicité. Il y a là une foule de faits, de noms propres de pasteurs, d'anciens et d'églises qui sont d'un intérêt capital. Nous voudrions signaler dans une rapide revue ce qui nous a le plus frappé dans les procès-verbaux retrouvés.

Le synode de 1670 se tint à Garlin du 10 au 19 juin. Modérateur, Brunet, ministre de Morlas ; adjoint, Majendie, ministre d'Orthez ; secrétaires, J. Laforcade, ministre de Bordères et Vignau, ancien d'Oloron ; commissaire du roi, le baron de Viven.

Dans ce synode, comme dans les deux autres, nous remarquons qu'un grand nombre de pasteurs avaient beaucoup de peine à se faire payer par leur église respective le modeste traitement qu'on leur avait promis. L'assemblée use parfois de rigueur envers « les particuliers qui seront en retardement », les menaçant de suspension de la cène si, au délai qu'elle fixe, ils n'ont pas acquitté leur cotisation (art. 29).

Faudrait-il conclure de là que le zèle avait faibli chez les fidèles à

l'endroit de leurs conducteurs spirituels? Nous ne le croyons point. Il y avait plutôt chez eux impuissance à s'acquitter de cette dette sacrée. La gêne était générale dans ces pauvres églises par suite des tracasseries de toute sorte qu'elles avaient à supporter, et aussi parce qu'elles devaient entretenir à grands frais des députés à la cour pour plaider leur cause et empêcher une trop rapide destruction. Nous sommes à une époque où les édits restrictifs vont se multipliant, jusqu'au moment où l'édit révocatoire viendra couronner l'œuvre de proscription.

Comme le culte public avait été interdit par l'édit de 1668 dans les cinq sixièmes des églises (cent trois sur cent vingt-trois), et que « les fidèles n'étaient pas toujours en état de pouvoir aller dans les lieux d'exercice », il est décidé (art. 13) « que les mariages seront bénitz non seulement aux jours de prédications, mais aussi aux jours qu'il n'y aura que des prières publiques, pourveu que cela se face aux heures ordinaires et accoutumées. » C'était une dérogation à la discipline, mais dérogation nécessaire.

Le ministre de Castillon, nommé Benoît, est « suspendu du saint ministère pour un an » à cause de ses « déportemens, vie et mœurs ». Une enquête avait prouvé qu'il s'enivrait parfois dans les tavernes « en compagnie de divers paisans » (art. 31 et 32 et notes II et III). La discipline était sans pitié à cet égard et elle avait raison. Comment garder, alors surtout, des profanateurs dans le sanctuaire?

L'article 59 est à l'adresse des pasteurs qui se permettaient de tourner la pile de leurs sermons en changeant simplement de texte. Les auditeurs affluaient, toujours les mêmes, et ils n'aimaient point les plats réchauffés. L'arrêt est significatif, et le moyen de contrôle indiqué est assez curieux.

« Sur la proposition qui a été faite que bien souvent il y a des ministres qui prennent des textes parallèles pour les expliquer en des termes qui approchent de ceux dont ils se sont servis autrefois dans leurs actions, ce qui ne revient pas à l'édification des fidèles, comme aussy qu'il y en a d'autres qui ne font qu'une seule action la semaine, quoiqu'ils en puissent facilement faire davantage, il a été arrêté par l'assemblée que pour aller au devant des plaintes qui pourroient estre faites, tous les ministres seront obligés après leur action d'écrire en un cayer les textes qu'ils auront pris, lequel

ils feront signer par un des diacres ou ancien pour être porté chaque année au synode où il sera procédé à l'examen et censures convenables contre ceux qui n'auront pas fait leur devoir. »

Le synode de 1671 se tint à Orthez, du 18 au 28 février. Modérateur, Casamajor, ministre d'Oloron; adjoint, Arrigrand, ministre de Maslaq; secrétaires, de Laplacette et Vignau, ministre et ancien de Nay; député du roi, Herrere, seigneur de Baure.

L'article 18 enjoint aux pasteurs de faire des visites de paroisse, « non seulement pour consoler les malades, mais encore pour travailler à l'édification de ceux qui se portent bien. » Les consistoires leur marqueront le nombre de visites qu'ils doivent faire et en rendront compte au synode.

Trois étudiants en théologie furent admis, sur leur demande, au saint ministère après un sérieux examen : Philippe Faget, de Salies; Jacques de Basin, d'Orthez, et Josué de Médalon, de Pau. Un ancien de Sauveterre, ayant charge des fidèles d'Aspis, Abiten, Atoz et Oraz, demanda le ministère de Faget, et les pasteurs Rival, de Salies, et de Trepzac, de la Bastide, furent désignés pour lui imposer les mains dans l'église de Sauveterre (art. 42).

Le sieur d'Auture, député des églises du Béarn, ayant obtenu un jugement définitif des affaires de ces églises et s'étant ensuite retiré de la cour en province, se présenta à la Compagnie, remit les comptes de sa gestion et fut payé de ses dépenses, avec remerciement. Sa députation avait commencé le 10 janvier 1664. Il était donc resté sept ans à la cour. Il recut 17,765 livres 7 sols 6 deniers (art. 44).

Un jeûne public fut ordonné pour le jeudi avant Pâques, « la collere de Dieu paroissant toujours allumée contre ses enfans et Satan faisant tous les jours de nouveaux effortz pour étendre et affermir son empire » (art. 54). Comme les autres églises réformées de France, celles du Béarn se voyant abandonnées des hommes et persécutées par le pouvoir, criaient à Dieu pour obtenir son secours.

Le synode de 1681 se tient à Garlin, du 25 juin au 4 juillet. Modérateur, Casamajor, ministre d'Oloron; adjoint, Rival, ministre de Salies; secrétaires, de Laforcade, ministre de Garlin, et d'Ageix, ancien de Pau; député du roi, le baron de Viven.

La persécution sévit plus terrible, et deux jeûnes sont ordonnés, le 27 novembre de cette année 1681 et le vendredi avant la Pâques de 1682, « pour nous humilier, est-il dit, extraordinairement devant

Dieu et prévenir ses jugements par une vraie et sérieuse repentance » (art. 45).

La chambre mi-partie de Languedoc qui s'était tenue à l'Isle (d'Alby) d'abord, puis à Castres, à Béziers, enfin à Castelnaudary, avait été supprimée par édit du 4 juillet 1679. Mais les réformés, qui avaient plus que jamais à se protéger contre les ressentiments des officiers de justice et l'excitation des esprits à l'occasion de la religion, ne pouvaient prendre leur parti de cette suppression ; ils refusaient de reconnaître la juridiction du parlement de l'impartialité duquel ils se méfiaient, et ils réclamaient encore l'exécution des édits, déclarations et arrêts de Sa Majesté, qui attribuaient la juridiction des affaires protestantes au gouvernement du roi. Voici la décision qui fut prise à ce sujet (art. 18).

« Sur les plaintes qui ont esté faites à la Compagnie par plusieurs anciens des églises de cette province que le parlement, nonobstant les défenses sisouvent à lui réitérées par Sa Majesté de prendre aucune connaissance des affaires concernant nostre religion, qui a esté renvoyée à nos seigneurs le gouverneur lieutenant général de la province et intendant, l'un en absence de l'autre, neantmoins led. parlement ne cesse de contrevenir et force mesme quelques fois des particuliers à souffrir leur juridiction par des intimidations et menasse de les perdre en cas qu'ils persistent dans leur déclinatorie ; ce qui est directement contre les ordres de Sa Majesté qui a deffendu aud. parlement, leur partie formelle, de conoistre de leurs affaires. La Compagnie exhorte tous les consistoires et particuliers de lad. religion de cette province de s'adresser aux d. seigneurs commissaires pour l'exécution des édits, déclarations et arrestz de Sa Majesté ; à quoi les députés du synode travailleront en tout ce qui dépendra de leur fonction. » — Voyez aussi art. 28.

Quatre proposants furent examinés par ce synode et promus au ministère évangélique : Camou de la Bastide, Sarthou de Morlas, Borie de Pontacq et Brun de Nay. Comme d'habitude, ils ne devaient recevoir l'imposition des mains que lorsqu'ils seraient appelés à desservir des églises (art. 27).

Malgré les malheurs des temps, la discipline n'avait pas fléchi par rapport aux mariages mixtes ; ils étaient absolument interdits. Nous voyons un exemple de cette sévérité à l'article 40. — Anne de Cornau et Suzanne de Balenci, sa fille, de Salies, avaient été con-

damnées par le consistoire de cette église à faire réparation publique dans le temple, pour avoir passé ou laissé passer contrat de mariage « avec un homme de contraire religion ». Le contrat cependant avait été rompu, et la demoiselle avait épousé un protestant. Mais la faute avait été commise et il fallait la réparer. Ces dames firent appel devant le synode ; et tout bien examiné, celui-ci « déclarant le jugement du consistoire conforme à la Discipline et blasmant la conduite de lad. mère et fille, et usant d'indulgence envers elles, a résolu qu'elles feront leur réparation devant le consistoire, » au lieu de la faire devant l'église assemblée.

Le synode toutefois ne fit pas une obligation, comme le voulait la Discipline, de baptiser les enfants dans les assemblées publiques des temples et non ailleurs. Il se faisait opportuniste par force.

Art. 40bis. — « Les ministres exhorteront les fidèles commis à leurs soins à prendre toutes les précautions possibles pour empêcher que leurs enfants soient ondoyés, et en cas de danger de mort (de nécessité) les ministres ne feront aucune difficulté de les baptiser en tout lieu, dans les temples et dans les maisons particulières. »

Tels sont les articles qui m'ont paru les plus importants dans les actes de ces trois synodes béarnais. Nous renvoyons pour le reste au *Bulletin* de Pau susmentionné.

CHARLES DARDIER.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DES SOUFFRANCES DU BIENHEUREUX MARTYR M. LOUIS DE MAROLLES, CONSEILLER DU ROI, RECEVEUR DES CONSIGNATIONS AU BAILLIAGE DE SAINTE-MENEHOULD EN CHAMPAGNE. In-12 de 163 pages. Berlin MDCC.

J'ai entre les mains un de ces volumes que l'on ne peut ouvrir sans respect ni lire sans émotion, véritables bijoux de notre litté-

rature réformée où l'art s'efface pour laisser parler l'âme seule dans la sainteté de ses douleurs et la sublimité de ses sacrifices; héroïsme bien supérieur à celui des champs de bataille, et qui serait demeuré inconnu aux contemporains du grand roi, s'il n'eût pris soin d'en attiser la flamme au foyer dévasté de Port-Royal et de la réforme. Autre pourtant est la vertu qui se déploie au fond des cloîtres, autre celle qui se déroule sur le banc des galères, purifié par la vertu des martyrs, et qui arrache ce cri d'admiration à un éloquent historien : « Oh ! noble société que celle des galères ! Il semble que toute vertu s'y fût réfugiée ! Obscur ailleurs, Dieu était là visible. C'est là qu'il eût fallu amener toute la terre ¹ ! »

Louis de Marolles est un de ces témoins, et le livre qui nous initie à ses épreuves, un exemplaire rarissime offert à notre Société, par M. le pasteur Gagnebin, inaugurerait dignement une bibliothèque spirituelle des confesseurs de la foi réformée, où les mémoires d'Élie Neau, d'Et. Serres, de Bion, de Marteilhe, de Blanche Gamond occuperaient une belle place. C'est un petit in-12, publié à Berlin, en 1700, avec une épître dédicatoire d'un des fils du martyr au grand pensionnaire Heinsius, l'ami de Guillaume d'Orange, le protecteur des réfugiés : « Un ami de mon père, y est-il dit, à qui j'ai communiqué des lettres de sa propre main, a voulu prendre la peine de mettre en ordre le récit de ses souffrances et le martyre dont il a plu à Dieu de le couronner. Je prends la liberté, monsieur, de vous le présenter, et j'espère que vous ne le trouverez pas mauvais. On a cru que l'histoire de tant de maux et de peines que la violence la plus cruelle a pu inventer pour triompher de sa foi et de sa constance, pourrait servir à fortifier ceux qui sont persécutés pour la vérité, et à réveiller ceux qui se négligent dans l'exercice de la vérité. On m'a aussi fait concevoir que l'histoire d'un martyr qui a fait tant de bruit dans le monde (si je l'ose dire sans vanité), ne pouvait être mieux présentée qu'au premier ministre d'une république autant charitable que puissante, laquelle soutient la vie de tant de milliers de personnes qui ont tout abandonné pour conserver à Dieu la fidélité qu'ils lui doivent... »

Quel était l'homme dont les mémoires ainsi dédiés au premier magistrat d'une république devaient avoir un durable retentissement

1. Michelet, *Histoire de France*, t. XIV, p. 351.

dans le monde du refuge ? Louis de Marolles, né en 1629, dans une famille de robe, très distinguée, de la Champagne, conseiller du roi et receveur des consignations à Sainte-Menehould, eût été l'ornement d'une académie, si l'inique législation du temps ne l'en eût écarté : disciple éminent de Descartes, mathématicien profond, il excellait à résoudre les problèmes les plus difficiles, et on a de lui un traité manuscrit d'algèbre qui lui fait grand honneur. Il y a quelque chose de Pascal dans ce huguenot nourri de la science du siècle, et s'inclinant devant une vérité supérieure à celles qui ne se fondent que sur le raisonnement. La révocation de l'édit de Nantes le surprit au milieu de ses paisibles études, de ses doctes correspondances, associées aux plus rares vertus, et le trouva prêt à souffrir. Sa première pensée fut de quitter le royaume où il ne pouvait professer librement sa croyance. Établi à Lixim, avec sa femme, Marie Commeret, fille d'un magistrat de Sedan, et ses quatre enfants, il fut arrêté à quelques lieues de la frontière, le second dimanche de décembre 1685, et conduit dans les prisons de Strasbourg, où les jésuites n'épargnèrent rien pour le convertir, mais sans succès. Un mot aurait suffi à Louis de Marolles pour être libéré, sans abjurer sa foi. Il n'avait qu'à dire qu'il se rendait à Strasbourg, lors de son arrestation sur les terres du royaume. Mais il avoua, sans détour, son dessein. Son sort était dès lors facile à prévoir, car il était également interdit aux protestants, par la plus monstrueuse des tyrannies, de garder leur foi sur la terre de France ou d'aller la professer sur la terre étrangère.

La captivité de Louis de Marolles à Strasbourg dura quelques semaines. Le 17 janvier 1686, il fut transféré à Châlons, où son procès s'instruisit rapidement, et le 9 mars on lui donna lecture de la sentence qui le condamnait aux galères perpétuelles pour avoir violé l'édit du roi en tentant de sortir du royaume. Un appel au Parlement de Paris allait donner plus d'éclat à son témoignage. Ici s'ouvre la correspondance qui, commencée à la Tournelle et poursuivie aux galères de Marseille, durant près de six ans, nous initie aux sentiments de ce juste dont une loi barbare fit un forçat, sans qu'il se soit départi un seul jour de la douceur, de la constance et de la sérénité qui sont l'apanage des martyrs. L'historien de Louis de Marolles prend soin de nous avertir (p. 51) qu'*on a toutes ses lettres écrites de sa main, qu'on ne donnera pas au public, parce qu'il ne*

faudroit faire un volume; heureuse nécessité qu'on subirait avec joie pour récompenser en entier ce trésor de foi, de vertu, de saintes espérances qui constitue l'héritage du confesseur réformé!

C'est de la Tournelle qu'il écrit le 16 mai 1686 : « Je fus mis dans un cachot noir de la Conciergerie où j'ai été deux mois enterré. Dès le lendemain de mon arrivée, je fus présenté deux fois à M. le procureur général dans une chambre du concierge. Je répondis à tout ce qu'il me dit ce que Jésus-Christ m'inspiroit de répondre selon ses promesses. Il me visita encore une fois et me rendit ce témoignage *qu'il étoit rare de voir faire pour l'erreur, ce que peut être pas un d'eux ne feroit pour la vérité*. Peu après M. le président me fit tirer du cachot de la manière du monde la plus honnête. Quand je fus dans la chambre où il m'attendoit, il fit sortir toute sa suite et m'honora, tête à tête, de son entretien durant deux heures.

» Il me témoigna beaucoup de bonté et d'envie de me servir, et sitôt qu'il fut sorti, il rejoignit sa compagnie, et dit (à ce que me rapporte un de mes amis qui étoit présent) je viens d'entretenir un homme de bien. *Ce ne sont là que des paroles, mais encore consolent-elles*. J'ai reçu aussi beaucoup de marques de bonté de M. de Mesmes, président de la Tournelle. Il me parla à l'entrée du cachot, et après quelque entretien, il me dit que c'étoit avec douleur qu'il me voyoit là, qu'il me souhaitoit une légère maladie pour avoir occasion de m'en tirer et de me faire mettre dans l'infirmerie; que toutes les fois que je voudrois lui parler, je n'aurois qu'à le dire au geôlier qui l'en avertiroit, et qu'il ne manqueroit pas de se rendre à la Conciergerie pour me voir. Toutes ces honnêtetés avoient leur vue; mais elles ont été, Dieu merci, inutiles. Dieu m'avoit mis au cœur de lui être fidèle jusqu'à la mort, s'il en étoit besoin. »

D'autres épreuves étoient encore réservées au fidèle confesseur; mais il en sortit triomphant. Dans la prison de Châlons, cédant aux larmes de sa femme, moins ferme que lui, il avait paru disposé à demander sa liberté pour s'instruire plus à fond des controverses entre les deux églises, capitulation plus ou moins déguisée. Mais il comprit sa faute et ne tarda pas à la réparer : « Le père des miséricordes qui scait tirer la lumière des ténèbres, se servit, dit-il, de mes infirmités pour me donner la force et la fermeté que j'ai eue depuis. » Un de ses amis, précepteur des enfants du roi et de madame de Montespan, vint lui proposer à Paris M. de Meaux pour

l'instruire. C'eût été un beau triomphe pour Bossuet de ramener un hérétique aussi endurci. Louis de Marolles se contenta de répondre « que M. de Meaux ne le satisferoit pas plus que les autres ecclésiastiques qu'il avoit vus. »

Le 14 mai 1686 les juges de Paris confirmèrent, non sans regret, la sentence qui le condamnait aux galères, et on lui mit une chaîne au pied. « Mais le lendemain le gouverneur vint me dire qu'il venoit de recevoir des ordres qui l'affligeaient, et que le roi entendoit que l'on me mit la chaîne au cou. Je le remerciai de la bonté qu'il me témoignoit, et je lui dis que j'étois prêt d'exécuter avec une respectueuse obéissance les ordres de Sa Majesté. Je mis bas mon chapeau ; on m'ôta la chaîne que j'avois au pied et on m'en mit une autre au cou dont je ne crois pas le poids moins de 30 livres. Voilà, ma chère sœur, l'état de la condition que la sage providence de Dieu m'a choisie entre mille autres où il pouvoit me mettre. J'attens de sa miséricorde la force et la constance de tout souffrir pour sa gloire et pour mon salut. Ne vous affligez point de mon sort, ma chère sœur ; il est plus heureux que vous ne pensez. Ne pleurez point sur moi ; gardez vos larmes pour tant de misérables qui ne vivent pas si contents que moi. Accordez-moi le secours de vos prières. Je vous assure que je ne vous oublie point dans les miennes. »

Dans la prison des Tournelles, Louis de Marolles eut encore à subir de nombreux assauts de plusieurs de ses juges qui ne l'avaient condamné qu'en gémissant. Il répondit avec autant de fermeté que de douceur, et mérita ainsi les éloges de Jurieu qui, dans une de ses *Lettres pastorales*, glorifia sa constance¹. Confondu dans sa prison avec les plus vils malfaiteurs, n'entendant proférer autour de lui que blasphèmes ou paroles deshonnêtes, il se recueillait la nuit pour rendre grâces à Dieu, et chantait des psaumes pour sa consolation : « Voici en deux mots, écrit-il, un abrégé de notre misère. Nous couchons 53 hommes dans un lieu qui n'a pas 5 toises de longueur et pas plus d'une et demie de largeur. Il couche à mon côté droit un païsan malade qui a sa tête à mes pieds et ses pieds à ma tête. Il en est de même des autres. Il n'y en a peut être pas un d'entre nous qui n'envie la condition de plusieurs chiens et chevaux. Cela nous fait souhaiter à tous que la chaîne parte bientôt. On se fait un mys-

1. Voir cette très belle lettre, avec la réponse de Louis de Marolles, tome 1^{er} de cet admirable recueil, p. 219, 215.

tère de nous le dire; mais autant que nous pouvons en juger, elle partira la semaine prochaine. »

Les rigueurs infligées à Louis de Marolles montrent l'irritation de la cour, qui s'était flattée de le ramener à la foi catholique. Désespérant de le vaincre, les convertisseurs répandirent le bruit qu'il était fou. Il répondit à cette calomnie en proposant aux savants plusieurs problèmes de hautes mathématiques qui attestaient la liberté de son esprit et la parfaite sérénité de son âme. Mais il cherchait la force plus haut. Il en avait besoin pour le jour du départ, pour la triste séparation d'avec les siens, qui vinrent lui dire adieu au passage de la chaîne sur le quai des Tournelles (20 juillet 1686). Les assistants étaient nombreux. Chacun était ému de ce triste spectacle. Un marchand catholique perçant la foule vint embrasser le martyr huguenot en lui offrant sa bourse. Il se retira peu après à Londres avec sa famille, pour y donner gloire à Dieu, prosélyte de la foi qui inspirait de tels renoncements.

Louis de Marolles a raconté dans plusieurs lettres les détails de son triste voyage avec la chaîne des forçats : « Comme je partis de Paris avec la fièvre, elle ne m'a point du tout quitté qu'ici (à Marseille); j'ai souffert des fatigues inconcevables; j'ai été deux fois prêt à mourir. Dans cet état j'ai couché sur les planches sans paille sous moi et mon chapeau pour chevet. — Quand nous avons quitté l'eau, ça été beaucoup pire. Il a fallu jusqu'à 14 heures par jour être brouetté dans une charrette et accablé de cahots, car tous ces chemins-là ne sont que cailloux. Enfin, mon cher et parfait ami, Dieu, après m'avoir éprouvé de cette sorte et m'avoir fourni le secours nécessaire, m'a rendu ici avec un peu de fièvre, mais avec une très grande foiblesse. C'est une chose pitoyable que de voir ma maigreur, et ce qui fut terrible en arrivant, c'est que faute d'avoir bien examiné mon état on me mit à la galère. »

Dans une autre lettre du 15 septembre, il s'exprime ainsi : « Le triste voyage que j'ai fait m'a fait sentir ce que c'est que de souffrir. C'est là où j'ai commencé à sentir mes souffrances. Consolons-nous, mon cher enfant, puisque par la grâce de Dieu elles sont passées et que je suis en lieu de repos (à l'infirmerie); je vis ici fort content en la compagnie de M. Lefèvre ¹. Nous sommes toujours ensemble; nos

1. Sur cet illustre forçat voir le *Journal des galères*, passim; *Bull.*, t. XVIII, p. 582, en note.

lits se touchent. . . On nous offre tous les jours de nouveaux secours. M. P. a un petit trésor entre les mains. Il m'a donné un économe de l'hôpital, qui a soin d'acheter tout ce qui m'est nécessaire. *Ainsi tu vois, mon cher cœur, que je n'ai point d'autre soin que de prier Dieu et de faire bonne chère.* Que cela te réjouisse et te soit une occasion de ne te point affliger de l'état où je suis, car il est doux par la grâce de Dieu. »

Quelle sublime sérénité dans les lignes suivantes, écrites sur le banc des galères : « Je vis à présent tout seul. On m'apporte à manger de dehors, viande et pain, moyennant neuf sols par jour. Le vin m'est fourni dans la galère pour rien, en donnant le pain du roi. Celui qui me fournit le vin mange avec moi ; c'est un bien honnête homme. Tout le monde me fait civilité sur la galère, voyant que les officiers me visitent. Je vais faire aujourd'hui un matelas, j'achèterai des draps, et je vas travailler à me mettre à mon aise. Tu diras peut-être que je suis un mauvais ménager ; mais c'est assez coucher sur la dure, depuis mardi dernier jusqu'à cette heure. *Si tu me voyois avec mes beaux habits de forçat, tu serois ravie.* J'ai une belle chemisette rouge faite tout de même que les sarrots des charretiers des Ardennes. Elle se met comme une chemise, car elle n'est ouverte qu'à demi par devant. J'ai de plus un beau bonnet rouge, deux haut de chusses et deux chemises de toile grosse comme le doigt, et des bas de drap. Mes habits de liberté ne sont point perdus, et s'il plaisait au roi de me faire grâce, je les reprendrois. »

La perspective d'être déporté en Amérique avec 150 forçats, n'effraie point Louis de Marolles. Voici comment il en parle : « Il ne m'importe où je meure, sur terre ou sur mer, en Europe ou dans l'Amérique. Je suis persuadé que toute sorte de mort des enfants de Dieu est précieuse devant ses yeux. Il me semble même que mon issue serait plus glorieuse et plus édifiante si elle arrivait durant mes liens. Je suis pleinement résigné à la volonté de Dieu. Je suis persuadé que tous les états dans lesquels il lui plaira de me mettre sont des états choisis dans lesquels il juge que je le glorifierai mieux que dans une infinité d'autres qu'il pouvait m'envoyer. » Revenant ailleurs sur le même sujet : « Il ne faut point s'affliger ; cela est ordonné dans le ciel avant de l'être sur la terre, et il faut que nous nous persuasions tous que c'est pour notre bien qu'il plaît à Dieu d'en disposer ainsi. »

L'épreuve de la déportation, avec la sinistre perspective d'un de ces naufrages prémédités dont l'Océan garde le secret, fut épargnée à Louis de Marolles. Il était réservé à un plus long témoignage, à une plus lente agonie, dont le précieux volume que j'essaie d'analyser contient les touchants détails. J'y reviendrai prochainement.

J. B.

VARIÉTÉS

UN BON POINT DE LA VILLE DE PARIS

Nous avons publié, dans le *Bulletin* du 15 octobre dernier, p. 480, sous la forme d'un bon point destiné aux écoles primaires de Paris, une page d'*histoire vraie* sur la révocation de l'édit de Nantes et ses fatales conséquences dans notre pays. Nous sommes heureux de voir cet excellent exemple renouvelé à propos de la Saint-Barthélemy. Quelle mollesse dans les jugements sur l'acte néfaste qui arrachait ce cri au vertueux L'Hôpital : *Excidat illa dies ævo!* Quelle indulgence pour ses auteurs ! Quelle déplorable facilité à nier ou à déplacer les responsabilités, sans parler des impudentes apologies qui s'étalent dans certains livres. Naguère encore on publiait (*Journal du XIX^e siècle*, du 27 mars 1879) une dictée de style faite par des religieux à leurs écoliers et contenant ces lignes odieuses :

Charles IX et la grande Catherine de Médicis seront toujours chers au cœur des vrais chrétiens. Par leur courage et leur foi héroïque le pays fut délivré en une même nuit de cinquante mille huguenots.

Quel que soit notre peu de goût pour l'école laïque, préconisée par de récents discours, il ne nous déplaît pas de voir la vérité brutalement rétablie sur un point capital de notre histoire. Combien d'autres appellent des rectifications analogues !

J'ai sous les yeux une carte coloriée, sur le recto de laquelle est représenté le massacre. On lit au verso :

ENSEIGNEMENT PATRIOTIQUE PAR L'IMAGE

MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

24 août 1572, jour consacré au saint qui porte ce nom.

L'extermination des protestants était préméditée depuis longtemps par les furieux du parti catholique, par les Guises et par la reine mère, la cruelle et perfide Catherine de Médicis, qui entraîna son fils, l'insensé Charles IX. Le chef des réformés, l'amiral Coligny, avait été attiré à la cour à force de basses caresses et d'obsessions, en même temps que les hommes les plus éminents du parti. Le dimanche 24, aux premières lueurs de l'aube, au signal donné par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, la tuerie commença. La première victime fut le grand Coligny, massacré chez lui par une bande commandée par le duc de Guise. Puis le carnage s'étendit par toute la ville. Gentilshommes et capitaines protestants, magistrats, bourgeois, artisans, beaucoup de catholiques même, victimes de vengeances particulières, tombèrent sous les coups des gardes du roi et d'assassins embrigadés. La ville était inondée de sang : on éventa des femmes protestantes enceintes pour en tirer leur fruit et le jeter à la rivière. Suivant des témoignages nombreux, et notamment celui de Brantôme, historien et admirateur de Charles IX, ce prince, d'une fenêtre du Louvre, tirait à coups d'arquebuse sur les fuyards. Le massacre dura plusieurs jours et s'étendit, par ordre de la cour et du clergé, dans un grand nombre de villes de province. Les évaluations les plus modérées portent à 25.000 le nombre des victimes, dont 4000 environ pour Paris.

Quand la nouvelle de ces horreurs parvint à Rome, toute la cour pontificale manifesta une joie aussi enthousiaste que féroce. Le pape Grégoire XIII fit tirer le canon, alla processionnellement, accompagné des cardinaux, rendre des actions de grâce à Dieu dans trois églises, fit frapper une médaille et envoya un légat féliciter, glorifier Charles IX de s'être souillé du sang de ses sujets.

LA CONVERSION DE JEAN BION

J'exprimais, en rendant compte de l'*Histoire des souffrances* de Louis de Marolles, le vœu que l'on réimprimât la relation de Jean Bion, aumônier catholique de la *Superbe*, converti par la vue des tourments et de la fidélité des forçats huguenots. Ce vœu vient d'être réalisé par mon savant collègue M. Douen, qui a eu la bonne fortune de mettre la main sur un exemplaire de ce très rare opuscule, et qui nous l'offre en une charmante édition elzévirienne, avec notes et préface, à laquelle on peut prédire le plus heureux succès. J'emprunte à ce volume quelques pages qui sont le plus éloquent des témoignages :

En 1703, on embarqua sur notre Galère plusieurs protestants des *Sérennes* et du *Languedoc*, qu'on avoit ordre d'observer : et je fus fort étonné qu'un Dimanche matin venant dire la Messe à la poupe de la Galère sur la bancase, qui est une table dont la situation assés élevée, découvre à tous ceux qui sont dans la Galère le Prêtre lorsqu'il lève au-dessus de sa tête le Dieu de la Messe pour le faire adorer, je fus, dis-je, fort surpris du langage que me tint le Comite, en me disant qu'il alloit donner la bastonnade aux Huguenots, parce qu'ils n'avoient pas voulu lever la calotte qu'ils ont sur la tête, ni se mettre à genoux pendant les mystères de la Messe, et qu'il alloit les dénoncer au Capitaine. Ce mot de bastonnade m'effraya, et quoy que je n'en eusse pas encore vu l'exécution en forme, je priay le Comite de n'en rien faire, et que dans l'intervalle de la semaine, car on ne dit la Messe sur les Galères que le Dimanche, je les engage-rois à fléchir les genoux. Je me les fis montrer et depuis ce Dimanche jusqu'au suivant, je ne cessay et par caresses en leur envoyant souvent à manger, et par menaces en leur faisant voir les tourments qu'on leur préparoit, de les obliger de faire ce qu'on demandoit d'eux. Je leur dis que c'étoit l'ordre du Roy, *que qui résistoit aux puissances résistoit à Dieu même*, suivant le langage de saint Paul. J'advoue que mon dessein n'étoit pas formellement de les surprendre, ni de les obliger à rien faire contre leur conscience ; je n'avois pas même dans ce temps-là Dieu en veuë ; mais une pitié,

une tendresse humaine que la nature nous inspire pour nos semblables, étoit le mobile de toutes mes exhortations qui auroient été néanmoins plus cruelles pour eux que tous les supplices des Bourreaux si Dieu n'avoit garanti ses serviteurs des pièges dangereux que je leur tendois, quoy que sans mauvais dessein. Mais je trouvay de généreux combattants qui, avec une douceur de prédestinés, et avec une fermeté de Macchabées me répondirent *que le Roy étoit à la vérité maître de leur corps, mais qu'il ne le seroit jamais de leurs consciences*. Enfin le jour du sacrifice arriva qui étoit le Dimanche suivant ; je dis donc la Messe, et les Comites qui étoient attentifs à ce qu'auroient produit mes soins, reconnurent que tous, excepté deux, ne fléchirent point les genoux, et ne levèrent point la calotte devant l'Idole. L'affaire fut enfin portée au Capitaine, qui ordonna la bastonnade. En voicy l'exécution....

On sort des fers chaque Forçat Protestant condamné à la bastonnade. On le livre ensuite entre les mains de quatre Mores ou Turcs, qui le dépouillent, le mettent nud et sans chemise, et l'étendent sur le Coursier qui est ce gros canon dont nous avons parlé cy dessus. Ils lui tiennent les bras et les jambes, sans qu'il puisse remüer. A la veüë de ce spectacle on voit régner dans toute la Galère un silence morne. Les plus scélérats détournent les yeux. La victime étant ainsi préparée, le Turc destiné pour faire la fonction de bourreau, armé d'une corde, pleine de nœuds ou d'un bâton pliant, croit rendre service à Mahomet en assommant ce pauvre patient¹, et quand on lui a levé la chair de dessus les reins et de dessus les épaules, on lui lave les plaies avec du vinaigre et du sel. On le jette ensuite à la chambre de prouë. Je fus après cette exécution à la dite chambre, sous prétexte de voir les malades. J'y trouvai le Chirurgien occupé à visiter les plaies de ces Martyrs. Il est vrai qu'à la veüë du triste état où étoient leurs corps, je versay des larmes. Ils s'en aperceurent ; et quoy qu'à peine ils pussent prononcer une parole, étant plus près de la mort que de la vie, ils me dirent qu'ils m'étoient obligés de la douceur que j'avois toujours eue pour eux. J'allois à dessein de les consoler ; mais j'avois plus besoin de consolation qu'eux-mêmes ; car Dieu qui étoit leur appuy, les armoit d'une constance et d'une

1. Erreur. Le Turc n'obéissait qu'à regret : il étoit frappé lui-même dès que ses coups mollissaient.

(Édit.)

patience vraiment Chrétienne. On ne les entendit jamais, parmi les cris qu'on ne peut refuser à la nature, proférer un mot d'impatience et d'injure. Dieu, l'Éternel, étoit leur reconfort et celui seul qu'ils appeloient à leur secours. J'avois occasion de les visiter tous les jours, et tous les jours à la veuë de leur patience dans la dernière des misères, mon cœur me reprochoit mon endurcissement et mon opiniâtreté à demeurer dans une Religion où depuis longtemps j'apercevois beaucoup d'erreurs, et surtout une cruauté qui est le caractère opposé à l'Église de Jésus-Christ. Enfin leurs playes furent autant de bouches qui m'annonçoient la Religion Réformée et leur sang fut pour moi une semence de régénération.

Je reçois de M. Alexandre Lombard, de Genève, l'infatigable apôtre de l'observation du dimanche, qui sait trouver du loisir pour l'histoire, une très intéressante étude, *Jean-Louis Paschale, ou les martyrs de Calabre*, un volume in-12, dont la lecture est la meilleure préparation à l'anniversaire des Églises réformées, unies dans le passé par la solidarité des épreuves et du martyre. Il appartenait au pieux historien d'Isabeau Menet, cette touchante héroïne sortie folle de la Tour de Constance, de nous raconter le martyrologe des Vaudois de Calabre et le sublime sacrifice de Jean-Louis Paschale, immolé sous les yeux du pape Pie IV et de ses cardinaux, sur la place du Pont Saint-Ange. Nous reviendrons sur ce livre qui mérite une sérieuse attention, et justifie si bien la devise de son auteur : *Sursum Corda!*

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE ROCHECHOUART

EN POITOU ¹

L'église réformée de la petite ville de Rochechouart a été la plus considérable de toutes celles qu'a vues naître l'ancien diocèse de Limoges, tant au point de vue du nombre de ses membres qu'au point de vue de sa durée. Nous avons montré ailleurs qu'elle s'était formée dès 1559 avec la connivence du vicomte Claude de Rochechouart-Pontville. En 1681 elle avait encore un pasteur, quoique l'exercice public du culte lui eût été retiré une première fois en 1635, de nouveau en 1653 et enfin définitivement vers 1665.

1. La présente notice n'est qu'un fragment d'un travail plus étendu que nous comptons publier prochainement sur la Réforme en Limousin. Nous nous dispenserons donc ici d'indiquer en détail les sources où nous avons puisé. Ces sources sont d'ailleurs peu abondantes et nous serions grandement reconnaissant aux personnes qui voudraient bien nous signaler les documents qu'elles peuvent connaître sur ce sujet, en dehors de ceux que l'on trouve à Paris et dans les Archives de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse. — Nous rappelons, pour l'instruction du lecteur, que Rochechouart, quoique situé à 10 lieues seulement de Limoges, ressortissait encore au XVII^e siècle à la Généralité de Poitiers. Le vicomté formait une enclave poitevine en plein Limousin.

Par des causes encore peu certaines les progrès du protestantisme de ce côté ne furent point bornés comme ailleurs à la ville et à quelques bourgs environnants. Ils s'étendirent sur les campagnes voisines jusqu'à Massignac en Angoumois. Ce gros bourg, qui possédait un prieuré assez ancien, est situé à quelques lieues Ouest de Rochechouart : il faisait du reste politiquement partie de la vicomté. Les paroisses de Vayres, Bienac, Chassenon, Pressignac, Cheromnac, Saint-Auvent, Prawdour, le Bouscheron, étaient autant d'annexes de l'église de Rochechouart. Le Bouscheron eut même pendant les premières années du xvii^e siècle un pasteur en propre, J. Joubert, qui avait d'abord desservi Rochechouart. Il n'y a donc point lieu de nous étonner de voir en 1594, en un temps où la persécution violente sévissait encore, 1500 protestants réunis dans la maison commune de Rochechouart pour y entendre le prêche d'un ministre de la Réforme.

La première période de l'histoire de cette église nous est mal connue, tant les documents sont rares. La seconde, la seule qui nous occupera ici, s'ouvre en 1596, c'est-à-dire deux ans avant la promulgation de l'édit de pacification. C'est à cette date que commence le registre consistorial auquel nous emprunterons presque toutes les données de notre récit¹. Cette année 1596, qui est celle de la réunion des notables à Rouen, marque du reste le point de départ d'une tolérance de fait pour les réformés de tout le royaume, en attendant que l'édit de Nantes leur garantît cette tolérance en principe. Aussi les protestants de Rochechouart obtinrent-ils facilement des commissaires députés pour l'exécution de cet édit une reconnaissance de droit, qui fut expressément stipulée dans l'ordonnance royale de 1601, malgré les efforts contraires du vicomte Louis, mal disposé à leur égard.

Nous exposerons d'abord les principales péripéties de l'his-

1. Ce registre appartient depuis 1878 aux archives départementales de la Haute-Vienne.

toire politique de cette église, pour parler ensuite de ses pasteurs, de son culte et de ses membres.

I

Quand on étudie de près la succession des assemblées du consistoire de Rochechouart, on remarque bien vite que ces assemblées sont, de temps à autre, séparées par de longs intervalles, quoique la tradition se fût établie à partir de 1602 de se réunir au moins deux fois par mois, pour mieux resserrer entre les membres de la communauté les rapports de confraternité, de dépendance réciproque et de mutuelle confiance dont ils avaient tant besoin en face de leurs ennemis. Or, ces longs intervalles de silence correspondent toujours à quelque grave événement de la politique générale et en marquent, pour ainsi dire, le contre-coup dans notre province. Ainsi du 22 novembre 1603 au 16 avril 1604, et du 26 septembre 1604 au 16 janvier 1605, nous constatons une première suspension des séances. L'amnistie accordée aux jésuites, la conspiration du père et du frère de la marquise de Verneuil avec l'Espagne contre le roi, l'exécution des complices de Turenne à Limoges, échauffaient alors les esprits et inspirèrent vraisemblablement la prudence dont le consistoire faisait preuve en s'abstenant de se réunir publiquement. Il se sentait, comme il le dit lui-même, « environné de puissans ennemis dedans et dehors ¹ ».

Nouvelle interruption des assemblées du 8 août 1608 au 10 janvier 1609. Il n'était bruit à ce moment que des protestants du Poitou suppliciés pour cause de religion (fin de 1608). Ceux de Rochechouart pouvaient craindre le même sort. A ce premier danger en succéda bientôt un autre, lorsque Henri IV fut tombé sous le poignard de Ravailiac (14 mai 1610). Sa mort pouvait rendre quelque audace aux vieux li-

1. Séance du 5 avril 1606 au registre.

guez : il était sage de ne point les braver sans motif. Ainsi s'explique pour nous, du moins en partie, une nouvelle lacune du registre, de janvier 1609 à juillet 1614.

Un peu plus tard nous constatons encore que les protestants de Rochechouart restèrent chez eux pendant près de vingt mois (août 1611, mars 1613). C'est le temps où un Condé devenu catholique intriguait par tout le royaume pour rallier à son profit, contre la reine-mère, catholiques et protestants; — le temps où les chefs protestants signaient à Privas un nouvel acte d'union (16 août 1612); — où enfin une nouvelle guerre civile grondait sourdement par toute la France.

Huit ans plus tard, en 1621, nous ne trouvons aucune délibération du consistoire pendant les mois de février, mars, mai, juin et août. Albert de Luynes faisait alors le siège de Montauban, et le succès de son entreprise pouvait devenir le signal de nouveaux massacres. On semblait y préluder déjà à Rochechouart en contraignant les réformés à payer les décimes et autres devoirs établis sur les biens ecclésiastiques romains de la vicomté.

La même solution de continuité s'observe encore de mai 1627 à janvier 1628 : le consistoire fait le mort, sachant fort bien que la longue résistance des Rochellois exaspérait leurs ennemis et faisait planer sur tous les protestants des colères qui avaient éclaté déjà en plus d'un endroit.

Mais en 1625 la conduite des anciens de l'église de Rochechouart avait été différente. Lorsque l'Espagne, effrayée des alliances protestantes de Richelieu, eut réussi à provoquer contre lui la défiance des réformés de France et à mettre les armes aux mains de quelques gentilshommes du midi que soutenaient le duc de Rohan et Soubise, les protestants de Rochechouart, comme tant d'autres, se désintéressèrent de l'ambition des seigneurs et, peu soucieux de lier leur cause à la leur, ils se hâtèrent de récuser toute solidarité avec eux en adhérant explicitement, sur l'avis des députés généraux des églises réformées près Sa Majesté, à la protestation que ceux-

ci avaient adressée au roi contre les religionnaires qui armaient en Poitou et en Saintonge. Le consistoire se réunit extraordinairement le 6 mars 1625 à cette occasion et le registre de ses délibérations conserve la preuve authentique de ses sentiments pacifiques à cette époque. Il proteste au nom de l'Église « vouloir vivre et mourir en l'obéissance et service du Roy, nostre prince et souverain seigneur, soubz le bénéfice de ses édictz, comme ses très humbles, très fidelles et très obéissans subjectz. »

Ce bénéfice des édits que le consistoire réclamait si humblement, on ne songeait guère à le lui accorder. Dès 1624 le vicomte avait réussi à ruiner ses sujets hérétiques par des exactions sans nombre, à la faveur des troubles politiques qui ne prirent fin qu'avec le retour de Richelieu aux affaires. Un procès criminel dont nous ignorons l'objet avait encore contribué à épuiser leurs ressources, sans leur obtenir peut-être la justice qu'ils réclamaient. Les embarras que suscita cette procédure furent tels qu'on élut extraordinairement deux nouveaux syndics procureurs pour soulager celui qui portait déjà cette charge.

A partir de 1627 nous renonçons à compter les interruptions de sessions que constate notre registre. Si chacune d'elles ne correspond plus à quelque grand événement de l'histoire générale du royaume, elles trahissent du moins dans leur ensemble la situation de plus en plus difficile que le clergé et le vicomte de Rochechouart faisaient aux réformés de la ville. Nous en trouverons bientôt la preuve directe.

L'édit d'Alais (juin 1629) suivit de près la chute des Rochellois. S'il abattit les protestants comme parti politique, il leur garantit la liberté du culte et le bienfait de l'égalité civile. Richelieu qui l'avait imposé le respecta scrupuleusement et admit les protestants à tous les offices publics. Mais la volonté du ministre ne pouvait s'exercer partout. Loin de la cour le clergé prenait sa revanche. Les protestants de Rochechouart s'en aperçurent bien vite.

En l'année 1630, l'évêque de Limoges, François de la Fayette, faisait la visite de son diocèse pour y rétablir la discipline gravement compromise au sein de son clergé¹. Arrivé à Rochechouart l'avant-veille de l'Assomption, il jugea bon, « de son autorité privée, et avec l'assistance du s^r vicomte de Rochechouart, du s^r comte de la Vauguyon, du s^r baron de S. Auvent et autres gentilshommes, » d'expulser de la maison de ville les réformés qui y tenaient leurs assemblées depuis 1596. L'exécution fut violente, comme toujours. On ne se contenta point de barder la porte pour contraindre les protestants à chercher ailleurs un lieu de culte : on brisa les bancs et la chaire et on en brûla les débris devant la halle publique, à la plus grande joie de quelques-uns des assistants. L'exercice du culte dut se continuer dans les maisons particulières jusqu'à la Révocation. Les Dominicains que le vicomte avait appelés dès 1614 furent alors définitivement installés dans un faubourg de la ville appelé le Chatenet. Leur présence devint pour les réformés une menace perpétuelle et pour le clergé catholique la revanche des violences coupables qui avaient forcé les Bénédictins à quitter la ville un demi-siècle plus tôt.

Toutefois le vicomte de Rochechouart, ne jugeant point sa victoire suffisante, alla jusqu'à prétendre interdire à ses sujets protestants « de s'assembler pour leurs prières et supplications. » Dans ce dessein il les fit citer aux Grands Jours tenus à Poitiers en 1634. Les protestants, condamnés à ce tribunal, en appelèrent au conseil du roi qui, par arrêt du 10 mai 1639, les confirma dans leur droit, mais sous défense de rien innover et à condition de représenter leurs titres au lieutenant-général de la sénéchaussée de Limoges. Cet arrêt donna à l'église de Rochechouart un répit de quelques années, mais bien pré-

1. « ... Cum vero disciplinam ecclesiasticam collapsam sensisset, simoniacam lucem ubique serpsisse, cuncta fere beneficia a nobilibus occupata confidentie sacrilegio, unde supina rerum divinarum ignorantia non tantum plebem sed etiam presbyteros et pastores invaserat, his tantis malis obsistere et mederi sibi proposuit. Primum ergo visitationem diocesis incœpit anno 1629; biennio ipsam non sine magnis laboribus absolvit 1631. » *Gallia Christ*, II, 542.

caire, semble-t-il, puisque le registre des délibérations, interrompu en 1634, ne fut jamais repris.

La mort du célèbre Daniel Barthe, qui desservit conjointement pendant vingt années consécutives les deux églises de Limoges et de Rochechouart, fut le signal d'une nouvelle persécution, plus violente que la première, et dont la marquise de Pompadour, Marie de Rochechouart, fille et héritière du vicomte Jean II, prit l'initiative (1653). Pour que l'interruption du culte ne donnât point envie au clergé catholique de contester plus tard aux protestants leur droit de réunion, ceux-ci avaient sollicité les services d'un pasteur du voisinage pour le premier dimanche qui suivit la mort de Barthe, prétextant qu'il y avait des enfants à baptiser et des mariages à bénir.

« La marquise en étant avertie, assembla chez elle le curé, le vicaire, les consuls ; et par leur avis elle fit battre le tambour, sonner le tocsin, prendre les armes à ses domestiques et aux habitans catholiques, ayant le soin d'en fournir à ceux qui n'en avoient point. Les ayant donc tous équipés de mousquets, de fusils, de hallebardes, de pistolets et d'épées, elle les conduisit à la porte du lieu où l'église étoit assemblée et leur fit commettre mille insolences. Elle fit sonner du cor aux fenêtres, pour interrompre le ministre, abattre les tuiles, casser les vitres, jeter des pierres, et par ce moyen elle mit en fuite tous ceux qui se trouvèrent au Temple. Aussitôt elle en écrivit à son mari qui étoit alors à la Cour, et qui pour éluder les plaintes qu'on pouvoit faire de la violence de sa femme, reprit l'instance abandonnée, présenta requête, énonça que les réformez fuyoient le jugement et que depuis six ans que le procès étoit en état, ils avoient toujours refusé de nommer un avocat en la place de celui qui avoit occupé pour eux et qui étoit venu à mourir. Sur cet énoncé il obtint un arrêt le 13^e de mai qui ordonnoit de nommer un avocat dans deux mois et cependant interdisoit l'exercice à peine de six mille livres d'amende. L'Église envoya cependant au Conseil un de ses membres, avocat de profession, nommé Daniel de la Chaumette, qui porta au roi les plaintes des violences commises à la Rochechouart et qui sollicita si bien qu'il fit rendre un autre arrêt le huitième d'août qui renvoyoit les parties à la Chambre de l'édit, nonobstant l'arrêt de 1639, qui les avoit retenues au Conseil, et sur tout il portait que celui du treizième de mai dernier ne pourroit être tiré à conséquence.

» On ne douta point que cette clause ne cassât l'arrêt obtenu par le Marquis; c'est pourquoi on résolut pour reprendre possession des exercices interrompus de s'assembler le dimanche dix-neuvième d'octobre et de faire les prières. Le seigneur étoit à la chasse pendant que l'Église étoit assemblée; mais à son retour il mit encore les armes à la main de ses domestiques, des catholiques du lieu et de ce qu'il put trouver d'amis et se mit à leur tête, en protestant qu'il iroit brûler tous les Huguenots dans leurs maisons. Il alla d'abord à la maison de la Chaumette qui avoit sollicité contre lui et chez qui douze personnes du même nom étoient assemblées. Il fit ouvrir la porte en menaçant de l'offenser (lisez: l'enfoncer). Et Théodore de la Chaumette, ministre de Maringues, petite église en Auvergne, s'étant présenté le chapeau à la main pour lui faire civilité, il lui donna sur la tête un coup d'épée dont il le jeta par terre. Il ne put lui faire plus de mal, parce que l'épée se rompit de la violence du coup; mais ses domestiques se jettèrent sur le Ministre et après lui avoir fait plusieurs outrages blessèrent deux de ses frères. Le ministre qui n'avoit point prêché, quoiqu'il en eût été prié, qui ne s'étoit pas même trouvé au Temple et qui n'étoit venu là que pour visiter sa famille, voulut s'enfuir de peur d'avoir pis : mais le vicaire l'arrêta, le traîna jusques à la place publique, où la peur, la douleur et la perte du sang le firent tomber évanoui. Cet accident n'empêcha pas qu'il ne reçut encore plusieurs coups de bâton et de plat d'épée, tellement qu'il fut laissé là pour mort. De là on alla chez un autre avocat nommé Fourgeaud qu'on prit avec sa femme, et après les avoir pillés et battus, on mena le mari prisonnier dans le château, où on ne voulut pas permettre à sa femme de l'accompagner. Cette femme étoit grosse, et quoiqu'elle ne fut pas à terme, la frayeur et le mauvais traitement la firent accoucher deux jours après. Au même tems son mari, tiré d'un cachot où on l'avoit tenu deux jours entiers, fut fouetté en présence et par le commandement du seigneur et de la dame par leurs valets; et après cet outrage on le mit dehors. Daniel de la Chaumette, qui étoit le principal objet de la fureur du marquis, ne se trouva point; mais le marquis fit commander à sa femme et à celle de Fourgeaud de sortir de la ville, à faute de quoi il menaçait de les faire violer!

» Mais il ne voulut pas encore en demeurer là et sachant que le mestre de camp la Millière passoit à une lieue de Rochechouart avec son régiment de cavalerie, il envoya le prier de venir loger dans cette petite ville et comme il ne croyait pas être refusé, il se mit à faire les billets et à loger ces troupes chez les réformez. La Millière, plus raisonnable que lui, ne voulut pas servir d'instrument à sa fureur; mais pour colorer son refus de quelque apparence de civilité, il s'excusa par le prétexte de

n'oser prendre le logement de sa tête¹, ni s'éloigner de ceux qui lui étoient marquez par sa route. On porta plainte de ces excès à la Chambre de l'édit, mais il n'y eut point d'informations parce que personne n'osa déposer contre ce seigneur. Il avoit la protection du chancelier Séguier, son proche parent et naturellement ennemi des réformez, quoiqu'il fut le moins dévot et le plus débauché des hommes. D'ailleurs il ne s'agissoit que d'un ministre et de quelques réformez battus; et on présumoit toujours, quand ces personnes odieuses étoient maltraitées, qu'elles en avoient donné quelque sujet légitime : comme si un catholique avoit été incapable d'une injuste violence. Le marquis prenant droit par l'impunité continua de persécuter les réformez à outrance. Il empêcha qu'on ne leur fit part des charges de la ville. Il en réduisit plusieurs à l'abandonner pour se mettre à couvert de sa fureur. Il logeoit de son autorité ses gardes chez les réformez et après les y avoir laissez tant qu'il vouloit, il les en faisoit sortir sans payer la dépense qu'ils avoient faite. Il avoit vendu une maison à un habitant nommé Laborie, qui en avoit joui six ou sept ans. La fantaisie le prit de la retirer, pour la revendre à un autre qui lui en offroit davantage que Laborie n'en avoit payé. Ne pouvant se satisfaire par les voyes de la justice, il mit Laborie prisonnier, et par les mauvais traitemens qu'il lui fit six jours durant, il le força de lui promettre et de lui donner caution qu'il lui rétrocéderoit la maison et qu'il ne se plaindroit point de sa violence. Il fallut tenir parole en faveur de la caution qui étoit un catholique du lieu, nommé du Verdier, fort honnête homme et ami particulier de Laborie. Sur la plainte rendue des violences que je viens de réciter, un commissaire du Parlement étant venu sur les lieux pour en informer, les domestiques du marquis donnèrent des coups de bâton au même Laborie, sous prétexte d'une assignation qu'on avoit donnée à leur maître. Laborie en voulut faire plainte au commissaire; mais il refusa d'en connoître, quoique ce fut une dépendance de sa commission. Un particulier ayant un procès contre les fermiers de la Duradie, terre qui lui appartenoit, le marquis sans forme de justice et sans avoir d'intérêt dans cette affaire, fit enlever les fruits de cette ferme, et les fit porter dans ses greniers. Jamais les réformez ne purent tirer raison de tout cela; et tout ce qu'ils purent faire, ce fut de conserver le droit de leurs exercices qui leur fut confirmé en 1661 par un arrêt de la Chambre de l'édit de Paris que Ferraud leur ministre obtint après beaucoup de tems et de diligences². »

Ces coups de force ne réussirent point, comme le montre la

1. Ou comme nous dirions : de son chef.

2. Elie Benoit, III, 166.

suite du récit d'Elie Benoit, à abattre le courage des protestants. Ceux-ci épuisèrent toutes les voies de droit pour obtenir qu'on leur rendit leur culte, et ils l'obtinent en effet, mais au bout de huit années seulement, au moment où l'avènement de Louis XIV allait donner une nouvelle énergie au zèle persécuteur du clergé et du vicomte.

Deux documents imprimés contemporains vont nous permettre de retracer succinctement les phases de cette longue procédure. Le premier, de 1653, est intitulé : *Factum pour les habitants de la ville de Rochechouard faisant profession de la R. P. R. deffendeurs et demandeurs en requeste, contre messire Jean de Pompadour, marquis du dit lieu, sgr. de Roche-chouard et autres places, demandeur et deffendeur*¹.

Ce factum nous apprend que les protestants, par la voix de Daniel de la Chaumette, leur député, et du sieur Tarneau, avocat, réclamèrent d'abord purement et simplement l'exécution de l'article 9 de l'édit de Nantes, dont ils rappelaient à leurs adversaires la teneur accusatrice. « Nous permettons aussi à ceux de la dite religion faire et continuer l'exercice d'icelle en toutes les villes et lieux de nostre obéissance où il estoit par eux estably et fait publiquement par plusieurs et diverses fois en l'année 1596 et en l'année 1597 jusques à la fin du mois d'aoust, nonobstant tous arrêts et jugemens à ce contraires. » Il ne fut point difficile aux suppliants de prouver qu'ils avaient droit autant que personne au bénéfice de cet article, puisque leur église avait été fondée en 1559 avec le consentement du seigneur et s'était maintenue depuis lors sans interruption.

Le marquis de Pompadour contesta que ce consentement eût jamais été donné par son aïeul, quoique clairement stipulé dans l'ordonnance royale de 1601 et dans l'arrêt du conseil de 1639, puis prétendit « que ses prédécesseurs, seigneurs de Rochechouard, et luy ayans tousjours fait profession de la reli-

1. Bibl. nat., Recueil Choisy. L^a 176.

gion catholique, apostolique et romaine, » le culte réformé ne pouvait être maintenu dans la vicomté, « quelque possession continuelle et sans aucune interruption en laquelle soient les dits habitants. »

Cet argument du bon plaisir était en effet le seul à invoquer. Il fut assez puissant pour obtenir des Grands Jours de Poitiers, « sur simple requête et sans ouyr les dits habitants, » l'interdiction du culte réformé à Rochechouart. (13 mai 1653.)

Le second factum contemporain dont nous avons parlé¹ nous fait connaître la suite de ce procès.

Les protestants interjetèrent immédiatement appel de l'arrêt de 1653 et en demandèrent l'annulation. Le conseil du roi reconnut que la sentence avait été obtenue par surprise et renvoya les parties devant la Chambre de l'édit du Parlement de Paris (août 1653). C'était une première victoire pour les adversaires du marquis de Pompadour; mais ce dernier ne se tint pas pour battu. Il continua ses tracasseries, et sous prétexte que les protestants tenaient des assemblées illicites, il obtint contre eux un nouvel arrêt de défense (11 août 1654) avec ordre d'informer sur lesdites assemblées. Mais les protestants, avertis, se cachèrent si bien que l'arrêt ne put être exécuté qu'en 1656.

La haine du marquis ne pouvait être satisfaite à ce compte. Il imagina d'inventer les griefs qui faisaient défaut.

Les réformés de Rochechouart avaient fait déposer au greffe de la sénéchaussée de Limoges, en 1639, un extrait du procès-verbal des commissaires de l'édit qui leur avaient reconnu en 1601 tous droits à l'exercice de leur culte. Ce procès-verbal demeura au greffe jusqu'en 1659. Le marquis, comprenant l'importance de cet acte pour sa partie adverse, y fit substituer, avec la complicité d'un chanoine de Limoges, un faux extrait dont il osa envoyer copie à la Chambre de l'édit. Le faux fut

1. Intitulé *Mémoire pour les habitants de Rochechouart*. Bibl. nat., Recueil Choisy, L^d 176.

bien vite reconnu. Il ne paraît point que les coupables en aient été punis autrement que par le dépit de voir leur fraude découverte ¹.

Il restait au marquis de Pompadour un dernier moyen d'expulser les protestants de son fief : c'était de prétendre que l'exercice de leur culte ne s'y faisait plus publiquement depuis un certain nombre d'années. Il s'appuya pour le prouver sur ce que les religionnaires de Rochechouart allaient au prêche du Bouscheron et y faisaient même baptiser leurs enfants. La vérité est que les deux localités, très rapprochées l'une de l'autre, n'avaient qu'un seul et même ministre qui célébrait le culte alternativement dans les deux paroisses, mais cependant résidait à Rochechouart. Le Bouscheron n'était donc qu'une annexe. Seulement, comme le seigneur de cet arrière-fief était protestant déclaré, ses coreligionnaires, trouvant auprès de lui protection et sécurité, suivaient plus volontiers le culte du Bouscheron que celui de Rochechouart et y célébraient de préférence les baptêmes.

Le dire du marquis de Pompadour avait donc une apparence de raison. Cependant les réformés réussirent à obtenir en 1661 un arrêt de la Chambre de l'édit qui leur reconnut de nouveau le droit d'exercice à Rochechouart. Mais l'avènement de Louis XIV allait rendre ce succès illusoire. De fait la décadence politique avait commencé pour l'église de Rochechouart dès 1625, avec le grand procès dont nous avons parlé. Nous n'avons fait qu'en suivre depuis lors les douloureuses étapes. La pénurie des ressources pécuniaires était telle parmi les réformés de Rochechouart à l'époque où nous sommes arrivés que les autres églises de la province durent leur venir en aide par des souscriptions volontaires pour retarder leur ruine.

L'arrêt rendu en 1661 par la Chambre de l'édit n'avait déjà plus force en 1665, puisque les réformés en demandèrent confirmation dès cette époque. Il est douteux qu'ils l'aient obtenue.

1. Voy. le *Mémoire* cité ci-dessus.

Leur histoire subit pour nous à partir de cette date une éclipse complète. Il nous faut arriver à l'année 1681 pour retrouver trace de leur existence. Les intendants de province préparaient déjà l'acte de révocation par des enquêtes minutieuses sur l'état des réformés de leurs généralités. M. de Marillac, intendant du Poitou, se signala entre tous par son zèle intolérant, et son nom est resté attaché au souvenir des plus odieuses mesures contre les protestants. Le 20 août 1681 il promulgua une ordonnance qui prescrivait de dresser un état de tous ceux qui assistaient au culte réformé que le ministre Clovis Palazy célébrait encore à Rochechouart. C'était le rôle des victimes que l'on réservait pour la première occasion. Nous le reproduisons ici intégralement ¹.

« Estat des familles de la religion prétendue réformée, fourny par Clovis Palasy, ministre, Jacques Reinaud, avocat, et Pierre de la Chaumette, apptocaire, ci-devant anciens de la ditte religion au lieu de Rochechouard, où sont contenus les noms de ceux qui assistent au dict exercice de Rochechouard et y faisant ci-devant la cène; lequel estat ils donnent pour satisfaire à l'ordonnance de monseigneur l'intendant de Marillac, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requestes ordinaires de son hostel, commissaire départy en la généralité de Poitiers, du vingt-sixiesme aoust 1681, et signification à nous faite en conséquence le deuxiesme du présent mois, avec l'acceptation de la commission adressée au sieur Cacan de Firichat, conseiller du Roy, lieutenant particulier criminel, premier conseiller au siège royal de Cyvray et subdélégué de mon dit seigneur de Marillac; son ordonnance portant qu'elle sera exécutée selon la forme et teneur du dit jour deuxiesme du présent mois.

» Premièrement, en la ditte ville et faux bourgs dudit Rochechouard :

» Clovis Palasy, ministre; Jean et Ambert de la Brunie, père et fils; Jacob Pallier, chirurgien; Marthe Souri, vesve; Brice Moreau; les hoirs feu François Barrière; Anne de la Chaumette, vesve de Bourthouneron; Jean de la Chaumette, de S.-Jaques, ses frères et sœurs; Pierre Maison-dieu; Pierre de la Chaumette, apptocaire; Jacques Reinaud, avocat, et Marie Guidon, sa belle-mère; François de la Chaumette dit Chaleys et son gendre; Marie Marron, vesve d'Isaac Barbe (?); M. Daniel Boulestey, avocat; Jaques de Fuas; Jean Vigier; Jean Lioux, l'aisné; François et

1. Arch. nat. TT. 261.

Anne Boulesteys, frère et sœur; Françoise Chambaud; l'héritier de feu Daniel Reinaud, médecin, demeurant à Poitiers; Françoise de la Charlonie, femme d'Hélie de la Chaumette; Pierre Chavagné, boucher, et son fils.

» Et dans la paroisse de Vayres : François Garrigou, du dit bourg de Vayres; la vevve de Guillen Denifaure, dans le dit bourg; la vevve de Mas du Roule, au dit Mas du Roule; Marthe Souri, vevve de Jean de Barthe dit les Arsis (?); Jean Barrière dit Frison, au village de la Reulie.

» Et dans la paroisse de Bienac : dame Élisabeth de la Tour et ses enfans, fils de feu Jacob Dasnières, escuyer, sieur de Villefranche près le dit bourg; Abraham de la Borie et sa sœur, au village de Gaoust (?); Salomon Rouet; Marie Fourgeaud sa belle-sœur, au Brueil; Izaac Souri, aux Chasseilles.

» Et dans la paroisse de Chassenon, quartier de Chassenon : David Reinaud et ses deux belles-sœurs, Esther et Françoise Boulesteys, au village de Loudeys; Benjamin Reinaud, au village de la Péladie.

» Et dans la paroisse de Pressignat, quartier de Vayres; Jean de la Chaumette dit Boissoulet, au vilage de Mandat.

» Et dans la paroisse de Cherunniac : les hoirs feu Daniel de la Chaumette, au vilage de Bussat; Marie Reinaud, femme de Louis Boulesteys dit la Contie, aux Vigeries.

» Et dans la paroisse de S.-Auvent; Jean de Chysadour, escuyer, sieur de Bêthe, à la Bellemenie; la femme du sieur de la Faye, escuyer, aux Soumagnes; les deux fils du dit sieur de Bêthe, au vilage de Puytreliard, paroisse de Vayres. »

Signé : PALASY, ministre, P. DE LA CHAUMETTE, DELABRUNYE.

Les conversions se produisaient en effet. En quelques mois on en obtint 242 à Rochechouart, 59 à Vayres, 26 à Bienac, 3 à Cherompnac. Elles durent être tout à fait spontanées à en juger par ce fait que les noms de quelques-uns des protestants de la vicomté se sont perpétués jusqu'à nous comme ayant été plus particulièrement en butte aux attaques des agents de M. de Marillac. Élie Benoit cite en effet parmi les protestants de Rochechouart ou des environs persécutés en 1681 : les sieurs Laborie, la Contie, la Pierrière et Abraham Boulesteix, tous noms que nous retrouvons dans le registre du consistoire.

Entre autres moyens de persuasion on avait imaginé de per-

cevoir sur les réformés des tailles indûment établies qui ruinaient ceux qui les payaient et qui donnaient le droit de condamner à la prison ceux qui ne les payaient point. A Massignac, dès 1676, on avait obligé de même les réformés à contribuer aux réparations de l'église paroissiale, contre la lettre de l'article 2 de l'édit de Nantes. A ceux qu'on jugeait devoir être moins opiniâtres on se contentait d'abord de notifier que l'intention du roi était que ses sujets hérétiques revinssent de leurs erreurs. Mais ce procédé doux avait ordinairement peu d'effet. On passait alors aux menaces qui arrachaient du moins un semblant de rétractation et permettaient d'ajouter un nom de plus à la liste des « nouveaux convertis à la foy catholique, apostolique et romaine ». Vers 1685 l'évêque de Limoges, Louis de Lascaris d'Urfé, vint exprès à Rochechouart pour recevoir au nom de la sainte Église romaine l'abjuration des derniers hérétiques. Ceux qui eurent assez de courage pour résister à toutes les obsessions quittèrent la ville quand l'acte de révocation eut été signé et passèrent à l'étranger. Les listes de réfugiés nous fournissent plusieurs noms de Rochechouart : Boulesteix, de la Chaumette, de Chavagne, de la Contrie, Ferraud, Fourgeaud, la Borie, Reynaud, Soury du Pré et Vigier. Mais les plus pauvres durent se résigner à rester. Ils formèrent sans doute à Rochechouart des assemblées du désert comme celles que nous avons constatées à Aubusson et à Treignac, et qui sont dans notre contrée comme par toute la France, la dernière expression des églises réformées sous l'ancien régime.

ALFRED LEROUX.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA RÉFORME A RABASTENS

REQUÊTE DU MINISTRE SALICET

1562¹.

Le document suivant ne porte pas de date; mais il remonte certainement aux premiers jours de l'année 1562.

Le pasteur Hugues Salicet, jusqu'ici à peu près inconnu, y réclame les avantages que l'édit de janvier accordait aux protestants.

Cette pièce réfute les dires de *Bosquet* sur le prétendu sac des églises de Rabastens : *Hist. sur les troubles advenus en la ville de Tolose l'an 1562... Tolose 1595*, p. 12, libelle diffamatoire que les historiens ont malheureusement suivi bien souvent.

Nous placerons ici quelques particularités inédites que nous avons pu recueillir sur les commencements de la Réforme dans cette ville.

Les protestants, en majorité à Rabastens, se saisirent tous pacifiquement des églises en 1561, après avoir réclamé des consuls l'enlèvement des reliques et des objets de prix inutiles à leur culte. La veille de Saint-Crépin, c'est-à-dire le 21 octobre, ils s'emparèrent de Notre-Dame du château, et le jour de Saint-Jean l'évangéliste (27 novembre) ils firent prêcher pour la première fois au couvent de Saint-François que Salicet appelle *les Cordeliers*.

Un document d'origine catholique ajoute que le 31 janvier suivant, les huguenots auraient pillé la grande église ainsi que les autres; mais rien ne confirme cette assertion.

Le vicomte d'Arpajon occupa militairement Rabastens où il entra le 15 mai 1562, à la tête de quatre mille cinq cents hommes, allant au secours des protestants de Toulouse. Après son départ, la ville tomba au pouvoir des catholiques, et l'église naissante fut bientôt étouffée dans le sang. En 1588, une *requête* des habitants de Rabastens nous annonce qu'ils sont complètement ruinés et décimés par la guerre civile et la peste. — Salicet,

1. Rabastens, Tarn, qu'il ne faut pas confondre avec Rabastens, Hautes-Pyrénées, où Monluc fut si cruellement blessé, est aujourd'hui une ville entièrement catholique.

auteur du mémoire que nous publions ici, avait aussi fondé une église à Gaillae où il fut appelé en 1562 (*Mémoires de Blouyn; Chroniques de Languedoc; Montpellier, 1876*).

Un Étienne Salicet, médecin de l'Albigeois, fut condamné comme protestant par arrêt du parlement de Toulouse du 28 juillet 1562.

CH. PRADEL.

*A vous, monsieur le juge d'Albi
et consuls de la ville de Rabastens,*

Hugues Salicet, ministre de l'église de Dieu en la dicte ville et au nom d'icelle remonstre, continuant tousjours le propos et volonté d'obéir aux ordonnances et édits du Roy, que par cy devant ils ont offert se rendre hors la dite ville pour faire leurs assemblées aux fins de louer et prier Dieu, ce qu'ils ont exécuté, tellement que, des temples de la dicte ville tant dedans que dehors, personne de la religion ne se sert, et n'est donné aucun empeschement que vous ne puissiez faire d'iceux suivant la volonté du dict seigneur, à la majesté duquel ceux de la dicte église offrent du tout humblement obéir, et si autres doivent jouir des dictes temples, c'est à vous à le faire et les bailler, non à ceux de la dicte église. Car, n'usant point d'iceux et faisant leurs assemblées hors des villes pour prescher la parole de Dieu pour ce respecter, l'ordonnance ne les charge d'autre cas.

— Or, de ce que, par notre response, vous requérez qu'ils assistent à l'inventaire des dictes temples et qu'ils soient tenus les remettre en autre estat et tel que prétendez avoir esté auparavant. — Diet le dict Salicet, que, quant au temple dict de Nostre-Dame-du-chateau, le mesme jour qu'il commença d'y prescher et annoncer la parole de Dieu, vous y fustes présents, et par vostre autorité, ce qui estoit dedans fust inventorié et déplacé, dont ce jourd'hui demandez autre inventaire, c'est en vain; et quant à la restitution, vous deviez adviser à ceux à qui vous l'avez baillé et remis, non à ceux de la dicte église.

Quant au temple appelé du Bourg, le mesme jour que ceux de la dicte église commencèrent s'y assembler, inventaire de tout ce qui estoit dedans fust fait, présent vostre lieutenant et le procureur du

Roy, le consul Cavalier ¹, et la plus part mis en la main du dict consul, tant à la sacristie qu'ailleurs ou en mains d'autres, comme est contenu au dict inventaire; par autant, de mesme raison, ne leur pouvez justement demander aucune restitution ni assistance à l'inventaire.

Car, quant le dict temple ne seroit en la forme qu'il estoit au temps passé, ce n'est pas la faute de ceux de la dicte église, mais bien des dicts consuls et prestres qui le remplirent d'un grand nombre de brigands, voleurs, meurtriers et larrons lesquels, s'ils ont là mal-versé, la raison ne permet que pour eux la dicte église en soit chargée.

Et de ce vous ne pouvez prétendre ignorance, car vous mesme avez enjoinct au dict Cavalier, consul, remettre en vos mains prisonnier le nommé Le Vaisselier, estant dans le dict temple accusé de volerie et de sédition, et commandastes l'arrest au dict Cavalier jusques vous l'avoir rendu, comme appert par vostre procédure; et quant aux autres, les dits consuls savent bien que les prisons et prises de corps leur ont esté monstrées et eux requis donner faveur pour l'exécution d'icelles.

Etsi tels bélistres estant dans le dict temple en ont desrobé quelque chose, tant s'en fault qu'en saine conscience ceux de la dicte église en soient tenus, que c'est à faire aux dicts consuls comme auteurs du mal, si point en y a, furent les dicts consuls si bien advisés, en cognoissant bien quelles gens il auroient mis dedans, qu'ils retirèrent les reliques du dict temple, de grand valeur, et bien que fussent en lieu fort fermé de trois portes, de douze serrures et de tant de barres de fer, eux toutefois ne y laissèrent rien, comme ils ont confessé en faisant le dict inventaire. Dont résulte argument irrémisssible que si les choses si bien serrées ils ne voulurent laisser entre les mains des rustres qu'ils avoient mis dedans, que autres qui n'étoient serrées ils n'y en laissèrent point. Joint qu'il est notoire qu'ils en ont vendu et fait apporter à Toulouse, mesmes les cierges et autres cires de la dicte église, requerrant, pour voir si cela est vrai, qu'ils

1. Raymond Cavaller, marchand de Rabastens, condamné par le juge de Terre-basse, Jean du Solier (1564). V. dans les Archives de l'Hôtel de Ville de Toulouse (Pièces administratives) un *appointement* donné par Pierre Papus, conseiller, *commissaire pour l'exécution de l'édit de pacification*.

en fassent exhibition promptement; mais ils seroient bien empeschés; par quoi il n'y a apparence aucune de demander à ceux de la dicte église ce que eux-mesmes où autres qu'ils y ont mis, ont emporté.

— Quant au temple des cordeliers, jaçoit que ceux de la dicte église quelque fois s'y soient assemblés pour ouir la parole de Dieu, ne se trouve qu'ils en ayent rien pris; car les cordeliers mêmes l'auroient vuidé, et ce lorsque par aucuns il fut pris pour tirer les brigans que les dicts cordeliers auroient retiré léans. S'il y avoit quelque chose, ceux de la dicte église n'en savent rien; mais c'est à vous d'en avoir fait inventaire exprès pour le devoir de vostre charge, que sera, s'il vous plait, response suffisante à ce que vous requerez d'eux, offrant toutefois obéissance en tout au mandement du Roy; comme aussi de vostre part vous la devez, et combien que le dict Salicet vous ayt présenté de prester le serment par la dicte ordonnance et demandé de luy assister pour entendre quelle doctrine il presche et pour l'assurance de ceux de la dicte église à vous commise par l'ordonnance du dict seigneur, toutefois, sur le premier vous n'avez rien respondu, qu'est un dény tacite; sur le second vous avez plus advisé l'escorce de l'ordonnance que le fruit qui est de tenir le peuple respectueux en paix, ce que vous pouvez faire par votre présence et main forte que le Roy vous permet, sans vous arrester à l'ordonnance de la cour de parlement, qui ne la prohibe point, ains tacitement la condamne, attendu qu'en ceste ville n'a autres magistrats que vous, tellement que vous estes les magistrats auxquels appartient en seul de faire observer la dicte ordonnance comme estant seuls sur le lieu.

Dont vous requièrent ceux de la dicte église leur accorder ce que par cy devant vous ont requis en leur dire, a vous baillé, c'est : de recevoir le serment du dict Salicet, ministre, d'assister pour ouir la doctrine qu'il presche et pour l'assurance que le dict seigneur, par son ordonnance, leur donne et de laquelle vous estes commissaires et exécuteurs, et à refus, à l'exemple d'autres villes, prendre force pour tenir l'une partie et l'autre en obéissance.

Et où ne voudriez ce dessus accorder par ceste présente, ils en protestent contre vous de la contravention à la dicte ordonnance, du dommage tumulte et scandale que s'en pourroit, à vostre faulte, en suivre en vos privés et particuliers noms et du dény de ce, en appel-

lent au Roy, nostre sire, et a son conseil privé, requérant acte et response.

— Car, de l'offre que faites à la dicte église de faire vostre devoir quand la sédition adviendra, elle est trop dangereuse d'autant que pour lors ne soit temps; mesme qu'en la sédition dernière vous ne pouviez y résister, par quoy fault prévenir le mal non pas lui permettre l'entrée.

— Quant aux armes que vous requerrez qu'ils laissent, il est certain que nul d'eux n'en porte, comme vous verrez, s'il vous plaist vous trouver en leurs assemblées. Bien craignent-ils que seront contraincts en prendre pour leur défense; mais la faulte sera sur vous qui ne voulez donner assurance à leurs personnes par vostre assistance.

— Et quant aux clefs par vous demandées, fault que les consuls se cognoissent eux-mesmes, s'ils ne les sachent bien garder ne éviter les émotions populaires. S'ils les ont baillées à personne de la dicte ville, qu'ils les luy demandent, et s'il y en a aucun de la dicte église à qui ils les aient baillées, ne faudra à obéir à la volonté du dict seigneur, car jusques à présent, grâces à Dieu, ils ont en particulier et en seul tousjours pourchassé de vivre en paix soubz sa majesté sans donner occasion d'aucun trouble à la ville où, par le contraire, on les a irrités et provoqués à tout désordre et tumulte par une grande négligence de ceux qui tiennent les premiers lieux et doivent tenir les affaires en tel estat que rien ne se fasse sans raison; Vous priant au nom de Dieu, d'y vouloir de près adviser afin que le pauvre peuple, soubz votre autorité comme députés du Roy, vive en paix et assurance, offrant tout devoir de la part de la dicte église.

SALICET, ministre de la parole de
Dieu pour la dicte église.

(Autographe; Arch. de la Haute-Garonne.)

EXTRAITS DES MÉMOIRES DE M. FAUCHÉ

QUI EST A ZURICH ET QUI A PRÉCHÉ EN FRANCE

(1685-1692.)

Le nom de ce prédicant du désert, dans les années qui suivirent la révocation, manque également à la *France protestante* et au savant ouvrage de M. Douen. Ses mémoires, ou du moins les extraits qui nous ont été conservés dans la collection Court (n° 17, t. B. p. 1-28), ne sont pas sans intérêt; le style en est incorrect, mais vif, animé. On lit en tête : « Ministres apostats qu'il a connus; MM. Chairon, Paulhan de l'Église de Nîmes; Thomas père et fils de l'Église d'Uzès, et M. Moufaucon de l'Église d'Aubais. »

Il commença de prêcher dès que les ministres furent sortis [du royaume]; à Côme, avec quelques-uns de ses frères, et cela à diverses fois, et chaque jour le nombre augmentoit, surtout le dimanche. Le prêtre du lieu informé de leurs assemblées, en avertit les puissances, ce qui attira de la part de celles-ci contre les assemblées des ordres terribles et sévères, ce qui les obligea à ne les plus faire de jour, mais de nuit. Ils ne les discontinuèrent point, car ils en faisoient deux par semaine, et cela dura jusqu'au mois d'avril 1686.

Dans ce temps là son père fut arrêté à Alais, accusé d'avoir fait la prière à un malade. Il fut conduit à Nîmes, avec sa femme et au bout de trois semaines condamné aux galères, où il fut conduit attaché avec M. de Lézan. Celui-ci ne resta pas longtemps aux galères; mais Fauché (père) y mourut au bout de six mois d'esclavage.

Fauché trouve à Nîmes un homme du Vigan qui lui rapporte ce qui se passe dans son pays, lui nomme les prédicateurs qui y prêchoient. C'étoit la Jeunesse, natif du Dauphiné, âgé de dix-neuf ans, Vivens, Serret, régent d'école, du lieu de Bouzène près d'Auduze, Bonfils d'Aujargues.

Les assemblées devenoient plus fréquentes: on rendit un arrêt qui portoit que celui qui dénonceroit quelqu'un y avoir assisté, seroit récompensé. Il parut un autre arrêt ensuite qui ordonnoit aux garnisons d'aller à la quête des assemblées et de faire feu sur elles.

Fauché convoqua une assemblée à Vallongue, proche de Nîmes,

par le ministère d'un nommé Gély de Bédarioux. Il sortit ce soir-là beaucoup de gens de Nîmes, qui furent aperçus par quelques catholiques, qui en avertirent M. le Fevre juge criminel, qui fit partir soixante hommes de son régiment. Ce détachement n'ayant pu trouver l'assemblée, fit une embuscade sur le bord du chemin, dans une vigne. L'assemblée ne sachant rien de tout ceci, se sépare à la fin de l'exercice. Ceux de Caveirac, de St-Côme et de Clarensac se retirent chez eux tranquillement, mais une petite troupe de ceux de Nîmes donnent dans l'embuscade, sont arrêtés, conduits au Fort de Nîmes qui n'était pas encore fini; heureusement ils furent relâchés trois semaines après. Les assemblées continuèrent autour de Nîmes, quoi qu'il se fit chaque semaine de 3 à 4 détachements.

Cependant dans les Cévennes on faisoit beaucoup de prisonniers. Fauché, après avoir resté aux environs de Nîmes 4 mois, fut à Sauve, où il fit une assemblée fort heureusement. Mais quelques jours après, un traître, qui y avoit assisté, ayant dénoncé ceux qu'il avoit connus, on fit des prisonniers qui furent conduits à Nîmes. Quelques-uns furent délivrés en payant une amende; d'autres furent envoyés à la Tour de Constance. Le nommé Fesquet, de Sauve, fut condamné à la mort et exécuté à Sauve même. Il édifia tous ses frères d'une manière admirable. Il n'avoit d'autre crime que d'avoir été à l'assemblée.

Dans ce temps, Fauché fut dénoncé aux Puissances. L'événement dont on vient de parler ne ralentit point le zèle. Fauché fut du côté de Chales (?) où il convoqua beaucoup d'assemblées, où se rendoient les fidèles de Sauzet, Gajan, Saint-Giniez et autres lieux.

Bonfils qui faisoit les assemblées, quoi qu'il ne sût ni lire ni écrire, fut enfin arrêté et conduit à Montpellier où il fut bientôt condamné à mort; il fut exécuté à Quissac. Le récit qu'on faisoit de sa rare constance et de ses réponses aux jésuites étoit admirable. Tout le monde courut pour le voir en passant à Sommières où il étoit fort connu. Il regardoit les spectateurs d'un œil riant, et prioit de prier Dieu pour lui. Le père Robert qui étoit à Sommières, le suivit à Quissac; il obtint ce que les jésuites n'avoient pu obtenir à Montpellier, c'est-à-dire que Bonfils pour sauver sa vie changeroit de religion. Après l'arrêt des prisonniers, le Père Robert qui formoit la plus noire perfidie, lui dit qu'il seroit conduit sur l'échelle et qu'après qu'il auroit répondu *Oui* à ces trois questions que lui Robert lui

feroit : *s'il n'étoit pas repentant d'avoir prêché ; s'il ne renonçoit pas aux hérésies de Calvin ; s'il ne promettoit pas de vivre et de mourir dans la religion romaine ;* qu'alors lui, Robert, il crierait grâce, qu'on la lui accorderoit. Dans cette espérance Bonfils monta l'échelle, répondit *Oui* aux questions. Mais le dernier oui ne fut pas prononcé que le perfide Robert fit signe au bourreau de faire son office. Bonfils fut jeté hors de l'échelle, la corde rompit, et le bourreau et lui tombèrent en bas. Bonfils se releva. Mais le bourreau l'ayant saisi, acheva de l'étrangler, au milieu d'un bataillon suisse qui étoit en cercle autour de la potence. La manœuvre du Père Robert, la foiblesse du prévenu, et la manière cruelle dont le bourreau en usa sur son corps pour lui ôter la vie au bas de l'échelle, firent grand bruit.

Pendant l'exécution de Bonfils, Fauché étoit à Villevieille, à une lieue de Quissac, où deux jours après il fit une assemblée. Il se rendit de là à Saint-Côme où il assembla aussi. Quoique les détachements roulassent sans cesse et qu'on fit partout des prisonniers, le zèle étoit si grand que dès qu'on étoit averti qu'il se faisoit une assemblée, les fidèles accouroient de toute part. De Saint-Côme, Fauché fut à Nîmes, où pendant 3 mois qu'il y séjourna, il y fit diverses assemblées, surtout à Vedelen. De là il passa à la Calmette où il fit aussi des assemblées ; de même à Saint-Hippolyte de Caton, où il passa en quittant la Calmette. Etant passé de ce dernier lieu à Canne, il logea chez M. Dumas, et le lendemain il fit une assemblée. La sentinelle ayant aperçu un détachement de dragons, en avertit incessamment l'assemblée, mais le détachement marche au bruit de la sentinelle, et celle-ci informée de l'approche du détachement, se disperse et prend la fuite. Les dragons tirent sur elle ; heureusement personne n'est ni blessé ni tué, ni arrêté. Quelques jours après un pareil détachement vient à Canne, fait lever le prêtre, et fait la recherche dans les maisons ; mais aucun des habitants ne fut absent.

Fauché retourne à Saint-Hipolite de Caton, va de là à Aigalier, loge chez un nommé Sorbier, convoque dans l'un et dans l'autre des assemblées. MM. Rouvairol, de Montel, et Jonquet, de Valence, le prient de passer dans leurs quartiers ; il y va ; une assemblée est convoquée dans un lieu nommé Vallongue au dessous de l'arc de Bazon, proche le château de Valérargues. Un nommé Roche, prédicateur des Cévennes, s'y joint avec Fauché. L'exercice commence à minuit et se

continue au jour. De toute part s'y rendent des fidèles. L'assemblée devient très nombreuse. Les deux prédicateurs doivent y prêcher; mais à peine Fauché qui commence, est au milieu de son discours, qu'on aperçoit les dragons venir du côté d'Uzès pour fondre sur l'assemblée, l'arme droite et la bayonnette au bout. Chacun prend la fuite; les dragons tirent dessus, blessent plusieurs personnes. Le nommé Moïse, peigneur de laine d'Uzès, est arrêté et pendu sur-le-champ à un arbre, et étranglé avec le licou d'un cheval. Le valet de M. d'Azémar, gentilhomme verrier, qui porte les provisions de son maître et qui passe par là, a le même sort, et tout ce qu'il peut dire pour prouver qu'il n'a point de part à l'assemblée, ne fait que blanchir (?). Si les dragons d'Alais qui devoient tomber sur l'assemblée ne se fussent point égarés, peut-être auroit-il peu réchappé des gens de cette assemblée.

Fauché et Roche, son collègue, s'étant réfugiés dans une maison près de Saint-Chate, furent bientôt avertis par une fille, que le prêtre de ce lieu avec les habitants s'avançoient à grands pas pour les arrêter. A peine furent-ils sortis de la maison qu'ils virent luire les armes et leurs ennemis tout proche. Heureusement un petit vallon les mit à couvert; ils y marchèrent sur les mains, ce qui fit qu'ils ne furent point aperçus.

Cependant les exécutions qu'on venoit de faire dans l'assemblée, les soldats faisant l'office de bourreaux, ces hommes pendus à des arbres, jettoient la consternation partout, aussi bien que les dragons envoyés à discrétion dans les maisons suspectes. Aussi notre Fauché, et Roche, son collègue, ne trouvèrent que difficilement une retraite. Ils heurtèrent à la Calmette chez un fidèle qui avoit logé autrefois Fauché; mais cette fois il les pria de passer outre. Ils eurent le même sort chez Dumas, rentier de la petite Vallongue. Toute leur ressource fut une cabane dans une vigne; mais ils étoient pressés de la faim, ils crurent qu'il n'y avoit pas d'autres expédiens pour eux que celui de se séparer dans la pensée qu'on se feroit moins de la peine d'en loger un que deux. Cette séparation leur étoit dure; ils s'y résolurent néanmoins. Ils s'embrassent, chacun fait des vœux pour son compagnon; l'un prend le chemin de Cévennes (Roche) et l'autre s'en va à Nîmes. Mlle Barjeton eut assez de courage pour le recevoir dans sa maison.] Plusieurs personnes l'y visitent et fournissent à son entretien; il reste trois mois dans Nîmes, ne convoque que de

petites assemblées publiques à cause des menaces qu'on fait contre elles et du nombre incroyable de prisonniers qu'on a fait à leur sujet, les prisons de Montpellier et de Nîmes ne pouvant pas les contenir.

Les choses leur ayant paru dans la suite un peu calmes, Fauché a repris les assemblées, sollicité par le sieur Quet, bûtier de son métier, par M. Mathieu, des Arènes, et par M. son fils, présentement ministre de l'église de Bouqueron près de Francfort (ce doit être le ministre de Francfort même). Les fêtes de Noël approchant, ils les discontinuèrent; mais le prédicateur Serret s'étant rendu à Nîmes, logé chez la veuve Boulige, il en voulut convoquer une. Fauché n'étoit point de cet avis, non seulement parce qu'on étoit à la veille des fêtes, mais parce aussi qu'il n'y avoit que trois jours qu'on en avoit convoqué une. N'importe, l'avis de Serret l'emporta. L'assemblée fut convoquée par M. Mathieu, et son frère Benjamin, et par un menuisier; le lieu étoit du côté du mas de Cornou; elle fut nombreuse, des sentinelles étoient posées sur le chemin du mas de Gardes appartenant à M. Alison. La plus avancée donne avis qu'un gros détachement est sorti de Nîmes. C'étoit au moment que Serret venoit de finir la première prière. On donne là dessus congé à l'assemblée. Le détachement roule toute la nuit et ne trouve personne; mais, le matin, on borde les avenues de la ville, trois cent personnes sont arrêtées, où se trouvoient plusieurs catholiques qui sont relâchés. Les autres sont conduits devant M. le juge criminel, devant M. de Villevielle consul et grand persécuteur. Une partie est relâchée. Quatre-vingts sont retenus. De ceux-ci les uns sont envoyés au château de Sommieres, d'autres à la Tour de Constance, et les autres renfermés dans les prisons de Nîmes. De ces derniers on en relâcha quelques-uns : on en retint six. Le sieur Barbu étoit du nombre, avec un de ses ouvriers; l'un et l'autre furent pendus. Quatre furent condamnés aux galères. Le juge criminel promettoit la vie à Barbu, s'il vouloit témoigner être repentant d'avoir été à l'assemblée, et promettre de n'y plus aller à l'avenir. Celui-ci bien loin d'être dans ces idées, témoignoit avoir beaucoup de regret que l'exercice n'eût pas été achevé, lorsqu'ils avoient été interrompus, et que s'il étoit en liberté, il profiteroit de toutes les occasions qui se présenteroient d'assister aux assemblées. Il fut conduit au supplice. C'étoit le lieu de l'esplanade. Il marcha avec fermeté, exhortant sans cesse son compagnon d'en faire de même. Le bruit des

tambours empêchèrent d'entendre ses dernières paroles. Leur mort attendrit les protestants et les catholiques.

Fauché erra de lieu en lieu ; à Lédignan ses parents ne voulurent pas le recevoir ; il fut à Aigallier. Sorbier le reçut avec plaisir ; il resta 4 jours dans sa maison ; on le conduisit ensuite chez une veuve nommée Vielle, qui demouroit dans un des faubourgs d'Uzès. Un nommé Reboul qui, quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire, avoit convoqué quelques assemblées du côté de Saint-Laurent, le vint visiter, lui communiqua une lettre des protestants de quelques bourgs des environs de Saint-Ambrois, qui le sollicitoient, lui, Reboul, de venir leur départir quelques consolations, et proposa à Fauché d'y aller avec lui, à quoi celui-ci acquiesça. Ils convoquèrent dans ce lieu-là une assemblée fort heureusement. Au retour, quelques fidèles tirèrent en particulier Fauché et lui dirent que Reboul ne leur faisoit pas plaisir ; qu'il leur avoit fait entendre que M. Durant, ministre, étoit dans un bois, et que sur ce prétexte il avoit tiré d'eux bien des choses, qu'ils avoient appris qu'il étoit faux que M. Durant fût dans aucun bois ; qu'il leur feroit plaisir de se débarrasser de lui, et de venir ensuite les visiter.

Fauché et Reboul retournèrent à Uzès. En chemin, celui-ci dit à Fauché qu'il n'avoit pas trouvé chez les gens d'où ils venoient le même empressement que les autres fois. Sur quoi Fauché rapporta partie de la conversation qu'il avoit eue avec eux, et que ce faux exposé sur M. Durant leur faisoit de la peine. Reboul ne répondit rien à ceci. Arrivés à Uzès chez la veuve Vielle, Sorbier les y vint voir et dit à Fauché que Mme Verun veuve souhaitoit lui parler, et qu'il ne falloit pas perdre un moment de se rendre chez elle. Mais Fauché, à peine étoit-il en chemin, M. de Larnac, à la tête de dragons, investit la maison. Fauché, suivi de Sorbier, s'arrête à cet aspect et veut retourner chez Vielle ; mais la maison de celle-ci venoit encore d'être investie. Ils sortent de la ville et vont loger dans une maiterie ; le maître les prie de repartir, parce qu'il doit avoir des visites. Ils vont à Saint-Laurent, et logent chez la veuve Dizier. Reboul les y vient joindre, et fait de la peine à leur hôtesse, parce qu'il arrive en plein midi et qu'il est connu dans le lieu pour prédicateur. Ceci les oblige de changer de gîte. Sorbier mène Fauché à Cornillon, à trois lieues de Saint-Laurent. Reboul le suit à vue, mais ils n'en savent rien. Ils logent chez un nommé Dizier, parent de celui

de Saint-Laurent, qui demouroit un peu au-dessous de Cornillon : il n'étoit pas lui-même au logis (étant à Bagnol), la fille ainée les reçut et leur fit du feu, car il faisoit grand froid.

A peine étoient-ils un peu réchauffés, qu'un prêtre avec 7 hommes arrive, entre dans la chambre : le prêtre porte la main sur la cravate de Fauché, en lui disant que son ordre est de l'arrêter prisonnier, et lui ôtant les psaumes qu'il avoit à la main, blasphème le nom de Dieu, sort de dessous sa soutane un sabre large et court, et l'ayant élevé, dit en jurant à Fauché qu'il lui partageroit la tête. Celui-ci, sans s'émouvoir, souriant même, dit au prêtre qu'il ne falloit pas se mettre en colère, qu'il étoit prêt à le suivre où il voudroit, ce qui fit soupçonner au prêtre qu'il pouvoit bien s'être mépris. Dans cette idée il fit appeler Reboul, qui lui avoit dénoncé Fauché, pour le reconnaître ; mais Reboul, qui ne vouloit pas être connu, étoit déjà loin ; ne le trouvant pas, le prêtre soupçonna qu'il lui avoit fait un faux exposé, et dit à ses gens de laisser Fauché ; ce qu'ayant fait on se retiroit, lorsqu'un d'eux dit au prêtre qu'on ne faisoit pas bien de le laisser et que les psaumes qu'on lui avoit trouvé étoit un assez sûr indice contre eux. Fauché qui entendit la réflexion, profitant de l'espace qu'il y avoit entre lui et les gens du prêtre démarra au plus vite. Comme ils s'avançoient et qu'ils étoient fort près de lui, il se jette dans un jardin où il se couche à terre. Le prêtre et ses gens entrent dans la maison et ferment la porte. Fauché profite de ce moment pour s'éloigner ; mais le clair de lune et la neige qui couvre le païs ne favorise point la retraite, il craint d'être aperçu ou d'être suivi à la trace. Mais comme on avoit arrêté Sorbier qui n'avoit pas été aussi prompt que lui à démarrer, et qu'on multiplioit les recherches dans la maison pour l'y trouver, ne pouvant pas soupçonner qu'il en fût dehors, il eut le temps de monter une hauteur d'où il descendit vers la rivière de Cèze qu'il se hasarde à gayer ; bientôt l'eau lui monte au-dessus des aisselles, et sa seule ressource est de nager, heureux si les bords n'étoient point escarpés ; ils le sont, et il faut nager encore en suivant les bords pour trouver une issue.

Chargé d'eau, le païs couvert de neige, dans une nuit froide, déjà transi de froid, ignorant les êtres, que devenir ? L'embarras n'étoit point médiocre, Il faut pourtant prendre un parti et marcher quand il ne seroit que pour se réchauffer. Fauché le fait : il suit la rivière mais il ne trouve point de chemin. A la fin un se présente, il le suit

et il arrive dans un village, mais il ne sait pas quel. C'était minuit; mais ce n'est pas dans un village où l'on ne connoît personne qu'il faut demander gîte. Aussi Fauché ne le fait pas; il poursuit sa route; bientôt il arrive dans un endroit où l'on fait du charbon. Au delà rien ne se présente que des bois ou des précipices. Quelles difficultés ne fallut-il pas essayer pour en sortir! Mais pour être sorti de ces bois et de ces précipices on n'est pas plus avancé. Un nouveau païs se présente, mais c'est un païs inconnu. Ici les larmes coulent des yeux, et Fauché ne sauroit plus se retenir. On se jette à genoux; on implore le secours du ciel; accablé de lassitude, se sentant défaillir et peu s'en faut gelé de froidure. Peu à peu l'on reprend ses forces, et Fauché continue à marcher. Après avoir traversé de nouvelles broussailles, il trouve une nouvelle route; mais faut-il tirer à droite ou à gauche? c'est ce que Fauché ignore. S'étant déterminé pour le dernier, il marche deux bonnes heures et trouve une maïterie; mais le terrain lui est encore inconnu: il continue à marcher, et il découvre enfin un lieu connu, c'étoit Lussan. Il aborde à Audabias chez un homme qui l'avoit logé autrefois; mais son état et le récit qu'il fait de son aventure, alarme cet homme et lui fait craindre pour lui. En vain la larme à l'œil, Fauché demande un azile, le pauvre païsan ne peut obtenir sur lui de le lui accorder. Malgré qu'on en aye, le jour n'a pas plutôt paru qu'il faut déloger. Mais où passer? Dans ces extrémités, l'esprit s'accable, se confond; Fauché est comme troublé; pressé de la faim, gelé de froid, il ne sait plus où diriger ses pas, il marche néanmoins. Demi-heure après, il rencontre un homme de Saint-Laurent de sa connaissance; celui-ci l'embrasse, lui témoigne sa surprise et sa douleur de le voir dans l'état où il le voit, le mène dans un bois et le campe sous un rocher, pendant que de son côté il ira chercher un gîte et quelques rafraîchissements. Mais c'est deux heures après midi lorsqu'il revient. Que n'a-t-il pas souffert pendant ce temps-là, Fauché sous son rocher! Cent fois il a cru rester roide sur la place de froid ou de faim. A l'arrivée de son pourvoyeur, il prend une bouchée de pain qu'il a peine à mâcher, tant il se trouve affoibli, et avale quelque peu de vin. Après ce rafraîchissement, son pourvoyeur lui dit de le suivre; il le fait et le mène dans une maïterie nommée Bieusobre, appartenant aux religieux de Bagnol. Mais il y a des domestiques papistes qu'il faut laisser retirer, avant de pouvoir entrer et ainsi rester encore deux heures à la rigueur

du tems. Enfin celle d'entrer arrive; un lit se prépare, seulement faut-il prendre un bouillon, avant se coucher, mais comme on le porte à la bouche, les chiens aboyent; on se met à la fenêtre et on aperçoit des gens armés qui s'avancent. C'est Rebonl qui conduit le prêtre de Cornillon avec ses gens pour rattraper, s'il est possible, la proie qu'ils avoient lâchée le soir précédent. Quel parti prendre? Pas celui de prendre un repas pourtant si nécessaire. Fauché et son homme descendent promptement dans la cour, se cachent dans un coin; l'ennemi frappe à la porte, entre avec furie; les gens du logis s'effrayent. Fauché se croit hors de ressource, et sollicite son benin conducteur de ne pas périr avec lui et de chercher son salut dans la fuite, ne se sentant pas lui-même assez de force pour le suivre. Celui-ci monte sur une muraille, ne voit personne de l'autre côté, encourage Fauché, le prend par la main, et pendant que l'ennemi bouleverse la maison ils gagnent la porte. Une chose leur fait de la peine; ce sont les chiens qui les suivent et qui aboyent. Mais l'ennemi est trop occupé dans une maison grande et vaste. Les fuyards gagnent un petit bois; ici les forces de Fauché l'abandonnent; il n'en peut plus; il se jette à terre et prie son conducteur de le laisser. Celui-ci n'en ferait rien. Deux heures se passent, les forces reviennent un peu, et Fauché et son conducteur prennent le chemin de Saint-Laurent. Ils vont loger chez la veuve Dizier, qui les reçoit avec plaisir, et qui se hâte à préparer un lit pour Fauché, où celui-ci ne tarde pas à se mettre.

(La fin au prochain n°.)

· LETTRE D'EXHORTATION

AUX PRISONNIÈRES DE LA TOUR DE CONSTANCE

[1726?]

Les prisonnières de la Tour de Constance sont entourées d'une pieuse auréole dont l'éclat ne saurait s'affaiblir. Mais l'histoire a, comme la nature, ses ombres, qui font mieux ressortir la lumière. A ce point de vue, on appréciera doublement la pièce suivante où paraît l'humaine

faiblesse des héroïques captives qui surent si bien pratiquer le mot : *Résistez !*

Cette lettre est tirée de la collection Court, n° 7, t. III, f° 141. On lit en tête : « Je ne me souviens pas si c'était l'an 1726. Cette copie est de la main de M. Bétrine ».

Mes très chères sœurs,

Vous ne doutez pas que les souffrances du fidèle ne soient très glorieuses et qu'elles ne lui procurent de très excellents avantages. Elles le rendent conforme à J.-C., dont la vie a été un tissu continu d'afflictions. Elles le mettent à couvert de bien des tentations auxquelles les prospérités temporelles l'exposent. Elles lui procurent des consolations intérieures dans cette vie et elles doivent l'élever enfin au comble de la gloire et de la félicité. Mais afin qu'elles soient suivies de cet heureux effet, vous savez qu'elles doivent être supportées avec patience et dans une parfaite soumission aux volontés suprêmes, dans la vue de glorifier Dieu, d'édifier l'Église et de remplir le devoir d'un fidèle disciple de J.-C. ; et accompagnées d'humilité, de charité, et d'un esprit de paix et de concorde. Quelle de ces conditions qui vint à manquer aux souffrances des fidèles, ne pourrait que les rendre infructueuses, inutiles, et même dangereuses et funestes. Pensez y bien, nos chères sœurs, afin que souffrant pour la justice, vous ne perdiez point le fruit de vos peines par une mauvaise conduite.

Vous n'ignorez pas sans doute qu'il nous est revenu que la paix n'était pas tout à fait bien établie parmi vous, et je ne dois pas vous cacher que cela donne un grand scandale à tous ceux qui veillent sur votre conduite, et qui ont l'œil fixé sur vous pour soulager vos peines et vos souffrances. Au nom de Dieu, nos chères sœurs, que les choses n'aillent plus ainsi. Bannissez du milieu de vous l'esprit de discorde et de division. Faites-y vivre celui de la paix et de la concorde. Aimez-vous non seulement comme des sœurs, mais comme des personnes qui souffrent pour une même cause. Supportez charitablement les défauts les unes des autres. Ne vous exposez jamais pour un rien, pour une bagatelle, pour une injure, à perdre la protection divine, la bienveillance de vos frères et la paix de vos âmes. Travaillez plutôt même par les sacrifices les plus chers à vous concilier de plus en plus l'amour de Dieu, la charité de ceux qui s'in-

téressent à votre consolation, à affermir la paix de vos consciences, à édifier l'Église, à glorifier Dieu, et à rendre votre conduite digne de l'excellence de votre vocation et de vos souffrances. Occupez-vous des choses bonnes et saintes, nourrissez vos âmes des choses solides, de la parole de Dieu, et ne courez plus après les chimères dont vous avez si souvent éprouvé la vanité et le néant. Il n'y a que la parole divine qui puisse vous rendre sages, vous instruire et vous rendre accomplis en toute bonne œuvre. Le Dieu de paix soit à jamais avec vous. Que l'esprit de consolation vous soit abondamment fourni. Dieu veuille abrégé vos peines et les couronner sur-tout un jour de l'immortalité bienheureuse. Amen.

MÉLANGES

PAUL BADUEL

Le seul fils de Claude Baduel dont il soit resté quelques souvenirs était l'aîné de cinq enfants et avait dû naître en 1543. Il avait donc sept ans quand son père quitta Nîmes pour Genève, et huit, quand sa mère l'emmena dans cette ville avec le reste de la famille. Il avait déjà montré d'heureuses dispositions et du goût pour les études. On l'éleva parmi d'autres jeunes gens que la pauvreté de Baduel l'obligeait de recevoir à son foyer comme pensionnaires, et la première mention qu'on trouve de lui est son inscription comme étudiant, en novembre 1559, dans le *Livre du Recteur* de l'Académie de Genève. *Paulus Baduellus, nemausensis*, y dut suivre les cours de théologie, selon le vœu depuis longtemps formé par son père.

Neuf ans plus tard, il était pasteur en France, dans une province de l'Auvergne. A la date de décembre 1571, on trouve en effet cette mention dans les registres de la compagnie des pasteurs de Genève (volume B) :

« M. Paul Baduel, retiré à Genève par les roubles est redemandé par son Église d'Auvergne, y retourne 1571. En décembre M. Paul Baduel qui, revenant quand les troubles recommencèrent, avoit été mis pédagogue des enfants à l'Hospital fust redemandé par son Église d'Auvergne. Tant la Comp[agnie] des ministres que Messieurs accordèrent qu'il y retourna ». »

C'est donc aux seconds troubles (1568) que Paul Baduel avait quitté son pays natal et son église pour se retirer à Genève auprès de sa mère et de ses deux sœurs, dont l'une était déjà mariée et dont la seconde se maria cette année même. Il fut, en attendant mieux, chargé de donner des leçons aux enfants malades de l'hôpital qui n'étaient pas astreints à un repos complet.

C'est à titre de *prêt* seulement que la compagnie l'envoya à l'église d'Auvergne qui le redemandait et dans laquelle il resta cette fois moins d'une année, ainsi qu'il résulte de l'indication suivante :

« M. Paul Baduel esleu ministre de Chancy avec bonnes remonstrances. Novembre 1572. Ce vendredy 21^e après avoir ouy et assayé d'avoir quelques aultres, ce qui ne sestoit peu rencontrer, finalement M. Paul Baduel fust esleu par la Compagnie pour estre ministre à Chancy, mais que préalablement bonnes remonstrances luy seroient faictes touchant ses mœurs et notamment sur ce qu'il a tousjours semblé un glorieux ». »

Paul Baduel était-il entré à Genève après la Saint-Barthélemy, quand éclata la quatrième guerre de religion ? Il semble que la vénérable compagnie ait eu le temps de rafraîchir les souvenirs qu'avait pu lui laisser le caractère du jeune pasteur ; il avait « toujours semblé un glorieux ». La vanité était-elle chez lui un vice de nature, un héritage de sa mère, Isabelle Rozel, d'une famille de gentilshommes, ou de son père Claude Baduel, cicéronien nourri de tous les compliments qu'échangeaient entre eux les hommes de la Renaissance ? Était-elle un vice d'éducation, et, venu au monde quand son père avait passé la cinquantaine, avait-il été traité avec l'indulgente admiration qui est propre aux grands-pères ? Dépendait-elle enfin des circonstances, et, placé à cheval entre les pasteurs de Genève qui voulaient le retenir et l'église d'Auvergne qui le redemandait incessamment, montrait-il un excès d'indépendance à l'égard de la compagnie genevoise ?

Quoi qu'il en soit, la mercuriale fit assez bon effet pour que le nouveau pasteur de Chancy pût rester quatre ans dans cette église et que la mention suivante du registre de la vénérable compagnie fût plus obligeante pour lui :

« *M. Paul Baduel demandé par l'Église d'Issoire comme droit ayant, ne leur a été octroyé n'y ayant aucun droict. M. Ripeneau envoyé à Issoire.* Mars 1576. Le 9^e de mars la Compagnie s'assembla sur ce que l'Église d'Issoire demandoit d'avoir pour ministre notre frère M. Paul Baduel; mesmes le repetoit comme sien. Ledit Baduel ouy et nos registres visitez, a esté trouvé qu'il n'avoit aucune obligation à eux et qu'il estoit receu ministre à ceste église sans aucune condition et que Messieurs l'avoient tousjours entendu simplement leur. Na esté trouvé bon qu'il leur fust accordé ne du tout ne pour ung temps. M. Ripeneau de Gean (?) et qui a jà servy au ministère leur a esté envoyé par provision ».

On voit à quoi s'exposait la vénérable compagnie en prêtant ses pasteurs aux églises de France en détresse. On la dépossédait de ses droits sur eux et l'on s'en créait d'imaginaires. Comment l'église d'Issoire avait été amenée à formuler ses prétentions sur Paul Baduel, c'est ce que nous ignorons. Peut-être Issoire est-elle « l'église d'Augvergne » qui avait eu les prémices du ministère de ce pasteur, avant qu'il ne fût pédagogue à l'hôpital de Genève, qui l'avait ensuite redemandé et obtenu avant que la compagnie ne le nommât à Chancy. Si tel était le cas, elle a pu exagérer le sentiment de son droit, mais on ne peut lui en vouloir de garder un souvenir reconnaissant à son ancien conducteur spirituel. Mais voici une église plus importante qui va le demander à son tour :

« *L'Église de Lion demande Baduel et Druson.* Août 1576. Le Père Enemoud Perrin a esté en la Compagnie pour la demande qu'il faict à Mons^r Baduel et Druson pour l'Église de Li n, mettant en avant les droicts quo ladite Église y pense avoir. Lesquels ouys la Compagnie a advisé de déclarer à Messieurs quelle ne trouve point que ladite Église ait aucun droict sur iceux nos frères, laissant à nos dicts Seigneurs d'en définir et respondre aux susdits de Lion s'ils en font plus grande instance et en demandent aultre responce ».

Les droits de l'église de Lyon ne se fondaient évidemment pas sur

les anciens services de Paul Baduel, mais sur ceux de son père Claude, durant l'année que le lettré passa dans cette ville en 1550 et 1551. Nous avons raconté ailleurs le ministère officieux et clandestin du professeur qui s'était improvisé pasteur pour la circonstance et qui avait vu grossir si rapidement sous ses soins le petit troupeau luthérien. Il est clair que ces souvenirs étaient pleins d'intérêt pour l'église lyonnaise, mais qu'ils ne lui donnaient aucun droit. Aussi n'insista-t-elle point. Deux ans plus tard, Paul Baduel était encore à Genève.

« *M. Baduel pour.* Septembre 1578. La Compagnie considérant la poreté de M. Baduel qui estant jà sous les debtes sestoit encores plus engagé en la maladie de laquelle il sort a advisé de remonstrer à Messieurs ces choses et les prier de lui fayre assistance. Messieurs sy sont portes fort echarsement (?) luy faisant présent de 25 fl. (florins) ».

Nous verrons plus tard cette pauvreté reparaître ou plutôt persister. En 1585, Baduel paraît avoir définitivement quitté Genève pour la France.

« *M. Baduel enroyé à Coulanges minis.* Mars 1585. Le mercredi 3 on recout lettres de l'Église de Coulanges en Auvergne qui remercie la Compa[gnie] de ce qu'on luy avoit accordé M. Baduel pour ministre. On recout aussy lettres dudit M. Baduel qui remercioit la Compa. des biens qu'il avoit receus tant en sa personne quen celle de sa femme et de toute sa famille ».

Collanges est un village situé dans le voisinage d'Issoire et qui avait dû participer au mouvement religieux qui fit passer cette ville au protestantisme. Peut-être le même pasteur desservait-il la ville et l'annexe, et résidait-il, selon les circonstances, dans l'une ou dans l'autre? Ce sont donc toujours d'anciens souvenirs qui rappellent Baduel dans sa première paroisse. Au reste, il ne devait plus y rester longtemps. Est-ce l'église de Collanges, est-ce celle de Bergerac qui trois ans plus tard, demandait à la vénérable compagnie de lui laisser purement et simplement Baduel? Les registres gnevois contiennent de lui cette dernière mention :

« *M. Baduel demandé absolument par l'Égl. laquelle il servoit en*

prest et par M. de Turennes. Novembre 1588. Advisé aussy qu'on parleroît à M. le Syndique touchant M. Baduel qui estoit demandé pour estre à toujours à l'Église en laquelle il servoit pour lors à la requeste de ladite Église et de M. de Touraines. On demandoit cela d'aautant que Messieurs ne lavoient pas accordé du tout, mais sestoyent encores reservé quelque droit sur luy. Lequel ils ne voulurent point quitter, comme ils ont faict entendre depuis ».

Ce qui nous fait douter que Paul Baduel fût à cette date pasteur à Collanges, c'est qu'un mois plus tard, en décembre 1588, il représentait l'église de Bergerac à l'assemblée politique de la Rochelle, au moment même où se tenaient les seconds États de Blois et où le roi de Navarre et son infatigable ministre Duplessis Mornay avaient à la fois à diriger les résolutions des protestants et à combiner les mesures que pouvaient nécessiter celles de l'assemblée catholique. Les archives de la vénérable compagnie se taisent sur les destinées ultérieures du pasteur qu'elle n'avait jamais voulu que céder pour un temps et que plusieurs églises françaises lui avaient en vain demandé à titre définitif. Les fragments que nous avons eu la bonne fortune de citer nous ont été communiqués par l'obligeance de M. Théod. Claparède, à qui cette feuille doit tant de gratitude pour son inépuisable empressement à la renseigner, et que nous remercions une fois de plus.

La même gratitude est due à l'archiviste Dupuy, de Bergerac. Il a bien voulu relever dans les archives du consistoire de cette ville les documents qui vont suivre et dont on appréciera l'intérêt. Le 18 décembre 1588, Henri de Navarre adressait la lettre que voici : *à messieurs les officiers, consuls et consistoires de la ville de Bergerac :*

« Messieurs, par ce que vous entendrez par le Sr Baduel ce qui sest passé en ceste assenblée generale des esglises de ce royaume et les résolutions qui ont été prises et reglements arrestes unanimement en icelle, je men remettrai sur sa suffisance et fidelité et vous prierai de faire le plustôt que vous pourrez tenir lassemblee provinciale tant pour lexécution de ce qui a esté arrêté par deça [que] pour deliberer sur les particularitez qui y ont été remiges, vous employer diligemment en lun et en lautre et men donner advis, comme aussy je vous prie de continuer le soing et diligence quavez eu de la fortification de vostre ville et parfaire le payement de la somme de *mil cinq cens escus* a laquelle vous

vous estes taxez et cottisez pour la subvention des pasteurs ainsi que vous avez bien commencé comme ma assuré le S^r de Feydeau ayant eu grand contentement de l'affection que vous avez faicte de luy et du sieur Baduel vos depputez, lesquels se sont fort fidellement et dignement acquitez de leur charge et mont clairement adverty de lestat des affaires de vostre province. Jay donné charge audiet S^r Baduel vous faire entendre de mes nouvelles et vous assurer entièrement de ma bonne volonté tant en general qu'en particulier pour vous en faire sentir les effects partout où loccasion se présentera.

Sur ce je prieray le Créateur vous tenir, Messieurs, en sa sainte et digne garde. A la Rochelle ce XVIII^e jour de décembre 1588.

Vostre mylleur et plus assuré amy,

HENRY.

Il est vraisemblable que, en novembre 1588, Baduel était déjà nommé pasteur à Bergerac et député à l'assemblée de la Rochelle ; en désirant se l'attacher à titre définitif, sa nouvelle église tenait spécialement à régulariser la situation de son délégué. On peut supposer aussi que l'église de Bergerac passa outre au refus de la vénérable compagnie et rompit ainsi le lien qui avait jusqu'alors attaché son pasteur à cette dernière. Madame Baduel était encore à Colonges.

Deux jours plus tard, le collègue de Baduel, Feydeau, écrivit sur le même sujet à *Messieurs les consuls, pasteurs et anciens de la ville et église de Bergerac* :

Messieurs, je feroy tort à la fidélité et suffisance de Monsieur Baduel si je vous fesoy ceste-cy plus longue sur le discours de nostre voyage, lequel il vous scaura trop mieux representen en toutes ses particularités. Seulement vous supplie-je mexcuser si je nay entièrement faict et obtenu toutes vos particulières requestes, lesquelles M. Cacault a sollicitées fort diligemment. Il scayt si je my suis espargné et de quelle devotion je les ay procurées, vous suppliant l'en interroger et vous assurer que j'affectionneray toute ma vie vos affaires generaux et particuliers aultant que les miens propres et que tout ce quil vous plaira m'employer vous me trouverez aussy affectionnes que tres humblement je salue vos bonnes graces et prie Dieu vous donner,

Messieurs, avec sa grace longue vie. A la Rochelle ce XX^e déc. 1588.

Votre humble serviteur,

FYDEAU.

Les archives du consistoire de Bergerac contiennent quelques reçus des honoraires de pasteur touchés par Baduel et un de ses collègues. Le premier, en date de ceux qui ont été conservés, se rapporte aux mois de juillet, août et septembre 1589. Nommé pasteur à Bergerac au moment de l'assemblée de la Rochelle, ou peu avant, Baduel ne devait-il entrer que six mois plus tard en fonctions? Voici en tous cas son acquit notarié :

Scaichant tous qu'il apartiendra que ce jour d'huy sixiesme jour de septembre mil cinq cents quatre vingts neuf apres midi en la ville de Bergerac devant moy notaire royal soubz signé et temoings bas nommes. Ont este presens maistre Pol Baduel et Urbain Chauveton ministres en lesglise reformee de ceste ville lesquels ont receu presentement de honorable homme Bartholmieu de Fontmartin consul et bourcier de ceste ville ceste presante année presant la somme de cent douze livres dix sols touchée chascung montant [en] tout deux cents vingt-cinq livres touchées en double ducas a deux testes, pistoles, escuts sols, realles de vingt sols et aultres bonnes monoys faisant les dittes sommes de cent douze livres dix sols chascungs pour les gages du cartier de juillet, aout et ce moys de septembre. Desquelles sommes ont quicte le dit Sr Fontmartin audiet nom promettant ne les luy plus demender par serment qu'ils ont fait. Presens Hugues Tando et Arnaud Gros habitantz de ceste ville temoingtz signes à l'original des presantes auxdicts Baduel et Chauveton. Signe Valetøn, notaire royal et clerc de la ville.

Un autre reçu, transcription abrégée de celui qu'on vient de lire et de deux autres pareils relatifs aux deux trimestres suivants, atteste la présence de Baduel à Bergerac à la fin de mars 1590, ainsi que celle de Chauveton :

« Le huictième jour dudict mois (janvier 1590) payé à M. Paul Baduel et Urbain de Chauveton, ministres de la parolle de Dieu de lesglise de la presente ville pour leurs gages des quartiers de juillet, aout et septembre; octobre, novembre et décembre mil cinq cents quatre-vingt-neuf, — janvier, février et mars mil cinq cents quatre-vingt-dix la somme de six cents soixante-quinze livres, comme appert par trois quittances receues par le Sr Valetøn, notaire royal et clerc susdit et pour ce cy. VI^e LXXV l.

Six mois après, Baduel recevait, en outre de ses gages, une indemnité particulière pour le motif qu'on va voir :

Le onzième dudit mois (octobre 1590) estant, le Sr de Fontmartin a payé à Monsieur Baduel ministre la somme de dix escus pour tous despens et frais faitz par sa femme à venir et conduire avec son train depuis Collanges en cette ville, comme appert par commandement dudit Syndic et montre de la dernière jurade et quittance dudit Baduel et pour cy. XXX l.

A partir de cette date, les archives du consistoire de Bergerac ne mentionnent plus le nom de Baduel. « C'est donc par erreur de chiffre, nous écrit M. Dupuy, que la *France protestante* le dit pasteur à Bergerac en 1598. C'est 1588 qu'il fallait dire. De 1591 à 1600, il y eut une pénurie complète de pasteurs, ainsi que l'atteste une lettre de Mermet, Antoine, écrite du synode de Clairac, et c'est à peine si à Bergerac on put obtenir MM. de Boust et Zacharie Verteuil. »

Néanmoins une décision du synode national de Gergeau (1600) montre que si Baduel n'était plus à Bergerac, il avait bonne envie d'y revenir. Cette décision en confirme une autre du synode provincial de la Basse-Guyenne (sans doute celui de 1597), qui avait dû éloigner de Bergerac Baduel et Chauveton. Pour quel motif? La discrétion du synode général nous le laisse ignorer. Les procès-verbaux du synode provincial sont-ils plus explicites? Voici la résolution prise à Gergeau : « La sentence du synode de la Basse-Guyenne touchant les personnes de M^{rs} Chauveton et Baduel est confirmée, et, attendu l'importance de l'affaire, il est ordonné que le premier des deux qui demandera d'être rétabli dans l'église de Bergerac sera entièrement déposé. »

Baduel était pasteur de Castillon en 1603 et, quatre ans plus tard, il représentait cette église au synode national de la Rochelle. Il y fut l'objet d'une décision bienveillante : « M. Baduel pasteur de l'église de Chastillon, ayant représenté son extrême pauvreté, causée par la confiscation du bien de son père pour cause de religion, il a été ordonné que outre la portion qu'il tire de son église, il lui en sera donnée une sur le général, et, pour faire la troisième, il est en-

joint à sa province de lui en donner une de celles dont elle jouit pour le soulager de ses inconvénients. »

Baduel était sans doute chargé d'enfants, il avait dû se marier à Genève, dans le long séjour qu'il fit dans cette ville ou aux environs, de 1568 à 1585.

Nous le retrouvons une dernière fois au synode d'Alais en 1620, comme pasteur de Castels en Dort : il avait alors soixante-dix-sept ans. Ce sont sans doute ses fils et ses petits-fils que nous voyons figurer dans les listes conservées par Aymon jusque vers la fin du xvii^e siècle. Son long ministère n'avait pas été sans quelque éclat, comme on l'a vu, et le fils de Claude Baduel, un des héros de la première époque de la réforme, nous a laissé un intéressant exemple de ce que pouvait être dans la seconde une carrière de pasteur.

M. J. G.

BIBLIOGRAPHIE

LETTRES INÉDITES DE JACQUES DE CORAS, PUBLIÉES AVEC UNE NOTICE ET DES NOTES, PAR M. PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE. (PARIS, AUBRY. BORDEAUX, LEFEBVRE. 1874.)

L'intéressante notice bibliographique publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* par M. Camille Rabaud m'a remis en mémoire une brochure publiée par notre savant et laborieux compatriote, M. Philippe Tamizey de Larroque, sous le titre de *Lettres inédites de Jacques de Coras*.

Il y a certes bien loin, pour le mérite littéraire comme pour la pureté des sentiments et la rectitude de la vie, de Jean de Coras, qui fait le sujet de l'article biographique de M. Rabaud, à Jacques de Coras. M. Tamizey de Larroque apprécie celui-ci à sa juste valeur et rappelle, à ce sujet, ce vers si malin :

Le Jonas inconnu sèche dans la poussière.

BOILEAU.

et cette spirituelle épigramme de Racine :

Entre Leclerc et son ami Coras,
Tous deux auteurs rimants de compagnie,
N'a pas long-temps sourdirent grands débats
Sur le propos de son *Iphigénie*.
Coras lui dit : La pièce est de mon cru.
Leclerc répond : Elle est mienne, et non vôtre.
Mais aussitôt que l'ouvrage a paru,
Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.

Ce sont là, pour l'ancien pasteur de Tonneins, Jacques de Coras, de pauvres recommandations.

Cependant Chateaubriand reconnaît à notre pasteur poète l'art de faire les vers, du pathétique, de la simplicité, un certain talent descriptif.

Né en 1630, à Toulouse, de parents appartenant à l'Église Réformée, Jacques de Coras mourut en 1677.

Pendant trois ans, Turenne l'attacha, comme pasteur, à sa maison.

Le cardinal de Mazarin croyait pouvoir réunir les deux religions, catholique et protestante ; il s'en occupa sérieusement pendant son séjour à Toulouse, en 1659 et 1660. Coras caressait ce projet qu'il déclara plus tard impossible à réaliser. Il voulait se rendre à Toulouse pour offrir son concours au cardinal, mais ses amis l'en détournèrent ; il se décida alors à continuer ses jours *assez doucement*, à Tonneins. Cette résolution et sa passion de plus en plus vive pour les lettres lui firent oublier la théologie. Il vivait à Tonneins, écrit-il lui-même, *comme dans une isle enchantée*. Cependant il se plaint vivement de ses collègues et de quelques membres du consistoire. « Dieu ayant permis, écrit-il, qu'ils attirassent mes censures pour les scandales qu'ils avaient commis, voulut aussi que j'éprouvasse leurs malédictions et leurs injures et que je pleurasse amèrement la faute que j'avais faite *de ne pas confesser l'église*. Je n'appelais plus à mon secours mon bon ange pour me conduire dans le chemin du salut. Je n'invoquai que les muses du Parnasse. »

Cette lutte qui devint ardente et passionnée fut certainement l'une des causes qui le poussèrent à abjurer.

Jacques de Coras était-il réellement pasteur à Tonneins? On ne trouve son nom dans aucune pièce se rapportant à l'époque où il passait *doucement* ses jours à Tonneins. De 1661 à 1665, l'un des pasteurs de Tonneins se nommait *Conrad*, mais non de Coras.

Le consistoire, à cause des attaches bien connues de Jacques de Coras avec le clergé de l'Église romaine, lui avait-il retiré certains actes du ministère pastoral? La colère qu'il manifeste contre ses collègues et contre le consistoire permettrait de le supposer.

À propos d'un voyage qu'il voulait faire à Toulouse, Jacques de Coras affirme qu'il descend directement de ce *fameux et savant Jean de Coras* qui, *estant conseiller* au Parlement de Toulouse et ayant été intendant de la justice et des finances dans le Haut-Languedoc et dans la Haute Guyenne, fut fait chancelier de Navarre.

M. Tamizey de Larroque rappelle, au sujet de cette parenté directe, que plusieurs auteurs ont pourtant avancé que Jean de Coras n'avait eu qu'une fille.

De même qu'il avait, en diverses circonstances, fait lui-même un pompeux éloge de ses vers, Jacques de Coras célébra glorieusement, aussi emphatiquement qu'il put le faire, son abjuration, à Montauban entre les mains de l'évêque.

Après avoir employé plusieurs années à disputer avec ses anciens collègues de Tonneins, il reçut, comme protestant converti, de gracieuses faveurs, mais trouva encore le moyen de passer les dernières années de sa vie à plaider au sujet même des dons qui lui avaient été faits.

ALPHONSE LAGARDE.

LES DERNIERS SYNODES DU QUERCY (1776-1787)

1 vol. in-12.

M. O. de Grenier-Fajal n'est pas un inconnu pour les lecteurs du *Bulletin*. On lui doit la réimpression de la *Complainte de François Rochette et des trois frères de Grenier*, ses compagnons

dans le martyre, ainsi qu'une *biographie de Charles Bourdin, pasteur du Mas-d'Azil*, et divers travaux encore inédits sur le protestantisme dans son pays natal. L'histoire est pour lui l'acquit d'une dette filiale envers des aïeux qui lui ont légué de grands exemples. Il recueille avec amour les documents qui peuvent, à des titres divers, contribuer à la restauration d'un glorieux passé. A cet ordre d'idées se rattache un curieux poème en vers latins, écrit vers le milieu du xvii^e siècle, par le pasteur Jean Baricaveis, sur la mort de son frère Charles, et qui révèle chez son auteur une culture classique très remarquable. M. de Grenier-Fajal s'est fait le docte éditeur de ce poème conservé dans les archives de la famille d'Ambois de Larbont, et en tête duquel il a placé une biographie du pasteur Jean Baricaveis, qui mérite une place dans la nouvelle *France protestante*.

Un autre genre d'intérêt s'attache aux *Derniers synodes du Quercy*, publiés d'après le registre original que possède M. Théodore de Prat. Cette collection se compose de quinze synodes provinciaux, de 1776 à 1787. Le Quercy ayant été érigé, dès 1761, en province ecclésiastique, eut, à partir de cette époque, ses synodes particuliers, dont on ne possède la série que depuis 1776. C'est donc une lacune de quinze ans qui reste à combler et que nous signalons, avec M. de Grenier, aux investigations de nos correspondants du Midi. Voici en quels termes il signale lui-même l'importance du recueil dont on lui doit la publication :

« Le recueil des derniers synodes du Quercy nous permettra de savoir au juste de quelle manière les Églises réformées de ce pays étaient gouvernées et administrées vers la fin de cette période du désert, qui s'étend de la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à l'édit de tolérance. A travers ces pages trop longtemps inconnues on rencontre partout les noms vénérés de Gaches, de Genoliac, de Blachon, de Gabriac, pasteurs dévoués qui dépensèrent leur vie au service d'une église proscrite par les lois et persécutée par les pouvoirs publics.

» Ce qui me touche davantage encore en lisant les actes authentiques de ces synodes, c'est de voir que, malgré les dragonnades de Louis XIV et les arrêts sanguinaires des Parlements, il reste toujours des Églises réformées à Saint-Antonin, à Réalville, à Négrepelisse, à Montauban et ailleurs. Ainsi se vérifie une fois de plus la

parole de Gamaliel : « Si cette œuvre vient de Dieu, vous ne pouvez la détruire, et prenez garde que vous n'ayez fait la guerre à Dieu. »

M. de Grenier ne se borne pas à reproduire ces documents transcrits avec une religieuse fidélité. Il y a joint des notes historiques qui éclaircissent le texte et lui donnent un nouveau prix. Son livre sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du régime synodal et provincial, dans une de ses révélations les plus authentiques.

J. B.

CORRESPONDANCE

Thiers (Puy-de-Dôme), le 25 août 1881.

A monsieur Jules Bonnet, rédacteur du *Bulletin*.

Monsieur le Rédacteur,

Un honorable magistrat de notre département, dont les ancêtres furent protestants, a eu l'obligeance de me donner copie, pour le BULLETIN, de la *Liste officielle des Calvinistes de la ville de Maringues (Puy-de-Dôme), qui fut dressée lors de la Révocation par le Conseil des ministres et anciens de l'Église Réformée de la dite ville, en 1685.*

Issoire et Maringues furent les deux dernières villes d'Auvergne où les protestants furent autorisés à se réfugier; mais c'est Maringues qui fut ouverte la dernière aux Réformés, et c'est dans cette ville qu'a fini le Protestantisme en Auvergne, au XVII^e siècle.

Agréez, etc.

L. FRÉD. GALLAND, pasteur.

ÉTAT

DES FAMILLES CALVINISTES DE MARINGUES

dressé le 31 janvier 1685

Certifié par les Calvinistes eux-mêmes.

Gabrielle Henriette de Sédières, marquise de Bonne.

Philippe des Glands, avocat, et sa famille.

Antoine de Chandieu, escuyer, sieur d'Esppanye et du Moulin-neuf.

Anne de Valadour, sa femme.

Marie Mérigot, veuve de feu *Pierre Chabrol*, vivant médecin.

Louis Chabrol et son fils, capitaine dans le régiment de Piémont.

M^e Jaques Chabrol, médecin.

Marie Boyer, sa femme.

Pierre Chabrol, médecin.

Suzanne Boyer, sa femme, et leur famille.

Antoine Chabrol, avocat au Parlement¹.

Suzanne de Bons, sa femme et sa famille.

Louis Lossel, bourgeois, et sa famille.

Gabrielle de Legelée, veuve de Jaques Gras.

Jean Marnasse, cordier.

Anne Morel, sa femme.

Jaques Desprez, bourgeois.

Suzanne Vigot, sa femme, et leur famille.

Hélie de Rozeille, tapissier.

Emeraude Aumont, sa femme, et leur famille.

Julienne Vanier, veuve de André Gallaud ou Galland, vivant médecin, et leur famille.

Marie Suzanne Vigot.

Anne Vigot.

Jeanne Maigne, veuve de Daniel Douxsaint, vivant notaire royal et procureur.

Jaques Hamart, pelletier.

Villars, son gendre.

Jeanne Hamart, sa femme, et leur famille.

François de la Croze, et sa famille, marchand.

Anne Dubois, veuve de Jean Amouroux, pelletier.

Jean Benoit, orfèvre.

Renée des Glands, sa femme, et leur famille.

Magdelaine Chevalier, veuve de Jaques Hamart, pelletier.

1. Ancêtre de l'auteur des *Coutumes d'Auvergne*, du comte de Chabrol, min. de la marine et préfet de la Seine, et du comte de Chabrol, député du Puy-de-Dôme, en 1871.

Pierre Docte, pelletier, et sa femme.

Damien Mathias, cordier, et Jeanne Gautier, sa femme et leur famille.

Jaques Morel, arquebusier, et sa femme.

Antoine Lamouroux, arquebusier.

Olympe Bargheon.

Jean Bourlionne, cardeur de laine.

Ysabeau Faucher, sa femme.

Pierre Martin, marchand.

Marie Morel, sa femme, et leur famille.

Marie Amouroux, veuve de feu Yzac Magne, pelletier.

Marie Hamart, veuve de Michel Docte, médecin.

« Nous : Théodore de la Chaumette, Jaques Chabrol, Louis Lossel, Antoine Chabrol et Jaques Hamart; ministre et anciens de la susd. Eglise, Certifions le susd. mémoire contenir vérité. Fait ce dernier jour de janvier 1685. »

Signé : DE LA CHAUMETTE.

CHABROL.

LOSSEL.

HAMART.

Arch. nat. Paris. Religion Réformée. Maringues. TT. 259.

N. B. — On désirerait, en échange de ce document, savoir ce que sont devenus ces personnages au moment de l'émigration? Quels sont ceux qui ont émigré?... Où?... (On n'a la preuve que de trois abjurations.)

On croit que plusieurs des noms ci-dessus appartenaient à des protestants du Midi (Cévennes) réfugiés à Maringues. — Qu'en pense-t-on?

L'on recevrait avec plaisir quelques détails sur l'église de Maringues. — Prière de transmettre les communications, soit à la Rédaction du BULLETIN, soit à *M. L.-Fréd. Galland, pasteur à Thiers (Puy-de-Dôme)*.

VARIÉTÉS

LES CAMISARDS

Nous empruntons à l'*Évangéliste* du 21 octobre le morceau suivant composé à l'occasion d'un tableau de M. Labouchère et d'une visite à la Maison de Roland, par un historien, poète à ses heures, M. le pasteur Daniel Benoît.

Si vous avez du sang huguenot dans les veines,
Regardez cette gorge étroite des Cévennes.
Au fond brûle un hameau : ce sont les miquelets,
Qui viennent, en chantant quelques hideux couplets,
D'ajouter un forfait à leurs crimes infâmes,
En massacrant là-bas des vieillards et des femmes.
Partout des cris de mort mêlés aux cris d'effroi.
Vengeur des opprimés, Dieu fort, réveille-toi.
Or, sur un cheval blanc s'avance, tête haute,
Un jeune homme, un héros, le pâtre de Ribaute.
Le courage et la foi l'ont sacré chevalier ;
C'est le chef camisard ; salut à Cavalier !
Ses hardis compagnons l'entourent ; un prophète,
Qui soutient leur courage au sein de la tempête,
Chevauche à ses côtés. Armé pour le bon droit,
Il est fidèle à Dieu, s'il résiste à son roi.
Le pouvoir de Louis a pris fin où commence
Celui d'un potentat plus grand, la conscience !
Ils vont à petits pas, scrutant tout du regard.
Soudain un cavalier cévenol, l'œil hagard,
Apparaît et du doigt leur montre le repaire
Où vient de s'arrêter la bande incendiaire.
C'est bien : des assassins les instants sont comptés ;
Bientôt des coups de feu, dans l'air répercutés,

Diront aux réformés, que le pouvoir opprime,
 Qu'un vengeur veille au ciel et qu'il punit le crime.
 Je vous aime, ô proscrits, valeureux camisards,
 Qui teniez en échec les troupes de Villars,
 Et qui, de vos rochers faisant des forteresses,
 Restiez calmes et forts au sein de vos détresses.
 Mon vers ému s'anime à vos noms familiers.
 Dans vos rangs on comptait les héros par milliers.
 Et lorsque de Roland je visitais naguère
 La cachette où souvent dormit l'homme de guerre,
 Je pleurai... Cependant, malgré tous vos exploits,
 Je te préfère encore, Église sous la croix !
 Quand tes pasteurs allaient, candidats au martyre,
 Consoler de Sion la fille qui soupire ;
 Lorsqu'armés seulement d'espérance et de foi,
 Ils prêchaient au Désert, malgré l'édit du roi ;
 Lorsque au bruit des torrents mêlant le chant des psaumes,
 Ils imploraient les dons du ciel sur tous les hommes,
 Et qu'ils priaient surtout pour leurs persécuteurs ;
 Quand ces saints, qu'on osait traiter de séducteurs,
 Saisis par les dragons au fond des solitudes,
 Où leur voix expliquait la Bible aux multitudes,
 Expiraient, pour le Christ heureux d'avoir souffert,
 Et pour les accueillir voyant le ciel ouvert ;
 Alors leur sang était la semence féconde
 Qui doit germer un jour pour le salut du monde ;
 Et ces martyrs étaient les vrais triomphateurs.

O Jésus, mets un peu de leur foi dans nos cœurs !

D. BENOIT.

FÊTE DE LA RÉFORMATION A L'ÉTOILE

La Fête de la Réformation a été dignement célébrée, le 6 novembre, dans les temples de Paris. M. le pasteur Bersier, qui avait

exposé, l'an dernier, le jour de la Toussaint, l'histoire de l'Église réformée de Paris au XVII^e siècle, en a retracé, cette année, l'origine et les premiers développements, interrompus par la catastrophe de la Saint-Barthélemy et les saturnales de la Ligue, cette Commune anticipée; sujet bien vaste pour un seul discours, mais où l'éminent orateur a su tout dire, ou du moins tout indiquer, en traits aussi sobres qu'expressifs. On n'admira jamais assez la grandeur de ces humbles débuts, l'héroïsme de ces premiers confesseurs qui trouvent la plus belle des apologies dans le nom de *Christaudiens* dont on prétend les flétrir, et qui, à l'exemple de Pavannes, de Leclerc, de Louis de Berquin, se montrent prêts à tout souffrir pour la gloire du Christ. M. Bersier a rendu un bel hommage aux femmes d'élite, aux pasteurs, aux martyrs, qui forment la première génération d'une Église illustre entre toutes, et il a terminé par un éloquent appel en faveur de la Société qui fait revivre ces grands souvenirs. Une collecte de 410 francs en a été le fruit. « Espérons, nous écrit-il, que ce n'est là qu'un commencement. Le jour où chaque pasteur pourra dans son Cours d'instruction religieuse consacrer quelques leçons au passé de notre Église, l'intérêt sera éveillé dans tous les cœurs. »

J. B.

N. B. — J'ai à cœur de réparer une omission. Un rôle cité par mon savant collègue, M. William Martin, dans ses annotations au *Journal* de Paul Rabaut (*Bull.* t. XXVII, p. 115), fournit les noms des cinq membres de l'assemblée d'Uzès condamnés aux galères perpétuelles et des deux femmes envoyées à la Tour de Constance. C'est une addition indispensable à l'article publié dans le dernier numéro du *Bulletin* (p. 447).

ERRATA. Même article, p. 436, l. 17, lisez : à la fin du XVII^e siècle; p. 440, l. 10, lisez : 16 septembre 1744.

COLLECTES. Trois noms ont été oubliés dans la liste de 1880. Saint-Antoine : 15 fr.; Caen : 75 fr.; Boulogne-sur-mer : 30 fr.

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

PIERRE CROUZIL ¹

Depuis longtemps on a comparé la Réforme à un drame, et cette comparaison se justifie par l'action qui s'y est déployée et par le dénouement qui en est sorti. Quoi de plus animé que ses luttes, que pourrait-on concevoir de plus tranché que ses résultats? Par elle, les nations ont été classées en deux catégories. Mais on peut ajouter que la pièce a été longue et qu'elle a été jouée sur un grand théâtre; elle a duré des siècles, elle a eu les peuples de l'Europe pour acteurs et le monde pour spectateur. Néanmoins, beaucoup de personnages qui ont joué un rôle important ne sont pas encore connus et il reste bien des scènes à mettre en lumière. Nous voulons parler aujourd'hui d'un de ces hommes qui n'ont pas cherché à paraître, se sont entourés d'ombre, ont vécu dans le secret et que Dieu récompensera publiquement.

1. L'idée de cette notice nous a été suggérée par un petit dossier découvert par M. Ferdinand Teissier, à la préfecture de l'Hérault, dans un paquet (C. 163), où rien n'indiquait sa présence. Il a bien voulu nous en faire part.

Pierre Crouzil que nous tirons aujourd'hui de l'oubli, où son nom est resté pendant plus de deux siècles, était de Clermont, petite ville du département de l'Hérault, où l'on ne trouve plus de protestants aujourd'hui, mais qui avait alors un pasteur, et fut une des premières victimes de la révocation de l'Édit de Nantes. Crouzil était aveugle, âgé de trente-deux ans environ, lorsqu'il fut conduit à Montpellier et enfermé dans la citadelle. Son interrogatoire eut lieu le 14 décembre 1685. Cette date est tellement rapprochée de l'Édit qu'on se demande si l'arrestation ne fut pas antérieure. Une étude attentive de la question montre qu'elle suivit immédiatement; c'est à l'interrogatoire dont nous venons de parler, l'un des premiers, si ce n'est le premier de tous ceux qu'il soit possible de découvrir, que nous devons de pouvoir donner quelques détails sur Crouzil et sa famille. Quel était son crime? Il avait été arrêté par ordre de M. de Noailles et il déclarait ne savoir pourquoi.

On lui demanda si, depuis peu de temps, il n'avait pas fait abjuration de la R. P. R. dans l'église de Clermont, s'il n'avait pas embrassé la religion catholique, apostolique et romaine; si même il n'avait pas professé ouvertement le catholicisme, ayant été souvent ouïr la sainte messe, et reçu le Saint Sacrement de l'autel. On avait ici en vue une accusation de relaps. A cela, Crouzil répondit en faisant l'historique de ce qui s'était passé. Ce qu'il va dire se rapporte incontestablement à des événements qui sont sous la dépendance de la révocation de l'Édit de Nantes et qui l'ont suivi de quelques jours seulement. Il y a un mois et demi ou environ, dit-il, que la veuve Crouzil, ma belle-sœur, chez qui je loge, se fit catholique avec ses sept enfants. Nonobstant cela, elle était menacée de recevoir dans sa maison des gens de guerre qui auraient consommé la ruine de sa famille. Il fut obligé, lui Crouzil, de consentir à ce que voulait sa belle-sœur et même on le conduisit à l'église où il fit abjuration de la R. P. R. entre les mains du prier de Clermont, dans des termes où il trouvait une échappatoire pour sa conscience. Il déclarait vouloir vivre dans la religion que

les prophètes de Jésus-Christ et les apôtres avaient enseignée, et affirmait qu'il renonçait à toutes les hérésies des religions. Mais le prieur ne se contenta pas de cette déclaration ambiguë et lui dit qu'il fallait embrasser la religion catholique, apostolique et romaine. Crouzil expliqua qu'il promettait de continuer à vivre dans la religion catholique, apostolique et romaine suivant saint Paul, c'est-à-dire qu'il prenait pour règle de sa foi les enseignements que cet apôtre avait exposés dans sa lettre bien connue sous le nom d'épître aux Romains, qui se trouve contenue dans le Nouveau Testament. Le prieur déclara que ce n'était pas ainsi qu'il fallait faire ladite abjuration et Crouzil répondit qu'il ne pouvait la faire autrement, qu'il n'avait jamais entendu renoncer à la religion dans laquelle il était né et dans laquelle il voulait vivre et mourir. Il avoua d'ailleurs que, depuis cet entretien avec le prieur, il avait deux fois assisté à la messe et avait entendu deux sermons; mais il affirma n'avoir ni confessé, ni communie. C'est évidemment de la communion catholique qu'il s'agit.

Une autre question de l'interrogatoire porta sur un point qui nous paraîtrait excessif maintenant, mais qui avait alors une importance capitale. On sait qu'à cette époque la désobéissance au roi était passible d'une peine plus grande que la désobéissance à Dieu, et l'on demanda à l'inculpé s'il n'avait pas connaissance des peines que Sa Majesté avait édictées contre les relaps, et malgré l'explication qui précède, et dont il résulte que Crouzil n'avait nullement renoncé à la religion dans laquelle il était né, on regarda comme un fait incontestable qu'il avait abjuré et qu'il était relaps. L'inculpé qui, dans cette circonstance, ne regretta pas du tout son ignorance, répondit qu'il n'en savait rien, mais il ajouta qu'il était en état de souffrir tout ce que le roi voudrait, et qu'il avait été trompé quand il avait fait ce que maintenant on voulait regarder comme une abjuration.

Le reste de l'interrogatoire porte sur la manière dont Crouzil fut arrêté et sur les écrits qui se trouvèrent à son domicile.

Avant de traiter les questions diverses qui se rattachent à cette nouvelle catégorie de faits, il faut en aborder un qui découle de ce que nous venons de dire et qui a aussi son importance.

Il est connu que la citadelle de Montpellier fut construite en 1624, non pour la défense de la ville, mais contre ses habitants alors protestants. Il est connu aussi que ses prisons ont été rendues célèbres par le nombre des confesseurs de la foi protestante qui les ont habitées ; mais il n'existe aucun catalogue de ces détenus et il serait difficile, sinon impossible, de dresser cet inventaire d'après les jugements dont les dossiers ont été conservés. Nous n'avons aucune intention d'entreprendre cette tâche, mais nous ne pouvons pas nous dispenser de dire que le personnage dont nous nous occupons fut probablement le premier ou l'un des premiers qui furent incarcérés dans la citadelle de Montpellier pour ce motif. L'Italien Vincenzo Viano qui, au moyen d'une barque achetée à Marseille, transportait les protestants de Montpellier qui voulaient passer à l'étranger, y fut aussi interné. Ce sont là, à notre connaissance et d'après les documents que nous avons pu consulter, les deux premiers prisonniers enfermés dans la citadelle de Montpellier pour cause d'infraction à l'Édit révocatoire de celui de Nantes. Nous savons qu'ils y furent suivis de beaucoup d'autres.

Pour arriver à se faire une idée de la manière dont ils étaient traités dans cette forteresse, il ne sera pas hors de propos de faire une petite digression sur la façon dont la religion catholique y était représentée. Une congrégation s'y installa et une chapelle y jouit d'un grand honneur. Voici comment. Nous trouvons ces renseignements dans un registre de la préfecture de l'Hérault dont voici le titre : « Archives du couvent des P. Recolés, établis à Montpellier l'an 1622 et fixés pour toujours en la dite ville, le 26 décembre 1663. »

Ce registre nous apprend que Montpellier était regardé par les pères de cet ordre comme une terre promise et qu'en

l'année 1622, après que Louis XIII eut rangé les hérétiques sous l'obéissance, c'est-à-dire après le siège, il leur donna la permission de s'y établir. Mais cela leur fut impossible à cause de l'opposition que leur fit l'évêque. Voici en quels termes peu respectueux les Recolletz parlent de cette opposition : « Nous savons qu'un messire Pierre de Fenouillet, évêque dudit Montpellier, n'y ayant jamais voulu consentir (à l'établissement dans la ville) les patentes expresses accordées par cet illustre monarque ne nous auraient de rien profité qu'à augmenter nostre déplaisir, voyant tous nos desseins réduits en fumée ». Voilà l'effet de l'opposition de l'évêque. « Mais la providence adorable qui dispose de toutes choses pour nostre mieux, ouvrit aux Recolletz la porte de la citadelle et ils y entrèrent comme aumôniers. »

Cet événement fut amené par les causes que nous allons dire. Vers la fin de juillet 1633, M. de Lajaille, lieutenant du roi en la citadelle de Montpellier et sénéchal de la ville, fit une absence et fut provisoirement remplacé par M. de Rupère, gentilhomme limousin, qui éprouva, pour lui et pour ses soldats, le besoin d'avoir des aumôniers et jeta naturellement les yeux sur son cousin, Marin Dupré, qui était dans cet ordre. En répondant à cet appel, les Recolletz ne le cachent pas, il espèrent pouvoir un jour entrer dans la ville dont l'évêque actuel leur tient les portes fermées, et la suite prouvera qu'ils ne furent pas trompés dans leurs espérances. M. de Rupère, les officiers et les soldats se montrèrent très satisfaits du père Marin Dupré ; et M. de Lajaille, qui se trouvait à Paris, ayant intercédé auprès du roi, il fut décidé en son conseil qu'à l'avenir les Recolletz qui serviraient d'aumôniers à la citadelle y toucheraient la paie ou étape de trois soldats pour leur subsistance ordinaire, sans compter ce qui serait nécessaire pour l'ornement de la chapelle.

Les Recolletz, au nombre de trois, étaient logés au pavillon de la reine, à l'angle sud-ouest de la citadelle. C'est là qu'ils dressèrent leur chapelle. Ils commencèrent dès lors à prêcher

aux officiers et aux soldats, et même ils convertirent quelques hérétiques, notamment Théodore Ranchin, de Nîmes, et Masias, de Narbonne, vers 1653. Ces deux messieurs étaient-ils prisonniers ou soldats ? Le registre ne le dit pas. Les Recolletz auraient volontiers communiqué les ardeurs de leur zèle au reste de la ville de Montpellier, par des prédications ou des confessions ; mais le seigneur évêque ne le leur permettait pas, au contraire. « Par un je ne sais quoi de rancuneux qu'il nourrissait en son cœur, » il le leur refusait indistinctement à tous. Heureusement, comme les aumôniers relevaient directement de la juridiction spirituelle du grand aumônier de France, l'évêque n'avait rien à voir dans la citadelle.

La chapelle des Recolletz fut richement dotée en livres et en ornements de toute sorte par les prisonniers de guerre, don Pédro d'Aragon et don Joanetin Doria, qui y furent conduits en 1638 ; ainsi que par Cinq-Mars, autre prisonnier de distinction qui y fit son entrée en novembre 1641. Il fut aussi très généreux, ce qui n'empêcha pas que, quand il essaya de s'évader en s'échappant par les toits, les Recolletz ne missent tout en jeu pour faire échouer cette tentative. C'est ce qu'ils porte à dire qu'ils servaient ainsi Dieu et le roi.

Mais, il faut bien le reconnaître, ce qui donna surtout une grande importance à la chapelle des Recolletz de la citadelle, c'est la dévotion qui s'y pratiqua sous le nom de Notre-Dame de Montaigu. Voici l'origine de la relique qui opérait tant de prodiges. Le père Fulgence de La Barthe, supérieur des Recolletz de la citadelle, en 1657, fut fait commissaire général de la province, à Lyon, en 1659, et regut du P. Isidore de Thierno une statuette de la sainte vierge en bois ; et l'histoire rapporte (celle de Notre-Dame-de-Montaigu s'entend) que cette statue avait été faite du bois d'un arbre sous lequel la mère de Dieu était apparue à certaines personnes, et leur avait dit qu'elle voulait qu'en ce même lieu fût bâti un temple à son honneur, dans lequel elle distribuerait abondamment des grâces. « Ainsi, cette dévote image de bois que nostre éminen-

tissime cardinal protecteur, François Barberin, avait autrefois donnée, comme une relique très précieuse, au révérend père Isidore de Thierno, fournit au père Fulgence le moyen de faire connaître au peuple de Montpellier et des environs qu'ils pouvaient avoir recours, dans leurs nécessités, à Notre-Dame-de-Montaigu, honorée en la susdite chapelle de la citadelle. Le récit des prodiges opérés remplirait des volumes entiers; mais la beauté et la richesse du sanctuaire, ses belles dorures, ses riches tableaux, ses lampes d'argent, ses cierges et ses flambeaux témoignent assez des bienfaits de la vierge de Montaigu et de la reconnaissance dont elle a été l'objet de la part de ses obligés. »

L'honorable secrétaire des Recolletz n'avait pas le temps d'écrire des volumes, mais il ne pouvait passer sous silence un événement qui réalisa des vœux caressés depuis longtemps. « M. le marquis de Castries, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, et lieutenant du roi en cette province de Languedoc, ne pouvait avoir aucun enfant mâle de madame son épouse; après s'être tous les deux voués à ladite Notre-Dame de Montpellier, ils eurent la joie de voir leurs souhaits accomplis... Cette dévotion qui, s'accroissait de jour en jour, a servi comme de porte pour nous faire entrer dans ledit Montpellier. » L'évêque Fenouillet n'était plus là pour faire opposition. Il était mort en 1652 et M. François Bosquet avait pris sa place. L'établissement des Recolletz dans la ville de Montpellier est du 16 décembre 1663.

Le registre contient la copie d'un certificat très ample et très élogieux de M. le marquis de Castries en faveur des pères Recolletz; mais ce certificat ne dit rien du miracle qui avait été opéré en sa faveur. Il est vrai encore que les divers historiens de la ville de Montpellier gardent le silence sur cette merveille; mais on comprend que lorsqu'il s'agit de leurs propres affaires, les Recolletz ont des secrets qui ne sont pas connus de tout le monde.

De coutume, les supérieurs de cet ordre, au moins à la cita-

delle, ne conservaient leurs fonctions que pendant trois ans. Le Père Fulgence de La Barthe, qui fut le huitième, conserva les siennes jusqu'en 1672. Nous ne pourrions dire si les Recolletz furent encore aumôniers de la citadelle après cette date, mais cela nous paraît probable. Il n'est pas naturel de supposer qu'ils se laissèrent dépouiller sitôt d'un poste si avantageux, et ils durent conserver tant qu'ils le purent la direction de la chapelle de Notre-Dame-de-Montaignu qui prospérait si bien entre leurs mains.

En 1779, les commandants des citadelles rendaient encore compte au gouvernement du nombre des prisonniers détenus dans leurs prisons. Celui de Montpellier, M. de Gévaudan, déclarait qu'il n'avait plus personne dans les siennes. Il ne nous est pas tombé entre les mains assez de ces comptes rendus pour nous éclairer sur le sujet. Nous croyons pouvoir dire que la citadelle de Montpellier était bien plus une maison d'arrêt qu'une maison de détention. Les prisonniers n'y restaient pas longtemps, mais il y en passait beaucoup. Après jugement, ils étaient expédiés ailleurs, quand il n'étaient pas envoyés à la mort.

Ce fut dans l'une des prisons de la citadelle que l'aveugle Crouzil fut conduit après son arrestation, et c'est là qu'il subit cet interrogatoire dont la 2^e partie est relative aux papiers qui furent trouvés chez lui. La question qu'on lui adresse nous en donne le titre exact : Est-il vrai, lui dit-on, qu'il a été trouvé dans votre maison diverses pièces intitulées : Prière pour demander à Dieu la conservation de l'exercice public de la R. P. R. Autre prière sur l'état d'un troupeau désolé. Autre prière générale propre pour l'état où nous sommes. Autre prière pour le troupeau qui est privé de pasteur. Et encore une autre intitulée : Suite de l'exercice des chrétiens privés de pasteur. Et diverses autres prières pour le matin et pour le soir. Et des chansons intitulées : chansons spirituelles ; toutes lesquelles pièces sont pleines de colère et d'outrages contre Dieu et contre la religion catholique apostolique et romaine ; scandaleuses et

injurieuses. On lui demanda aussi depuis quand il avait ces pièces et d'où il les avait tirées ? Les outrages contre Dieu s'exprimant dans des prières ne font pas mal dans le tableau.

Crouzil n'hésita pas à répondre qu'en effet il était possesseur de tous les papiers ci-dessus mentionnés ; qu'on les avait trouvés sur une chaise placée derrière son lit ; mais il ne se crut pas obligé de dire comment ils étaient venus en sa possession, ne voulant pas compromettre ceux dont il les tenait ; et il persévéra dans sa réponse évasive toutes les fois qu'il ne s'agissait pas de faits qui lui fussent personnels. Comme le dit l'interrogatoire, dans ces circonstances, *il dévia*. On eut beau le presser pour lui faire dire ce qu'il voulait cacher ; on lui fit même observer qu'un oubli de sa part n'était pas possible, attendu qu'il s'agissait dans l'un de ces écrits d'un événement peu ancien, la démolition du temple de Monptellier, et qu'un autre écrit était d'une date plus récente encore, puisque c'était la copie d'un petit livre imprimé dans le courant de la présente année. Ce fut en vain qu'on le pressa, on ne put lui faire dire autre chose, sinon que ces écrits avaient été copiés de livres imprimés.

Pour comprendre qu'on se donnât ainsi la peine de prendre des copies d'ouvrages dont la presse avait multiplié les exemplaires, il faut se souvenir de la guerre qu'à cette époque on faisait aux livres protestants ¹. Quelques feuilles volantes étaient plus faciles à dissimuler qu'un volume ; et si un seul exemplaire de ces livres interdits parvenait à échapper aux recherches, on pouvait facilement en faire et en propager des copies.

Mais Crouzil avait prononcé un mot qui pouvait le conduire plus loin qu'il ne voulait aller, et peut-être l'amener à trahir sa pensée. Il avait dit : Ce sont des copies. S'il y a des copies, il doit exister au moins un copiste ; quel est-il, vous devez le savoir ? Il ne fit aucune difficulté de déclarer que c'était Jacques Crouzil, son neveu. Sans doute l'un de ces sept enfants qui avaient fait

1. Élie Benoit. *Histoire de l'Édit de Nantes*, tome V, p. 828, 989, et 196 des pièces justificatives.

abjuration avec leur mère? On voulut savoir ensuite quel usage il faisait de ces livres de prières, et s'il se les faisait lire tous les jours. Il répondit : quelquefois. Et par qui était faite cette lecture? Il nomma encore son neveu Jacques Crouzil. Mais, cette lecture avait plus de gravité si elle était faite après abjuration? C'est là un de ces points sur lesquels l'interrogatoire porte : *il dévia*, c'est-à-dire il fit une réponse évasive. On insista encore et l'on désira savoir si, depuis son abjuration, ou ce qu'on appelait de ce nom, il ne s'était pas trouvé dans diverses assemblées, à Clermont ou ailleurs, avec des re'aps comme lui, pour entendre la lecture des papiers sus mentionnés. On voulait encore obtenir des renseignements sur les lieux où ces assemblées avaient été tenues, et lui faire nommer les personnes qui s'y étaient trouvées : *il dévia*. On lui demanda s'il n'était pas vrai que lui qui répondait avait tâché d'empêcher, autaat qu'il l'avait pu, les nouveaux convertis de suivre la religion catholique, apostolique et romaine, et si même il n'en avait pas débauché plusieurs par son exhortation : *il dévia*. En persévérant toujours dans la même voie, on le pria de répondre à cette question : Depuis votre abjuration ne s'est-il pas fait diverses assemblées dans votre maison; n'y avez-vous pas prêché; n'y a-t-on pas chanté des psaumes et fait l'exercice de ceux de la R. P. R., comme on avait coutume de le faire avant qu'elle fût interdite? A cela il répondit qu'il n'a pas cessé de faire la prière dans sa maison en forme de ceux de la religion réformée avec sa mère (c'est ici un nouveau détail de famille), sa belle-sœur et ses neveux tant seulement. Interrogé si sa mère, sa belle-sœur et ses neveux, bien qu'ils eussent fait abjuration ainsi que lui, étaient néanmoins dans le dessein de vivre et de mourir dans la dite R. P. R., il répondit n'en savoir rien.

Interrogé s'il n'est vrai qu'il sait qu'il y a beaucoup de gens dans la ville de Clermont qui professent, en cachette, la R. P. R. bien qu'ils aient abjuré, *il dévia*.

Cet interrogatoire est signé, à la fin et au bas de chaque page, Massane, conseiller, et Loys, commissaire.

Un fait indéniable ressort de ce qui vient d'être dit, c'est que peu de temps après la révocation de l'édit de Nantes, alors que les protestants de Clermont, comme les autres, avaient dû faire une abjuration forcée de leur culte pour rester dans le pays, un grand nombre d'entre eux conservaient encore un profond attachement pour leur foi.

Quant aux écrits saisis, leur étude fournit d'autres enseignements. Et d'abord ils nous font connaître en quoi consistait le culte du désert qui commençait à cette époque.

Un petit cahier écrit à la main mais que tout annonce être une copie faite sur un livre imprimé qu'il ne reproduit pas tout entier, s'ouvre par un avertissement qui fait connaître dans quel ordre le service divin devait être célébré. Ce cahier est incontestablement celui qui, dans l'interrogatoire, est désigné par le nom de *Petit livret imprimé dans la présente année*, et pour ne laisser aucun doute à cet égard, le copiste s'est exercé à dessiner le titre et l'a tracé comme voici en caractère d'imprimerie : SUITE DE L'EXERCICE DES CHRÉTIENS PRIVÉS DES PASTEURS. MDCLXXXV. Ce nombre en chiffres romains indique certainement l'année de la publication. Le livre parut dans l'année de la révocation de l'édit de Nantes. C'est un écrit de circonstance.

Voici quel en est l'avertissement :

« Lorsque les fidèles seront assemblés en quelque lieu, celui qui devra faire l'exercice commencera par se mettre à genoux, et un chacun l'ayant imité, l'écouter attentivement; lequel ayant invoqué le saint nom de Dieu en ces termes : Notre aide soit au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre, amen, poursuivra par ces paroles ou d'à peu près semblables :

» Seigneur notre grand Dieu et notre père céleste, nous voici assemblés au nom de ton fils Jésus-Christ, pour te prier qu'il te plaise d'avoir agréable le culte et le sacrifice que nous te rendons de nos louanges et de nos actions de grâces, et la sanctification que nous faisons du sacré jour de ton repos selon ton ordonnance. Donne-nous, ô Dieu, ton saint esprit afin que par icelui nous fassions notre profit de la lecture de ta sainte parole, que nous chantions avec zèle tes immortelles louanges; donne-nous, ô

Dieu, une foi qui nous embrase d'amour envers toi et de charité envers nos prochains; fais, seigneur, que l'exhortation et la prière qui nous sera faite soit à ta plus grande gloire et à notre propre salut; regarde-nous, ô notre bon Dieu, de ton œil favorable, afin que nous ne sortions pas de ce lieu que nous n'ayions reçu ta bénédiction.

» Et se tournant un peu vers l'assemblée, lui adressera sa voix en disant : Que donques, mes chers frères, et mes chères sœurs, un chacun de nous demeure prosterné devant la face du Seigneur avec confession de ses fautes et de ses péchés, en suivant de son cœur ces paroles : Seigneur Dieu, père éternel et tout-puissant, nous connaissons et reconnaissons sans feintise devant ta sainte et souveraine Majesté, etc.

» Après cette prière ou confession, on chantera quelques psaumes et on lira quelques chapitres de la parole de Dieu; ensuite on lira un des discours de ce livret ou quelque sermon propre pour le temps; après quoi on chantera un psaume; et le même qui a lu ou fait le discours dira la prière pour le troupeau privé de pasteur, ou telle autre que l'on jugera plus à propos; à la fin de laquelle on ajoutera la prière dominicale, le symbole des apôtres, et pour fin la bénédiction qu'on prononcera comme en famille, »

C'est pour procurer des discours à ceux qui n'étaient pas capables d'en faire qu'il en avait été transcrit quelques-uns sur le même cahier. Les deux que nous y lisons portent les numéros 3 et 4, ce qui signifie que les précédents n'y ont pas trouvé place. Quant au 3^{me}, le texte est pris dans le psaume 27^{me} : « C'était fait de lui s'il n'eût cru qu'il verrait les biens de Dieu en terre des vivants ». Il n'a que cinq petites pages et se fait remarquer par une grande simplicité. Le 4^{me} discours n'a point de texte, mais l'exemple des patriarches y est rappelé dans le but évident de disposer à la confiance et au sacrifice. Comme le troisième, il est court et très édifiant.

Puis viennent, dans le recueil, ces prières de circonstance dont parle l'avertissement.

Quand le service religieux était terminé et la bénédiction donnée on s'occupait des pauvres et des malades; à la fin de ces exercices, continue l'avertissement, on doit s'informer des malades, les aller visiter et consoler, et leur faire la prière à peu près dans les formes prescrites en ce présent livre; car

lorsque Jésus-Christ appellera ses élus, il leur dira : Venez les bénis de mon Père, possédez l'héritage qui vous a été préparé avant la fondation du monde, parce que quand j'ai eu faim vous m'avez rassasié, quand j'ai été nu vous m'avez vêtu, quand j'ai été malade vous m'avez visité. De sorte, fidèles, que si vous voulez que cette voix (parole) vous soit adressée et être par ce moyen introduit dans le séjour des bienheureux, vous devez agir de la sorte. Cela vous assurera de la miséricorde de Dieu et vous fera dire avec saint Paul : « Aucune créature ne nous pourra séparer de l'amour que Dieu nous a témoigné en son fils Jésus-Christ, notre Seigneur. Amen ».

Après avoir assisté au culte, les fidèles s'occupaient donc de la visite des malades ; et l'on allait, dans le cahier, jusqu'à leur donner des directions sur la manière dont ils devaient les aborder. Quand on leur avait rappelé, par exemple, les sentiments dont les chrétiens doivent être animés, on leur faisait cette question, ou on leur adressait quelques paroles analogues : Avez-vous ces bons sentiments, mon frère ? Et si le malade répondait : Oui, par la grâce de Dieu, le visiteur ajoutait : Trouvez-vous bon que nous fassions la prière ? Si le malade donnait son acquiescement par une parole comme celle-ci : Oui, vous me ferez grand plaisir, celui qui s'était rendu auprès de lui pour l'exhorter avait à son service la prière faite pour la circonstance. C'est ainsi que l'une après l'autre et selon le cas, toutes les pièces du recueil avaient leur emploi.

On conçoit qu'à cette époque tout devait prendre une allure polémique, et si le protestantisme se distinguait profondément du catholicisme qu'il avait la prétention de remplacer, tentative dont celui-ci se vengeait par de cruelles persécutions, le protestantisme pouvait bien aussi, et il n'y manquait pas, se donner l'air d'adopter ses allures pour mieux montrer qu'elles étaient mauvaises et le ruiner plus sûrement. Nous en avons un exemple dans la conversation qu'eut Crouzil avec son juge d'instruction. Il souscrivit à tout, il se déclara catholique dans le sens étymologique du mot, car sa religion était universelle ;

apostolique, puisqu'il croyait aux apôtres, il allait même jusqu'à reconnaître que sa religion était romaine, mais dans ce sens qu'il adhérait aux enseignements que l'apôtre saint Paul avait donnés aux chrétiens de Rome dans l'épître qu'il leur avait écrite. Ce qu'il y a même de pis à faire remarquer c'est que rien n'est plus contraire à la doctrine papale que le principe de la justification par la foi si bien établi dans cet écrit du grand apôtre des Gentils. D'après la méthode dont nous venons de parler, on eut la pensée d'exposer la doctrine du protestantisme sous la forme d'une encyclique qui, au lieu d'être lancée par le pape, serait émanée de Jésus-Christ. Voici cette pièce :

LE GRAND JUBILÉ DU PARDON GÉNÉRAL, PLÉNIÈRE RÉMISSION
DES PÉCHÉS TANT DE LA PEINE QUE DE LA COULPE.

« De l'autorité et mandement de notre saint Père, Dieu le créateur, et de la part de Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre souverain pasteur et évêque et par la vertu du St-Esprit, en ces jours de salut et en ce temps convenable, sont déployés gratuitement et octroyés sans or ni argent, à toutes personnes, de quelque état et condition qu'ils soient, les grands privilèges, grâces et pardons qui s'ensuivent, car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son seul fils, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais ait la vie éternelle; à tous ceux donc qui, de tout leur cœur, délaisseront leurs péchés et leurs mauvaises voies, se rendront à lui en toute obéissance, croyant fermement et espérant vie éternelle, par le très précieux sang de Jésus-Christ qui a envoyé ses fidèles ambassadeurs les apôtres par tout le monde pour prêcher son saint évangile et publier la rémission des péchés, confirmant leurs paroles par miracles qu'il faisait par leurs mains, à tous ceux, dis-je, qui, sans avoir égard à la persécution recevront et garderont cette bonne et joyeuse nouvelle, est dénoncé et octroyé plein jubilé et pardon général et perpétuel de peines et coulpe, quelque grandes fautes, péchés et iniquités que ce soit, à la charge qu'ils se déplairont en leurs vices et tâcheront, à l'avenir, de vivre selon la parole de Dieu, à cause que les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance et qu'il n'est point qui se repente, car aussi Dieu étant ému de pitié et considérant le grand abîme de tous maux esquels nous étions plongés et retenus par le diable, a, de son bon vouloir et par grâce, en-

voyé son fils Jésus-Christ au monde et l'a livré à la mort ignominieuse de la croix, pour nous racheter au temps qu'il avait déterminé, lorsque toute méchanceté régnait et que tout le monde, par son péché, était son ennemi mortel; et Dieu, ce bon père, l'a fait comme il l'avait ordonné, même avant la fondation du monde et promis par ses prophètes, afin que toutes les fois, en quelque temps et en quelque lieu que ce soit que nous, misérables pécheurs, reconnaitrions nos péchés pour nous y déplaire et lui en demander pardon, croyant sans rien douter qu'il le fera, nous l'obtenions par la mort et par le seul mérite de son fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, quelque grands pécheurs que nous soyons, car, dit ce doux Jésus : Qui croit en moi recevra rémission de ses péchés; et, de fait, Moïse témoigne en tous ses livres que par Jésus-Christ, semence d'Abraham, Isaac et Jacob, Judas, David, toutes gens recevront bénédiction et salut; et Ésaü, Jérémie, Daniel, Joël et Michée certifient que le salut d'Israël et de tous les peuples est en Jésus-Christ; et dans le Nouveau-Testament lui-même, dit : Je suis venu non pour être servi, mais pour servir et donner ma vie pour la rédemption de plusieurs. Voilà mon sang, dit-il encore, qui sera répandu pour la rémission des péchés; et au paralytique, il lui dit qu'il eut foi en lui et que ses péchés seraient pardonnés. Autant en dit-il à la femme malade et autres. Et en St-Marc Jésus dit auprès du démoniaque : Si tu peux croire, toutes choses sont possibles à celui qui croit, montrant en cela que les fidèles trouveront en lui toute plénitude de biens. En un autre lieu : Qui croit et sera baptisé, sera sauvé. En St-Luc, Zacharie en parle ainsi : Loué soit le Dieu d'Israël, car il a visité et racheté son peuple. L'ange dit aussi aux bergers : Voici, j'annonce une grande joie à tout le peuple, c'est qu'aujourd'hui nous est né le Christ, le Sauveur; aussi fallait-il que le Christ souffrît et ressuscitât et qu'ainsi il entrât en sa gloire et qu'on prêchât partout, en son nom, pénitence et rémission des péchés. St-Jean l'évangéliste témoigne que St-Jean Baptiste a prononcé de Jésus-Christ : Voyez l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde, et que Jésus-Christ dit : Qui croit au fils de Dieu, il a la vie éternelle et ne viendra point en condamnation, mais est passé de la mort à la vie; et cet évangéliste en sa canonique dit : Nous avons un avocat envers le Père, à savoir Jésus-Christ le juste qui a fait la propiciation de nos péchés; et l'Apocalypse : il nous a dimés et lavés de nos péchés et par son sang. St-Paul témoigne en toutes ses épîtres et en l'épître aux Hébreux il dit que Jésus a fait par soi-même la purgation de nos péchés. St-Pierre pareillement, parlant aux juifs, aux actes des apôtres, dit : Que toute la maison d'Israël sache certainement que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié; il n'y a point d'autre nom sous le ciel qui soit donné aux hommes que le nom de Jésus par lequel nous puissions être sauvés. Tous

ces témoignages sont pour nous donner à connaître la grande charité que notre bon, clément et pitoyable (miséricordieux) père, Dieu le créateur, a eu pour ses ennemis, afin de nous justifier devant sa face, et nous nétoyer de toutes souillures par le sang de son saint fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par icelui nous délivrer de l'ire à venir. C'est donc ce grand père de miséricorde qui nous a ouvert l'inestimable trésor de la grâce qui est le vrai et unique trésor de l'église de Christ, c'est-à-dire de tous les fidèles chrétiens, qui sont sous le ciel, afin que tous ceux qui mettront en lui leur confiance, l'invoqueront en vraie et ferme foi et qui croiront que ce sang précieux a été répandu pour la rémission de leurs péchés, ils ne leur soient point imputés, mais étant revêtus de la justice de Jésus-Christ soient réputés pour innocents et tenus pour justes, et délivrés des liens du diable leur ennemi mortel. Que tous ceux donc qui voudront jouir de ce grand pardon ainsi gratuitement octroyé, remettent en mémoire ce qui a été ci-dessus dit et qu'à l'avenir nous vivions en sainteté et justice devant la face de notre Dieu et sauveur tous les jours de notre vie, renonçant à nous-mêmes, à toutes nos méchantes affections et à autres superstitions et abominables idolâtries, lui servant selon sa volonté déclarée en sa parole divine et du Nouveau-Testament, aimant nos prochains et même nos ennemis, ainsi que Jésus-Christ nous a aimés nous qui étions ses ennemis, s'étant néanmoins baillé à la mort pour nous. Allons donc de bon cœur et d'un ferme courage ; aidons de tout notre pouvoir sans considérer la gloire ni la récompense des hommes, mais seulement la parole de Jésus-Christ disant en saint Matthieu : Tout ce que vous avez fait à l'un des plus petits de mes frères vous me l'avez fait.

Voici donc le pardon général de plénière rémission des péchés, tant de la peine que de la coulpe, fait à tous ceux qui avec une vraie et vive foi exerçant la charité, le recevront par la miséricorde de notre saint père Dieu le créateur, qui l'a ouvert dès le commencement à Adam après son péché, en sorte que lui et les fidèles descendus de lui en ont joui ; et depuis longtemps gardé entre le peuple juif, suivant l'alliance faite avec Abraham, et à sa semence par notre dit saint Père, Dieu le créateur.

Enfin par lui-même et de pure grâce, ce pardon général a été ouvert et octroyé à tous peuples, langues, nations à la venue de son fils, et durera jusqu'à la consommation des siècles malgré Satan et tous ses suppôts. Or tous ceux qui n'accepteront ce pardon et qui persévéreront dans leur obstination, confusion sera sur leur face ; l'ire et la malédiction de Dieu demeureront sur eux éternellement ; et au contraire, tous ceux qui l'embrasseront et qui chemineront suivant cette règle, paix sera sur eux et miséricorde de la part de notre père, Dieu le créateur, et de Jésus-Christ, notre sauveur.

« Donné en la souveraine cour de Paradis, écrit du propre sang de l'agneau qui a été immolé devant la fondation du monde. »

En tout temps, ou du moins depuis bien longtemps, le chant a occupé une grande place dans le culte. Cette introduction remonte à David qui composa des hymnes que l'on chantait avec accompagnement d'un instrument appelé *psalterium* et que, pour ce motif, on a désigné sous le nom de psaume. Personne n'ignore avec quelle ardeur les réformés se livrèrent à ce chant dès le début de la réforme, après que Clément Marot en eut fait une traduction en vers français. On les chantait aussi pendant le culte du désert, malgré le danger qui en résultait pour ces assemblées secrètes dont l'existence pouvait ainsi être découverte. Il ne fut pas découvert de psautier chez Crouzil, mais il s'y trouva des *chansons spirituelles* dont la présence annonce à quel point le chant des psaumes était familier, puisqu'on les chantait sur les airs de ces cantiques. En voici deux dont il est dit qu'elles sont prises dans un livre de chansons spirituelles et que l'on chantait sur le psaume 38^{me} *Las en ta fureur*. La poésie en est fort médiocre, de plus les mêmes idées, et qui plus est, les mêmes paroles reviennent dans les deux ; pour ne rien perdre, nous les donnons l'une et l'autre.

1^{re} CHANSON.

Ceux de l'église romaine
Sont en peine
Quan et quy viendra le temps
Qu'on nous abattra nos temples ;
Par exemple,
N'en seront pas plus contents.
On verra sortir en file
De la ville
Quantité des habitans.
Chacun avec sa famille
Fils et fille
S'en iront battre les champs.

S'en iront ouir le presche
Où l'on presche,
Car chacun est soucieux
Jugés bien que c'est que d'estre
Afin d'estre
Dans le royaume des cieux
Il faut suivre l'Évangile
Bien utile
Du devoir se souvenant,
Car toute notre espérance
D'assurance
Est au nouveau Testament.
Pour les escrits des apôtres
Tous les nôtres

Ont souffert persécution,
 Ont presché de ville en ville;
 L'Évangile
 C'est la vraie religion.
 Conclusion il faut faire
 Sur cette affaire
 Car tous sommes affligés
 De voir si granderudesse
 De tristesse
 Dedans nostre Montpellier.

2^e CHANSON.

De Montpellier le saint temple
 Sans exemple
 Fut razé totalement,
 Et la chaire abattue,
 Déproveue
 De ses précieux ornements.
 Ceux de l'église romaine
 Sont en peine
 Que mal faire aux protestants.
 Ils s'assemblent, ils consultent
 Et insultent
 Les enfants du Tout-Puissant.
 Pour aller ouïr le presche,
 Si l'on presche

Dans les lieux les plus affreux,
 Alors nos prières grandes
 Pour offrandes
 Monteront jusques aux cieux.
 Allons suivre l'Évangile
 Dans quelque isle
 Pour rester en sûreté;
 Car toute nostre espérance
 D'assurance
 Est au Dieu de vérité.
 Allons (done) mes très chers frères,
 Dans les terres
 Qu'on prie Dieu autrement,
 Et abandonnant la France
 Des souffrances
 Nos biens et appartemens,
 Tous les écrits des apostres
 Sont les nostres
 Qui subsisteront toujours.
 Pour prescher de ville en ville
 L'Évangile
 Attendons de Dieu le secours.
 Vous verrez sortir en file
 De la ville
 Quantité des habitans,
 Pour aller chercher pâture,
 Nourriture
 De ce grand Dieu tout-puissant.

On trouve ensuite dans les mêmes papiers, écrits à la suite les uns des autres, des morceaux de poésie de valeur très inégale, et dont l'origine est quelquefois difficile à reconnaître, mais qui tous ont trait au même sujet. L'auteur de cette collection n'a pas été guidé par un goût littéraire très sûr, mais il s'est laissé conduire par le sentiment de profonde piété qui l'animait, et il a placé, comme bout à bout, de très beaux vers à côté d'autres plus que médiocres, qui tous ont une valeur religieuse qu'il n'est pas possible de méconnaître.

Nous les donnons dans l'ordre même où il les a placés.

Saintes maisons de Dieu, ravissants exercices,
A nos cœurs autrefois si chers, si doux, si beaux,
Enfin vous n'êtes plus et nos petits troupeaux
Vont être pour toujours privés de ces délices.

Pleurez troupeaux, mais pleurez de vos vices.
Ils nous ont attiré ce déluge de maux ;
Et nos impiétés ont été les marteaux
Qui seuls ont renversé les sacrés édifices.

Vous aviez offensé l'arbitre des mortels
Jusques dans sa maison, jusques sur ses autels,
Par des profanations qui n'ont point eu d'exemple ;
Et le juste et grand Dieu de nos crimes lassé,
Enfin nous chasse de son temple.
Hélas ! depuis longtemps, nous l'en avons chassé.

Convertis-nous et nous serons convertis ;
Enseigne-nous, ô Dieu, comme il faut faire,
A cette fin que sur nos ennemis
Pussions avoir glorieuse victoire t.

Nous attendons le jour du jugement
Que tu seras assis sur la nuée,
Pour séparer l'ivraie et le froment ;
Lors tu rendras toute nette ton aire.

A tout jamais chanterons ton honneur
Malgré le monde et toute son adresse ;
Et remettant la vengeance au Seigneur,
Nous appuyant en ta sainte promesse.

Il est allé nous préparer le lieu
Et a promis à un chacun fidèle
Que serions tous (avec lui) au milieu
Du Paradis à la droite du père.

Comme avocat intercedant pour nous
Incessamment on verra, dit le père,
Pour son troupeau l'église, son époux ;
A lui seul soit honneur, louange et gloire.

t. Pour la rime, prononciation méridionale.

LES BREBIS ERRANTES (sonnet).

Le troupeau désolé qui perd tous ses pasteurs,
 Erre à travers les champs pour chercher des herbages ;
 Il surmonte la peine et souffre les outrages,
 Sans répondre un seul mot aux insolents moqueurs ;

Il marche sur les pas du seigneur des seigneurs,
 Il n'appréhende point les plus épais nuages,
 Il est par son moyen à couvert des orages,
 Et parmi l'amertume il trouve des douceurs ;

Le berger des bergers, revêtu de puissance,
 Protège les brebis, veille pour leur départ
 Et leur présente ailleurs des pasquis abondants.

Qu'ours, tigres, et lions, que loups le persécutent ;
 Qu'à conjurer leur perte ils soient les plus ardents,
 Elles les vaincront tous quoique tous le rebutent !

On eût aimé donner la suite du procès de Crouzil. Que fit-on de lui dans la citadelle de Montpellier, quelles furent les tracasseries, les souffrances qu'il endura, comment et à quel âge s'éteignit-il enfin ? Ces détails auraient présenté un intérêt plus qu'ordinaire, car il ne faut pas oublier que Crouzil était aveugle. Malheureusement, nous ne pouvons satisfaire ni notre curiosité, ni celle du lecteur ; nous ne sommes pas parvenu à nous procurer le jugement qui a dû suivre l'interrogatoire, et les détails sur le reste de sa vie nous font absolument défaut. Toutefois, si le jugement manque, il est certain que Crouzil ne fut pas acquitté et qu'il fut frappé d'une sentence de condamnation, car à une date qui ne peut pas être déterminée avec précision, mais qui appartient sans doute à l'année 1686, nous le voyons figurer parmi les détenus des prisons d'Aigues-Mortes avec son prénom et la mention de son infirmité, dans la catégorie de ceux qui sont morts ou qui sont encore en état de captivité. *Pierre Crouzil, aveugle* : ce qui ne laisse aucun doute sur son identité. Mourut-il en 1686, traîna-t-il encore long-

temps une existence malheureuse, son martyr fut-il de longue ou de courte durée? Voilà ce que, jusqu'ici, il ne nous a pas été possible de savoir, ce que peut-être on ne saura jamais. Mais ce qui reste acquis, c'est qu'un pauvre aveugle, âgé de trente-deux ans, sut tenir haut, à Clermont, le drapeau de la liberté religieuse et de l'Évangile qu'un puissant monarque mettait tout son pouvoir à renoncer; qu'il fut des premiers à résister aux violences faites à la conscience, et que ce pauvre garçon infirme aurait bien pu dire à Louis XIV, ce que Bernard Palissy avait dit à Henri III lorsque celui-ci lui exprimait son regret de ne pouvoir le sauver s'il ne faisait abjuration: Vous m'avez dit plusieurs fois, Sire, que vous aviez pitié de moi; et moi, j'ai pitié de vous qui prononcez ces paroles: Je suis forcé... Non, ce n'est parler en roi, Sire! Je ne suis qu'un pauvre potier de terre, mais ni vous, ni ceux qui vous forcent, ni les Guizards, ni tout votre peuple, ne sauraient m'arracher une semblable parole. Plutôt que de fléchir le genou devant les images, je saurai mourir! » Cette royauté, Crouzil la connut comme Palissy, il conserva sa foi qu'aucune puissance ne put lui faire abjurer. Il fut roi dans les fers, car il ne fit que ce qu'il voulait faire, et sa volonté fut de servir jusqu'au bout celui qu'on ne put lui faire renier; comme son maître, c'est en mourant qu'il triompha. Quand ils assistent à de pareilles victoires, les plus faibles se sentent pressés de dire: Certainement cet homme était juste; et ils puisent, dans de pareils exemples, avec l'amour du devoir, la force de le remplir.

PII. CORBIÈRE.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

EXTRAITS DES MÉMOIRES DE M. FAUCHÉ

QUI EST A ZURICH ET QU' A PRESCHÉ EN FRANCE ¹

(1685-1692)

Une nouvelle aventure faillit à l'en faire débusquer, car sur les dix heures du matin, Reboul, le prêtre et ses gens armés arrivèrent chez la veuve Dizier qui vendoit du vin. L'alarme de cette bonne femme fut grande. Mais elle ne la fit pas paroître; et l'ennemi ne fit point de recherche, heureusement pour Fauché qui pour le coup n'eût pas échappé sans doute. Il se contenta de prendre un rafraichissement et de réciter en grinçant des dents tout le mauvais succès de leur manœuvre et le regret qu'ils avoient d'avoir été si faciles de lacher leur proye le jour auparavant. La joye fut grande entre la veuve Dizier et Fauché au départ de l'ennemi; plusieurs fidèles du lieu la vinrent partager avec eux. On vouloit parmi eux retirer quelque tems Fauché; mais son dessein étoit d'aller à Nîmes où il fut en effet accompagné de son conducteur qui ne voulut pas le quitter qu'il ne l'eût remis chez M^{lle} Barjeton où Fauché resta quatre semaines, au bout desquelles il se changea chez la veuve Barthélemy qui demouroit à la porte de la Magdelaine, au devant de la maison de M. Alizon. Comme il en vouloit partir un matin pour Calvisson, il fut fort surpris qu'on avoit posé des sentinelles dans tous les coins des rues de la ville, et d'entendre publier, au son de la trompette, que personne n'eût à sortir de sa maison, sous peine de punition corporelle.

Le danger étoit imminent. Il n'y avoit à la maison ni porte de derrière, ni communication aux maisons voisines, et la sentinelle passoit et repassoit devant la porte de la rue, la seule voye qui lui restoit de sortir d'une maison soupçonnée. La maîtresse du logis ne

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 501, ligne 10. lisez à Saint-Côme.

vouloit point consentir qu'il en sortit ainsi, quelque péril qui la menaçât elle-même; mais Fauché persista dans l'avis contraire, aimant mieux, s'il le falloit, être arrêté en rue que dans la maison de cette bonne femme, pour ne pas l'exposer. Il prit le moment que la sentinelle tournoit le dos à la porte, et traversant la rue il enfla la porte d'une maison voisine où il avoit vu une femme à laquelle il demanda la permission de se cacher dans son lit, et qu'elle seroit récompensée. Elle n'en vouloit rien faire : mais cédant enfin à des instances réitérées, séduite peut-être par l'appas du gain, ou touchée de compassion, elle laissa placer notre Fauché à côté d'un enfant qu'elle avoit malade au lit. Cependant M. de l'Azile (*sic*) visitoit le quartier. La maison de M. Alizon fut renversée, mise sens dessus dessous; la paille et le foin percé et repercé de coups d'épée. De là on passe chez la mère Barthélemy, où l'on fait la même manœuvre. Ensuite on vient dans la maison même où est Fauché. M. de l'Azile demande à la femme si elle n'a personne chez elle : *Un enfant, dit-elle, au lit, malade.* L'officier tire le tour du lit, voit l'enfant et n'aperçoit pas Fauché caché sous la couverture. Touché de compassion pour l'enfant, et de la misère qui règne au logis, [il] tire une pièce d'argent de sa poche, la donne à la mère et sort de la maison.

La visite générale étant finie, les portes de la ville s'ouvrent et Fauché sort de sa niche. Plusieurs fidèles qui avoient tout craint pour lui, viennent lui témoigner la joye qu'ils ont de le voir échappé au danger. MM. Mathieu et Méjean le conduisent chez M^{lle} Bousige, où après avoir resté quelques semaines, il en sort pour convoquer une assemblée au dessous de la ville, dans une maiterie appartenant à M. de Castelnaud, et où se trouvent quelques personnes de Calvisson qui l'emmènent avec eux.

Il reste dans ce quartier là environ quatre mois, pendant lesquels il convoque diverses assemblées; passe à Saint-Mamèt et en fait de même; il revient à Nîmes, loge chez le sieur Fournier et convoque ensuite une assemblée du côté de la Bastide. Au retour, tout près de la ville, un détachement qui a roulé la nuit, arrête quelques personnes entre lesquelles étoit M. Chambon, chirurgien; mais cette affaire n'eut point de suite. Au bout de quelques semaines les prisonniers furent élargis; toute leur peine fut une amende.

Quelques jours après que Fauché étoit logé chez M^{lle} Barjeton, un

jeune homme de Nîmes s'adressa aux d^les Delortes pour leur demander s'ils ne sauroient pas qu'il fut en ville. Elles lui demandent la raison de sa curiosité. C'est pour affaire importante que j'ai à lui communiquer, répond-il.

Là dessus on le conduit auprès de Fauché, qui est assez facile pour suivre le jeune homme qui ne veut lui communiquer l'affaire importante dont il s'agit que dehors la ville. Mais comme ils sont au devant d'un corps de garde, à la porte des Carmes, et près de la boutique d'un vendeur d'eau de vie, nommé l'Ange, le jeune homme se jette sur Fauché et crie : *Soldats à moi, main forte de par le roi !* A ces cris redoublés, Fauché s'efforce à se dépêtrer des mains du traître. Il y réussit ; sa perruque et son chapeau demeurent sur la place. Il fuit tête nue, sort par la porte de la Couronne, traverse l'Esplanade, pris pour un fou que tout le monde fuit ; va se cacher derrière un moulin à vent qui appartenait à M. le ministre Icard, regarde s'il n'est pas poursuivi, court à travers champs, et se rend enfin au mas de Gardies où il reste jusques à la nuit, qu'il retourne à Nîmes escorté de quelques amis qui l'étoient venu prendre. Cependant les d^les Delortes sont au désespoir de l'aventure, n'ayant pu la prévoir ni la soupçonner, le jeune homme étant le fils d'un nommé Durand, rentier de M. de Maleirargues.

Trop de dangers le menaçoient : à la sollicitation de plusieurs personnes, il forma le dessein de sortir du Royaume. Il fut remis entre les mains d'un guide nommé Méjan, du lieu d'Aiguevive. Ce métier de guide étoit dangereux. Il ne s'agissoit pas de moins que de la vie si on étoit pris ; Castan de Massiliargues, tailleur de sa vocation, Faulcran, du lieu de Combas, avoient été pendus à Nîmes pour s'être mêlés de ce dangereux métier. Leur mort avoit été édifiante. A Fauché se joignit M^lle Saniton de Nîmes, la nommée Salagère, de Massiliargues. Leur route fut heureuse jusqu'à Lion. A une lieue de cette ville ils tombent entre les mains de l'exempt Mesau, de son frère et de ses archers. On leur demande où ils vont ; au premier village, disent-ils. Mais l'on soupçonne le dessein de leur voyage. On les ramène. Méjan, le guide, le nommé Bouzé, du Caïla, et Fauché sont attachés ensemble et conduits à l'intendant de Lion. Celui-ci se contente de leur demander s'ils alloient à Genève, et ordonne qu'ils soient conduits aux prisons de Rouanes. L'exempt eut assez de bonté pour répondre de M^lle Saniton et de Salagère

qu'il amena chez lui pendant que les trois furent conduits en prison, où ils furent quatre semaines, et où ils ne voyoient arriver de toutes parts que des prisonniers de la Religion. Les prisons en regorgeoient; pour les désemplir l'intendant en fit remplir un coche qu'il envoya en Languedoc. Il y en avoit en tout dans cette voiture soixante et six, tant hommes que femmes, entre lesquels étoient Fauché et sa troupe, MM. Tèron, père et fils, d'Uzès, M. Pommier, de la même ville, le s^r Alfonse Rousset de Nimes, plusieurs autres de la même ville; plusieurs de la ville d'Orange, tels que MM. Pinquier, Mourier, Bernasset; les deux fils de M. Roche, ministre de Junas; MM. Rigal et Pommier de Caussade. On attacha les prisonniers de deux à deux. Le même jour on condamna aux galères M. Altié de Castre, qui avoit été arrêté sur la frontière et qui ne vouloit point changer de religion, et M. Bas, de Genève, accusé de faire sortir du monde hors du Royaume. Ils furent conduits l'un et l'autre à Marseille. On laissa dans les prisons M. de la Motte, gentilhomme, à qui les prisonniers avoient beaucoup d'obligations, soit par les distributions de charité qu'il recevoit de la ville, ou par les exhortations qu'il leur adressoit. Il n'avoit point changé de Religion, et il fut conduit à Genève par ordre du Roi, ce qui, pour le dire en passant, fait voir que tous les faits rapportés ci-dessus sont des années 1685, 1686, 1687 et du commencement de 1688, que le Roi ordonna de conduire hors du Royaume ceux qui étoient dans le cas de M. de la Motte.

Le jour que les 66 prisonniers qui furent embarqués sur le coche partirent de Lion, ce M. de la Motte descendit dans la basse cour des prisons, embrassa tous les prisonniers avec les marques de la plus vive tendresse, et fit des vœux pour eux. Ceux-ci furent conduits sur le Rhône au milieu d'une foule de spectateurs. Les uns étoient touchés de leur état, les autres en faisoient des sujets de risée. Au Saint-Esprit les prisonniers sont remis à une compagnie de soldats venus d'Uzès qui les mènent dans cette ville, où ils sont relevés par d'autres venus de Nimes où les prisonniers sont conduits et enfermés dans la tour Vinaitière. On permet de les y visiter. Chacun s'empresse de leur fournir les choses les plus nécessaires. Tous ceux de la connoissance de Fauché craignent pour lui. Il leur fait paroître à tous beaucoup de résignation aux volontés divines. Quoique dénoncé il n'est point reconnu, et l'intendant ayant ordonné que

tous les prisonniers qui donneroient caution fussent libres, il fut assez heureux pour trouver une personne qui eut la générosité de s'offrir pour caution en sa faveur. C'étoit M^r Rouvairol, des Arènes, qui le fit à la sollicitation de sa femme. La caution acceptée, on fit descendre dans une espèce de cave, qui étoit au devant de la tour Vinaitière, Fauché qui parut ici sous le nom d'Étienne, et plusieurs autres prisonniers. Là le juge de Nîmes, avec son beau-frère Maignon de Saint-Giniès, le jésuite Romanville et un de ses confrères présent, leur adresse un long discours, au bout duquel Romanville prenant la parole, dit qu'après le discours de M. le juge, il n'avoit rien à dire, mais qu'il espéroit que chacun d'eux resteroit tranquille dans sa patrie et qu'ils ne repenseroient plus à s'aller réfugier parmi une nation dont ils n'entendroient pas le langage; que de plus chacun se disposeroit à faire son devoir à Pâques prochaines. Ce Romanville fut quelques années après dans un lieu nommé la Roche, proche de Genève, où il attira une foule de peuple sur la réputation de quelques miracles.

La joye qu'eurent les fidèles de la liberté de Fauché fit un peu trop d'éclat. Romanville, qui en sut quelque chose, ne fut pas sans soupçon qu'on eut relâché sous le nom d'Étienne quelque prédicant. Il en parle à M. le juge qui lui promet de prendre la dessus les informations nécessaires. M^{me} Rouvairol est mandée. On lui demande quel est l'Étienne pour lequel son mari s'est porté pour caution. Elle dit qu'elle n'en a point de nouvelles. On menace; mais enfin on s'apaise. Cependant Rouvairol sollicite le prétendu Étienne de ne plus convoquer d'assemblée autour de Nîmes, de peur qu'étant arrêté ou reconnu, il ne cause sa ruine. Fauché dirige ses pas du côté de Montauban, passe par Montpellier. M. du Caïla lui donne une lettre de recommandation pour Mme de Monledier, du côté de Mazamet; il voit cette dame, lui rend la lettre qu'il a pour elle, s'entretient avec elle des choses qui se passent à Nîmes, et celle-ci lui donne une lettre pour M. Rigal, de Montauban. M. Rigal le reçoit favorablement, le loge chez lui pendant trois mois; ils font diverses sociétés dans sa maison. Fauché veut aller à Caussade voir M. Pommier duquel il a connu le fils aux prisons de Lion. Le fils de M. Rigal l'y accompagne. Il séjourne ici environ deux mois : il y convoque dans des maisons deux assemblées par semaine. M. Pommier et deux de ses amis le reconduisent à Montauban. Il loge de nouveau chez M. Rigal. Il part

au bout de trois jours pour Nîmes, passe par Castres, voit Mme de Monledier qui le retient quelques jours chez elle. Il continue sa route ; va loger à Nîmes chez M. Fuias, marchand parisien, qui lui fait bien des amitiés, reste chez lui quelques semaines. Il va ensuite chez Mlle Barjeton. Plusieurs fidèles l'y visitent. Chacun le sollicite de tenter encore une fois la sortie du royaume. Mlle Rouvairol le lui demande en particulier, les mains jointes et les larmes aux yeux.

Tout était prest pour son départ lorsque de Larnac, juge à Uzès, écrivit au juge criminel de Nîmes que, sans perte de tems, il fit visiter la maison de M. Baraton, marchand de Nîmes, où devait être le nommé Durant d'Uzès, courtier de son métier, mais accusé d'être guide, et de le faire arrêter. Les ordres sont donnés. Coulon, exempt du prévôt, et quatre archers volent chez Baraton, renversent sans dessus dessous, et ne trouvent rien. Comme ils s'en retournent, un des archers nommé Deleuze, dit qu'ils ne feroient pas mal de visiter la maison de Mlle Barjeton. On le fait et Fauché qui lit un livre est pris pour celui qu'on cherche, et on l'emmena. Le juge l'interroge. Mais la demande quelles étoient les personnes qu'il devoit conduire hors du royaume, lui fait soupçonner quelque méprise. Il répond qu'il n'a jamais fait le métier de guide et qu'il en est incapable. On ne l'en croit pas sur sa parole, et il est envoyé en prison, dans un cachot où il trouve un jeune homme les fers aux pieds. La geolière l'en tire et lui permet de se promener dans une salle. Il y reste quinze jours, et personne de sa connoissance ne le visite. Tout craint pour lui ; surtout M. Rouvairol et sa femme sont dans des frayeurs mortelles. Il est transféré à Uzès, avec un jeune chirurgien, conduit aux prisons de l'évêché ; on l'enferme dans un cachot. Sur les onze heures, de Larnac et un colonel de dragons le visitent. A son abord, de Larnac voit la méprise ; on gronde les archers, mais Fauché est pourtant remis dans son cachot. Quelques heures après le colonel revient et lui demande s'il veut prendre parti (*sic*) ; sur son refus il est mis en liberté. Il reprend la route de Nîmes. Sur le chemin il trouve plusieurs personnes de sa connoissance qui, au bruit qui s'étoit répandu qu'on devoit le faire mourir ce soir là à Uzès, accouroient pour être les témoins de son martyre. Les s^{rs} Barjeton et Maury lui font quitter le grand chemin, le conduisent par des sentiers détournés. Maury le loge chez lui. Plusieurs fidèles l'y visitent. Aucun n'est d'avis qu'il prolonge son séjour dans Nîmes. On

le mène à la maiterie de Coulon où il reste quelques jours. Ici les sollicitations de s'éloigner de la province se réitérent; c'est surtout M. Rouvairol qui lui fait les instances les plus pressantes. Fauché se résout d'essayer encore une fois la sortie du royaume. MM. Mathieu et Maury l'accompagnent jusqu'à Remoulin. Leur séparation ne se fait pas sans larmes.

Quel sera le succès d'un voyage bordé de mille dangers? Fauché n'en sait rien. Jeune, sans connoissance, sans amis dans la route, hors d'état de s'en procurer, les passages extrêmement gardés, que deviendra-t-il? Mille pensées tristes l'assiègent. Il arrive pourtant heureusement à Lion. Mais pour quelle route se déterminer ici? Faut-il prendre celle de Genève en droiture? mais elle est la plus dangereuse. Il se résout à passer par Chalon-sur-Saone pour aller de là à Montbéliard et pénétrer par là dans la Suisse. Il n'est pas entre Chalon et Dijon qu'il tombe entre les mains de deux officiers qui meinent une recrue. On lui demande son passeport, il dit qu'il n'en a point, et qu'il n'est pas nécessaire d'en avoir au cœur du Royaume; il n'en faut pas davantage pour l'arrêter. On l'attache et on le met à la tête de la recrue. Ainsi il est conduit jusqu'à Belfort, qu'on le détache et de là jusqu'à une petite ville nommée Pélican, près de Landau, où est le régiment. Ici sans autre cérémonie on le pare d'un habit de soldat et on lui ordonne d'en faire toutes les fonctions. Le métier ne lui en plaisoit nullement; mais il falloit obéir. Une chose le consolait c'est qu'il pouvoit aller le dimanche au temple d'un petit lieu nommé Carrieres, où l'on faisoit véritablement un service en allemand auquel il n'entendoit rien; mais il avoit la consolation de chanter les Psaumes avec eux, c'est-à-dire lui en français et eux en allemand. Il eut la douleur d'assister à la désolation d'Heidelberg, de la voir réduite en cendre. Cet événement le toucha sensiblement. Il résolut, à quelque prix que ce fût, d'aborder cette armée impitoyable; sa résolution l'exposoit à de grands dangers. Les partis couroient sans cesse la campagne. Dans ses perplexités il rencontre au quartier du Roy un jeune homme d'Aubais, nommé Mabile, à qui il communique son dessein; celui-ci ne lui en conseille pas l'exécution. Mais il en est trop rempli pour suivre des avis contraires. Il prie seulement son ami de lui indiquer la route qu'il faut suivre. Celui-ci le mène d'abord à la redoute nommée l'Etoile, ensuite vers une montagne d'où il lui montre la grand-garde: il lui dit que lors qu'il

l'aura passée il suive la rivière du Neckre [Necker], qui le conduiroit à Hielbron où étoit l'armée du prince Louis de Bade. Ils se quittent et s'embrassent. Fauché prend son chemin et sent tous les dangers qui le menacent. Cent fois il élève les mains vers le ciel pour implorer le secours qu'il avoit éprouvé tant de fois. Il arrive à Cense (?); il demande du pain, la sentinelle lui dit que s'il ne quitte le grand chemin il tombera bientôt entre les mains du grand prévôt. Il le quitte, la nuit s'avance, et il ne sait où il va. Une forêt se présente; la crainte le saisit. Une heure après un petit homme vient à lui : comme il est seul il s'arme de courage et lui souhaite le bonsoir, mais le petit homme ne répond rien. N'importe ils font chemin ensemble. Mais dans un endroit où le chemin se divise, Fauché s'arrête et l'autre lui fait signe de le suivre. Où le menerat-il, Fauché n'en sait rien; mais il est nuit, il ne sait où passer; a-t-il un meilleur parti à prendre? À tout hasard il suit son guide qui le mène dans une maison où il ne trouve personne et où il le laisse sans lui rien dire. Heureusement un livre de Psaumes se trouve sur une des planches de la maison. Fauché l'ouvre, et transporté de joye, chante les notes n'entendant rien aux mots. Il en étoit là lorsque son guide revient suivi de trois compagnons tous résolus à se partager sa dépouille. Les sons mélodieux qui frappent leurs oreilles suspendent leurs projets et les métamorphosent. Le guide qui n'avoit pas ouvert la bouche, parle français et demande en cette langue à Fauché s'il est protestant. Quelle joye s'empare de son âme à cette question! Il n'y peut répondre qu'en versant des larmes de la plus vive allégresse. Ici ceux qui sont venus pour le dépouiller deviennent ses amis, lui donnent des rafraîchissements et le font conduire le lendemain dans l'armée du prince de Bade. Le général lui fait diverses questions sur l'état d'Heidelberg, et sur ce qui se passe dans l'armée ennemie. Il répond à tout et demande un passeport pour se retirer, mais on le lui refuse.

Bientôt le quartier est rempli de déserteurs. Un colonel, qui a son régiment en Hongrie, les demande. On lui permet d'en choisir cinquante deux. Fauché est du nombre. A Ratisbonne, sur la route, il trouve deux soldats français, de Lauriol, en Dauphiné; il leur expose son cas, et les prie de vouloir lui fournir un moyen pour le tirer d'entre les mains de ceux qui le conduisent en Hongrie. Ils n'en trouvent aucun, lui élargissent quelques charités, et le quittent en

lui souhaitant un heureux voyage. Il n'a aucune envie d'aller plus avant. Son esprit agité roule d'une pensée triste à une pensée plus triste encore. Se promenant dans ces inquiétudes, il aperçoit devant le logis des arbres abattus destinés à faire des planches qui forment dans l'entre deux une espèce de concavité qui peut le receler sans être aperçu. Il forme le dessein d'en faire son gîte la nuit, et de n'en point demarer que sa troupe ne soit loin. Dans cette idée il veut coucher sur leur bateau de voiture, le batelier s'y oppose; il persiste; enfin le batelier cède, la garde se couche et s'endort. Lorsque tout repose dans un profond sommeil, Fauché quitte doucement le bateau et va se nicher dans son trou. Le jour arrive; la troupe part; huit heures sonnent, et Fauché sort de sa niche; mais à peine paroît-il devant l'hôte qu'il le menace et le remet à deux soldats qui le conduisent au-delà du pont sur la porte qui va à Vienne avec ordre d'aller joindre sa troupe. Il en fait le semblant. Mais à peine est-il à demi-heure loin qu'il retourne sur ses pas. La sentinelle l'arrête; il est mené à deux officiers dont l'un parle françois. On lui demande pourquoi il a quitté sa troupe. Il dit ses raisons. On lui demande s'il est réformé. Il répond que oui.

Il est conduit chez un magistrat qui lui fait aussi la question pourquoi il a quitté sa troupe. Il déguise la vérité et veut se tirer d'affaire par un mensonge qu'on ne croit point : c'est que n'y ayant pas eu de place au logis, il s'étoit couché sur l'herbe et avoit demeuré endormi. On lui dit que c'étoit à dessein, mais qu'il prit bien garde d'être au moins ce qu'il se disoit être. Il est conduit chez M. l'envoyé de Brandebourg pour être questionné par son chapelain qui parloit bon françois. Fauché parle de la Cène et de plusieurs articles de la religion; il demande des Psaumes, en chante plusieurs versets des plus difficiles. Le chapelain convaincu qu'il est réformé, comme il le dit, et que c'est assez, le fait savoir au magistrat. M. l'envoyé le veut voir. Fauché paroît devant lui, lui rend compte de ce qu'il a vu à Heidelberg. Son Excellence l'envoye au logis par un de ses domestiques, et commande à l'hôte d'en avoir soin. Il est mandé le lendemain chez le chapelain; il y trouve deux demoiselles genevoises et s'entretient avec elles; ils chantent ensemble plusieurs Psaumes. Le chapelain l'invite à venir tous les jours chez lui. Il n'y manque point pendant quinze jours qu'il reste à Ratisbonne. Son Excellence l'envoye chercher encore et a la bonté de lui dire de ne point partir

si vite, quoi qu'il lui eut donné un passeport, à cause que les paisans très irrités contre les Français pourraient lui faire un mauvais parti, malgré le passeport. Son Excellence fait plus ; il lui fait retenir une place dans le coche par son domestique jusqu'à Nuremberg. A son départ il lui souhaite un heureux voyage, lui met deux batzen dans la main. Le chapelain ne reste pas en arrière ; les dames genevoises suivent cet exemple, et le secrétaire de son Excellence l'accompagne jusqu'au coche. Ainsi Fauché quitte Ratisbonne, comblé de bienfaits, arrivé à Nuremberg, se rend à Erlangen où il fixe son séjour et bénit Dieu de se voir à l'abri de tant de dangers qu'il a courus en France, depuis l'an 1685 jusqu'en 1692. Ici il se marie. Il est visité de diverses maladies ; son épouse l'est aussi ; ce qui l'oblige de se transporter ailleurs... [à Zurich.]

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DES SOUFFRANCES

DU BIENHEUREUX MARTYR LOUIS DE MAROLLES, ETC.

1 vol. in-12 Berlin. MDCC¹.

Les lecteurs du *Journal des Galères* (*Bull.* t. XVIII passim) ont pu apprécier la beauté des lettres écrites par les forçats huguenots. La correspondance de Louis de Marolles ajoute bien des pages à cet admirable livre ; mais elle offre un intérêt particulièrement saisissant par le spectacle de la lutte quotidienne contre les misères et les douleurs sans nom du bagne, et, par une sorte de drame intime dont on peut pressentir le lugubre dénouement, malgré le soin constant du martyr à voiler l'horreur de sa situation. C'est ainsi qu'il écrit à sa femme : « Je suis incomparablement plus fort que je

1. Voir le *Bulletin* du 15 octobre dernier, p. 469.

n'étois quand je suis entré ici; je t'écris sincèrement et je ne te déguise rien. Pour t'en donner des preuves, je te vas dire ce qui te donnera du chagrin, au lieu qu'il devrait te donner de la joie, car le souvenir des maux passés est agréable. Je te dis ingénument que le fer que je porte au pied, quoiqu'il ne pèse pas 3 livres, m'a beaucoup plus embarrassé dans les commencements que celui que tu m'as vu au cou à la Tournelle. Cela ne procède que de la grande maigreur où j'étois; mais maintenant que j'ai presque repris tout mon embonpoint, il n'en est plus de même; joint que l'on apprend tous les jours à le mettre dans les dispositions qui incommode le moins. »

C'est dans l'enfer des galères qu'ont été écrites les lignes suivantes à madame de Marolles. — « Cette séparation qui, à la considérer en elle-même, est la chose du monde la plus rude pour nous, n'est pas cela considérée dans la volonté de Dieu. Puisque c'est de là qu'elle part, et que le jugement des hommes ne fait que nous annoncer les décrets de la Providence, mettons le doigt sur la bouche et adorons dans une profonde soumission la main qui nous frappe. Disons avec le sacrificateur Héli : *C'est l'Éternel, qu'il fasse ce qui lui semblera bon!* Ne doutons point que par une heureuse expérience il ne nous fasse connoître que tout aide ensemble au bien de ceux qui l'aiment et qui le craignent. Profitons de sa discipline; ne regardons point notre état avec les yeux du corps; ne terminons point notre vue sur les misères de cette vie; portons-les jusqu'aux glorieuses récompenses que Dieu promet à ses enfants, et soyons persuadés que si nous pleurons maintenant, un jour nous serons consolés. Ce sont, ma chère femme, ces pensées qui me soutiennent et qui me font digérer sans beaucoup de chagrin toute ma misère... *Ne t'inquiète point pour moi, mes changements vont toujours de pis en mieux.* Il y a deux petites chambres à la proue de la galère. J'en occupe une; un jeune officier à qui j'enseigne l'algèbre, m'a procuré cet avantage. Il y a quatre ou cinq jours qu'un chef d'escadre, nommé M. de S., me fit l'honneur de me visiter. J'en aurois peut-être reçu autant d'un premier chef d'escadre, s'il n'étoit absent. Cela me fait considérer par les sous-officiers de notre galère. Que cela te console ! »

Qui le croirait? Les convertisseurs abondent autour de l'homme qui puise dans la sérénité de sa foi de si hautes consolations.

L'évêque de Marseille tente à son tour, mais sans succès, de le ramener dans le giron de l'Église romaine. Malgré le zèle qui l'anime, il ne peut voir sans respect le forçat huguenot supérieur à toutes les séductions, ni refuser un hommage à tant de vertu : « Il me fit monter à sa chambre ; il y vint plusieurs ecclésiastiques avec nous, et après lui avoir dit que monsieur son aumônier et moi nous avions fini notre entretien, je le remerciai des bontés et de la charité qu'il m'avoit témoignées dans cette rencontre, et je l'assurai que j'en aurois toujours beaucoup de reconnaissance. Il me répondit de la manière la plus obligeante du monde qu'il avoit du déplaisir de n'avoir pu me faire catholique, et que tout ce que l'on pouvoit faire étoit de prier Dieu pour moi. Comme je le quittois, il *me dit qu'il me serviroit volontiers si l'occasion se présentoit.* » Mais devait-elle s'offrir jamais à un prélat nourri dans les maximes de l'infaillibilité romaine, en faveur d'un homme qui mettait l'intégrité de sa conscience au-dessus de tous les avantages terrestres ? On ménagea moins Louis de Marolles dès qu'on eut perdu tout espoir de le convertir : « Vous souhaitez, madame, d'avoir des nouvelles de monsieur votre mari. Voici ce que le bruit de la ville nous en apprend. Le 12 février, il fut tiré de la galère et mis dans la citadelle. Il est logé dans une petite chambre qui a servi de logement à un soldat. Mais on y a porté tant de changements qu'à présent le plus grand jour qu'il ait vint par la cheminée. Le roi lui donne cinq sols de subsistance par jour ; il vit de cela ; monsieur le major est chargé de sa garde, et pour s'en assurer, il fait mettre jour et nuit une sentinelle à la première porte de la chambre et une autre au haut de la cheminée. On dit qu'il ne s'ennuie point et qu'il souffre fort patiemment son affliction. »

Louis de Marolles ne passa pas moins de cinq ans dans ce cachot, exposé aux plus cruelles privations qui devaient abrégier sa vie : « Quand, écrivait-il, j'y eus été trois semaines, je me trouvai accablé de tant d'incommodités que je ne croyois pas y vivre quatre mois, et, *le douzième de février prochain, il y aura cinq ans que Dieu m'y conserve.* Environ le 15 d'octobre de la première année, Dieu, qui ne m'envoie des maux que pour me faire du bien, m'affligea d'une fluxion douloureuse qui me tomba sur l'emboîture du bras droit avec l'épaule. Je ne pus plus me déshabiller. Je passois les nuits tantôt sur mon lit, tantôt me promenant dans mes ténèbres ordi-

naires. Je me mis à raisonner sur mon mal. Je conclus que c'étoit l'hiver qui se faisoit sentir par le froid et par l'humidité... La fluxion dont je viens de parler étoit si mauvaise que je m'en suis senti pendant près d'un an. Le Seigneur m'a éprouvé par beaucoup d'autres incommodités, mais il m'a tiré de toutes.

» J'oubliais à te dire, ma chère, pour te faire une entière description de mon petit sanctuaire, qu'il a douze de mes pieds de longueur et dix de largeur. Je couche sur un matelas de l'hôpital qui a la paille dessous, et ainsi je suis bien mieux qu'en galère. Voici le quatrième hiver que j'y ai passé presque sans feu. Le premier de ces quatre, je n'en eus point du tout. Le second, on commença à m'en donner le 28 janvier, et on me le retrancha avant février fini. Le troisième, on ne m'en donna qu'environ 14 ou 15 jours. Je n'en ai point vu encore de cet hiver, et n'en demanderai point du tout. Le major pourroit m'en donner s'il vouloit, car il a de l'argent à moi; mais il ne veut pas m'en donner un double. *J'ai senti vivement le froid, la nudité et la faim; mais tout cela passe, Dieu merci.* J'ai vécu de cinq sols par jour, ce qui est la subsistance que le roi m'a ordonnée. J'ai été nourri d'abord par un aubergiste qui me traitoit fort bien pour mes cinq sols. Mais un autre, qui lui a succédé, retenoit tous les jours deux sols, six blancs, ou trois sols sur ma nourriture. Enfin le major entreprit de me nourrir à son tour. Il le faisoit d'abord assez bien, mais enfin il s'est lassé de bien faire. Il n'ouvre mon cachot qu'une fois par jour, et m'a fait apporter plusieurs fois à diner à neuf heures, à dix heures et à onze heures du soir. *J'ai passé une fois trois jours sans recevoir de pain de lui, et d'autres fois deux fois vingt quatre heures.* Que tant de misères ne t'affligent point, ma chère amie; considère, comme j'ai fait, que cette disette m'étoit ordonnée par le souverain médecin de mon corps et de mon âme auquel je me suis abandonné... »

L'odieux major qui spéculant sur les privations du prisonnier, lui refusait le feu, le pain, et lui laissait pourrir les habits sur le corps, se nommait Lambert, et il fallut pour adoucir ses rigueurs, que l'aumônier de la citadelle le rappelât aux devoirs de l'humanité. Louis de Marolles obtint ainsi de son argent, un peu de linge et quelques vêtements pour couvrir sa nudité, une lampe pour l'éclairer dans les ténèbres de son cachot: « Cela me donne lieu, écrivait-il, de lire l'Écriture Sainte, plus que je ne faisois auparavant. On ne me don-

noit par jour qu'une petite chandelle d'un liard.... Il y a quatre ou cinq mois que j'étois encore très incommodé d'une oppression de poumons qui me faisoit presque perdre la respiration ; j'avois aussi des vertiges et je suis tombé à me casser la tête. Ces tournoyements n'étoient causés, à mon avis, que par le défaut de nourriture... mais maintenant je suis par la grâce de Dieu en la plus parfaite santé que j'ay été depuis plus de quarante ans. *Il y a deux ou trois mois qu'on me donne régulièrement trois petits pains et souvent de la soupe.* Aussi depuis ce temps-là ma tête se remplit, je dors mieux, et je ne me sens presque plus de mes vertiges. Après les nouvelles consolantes que tu apprends de moi, ne pense plus qu'à te réjouir, à glorifier Dieu, et à travailler à ta santé qui fera toujours la mienne. »

Courts moments de répit, dernières haltes sur la voie du martyr. Louis de Marolles n'avait plus rien à dissimuler de ses misères et de sa gloire quand il écrivit à sa femme la lettre suivante qui est comme le testament du confesseur huguenot (24 mars 1692). Il faut reproduire en entier cet admirable message.

« La manière chrétienne avec laquelle, ma chère demoiselle, vous avez reçu le récit de mes souffrances, m'engage à ne vous en rien cacher. Tout ce que vous savez est peu de chose en comparaison de ce que je m'en vais vous dire. Je sens bien que je ne peux pas faire ce que je me propose, sans faire une haute confession de mes faiblesses et de la petitesse de mon esprit ; mais j'ai toujours été sincère et le veux être jusqu'à la fin. Je n'entreprendrai jamais de vouloir passer pour un autre que pour un homme fort du commun. Lorsque je fus tiré de la galère et amené ici je trouvai d'abord beaucoup de douceur dans ce changement. Mes oreilles n'étoient plus souillées des horreurs qui retentissent toujours dans ces infâmes lieux. J'étois en liberté de chanter à toute heure les louanges de mon Dieu. Je pouvois me prosterner en sa présence aussi souvent que je voulois. De plus j'étois déchargé de cette douloureuse chaîne qui m'étoit incomparablement plus sensible que celle de trente livres que vous m'avez vu porter. Mais nonobstant toutes ces douleurs, le Seigneur qui vouloit me faire éprouver son secours, permit que je tombasse dans une terrible épreuve. La solitude et les ténèbres perpétuelles dans lesquelles je passois mes jours se présentèrent à mon esprit sous une si affreuse idée qu'elles y firent de très

funestes impressions. Il se remplit de mille imaginations creuses et vaines qui le portoient très souvent dans des rêveries qui duroient quelquefois des heures entières. Mes prières ne me guérissent point de ce mal. Dieu voulût qu'il durât quelques mois. J'étois plongé dans une profonde affliction ; quand je joignois à ce triste état le peu de repos que mon corps prenoit, j'en conclus que c'étoit là le grand chemin au délire et que je n'évitais jamais d'y tomber. J'implorais sans cesse le secours de mon Dieu. Je lui demandois qu'il ne permit point à mes ennemis de triompher de moi et de mes souffrances par un endroit si triste que celui-là. Enfin après avoir longtemps prié, gémi, et versé des larmes, le Dieu de ma délivrance exauça mes vœux et fit succéder à tant d'orages une sérénité entière... *Depuis ce triste jour Dieu m'a toujours rempli le cœur de joie.* Il possède mon âme en patience. Il fait couler vite les jours de mon affliction. Je ne les ai pas plus tôt commencés que j'en trouve la fin. Avec le pain de misère et l'eau dont il me nourrit, il me fait faire des repas bien délicieux. »

Cette lettre est du 24 mars 1692 ; moins de trois mois après, le 17 juin, Louis de Marolles succombait à l'excès des souffrances, des privations de toute nature qu'il avait endurées durant près de huit ans. On lit dans une lettre de Marseille : « Le sujet de la présente est principalement pour vous donner avis du décès de M. de Marolles, ce fameux confesseur du Christ qui a été enfermé si longtemps dans un grotto à la grande citadelle où on l'a fait beaucoup souffrir. *Il a été pressé jusqu'à la fin de changer de religion ; mais il a toujours persévéré dans la sienne.* Il est mort avant-hier, ayant été enterré par des Turcs parmi les Turcs. Il falloit achever comme on avoit commencé. Le voilà hors de misère et couronné de gloire dans le sein d'Abraham. Nous devons souhaiter de finir nos jours aussi saintement que lui qui est mort en vrai martyr avec grande résignation et constance. Aussi jouira-t-il d'une récompense éternelle, au lieu que ses persécuteurs auront un grand compte à rendre au souverain juge. »

Une lettre du 20 juin à madame de Marolles, contient de bien touchants détails : « Vous avez déjà appris par les lettres de ce cher martyr qu'après avoir gémi quelque temps dans les fers on l'avoit transporté en un cachot horrible par l'obscurité et encore plus par sa puanteur. *Vous avez sçu qu'on l'y nourrissoit fort mal,*

et que la faim le tourmentoit souvent, n'ayant pas son soul de pain ni d'eau qui étoient ses aliments ordinaires. Cette grande austérité l'avoit rendu faible, et lui avoit causé depuis quelque temps de grands vertiges. Cela a été si loin qu'il tomba, il y a environ deux mois, de faiblesse et se heurta la tête contre le mur. Depuis ce moment-là il a été en une continuelle langueur et sa vie n'étoit plus qu'une mort vivante. Ceux qui avoient le pouvoir ont été insensibles à toutes ses douleurs, si j'en excepte que depuis quelque temps on lui donnoit des aliments un peu meilleurs et en plus grande quantité. Mais son corps étoit exténué et la nature si abattue qu'elle n'a pu se rétablir. *Ce fidèle serriteur du Seigneur avoit presque perdu la vue depuis un mois,* et quoique je lui eusse envoyé vos dernières lettres, il n'a pu les lire ni faire réponse. Il m'a aussi renvoyé celles que je lui écrivois de temps en temps. Il falloit se contenter de lui parler de ma part, et il me faisoit répondre qu'il se recommandoit aux prières de son bon ami et qu'il ne pensoit plus qu'à déloger. Enfin Dieu en a disposé et il ne retournera plus à nous. *Il a passé par les plus cruels tourments qu'on puisse faire éprouver dans toute l'étendue de l'inhumanité;* mais cependant Dieu n'a jamais souffert qu'on ait eu prise sur son innocence... Il a béni ses ennemis jusqu'à la fin; sa gloire ne sera jamais éteinte ni sur la terre ni au ciel. »

Devant la sublimité d'un témoignage si saintement, si héroïquement soutenu jusqu'au dernier soupir, tout commentaire est superflu. Mais il est une réflexion qui s'impose à l'esprit. Que de douleurs et d'iniquités cachées dans ce simple mot : révocation ! Les mémoires de Louis de Marolles les font pour ainsi dire toucher du doigt. Quand Louis XIV effaçant d'un trait de plume les droits les plus sacrés de nos pères, envoyait au bague des hommes dignes de tout respect, dont le seul crime étoit d'avoir voulu passer la frontière pour mettre leur âme en sûreté, ne savait-il pas les souffrances et les ignominies de toutes sortes auxquelles il livrait les meilleurs de ses sujets ? La lente agonie d'un Lefèvre, d'un l'Aubonnière, d'un Louis de Marolles, n'est-elle pas venue le troubler dans l'impassible sérénité de Versailles ? Si par une effroyable perversion, bien digne des jésuites, il a cru trouver une justice devant Dieu dans le martyre du forçat huguenot réparant les scandales de sa vie, les troubles de l'heure suprême ont démenti cette illusion, et rappelé au royal moribond,

près de paraître devant son juge, les lourdes responsabilités qu'il doit au moins partager avec les sinistres conseillers de son règne.

J. B.

P. S. Nous sommes heureux d'annoncer que les Mémoires de Louis de Marolles seront publiés, dans le même format que ceux de Jean Bion, par M. Grassart, et formeront ainsi les premiers volumes d'une Bibliothèque des confesseurs de la Réforme au XVII^e siècle.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 21 juin 1881.

Présidence de M. le baron F. de Schickler ; membres présents : MM. Bordier, Bonnet, Delaborde, Douen, Franklin, Lichtenberger, Martin, Read, Waddington.

M. Ch. Sagnier, membre correspondant, assiste à la séance.

M. le président remercie ses collègues d'avoir bien voulu différer leur réunion à cause de son récent deuil de famille. Il donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 12 avril dernier qu'il a rédigé en l'absence du secrétaire.

M. Jules Bonnet remercie le président, et annonce les articles qui doivent figurer dans le prochain numéro du *Bulletin*. Il a reçu de M. Douen une étude considérable sur Étienne Dolet et ses opinions religieuses, qui présente sous un aspect nouveau ce martyr de la Renaissance, et qui sera insérée dans les cahiers d'août et de septembre.

Le cahier d'octobre, qui précède la Fête de la Réformation, demande une préparation spéciale et collective. Le secrétaire compte sur la collaboration de ses collègues, et le président s'unit au secrétaire pour rappeler ce devoir aux membres du comité.

Bibliothèque. Le président présente le 5^me fascicule de la *France Protestante*. Il est heureux de déposer sur les rayons de la Bibliothèque cet important ouvrage poursuivi sous la direction de M. Bordier.

MM. Read et Waddington espèrent que la faveur du public qui ne fut que faiblement accordée à MM. Haag, ne manquera pas à leur docte continuateur.

Des dons nombreux sont à enregistrer. Des remerciements sont dus à MM. de France, de Grenier-Fajal, Villaret, Alex. De Lessert : ce dernier nous a offert un portrait de Jean Claude, avec une lettre autographe de Charlotte Arbaleste, la digne compagne de Duplessis Mornay.

Nous devons, entr'autres ouvrages, à notre collègue M. le Cte Delaborde, l'*Histoire des Provinces unies* de Basnage, et un volume d'Ethnographie de Joachim Wadian, bourgmestre de St-Gall, avec une dédicace à Henri Bullinger; à M. Jules Bonnet une thèse de M. Ch. Perrin sur les États pontificaux de France, dédiée à Pie IX; à M. Ch. Frossard plusieurs portraits, parmi lesquels celui du vénéré pasteur Émilien Frossard, son père; de M. Weiss, par échange, un exemplaire du martyrologe de Crespin de 1574; à M. Douen, Hubert Walrant et ses Psaumes, notice biographique et bibliographique par Becker.

Enfin la vente de la Bibliothèque d'un pasteur a donné lieu à d'importantes acquisitions, notamment celle d'un volume très rare de dialogues de Castalion, des Homelies de Gualtherus, de Zurich, de *Cinquante lettres d'exhortation*, recueil très précieux pour l'histoire du refuge, trois volumes d'Amynraut, la *Panstratia* de Chamier, des Sermons de Mestrezat, divers ouvrages de controverse catholique, parmi lesquels un opuscule rarissime, Discours de Richardot, évêque d'Arras, et ancien aumônier de la duchesse de Ferrare.

M. le président annonce enfin une bonne nouvelle. La commission de l'Église Wallonne à laquelle nous devons le précieux registre de l'église de Riez déclare que ses membres sont résolus à diriger désormais vers le dépôt de la place Vendôme, comme à leur vrai centre, les documents qui intéressent l'histoire des églises réformées; cette nouvelle est accueillie avec une vive satisfaction.

Le secrétaire donne quelques détails sur le premier volume d'un recueil important, les *Lettres de Catherine de Médicis* publiées par le Cte Hector de la Ferrière, et dont l'introduction, remarquable à divers titres, ne brille pas par l'impartialité. Il cite comme preuve le jugement de l'auteur sur le massacre de Vassy. Ce volume comprend 975 lettres, de 1533 à la paix d'Amboise en 1563.

M. Read offre des notes de Nap. Peyrat, ayant servi de matériaux pour son *Histoire des pasteurs du désert*, et d'une réelle nouveauté pour l'époque où elles furent recueillies, principalement dans les cartons Rulhières.

M. Ch. Sagnier présente au comité un essai de gravure, œuvre de M. Boisson, du remarquable portrait de Brousson conservé à Nîmes, et qui formera peut être la première page d'une collection de portraits de protestants illustres.

Le secrétaire applaudit à ce projet de publication qui popularisera les grands souvenirs de notre histoire.

Correspondance. M. Raoul de Cazenove rappelle qu'il a souscrit pour cinq exemplaires de la *France Protestante*, dont un pourrait être offert, comme prix ou accessit de nos concours, et deux autres comme encouragement à des étudiants de théologie qui auraient présenté une thèse remarquable. Ce dernier emploi paraît le meilleur au comité. Il sera écrit dans ce sens au généreux donateur.

M. Dugrenier, colporteur biblique, offre un nouvel album de notes sur le Protestantisme dans la Haute Marne, contenant d'intéressantes notices sur les villes de Chaumont, et sur les châteaux de Resnel, de Rochetaillée et de Chamarande au XVI^e siècle.

M. Bompard, professeur de rhétorique à Auch, communique le plan très remarquable d'une thèse sur Calvin destinée à la Faculté des Lettres de Paris.

M. Teissier, d'Aulas, transmet quelques notes sur les nouveaux convertis, comme complément de la lettre de M. Auzière sur les nouveaux convertis de Ribaute.

M. Eug. de Budé donne quelques détails sur la biographie de Guillaume Budé, dont il est occupé, et à laquelle il compte joindre des notices sur sa veuve et ses enfants retirés à Genève.

M. Emilio Comba, directeur de la *Rivista Cristiana* de Florence, envoie les derniers fascicules du 1^{er} volume de son Histoire de la Réforme en Italie, dont il sera rendu compte dans le *Bulletin*.

Rapport financier de M. Franklin. Séance levée à 5 heures.

NÉCROLOGIE. Nous apprenons avec un profond regret la mort d'un de nos plus fidèles correspondants, M. le comte de Clairvaux, archéologue distingué de Saintes, qui joignait à un vrai savoir les qualités les plus aimables. Il avait à peine soixante-six ans. Nous offrons l'hommage de nos vives sympathies à la famille qui le pleure, à l'Église de Saintes dont il était un des membres les plus dévoués. J. B.

Le gérant : FISCHBACHER.



BX
9450
S64
année 30

Société de l'histoire du
protestantisme français,
Paris
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

